LVII
D.
11.

BIBLIOTECA NAZ
Vittorio Emanuele III
LVII
D
11
NAPOLI

HISTOIRE
DE
HENRY
SECOND.

Par Monsieur VARILLAS.

TOME II.

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, sur le second Perron de la sainte Chapelle.

M. DC. XCII
Avec Privilege du Roy.

SECOND HENRY DE HISTOIRE

ARGUMENT
DU
SIXIE'ME LIVRE.

LE Cardinal de Lorraine met en uſage tant de ruſes, qu'enfin il détermine la Ducheſſe de Valentinois à employer tous ſes charmes pour faire rompre la Tréve. Cette Dame gagne la pluſpart des Conſeillers d'Eſtat; & neanmoins lors qu'il s'agit de conclure l'affaire, le Conneſtable de Montmorency apporte au contraire de ſi fortes raiſons, que le Roy, tout gagné qu'il eſtoit par ſa Maitreſſe, n'oſe directement conclure à rompre la Tréve. L'expedient dont il s'aviſe eſt d'envoyer au nouveau Roy d'Eſpagne une Ambaſſade extraordinaire, pour luy déclarer qu'il abandonne la protection des Collonnes, ou que la France prendra ſes meſures. Mais Sa Majeſté T. C. ne voit pas que ce procedé luy attirera tout le blâme de la rupture; & de fait, le Roy d'Eſ-

pagne répond fierement qu'il ne peut ſe diſpenſer d'aſſiſter les Colonnes, ſes Sujets obéiſſans, contre les Caraffes ſes Sujets rebelles. Le Duc de Parme abandonne la protection de la France, par le ſeul motif de recouvrer le revenu de ſes Eſtats, dont les Eſpagnols luy empêchoient la joüiſſance, & il leur laiſſe la Citadelle de Plaiſance, avec laquelle ils eſtoient aſſurez de le dépoüiller quand il leur plairoit, aprés luy avoir oſté le ſupport de Henry Second. Les Caraffes trompent la Maiſon de Guiſe, en luy faiſant eſperer qu'ils l'éleveroient ſur le Throſne de Naples, quoy que leur deſſein fuſt d'y monter eux-mêmes; & la Maiſon de Guiſe ſe laiſſe tromper ſur ce qu'aprés que le Duc de Guiſe aura conquis cette Couronne, les Neapolitains malgré les Caraffes, le choiſiront pour Roy. Mais le Conneſtable déconcerte ces deux deſſeins, en s'obſtinant à vouloir que l'on inſeraſt dans le Traité, que le ſecond Fils de France ſeroit Roy de Naples. Le Cardinal de Lorraine juge ſagement que la précaution du Conneſtable eſt inutile; mais le Cardinal Caraffe le prend pour un lâche qui abandonnoit mal à propos les intéreſts de

ſa Maiſon, & ſigne le Traité avec la France, dans l'intention de ne le point executer, & même de le traverſer, autant que l'autorité du Pape pourroit s'étendre. Il ne met aucunes proviſions de guerre ny de bouche dans les Places de l'Eſtat Eccleſiaſtique; & il en facilite de cette ſorte la Conqueſte au Duc d'Alve, après que ce Duc luy euſt promis qu'il ſeroit Arbitre de l'accommodement entre la Cour de Rome & l'Eſpagne. Il a une ſecrette Conference de trois heures avec le même Duc; & il fait un voyage à Veniſe, à deſſein, comme l'on croyoit de rendre inutils les efforts de l'Armée du Duc de Guiſe. Ce Duc prend Valence en trois jours; & le Maréchal de Briſſac eſſaye en vain de luy perſuader d'aſſieger Milan, où il n'y avoit point de Garniſon, & de ſurprendre Alexandrie, où Salvoiſon avoit formé une intelligence infaillible. Tous les Officiers de Guerre François appuyent l'avis de Briſſac: Mais le Duc de Guiſe s'obſtine à paſſer outre. Il ne reçoit point de ſon beau-pere l'argent qu'il avoit promis de luy preſter; & quand l'Armée Françoiſe arrive à Rome, elle n'y trouve pas un Soldat pour la renforcer, quoy qu'on luy euſt promis mille Chevaux,

& vingt mille Fantaſſins. Le Duc de Guiſe convaincu qu'il ne réüſſiroit pas avec ſes ſeules forces dans le Royaume de Naples, propoſe au Pape de recouvrer Sienne, & de conquerir la Toſcane, où les Eſpagnols & le Duc de Florence n'avoient point alors de Troupes; Mais le Pape ſe laiſſe tromper par l'adreſſe du même Duc de Florence, ou corrompre par trois cent mil écus qu'il luy donna, pour détourner ſes orages de deſſus ſes Eſtats. Le Duc de Guiſe aſſiege Civitelle: Mais les Caraffes qui avoient promis de luy fournir des vivres, luy manquent au beſoin; & d'ailleurs il ne reçoit point d'argent de France, à cauſe que le jeune Montmorency, ennuyé des longueurs que la Cour de Rome apportoit à déclarer valable ſon Mariage avec la Demoiſelle de Pienne, s'en retourne en France, où il devient inconſtant. Il épouſe la fille naturelle du Roy, & on l'empêche de ſe battre en duël avec le beau Bonnivet, qui en meurt de regret. Le Tréſor Royal eſt diſſipé par les réjoüiſſances qui ſe font à la Cour. L'on n'envoye point d'argent en Italie; & l'Armée de Flandre eſt ſi peu renforcée, qu'elle ſe trouve plus foible des deux tiers que celle des Eſpagnols. Codinton par une in-

fâme déſertion devient Ambaſſadeur d'Eſpagne à Conſtantinople ; d'Ambaſſadeur de France qu'il eſtoit auparavant ; & détourne Solyman d'envoyer ſa Flotte ſur les côtes de Naples. Le Duc de Guiſe fruſtré de cette diverſion preſente la Bataille au Duc d'Alve qui la refuſe. Les François levent le Siége de Civitelle ; & ſe préſervent neanmoins de tous les piéges qu'on leur avoit tendus pour les faire perir. Briſſac prend Valfrenieres, & aſſiege Cony ; mais ſon Armée faute d'eſtre payée, refuſe de continuër le Siége, & contraint ſon Général de le lever. Salvoiſon ſurprent Caſtelet, & fait une retraite admirée de tout le monde ; mais il meurt ſix jours aprés des fatigues qu'il y avoit ſouffertes. Le Duc de Savoye fait réſoudre le Conſeil d'Eſpagne à luy permettre de porter la Guerre en Picardie ; dans l'impoſſibilité où il ſe voyoit de recouvrer ſes Eſtats par une autre voye que celle-là. Il aſſiege S. Quentin, & l'Amiral s'y jette avec cinq cens Soldats, la pluſpart Calviniſtes : La Bourgeoiſie s'en apperçoit, & les maltraite. Quelques Anglois enfermez dans S. Quentin avertiſſent les Eſpagnols que cette Place doit eſtre ſecouruë par le côté de Ham, & l'on y remedie. Le Conneſtable de

ARGUMENT.

Montmorency prétend introduire à ce défaut un ſecours par le marais ; mais il prend mal ſes meſures. Des trois mille Soldats, qui montoient ſur les barques, il n'en reſte que trois cens qui ne ſoyent pas noyez : & le Conneſtable commet une ſeconde faute, en ne faiſant garder que par cent chevaux un défilé par où il falloit que l'Armée Françoiſe paſſaſt. Il néglige par une troiſiéme faute l'avis du Duc de Nevers, qui luy conſeilloit de ſacrifier une partie de ſon Armée au ſalut de l'autre ; & neanmoins il n'eſt vaincu que par un accident de ſes Vivandiers, qui ſe jettent ſur ſon arriere-garde, & la renverſent. Il eſt fait priſonnier, & l'on raconte icy ce qui arriva de particulier au Duc d'Enguien, à Monberon, au Vicomte de Turenne, à la Roche du Maine, pere & fils, à Chandenier, à Goulenes, à S. Gelais, à Guron, à Rochefort, à Pluviaut, à S. André, au Duc de Monpenſier, à Ludovic de Gonzague, au Duc de Longueville, à Biron, & au Duc de Nevers.

HISTOIRE DE HENRY II.

LIVRE SIXIE'ME.

Où l'on voit la rupture de la Tréve : la Bataille de S. Quentin : l'Entrepriſe ſur le Royaume de Naples ; & ce qui eſt arrivé de plus ſingulier ſous ſon Regne durant le reſte de 1556. & toute l'année 1557.

LE Pape Paul Quatre inſtruit par le Cardinal de Lorraine de la maniere dont il devoit engager la France dans ſes intéreſts, envoya le Cardinal Caraffe, ſon neveu, en qualité de Légat 1556.

1556. vers Henry Second, ſous prétexte de luy porter l'Epée & le Chapeau que la Cour de Rome avoit fait autrefois preſenter à ſes Prédeceſſeurs, lors qu'elle avoit eu beſoin de leur aſſiſtance, pour eſtre délivrée d'oppreſſion. Sa Sainteté ne s'eſtoit point expliquée du véritable ſujet de ce voyage au Cardinal de Tournon; quoy qu'elle luy euſt donné d'ailleurs toutes les marques d'affection & de franchiſe qu'il auroit pu deſirer d'elle: Mais ce vieux Prelat avoit d'abord preſſenti ce qu'on luy cachoit avec tant d'induſtrie; & comme d'un coſté il prévoyoit les fâcheuſes ſuites de cette dangereuſe Négociation; & que d'un autre coſté ſon zele pour ſa Patrie n'eſtoit pas combattu, comme celuy du Cardinal de Lorraine, par l'ambition, ny par la néceſſité de ſe maintenir en faveur; auſſi il n'oublia rien de ce qui ſervoit à rompre, ou du moins à ſuſpendre la Légation du Cardinal Caraffe. Il eſt vray que ſes ſoins furent en ce point tout à fait inutiles, & qu'il n'euſt pas tant de force pour conjurer l'orage qui devoit fondre ſur la France, que ſon Collegue avoit eu d'adreſſe pour l'attirer. Le Cardinal de Lorraine partit de Rome avant le Cardinal Caraffe, ſous prétexte de luy ſervir d'Avant-coureur: Mais en effet, pour diſpoſer les Miniſtres de France à recevoir les impreſſions que la Cour de Rome leur vouloit donner. Il paſſa par Ferrare, où il mé-

nagea avec tant d'adreſſe l'eſprit du Duc Hercule d'Eſté, beau-pere du Duc de Guiſe ſon frere, que ce Prince le plus pécunieux d'Italie s'engagea par écrit à ſe déclarer ouvertement pour les Caraffes, ſuppoſé que la France priſt vigoureuſement leur protection. 1556.

Dans la Négociatiõ du Cardinal de Lorraine à Ferrare en 1556.

Ce premier ſuccés luy ſervit de degré pour arriver aux deux fins les plus difficiles qu'il s'eſtoit propoſées : l'une de porter le Duc ſon frere à ſolliciter pour les Caraffes ; l'autre d'attirer dans leur Parti la Ducheſſe de Valentinois.

Le Duc de Guiſe aimoit la Guerre : ſoit qu'il ſe connuſt, aſſez pour juger qu'il réüſſiroit mieux dans cette Profeſſion, que dans les intrigues du Cabinet, qu'il laiſſoit volontiers à démeſler à ſon frere : ou qu'il ne luy reſtaſt aucune autre voye que celle des armes, pour offuſquer la gloire du Conneſtable de Montmorency, qui y avoit toûjours eſté malheureux. Il eſtoit avantageux au meſme Duc, que ſi la Tréve avoit à ſe rompre, elle ſe rompiſt à l'occaſion des Caraffes ; puis que dans toute autre conjoncture que celle-là, il ſeroit contraint d'agir ſous les Ordres du Roy, ou ſous ceux du Conneſtable, qui voudroit abſolument commander l'Armée, en l'abſence de Sa Majeſté, comme il eſtoit arrivé les quatre précedentes Campagnes. Cette obſtination du Conneſtable auroit fait perdre au Duc de Guiſe toutes

1556. les occaſions de ſe ſignaler, que la fortune luy euſt offertes : parce que le Conneſtable étoit trop jaloux de ſon autorité, pour abandonner au ſoin du Duc de Guiſe, ce qu'il pouvoit executer luy-meſme ; au lieu que s'il paſſoit une Armée Françoiſe dans l'Eſtat Eccleſiaſtique, le Duc de Guiſe ſeroit comme aſſuré de la commander : non ſeulement à cauſe que le Conneſtable ne voudroit point s'éloigner pour un ſi long-temps de la perſonne du Roy ; mais encore parce qu'il n'oſeroit procurer le Généralat d'Italie à ſes enfans ny à ſes neveux de Châtillon, qui n'avoient point aſſez d'experience pour un employ ſi difficile.

Cependant la prudence éloignoit le Duc de Guiſe des ſentimens que ſon courage luy avoit ſuggerez, lors qu'il venoit à faire réflexion qu'il n'y avoit point d'argent dans le Tréſor Royal ; & que les ſommes extraordinaires que les vérifications de pluſieurs Edits y feroient entrer, ne ſuffiroient au plus que pour la levée des Troupes qu'il meneroit à Naples, & pour leur ſubſiſtance, pendant qu'elles traverſeroient l'Italie. Ainſi lors qu'il ſeroit arrivé dans l'Eſtat Eccleſiaſtique, il dépendroit toûjours du Conneſtable d'entretenir l'Armée du Duc de Guiſe, ou de la laiſſer diſſiper faute de ſolde, en manquant une ſeule fois de l'envoyer à point nommé. Cet inconvenient qui paroiſſoit inſurmontable, auroit en effet dé-

tourné le Duc de Guiſe de favoriſer le deſſein des Caraffes ; Si Cardinal ſon frere ne ſe fuſt prévalu du Traité ſecret qu'il venoit de conclure avec le Duc de Ferrare, pour repartir vigoureuſement, qu'encore que ce Duc n'euſt point à ſon égard toute la tendreſſe d'un beaupere, il ſeroit neanmoins obligé de l'aſſiſter d'argent dans la conjoncture qu'il apprehendoit : car aprés qu'il ſe ſeroit déclaré pour les Caraffes, il n'y auroit plus lieu de douter qu'il ne prétaſt tout ce qu'il avoit d'argent comptant, pluſtoſt que de ſouffrir que l'Armée Françoiſe ſe débandaſt, par la juſte apprehenſion qu'il auroit en ce cas que toutes les forces d'Eſpagne n'entraſſent dans ſes Eſtats, & ne les réduiſiſſent à changer de Maiſtre. 1556.

L'exemple du Duc de Ferrare n'eut pas moins d'effet à l'égard de la Ducheſſe de Valentinois ; car cette artificieuſe Dame conſideroit aſſez le Duc d'Aumale ſon gendre, pour ne pas conſentir qu'il ſerviſt dans l'Eſtat Eccleſiaſtique en qualité de Lieutenant Général ſous le Duc de Guiſe ſon frere, s'il n'eſtoit aſſuré d'une retraite en cas de diſgrace. Mais lors qu'elle vit les Eſtats de Ferrare & de Modene engagez dans la querelle, elle ne crut pas ſeulement qu'il n'y auroit pas plus de danger à porter les armes dans l'Italie, que dans le Piémond ; mais elle eſpera de plus que ſon gendre y trouvant moins de réſiſtance, acquerroit de la gloire à

1556. meilleur marché ; & ſur cette vaine ſuppoſition elle n'eut plus de répugnance à favoriſer les Caraffes.

Le Cardinal de Lorraine avoit ainſi formé ſa brigue à la Cour de France, lors que le Cardinal Caraffe y arriva ſur la fin de Juin mil cinq cent cinquante ſix. La Harangue qu'il fit au Roy, ne pouvoit eſtre ny plus ambitieuſe pour un ſuppliant, ny plus flateuſe à l'égard de Sa Majeſté. Il exagera les ſervices rendus en divers temps par ſa Maiſon aux François, & les pertes de la meilleure partie de ſes Terres, dont elle avoit eſté punie pour s'eſtre obſtinée à reconnoiſtre les Princes d'Anjou, aprés que la fortune leur avoit tourné viſage. Il remontra qu'elle eſtoit preſque la ſeule reſtée dans ſes anciennes inclinations. Il s'expliqua en des termes qui donnoient lieu de croire qu'il avoit des intelligences ſi puiſſantes & ſi bien concertées ſur le Royaume de Naples, qu'il ſuffiroit à l'Armée Françoiſe de ſe préſenter devant les principales Villes, pour y eſtre introduite ſans capitulation ; & il excita ſur la fin Sa Majeſté par des figures de Rhetorique, ſi preſſantes & ſi pathetiques tout enſemble, à ſuivre les traces de ſon Auguſte Pere, qui n'avoit pas pluſtoſt appris au ſortir de l'Eſpagne, où il avoit eſté priſonnier, que l'Armée de l'Empereur Charles-Quint avoit aſſiegé le Pape Clement Sept dans le Château Saint Angé, qu'il avoit né-

Dans la Harangue du Cardinal Caraffe au Roy.

gligé le ſoin de ſes enfans, donnez en ôtage pour envoyer Lautrec avec trente mille hommes au ſecours de Sa Sainteté. Le Roy ſe contenta de répondre modeſtement qu'il eſſayeroit d'imiter ſes Anceſtres, & de ſatisfaire le Saint Siege; mais qu'il falloit auparavant prendre avec l'Eſpagne de certaines meſures qui ne pouvoient eſtre négligées, ſans rendre la France coupable de la rupture de la Tréve. Et de fait le propre jour que Sa Majeſté devoit traiter magnifiquement le Légat à ſouper, elle aſſembla dans une Chapelle proche de la ſalle deſtinée pour le Feſtin, les Ambaſſadeurs & les Réſidens des Cours Etrangeres; & elle dit en leur préſence à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qu'il falloit eſtre aveugle pour ne pas voir que les Colonnes ne s'eſtoient révoltez que ſur la confiance d'eſtre protegez par ſon Maiſtre: Mais qu'il y avoit de plus des preuves certaines que les Miniſtres d'Eſpagne en Italie leur avoient fait toucher l'argent, dont leurs Troupes avoient eſté levées, & que le Duc d'Alve leur avoit ſecrettement envoyé des Soldats: Que la choſe ne pouvoit eſtre long-temps cachée ny déguiſée; & qu'au moment qu'elle ſeroit aſſez évidente pour convaincre les moins credules, il n'y auroit aucun Prince Chreſtien qui puſt honneſtement ſe diſpenſer d'aſſiſter le Saint Siége. Le Légat & le Cardinal de Lorraine ſolliciterent immediatement aprés les 1556.

1556. Conſeillers d'Eſtat ; & lors qu'ils furent aſſurez du plus grand nombre des ſuffrages dans le Conſeil du Roy, le Légat preſſa pour avoir une réponſe poſitive. La matiere fut miſe en déliberation ; & le Conneſtable qui n'avoit beſoin de la Guerre, ny pour acquerir du bien, ny pour appuyer ſa fortune, parla de la maniere, que ſa conſcience luy ſuggeroit, & fut ſuivi par le Cardinal de Tournon, par Marillac, & par les autres Miniſtres qui n'avoient point de liaiſon ſecrette avec la Maiſon de Guiſe. Il repreſenta avec toute la vigueur qui paroiſſoit dans le ton de ſa voix, quand il n'eſtoit point obligé de ſe contraindre, que la Tréve avoit eſté négociée & concluë dans toutes les formes ; & qu'il n'y avoit aucune contravention, non pas meſme indirecte, qui diſpenſaſt la France de l'obſerver dans la derniere exactitude : Que les ſermens des Rois eſtoient inviolables ; & que la France ne s'eſtoit jamais relâchée des Traitez qu'elle avoit conclus, ſans en excepter meſme ceux qu'elle avoit faits avec les Infideles : Que le Tréſor Royal eſtoit entierement épuiſé, & que les Provinces, qui ſeules eſtoient en état de le remplir, avoient eſté tellement déſolées par les courſes des Ennemis, ou incommodées par les logemens de l'Armée Françoiſe, qu'il leur falloit du temps pour ſe remettre ; & qu'il n'eſtoit pas juſte de leur faire porter la peine de l'imprudence des Caraffes,

Caraffes, qui pouvant partager entre-eux les immenſes revenus du Saint Siége, durant la vie de leur oncle, & en laiſſant exercer à Sa Sainteté ſon véritable office, qui conſiſtoit à conſerver la Paix entre les Chreſtiens, ne s'eſtoient pas contentez de s'attirer par leur ambition des ſujets néceſſaires de dépenſer inutilement ce qu'ils euſſent pu réſerver pour le rétabliſſement de leur Famille : Qu'ils prétendoient de plus que les deux Couronnes troublaſſent pour leur querelle le repos dont elles commençoient à joüir, & expoſaſſent encore une fois le Chriſtianiſme en proye aux Turcs : Que les diviſions entre Charles-Quint & François I. avoient fait naiſtre à Soliman les occaſions de faire en trente ans des progrês plus conſidérables, que n'avoient eſté ceux de tous ſes Prédeceſſeurs enſemble ; & que pour peu qu'il les avançaſt du coſté de l'Allemagne, les affaires de la Religion reſteroient ſans reſſource : Que c'eſtoit s'aveugler ſoy-meſme, que de prétendre recouvrer le Royaume de Naples, par l'aſſiſtance des Italiens, dont la conduite depuis ſoixante ans, devoit avoir convaincu les moins crédules, que cette Nation interreſſée n'aimoit à proprement parler, ny les François, ny les Eſpagnols, & qu'elle deſiroit avec une égale paſſion de s'exempter de la domination des uns & des autres : Mais que n'eſtant pas aſſez unie pour ſe mettre en pleine liberté, elle aimoit 1556.

Dans le raiſonnement du Conneſtable ſur la Tréve.

1556. encore mieux les Eſpagnols pour Maiſtres, parce qu'elle avoit plus de ſympathie avec eux qu'avec les François : Qu'il n'eſtoit pas moins ridicule de prétendre de grands avantages du changement de Monarque, qui venoit d'arriver en Eſpagne : au contraire il eſtoit certain que la France y perdroit, en ce qu'au lieu d'un vieillard que la goutte, la gravelle & la paralyſie avoient rendu preſque immobile, comme Charles-Quint, elle auroit déſormais pour ennemy en la perſonne de Philippe Second un Prince de trente ans également vigoureux, adroit & inſtruit des affaires d'Eſtat ; & qui pour marque de ſa capacité maintenoit dans les affaires tous ceux que l'Empereur ſon pere y avoit introduits : & que bien loin d'eſtre moins puiſſant que n'avoit eſté l'Empereur ſon pere, il l'eſtoit plus, puis qu'il avoit ajoûté à tant de Couronnes, dont il eſtoit heritier neceſſaire, celle d'Angleterre, dont les ſeules forces avoient exercé la France durant tant de ſiécles, & l'avoient meſme plus d'une fois réduite à d'étranges extrémitez : Que les Anglois reſſentoient encore dans le fond de leur cœur l'antipathie, qui leur avoit fait donner dix-huit Batailles, pour aſſujettir les François : & que la mémoire de tant de Provinces qu'on leur avoit arrachées par les armes & de la ville de Bologne, qu'on leur avoit comme dérobée par capitulation, eſtoit encore ſi récente,

qu'ils accorderoient volontiers toutes les ſommes d'argent qu'on leur demanderoit en leur perſuadant que ce ſeroit pour recouvrer ce qu'ils avoient autrefois poſſedé en France. 1556.

La Maiſon de Guiſe, qui ne pouvoit répondre à tant d'invincibles raiſons, ne ſe mit point en devoir de les affoiblir. Elle feignit que c'eſtoit par reſpect à l'égard du Conneſtable, & des autres vieux Miniſtres qui les avoient propoſées. Elle prit un détour plus long & plus artificieux; & le Cardinal de Lorraine demandant qu'on luy montraſt le Traité de Vaucelles, où la Tréve avoit eſté concluë, y fit obſerver qu'il eſtoit bien dit en termes exprés, que les deux Couronnes porteroient la Guerre dans les Etats l'une de l'autre, pour quelque cauſe ou prétexte que ce fuſt; mais que ny l'une, ny l'autre ne s'eſtoit privée de la liberté d'envoyer ſes Armées dans les Etats d'autruy, & que par conſéquent on ne contreviendroit en aucune maniére à cette Tréve, en envoyant dans l'Etat Eccleſiaſtique les Troupes qui ſeroient jugées abſolument néceſſaires, pour arreſter les progrês des Colonnes, comme le Roy Catholique croyoit pouvoir fournir de l'argent & des Troupes aux meſmes Colonnes, pour porter la Guerre ſur les Terres qu'ils avoient autrefois poſſedées. Il fit enſuite une comparaiſon de l'affaire dont il s'agiſſoit, avec des perſonnes qui ſe ſeroient réciproquement

1556. jurées une amitié inviolable. Il ſuppoſa que l'une d'elles vouluſt aprés attaquer le pere de l'autre ; & il ſoûtint que le fils en deffendant ſon pere, ne deviendroit ny infidele, ny parjure. Il examina la conduite des Eſpagnols depuis la Tréve, afin de montrer qu'ils n'avoient jamais eu de veritable deſſein de l'obſerver ; & il en voulut tirer cette conſequence, que le nouveau Roy Philippe Second n'ayant pu par une multitude de voyes indirectes diſpoſer les François à la rupture qu'il deſiroit ; avoit eu recours à la protection de Marc-Antoine Colonne, comme au dernier expedient qui reſtoit pour les attirer à la Guerre ; parce qu'il avoit préveu que le Roy Henry Second ne ſe réſoudroit jamais à quitter la deffenſe du Saint Siége, qui avoit rendu ſes Prédeceſſeurs ſi célebres. Qu'ainſi le Traitté de Vaucelles n'avoit pas pluſtoſt eſté ratifié, que le Comte de Megue, Gouverneur de la Province du Luxembourg, avoit ſuborné des Soldats de la Garniſon de Mets, pour livrer la Citadelle de cette Place ; & qu'il réſultoit des preuves du procês fait dans toutes les formes aux complices de cette trahiſon, aprés qu'elle avoit eſté découverte, que le Duc de Savoye, Général des Armées d'Eſpagne dans les Pays-bas, en avoit eu connoiſſance, & que le Comte de Megue n'avoit agi que par l'ordre de ce Prince : Que le Comte de Barlemont, Intendant des Finances

Dans le Procês des cõplices.

de Flandres, avoit tâché de surprendre la ville de Bourdeaux en Guyenne, à l'occasion d'une multitude de Vaisseaux Anglois, Holandois & Zelandois entrez dans le Port de la mesme Ville pour se charger de vin : Et que Jacques la Fléche Gascon de naissance, mais Espagnol de profession, & devenu principal Ingenieur de la Maison d'Austriche, par la profonde connoissance de l'Architecture Militaire qu'il avoit acquise, avoit esté surpris en Picardie, où il examinoit de trop prês les défauts des meilleures Places : Qu'on n'avoit pas néanmoins usé à son égard de toute la séverité permise par le Droit des gens contre les Transuges convaincus d'avoir abandonné leur Patrie sans la permission du Roy, pour demeurer en Pays ennemy, & que l'on s'estoit contenté de l'interroger juridiquement, & d'examiner les papiers dont on l'avoit trouvé chargé : Que sa réponse avoit esté sincere, soit qu'il n'eust pas voulu mentir, ou qu'il jugeast qu'il ne luy serviroit de rien de désavoüer les Plans tracez de sa propre main surpris dans sa cassette : Qu'il avoit avoüé que le Duc de Savoye luy avoit fait compter de l'argent, pour dessiner ces cinq Places que l'Espagne méditoit d'attaquer, Montreüil, Ruë, Bourlens, Saint-Quentin & Mesieres ; & qu'aprês qu'elles seroient prises, on les devoit fortifier de sorte, qu'elles serviroient de couverture au reste des Pays-bas : 1556.

1556. Qu'un Soldat Provençal de la Garniſon de Mariambourg avoit eſté corrompu pour empoiſonner le puits de cette Place, & pour donner aux Garniſons Eſpagnolles voiſines le ſignal deſtiné pour la ſurprendre, lors qu'il y auroit un ſi grand nombre de ſes compagnons morts ou malades, que le reſte ne ſuffiroit pas pour deffendre la Place d'une ſoudaine attaque : Qu'enfin on faiſoit dans tous les Eſtats de la Monarchie Eſpagnole de grands préparatifs pour une prochaine Guerre : Qu'on y donnoit de groſſes penſions aux Officiers ; qu'on y levoit de nouvelles Troupes, au lieu de réformer les anciennes : Que le Duc de Mondejar, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Vienne, ne s'étoit pas contenté de preſſer l'Empereur Ferdinand Premier de recouvrer les Villes Impériales de Mets, de Toul & de Verdun ; mais qu'il avoit encore redoublé ſes Offices à la Diette de Ratiſbonne, pour engager les Electeurs, les Princes, les Eſtats & les Villes libres du Corps Germanique à fournir les Troupes néceſſaires à l'execution d'une entrepriſe ſi difficile, en offrant que ſon Maiſtre y contribuëroit extraordinairement, en qualité de Duc de Milan & de Souverain de la Gaule Belgique : Que comme, ſi tant de témoignages de mauvaiſe volonté n'euſſent pas ſuffi pour marquer les mauvaiſes intentions du Roy Catholique, il les continüoit, ou pour mieux dire, il y mettoit le comble,

au moment que le Cardinal de Lorraine raiſonnoit dans le Conſeil de France ; puis que les Garniſons des Places fortifiées de nouveau dans le Comté d'Artois alloient à la picorée, comme en pleine Guerre, & ne répondoient autre choſe aux malheureux Picards, dont elle enlevoit impunément le bétail, ſi-non que n'étant pas payées, il falloit qu'elles mouruſſent de faim, ou qu'elles vêcuſſent aux dépens de leurs voiſins. 1556.

Le Roy Henry Second n'avoit jamais eſté ſi embarraſſé qu'il le fut alors. Il eſt vray que la Ducheſſe de Valentinois l'avoit entretenu longtemps avant qu'il entraſt au Conſeil, & qu'elle avoit employé tous ſes charmes, pour le déterminer à la Guerre, aprés que le Cardinal Caraffe l'avoit perſuadée qu'une Campagne ſuffiroit pour approcher le Duc d'Aumale ſon gendre du Trône de Naples, où le Duc de Guiſe ſeroit infailliblement élevé. Mais les raiſons du Conneſtable eſtoient ſi fortes, que Sa Majeſté, pour eſtre prévenuë, ne laiſſoit pas d'apercevoir que celles du Cardinal de Lorraine ne pouvoient entrer en comparaiſon avec elles, ny de conclure qu'il y auroit de l'injuſtice à ſacrifier le bien de l'Eſtat & le repos de ſes Peuples, à la ſatisfaction d'une Maitreſſe animée pour des intéreſts étrangers. Et de fait, la réſolution auroit eſté priſe de n'intervenir en aucune maniere dans la querelle des

1556. Colonnes & des Caraffes, ſi Sa Majeſté n'eût voulu épargner à la Ducheſſe de Valentinois la honte & le dépit qu'elle auroit eu d'apprendre qu'on euſt arreſté le contraire de ce qu'elle venoit de ſolliciter avec tant d'empreſſement. Le meilleur expedient, pour arriver à une fin ſi délicate, conſiſtoit à ne rien faire abſolument, c'eſt à dire à n'accorder point d'un coſté ce que la Ducheſſe prétendoit, & à ne luy donner de l'autre aucune occaſion de ſe plaindre. Mais il y auroit eu de la foibleſſe d'eſprit à demeurer en ſuſpens, aprés une conſultation extraordinaire, & l'on avoit fait trop de bruit de la matiere qui y devoit eſtre agitée, pour la laiſſer indeciſe. Il ne reſtoit au Roy que la voye du délay, pour s'empêcher de commettre une injuſtice, & pour ſauver ſa réputation, ſans offenſer ſa Maitreſſe; & Sa Majeſté crut l'avoir admirablement choiſie, en envoyant une Ambaſſade extraordinaire vers le Roy d'Eſpagne, pour le conjurer d'abandonner la protection des Colonnes, & pour luy déclarer que la France prendroit ſes meſures, ſur la réponſe qu'il feroit. Mais Henry Second ne prévoyoit pas que l'envoy d'un Ambaſſadeur ne le commettroit guéres moins avec l'Eſpagne, qu'auroit fait une Déclaration ouverte, parce qu'une démarche ſi publique perſuaderoit aux moins éclairez que la France avoit pris à ſon tour la protection des Caraffes, & qu'elle avoit commis

Dans le réſultat de ce Conſeil.

en

en ce point une faute irréparable ; car au lieu de conſerver la juſtice de ſon coſté, elle la tranſportoit aux Eſpagnols, qui auroient plus de ſujet de rétablir les Colonnes, leurs anciens Feudataires dans leur patrimoine, que la France n'en auroit d'appuyer l'ambition & l'avarice des Caraffes. Et de fait on ne pouvoit douter que les Colonnes ne fuſſent inſeparablement unis depuis ſoixante ans avec l'Eſpagne, & que leur fortune ne fuſt uniquement attachée à celle de cette Monarchie. On ſçavoit de plus que la perſécution qu'ils ſouffroient eſtoit injuſte dans le fond : & qu'encore qu'ils euſſent eſté convaincus de pluſieurs crimes contre la perſonne du Pape Clement Sept, ils n'en pouvoient être civilement recherchez, aprés l'Amniſtie en bonne forme, que le meſme Pape leur en avoit accordée ; & l'Eſpagne au contraire avoit droit de les maintenir, en cas qu'elle fuſt violée, puis qu'elle eſtoit intervenuë en qualité de garante dans leur Traité avec le meſme Clement Sept. Paul Trois Succeſſeur de Clement n'avoit pas eſté mieux fondé pour y contrevenir ; & s'il l'avoit fait, c'eſtoit par un deſir de vengeance, naturel aux Italiens, ou par une ruſe de vieux politique, qui prétendoit aſſurer ſon Pontificat, en ne laiſſant impunis, aucun des attentats qui avoient troublé le repos de ſon Prédéceſſeur. 1556.

Paul Quatre ne marchoit que ſur les traces

1556. de Paul Trois, & ne faiſoit par conſequent qu'encherir ſur ſa violence, en revêtant ſes neveux des dépoüilles d'autruy. Que ſi l'on tournoit la médaille, rien ne paroiſſoit de ſemblable dans la protection que la France eſtoit ſur le point d'accorder aux Caraffes. Ils avoient eſté de la Faction d'Anjou, mais ils l'avoient abandonnée, en traitant avec les Eſpagnols, & en recevant pour le prix de leur changement de parti, un rétabliſſement ſincere dans toutes les terres de leur Maiſon, qui avoient eſté ſaiſies. Enſuitte ils avoient preſté un nouveau ſerment au Roy Catholique; & quoy qu'il y euſt beaucoup d'apparence qu'ils ne l'avoient preſté que des lévres, & que leur intention ne s'eſtoit point accordée avec leur action extérieure, la France n'avoit aucun prétexte d'en appuyer l'infraction, puis qu'il eſtoit vray de dire que les Caraffes n'avoient plus aucune dépendance à ſon égard. L'élevation de leur oncle à la Papauté ne les tiroit point de la ſujettion d'Eſpagne, comme on leur fit ſentir aprés la mort de Sa Sainteté: & l'inveſtiture du Saint Siége n'excuſoit point leur uſurpation à l'égard du Roy Henry Second, qui ne pouvoit ignorer les voyes par leſquelles elle avoit eſté obtenuë. Auſſi Philippe Second repartit à l'Ambaſſadeur de France qu'il ne pouvoit s'exempter d'aſſiſter les Colonnes ſes Sujets obéïſſans, contre les Caraffes ſes Sujets

rebelles ; & que toute la Chreſtienté jugeroit 1556.
aſſez que la France cherchoit querelle, ſi elle intervenoit dans une affaire où elle n'avoit aucun intéreſt.

Le Duc & le Cardinal de Guiſe exagererent dans le Conſeil du Roy la fierté de cette réponſe, & le Cardinal Caraffe obtint par ſes importunitez que Monluc retourneroit dans l'Eſtat de Sienne avec deux mille Soldats de vieille Infanterie Françoiſe, & qu'il s'y joindroit aux ſix mille de Strozzi, pour entrer avec ce Maréchal dans l'Eſtat Eccléſiaſtique. L'arrivée de ces Troupes empêcha la ville de Rome d'eſtre une autre fois priſe par les Colonnes, qui s'en approchoient déja, aprés avoir diſſipé les nouvelles levées du Pape, ſans tirer l'épée. Strozzi & Monluc les arreſterent auprês d'Oſtie : Mais ce ne fut pas ſans combattre. Marc-Antoine, fils aîné de Monluc, Gentilhomme des plus accomplis de ſon ſiécle y perdit la vie ; & les Colonnes furent repouſſez, & rentrerent dans le Royaume de Naples, d'où ils eſtoient ſortis. La Tréve n'avoit point eſté juſques-là violée, & le Roy ſe pouvoit tenir à ce qu'il venoit de faire, ſans donner prétexte de luy en imputer la rupture, ſi un accident impreveu n'euſt porté ſa colere dans l'excez que deſiroit les Caraffes, pour l'engager abſolument dans leur deffenſe. Il n'y avoit point de Prince Etranger plus rede-

1556. vable à la France, que l'eſtoit alors Octavien Farneſe Duc de Parme. Elle eſtoit entrée à ſa ſeule conſideration dans la derniere Guerre : Elle avoit pris ſa protection contre l'Empereur ſon beau-pere, qui avoit réſolu de le ruïner : elle avoit ſacrifié ſes meilleures Troupes pour le ſauver, lors qu'il eſtoit déja ſur le bord du précipice ; & par une fidélité ſans exemple dans les derniers ſiécles, elle luy avoit rendu Parme aprés en avoir ſoûtenu le Siége durant deux ans, ſans prétendre aucun rembourſement de frais, quoy qu'elle y euſt dépenſé deux millions d'or. Cependant une légere tentation ſuffit pour rendre le Duc de Parme ingrat, aprés tant de bien-faits qu'il avoit reçus de Henry Second. L'Eſpagne jugea qu'il luy ſeroit impoſſible de ſe deffendre en Italie, ſi elle eſtoit attaquée en meſme temps en cinq lieux differents par autant d'ennemis : ſçavoir dans le Royaume de Naples par le Duc de Guiſe : dans l'Eſtat Eccleſiaſtique par le Maréchal Strozzi : dans la Toſcane par le Comte de Gaïace : dans le Piémont par le Maréchal de Briſſac, & dans le Duché de Milan par le Duc de Parme. Sur cette préſuppoſition elle écrivit au Duc d'Alve d'eſſayer en toute maniere de déſarmer le Duc de Parme, & le Duc d'Alve en donna la commiſſion au Cardinal de Trente. * Ce Cardinal viſita le Duc de Parme, ſous prétexte de régler les Contribu-

Dans la Négociatiõ du Cardinal Madruce avec le Duc de Parme.

* Il ſe nommoit Aliſprand de Madruce.

tions durant la Tréve, & prit de ſecrettes meſures avec la Ducheſſe de Parme, ſœur naturelle du Roy Catholique, & plus attachée aux intéreſts de ſon frere, qu'à ceux de ſon mary, quoy qu'elle en euſt un fils * qui promettoit déja beaucoup. 1556.

* Ce fut Alexandre Farneſe Duc de Parme.

On offrit enſuitte au Duc de Parme de le rétablir dans tous ſes Eſtats, ſans autre condition, que de renoncer à la protection des François, excepté la Citadelle de Plaiſance, que l'Eſpagne prétendoit retenir, juſqu'à ce qu'elle fuſt aſſurée de ſon amitié. Cette propoſition eſtoit plauſible, en ce que le Duc de Parme joüiroit de tout ſon revenu, & ſeroit déchargé de la dépenſe d'entretenir une Garniſon dans Plaiſance, qui en auroit conſumé la meilleure partie; mais elle eſtoit déſavantageuſe en effet, puis qu'elle eſtoit de la meſme nature que celle des Loups de la Fable, qui offroient aux Brebis de vivre en parfaite intelligence avec elles, pourvû qu'elles ſe deffiſſent des chiens qui les gardoient. Si le Duc de Parme abandonnoit la France, il ne luy reſtoit plus de ſupport, & l'Eſpagne ſe mettoit en eſtat de le dépoüiller, quand il luy plairoit, puis qu'elle n'auroit qu'à introduire les Troupes du Duché de Milan dans la ville de Plaiſance pour la recouvrer; & qu'à former immédiatement aprés un blocus devant Parme, pour la réduire par famine. Mais le Duc de

1556. Parme haïſſoit autant la Guerre, qu'il l'avoit autrefois aimée, & vouloit goûter les plaiſirs qu'une Souveraineté, pour petite qu'elle ſoit, ne laiſſe pas d'apporter, quand elle eſt paiſible. Il ſçavoit juſqu'à quel point la haine des Eſpagnols devenoit implacable, lors qu'on avoit une fois mépriſé leur amitié; & la mort tragique de ſon pere, qui leur avoit donné beaucoup moins de ſujet de le perdre, luy faiſoit apprehender à tous momens un pareil traitement. Ces quatre conſidérations jointes à la néceſſité de paſſer le reſte de ſa vie dans l'indigence, s'il s'obſtinoit malgré la fortune à eſtre généreux, le rendirent ingrat. Il renonça à la protection de la France, & il ſe repoſa ſur la bonne foy des Eſpagnols, avec autant de confiance, que s'il euſt eu un preſſentiment ſecret, que les grands ſervices qu'Alexandre Farneſe ſon fils unique leur rendroit un jour, les obligeroit à la reſtitution de la Citadelle de Plaiſance.

L'inconſtance du Duc de Parme eut plus d'effet ſur l'eſprit du Roy, que les charmes de la Ducheſſe de Valentinois, puis qu'elle acheva de le déterminer à la protection des Caraffes. Il eſt vray que ce fut d'une maniere qui ne ſatisfit, ny le Cardinal de ce nom, ny la Maiſon de Guiſe; & cette circonſtance, toute légere qu'elle eſtoit, fut la principale, & peut-eſtre l'unique cauſe du mal-

entendu, qui déconcerta l'expédition de Naples. Le Connestable de Montmorency fut donné pour Collegue au Cardinal de Lorraine, dans la Négociation que l'on devoit faire avec le Cardinal Caraffe ; & ce vieux Ministre qui n'avoit point d'autre intéreſt en l'affaire que celuy de ſon Maiſtre, le ſuivit avec plus d'exactitude, que ne prétendoient les deux Cardinaux. Le deſſein des Caraffes eſtoit plus caché qu'on ne penſoit : car encore que pour attirer la Maiſon de Guiſe dans leur Parti, ils luy euſſent propoſé la Couronne de Naples, leur intention n'eſtoit pas d'executer leur promeſſe. Ils avoient aſſez d'ambition pour aſpirer eux-meſmes à monter ſur le Trône ; & ils n'eſtoient pas d'humeur à céder volontairement ce qu'ils eſpéroient de la fortune de leur oncle. Ils avoient ſeulement regardé la Maiſon de Guiſe, comme une machine propre à les y porter, en ſervant de couverture à leur ambition, juſqu'à ce qu'il leur fuſt permis de la faire éclater impunément, & en applaniſſant par ſa valeur tous les obſtacles, qui traverſeroient la Conqueſte de Naples. Ils avoient crû qu'il ſuffiroit de la flatter d'une eſpérance imaginaire, pour l'engager à jetter la France dans le Parti des Caraffes, à ſe faire décerner le Généralat de l'Armée qui iroit à Naples, à deffaire les Troupes des Eſpagnols, & à ſolliciter les meilleures Villes de ſe révolter. 1556.

1556. par la préſence du Duc de Guiſe, qui eſtoit le Prince le plus accompli de ſon ſiécle, & ſorti de la Maiſon d'Anjou, que les Neapolitains avoient autrefois adorée.

Aprês que les meſmes Caraffes auroient tiré de ce Duc toute l'aſſiſtance qui leur eſtoit néceſſaire, ils ſe promettoient de le ſupplanter aiſément, ou du moins ils n'apprehendoient, ny ſa vengeance, ny la part que prendroit ſon Armée, dans l'injure qu'ils auroient faite à ſon Général : car aprês que les Eſpagnols ſeroient vaincus, & les principales Villes réduites, il ſeroit toûjours au pouvoir de la Nobleſſe de Naples de choiſir un Roy ; & l'averſion dont elle eſtoit également touchée pour les François & pour les Eſpagnols, luy rendroit mépriſable le Duc de Guiſe. Elle jetteroit encore moins les yeux en ce cas ſur quelque Prince d'Italie, puis qu'il n'y en avoit point qu'elle jugeaſt digne de luy commander ; & ſe voyant réduitte à prendre un Chef de ſa Nation, elle le tireroit infailliblement de la Maiſon des Caraffes, qui eſtoit la plus illuſtre & la plus ancienne du Royaume de Naples.

Dans les reproches du Cardinal de Guiſe au Cardinal de Lorraine.

Le Cardinal de Lorraine ſuppoſoit au contraire que les Caraffes euſſent agi de bonne foy dans les promeſſes qu'ils luy avoient faites à Rome, & que le Cardinal Neveu avoit depuis confirmées par tant de ſermens. Il ne penſoit qu'à remplir des plus vaillans hommes de France

France les Troupes qui passeroient avec son frere en Italie, & qu'à trouver les fonds nécessaires à leur subsistance. Ce n'est pas que le soupçon du véritable dessein des Caraffes ne luy fust venu ; mais il l'avoit aussi-tost rejetté, comme une pensée tout à fait chimerique, parce qu'estant persuadé de la valeur & de la bonne fortune de son frere, il ne doutoit point qu'au premier avantage qu'il remporteroit sur les Espagnols, la Noblesse & le peuple de Naples ne couruſſent à l'envie au devant de luy, & ne le reconnuſſent pour leur Roy ; ce qui n'arriveroit pas moins dans la conjecture du Cardinal de Lorraine, en cas que le mesme Duc de Guise déclaraſt qu'il n'entreprenoit la conqueſte de Naples que pour la France, & comme Lieutenant du Roy Henry Second. Car les Neapolitains lassez d'estre depuis si long-temps réduits en Province, & jaloux de joüir continuellement de la presence de leur Souverain, feroient au même Duc de Guise une espece de violence pour accepter leur Couronne, & réduiroient les choses en tel estat, que la France seroit enfin obligée d'y consentir, quand ce ne seroit que pour éviter que le Sceptre de Naples ne retournaſt à la Maison d'Autriche, ou ne paſſaſt dans une autre Maison moins affectionnée à la France, que celle de Lorraine. 1556.

Le Connestable ignoroit absolument les mo-

1556. tifs qu'on vient de rapporter ; & quand il les auroit ſçus, ſon humeur revêche & mépriſante ne luy auroit pas permis d'y avoir aucun égard. Il avoit appris par une longue experience que les Italiens eſtoient les peuples les plus intereſſez de l'Europe ; & il tenoit pour maxime, que c'eſtoit aſſez les punir que d'agir avec eux par le meſme mouvement qui les pouſſoit à rechercher les autres. Il avoit ſouvent éprouvé les effets de leur invincible antipathie pour les François : Il eſtoit convaincu qu'ils n'avoient recours au Roy, que parce que toute autre protection que la ſienne leur manquoit alors. Il prévoyoit leur ingratitude incontinent après qu'ils auroient obtenu ce qu'ils deſiroient ; & de toutes ces conſiderations enſemble, il avoit conclu que les Caraffes ne ſe contenteroient pas d'abuſer de la facilité qu'ils avoient trouvée dans le Conſeil du Roy ; mais encore qu'ils en feroient des railleries à Rome, où ſe formoit la réputation des Puiſſances de l'Europe ; ſi la France ſe relâchoit du moindre avantage qu'elle pouvoit exiger, en traittant avec eux.

Dans la Négociation entre le Connétable & les Cardinaux de Lorraine & Caraffe.

Ainſi les Cardinaux de Lorraine & Caraffe eurent également ſujet d'eſtre ſurpris, lors que le Conneſtable propoſa d'abord que le Roy prétendoit pour le dédommagement des frais qu'il feroit, en envoyant au Royaume de Naples l'élite de ſes forces, que cette Couronne fuſt réünie à la Monarchie Françoiſe. Ils re-

partirent en vain que ce seroit mettre à contre-temps, & sans aucune nécessité, un obstacle invincible au dessein le plus aisé d'ailleurs qui fust jamais, & jetter tout ce qu'il y avoit de zêlez Italiens, sans exception du costé de l'Espagne, en achevant de leur persuader que la France n'avoit point encore perdu l'esperance de les assujetir. 1556.

Le Connestable persista neanmoins dans son opinion ; & tout ce que l'on put obtenir de luy, fut qu'au lieu de la réünion du Royaume de Naples à la Monarchie Françoise, il se relâcha jusqu'à consentir que la conqueste s'en fist pour le second fils de France ; & qu'en cas que ce Prince mouruſt sans enfans, le troisiéme luy succederoit.

Le Cardinal de Lorraine, dont l'esprit étoit plus raffiné que celuy du Connestable, jugea sagement que l'article dont il s'agissoit estoit inutile ; parce que le cas n'arriveroit point, si le Duc de Guise estoit malheureux dans son entrepriſe ; & s'il réüssissoit, la réputation que sa conquête luy auroit acquise, luy fourniroit assez d'occasions pour recuëillir seul le fruit de sa victoire, & pour s'y maintenir à la faveur d'une Ligue qu'il formeroit entre les Princes d'Italie contre les Estrangers.

Le Cardinal Caraffe plus violent, & moins éclairé que le Cardinal de Lorraine, ne remarqua ny que le projet du Connestable estoit

1556. chimerique, ny qu'il importoit peu de le ſigner. Il s'arreſta ſeulement à concevoir que la France ne vouloit partager avec perſonne la conqueſte de Naples, quoyqu'elle euſt tant de fois éprouvé à ſon dommage qu'elle ne la pouvoit faire ſans le ſecours d'autruy ; & il eſtima qu'elle avoit beſoin pour ſe détromper, de perdre encore une Armée dans ſa vaine pourſuite. Il prit enſuite le Cardinal de Lorraine pour un lâche Courtiſan, qui négligeoit tout le reſte pour conſerver ſa fortune préſente, & qui à la premiere réſiſtance qu'il avoit trouvée dans l'eſprit du Conneſtable, avoit abandonné l'eſperance de rétablir ſa Maiſon ſur le Trône de Naples. Ces deux réflexions rallumerent dans le cœur du Cardinal Caraffe l'ancienne averſion pour la France, que tant de bienfaits reçûs dans ſa diſgrace n'avoient pas tout-à-fait éteinte, & luy inſpirerent un mépris invincible pour la Maiſon de Guiſe, qui cauſa tout le mal-entendu que l'on verra dans la ſuite de cette Hiſtoire. Il ne laiſſa pas neanmoins de faire bonne mine, & de ſigner le Traité avec un viſage auſſi tranquile, que s'il euſt obtenu ce qu'il déſiroit. Il partit aprés avoir accepté l'Evêché de Cominges que le Roy luy donna ; & le Baron de la Garde le conduiſit à Civitavechia avec une eſcorte de vingt-cinq Galeres, & de ſept Enſeignes d'Infanterie qui mirent pied à terre au meſme lieu;

Dans le dernier Volume des affaires France avec le Pape.

& ſe joignirent dans le Patrimoine de Saint Pierre, à neuf autres Enſeignes d'Infanterie Françoiſe que la Mole y avoit menées de l'Iſle de Corſe. 1556.

Le Pape encouragé par un ſecours ſi conſiderable, preſſa ſes neveux de porter la guerre dans le Païs ennemy : mais ils n'eſtoient plus dans la diſpoſition qu'ils luy avoient autrefois inſpirée. Le Cardinal Caraffe au retour de France avoit communiqué à ſes freres le reſſentiment de l'injure qu'il prétendoit avoir eſté faite à ſa Maiſon, lorſque le Conneſtable l'avoit engagée à ſervir pour les intereſts du Duc d'Orleans, au lieu de la prier de travailler pour elle-meſme.

Le complot avoit eſté formé entre les trois neveux de Paul Quatre, de s'en venger en toute maniere, & la plus prompte eſtoit de s'accommoder avec les Eſpagnols aux dépens des François. La ſeule difficulté capable de traverſer ce deſſein, conſiſtoit dans l'humeur inflexible de Sa Sainteté, qui ſe piqueroit également de punir les Colonnes, & d'executer le Traité fait avec le Roy Henry Second. Et de fait les Caraffes qui connoiſſoient parfaitement leur oncle, n'oſerent luy propoſer ce qu'ils avoient dans l'ame. Ils prirent un détour artificieux & malin ; & ils aimerent mieux attendre qu'il ſe laſſaſt de la Guerre par un bruit continuel de mauvais ſuccez qui ſeroit porté

1556. à ſes oreilles. Pour arriver à cette fin ils ſonderent le Duc d'Alve s'il vouloit traiter avec eux, & cet adroit Vice-Roy de Naples ne leur eut pas plûtoſt reparty civilement qu'ils ſeroient toûjours les arbitres de l'accord entre le Pape & l'Eſpagne, qu'ils négligerent de pourvoir les meilleures Places de l'Eſtat Eccleſiaſtique, & les réduiſirent ainſi toutes à la neceſſité de capituler à la premiere ſommation qui leur ſeroit faite.

Le premier indice qu'eut la France de leur perfidie, fut la viſite que Monluc & la Mole firent de la Place de Paliano, par ordre exprês du Pape, qui ne s'eſtoit point raporté à ce que ſes neveux luy en avoient dit. Elle fut trouvée en un eſtat ſi pitoyable, que Monluc & la Mole crurent eſtre indiſpenſablement obligez d'aſſurer Sa Sainteté que Paliano ſuccomberoit ſans ſiége, ſi l'on n'y jettoit promptement des munitions & des gens de Guerre. Le Pape y pourvut; & le Duc d'Alve qui l'alloit inveſtir, marcha vers Anagnia. Cette Place n'eſtoit pas mieux garnie que Paliano l'avoit eſté; & ſon Gouverneur qui avoit eſté domeſtique du Cardinal Caraffe, n'eut pas pluſtoſt préſſenti que l'orage venoit fondre ſur luy, qu'il s'enfuit, & porta luy-meſme la premiere nouvelle à Rome de la perte d'Anagnia. Le Pape en fut tellement étonné, qu'il écouta la propoſition que ſes neveux

luy firent, de traiter avec le Duc d'Alve, par l'entremiſe d'un Jacobin, neveu du Cardinal de Saint Jacques. 1556.

Ce Religieux conclut une tréve de huit jours qui ne put eſtre changée en paix, parce que le Duc d'Alve aſſuré que les Caraffes obtiendroient à la longue de Sa Sainteté tout ce qu'ils deſiroient, ne voulut rien relâcher de ſes prétentions. Il s'avança juſqu'à Tivoli, pour achever de jetter la conſternation dans l'ame de Sa Sainteté; & il y entra par une porte, dans le meſme temps que Monluc y entroit par l'autre avec huit cent François. Monluc qui ſe voyoit incapable de reſiſter à quinze mille hommes dont l'Armée d'Eſpagne eſtoit compoſée, prit ſa réſolution ſur le champ, & ſe retira avec la meſme diligence qu'il eſtoit venu, juſqu'à ce qu'il fuſt arrivé en un lieu de ſituation avantageuſe qu'il avoit remarqué en paſſant. Il eſtoit ſi élevé que les Ennemis ne pouvoient rien découvrir au dela : ce qui luy fit venir la penſée d'y placer ſes gens de Guerre, & la Garniſon qu'il avoit tirée de Tivoli, avec tant de régularité, qu'il ſembloit que toutes les Troupes Italiennes & Françoiſes deſtinées à la Garde de l'Eſtat Eccleſiaſtique fuſſent poſtées ſur cette éminence. Mais la Garniſon de Tivoli n'eut pas pluſtoſt occupé la place qui luy avoit eſté marquée, qu'elle fut ſaiſie d'une terreur panique qui la troubla de

1556. ſorte, qu'elle lâcha le pied ſans eſtre attaquée; & ne ceſſa de fuïr juſques aux portes de Rome, où elle publia que Monluc* & ſes huit cent hommes avoient eſté défaits. Il eſt vray qu'il ne tint qu'au Duc d'Alve de le tailler en pieces; mais ce Général qui avoit beſoin de toutes ſes forces pour les oppoſer au Duc de Guiſe, prévit ſagement qu'il ne pouvoit s'obſtiner à tailler en piece des deſeſperez qui vendroient cherement leur vie, ſans s'expoſer à perdre les plus braves de ſon Armée, qui ſervoient à encourager les autres, ny ſans l'affoiblir, de ſorte qu'elle ſeroit incapable de ſoûtenir le premier effort de celle du Duc de Guiſe. Il laiſſa donc Monluc achever en paix ſa retraite; & il mena ſon Armée à Oſtie, où les François arriverent preſque auſſi-toſt que luy. Ils pouſſerent ſon Infanterie avec tant de chaleur, qu'ils luy auroient d'abord fait lever le ſiége, s'ils euſſent eu de la Cavalerie; mais celle des Ennemis rallia les fuyards, & contraignit la Citadelle d'Oſtie de ſe rendre par la ſeule menace qu'elle fit, de la battre avec quelques pieces d'Artillerie, qui n'eſtoient pas neanmoins en eſtat d'agir.

Le Pape intimidé par cette ſeconde ſecouſſe, accorda une nouvelle ſuſpenſion d'armes pour dix jours; & le Duc d'Alve qui l'avoit recherchée pour des raiſons d'autant plus efficaces, qu'elles eſtoient tout-à-fait inconnuës à Sa Sainteté,

Sainteté, insista qu'il luy fust permis de conferer avec le Cardinal Caraffe, & l'obtint. 1556.

Leur entretien se fit sans témoins, & dura trois heures entieres : on n'en pénetra ny la cause, ny le résultat, & le secret en fut également observé des deux costez. Le Cardinal Caraffe en fit mystere, non seulement à Selve, Ambassadeur de France, quoy qu'il luy eust donné parole de ne rien conclure, sans sa participation; mais encore au Marêchal Strozzi, qu'il disoit estre son meilleur amy : ce qui n'empêcha pas que l'un & l'autre ne devinassent qu'il y avoit eu des mesures prises pour faire perir l'Armée qui passoit les Alpes sous le Duc de Guise.

Et de fait, les Caraffes aprês cette conference, ne se mirent plus tant en peine de ménager, du moins au dehors l'amitié des François. Le fils aîné du Connestable fut mené par tant de détours & de formalitez inutiles à la décision du procês qu'il sollicitoit à Rome, qu'il se lassa d'attendre. Il retourna en France, où l'on trouva les voyes d'éteindre l'amour qu'il avoit pour la Demoiselle de Pienne, & de luy en inspirer une autre plus proportionnée à sa fortune.

Dans le procês pour son Mariage.

Le Cardinal Caraffe fit sur la fin de l'année un voyage à Venise, dont on parla diversement. Ses amis voulurent persuader que c'étoit afin de tirer du Senat l'argent dont le Saint Siége avoit besoin, pour continuer la Guerre,

1556. en engageant la Ville de Ravenne pour seureté de la somme, & des arrerages ; & ses ennemis publierent que c'estoit pour recevoir le prix que l'Espagne luy avoit promis, s'il trahissoit la cause de son oncle. Il n'y demeura pas long-temps, parce que le Duc d'Alve ayant remené son Armée au Royaume de Naples pour la renforcer : & les François ayant repris en peu de jours tout ce que les Espagnols tenoient de l'Estat Ecclesiastique, le Pape rentra dans sa premiere confiance, & il ne voulut plus oüir parler d'accommodement.

Ses affaires du costé de France alloient beaucoup mieux qu'il ne pensoit ; & l'on avoit reconnu par experience, qu'il n'est rien de plus aisé, que de faire dégenerer une Guerre purement auxiliaire en une Guerre directe. Encore que la France se fust engagée à la protection des Caraffes ; elle n'avoit permis, ny de donner atteinte à la Tréve, ny de porter ailleurs ses armes que dans l'Estat Ecclesiastique, & dans le Royaume de Naples. Ce champ estoit assez spacieux pour l'occuper ; & les progrês qu'elle y feroit vray-semblablement, pouvoient estre si considerables, que l'Espagne eust esté contrainte de venir à la Guerre ouverte, & de mettre ainsi tout le tort de son costé. Toutes les raisons de politique, d'interest, & de bienseance, conspiroient à persuader que le Roy Henry Second ne devoit travailler qu'à la ré-

duire à cette extrémité. Mais le moindre reſſort qui ſe démonte dans les grandes machines, les fait agir irregulierement dans toutes leurs parties. 1557.

L'Amiral de Châtillon, Gouverneur de Picardie, ſuccomba au commencement de l'année mille cinq cent cinquante-ſept à la tentation de ſurprendre Doüay. Le Conneſtable ſon oncle, dont il eſtoit l'idole, eut le credit de faire approuver cette action dans le Conſeil, quoy qu'elle n'euſt pas réüſſi ; & le Roy eut la complaiſance de rentrer en Guerre à la ſeule conſideration de ſon premier Miniſtre, comme ç'avoit uniquement eſté pour le ſatisfaire que Sa Majeſté avoit accepté la Tréve. Tout ce que la fortune y contribua, fut de joindre tant de circonſtances à la propoſition qu'un Braſſeur de bierre fit à l'Amiral, de ſurprendre Doüay, qu'il ſembla qu'elle ne puſt manquer : cependant le ſeul cry d'une Vieille qui ne dormoit pas, déconcerta cette entrepriſe, en réveillant la Garde ; & l'Amiral reçut un ſenſible déplaiſir d'avoir, ſans aucun fruit, attiré ſur le Roy ſon Maiſtre le blâme de la rupture entre les deux Courronnes. Il en déchargea ſa colere ſur la Ville de Lens, qu'il réduiſit en cendres ; & treize jours aprês, le Duc de Guiſe qui n'avoit plus rien à ménager avec les Eſpagnols, ne voulant point traverſer le Duché de Milan, ſans y laiſſer des marques

1557. de ſon paſſage, aſſiegea Valence, dont les Eſpagnols avoient reſtabli les fortifications, parce qu'elle leur ſervoit à reſſerrer les courſes de la Garniſon de Caſal. Mais ils y avoient mis un Gouverneur trop avare, pour ſe deffendre juſqu'au dernier ſoûpir, comme il leur avoit promis. Tout ſon bien, qui conſiſtoit en meubles, eſtoit renfermé dans Valence; & la crainte de le perdre, eut plus d'effet ſur luy, que ſon devoir: Il capitula dês le troiſiéme jour qu'on l'avoit aſſiegé; & il fut conduit à Pavie, où il eut la tête tranché.

Briſſac encouragé par cet heureux commencement, tâcha de perſuader le Duc de Guiſe de pourſuivre ſa fortune, & de s'avançer juſques devant Milan, où il offroit de l'eſcorter avec l'Armée de Piémont. Les raiſons qu'il luy repreſenta, eſtoient de celles, dont l'impreſſion ſur un eſprit bien-fait eſt ſi ſoudaine & ſi forte, qu'encore qu'il ſoit retenu d'y conſentir par un intereſt caché qui vient à la traverſe, il n'oſeroit toutefois y répondre, de peur de perdre ſa réputation, en donnant une marque trop évidente de foibleſſe. Elles conſiſtoient en ce que les Lettres du Roy portoient en termes exprês; & le Duc de Guiſe avoüoit que ſon inſtruction leur eſtoit conforme; que l'unique deſſein de l'Armée qui venoit de paſſer les Alpes, étoit de ſecourir le Pape, ſans luy eſtre à charge; & que faute de cette précaution, les Princes

Dans le diſcours de Briſſac au Duc de Guiſe en 1557.

d'Italie avoient mieux aimé ſe réconcilier avec leurs ennemis, que d'entretenir long-temps des Troupes auxiliaires qui les ruinoient : Qu'il ne ſeroit poſſible d'empêcher, ny le Pape, ny les Caraffes de ſuivre leur exemple, qu'en portant la Guerre loin de l'Eſtat Eccleſiaſtique ; ce qui ne ſe feroit point en la commençant par le Royaume de Naples ; puiſque l'Eſtat Eccleſiaſtique ſeroit expoſé du moins au paſſage de l'Armée, & à fournir les choſes néceſſaires à ſa ſubſiſtance, juſqu'à ce qu'elle euſt fait des progrès aſſez conſiderables, pour s'entretenir d'elle-meſme ; au lieu qu'il y avoit un moyen infaillible & facile de tirer hors du patrimoine de Saint Pierre les Collonnes & les Eſpagnols, en formant un ſiége régulier devant Milan, où il n'y avoit aucune Garniſon : Que la Bourgeoiſie de cette Ville invitoit aſſez les François à la viſiter ; puiſqu'au premier avis que le Duc de Guiſe avoit paſſé les Alpes, elle avoit eſté ſaiſie d'une telle conſternation, que les plus riches en eſtoient ſortis, pour mettre à couvert ce qu'ils avoient de précieux, & n'y vouloient rentrer, qu'après avoir vû fondre l'orage ſur un autre lieu que ſur leur Patrie : Que ſi Milan eſtoit aſſiégé, il ſeroit infailliblement pris ; parce que d'un coſté il manquoit de toutes les choſes néceſſaires à la réſiſtance, & d'un autre il ne pouvoit eſperer aucun ſecours ; l'Eſpagne & ſes Alliez n'ayant 1557.

1557. point d'autres forces en Italie que celles du Duc d'Alve, qui ne les pouvoit éloigner du Royaume de Naples, ſans l'expoſer en proye aux huit mille hommes des Caraffes, & aux Troupes de la Mole, de Strozzi & de Monluc ; & quand le meſme Duc les en tireroit, elles n'eſtoient pas aſſez nombreuſes pour faire lever le ſiége de Milan : Que ſa preſence ne ſerviroit ainſi qu'à rendre la conqueſte de cette Place plus glorieuſe aux Aſſiégeans, & que le reſte du Duché ſuivroit incontinent l'exemple de ſa Ville Capitale : Que Salvoiſon avoit une intelligence infaillible dans celle d'Alexandrie, qui eſtoit la plus importante après Milan ; & que pluſieurs des plus conſiderables Habitans s'eſtoient chargez de luy en livrer une porte : Que le Capitaine Saint Martin de Thouloufe eſtoit allé, par ſon ordre, reconnoiſtre le lieu ; & que les meſmes Habitans luy avoient montré une ouverture négligée, par où Salvoiſon pourroit entrer, en cas que par un accident impréveu, l'accés de la porte luy fuſt interdit : Que l'Eſpagne ne penſeroit plus alors à reſtablir les Colonnes, & ſeroit aſſez occupée à conſerver le Royaume de Naples ; mais que la France ſe prïveroit de ces grands avantages, en paſſant outre, & en laiſſant derriere le Duché de Milan : Que la longue marche d'une puiſſante Armée, en un Pays preſque tout ennemy, l'affoibliroit beaucoup plus que tou-

tes les autres fonctions militaires ; & qu'il ne falloit point chercher d'autre cauſe de la ruine de celles, qui ſous les Régnes précedens, avoient traverſé l'Italie : Que Charles Huit avoit perdu le Royaume de Naples preſque auſſi-toſt qu'il l'avoit pris pour n'avoir pas ſuivie le Conſeil de Crevecœur, Gentil-homme de Picardie, qui l'excitoit à ne point ſortir du Duché de Milan où il eſtoit entré, qu'il ne s'en fuſt aſſeuré, pour le rendre à ſon retour au Duc d'Orleans qui en eſtoit l'héritier légitime ; & que le Duc de Guiſe ne devoit point attendre de ſuccês plus favorable que celuy de Charles Huit, s'il négligeoit de ſuivre le même Conſeil. Qu'il importoit moins à la Guerre qu'en toute autre rencontre, de quelques moyens qu'on ſe ſerviſt, pourvû qu'on arrivaſt à la fin deſirée ; parce que le hazard y ayant toûjours beaucoup plus de part que la prudence, confondoit de ſorte le jugement du Public, qu'il ne meſuroit que par le profit, la réputation des Grands Généraux d'Armée ; & que ſur ce principe, le Pape & le Roy trouveroient également leur compte à l'attaque du Duché de Milan : le Pape, parce qu'elle tranſporteroit la Guerre au dehors de l'Eſtat Eccleſiaſtique, & qu'elle aſſeureroit ainſi les biens des Colonnes à ſes neveux ; le Roy en ce que non ſeulement il repareroit glorieuſement les pertes de ſes Predeceſſeurs, en recouvrant

1557.

Dans les faits de Charles Huitiémo au Royaume de Naples.

1557. enfin le ſujet qui les avoit cauſées : mais encore il pourroit étendre ſa proſperité juſqu'à Gênes qui ſeroit contrainte de capituler en peu de jours, pourvû que la Flotte de Provence fermaſt l'entrée de ſon port, parce que le bled y eſtoit ſi cher, que la ſomme valoit dix écus; & le menu peuple n'en pouvant achepter, ſeroit réduit à mourir de faim, s'il n'en arrivoit de Sicile par mer.

Tous les Officiers François qui avoient eſté appellez au Conſeil, furent de l'avis de Briſſac: mais le Duc de Guiſe ſe voyant ſeul dans le ſentiment contraire, ne laiſſa pas de le propoſer. Il eſt vray qu'il ne s'amuſa point à l'appuyer de raiſons, ny à refuter celles qui le combattoient : il ſe contenta de dire, que le Roy luy avoit expreſſément ordonné d'aller droit à l'Eſtat Eccleſiaſtique, & de ne s'arrêter en aucun lieu, juſqu'à ce qu'il y fuſt arrivé. En vain on le preſſa d'attendre que l'on euſt dépêché un Courrier à la Cour, qui raporteroit en peu de jours la révocation de l'ordre qui luy avoit eſté donné : il repartit que ſon voyage n'eſtoit plus en eſtat d'eſtre differé depuis l'entrepriſe de l'Amiral ſur Doüay ; parce que ſi le Pape ne ſe voyoit point ſoûtenu par une puiſſante Armée, il s'accommoderoit infailliblement avec le Duc d'Alve qui l'en ſollicitoit ; & la France reſteroit ſeule dans la querelle, où elle n'eſtoit entrée que pour obliger

obliger le S. Siege. Il partit dans ce sentiment; 1557.
& Belcarius Evêque de Mets son Panegyriste ne l'excuse point autrement des pertes irréparables qui procederent de son obstination, qu'en supposant qu'il agissoit de bonne foy; mais qu'il avoit esté trompé par les Caraffes, qu'il croyoit encore dans les interests du Roy son Maistre; & par le Cardinal de Lorraine qui s'estant laissé abuser par leurs vaines promesses, avoit malheureusement communiqué son erreur à son frere.

Quoyqu'il en soit, le Duc de Guise après avoir redoublé la terreur des Milanois par une fausse marche dans la Lomelline, traversa le Plaisantin, & arriva à Regge, où il eut deux notables sujets de se repentir de la faute qu'il venoit de commettre, pendant que les Espagnols se réjoüissoient de sa trop grande circonspection, & avoüoient qu'il n'avoit tenu qu'à luy de leur enlever en une seule campagne le plus beau Duché de la Chrestienté, qui estoit celuy de Milan. Le Duc de Ferrare son beau-pere luy suggera le premier sujet, en refusant de luy prêter de l'argent, & de joindre ses Troupes à celle de France. La raison qu'il en donna, ou le prétexte qu'il prit, car il est impossible de déterminer s'il agissoit sincerement, ou non, consistoit en ce qu'il luy estoit survenu une Guerre qu'il n'avoit pu prévoir; & qui neanmoins ne le menaçoit de rien moins que d'un soulévement pro-

1557. chain dans la plus grande partie de ſes Eſtats. Hierôme de Correge, homme d'eſprit & de main, eſtoit ſorti d'une famille que les Ducs de Ferrare avoient autrefois dépoüillée & prétendoit recouvrer les Eſtats de Modene & de Regge, que ſes anceſtres avoient long-temps poſſedez. L'inclination des peuples, & l'aſſiſtance des Eſpagnols qui haïſſoient les Ducs de Ferrare, parce qu'ils eſtoient trop attachez au party de France, luy avoient donné les moyens de lever des Troupes, & de commencer la Guerre. Mais il y avoit eſté aſſez malheureux pour tomber vivant entre les mains de ſon ennemy, aprés avoir vû périr la plûpart de ceux qui l'avoient ſecondé. Son malheur n'avoit pas neanmoins eſté ſi grand qu'il ſe l'eſtoit imaginé, au moment qu'il avoit eſté contraint de ſe rendre. Il s'eſtoit attendu d'être mené auſſi-toſt au ſupplice, ou pour le moins d'eſtre empoiſonné; ſoit que l'humeur Italienne luy fuſt trop connuë, pour la ſuppoſer incapable de pardonner dans une ſi délicate conjoncture : ou qu'il jugeaſt de la conduite de ſon ennemy, par celle qu'il auroit luy-meſme tenuë, ſi la fortune l'euſt mis entre ſes mains. Cependant Hercule Second Duc de Ferrare s'eſtoit montré plus généreux, ou moins politique que ſon ennemy n'eſperoit. Il avoit peut-eſtre excuſé l'ambition de ſon priſonnier; & n'eſtant pas vray-ſemblablement

perſuadé qu'il euſt tort dans le fond de l'affaire, il avoit appéhendé de commettre une double injuſtice, en retenant ſon bien, & en le faiſant mourir. Il s'eſtoit contenté de le confiner dans une priſon perpetuelle, où rien que la liberté ne luy avoit manqué, juſques à ce que les Miniſtres d'Eſpagne irritez qu'un petit Prince, comme le Duc de Ferrare euſt oſé ſe liguer avec la France & avec le S. Siege, contre-eux, chercherent à l'en punir. Ils ne trouverent point de meilleur inſtrument que Correge pour executer leur vengeance; & ils corrompirent à force d'argent ſon Geolier, qui luy oſta les chaînes dont il eſtoit chargé, & ſe refugia avec luy dans le Duché de Milan. Il ſe trouve peu d'hommes qui reçoivent comme un bienfait la vie qu'on leur donne, aprés leur avoir ravy tout leur bien. Et Correge ne fut pas pluſtoſt libre, qu'il reporta la Guerre dans le Modenois avec les Troupes que les Eſpagnols luy tenoient preſtes. Il n'en ſortit qu'à l'arrivée de celles du Duc de Guiſe; & comme il ne s'eſtoit pas retiré plus loin que Cremone, il eſtoit à croire qu'il retourneroit dans le Modenois, auſſi-toſt que les François en ſeroient partis; & la crainte qu'en eut ou feignit d'avoir le Duc de Ferrare, luy fit manquer de parole à ſon gendre. 1557.

Le ſecond ſujet qu'eut le Duc de Guiſe de ſe repentir de s'eſtre engagé ſi avant dans l'I-

1557. talie, fut que le Cardinal Caraffe vint ſeul au devant de luy, quoyqu'il euſt promis de luy mener dix mille hommes à Regge, & que les autres dix mille que le Saint Siege eſtoit obligé de fournir, le joindroient dans la marche d'Ancone. Cette contravention fut jugée de telle importance, que le Duc de Guiſe donna ſon Armée à conduire au Duc d'Aumale ſon frere par l'Eſtat Eccleſiaſtique où elle n'avoit rien à craindre, tout ce qu'il y avoit de gens affectionnez à l'Eſpagne s'eſtant retirez au Royaume de Naples pour le deffendre. Il alla à Rome, où l'on tâcha d'appaiſer ſa colere par les honneurs extraordinaires qu'on luy fit. Mais il ne laiſſa pas de ſe plaindre hautement, & de repreſenter en plein Conſiſtoire qu'il ſembloit qu'on n'euſt eu deſſein de le faire venir de ſi loin, que pour le livrer à la diſcretion des Eſpagnols. On luy permit de parler autant qu'il voulut, ou pour mieux dire on luy donna le loiſir d'évaporer ſon reſſentiment.

Mais enſuite le Pape luy dévelopa des myſteres qu'il n'entendoit pas, & luy apprit que ce n'eſtoit point luy qui avoit invité la France d'entrer en ligue avec le Saint Siege contre l'Eſpagne : mais que c'eſtoit le Cardinal de Lorraine ſon frere, qui en avoit fait la premiere ouverture à ſa Sainteté ; & qui l'avoit depuis tellement preſſée, qu'il ne falloit point chercher ailleurs qu'en ce Prélat la veritable

cauſe de la Guerre : Que Sa Sainteté ſe voyant recherchée avec tant d'inſtance, ne s'eſtoit pas contentée d'acquieſcer aux deſirs d'un Cardinal, Prince de naiſſance, & ſecond Miniſtre du Roy de France, qui vray-ſemblablement ſuivoit les ordres qu'il avoit apportez du Roy ſon Maiſtre. Mais que Sa Sainteté avoüoit de plus d'avoir commis une faute, en promettant beaucoup plus qu'elle ne pouvoit exécuter : Qu'elle s'eſtoit à la verité engagée à contribuer vingt mille Fantaſſins & mille Chevaux, mais qu'elle n'avoit en cela péché que par l'exemple du Duc de Ferrare, qui s'eſtoit chargé de fournir ſix mille hommes de pied, deux cent Lances & quatre cent Chevaux Legers, quoyqu'il luy fuſt également impoſſible de lever & de faire ſubſiſter de ſi nombreuſes Troupes : Que le Saint Siege fortifioit aſſez un party, en ſe déclarant pour luy, ſans contribuer autre choſe ; & que la France l'avoit trop ſouvent éprouvé, lorſque les Papes avoient déconcerté toutes leurs entrepriſes ſur l'Italie, par la ſeule démonſtration qu'ils avoient faite de les traverſer : Que l'Eſpagne eſtoit abſolument perſuadée de cette verité, puiſqu'elle avoit offert à Sa Sainteté tout ce qu'elle pouvoit raiſonnablement prétendre pour elle & pour la Maiſon d'Autriche, pourvû qu'elle ne prêtaſt point ſon nom aux François pour faire révolter le Royaume de Naples ; & que le refus d'écouter une 1557.

1557. propoſition ſi plauſible, devoit ſuppléer au défaut des Troupes promiſes : Qu'encore que cette compenſation n'euſt point de lieu, la France n'avoit pas ſujet de ſe plaindre qu'on luy euſt manqué de parole, puiſque c'eſtoit elle qui en avoit manqué la premiere, en envoyant une Armée en Italie, un an plus tard qu'elle n'avoit promis : d'où il eſtoit arrivé que le Duc d'Alve avoit eu tout le loiſir dont il avoit beſoin pour ravager le Patrimoine de Saint Pierre, & pour empêcher ainſi Sa Sainteté de tirer de long-temps pour la Guerre, aucunes ſubventions de ſes Sujets : Que la famine ſurvenüe enſuite avoit contraint de relâcher plus de la moitié des tributs ordinaires, au lieu de les augmenter ; & que comme Sa Sainteté ne s'eſtoit point rebutée par tant d'inconveniens, le Duc de Guiſe ne devoit point auſſi ſe décourager pour ne pas trouver ſur pied les gens de Guerre qu'il faiſoit eſtat de mener devant Naples : Que Sa Sainteté avant que d'eſtre élevée ſur le Saint Siege eſtoit le plus pauvre des Cardinaux : Qu'elle avoit trouvé le Tréſor de S. Pierre épuiſé par les dépenſes ſuperfluës de ces Prédeceſſeurs : Que la Guerre où le Cardinal de Lorraine l'avoit engagée incontinent aprés, n'avoit pas donné lieu de le remplir ; & qu'aprés tout, c'eſtoit jetter, en bonne politique, ſes alliez dans le deſeſpoir, que d'exiger d'eux des choſes impoſſibles, quelques juſtes qu'elles fuſſent d'ailleurs.

Il estoit aisé de conclure de tout le discours, & principalement des dernieres paroles du Pape, que pour peu que la France le pressast davantage, il s'accommoderoit avec l'Espagne; & le Duc de Guise qui prévoyoit en ce cas sa perte inévitable, & celle de son Armée, ne s'amusa plus à luy parler de nouvelles levées: Il essaya seulement de luy faire concevoir que l'entrepriſe de Naples avec les seules forces qu'il avoit menées de delà les Alpes, ne pouvoit réüssir; parce que le Duc d'Alve, qui en avoit presque autant, quoy qu'elles ne fussent pas si aguerries, n'avoit qu'à se tenir sur la deffensive, & qu'à se retrancher commodement auprès de la premiere Place qui seroit assiégée, pour faire périr les François sans rien hazarder, ou pour les affoiblir de sorte, qu'ils ne seroient plus en estat de continuer leurs progrès; mais qu'il y avoit occasion de les employer en un autre lieu, où ils estoient assurez de ne pas trouver tant de résistance, & de procurer neanmoins au Saint Siége un avantage aussi considerable que si le Royaume de Naples changeoit de Maistre: Que le foible de l'Estat Ecclesiastique consistoit à ne pouvoir estre secouru que par la France; lors que l'Espagne l'attaqueroit; & que cependant la France estoit si éloignée, qu'il seroit infailliblement pris, ou du moins désolé avant que le secours de France eust parcouru ce long espace de Pays

1557.

Dans la Lettre du Duc de Guise au Roy du 7. Mars 1557.

1557. qui s'étend depuis les Alpes juſqu'à Rome : Que Sa Sainteté ne venoit d'éprouver que trop cet inconvenient ; & que ſi le Duc d'Alve ne l'avoit pas contrainte de quitter ſa Ville Capitale & de s'enfuir, ç'avoit eſté parce qu'il s'étoit trouvé ſi foible au moment de la rupture, que ſes Troupes ſuffiſoient à peine pour aſſiéger une Bicoque : Que pour preſerver à l'avenir Sa Sainteté d'un ſemblable danger, il ne falloit que conſentir que les François, au lieu de continuer leur routte vers Naples, s'arreſtaſſent en Toſcane à recouvrer la Ville de Sienne, qu'ils eſtoient aſſeurez de réduire en peu de jours, non ſeulement à cauſe que la Garniſon y eſtoit foible, & la Bourgeoiſie impatiente de ſupporter le joug des Eſpagnols, mais encore parce que le Duc de Florence n'eſtoit alors capable de la ſauver ny par ſes propres forces, ny par celles de ſes Alliez : Que les François redevenus ainſi Maiſtres de l'Eſtat de Sienne, ſeroient obligez, pour le conſerver, d'y entretenir un Corps d'Amée, qui n'eſtant pas plus éloigné de Rome, que celuy que les Eſpagnols entretenoient au Royaume de Naples, arriveroit aſſez à temps pour garantir de leurs inſultes le patrimoine de Saint Pierre.

Cet expedient eſtoit ſi plauſible, que peu s'en fallut que Sa Sainteté ne l'approuvaſt d'abord ; & de fait elle ne fut retenuë d'y donner ſon conſentement, que par un ſcrupule de conſcience

conſcience qui luy fit juger qu'il y auroit de l'injuſtice à permettre qu'on fiſt la guerre en ſon nom, ſans qu'elle euſt eſté déclarée. Elle repartit donc au Duc de Guiſe, qu'avant que de traitter d'Ennemy le Duc de Florence, il falloit apprendre de ſa propre bouche, s'il étoit Ennemy du Saint Siége; & ce fut en vain que le meſme Duc de Guiſe repliqua, que la civilité dont on uſeroit en ce point à l'égard du Duc de Florence, ne ſerviroit qu'à l'avertir de ſe préparer contre l'orage dont il eſtoit menacé. Le Pape s'obſtina à ſoûtenir qu'encore que les Armes purement ſéculiéres puſſent quelquesfois avoir des motifs légitimes d'agir par voye de ſurpriſe, celles qui avoient l'honneur d'être avoüées par le Saint Siege, ne ſe pouvoient diſpenſer, dans aucune conjoncture, de dénoncer la Guerre avant que de la faire; & le Duc de Guiſe aprés avoir épuiſé toute l'éloquence qui luy eſtoit naturelle, pour arreſter un procedé ſi bizarre, fut contraint d'attendre que le Pape euſt dépêché à Florence François Ville, Gentil-homme de Ferrare ſon Domeſtique, pour ſçavoir du Duc de Florence, s'il prétendoit aſſiſter les Eſpagnols contre le Saint Siége. 1557.

Ce Duc avoit à la Cour de Rome, des Penſionnaires ſecrets qui l'informoient à point nommé de tous les évenemens où il prenoit quelque intereſt. Il ſçut par leur moyen, avant

1557. que François Ville se fust présenté devant luy, le sujet de son voyage ; & comme personne n'estoit mieux persuadé que luy de sa propre foiblesse, & de celle des Espagnols en Toscane, il ne douta point que le Duc de Guise ne le dépoüillast, aprés avoir recouvré Sienne, s'il y transportoit la Guerre. Cette crainte d'autant plus dominante, qu'elle estoit mieux fondée, suspendit en un moment la fierté dont le Duc de Florence avoit usé depuis la victoire de Martiano, & luy fit rendre autant d'honneur aux Caraffes, qu'il avoit témoigné auparavant de mépris pour eux. Il ne se contenta pas d'obliger Ricasoli son Résident à Rome, de leur protester qu'ils pouvoient faire estat des forces & des richesses de la Toscane qui leur estoient acquises ; mais de plus il traitta magnifiquement leur Envoyé François Ville : Il luy fit de rares presens : Il le convainquit de l'impossibilité où il se trouvoit alors de rompre ouvertement avec l'Espagne ; & il le renvoya avec cette fine réponse qui donnoit lieu de tout attendre, sans neanmoins s'engager à rien : Que quelques mesures qu'il fust obligé de garder avec le Roy Catholique, on ne luy reprocheroit jamais d'avoir rien entrepris contre le Saint Siége.

Dans la Relation de François Ville.

Ce fut là tout ce qui parut au dehors de la Négociation de François Ville ; & comme elle n'avoit abouty qu'à un compliment, on

fut extraordinairement ſurpris de voir qu'elle 1557.
euſt aſſez d'effet à l'égard du Pape, pour luy faire deffendre au Duc de Guiſe de penſer deſormais au ſiege de Sienne. Les plus éclairez furent tentez d'ajoûter foy au bruit qui ſe répandit en meſme temps que le Duc de Florence ſe voyant perdu ſans reſſource, avoit offert trois cent mille écus au Pape, pour détourner ſur le Royaume de Naples, l'orage qu'il voyoit preſt de fondre en Toſcane : Que le Pape n'ayant point d'argent, & preſſé d'en trouver à quelque prix que ce fuſt, n'avoit pu réſiſter à une tentation ſi délicate, qu'il avoit mandé le Duc de Guiſe, & qu'il l'avoit prié de perſeverer dans l'entrepriſe de Naples pour deux raiſons ; l'une que l'Eſtat Eccleſiaſtique demeureroit une ſeconde fois expoſé aux inſultes du Duc d'Alve, ſi l'armée Françoiſe entroit en Toſcane : l'autre que le Saint Siege, dans la néceſſité d'argent où il eſtoit, n'avoit pas beſoin de ſe faire un ennemy d'un voiſin puiſſant, qui l'aſſuroit ſi poſitivement de ſon amitié. On auroit pu ſçavoir la verité ou la fauſſeté de toutes ces conjectures, ſi le Baron de la Garde euſt profité de l'occaſion qui s'eſtoit offerte de s'en éclaircir. Il commandoit trente-deux Galeres de France au Port d'Oſtie, lorſqu'un orage imprévû jetta au travers de ſa Flotte trois Galeres de Florence, dont la meilleure eſtoit chargée d'un Secretaire du Duc du

1557. meſme lieu, qui alloit rendre compte au Duc d'Alve de ce qui s'eſtoit paſſé dans la Négociation de ſon Maiſtre avec François Ville; & porter une Relation exacte des Articles accordez de part & d'autre : Mais la Galere où il eſtoit ne fut pas ſi promptement inveſtie, qu'il n'euſt le loiſir de jetter tous ſes papiers dans la mer; & les François qui s'en aperçûrent, lorſqu'il eſtoit encore temps de les tirer de l'eau, n'en daignerent pas prendre la peine. Quoyqu'il en ſoit il ne ſervit de rien au Duc de Guiſe de remontrer que le Duc d'Alve ne ſeroit point aſſez mal conſeillé, pour ſortir du Royaume de Naples à deſſein de faire une diverſion. Il fut inutile au meſme Duc de Guiſe de donner ſa parole, qu'en ce cas il abandonneroit tous les progrês qu'il auroit faits en Toſcane, quand meſme il ſeroit attaché au ſiege de Sienne pour empêcher les Eſpagnols de rentrer dans le Patrimoine de Saint Pierre. On n'eut de conſideration ny pour ſes raiſons, ny pour ſes ſermens; on luy fit conſumer inutilement dans Rome tout le temps du Carême : d'où la néceſſité de mettre ſes Troupes en action avant que la chaleur de l'Eſté les rendiſt immobiles, le contraignit enfin de ſortir, & de ſe mettre en devoir d'entrer dans le Royaume de Naples par le coſté de Civitelle. Il trouva cette Place extraordinairement fortifiée, & pourvûë de tout en

abondance, & principalement d'une puiſſante Garniſon. Il y avoit d'autant moins d'apparence de la forcer, que le Duc d'Alve s'eſtoit campé auprês avec une Armée preſque égale à celle de France : Mais le Duc de Guiſe ne laiſſa pas de l'aſſieger, ce n'eſt pas qu'il eſpéraſt de la prendre ; mais parce qu'en l'eſtat où les affaires avoient eſté réduites par l'inconſtance & la malignité des Caraffes, il y auroit eu plus de témérité à s'adreſſer ailleurs. Tous les inconveniens qu'il avoit prévûs luy arriverent ; mais ce ne furent point eux qui luy donnerent plus d'inquiétude. Sa patience fut miſe à l'épreuve de deux autres coſtez où la prudence n'euſt pu remedier, quand même elle ſe ſeroit étenduë au delà des bornes humaines. Le premier fut que les Caraffes ne luy fournirent point exactement les vivres qu'ils luy avoient promis, ce qui l'auroit jetté dans d'effroyables extremitez s'il euſt demeuré plus long-temps au lieu où il eſtoit : car ne pouvant tirer ſa ſubſiſtance ny du Royaume de Naples, où l'Armée Eſpagnole empêchoit ſes gens d'entrer, ny de l'Etat Eccleſiaſtique qui ſe trouvoit trop rüiné vers Civitelle pour entretenir de nombreuſes Troupes, il auroit eſté réduit à conſumer les proviſions que la Flotte de France avoit apportées, qui n'euſſent au plus ſuffi que pour quelques ſemaines. S'il eût eſté preſſé de lever le ſiege au bout de ce terme, 1557.

1557. comme il ne luy reſtoit aucun autre azile que celuy de ſa Flotte, ſon Armée y auroit péry de faim ; & s'il euſt renvoyé ſa Flotte en Provence pour chercher d'autres proviſions, il n'auroit point eſté aſſuré de la voir revenir au moment précis qu'il en auroit beſoin pour faire ſa retraitte. Son Armée intimidée dans une conjoncture ſi difficile, auroit eſté défaite ſans réſiſtance, aprés avoir ſervy de joüet à celle de l'ennemy : comme il eſtoit arrivé à plus de trente mille Soldats François ſous le régne de Loüis Douze au paſſage du Garrillan.

Le ſecond accident qui déconcerta le Duc de Guiſe, fut l'argent qui luy manqua par une voye dont il n'avoit point appréhendé les fâcheuſes ſuittes, quoyqu'il euſt employé toute ſon adreſſe pour l'éviter. Il avoit trouvé à Rome Montmorency, fils aîné du Conneſtable, occupé à deffendre le Mariage qu'il prétendoit avoir contracté avec la Demoiſelle de Piennes ; & bien loin de ſolliciter en faveur de l'Amant, il eſtoit devenu ſa Partie ſecrette, ce n'eſt pas qu'il euſt aucun deſſein de luy nuire, mais ſeulement à cauſe que le Roy le luy avoit commandé, & que le Conneſtable l'en avoit inſtamment prié. Le Pape ſe voyant ainſi ſollicité de deux coſtez avec toute la vigueur que ſuggéroit l'impatience Françoiſe, avoit renvoyé la connoiſſance du procez à des Commiſſaires choiſis, qui en avoient examiné les

pieces avec tout le flegme d'Italie. Ils avoient 1557.
enſuite averty Sa Sainteté qu'il y avoit du danger à prononcer ſur une matiere ſi délicate ; parce que ſi elle déclaroit le mariage non valablement contracté, elle ſe mettroit au danger évident de commettre une manifeſte injuſtice, en ſéparant ce que Dieu avoit infailliblement conjoint, ſelon la dépoſition des deux Epoux : ſi elle confirmoit le mariage, elle offenſeroit également le Roy de France, & ſon Conneſtable, qui avoient une égale paſſion de marier enſemble leurs enfans ; & elle leur donneroit prétexte de ſacrifier les Caraffes à la vengeance des Eſpagnols, en rappellant d'Italie le Duc de Guiſe.

Les meſmes Commiſſaires avertirent encore Sa Sainteté, que le Roy Henry Second ſembloit avoir mis la main à l'Encenſoir, c'eſt à dire, attenté ſur la Juriſdiction Eccléſiaſtique, en étendant ſon Edit ſur les mariages qui l'avoient précédé, auſſi-bien que ſur ceux qui le ſuivroient ; & que cette clauſe eſtoit tellement au dela des bornes que le Droit-Canon avoit preſcrittes à l'autorité ſéculiere, que les Theologiens eſtoient en doute ſi les Papes avoient ce pouvoir attaché à leur caractere, & indépendant de toute autre puiſſance que la leur, ou s'il falloit pour établir de ſemblables Loix, qu'ils les publiaſſent à la teſte d'un Concile général. Le Pape arreſté par toutes ces con-

1557. ſiderations avoit cherché tant de défaites pour amuſer Montmorency, qu'il l'avoit réduit à retourner en France, où il ſe laiſſa bien-toſt perſuader de devenir infidele. Son inconſtance changea la face du procês ; parce qu'il ſoûtint de n'avoir point épouſé la Demoiſelle de Piennes ; & lors qu'on luy répondit qu'il avoit déclaré le contraire en juſtice, il repartit qu'il ne l'avoit fait que pour obliger le Conneſtable à donner ſon conſentement à la choſe, quand il la verroit ſans remede : mais que cet artifice n'ayant pas réüſſi, non plus que tant de fatigues ſouffertes à ſolliciter la Cour de Rome, l'amour avoit enfin cedé au devoir, & le menſonge à la vérité.

Les Commiſſaires ne procederent pas neanmoins ſi-toſt à la diſſolution du Mariage dont il s'agiſſoit ; & toute la difficulté fut réduite à ſçavoir s'il avoit eſté conſommé. La Demoiſelle de Piennes fut interrogée ſur cet article ; mais elle refuſa de s'expliquer, ſoit que la pudeur la retinſt, ou qu'eſtant perſuadée de l'humeur vindicative du Conneſtable, elle apprehendaſt de paſſer dans une fâcheuſe priſon le reſte de ſa vie. Son ſilence acheva de déterminer les Commiſſaires à mettre les parties en liberté de diſpoſer de leurs perſonnes ; & Montmorency épouſa, incontinent aprês, Diane fille naturelle du Roy, & d'une Demoiſelle de Piémont.

La Demoiſelle de Piennes avoit eſté abon-

donnée

donnée de tout le monde, excepté le beau Bonnivet Colonnel de l'Infanterie en Piémont, qui eſtoit ſon frere de mere. Ce brave Cavalier ne s'eſtoit aucunement mis en peine, ny de perdre ſa charge, ny d'encourir la haine du Premier Miniſtre: Il eſtoit allé en poſte à la Cour, où ſes amis n'avoient non plus oſé le voir, ny luy parler, que s'il euſt eſté frapé d'un mal contagieux: Il n'en avoit pourtant pas ſollicité l'affaire avec moins de hardieſſe & d'exactitude; & lors que l'inconſtance de Montmorency avoit rompu toutes ſes meſures, il avoit tâché de le ramener premierement par la raiſon, & depuis par la voye des armes. Mais le duël luy avoit eſté ſi abſolument deffendu d'un coſté, & rendu tellement impoſſible de l'autre par le nombre & la valeur des Gentils-hommes, qui s'étoient chargez de ſuivre par tout Montmorency, & de ne le perdre jamais de veuë, que Bonnivet n'ayant plus lieu d'eſperer de juſtice ny de ſatisfaction militaire, ſe mit au lit malade d'une fiévre, dont il mourut. 1557.

Dans les cauſes de la mort de Bonnivet.

Comme il n'y avoit point eu depuis pluſieurs ſiécles une affaire ſollicitée avec tant de chaleur que celle-là, à cauſe que d'un coſté toutes les honneſtes gens s'eſtoient déclarées pour la juſtice, qu'ils croyoient eſtre du coſté de la Demoiſelle de Piennes; & d'un autre coſté, tous les Courtiſans, & tous ceux qui prétendoient à la fortune, en quelque maniere que ce fuſt,

1557. avoient appuyé les intereſts de Montmorency ; elle fut terminée par un Edit, où l'on croit que les plus habiles hommes du Royaume avoient mis la main.

On a déja remarqué que le Conneſtable eſtoit le plus riche Seigneur du Royaume, & le plus paſſionné pour conſerver, dans ſa maiſon, les grands biens qu'il avoit acquis : il luy reſtoit cinq fils & cinq filles ; & quoy que cette famille fuſt très-nombreuſe, on n'avoit pû luy perſuader de mettre en Religion, ny dans les Ordres aucun de ſes enfans. Il eſtoit donc obligé de les établir, comme il fit, par des Alliances convenables avec les plus illuſtres Maiſons du Royaume ; & s'il leur prenoit envie de ſuivre l'exemple du Mareſchal de Montmorency leur frere aîné, à qui la Demoiſelle de Piennes ne pouvoit rien apporter pour ſa Dot, ils ſeroient contraints de ſe meſ-allier, & de ruiner par là toutes les eſperances que le Conneſtable leur pere fondoit ſur eux. Il falloit donc les en empêcher, & on ne le pouvoit que par une Loy, qui fuſt ſi générale en France, qu'aucun n'en fuſt exempt. Ainſi le premier article de l'Edit, fut une très-expreſſe deffenſe aux enfans de famille de contracter des mariages à l'inſceu, & ſans le conſentement de ceux qui les avoient mis au monde. On déclara que ces ſortes de mariages paſſeroient à l'avenir pour clandeſtins, & qu'ils ſeroient ſoûmis à toutes les peines

que la Juriſprudence ancienne & moderne avoient portées contr'eux. On permit en cas de deſobeïſſance aux peres & aux meres de deshériter leurs enfans, & de les déclarer incapables de tous les avantages & les fruits qu'ils pourroient prétendre en vertu de leur naiſſance par les conventions de mariage de leurs Anceſtres, & par les coûtumes des lieux, où les biens qu'ils s'attendoient de recuëillir, ſeroient ſituez. Les peres & les meres furent enſuite authoriſez pour révoquer tous les dons qu'ils auroient faits à leurs enfans, avant qu'ils leur euſſent déſobéï; & l'on comprit dans la ſeverité des peines, ceux qui auroient favoriſé, propoſé, procuré, & fait ſolemniſer cette ſorte des mariages. Il ſembla meſme que l'on euſt voulu entreprendre ſur la Juriſdiction Eccleſiaſtique, en déclarant nuls, non ſeulement les mariages que les enfans de famille contracteroient à l'avenir, mais encore ceux qu'ils avoient déja contractez; & l'on excuſa cette hardie innovation, ſur ce que les mariages clandeſtins contrevenoient directement à la Loy de Dieu; & que par conſequent il n'étoit pas poſſible de les excuſer par ignorance. On excepta neanmoins d'une ſi rigoureuſe Loy, les mariages que les enfans de famille auroient conſommez avant la datte du preſent Edit; & l'on ne crut pas donner atteinte par cette exception à celuy que le Mareſchal de Mont- 1557.

1557. morency venoit de contracter avec la fille naturelle du Roy ; parce que l'on avoit eu la précaution de faire interroger la Demoiſelle de Piennes, ſi le ſien avec le Mareſchal de Montmorency avoit eſté conſommé ; & cette Demoiſelle, par pudeur, ayant refuſé de s'expliquer là-deſſus, les Juges-Commiſſaires avoient pris ſon ſilence pour un deſaveu formel de conſommation de ſon mariage.

Enfin on excepta les fils de famille qui auroient trente ans paſſez ; & les filles qui en auroient vingt-cinq accomplis, pourvû qu'il paruſt par des actes authentiques, qu'ils euſſent demandé le conſentement de leur pere & de leur mere, & qu'ils n'euſſent rien négligé de ce qui ſervoit à l'obtenir.

Les nôces de Montmorency & de Diane, que la Providence Divine avoit condamnée à une perpetuelle ſterilité, furent la cauſe, ou du moins l'occaſion prochaine de tous les maux qui ſurvinrent à la France juſqu'à la fin du ſiécle pour deux raiſons : L'une que la dépenſe en fut ſi grande, qu'elle conſuma la plûpart du fond deſtiné pour la ſubſiſtance des Armées ; l'autre qu'on y perdit le temps neceſſaire pour ſe mettre ſur la deffenſive, quoy qu'on fuſt aſſez averti que l'Eſpagne avoit fait marcher plus de Troupes vers les Pays-bas, qu'il n'y en avoit eu depuis le commencement de la Guerre entre les deux Couronnes ; & que

l'Angleterre non contente de luy avoir fourni huit mille Soldats payez pour toute la campagne, avoit encore promis d'envoyer ſa Flotte ſur les Coſtes de Picardie & de Normandie, pour obliger les François à diviſer ce qu'ils auroient de force, afin de veiller à la conſervation de ces deux Provinces. 1557.

La premiere de ces deux raiſons rendit inutiles les Armes du Duc de Guiſe ſur la Frontiere de Naples, & du Duc de Briſſac en Piémont; & la ſeconde empêcha le Conneſtable de Montmorency de mettre ſur pied des forces ſuffiſantes pour réſiſter aux ennemis, outre qu'elle le contraignit de refuſer deux mille Reitres commandez par un Cadet de la Maiſon de Brunſvic qui s'eſtoient offerts à la ſolde de France: cependant ce furent ces meſmes Reitres, qui joints à cinq cent Lances Flamandes, deffirent incontinent aprés le meſme Conneſtable, & le prirent priſonnier.

Le Duc de Guiſe avoit écrit au Roy, qu'il ne pouvoit ny prendre Civitelle, ny continuer le ſiege de cette Place ſans un nouveau renfort d'argent & de Troupes: car outre que ſon Armée diminuoit tous les jours, & que celle du Duc d'Alve augmentoit, les Caraffes n'exécutoient rien de ce qu'ils avoient promis, & ne ſuivoient que trop exactement les traces de leurs Prédéceſſeurs, qui aprés avoir engagé les forces des Rois de France dans le cen-

1557. tre de l'Italie, les y avoient laiſſez périr faute de vivres.

La réponſe qu'on luy fit, conſiſtoit en de belles promeſſes fondées principalement ſur la diverſion qu'on luy préparoit vers les Coſtes Maritimes de Naples. Et de fait le Baron de la Garde avec ſes trente-deux Galeres Françoiſes s'eſtoit emparé d'une Iſle ſituée entre Gayette & Naples, d'où elle pouvoit empêcher qu'on ne portaſt aucunes proviſions dans cette derniere Ville ; mais la Flotte des Turcs manqua de la venir joindre par cet accident. Codinton qui avoit ſuccedé à Aramon en la Charge d'Ambaſſadeur de France à Conſtantinople, avoit obtenu de Soliman que les Galeres Ottomanes iroient au nombre de ſix vingt aider le Duc de Guiſe à conquerir le Royaume de Naples, ſans pretendre d'autre récompenſe des ſervices qu'elles auroient rendus que l'avantage d'avoir oſté cette Couronne à la Maiſon d'Autriche. Mais il ne perſevéra ny dans ſa fonction d'Ambaſſadeur, ny dans ſon zele pour la France. On n'a pas ſçû s'il euſt ſujet d'eſtre mécontent du Conneſtable de Montmorency ſon ancien Patron, qui ménageoit quelquefois à contre-temps les deniers du Tréſor Royal, ou s'il ſe laiſſa corrompre par un Citoyen de Raguſe, qui ſervoit à l'Eſpagne d'Agent ſecret à la Porte du Grand Seigneur : Mais il eſt conſtant qu'il devint, par une in-

fame déſertion, Miniſtre du Roy Catholique, de Miniſtre du Roy de France qu'il eſtoit auparavant; & qu'il rüina ſon ouvrage de ſorte, que la Vigne qui fut envoyé pour luy ſucceder, ne put diſpoſer Soliman à faire partir ſes Galeres. Ainſi le Baron de la Garde manquant des forces néceſſaires à faire deſcente, ſe contenta de tenir bloquez les portes de Gayette & de Naples, & n'obligea point le Duc d'Alve à détacher une partie de ſon Armée pour garder les Coſtes de ſa Vice-Royauté. Ainſi le Duc de Guiſe ne vòyant aucune apparence de prendre Civitelle, tant que le Camp des Eſpagnols en ſeroit proche, eſſaya de les attirer au combat : il leur préſenta la bataille ſur la Plaine d'Aſcoli. Mais le Duc d'Alve aſſuré des Caraffes qui luy donnoient lieu d'eſperer que les François en peu de jours ſe ruïneroient d'eux-meſmes, répondit qu'il n'eſtoit point aſſez mal conſeillé pour hazarder un Royaume dont le Roy Catholique ſon Maiſtre luy avoit confié la défenſe, contre une caſaque de toile d'argent : Il vouloit parler de celle que le Duc de Guiſe portoit alors. 1557.

Sa repartie eſtoit aſſez bien fondée ; & la réputation du Duc de Guiſe auroit infailliblement ſouffert quelque fletriſſure en Italie, s'il n'en euſt eſté tiré, lorſqu'elle eſtoit encore entiere, par une voye qui ne luy fut pas moins

cipalement acquis par la valeur de ſon oncle, dont il portoit le nom, & conſervé par la patience de ſon pere : outre qu'il n'y avoit point alors d'Eſpagnol naturel, dont le mérite fuſt aſſez connu pour remplir une ſi conſiderable Charge ; & que dans la néceſſité où l'on eſtoit de la donner à un Italien, il n'y en avoit aucun qui la duſt obtenir préferablement au Marquis Peſcaire. Sa haute taille n'eſtoit point embaraſſante, parce qu'elle eſtoit accompagnée d'une juſte proportion, & d'une ſouppleſſe inconcevable. S'il eſtoit trop beau pour un Soldat, il avoit d'ailleurs le corps ſi propre à ſupporter toutes les fatigues militaires, que le plus endurcy Fantaſſin luy cédoit en ce point. Il eſtoit le Soldat de ſon temps le plus fort à pied, & le plus ferme à cheval ; & quoyqu'il euſt une jambe plus courte d'un doigt que l'autre ; ce deffaut ne paroiſſoit ny dans ſa démarche, ny dans ſes exercices, tant il s'eſtoit accoûtumé de bonne heure à le cacher. Entre les combats de plaiſirs qui eſtoient alors en uſage, il réſiſtoit le mieux en celuy de la Barriere ; & ſes coups y eſtoient ſi rudes que ceux qui les recevoient, tomboient d'ordinaire évanoüis, ou mettoient du moins le genoüil à terre, principalement lorſqu'il les atteignoit de revers : auſſi fut-ce luy qui remit en vogue cette irréguliere façon de fraper. Il s'habilloit magnifiquement en temps de paix, & ſa pro- 1557.

1557. preté ne l'abandonnoit pas meſmes à la Guerre. Il uſoit du commandement avec tant de civilité que perſonne ne ſe diſpenſoit volontairement de luy obéïr ; & il avoit ſi peu d'ambition, que les Eſpagnols ne prirent jamais aucun ombrage de ſa conduite. Le Duc d'Alve luy avoit écrit de ſecourir Coni, & il s'avança juſqu'à Foſſan avec des Troupes ſi nombreuſes, que le Marêchal de Briſſac qui n'oſoit plus ſe rien promettre des ſiennes, aprês leur deſobéïſſance, ne crut pas le devoir attendre. Il leva le ſiege, mais ce fut pour aller au devant des ennemis, qui le ſentant approcher, eſquiverent par les Montagnes, aprês avoir introduit par la meſme voye le renfort qu'ils vouloient jetter dans Coni. Il eſt vray que ce fut aux dépens de la plus-part des gens de Guerre qui ſervoient en cette expedition : car la difficulté de trouver des vivres entre des Montagnes ſtériles, les ayant contraints de ſe débander, ceux qui tomberent entre les mains des Payſans dévoüez au Marêchal de Briſſac, à cauſe du ſoulagement qu'ils en recevoient, périrent irrémiſſiblement ; & les autres qui ſe renditent à la Cavalerie Françoiſe, envoyée à leurs trouſſes, en furent quittes à meilleur marché.

Ce n'eſtoit pas dans ſa premiere tentative que le Marquis de Peſcaire devoit ſe ſignaler ; & la Providence luy réſervoit une occaſion plus

Chreſtienne d'exercer ſa vertu, en ſecourant l'Iſle de Malthe ſur le point qu'elle alloit tomber au pouvoir des Infideles. Salvoiſon, aprés avoir eſté créé Gentil-homme de la Chambre du Roy, Mareſchal de Champ, & Capitaine de cent hommes d'Armes, eſtoit demeuré, par les Ordres de ſon Général, pour veiller à la garde des Places les plus engagées dans le Duché de Milan. 1547.

Comme il eſtoit obligé de partager en divers lieux le peu de Troupes qu'on luy avoit laiſſées, il ne put s'empêcher de perdre, auprês de Creſcentin, la Compagnie de Chevaux-Legers du Comte de Clermont Tallard; mais il en tira ſa revanche dês le lendemain, que s'eſtant mis en embûche, auprês de la Ville d'Aſt, il y fit attirer les deux cent Chevaux de la Garniſon, par un Eſcadron qui s'eſtoit preſenté aux portes; & il les enleva de cette ſorte, ſans trouver de réſiſtance. Enſuite il ſuborna des Eſpions, qui rapporterent aux Eſpagnols qu'une partie de la Garniſon de Caſal alloit entrer dans Pondeſture; & que celle de Pondeſture iroit à Caſal, ſelon la méthode du Mareſchal de Briſſac, de changer tous les ans, les Garniſons des Places-Frontieres. Les Eſpagnols ſe diſpoſerent à les ſurprendre, & penſoient avoir ſi bien pris leurs meſures pour les attaquer, qu'il n'en pourroit échaper aucun, lors que Salvoiſon parut, ſans eſtre ſuivi que

1557. de la Compagnie de Danville, de celle du jeune Monluc & la ſienne. Il fit d'abord taſter les Ennemis par ſoixante enfans perdus, qui les contraignirent de reculer quelques pas, & firent juger à Salvoiſon qu'il ſeroit aiſé de les deffaire : Il dit à Danville, *donnons, ils ſont à nous ;* & il les chargea de telle furie, qu'il les rompit en un demy-quart d'heure : cinq cent Eſpagnols naturels demeurerent ſur la place ; & les autres s'enfuirent, ou perdirent leur liberté. Cette perte fut ſi conſiderable, que le Marquis de Peſcaire crut ne la pouvoir reparer autrement qu'en donnant à l'avenir aſſez d'exercice à Salvoiſon, pour l'empêcher de ſortir des limites de ſon Gouvernement. L'expedient qui luy fut ſuggeré par ſes Ingenieurs, conſiſtoit à fortifier une vieille maiſon de campagne ruinée, qu'on appelloit le Caſtelet, ſcituée entre Valence & Caſal, & par conſequent capable de rompre toute ſorte de communication entre ces deux Places. Il y mena une ſi grande multitude de Travailleurs, que le Caſtelet fut en deffenſe, avant que Salvoiſon, que ſon Général avoit mandé pour concerter avec luy l'execution d'une entrepriſe ſur Pavie, fuſt de retour dans ſon Gouvernement ; mais un brave Officier d'Armée eſt toûjours à l'erte, lorſqu'il s'agit d'oſter à l'Ennemy l'avantage qu'il a tiré de ſon abſence. Salvoiſon reconnut luy-même le Caſtelet, & jugeant qu'il y alloit de ſa ré-

putation auſſi bien que de la ſeureté de Caſal & de Valence, de ne pas endurer que les Eſpagnols y demeuraſſent plus long-temps, réſolut de les en déloger. Il aſſembla ſon petit camp volant : Il le renforça des Garniſons voiſines : Il feignit de vouloir étendre ſes contributions dans l'Alexandrin & dans le Tortonnois ; & il ſe preſenta devant Caſtelet, au milieu de la Canicule, avec l'équipage d'un homme, qui prétendoit entrer dans la Place, ſans s'amuſer à l'aſſieger dans les formes. Comme elle eſtoit deffenduë par l'élite de l'Armée Eſpagnole, le Combat fut ſi vigoureux, que Salvoiſon douta plus d'une fois du ſuccês de ſon entrepriſe, & ne la continua, que parce qu'il avoit abſolument réſolu de l'executer, ou de mourir en y travaillant. Il eſt vray que l'ardeur de ſes Soldats ne ſe rallentit, ny par la fatigue, ny par la réſiſtance ; & qu'ils ne ceſſerent de renouveller l'aſſaut, juſqu'à ce que le Capitaine Saint Martin euſt arboré ſon Enſeigne ſur le haut du rempart, & fait ſigne qu'il en eſtoit maiſtre. Il fut incontinent ſuivi par l'endroit où il eſtoit monté avec ſa Compagnie : La Garniſon Eſpagnole fut taillée en pieces ; & les Gaſcons de Salvoiſon eurent peine à donner quartier au Capitaine Forcas qui la commandoit, tant ils eſtoient obſtinez à vanger la mort de leurs Compagnons que l'on venoit de renverſer dans le foſſé. 1557.

1557. Il ſembloit que Salvoiſon n'euſt plus qu'à joüir de ſa victoire : Cependant le plus difficile reſtoit à faire. Il conſiſtoit dans la retraitte ; & les plus experimentez dans l'Art-militaire, la jugeoient impoſſible. Leur raiſon eſtoit, qu'il falloit laiſſer du moins la moitié des Troupes victorieuſes dans le Caſtelet ; & que l'autre moitié ne ſuffiroit pas pour ſoûtenir l'impetuoſité des Garniſons du Duché de Milan, jointes à celles d'Aſt & de Creſcentin, qui eſtoient en campagne pour obſerver la marche de Salvoiſon. Mais que ne peut une ame heroïque, quand elle n'épargne rien, pour faire que la fin d'une action extraordinaire réponde à ſon commencement ? Salvoiſon avoit une connoiſſance ſi exacte des chemins, & il prit ſi admirablement ſes meſures, qu'il ſe dévelopa plus de dix fois du milieu de ſes Ennemis, lorſqu'ils penſoient le tenir comme dans un piege ; & il arriva à Caſal, ſans avoir perdu un homme dans ſa route. Il eſt vray que les efforts extraordinaires de corps & d'eſprit qu'il avoit fallu faire, jointes à l'ardeur inſupportable de la ſaiſon, luy cauſerent une pleureſie, dont il mourut ſix jours aprés, à l'âge de trente-ſept ans. Les paroles extravagantes que l'ardeur de la fiévre tira de ſa bouche, appuyerent la conjecture de ceux qui le ſoupçonnoient fauſſement de magie ; & les Eſpagnols publierent que le meſme Démon qui luy avoit

Dans la Relation de la mort de Salvoiſon.

ſervi dix ans de Laquais, venoit de l'emporter ; & qu'on avoit enterré une buche au lieu de ſon corps. Tout le profit qu'il avoit fait à la Guerre, ne montoit qu'à cinquante mille écus, qui furent partagez entre ſon frere & ſes Officiers. Briſſac ſon Général ſupporta ſa perte avec d'autant plus d'impatience, qu'elle luy ravit l'occaſion de ſurprendre Pavie, ceux de la Bourgeoiſie, qui s'eſtoient chargez d'ouvrir la porte du Teſin, ayant refuſé de s'entendre avec un autre que Salvoiſon. Mais ce n'eſtoit pas en Italie que la France pouvoit recevoir une diſgrace capable de faire pencher la balance du coſté des Eſpagnols ; parce qu'elle y eſtoit déſormais tellement établie, qu'il auroit fallu des ſiecles entiers pour reprendre ſur elle la multitude des Places qu'elle avoit fortifiées en Piémont & dans la Toſcane. Comme elle n'eſtoit foible que par les coſtez de Picardie & de Champagne, elle n'avoit de dangereuſes atteintes à recevoir que par l'une ou l'autre de ces Provinces ; & l'Empereur l'avoit aſſez éprouvé, lorſqu'il l'avoit réduite à conſentir à la derniere paix, en mettant ſur pied dans les Pays-bas, des Troupes ſi nombreuſes, qu'elles eſtoient venuës juſqu'en deça de Château-Thierry & d'Epernay, ſans trouver d'obſtacle. Le Roy Philippe Second ſon fils n'étoit ny moins ambitieux, ny moins éclairé que luy. Il avoit donné le Commandement de ſon Ar- 1557.

1557. mée au Duc de Savoye, qui n'eſperoit d'eſtre rétabli dans ſon Duché, que par un de ces coups extraordinaires que la fortune ſçait faire quand elle veut introduire une révolution générale dans les Eſtats. Il demandoit inſtamment qu'on luy permiſt d'inonder la Picardie de Gens de Guerre, parce que de tant de Provinces, qui ſervoient de Frontiere aux Pays-Bas, il s'en trouveroit infailliblement que la négligence Françoiſe auroit laiſſées dégarnies. L'Armée Eſpagnole, en les ſurprenant, s'aſſureroit d'une retraitte, en cas de diſgrace, & pourroit impunément dans la ſuitte s'avancer juſques devant Paris, où la conſternation cauſeroit un déſordre capable d'obliger le Roy Henry Second à rechercher la paix. Le Conſeil d'Eſpagne y conſentit, parce qu'il deſeſperoit de retenir autrement les Anglois ſous les Enſeignes d'Eſpagne, qu'en les menant devant la Ville Capitale d'un Royaume qu'ils avoient ſi long-temps régenté : Et de fait cette fiere Nation commençoit à dire que ſon nouveau Roy n'avoit fait des levées en Angleterre, que pour la réduire en Province de la Monarchie Eſpagnole, aprés qu'il l'auroit épuiſée de Soldats.

Ainſi le Duc de Savoye ſe vit dans toute la liberté qu'il deſiroit pour executer ſes deſſeins : & feignit d'aſſieger Mariembourg, afin d'attirer à ſes trouſſes l'Armée Françoiſe. Il la promena

mena long-temps dans le Hainault pour la mieux reconnoiſtre, & s'eſtant enfin éclaircy qu'elle n'eſtoit compoſée que de vingt-ſix mille hommes la plûpart Etrangers, il admira l'aſſeurance du Conneſtable qui le ſuivoit, quoyque plus foible des deux tiers. Il tâcha de l'affoiblir encore, en luy débauchant huit mille Allemans; mais leurs Officiers s'eſtant piquez de généroſité, refuſerent les offres qu'il leur faiſoit, & le contraignirent, aprés avoir ſondé ſi la Garniſon de Guiſe eſtoit ſuffiſante, de s'attacher à Saint Quentin. 1557.

Cette Ville eſtoit des plus grandes & des plus fortes de Picardie : Mais la Bourgeoiſie y eſtoit obſtinée à ſe maintenir dans la poſſeſſion des Privileges qu'elle avoit obtenus du Roy Loüis Onze, en abandonnant le dernier Duc de Bourgogne, pour ſe mettre volontairement ſous la domination Françoiſe. Le plus conſidérable de ces Privileges, eſtoit de ne pouvoir eſtre obligée à recevoir aucune Garniſon, & de ſe garder elle-meſme. Cette grace qui à la bien prendre, leur eſtoit à charge, eſtoit dégénérée en négligence dans la ſuite du temps: parce que les Habitans de Saint Quentin avoient réduit tout le ſoin qu'ils devoient prendre de leur propre conſervation, & celuy de fermer alternativement la moitié des portes de la Ville, & de faire exactement le guet aux autres.

Dans les Memoires du Mareſchal de la Châtre.

Du Breüil Gentilhomme de Bretagne, Gou-

1557. verneur de cette Place, ne s'y trouvant pas assuré, outre le prodigieux nombre des gens de Guerre que l'on assembloit dans les Païs-Bas, avoit écrit à la Cour de luy envoyer du secours en toute maniere ; & la Cour pour le satisfaire sans donner aux Bourgeois de Saint Quentin occasion de se plaindre, avoit donné la mesme Ville pour quartier d'Hyver à la Compagnie de Lances du Dauphin, commandée par Teligny, Sénéchal de Roüergue, digne successeur de la vertu, aussi bien que du nom de ses Ancestres. Les Bourgeois ne s'y estoient point opposez ; car outre que les Cavaliers payoient exactement leur dépense, ils s'estoient presque tous retirez dans leurs maisons, & n'estoient revenus à leur Garnison qu'au commencement du Printemps. Il n'y avoit donc point dans la Place d'autres Soldats que ceux-là, lorsqu'elle fut investie ; & le Connestable s'aperçut si tard du veritable dessein des ennemis, qu'il luy estoit desormais impossible de le traverser. Il ne laissa pas neanmoins de commander à l'Amiral de Châtillon son neveu de chercher à s'introduire dans la Place avec le plus grand nombre de gens de Guerre qu'il pourroit ; & l'Amiral plus habile que son oncle à la Guerre, mais du moins aussi malheureux que luy, se vit plusieurs fois en danger d'estre pris ou tué. Il ne put entrer dans Saint Quentin qu'avec cinq cent hommes, qui ne suffisoient pas pour deffendre une si grande Vil-

le, environnée d'une multitude effroyable d'ennemis. Il trouva que Roméro & Carondelet Colonels de l'Infanterie Espagnole, s'estoient déja saisis du Fauxbourg de l'Isle, & il crut que la Place seroit perduë en peu de jours, s'il ne les en délogeoit avant qu'ils eussent le loisir de le fortifier. Il donna ordre à Teligny de le recouvrer; ce qu'il fit par la plus furieuse sortie que l'on eust vûë durant les dernieres Guerres entre les deux Couronnes. Elle n'estoit composée que des Soldats qui venoient d'entrer, & de mille Bourgeois mélez entre-eux : cependant elle fut continuée avec une vigueur inconcevable pendant prês de quatre heures qu'elle dura; & l'Infanterie Espagnole qui prétendoit à ce coup reparer la faute qu'elle avoit commise à la Bataille de Renty, fut encore une fois obligée de lâcher le pied. Il est vray que sa résistance coûta la vie à tant de braves hommes qu'il y eut lieu de disputer entre les plus experimentez en l'art de la Guerre, si la sortie de Teligny avoit esté prudemment concertée, & si l'Amiral n'eût pas mieux fait de réserver sa foible Garnison pour deffendre le corps de la Place. Et de fait il reconnut si bien dés la nuit suivante que la Compagnie du Dauphin luy seroit plus nuisible qu'utile durant le siege, qu'il commanda dês le lendemain à Teligny de la renvoyer au Connestable, & de rentrer dans Saint Quentin aussitost qu'il l'auroit mise en chemin. 1557.

1557. Teligny se mit en devoir d'obéïr avec tant d'exactitude, qu'il renvoya tous ses chevaux de prix, & ne se réserva que le courtaut sur lequel il estoit monté, ce qui fut cause de sa mort; car au moment qu'il venoit de développer sa Compagnie du milieu des Escadrons ennemis qui faisoient la garde de nuit, & de la mettre en estat de joindre seurement l'Armée Françoise; il se vit luy-mesme environné par un autre Escadron, & son foible cheval ayant succombé au premier effort qu'il fit pour s'en démêler, il tomba par terre, où il fut tué sans estre reconnu.

Dans la Relation de la mort de Teligny.

Le dommage que les affaires du Roy reçurent de ce malheur, fut plus grand qu'on ne s'estoit d'abord imaginé : car outre que les Bourgeois de Saint Quentin estoient entierement persuadez du courage & de l'experience de Teligny, il estoit le seul Capitaine en qui ils avoient confiance. Pour entendre ce mystere il faut présuppoſer que les Habitans de Saint Quentin avoient un attachement si particulier à la Religion Catholique, qu'ils n'avoient souffert entre leurs murailles aucune personne soupçonnée des erreurs de Calvin, jusqu'à l'entrée de l'Amiral, qui fut assez politique pour ne rien faire qui pust scandaliser ses nouveaux Hostes, quoyque son frere d'Andelot l'eust déja perverti il y avoit deux ans; mais les cinq cent hommes qui l'avoient accompagné, n'eurent pas tant de

retenuë que leur Chef. Ils eſtoient Calviniſtes auſſi bien que l'Amiral : ils avoient une horrible averſion pour celles des maximes de l'Egliſe Catholique qu'ils n'approuvoient pas : ils eſtoient moins en eſtat de le diſſimuler que leur Chef, & ils croyoient avoir moins de précautions à obſerver ſur ce point que luy. Ainſi il leur échappa bien-toſt des paroles & des actions ſcandaleuſes, qui les firent paſſer dans l'eſprit des Habitans de Saint Quentin pour ce qu'ils eſtoient en effet. Il n'eſt point de conſideration humaine qui ne cede aux ſentimens de la Religion ; parce que les autres motifs ſe contentent de vaincre ou de perſuader la raiſon ; au lieu que la Religion l'aſſujettit d'abord ſans la flatter, & ſe pique pour ſon premier coup d'eſſay de la mener en triomphe. 1557.

Il ſuffit à ceux de Saint Quentin d'appercevoir le mépris que leurs deffenſeurs faiſoient des Images, pour s'en plaindre à l'Amiral ; comme il ſuffit à l'Amiral de ne pas faire ſur le champ une ſévére punition des coupables, pour eſtre jugé complice de leur infidelité. La haine que cette conjecture qui n'eſtoit que trop veritable luy attira, devint ſi grande en moins d'un jour, qu'elle ſurpaſſa celle de la Bourgeoſie de Saint Quentin pour les Eſpagnols : elle aima mieux ſe rendre aux Aſſiegeans, que d'eſtre redevable de ſa conſervation à des Hérétiques ; & la crainte qu'elle eut qu'ils ne démoliſſent

1557. les Egliſes, s'ils chaſſoient les ennemis, les auroit portez à capituler au meſme moment, ſi elle n'euſt eſté retenuë par le péril où les maiſons euſſent eſté de ſe voir pillées de concert avec la Garniſon. Elle aima donc mieux mortifier les Hérétiques, en leur cachant les choſes qui pouvoient ſervir à la deffenſe de la Ville; & ce fut dans cette vûë que les Bourgeois de Saint Quentin ne découvrirent point à l'Amiral qu'il y avoit des poudres cachées dans un Magaſin ſous terre vers la vieille Tour du Fauxbourg de l'Iſle. Il ne laiſſa pas neanmoins d'en eſtre informé; parce qu'ayant réſolu d'abattre cette Tour, pour empêcher les ennemis, s'ils la prenoient, de battre de là, comme de deſſus un Cavalier les murailles voiſines: ceux qu'il employa pour la ſaper, trouverent le Magaſin, & manderent à l'Amiral qu'il envoyaſt des Soldats pour tranſporter les poudres; mais il y avoit ſi long-temps qu'elles eſtoient enfermées dans le caveau où elles ſe trouverent, que l'humidité du lieu en avoit pourry les caques qui ſe briſoient à meſure qu'on les vouloit ſoulever. Pour remédier à cet inconvenient, l'Amiral envoya des draps que les Soldats chargeoient ſur leurs épaules, aprês les avoir remplis de poudre: Mais un accident imprévû rendit inutile cette précaution de l'Amiral, & empêcha les Eſpagnols de profiter du deſordre qui eſtoit ſurvenu entre les François.

Le Duc de Savoye fit mettre ſous les armes l'élite de ſon Infanterie, pour recouvrer le Faux-bourg de l'Iſle, dans le temps qu'on achevoit d'en tirer la poudre; & l'Amiral y fit mettre le feu, parce que d'un coſté il deſeſperoit de le garder, & que de l'autre il n'avoit pas même aſſez de ce qu'il lui reſtoit de gens de guerre pour garder la Place. Le feu, ſecondé par un vent impetueux qui s'éleva, fit ſon operation plus viſte qu'on ne penſoit; & les étincelles pouſſées au deſſus des murailles, pénétrerent juſqu'à l'endroit où l'on déchargeoit les draps pleins de poudre. Elles les embraſerent; & la violence du feu fut telle, que toutes les maiſons voiſines ſauterent en l'air avec trente-ſix Soldats; elle fit aux murailles une bréche de trente pieds de largeur; & les Eſpagnols diſpoſez à donner l'aſſaut, ſeroient facilement entrez par là dans la Ville: mais l'embraſement du Faux-bourg, & le bruit des maiſons qui tomboient, leur en oſterent ſi long-temps la connnoiſſance, que l'Amiral avoit déja fait reparer la bréche, lorſqu'ils s'en apperçurent. Ils s'en conſolerent neanmoins ſur l'impoſſibilité où les Aſſiegez eſtoient de faire une vigoureuſe réſiſtance; la Bourgeoiſie n'agiſſant qu'à regret, & la Garniſon eſtant trop foible pour ſurvenir à toutes les fonctions militaires. L'Amiral en eſtoit luy-même ſi perſuadé, qu'il avertit la Cour qu'il ne pouvoit éviter d'eſtre 1557.

1557. enſeveli ſous les ruines de Saint Quentin, ſans un prompt ſecours. Il avoit obſervé, du haut d'un clocher, qu'encore que la Place fuſt environnée d'une incroyable multitude de gens de guerre, elle n'eſtoit pas neanmoins ſi étroittement aſſiegée, qu'il n'y euſt moyen d'y introduire avec adreſſe des Soldats & des munitions par deux ſentiers. L'un eſtoit celuy qui conduiſoit du Château de Ham à Saint Quentin, & qui ſe trouvoit fort mal gardé, parce qu'on l'avoit confié au ſoin de la Cavalerie Allemande; qui n'eſtoit gueres en eſtat de veiller la nuit, aprés avoir beu tout le jour; l'autre eſtoit par le marais que la ſechereſſe avoit rendu en partie acceſſible; & l'Amiral ſe promettoit de jetter ſur l'autre partie quatre barques pour paſſer les François, à meſure qu'ils s'avanceroient pour entrer dans Saint Quentin. Sur cette préſuppoſition, il mena Vauperg, ſon Confident, ſur le clocher: Il luy montra diſtinctement les deux chemins: Il luy fit obſerver les détours qu'il falloit prendre pour entrer dans la Place, ſans rencontrer ny les quartiers, ny les Gardes des Ennemis: Il l'inſtruiſit de l'heure la plus commode pour les ſurprendre; & il l'envoya repreſenter au Conneſtable ce qu'il avoit vû, ſans luy donner de plan ny de billet, de peur qu'il ne fuſt pris pour Eſpion; & par conſequent pendu, s'il eſtoit trouvé avec l'un ou l'autre de ces deux éclairciſſemens.

Mais

Mais il y avoit quelques Anglois mêlez parmy les François qui eſtoient entrez avec l'Amiral dans Saint Quentin, où il les avoit reçus d'autant plus volontiers à ſa ſuite, qu'ils eſtoient de même ſentiment que luy en matiére de Religion. Ces Etrangers luy avoient eſté fideles, pendant qu'ils avoient cru que l'Angleterre n'interviendroit que comme auxiliaire des Eſpagnols dans la Guerre entre les deux Couronnes : Mais lorſqu'ils apprirent que le Roy Catholique avoit diſpoſé la Reyne ſon Epouſe leur Souveraine, à déclarer la Guerre au Roy Henry Second, par un Hérault qui s'en eſtoit acquité dans toutes les formes : lorſqu'ils virent arriver devant Saint Quentin une Armée plus leſte que nombreuſe, de douze mille Anglois, commandée par le Milord Gury, fameux pour avoir deffait les Ecoſſois, en la memorable Bataille d'Edinton ; ils apprehenderent d'eſtre traittez de rebelles, s'ils continuoient de porter les armes pour la France, & d'eſtre pendus, nonobſtant la capitulation qui ſeroit accordée à l'Amiral. L'infamie de ce ſupplice eut plus de pouvoir ſur eux que la crainte de la mort qui y eſtoit attachée. Ils concerterent entre eux de s'aller jetter dans le Camp des Aſſiegeans ; & comme ils eſtoient en peine de leur porter un avis aſſez important pour meriter leur grace, ils apperçurent l'Amiral qui montroit du doigt à Vauperg le chemin de Ham à Saint Quen- 1557.

1557. tin. Ils virent ſortir le même Vauperg la nuit ſuivante, déguiſé en païſan; & là-deſſus ils ne douterent plus qu'il ne fuſt allé chercher du ſecours, & qu'il n'euſt ordre de le mener par le même chemin. Ils déſerterent auſſi-toſt, & porterent au Duc de Savoye la nouvelle, qu'il s'attendiſt à voir les François faire bien-toſt un effort extraordinaire pour ſecourir Saint Quentin par la voye qu'ils avoient obſervée. Le Duc de Savoye y conduiſit incontinent des Pionniers, qui l'embaraſſérent de ſorte par les foſſez qu'ils y creuſerent, & par les arbres qu'ils y traînerent, outre les Corps de Garde qui y furent renforcez, que l'on ne pouvoit, ſans une manifeſte témerité, hazarder par là le paſſage.

Vauperg avoit cependant traverſé le Camp ennemy ſans eſtre arreſté, & s'eſtoit fait conduire par les premiers Coureurs François qu'il avoit rencontrez, à la Tente du Conneſtable, où il avoit expoſé ſa commiſſion. Le Conſeil s'eſtoit aſſemblé pour l'examiner; & la voye de Ham à Saint Quentin, avoit eſté choiſie comme la plus certaine & la plus commode. Mais ceux qui furent envoyez pour la reconnoiſtre de nouveau, rapporterent qu'on venoit de l'entre-couper de ſorte, qu'elle n'eſtoit plus acceſſible qu'aux oyſeaux. On fut donc obligé de recourir à l'autre voye, quoyque plus dangereuſe; & l'on ſonda le marais, pour ſçavoir

Dans la Relation que fit d'Andelot de cette expedition.

s'il y avoit assez d'eau pour les barques que l'on mettroit dessus. On la trouva justement à la hauteur que Vauperg avoit désignée ; & cette circonstance ayant fait ajoûter à ce qu'il disoit, une entiere créance, on négligea de reconnoistre le reste du chemin. Il estoit pourtant vray qu'il ne l'avoit point assez observé ; & si la faute ne venoit point de son exactitude, elle devoit au moins estre imputée à sa memoire, qui n'avoit pas fidellement retenu tous les détours que l'Amiral luy avoit montrez du haut du clocher. Et de fait il mena bien le secours que d'Andelot, Colonel de l'Infanterie Françoise, & frere de l'Amiral commandoit, préciſément à l'endroit du marais, où se trouverent les quatre barques qui servirent à le passer : mais immediatement aprés Vauperg se fourvoya ; & au lieu de prendre à main droite, où il se fust coûlé sans estre apperçu entre l'Armée Angloise, & les Reitres du Duc de Brunsvic ; comme fit le lendemain en plein midy le Capitaine Saint André ; il prit à main gauche, & précipita malheureusement le secours au travers de la Cavalerie Bourguignone & de l'Infanterie Espagnole qui l'attendoient. Les François furent presque en un moment enveloppez & deffaits ; & si d'Andelot se sauva, ce ne fut pas tant une marque de son adresse toute merveilleuse qu'elle estoit, & de sa patience qui le fit demeurer prês de vingt-quatre 1557.

1557. heures enfoncé dans la bourbe, juſqu'à ce qu'il viſt l'occaſion d'en ſortir impunement, qu'un effet de la Providence Divine, qui le reſervoit pour aller un jour chercher les Etrangers, & les mener au pillage de ſa Patrie.

Le Conneſtable s'imagina que la diſgrace que d'Andelot venoit de recevoir, procedoit de ce qu'il ne l'avoit point fait eſcorter par des Troupes auxiliaires, & il ſe mit en devoir de reparer cette prétenduë erreur, par une erreur veritable. Il choiſit deux mille Chevaux & quatre mille hommes de pied, les plus leſtes de ſon Armée : Il ſe mit à leur teſte, & les conduiſit à un Village nommé Eſſigny, à deſſein de reconnoiſtre plus exactement le marais, qui eſtoit déſormais le ſeul endroit par où les Aſſiegez pouvoient recevoir du ſecours. Il laiſſa ſes gens en bataille auprês du Village, & prenant ſeulement avec luy le Prince de Condé, le Duc de Nevers & quelques autres Officiers; il s'avança juſqu'au pied de la coline, où le marais aboutiſſoit : Il le fit viſiter, & meſurer l'eſpace qu'il y avoit au delà juſqu'à la Ville, à trois repriſes par autant d'Ingenieurs. Leur rapport ſe trouva conforme preſqu'en toutes choſes, & principalement en la circonſtance qu'un Corps d'Infanterie ſe pourroit gliſſer au travers des Anglois & des Allemands de Brunſvic, durant que l'Armée Françoiſe diviſée en pluſieurs autres Corps, menaceroit d'autres quartiers.

Cette foible eſperance jointe à ce que le même Conneſtable n'avoit rencontré aucun party des ennemis, ny dans ſa marche, ny durant ſa retraitte, juſqu'à la Fere, où il avoit rejoint le reſte de ſon Armée, luy fit prendre ces feintes carreſſes, que la fortune luy faiſoit à deſſein de le mieux tromper, pour autant de marques infaillibles de la victoire qu'elle luy promettoit. Il réſolut de mener toute ſon Armée juſqu'au pied de la colline, où il s'eſtoit arreſté pendant qu'on ſondoit le marais : de jetter de là, dans Saint Quentin, le ſecours dont les Aſſiegez avoient beſoin : & de ſe retirer enſuite à la Fere. Il manda à l'Amiral de tenir preſtes ſur le marais les quatre barques promiſes, pour le lendemain dixiéme d'Aouſt, mil cinq cent cinquante-ſept, à quatre heures du matin, & que le ſecours arriveroit au meſme inſtant au pied de la colline, ſituée vis-à-vis du grand Eſſigny. Il ne laiſſa pas neanmoins d'aſſembler le Conſeil de Guerre, l'aprés-dinée du neuf ; & de mettre en délibération ce qui ne luy eſtoit plus libre d'exécuter, dans la penſée que ſes Officiciers ſeroient de ſon avis; mais il ſe trompa : car le Marêchal de Saint André vint en poſte de la Cour, où le Roy charmé de ſa converſation, l'avoit retenu, juſques à ce que le bruit de l'approche des deux Armées avoit obligé Sa Majeſté de le congédier. Il remontra au Conneſtable qu'on ne 1557.

1557. pouvoit agir avec assez de précaution dans la conjoncture présente ; & qu'avant que de résoudre si l'Armée entiere seroit employée à jetter du secours dans Saint Quentin, il faloit sçavoir s'il estoit important à la France de hazarder le combat, ou de l'éviter; puisque les deux Armées ne pourroient estre si proche l'une de l'autre, que l'exigeoit la maniere dont on prétendoit soulager les Assiegez, sans que celle qui voudroit offrir le combat, ne contraignît l'autre de l'accepter : Que toutes les raisons de l'art militaire, & de la politique tout ensemble dissuadoient les François, plus foibles des deux tiers que les Espagnols, d'exposer tous les avantages remportez depuis vingt-cinq ans, au hazard d'une journée, dans une telle inégalité ; & que si le Connestable estoit résolu de sauver Saint Quentin, où celuy de ses neveux qu'il aimoit avec plus de tendresse estoit enfermé, il y avoit encore moyen de l'exécuter sans hazarder la bataille : Qu'il ne faloit pour cela que choisir l'Infanterie que l'on voudroit jetter dans la Place, & la faire escorter par un corps tiré de la plus leste Cavalerie, pendant que le reste de l'Armée demeureroit en seureté sous le Canon de la Fere : Que le chemin n'estoit pas si long que cette Infanterie, en partant à l'entrée de la nuit, n'arrivast au point du jour sur le bord du marais où elle devoit estre embarquée ; & que s'il se présentoit

Dans l'avis de Saint André au Connestable.

des obſtacles aſſez grands pour traverſer ſa route, & pour la réduire au danger d'eſtre taillée en pieces, ſon eſcorte l'en préſerveroit infailliblement, ou luy donneroit au moins le loiſir de retourner ſur ſes pas, juſques à ce qu'elle fuſt en ſeureté, pourvû que l'on détachaſt toûjours des partis avancez, pour découvrir ſi l'ennemy eſtoit en campagne, de quel coſté & en quel nombre: Qu'il ſeroit encore plus facile à la Cavalerie Françoiſe de ſe dégager ſans combattre, aprés avoir laiſſé l'Infanterie embarquée ſur le marais; mais que ſi l'Armée entiere & l'Artillerie du Conneſtable s'embaraſſoient entre le meſme marais & les ennemis, par la ſeule conſideration d'eſcorter plus ſeurement le ſecours, il dépendroit abſolument des Eſpagnols de permettre ou d'empêcher ſa retraitte. 1557.

Le Conneſtable qui ne pouvoit répondre aux raiſonnemens de Saint André; & qui n'oſoit avoüer de s'eſtre engagé mal-à-propos, à paroiſtre le lendemain avec toute ſon Armée à la vûë de Saint Quentin, ſe laiſſa tranſporter par l'humeur dédaigneuſe & rebutante qui luy eſtoit naturelle, & qui s'eſtoit infiniment accruë par la faveur conſecutive de François Premier, & de Henry Second. Il repartit fiérement qu'il n'avoit pas beſoin d'apprendre quand il falloit combattre, & quand il falloit s'abſtenir du combat: Que ſa longue experience devoit l'en avoir ſuffiſament inſtruit:

1557. Qu'on le laiſſaſt exercer les fonctions de ſa Charge dans toute leur étenduë ; & qu'un jeune Marêchal de France ne s'ingeraſt point de contredire un vieux Conneſtable. Ce diſcours fut accompagné de tant de marques de colere & d'indignation, qu'il oſta la liberté à ceux qui devoient parler aprês le Marêchal de S. André, de dire ce qu'ils penſoient, ſoit qu'ils jugeaſſent la choſe deſormais inutile, ou qu'ils appréhendaſſent de ſe commettre avec le premier Miniſtre. Ils ſe teurent univerſellement ; & leur ſilence fut pris pour un acquieſcement univerſel à l'opinion que chacun d'eux condamnoit en particulier. On les congedia donc avec ordre de tenir leurs gens preſts de partir à l'entrée de la nuit ; mais on s'arreſta ſi long-temps aux fourches de la Fere, où ſans prendre garde à ce mauvais augure, on avoit donné le rendez-vous aux Troupes pour les ranger en bataille ; qu'il eſtoit plus de neuf heures du matin, quand l'Armée arriva ſur le bord du marais, quoyque par un bonheur, qu'elle ne devoit pas vray-ſemblablement attendre, rien n'euſt traverſé ſa marche.

Cette irrégularité déconcerta la plus importante des meſures priſes avec les Aſſiegez ; car l'Amiral n'avoit pas manqué d'envoyer dês le point du jour au lieu deſtiné les barques dont il eſtoit convenu : mais ceux qui les y avoient tranſportées, ne voyant perſonne, & n'entendant

dant aucun bruit, préſumerent que le Conneſtableavoit changé de deſſein ; & comme il y avoit à craindre que s'ils attendoient le grand jour, ils ne fuſſent apperçûs par les ennemis, qui ne manqueroient pas d'accourir, & de s'emparer des barques, ils les remenerent au lieu d'où elles eſtoient parties. Ainſi le Conneſtable ne les trouvant point, lorſqu'il fut arrivé, ſe vit obligé d'attendre que l'Amiral les renvoyaſt, ce qu'il ne put faire ſi-toſt, à cauſe qu'on les avoit démontées pour les tranſporter ſur des chariots, & qu'il les fallut rejoindre. 1557.

Le Conneſtable ne perdit pas neanmoins le temps ; car il fit pointer toute ſon Artillerie ſur le meſme bord du marais pour déloger les Ennemis, qui gardoient l'eſpace entre l'endroit où le ſecours devoit débarquer, & la Ville ; & il contraignit les Eſpagnols d'abandonner ce quartier avec tant de précipitation, que le Duc de Savoye leur Général, qui y avoit fait tendre ſon Pavillon pour les aſſurer, fut obligé de fuir auſſi bien qu'eux, & de ſe ſauver ſans armes au quartier d'Egmont, qui étoit le plus éloigné du danger.

L'Amiral n'apprehendant plus que ſes barques fuſſent enlevées, les renvoya ſur le marais ; mais ce fut dans une conjoncture ſi dangereuſe, que l'impatience des François fit perdre le fruit que l'on devoit attendre de leur valeur. L'Artillerie Eſpagnole, qui du quar- Dans les Commentaires de l'Amiral.

1557. tier des Flamands, foudroyoit ſur la partie du marais qu'il falloit traverſer, ne les empêcha pas d'entrer dans les barques à la foule, & en ſi grand nombre, que lorſqu'elles furent arrivées aux endroits où il y avoit trop peu d'eau pour les ſoûtenir, elles s'enfoncerent; & la pluſpart de ceux qu'elles portoient, aprês avoir eſſuyé le Canon des Ennemis, perirent dans la bourbe. Ce malheur fut ſi grand, que les Mariniers deſtinez pour les conduire, qui ſçavoient parfaitement la profondeur du marais, & les lieux par où il eſtoit acceſſible, s'eſtant jettez les premiers dans l'eau pour ſe ſauver à la nage, furent tellement accablez par le nombre & par la peſanteur des Soldats qui tomboient ſur eux, qu'ils ſe noyerent, ſans qu'il leur fuſt poſſible de ſe prévaloir de leur adreſſe à nager. Ceux qui leur ſuccederent n'ayant ny leur experience, ny leur induſtrie, donnerent contre de nouveaux écuëils, penſant éviter les precedens; & perdirent tant de gens, que de trois mille Soldats choiſis que l'on prétendoit introduire dans Saint Quentin, il n'y en entra que trois cent avec d'Andelot & quelques volontaires.

Le Conneſtable qui avoit vû fuir le principal quartier des Aſſiegeans, & qui ne ſçavoit rien du deſordre ſurvenu dans les barques, parce que les Mariniers n'en oſoient rien dire, de peur d'eſtre punis, s'imagina que tout le ſecours

eſtoit heureuſement entré dans la Place. Il ne penſa plus qu'à faire une glorieuſe retraitte, qu'il jugea d'autant plus facile, que les Ennemis ne reviendroient pas apparemment ſi-toſt de la conſternation où ils eſtoient. Le ſeul inconvenient qu'il y avoit à craindre, conſiſtoit dans un défilé ſi incommode, que peu de Troupes y pouvoient arreſter long-temps une grande Armée. Il eſtoit préciſément à une lieüe de Saint Quentin, en allant de cette Ville à celle de la Fere; & le Conneſtable s'attendoit ſi peu que les Ennemis s'en ſaiſiſſent, qu'il ſe contenta d'abord d'y envoyer une Compagnie de Reitres, ſuppoſant avec raiſon qu'une Enſeigne de gens de pied n'y ſeroit pas propre, parce que ſi elle eſtoit forcée, ceux qui éviteroient le carnage & la priſon auroient trop de chemin à faire pour ſe ſauver; ce qui n'arriveroit point aux Cavaliers Allemands, dont les Chevaux eſtoient viſtes & vigoureux. 1557.

Les experts en l'Art militaire trouverent neanmoins à redire qu'on n'y euſt pas plûtoſt envoyé une Compagnie d'Arquebuſiers à cheval, dont les coups auroient porté plus loin, & tenu l'Ennemy plus reculé qu'il ne falloit pour reconnoiſtre au vray le petit nombre des François qui gardoient le défilé. Le Conneſtable meſme ſe raviſa en partie de la faute qu'il venoit de faire, en confiant à ſi peu de gens la conſervation d'un paſſage de telle importance. Il com-

1557. manda au Duc de Nevers d'y mener ſa Compagnie d'hommes d'armes avec celles de Curton, d'Aubigny & de Vaſſé.

Mais le Duc de Savoye averty que la plûpart des François embarquez pour le ſecours de Saint Quentin, eſtoient demeurez enſevelis dans le marais, avoit repris courage, ſur l'eſperance que le petit nombre de ceux qui s'en eſtoient tirez, ne l'empêcheroit pas abſolument de prendre cette Place. Et de fait il n'avoit plus penſé qu'à deffaire le Conneſtable; & prévoyant que les François ne pourroient échapper, s'il leur empêchoit de paſſer le défilé, ou du moins s'il les y arreſtoit ſi long-temps, que toute l'Armée Eſpagnole puſt arriver à leurs trouſſes; il avoit commandé au Comte d'Egmont d'y courir à bride abatuë, avec deux mille Chevaux. Ce Comte avoit fait une telle diligence, que non ſeulement il étoit arrivé le premier au défilé, & s'en eſtoit emparé; mais encore il avoit eu le loiſir de faire ranger au devant ſa Cavalerie en bataille, afin de l'oppoſer à la Françoiſe lorſqu'elle paroîtroit, en attendant que le Duc de Savoye l'euſt joint avec le reſte de l'Armée Eſpagnole. Ainſi la la Compagine des Reitres envoyée par le Conneſtable fut chargée & miſe en fuitte; & le Duc de Nevers incapable de ſoûtenir avec le peu de gens qu'il avoit la Cavalerie du Comte d'Egmon, fit halte.

Il dépêcha un Courrier au Conneſtable pour luy repréſenter l'eſtat des affaires, & pour luy donner un conſeil ſalutaire, s'il euſt eu dans une conjoncture ſi embarraſſante toute la liberté d'eſprit dont il avoit beſoin pour en profiter. Il préſuppoſa qu'il n'y avoit plus d'autre expedient pour ſauver l'Armée Françoiſe, que d'en ſacrifier une partie pour conſerver le tout ; & d'imiter les ſages Medecins qui faiſoient ſans ſcrupule retrancher les membres pour arreſter la gangraine: il ajoûta qu'il falloit incontinent attaquer avec toute la Cavalerie Françoiſe les deux mille Chevaux du Comte d'Egmont, avant que le reſte de l'Armée Eſpagnole fuſt arrivé, & faire un effort aſſez grand pour le repouſſer, & pour ſe rendre maiſtre du défilé : Qu'enſuitte l'Artillerie & l'Infanterie paſſeroient avec toute la diligence poſſible ; & la Cavalerie demeureroit derriere en bataille pour la couvrir, en cas que la Cavalerie d'Egmont ſe ralliaſt, ou que l'Armée Eſpagnole vint aſſez-toſt pour donner ſur la queüe de l'Armée Françoiſe, dans le deſordre où elle ſe mettroit infailliblement à l'entrée du defilé : Qu'on laiſſeroit pour le deffendre autant d'Arquebuſiers choiſis qu'il en pourroit contenir ; & que les deux tiers de la Cavalerie Françoiſe, aprés avoir paſſé à leur tour, s'arreſteroient à deux fins ; l'une pour aſſeurer les Arquebuſiers, qui flattez de l'eſperance d'eſtre reçus en croupe, & de ſe ſau- 1557.

1557. ver de la ſorte, lorſqu'ils ſeroient enfin contraints de ceder aux effors de la multitude des ennemis, reſiſteroient plus long-temps & avec plus de courage, & faciliteroient d'autant la retraitte : l'autre fin que les Eſpagnols aprés avoir beaucoup travaillé pour regagner le défilé, rencontrant au dela quatre mille Chevaux François en eſtat de les recevoir, s'arreſteroient du moins pour reprendre haleine avant que de les attaquer ; & conſumeroient enſuite un ſi long eſpace de temps à les enfoncer, que l'Armée Françoiſe en auroit aſſez pour ſe mettre en ſeureté ſous le canon de la Fere.

Dans l'avis du Duc de Nevers au Conneſtable.

Mais il n'eſt rien de plus facile que de s'égarer à la lueur de la fauſſe gloire : le Conneſtable n'eſtoit point encore aſſez ébloüy pour nier que le conſeil du Duc de Nevers ne fuſt trés-ſolide : mais comme il s'imaginoit que tout le ſecours qu'il avoit voulu jetter dans Saint Quentin y eſtoit entré ; il concluoit qu'il ne reſtoit plus pour couronner ſon action que de ſe retirer en pas de Vainqueur, c'eſt à dire, avec une démarche ſi grave, qu'on ne luy puſt imputer de s'eſtre hâté tant ſoit peu à l'approche des ennemis. Il affecta ſur ce dangereux principe de paroiſtre encore plus lent qu'il ne l'eſtoit, quoyqu'il le fuſt beaucoup à la Guerre, & il envoya pour toute réponſe au Duc de Nevers un ordre poſitif de le venir joindre : ce qu'il ne fit qu'avec un danger

d'autant plus grand, que le Comte d'Egmont l'ayant reconnu durant le temps qu'il avoit employé à consulter le Connestable, & remarqué de ses propres yeux, qu'il n'avoit que quatre Compagnies de Gens d'Armes, s'avançoit contre luy avec toute sa Cavalerie disposée en forme de croissant, pour l'envelopper dans la chaleur du combat, & pour l'enlever en suite sans qu'il échappast aucun de sa troupe. 1557.

Mais le Duc de Nevers avoit trop d'experience, & de présence d'esprit pour donner au Comte d'Egmont le loisir d'exécuter son dessein. Il ne s'amusa pas tellement à combattre les Espagnols qui s'estoient détachez de leur gros pour l'arrester en escarmouchant; qu'il ne marchast toûjours; & il se démêla avec tant d'adresse des autres obstacles qui traversoient sa retraitte, qu'il arriva prês d'un moulin, où la Cavalerie legere de France commandée par le Prince de Condé s'estoit avancée. Comme ces deux Chefs estoient également habiles en leur profession, ils se joignirent en un moment, & faisant teste avec une partie de leurs gens, pendant que l'autre se retiroit seurement; ils reprirent enfin le poste que le Connestable leur avoit assigné dans l'ordre de la bataille: mais ils n'éviterent ainsi que durant quatre heures le malheur qui les menaçoit. Car le Connestable persistant à marcher lentement, le Duc de Savoye eust le temps d'assembler sa nombreuse armée devant

1557. le défilé, & d'atteindre le Conneſtable au milieu de la plaine ſituée entre Eſſigny & Riſevoles.

Le Comte d'Egmont l'attaqua par le coſté droit avec ſes deux mille Chevaux : les Ducs Henry & Erneſt de Brunſvic avec autant de Reitres par le coſté gauche. Le Comte de Horne qui eſtoit de la Maiſon de Montmorency, auſſi-bien que luy, & qui luy en diſputoit l'aîneſſe, le chargea de front avec trois mille Lances Bourguignones commandées ſous luy par les Comtes de Mansfeld, de Villaines, d'Hoſtrac & de Lalain ; & le Duc de Savoye aprés avoir fait un long circuit, donna ſur la queuë de l'Armée Françoiſe.

L'Avant-garde de cette Armée obéïſſoit au Duc d'Enguyen qui n'avoit pas moins ſuccedé à la valeur, qu'au nom de ſon frere, & qui n'eut pas une plus longue vie : l'Arriere-garde au Marêchal de Saint André ; & le Conneſtable s'eſtoit reſervé le Corps de Bataille. Comme les deux partis convenoient en cette circonſtance, que leur principale force conſiſtoit en Cavalerie, elle combattit ſeule d'abord, & ſoûtint preſque tout le faix de la journée. Celle des François réſiſta vigoureuſement à l'Eſpagnole durant quatre heures ſans s'eſtonner du nombre ny de l'obſtination des ennemis, & la victoire auroit eſté plus long-temps douteuſe ſans un accident qui n'eſtoit point encore

ſurvenu

ſurvenu, depuis que les deux Couronnes ſe faiſoient la Guerre. Les Reitres des Ducs de Brunſvic, trouvant trop de réſiſtance au coſté gauche, s'aviſerent de piller le bagage des François, & ſe détournant un peu, donnerent avec tant d'impetuoſité ſur cinquante Chevaux-Legers qui le couvroient, qu'ils ſe firent voye au travers d'eux. Ils pénétrerent ainſi juſqu'aux Chariots des munitions de bouche qui s'eſtoient rangez auprés du bagage; & les Vivandiers qui juſques-là avoient eſté auſſi religieuſement traittez que les Ambaſſadeurs, n'eurent pas plûtoſt vû les Allemands leur preſenter le piſtolet à la gorge, qu'ils ſe jetterent confuſément ſur l'Arriere-Garde pour fuir, ſans conſiderer qu'ils prenoient une route contraire à celle de la Fere, & qu'ils ſe précipitoient ainſi dans le danger qu'ils penſoient éviter. Ils renverſerent aiſément leur Arriere-Garde : car outre qu'elle n'eſtoit point en garde contre-eux, ils furent ſuivis par les Goujats & par les Valets de bagage, qui ayant dételé les beſtes de ſomme; & s'eſtant jettez deſſus, les pouſſerent incontinent au meſme lieu où ils appercevoient fuir les Vivandiers, afin de ſe ſauver avec eux. Ce deſordre attira deux effets également préjudiciables à l'Armée Françoiſe : l'un que ſon Arriere-Garde fut abſolument rompuë, parce que les rangs s'eſtant renverſez à rebours les uns ſur les autres, ceux qui réſiſtoient au

1557.

Dans la Relation du Mareſchal de Bourdillon.

1557. Duc de Savoye, furent accablez à leur tour; & ce Duc n'eut pour vaincre, qu'à faire un passage au travers de ses Troupes aux Vivandiers & aux Goujats François, & qu'à s'avancer sans obstacle, après les avoir rejointes jusqu'au milieu de l'Armée du Connestable; l'autre effet fut que la Cavalerie Bourguignone, rebuttée de son attaque, & voyant entrer si facilement les Reitres dans l'Arriere-Garde Françoise, se mit à leurs trousses, & leur laissant piller le bagage, heurta si furieusement le derriere de l'Avant-Garde du Connestable, qu'elle la renversa sur le devant. Ce fut là que le Duc d'Enguyen après s'estre dégagé de la foule, & avoir rallié quelques Cavaliers, fut porté par terre d'un coup de pistolet, qui le bless de sorte, qu'il expira dans le camp des Ennemis, aussi-tost qu'on l'y eut porté. Le Vicomte de Turenne fut étouffé sous les pieds des Chevaux; & le fils unique du fameux la Roche du Maine fut percé d'une Lance. Chandenier fut tué par un Soldat, qui fit cesser de cette sorte la prétention de son camarade à la moitié de la rançon. Goulenes, Saint Gelais, Guron & Rochefort Pluviaut, s'estant engagez dans un Escadron Allemand y combattirent jusqu'au dernier soûpir. Il ne restoit plus que le corps de bataille, où le Connétable se deffendit avec une vigueur incroyable contre toutes les forces des ennemis, qui s'estoient réünies pour faire un dernier effort. Il avoit

resserré ses rangs ; & le Duc de Savoye jugeant qu'il perdroit une infinité de gens à l'enfoncer, manda toute son artillerie qu'il fit tirer en même temps, & commanda à sa Cavalerie de pénétrer par les ouvertures que ses canons luy feroient ; le fracas en fut si terrible, qu'il n'y eut presque point de rang qui n'en demeurast éclaircy ; & Montberon, troisiéme fils du Connestable qui combattoit au costé droit de son pere, fut abattu de cheval, & pris. Ainsi les Ennemis entrerent par divers voyes au milieu du Corps de bataille, & prirent le Connestable, aprés l'avoir blessé dans l'aine. 1557.

Saint André, trop veritable Prophete, aussi bien que Cassandre, du malheur qu'il ne pouvoit éviter, avoit vû mettre son Arriere-Garde hors de combat, & ne s'estoit pas sauvé sans peine auprés de son General. Il n'y demeura pas long-temps sans estre forcé de se rendre à un Cavalier Flamand qui le reconnut, & le traitta civilement. Le Duc de Montpensier qui ne commendoit que sa Compagnie d'Hommes-d'Ames, l'avoit menée si souvent à la charge, qu'on luy avoit tué tous ses Officiers : ce qui l'avoit réduit à porter luy-mesme son Enseigne. Il fut pris en cet estat avec le Prince Ludovic de Gonzague, qui n'ayant pas encore dix-sept ans, donna des preuves convainquantes de ce qu'il seroit un jour. Son oncle Ferrand de Gonzague se mit inutilement en devoir de

1557. luy remontrer, que puiſque le party qu'il avoit choiſi venoit de ſuccomber, il devoit prendre celuy du Roy d'Eſpagne qui le mettroit gratuitement en liberté, & luy feroit de plus grands avantages qu'il n'en pouvoit eſperer du Roy de France; mais il repartit que la grace que luy avoit faite Henry Second, de le demander à ſon pere pour eſtre élevé auprés du Dauphin, luy avoit ſi profondement imprimé la Croix Blanche dans le cœur qu'il n'eſtoit pas capable de commettre une ſi noire ingratitude. Leonor d'Orleans Duc de Longueville fut porté par terre, & auroit eſté foulé aux pieds de la Cavalerie Allemande, ſi ſon Eſcuyer ne leur euſt offert une ſomme d'argent ſi conſiderable, qu'elle fit retenir la bride aux plus échauffez. La Roche du Maine le pere ne fut pas plus heureux à la journée de Saint Laurens, qu'il l'avoit eſté trente deux ans auparavant à celle de Pavie, & n'y témoigna pas moins de fermeté d'ame, quoyque ſon grand âge ſemblaſt luy avoir glacé le courage. Il combattit auſſi long-temps que les plus vigoureux, & il refuſa de ſe ſauver avec pluſieurs Seigneurs plus jeunes & de plus haute qualité que luy, qui luy en donnoient l'exemple. Il ſe deffendit juſques à l'extrême laſſitude, & il tomba couvert de bleſſures. Ceux qui l'avoient mis en cet eſtat, admirant ſa vertu, le releverent, & le porterent dans leur Camp, où il fut pen-

Il avoit 79. ans.

ſé avec tant de ſoin, qu'il guerit. 1557.

L'avanture de Biron, frere aîné de celuy qu'on verra Marêchal Général dans la ſuite de cette Hiſtoire, fut encore plus funeſte que celles dont on vient de parler. Il vint au pouvoir du Comte Pierre de Mansfeld Gouverneur de Luxembourg, qui prétendoit ſe rembourcer de la groſſe rançon qu'il avoit payée, lorſqu'il avoit été pris au ſiege d'Ivoy. Mais la conjoncture ne luy eſtoit pas favorable; car Biron tout brave & tout ſuperbement vêtu qu'il eſtoit, n'avoit pas le moyen de ſe racheter, quand meſme tout ſon bien euſt eſté mis à l'encan. Manſfeld qui aimoit l'argent, s'imagina que ſon priſonnier eſtoit de meſme inclination que luy, & il ne chercha point d'autre cauſe que celle-là du delay qu'il apportoit à ſe procurer ſa liberté. Sur cette fauſſe ſuppoſition, il réſolut de l'y contraindre à force de mauvais traittemens; & il y réüſſit d'une maniere ſi contraire à ſon eſperance, que Biron mourut entre ſes mains. Il ne demeura neanmoins de morts ſur le Champ de Bataille, que deux mille neuf cent François, mais le reſte fut preſque tout priſonnier, & principalement l'Infanterie qui avoit trop de chemin à faire pour ſe réfugier à la Fere. Le Duc de Nevers s'eſtoit rangé dans un vallon, où il ſe diſpoſoit à tourner encore une fois viſage aux ennemis, lorſqu'il fut irréparablement mis en deſordre par une multitude de fuyards François, & les Eſ-

Dans les Eloges des trois Birons.

1557. pagnols ſurvenus là deſſus l'empêcherent de ſe rallier. L'exemple du Duc d'Anguyen ſon beaufrere, qui avoit préferé une mort glorieuſe à la fuitte, le toucha d'abord ſi fortement, qu'il attendit long-temps la mort au lieu où il ſe trouvoit : mais il paſſa de cette penſée à une autre plus raiſonnable, quand on vint l'avertir qu'il n'y avoit plus en France de Général d'Armée que luy, tous les autres venant d'eſtre tuez ou pris, ou ayant paſſé les Alpes avec le Duc de Guiſe. Il crut alors devoir conſerver ſa vie pour le ſalut de ſa patrie ; & il jugea que ſi le Connétable ne pouvoit eſtre excuſé d'avoir prétendu ſe retirer ſeurement à la vûë d'une Armée ſans comparaiſon plus forte que la ſienne, luy Duc de Nevers le ſeroit bien moins d'avoir fruſtré la France du ſeul Chef capable d'arreſter le cours de la proſperité des Eſpagnols. Il ne retourna pas ſans peine à la Fere, où ſa réputation, ſes richeſſes & ſon credit luy donnerent moyen d'aſſembler en peu de temps un petit corps d'Armée, & d'obliger par-là les Vainqueurs à s'arreſter en Picardie, lorſqu'ils prétendoient s'avancer juſques aux portes de Paris. Et de fait il ſurprit tellement le Duc de Savoye, en luy envoyant un Trompette, ſelon les loix de la Guerre, pour reconnoiſtre les morts, & pour recommander les priſonniers, que ce Prince repartit en colere au Trompette qu'il eſtoit un menteur, & qu'il le feroit pendre, puiſqu'il avoit l'im-

pudence de parler de la part d'un homme qui ne vivoit plus. Mais le Trompette repliqua sans s'étonner, qu'il se soumettoit volontiers au supplice dont on le menaçoit, si ce qu'il disoit ne paroissoit bien-tost veritable, & il fit changer de langage au Duc de Savoye, qui se tournant du costé de Provana son Confident, luy dit à l'oreille, que si le Duc de Nevers s'estoit sauvé, le Roy de France avoit encore un Général d'Armée assez à lerte pour empêcher l'Espagne de tirer les grands avantages qu'elle se promettoit de sa victoire. 1557.

Le Prince de Condé aprés avoir vû tailler en pieces, ou dissiper la Cavalerie qu'il commandoit, profita de l'agilité qui luy estoit naturelle, & se sauva seul & à pied dans la Fere, la petitesse de sa taille l'empêchant d'estre remarquée de loin. Le Comte de Sancere, le Maréchal de Bourdillon & Montmorency fils aîné du Connestable s'y estoient déja réfugiez; & ce furent là les pitoyables restes de six cent personnes de grande qualité qui s'estoient trouvées à la journée de Saint Laurens.

Quoyqu'elle eust esté infortunée pour la France dans toutes ses circonstances, il estoit neanmoins veritable que l'évasion du Duc de Nevers, servoit en quelque maniere, d'adoucissement à la calamité publique, puisqu'il possedoit toutes les belles qualités que les Romains avoient autrefois admirées dans leur Fabius; & comme

1557. il n'eſtoit pas ſujet aux mêmes défauts, il y avoit lieu d'eſperer que la digue qu'il oppoſeroit à la proſperité du Duc de Savoye ne ſeroit pas moins impenetrable que celle que ce vieux Dictateur avoit oppoſée à Hannibal aprês la victoire de Cannes. Le Duc de Nevers eſtoit également ſage, experimenté, vaillant & infatigable. Sa prévoyance s'étendoit ſi loin, que les Imperiaux n'avoient jamais pû rien gagner ſur ſon Gouvernement de Champagne, quoyqu'il euſt ſouvent pris des Villes ſur eux dans les Provinces Valonnes. Il avoit facilité le voyage du Roy en Allemagne, en s'emparant des Places que les Eſpagnols avoient fortifiées ſur la Meuſe, & le retour de Sa Majeſté, en aſſurant ſa marche dans le Pays de Liége. Il avoit contribué par dehors plus que nul autre à la levée du Siege de Mets, en retranchant les vivres & les fourages aux Imperiaux; & ç'avoit eſté là les deux principales cauſes de la mortalité qui s'eſtoit miſe dans leur camp. Il avoit ravitallé Mariembourg au plus fort d'un trés-rude hyver en preſence de l'Armée ennemie, avec une diligence & un bon-heur incroyable, & par une marche de dix jours continuels au travers des frimats. Il eſtoit le ſeul Prince de ſon temps qui ſçuſt l'art de paroiſtre liberal & meſme magnifique ſans s'endetter. Il dépenſoit beaucoup en toute maniere: ſa table eſtoit des mieux ſervie à la Cour & à l'Armée:

On

On connoiſſoit à ſa froideur & à ſon indifference dans le jeu le peu d'attachement qu'il avoit au bien : cependant ſa maiſon eſtoit ſi réglée, qu'on n'y prenoit aucune choſe à credit ; & ſes Domeſtiques ſi exactement payez, qu'il ne leur eſtoit rien dû au bout de l'an : Il faiſoit ſa Cour au Roy Henry Second ſon Maiſtre ſans affectation & ſans intereſt ; & l'exemple des autres Princes qui n'en uſoient pas de meſme, ne l'invita jamais à demander aucune grace pour ſoy. Ceux qui s'eſtoient rangez auprês de luy aprês la Bataille de Saint Quentin, le conjurerent de les commander, en attendant l'Ordre de Sa Majeſté, que Deſcars eſtoit allé demander ; & il les diſtribua dans les Places qui en avoient le plus de beſoin. Le Comte de Sancere s'enferma volontairement dans Guiſe où il mena ſa Compagnie d'Hommes d'Armes ; celle du Prince de la Roche-ſur-Yon, & les deux Enſeignes d'Infanterie d'Eſtrée & de Pizoy. Le Marêchal de Bourdillon demeura dans la Fere avec la Compagnie de Lances du Duc de Lorraine, celle de Villars, & quatre Enſeignes d'Infanterie. Solignac entreprit de deffendre le Caſtelet avec ſon Enſeigne & celle de Clerac. Humieres ne demanda que ſa Compagnie & celles de Strozzi, & du Bellay avec ſix Enſeignes pour ſe jetter dans Peronne. Mais le Duc de Nevers luy envoya peu de jours aprês quatre Enſeignes de Grammont. Le Comte Charny entra

1557.

Dans la Relation de Deſcars.

1557. dans Corbie, avec ſa Compagnie, celles de Villebon, & de Vaſſé, & les Enſeignes de Belleforiere, & de Blancour. Enfin les promeſſes & les prieres du Duc de Nevers, obligerent Sepoix à s'enfermer dans Ham : Buſſi d'Amboiſe dans Montdidier; Bouchavannes dans Coucy, & Montigny dans Roye, avec ce qu'ils purent aſſembler d'Amis & de Troupes, aprés que les autres Places de la Picardie ſe furent trouvées ſuffiſamment pourvûës de Garniſons & de munitions de guerre & de bouche. Ces précautions étonnerent de telle ſorte le Duc de Savoye qui penſoit avoir étendu ſur la pouſſiere, ou enfermé dans ſes priſons toute la fleur de la Nobleſſe Françoiſe, qu'il réduiſit l'eſperance de tant de conqueſtes imaginaires à celle de Saint Quentin où il remit le Siege.

Mais l'Amiral de Châtillon ne perdit ny le courage, ny le rafinement de prudence qui luy eſtoient naturels, quoyqu'il n'apperçuſt aucune voye humaine pour ſe dégager du peril qui le menaçoit. Il travailla d'abord à prevenir la Garniſon & la Bourgeoiſie d'une maniere qui les empeſchaſt de s'abandonner au déſeſpoir, lorſqu'elles apprendroient l'entiere deffaite du Conneſtable ; & il y réüſſit ſi admirablement, que la Garniſon n'en fut que plus obſtinée à ſe deffendre : & la Bourgeoiſie ſupprimant pour un temps l'averſion dont elle eſtoit tranſportée pour l'hereſie de ſes deffenſeurs,

véquit en parfaite intelligence avec eux, à quoy il auroit eſté impoſſible de la reſoudre, ſi les affaires de France euſſent eſté en meilleur eſtat. 1557.

Le Roy Philippe Second qui ne s'eſtoit point trouvé à la Bataille, vint au ſiege; & l'Artillerie qu'il avoit menée de Cambray, fit en peu de temps une telle bréche, que la Place auroit eſté emportée au premier aſſaut que livrerent les Eſpagnols, ſi d'Andelot ne l'en euſt garantie par cette ruſe. Il fit porter avec une extréme diligence ſur les ruines, les meſmes barques qui luy avoient ſervi au paſſage du marais. On les mit les unes ſur les autres, à meſure qu'on les rempliſſoit de terre; & l'on dreſſa la nuit de cette ſorte un retranchement capable d'arreſter l'impetuoſité des Ennemis, pendant que le Duc de Nevers r'allioit le débris de l'Armée Françoiſe: ſa liberalité envers les Officiers qui s'eſtoient ſauvez, & le ſoin qu'il prit de la guériſon & de la ſubſiſtance des Soldats bleſſez, ramenerent en peu de jours tant de gens ſous ſes Enſeignes, qu'il ramaſſa ſeize cent chevaux & ſept mille hommes de pied, la pluſpart Etrangers, quoyque le Duc de Savoye ne les euſt mis en liberté, qu'à condition de ne porter de ſix mois les armes contre le Roy d'Eſpagne; & que par conſequent la corde leur fuſt inévitable, s'ils eſtoient repris. Ce zele aſſez extraordinaire en des mercenaires, luy

1557. inſpira le deſſein de ſecourir encore une fois Saint Quentin. Il choiſit trois cent de ſes plus réſolus Fantaſſins ; & il les chargea des choſes dont les Aſſiegez avoient le plus de beſoin : il leur donna pour eſcorte deux Compagnies de Lances ſous le commandement de Châtelus & de Saint Simon, & il les envoya vers l'endroit du marais qu'un Peſcheur avoit découvert & viſité, par où l'on pouvoit paſſer ſans avoir d'eau que juſqu'au nombril.

Les deux Compagnies avoient ordre de demeurer ſur le bord du Lac, juſques à ce qu'elles euſſent apperçû le ſignal qu'on leur devoit donner, auſſi-toſt que les trois cent Fantaſſins ſeroient entrez dans Saint Quentin ; & cette précaution eſtoit d'autant plus neceſſaire, que ſi les Eſpagnols euſſent pénétré le véritable deſſein des François, & fuſſent venus pour le traverſer, ce n'auroit d'abord eſté qu'en petit nombre, & en ſi mauvais ordre, que les meſmes Compagnies euſſent pu les arreſter en eſcarmouchant, & les amuſer, juſques à ce que l'Infanterie qu'elles couvroient euſt traverſé le marais. Mais le deſſein des entrepriſes les mieux concertées eſt de manquer ſouvent, faute de correſpondance entre les parties, quand on vient à l'exécution. Le ſecours arriva heureuſement ſur le bord du marais ; & les trois cent Fantaſſins en avoient déja traverſé le tiers ; lorſqu'ils furent découverts par une Sentinelle avancée

Dans la Relation d'Andelot.

des Eſpagnols qui donna l'alarme. La nuit eſtoit ſi obſcure, qu'on diſcernoit à peine les objets; & les deux Compagnies n'entendant plus leurs Fantaſſins remuer dans l'eau, s'imaginerent qu'ils eſtoient paſſez, ſans faire de refléxion qu'on marchoit beaucoup plus lentement dans la bourbe que ſur la terre. Ainſi lorſqu'elles eurent entendu que les ennemis ſe préparoient à les venir charger, elles retournerent à toute bride rejoindre le Duc de Nevers, & elles laiſſerent leur Infanterie expoſée à la diſcretion des Eſpagnols. Cent quatre-vingt de ceux dont elle eſtoit compoſée qui retournerent ſur leur pas, furent tuez à meſure qu'ils ſortoient du marais, & les ſix vingt autres qui aimerent mieux ſuivre leur route, entrerent dans Saint Quentin; mais ils étoient nuds, à cauſe qu'ils avoient eſté contraints de jetter dans le marais leurs armes, leurs proviſions & meſmes leurs habits pour faire plus de diligence, ce qui les rendit preſque inutiles aux Aſſiegez. L'Amiral ne laiſſa pas neanmoins de ſe deffendre juſques aux vingt-ſept du mois d'Août, c'eſt à dire, juſques au dix-ſeptiéme aprés la bataille. Ce qui le contraignit de ſe rendre, fut que les ennemis aprés avoir fait onze bréches pour affoiblir la Garniſon, en l'obligeant de ſe partager en autant de lieux differents, livrerent un furieux aſſaut à la principale d'entre-elles. Alfonſe Carrero, Colonnel de 1557.

1557. l'Infanterie Eſpagnole, & Lazard Schvend, Colonnel de l'Allemande, qui monterent les premiers ſur la bréche, y laiſſerent preſque tous leurs Soldats; & s'en retirerent avec peine pour faire place à Navarrete Eſpagnol, & au Comte de Megue commandez pour la ſeconde attaque, qui ne furent pas plus heureux. Julien Roméro livra la troiſiéme avec deux mille Anglois, & trois Enſeignes d'Eſpagnols naturels; & la cuiſſe luy ayant eſté rompuë d'un coup de mouſquet, on fut contraint de le porter dans ſa tente. Ses gens intimidez par la bleſſure de leur Chef, lâcherent le pied; & Carondelet qui livra la quatriéme attaque, n'y réüſſit pas mieux avec ſes trois Enſeignes du Comté de Bourgogne, puiſqu'il s'enfuit aprés avoir laiſſé ſa main gauche dans le foſſé. Le Duc de Savoye perdit alors l'eſperance d'emporter cette bréche; mais il fit ſonder celle qui avoit eſté commiſe au Capitaine la Garde; & l'on trouva que l'Infanterie de Saint André, & la Compagnie de Lances du Dauphin deſtnées à ſa deffenſe l'avoient abandonnée. Les Eſpagnols y entrerent ainſi ſans perte d'aucun homme. Ils ſe ſaiſirent par-là de Saint Quentin: ils envelopperent par derriere l'Amiral & ſon frere d'Andelot, & ils les firent priſonniers. Cet accident donna lieu de douter ſi l'Amiral avoit obſervé avec aſſez d'exactitude les maximes de la bonne Guerre, en refuſant la capitulation avantageuſe que le Duc

de Savoye luy avoit offerte deux jours auparavant, parce que d'un coſté il euſt conſervé d'excellents Soldats, dont le Roy ſon Maiſtre avoit un extraordinaire beſoin : Il ſe ſeroit ſauvé luy-meſme, & auroit pu remplir la place du Conneſtable ſon oncle, en ce qui regardoit le commandement ſuprême des armes ; au lieu que ne reſtant aucun amy du Conneſtable digne de cette Charge, le Roy fut contraint de la donner au Duc de Guiſe. Mais d'un autre coſté il eſtoit de telle importance d'arreſter le plus qu'il ſeroit poſſible l'Armée victorieuſe devant Saint Quentin, pour donner au Roy le loiſir d'en mettre une ſur pied qui fuſt à peu prés égale, qu'il eſtoit difficile de décider dans une telle conjoncture par les régles de l'Art militaire, ſi l'Amiral & tout ce qui eſtoit enfermé avec luy dans les murailles de Saint Quentin valoient mieux que le retardement pour deux jours de l'Armée Eſpagnole. 1557.

Quoyqu'il en ſoit, elle attaqua immediatement aprés le Caſtelet ; & le Duc de Nevers écrivit au Roy que Sa Majeſté avoit ſujet de s'en réjoüir, parce que la Place eſtoit pourvûë d'un Gouverneur qui donneroit à l'Ennemy de l'exercice pour vingt jours, & qui préfereroit toûjours la mort à une capitulation honorable.

Dans la Lettre du Duc de Nevers au Roy du 1. Septembre 1557.

Mais il n'eſt rien de plus ſujet à l'erreur que le jugement que les plus habiles hommes font de ceux qu'ils penſent le mieux connoiſtre,

1557. parce qu'il eſt fondé ſur la diſpoſition qu'ils penſent avoir remarquée en eux, & non pas ſur celle où ils ſeront, ny ſur leur inconſtance qu'il eſt impoſſible de prévoir. Auſſi Solignac qui paſſoit pour le plus intrepide des François échappez de la Bataille, & de qui les belles actions eſtoient plus que ſuffiſantes, pour appuyer l'eſtime que l'on faiſoit de ſa vertu, fut déconcerté à la ſeule veuë du Siege dont il étoit menacé, & le prévint par une honteuſe reddition. Henry Second ſe mit en devoir de punir ſa lâcheté, & le fit arreſter : on luy donna des Commiſſaires ; mais il ſe tira d'affaire, ſur ce que ſa Garniſon n'eſtoit que de quinze cent hommes ; & que le Seigneur d'Eſtrée ayant eſté preſſé avant luy de ſe charger de deffendre la même Place, l'avoit refuſé, à moins qu'il n'eût deux mille Soldats effectifs.

Une ſi facile conqueſte attira les Ennemis devant la Ville de Ham, fameuſe pour avoir eſté autrefois le fondement de la préſomption du Conneſtable de Saint Paul, lorſqu'il avoit cru pouvoir demeurer neutre entre le Roy Loüis Onze, & le Duc Charles de Bourgogne, & commettre impunément ces deux grands Princes l'un contre l'autre. Piſſeleu de Hely, Gentil-homme de credit & de merite, qui s'eſtoit renfermé dans cette Place, avoit ſagement remontré au Roy qu'elle eſtoit ſi étroite que quatre petits baſtions ſuffiſoient pour l'environner ;

& que n'ayant aucuns dehors, elle ſeroit d'abord emportée, ſi l'Ennemy ſe logeoit ſans danger au pied des baſtions; ce qui luy ſeroit aiſé s'il trouvoit la Ville ſi foible d'un coſté qu'elle ne puſt ſoûtenir la moindre attaque; & de l'autre ſi proche de la Citadelle qu'elle en favoſaſt entierement les approches. La Cour avoit envoyé l'ordre de la démolir; & l'on y travailloit encore, lorſque les Eſpagnols s'en approcherent. Helly leur diſputa le terrain autant que luy permit l'inégalité de ſa Garniſon, aſſez nombreuſe à la verité pour remplir un petit lieu, mais trop foible pour réſiſter à tant de vainqueurs. Il fut enfin repouſſé entre ſes quatre petits baſtions qu'une batterie de quatre jours réduiſit en poudre. Comme les Aſſiegez manquoient de place pour creuſer des foſſez derriere, & pour s'y retrancher, ils furent contraints de ſe rendre; & le Duc de Savoye dans les Articles qu'il leur accorda, eut plus d'égard à leur courage, & au nombre des Soldats qu'il auroit perdus en les forçant, qu'au peu de moyens qui reſtoient aux Aſſiegez pour ſe défendre. Il trouva dans une chambre du Chaſteau un thréſor qu'il ne cherchoit pas. C'eſtoient les Titres des plus illuſtres Maiſons de Picardie; l'ancienne étenduë du Comté de Ponthieu: les piéces juſtificatives que le Comté d'Artois n'eſtoit qu'un membre de celuy de Bologne dont il relevoit, & les inſtructions où l'on découvroit les droits de nos Rois ſur pluſieurs 1557.

1557. lieux des Provinces Valonnes, & des Villes de ces meſmes Provinces les unes ſur les autres. Le Duc de Savoye fit tranſporter tous ces titres en Flandres ; & les Eſpagnols ne les rendirent point, quoyqu'ils s'y fuſſent depuis obligez par la paix du Cateau-Cambreſis. Mais la France n'a pas toûjours eſté privée de ces papiers ; nôtre invincible Monarque en a trouvé une partie dans l'Iſle, où les Eſpagnols croyoient qu'ils fuſſent en ſeureté ; & la Providence Divine ne les en avoit rendus gardiens, qu'afin qu'ils ne fuſſent pas conſumez dans les feux de nos Guerres civiles.

Il ne reſtoit plus que deux expediens pour empeſcher les Eſpagnols d'aller droit à Paris : l'un eſtoit d'affoiblir leur Armée par quelque voye que ce fuſt ; & l'autre de leur oppoſer une Forteresſe capable de les occuper plus long-temps que n'avoient faits les Siege de Saint Quentin, du Catelet & de Ham. Le bonheur de la France, ou pour mieux dire le ſoin particulier que la Providence Divine prenoit de la conſerver, fit naiſtre le premier expedient ſans que le Roy Henry Second y euſt rien contribué ; & la prudence du Duc de Nevers ſe prévalut admirablement du ſecond.

On a veu que la pluſpart des hommes de qualité s'eſtoient trouvez à la bataille de Saint Quentin, & qu'ils eſtoient demeurez morts ſur le champ, ou priſonniers de l'Eſpagne. Le nombre de ces derniers eſtoit fort grand ; & ceux qui s'eſtoient donné

la peine de supputer à combien reviendroit leur rançon, la faisoient monter à huit ou dix millions. On estoit asseuré que ces rançons seroient régulierement payées, parce que les prisonniers estoient Chefs de leurs Maisons, & qu'il n'y avoit qu'à leur retrancher une partie de leurs aises, pour les obliger à presser leurs femmes & leurs enfans de les rachetter. 1557.

On a encore remarqué que l'Armée Espagnole estoit presque toute composée de Soldats & d'Officiers Etrangers, dont la foy devoit estre d'autant plus suspecte, qu'ils ne s'estoient engagez à servir que pour trois mois, & que la fin de ce troisiéme mois approchoit. Il estoit arrivé de-là, que les dix mille Anglois & les trente mille Allemands, dont la moitié de l'Armée Espagnole estoit composée, avoient cru que l'on partageroit avec eux la rançon des prisonniers François; & que si on ne la leur donnoit toute entiere, à cause que leur nombre estoit incomparablement plus grand, que celuy des Espagnols naturels & Flamands, on distribueroit au moins également les rançons, & que chaque Nation en profiteroit à mesure qu'elle avoit plus de Regimens. Cependant le Conseil du Roy d'Espagne fut d'avis qu'il faloit oster aux Officiers & aux Soldats Etrangers tous les Seigneurs François qu'ils avoient pris, & ne leur laisser que les Gentils-hommes, dont la rençon ne passeroit pas la somme de mil écus.

Ce n'est point icy le lieu d'examiner si cet

1557. ordre estoit juste, & l'on doit seulement ajoûter qu'il contribua plus qu'aucune autre chose à dissiper les Troupes de Philippe Second; car les Anglois, que la Reine Marie sa femme luy avoit envoyez, se voyant frustrez de l'esperance du gain immense qu'ils attendoient, demanderent qu'on leur comptast sur le champ toutes les montres de la Campagne, qui leur estoient si généralement duës, qu'ils n'en avoient pas encore touché un sol; & dans l'impossibilité où le Trésorier d'Espagne se trouva de les satisfaire, ils marcherent Enseignes déployées vers leur Flotte, ils monterent dessus, & s'en retournerent en Angleterre, sans que leur Reine osast leur reprocher cette désertion.

Les Officiers & les Soldats Allemands se hâterent d'imiter les Anglois, mais ils n'avoient pas la mesme commodité de s'en retourner; & de plus la meilleure partie d'entr'eux n'avoit point d'autre métier que celuy de la Guerre, & prétendoit l'exercer sous quelques Enseignes que ce fust. Le Duc de Nevers qui entretenoit des Espions entr'eux, fut averty à point nommé de leur disposition; & comme il estoit le plus riche Prince de France aprés le Duc de Monpensier, il foüilla dans toutes les bourses de ses amis, & il trouva assez d'argent pour retenir au service de la France les Allemands qui s'ennuyoient de celuy d'Espagne: il écrivit à la Cour le besoin qu'il avoit d'estre secondé, & on luy envoya presque tout l'argent qui se

trouva dans le Tréſor Royal. Il enrôlla de cette ſorte, en moins de trois jours, tant de gens de Guerre, que ſon Armée devint égale à celle de Philippe ſecond, qui ne ſe mit plus en devoir de former aucun nouveau ſiege dans la Picardie. Il eſtoit néanmoins à craindre que les huit ou dix mille Allemands que l'on avoit levez dans les Cercles du Rhin, pour Sa Majeſté Catholique, n'arrivaſſent; & ce fut principalement dans la vûë de rallentir leur premiere impétuoſité, que le Duc de Nevers jetta les yeux ſur la Ville de Compiegnes pour en faire un rempart à la France. 1557.

On ne s'eſtoit point aviſé juſques-là de la fortifier; car outre que ſon terrain n'y eſtoit pas tout-à-fait propre, elle eſtoit deffenduë par aſſez d'autres Places; mais depuis la priſe de celles dont on vient de parler, elle eſtoit devenuë Frontiere, & il n'y avoit plus à déliberer ſi l'on s'en prévaudroit en quelque maniere qu'elle fuſt ſituée, puiſque l'on ne travailloit qu'à donner de l'exercice aux ennemis. Ainſi le Duc de Nevers y entra avec toute ſon Armée, après y avoir introduit toutes les munitions de Guerre & de bouche que la Cour de France y avoit envoyées. Il y fit deux nouveaux Forts, & autant de Plateformes, l'une pour commander à la plaine voiſine, & l'autre pour battre le long de la riviere.

Il y ajoûta tous les remparts que l'on avoit juſques-là inventez, & parce que l'Armée Fran-

1557. çoiſe s'y devoit aſſembler, & rendre à ſa patrie le meſme ſervice qu'elle avoit autrefois rendu dans la Ville d'Avignon, lorſqu'elle avoit obligé l'Empereur Charles-Quint à ſortir de la Provence, dont il s'eſtoit propoſé la conqueſte; le Duc de Nevers dreſſa ſous le canon de Compiegnes un Camp encore plus ſpacieux que n'avoit eſté celuy que le Conneſtable de Montmorency avoit fait faire dans la prairie qui s'étend immédiatement au deſſous d'Avignon. Il eſtoit capable de contenir cent mil hommes, & on l'avoit diſpoſé de ſorte, qu'il pouvoit recevoir toutes les commoditez de la vie, ſans que les ennemis en retranchaſſent aucune.

Les Eſpions qu'il entretenoit entr'eux, l'avertirent qu'il enleveroit ſans rien hazarder, s'il le jugeoit à propos, douze cent Cavaliers Eſpagnols & Flamands, que le Roy Philippe Second avoit logez dans Chauny, & qui tenoient de-là tellement bloquées les Villes de Soiſſons & de Coucy, qu'elles n'avoient aucune communication avec les autres de la Province de Picardie.

Cette entrepriſe eſtoit capable de relever le courage aux François, que la bataille de Saint Quentin avoit preſque abattu; & comme ſi elle euſt manqué, les Troupes du Duc de Nevers ſe ſeroient infailliblement diſſipées d'elles-meſmes; ce Prince prit pour l'éxécuter toutes les précautions que l'experience qu'il avoit à la Guerre luy ſuggeroit.

Il choisit le Marêchal de Bourdillon, le Prince de Condé & le Seigneur de la Barbize, qui commandoit une partie des Cavaliers Allemands passez des Enseignes des Espagnols sous celles des François, il leur ordonna de se mettre en embûche dans le bois de Chauny, & il détacha Genlis avec cinq cent Chevaux seulement, pour aller faire le coup de pistolet devant une des portes de la mesme Ville, sur la présupposition que les douze cent Cavaliers Espagnols, qui se voyoient sans comparaison plus forts que les François, sortiroient aussi-tôt sur eux. Sa conjecture se trouva véritable; & la sortie des Espagnols fut si générale, qu'il n'en resta pas un dans Chauny. 1557.

Les Escadrons de Genlis caracolerent avec tant d'adresse, qu'ils se mirent entre les ennemis & la porte d'où ils venoient de sortir; & il n'eut pas plûtost occupé ce poste, qu'il envoya dire aux François cachez dans la Foreſt, qu'ils s'avançassent, afin de les attaquer par devant dans le mesme temps qu'il leur donneroit à dos. Ainsi les Espagnols enveloppez par les François, dont les Escadrons s'élargissoient insensiblement, lâcherent le pied, & ceux que commandoit un Capitaine Albanois, furent taillez en pieces; mais ceux qui obéïssoient à un Officier Espagnol naturel, dont les Relations n'ont pas conservé le nom, se deffendirent constamment, quoyqu'ils n'eussent presque point d'esperance de se sauver. Ils se retirerent dans une maison du Faux-bourg: ils la

1557. percerent de tous coſtez, & ils y tinrent bon ; juſqu'à que ce toute l'Infanterie, & quelques pieces d'Artillerie des François eſtant arrivées, on chaſſa les Eſpagnols du lieu qu'ils occupoient.

Leur Chef ſortit alors de la Maiſon, le coûtelas en une main, & la rondache en l'autre, dans le deſſein de demander quartier : Il s'avança droit vers celuy qu'il jugeoit devoir commander les François ; & il luy demanda en ſa langue qu'il le reçuſt en qualité de priſonnier de guerre. On eſtoit ſur le point de luy accorder cette grace, lorſqu'un Gentil-homme François appellée Launay, qui s'eſtoit trouvé à la Bataille de Saint Quentin, & qui avoit vû pluſieurs Eſpagnols refuſer la vie aux François qui la leur demandoient, le tua d'un coup de piſtolet. Le Prince de Condé preſent à cette action, fut ſi choqué de l'humeur ſanguinaire de Launay, qu'il l'auroit traitté de même qu'il venoit de traitter l'officier Eſpagnol, ſi Launay ne luy euſt remontré que celuy qu'il venoit de tuer eſtoit tellement ennemy des François, qu'il n'avoit jamais voulu obſerver le droit des gens à leur égard : Il offrit de juſtifier ce qu'il diſoit par le témoignage de pluſieurs perſonnes irréprochables. La colere du Prince de Condé ſe rallentit ; & les François ſe contenterent de faire priſonniers de guerre ceux des Ennemis qui avoient échapé à leur premiere impetuoſité.

Fin du Sixiéme Livre.

ARGUMENT

ARGUMENT.

DU SEPTIE'ME ET DERNIER LIVRE.

LEs Eſpagnols ne tirent point d'autres avantages du gain de la bataille de Saint Quentin que les priſes de cette Ville, & de celles du Catelet & de Ham; mais en récompenſe, la Maiſon de Guiſe profite ſi bien de la priſon du Conneſtable, que peu s'en faut qu'elle ne le ſupplante dans la faveur du Roy. Il en eſt informé; & comme il n'y peut remedier, qu'en obtenant des Eſpagnols la permiſſion de retourner ſur ſa parole à la Cour de France, ils la luy accordent, à condition qu'il perſuadera au Roy ſon Maiſtre de rendre toutes les conqueſtes que ſon pere & luy avoient faites. Henry Second rappelle le Duc de Guiſe; & les Caraffes réconcilient incontinent aprés le Pape avec les Eſpagnols: Il ſe forme une conſpiration dans la Breſſe, pour ramener cette Province à l'obéiſſance du Duc de Savoye. Les meſures en ſont priſes;

& Porviller y entre avec une Armée : mais le Duc de Guiſe ſurvient à propos, qui l'oblige à ſe retirer dans le Comté de Bourgogne, où ſon Armée ſe diſſipe. Le Roy conſulte Briſſac ſur ce qu'il y a à faire pour reparer la perte de la Bataille de Saint Quentin ; & Briſſac répond à Sa Majeſté par écrit ; mais ſon avis n'eſt pas ſuivi, a cauſe que ceux de la Maiſon de Lorraine n'y trouvoient pas leur compte. On luy oſte la meilleure partie de ſon Armée ; & l'on donne au Duc de Guiſe la Lieutenance Générale de l'Eſtat. On forme le deſſein d'aſſieger Calais ſur le plan que l'Amiral en avoit autrefois dreſſé, & qui ſe trouve entre ſes papiers. Le Duc de Guiſe refuſe de l'entreprendre juſqu'à ce que le Roy le luy commande abſolument. Le ſuccês dépendoit de la diligence ; & les François preſſent Calais avec tant d'impetuoſité, qu'ils l'emportent en ſix jours : c'eſt à dire un quart d'heure devant que le ſecours d'Angleterre arrivaſt. Ils auroient enſuite eu bon marché de Gravelines ; mais ils aiment mieux renvoyer les Anglois de là la mer, en prenant ſur eux Guines & Hames. Solyman envoye une ſixiéme Flotte pour attaquer de con-

cert avec les François Nice & Ville-Franche ; mais elle eſt renduë inutile par l'intrigue qui ſe forme à la Cour contre Briſſac. La Ducheſſe de Valentinois l'abandonne, & il eſt ſur le point de ſuccomber ; mais la Maiſon de Guiſe l'appuye, & le tire d'affaire, en réduiſant ſes Ennemis au ſilence. La Maiſon de Guiſe ſollicite la concluſion du Mariage du Dauphin avec la Reyne d'Ecoſſe. La Reyne de France s'y oppoſe pour des raiſons, qui ſont icy rapportées ; mais enfin la Maiſon de Guiſe la diſpoſe à ſe relâcher, & le Mariage eſt achevé. L'entreveuë du Duc de Lorraine avec la Doüairiere ſa mere eſt cauſe de celle des Cardinaux de Lorraine & de Granvelle, où l'on prétend que l'adreſſe du ſecond de ces Prélats l'emporta ſur celle du premier. Il accuſe d'Andelot de faire une ouverte profeſſion du Calviniſme ; & le Roy s'en veut éclaircir : Il interroge d'Andelot, qui répond avec tant de fierté, que le Roy prend ũne lance pour l'en percer. On l'oſte neanmoins de là, & on l'envoye priſonnier à Melun, aprés que l'exercice de ſa Charge eut eſté donné à Monluc. Le Conneſtable apprend en priſon que le Duc & le Cardinal de Guiſe

chaſſent tous ſes amis de la Cour de France; & la crainte d'eſtre luy-même diſgracié, le jette dans le deſeſpoir. Il perſuade le Duc de Savoye qu'il ne ſera jamais rétabli, s'il ne luy permet de retourner pour un mois auprês du Roy ſon Maiſtre; & le Duc de Savoye n'obtient des Eſpagnols qu'il ſoit relâché ſur ſa parole, qu'aprés qu'il les a convaincus que ſi le meſme Conneſtable n'obtient la concluſion de la paix en la maniere qu'ils la ſouhaitent, il diviſera pour le moins le Conſeil de Henry Second de ſorte, que les Armes Françoiſes ne leur pourront plus nuire. Le Conneſtable arrivé auprês de ſon Maiſtre, trouve la Ducheſſe de Valentinois mécontente des Guiſes, & ſe réünit plus étroitement avec elle par le mariage de ſon ſecond fils avec la Demoiſelle de Boüillon. Il fait diſgracier la Maiſon de Guiſe, & releguer le Duc qui en portoit le nom dans le Luxembourg, ſous pretexte d'aſſieger Thionville, où l'on croyoit qu'il échoüeroit. Le Roy conſent que le Conneſtable traitte la paix, à condition d'abandonner toutes les conqueſtes que la France avoit faites depuis ſoixante ans; & il en porte le plein pouvoir dans la priſon où il retourne. Le Duc de Guiſe ne laiſſe pas d'aſſieger,

& de prendre Thionville ; mais il demeure immobile aprés cette conqueſte ; & les Eſpagnols le voyant ſans action, réünisſent toutes leurs forces pour opprimer le Marêchal de Thermes, qui venoit de ſurprendre Dunquerque, & qui commandoit les gens de guerre François attachez au Conneſtable. Ils l'attaquent plus forts de la moitié que luy ; & il ſe deffend juſqu'à ce que la Flotte d'Angletterre favoriſée d'un profond calme, s'approche des François, & les traitte ſi mal avec ſon Artillerie, qu'ils ſont entierement défaits. Henry Second ne laiſſe pas nonobſtant de lever la plus belle Armée que l'on euſt vûë en France depuis pluſieurs ſiécles. Mais le Conneſtable élargi, commence la Négociation de Sercam, où il abandonne toutes les conqueſtes que la France avoit faites. Il n'auroit pas meſme réſervé Calais, ſi par un bonheur extraordinaire pour la France, la Reyne d'Angleterre ne fuſt morte ; ce qui refroidit tellement les Eſpagnols aprés qu'ils eurent perdu l'eſperance d'obtenir la nouvelle Reyne Elizabeth pour femme de leur Roy, qu'ils détacherent leurs intereſts de ceux des Anglois. Les Eſpagnols ſe prévalent de leur fortune, pour oſter à l'Archevêché de Reims l'authorité

qu'elle avoit ſur preſque tous les Païs-bas. Ils établiſſent dans ces Païs dix-huit nouveaux Evêchez & quatre Archevêchez, qui n'ont plus de ſubordination a l'égard de la France. La paix du Cateau-Cambreſis eſt concluë; & l'on particulariſe icy les dommages que la Monarchie Françoiſe & ſes Alliez enreçurent, ſur tout le déplaiſir qu'en eut l'Armée de Briſſac, où l'on rapporte par occaſion le dénombrement des Officiers Généraux, dont elle étoit une pepiniere. Briſſac demande qu'on le mette avec ſes Soldats au Ban du Royaume, & promet de conſerver le Piémont & le Monferrat contre toutes les Puiſſances de l'Europe, ſans qu'il en coûte un ſou à la France, juſqu'à ce qu'il ſurvienne une nouvelle rupture entre les deux Couronnes; mais ſa propoſition toute héroïque qu'elle eſt, échoüe contre deux écuëils: l'un que le Conneſtable s'eſt engagé à rétablir le Duc de Savoye; l'autre que le même Conneſtable prétendoit opprimer la Maiſon de Guiſe, que Briſſac auroit pû ſoûtenir, s'il fût demeuré le maître du Piémont & du Montferrat. La cérémonie des nôces de Marguerite de France avec le Duc de Savoye, eſt l'occaſion de la mort de Henry Second par un éclat de Lance.

HISTOIRE DE HENRY II.

LIVRE SEPTIE'ME.

Où l'on voit la Bataille de Gravelines, le Siege de de Thionville, les Negociations de Sercamp & de Cateau Cambresis; & ce qui est arrivé de plus important sous son Régne durant l'année 1558. & six mois de l'année 1559.

LES pertes de Saint Quentin, du Catelet, & de Ham ne furent ny les seules, ny les plus fâcheuses suites de la Bataille de Saint Laurens; & comme les blessures des pieds & des mains ne 1558.

1558. ſont pas d'ordinaire les plus dangereuſes, à cauſe qu'elles ſont éloignées des parties nobles qui ſont le ſiege de la vie : auſſi les trois Places, que l'on vient de nommer, perduës ſur la Frontiere de Picardie, n'eſtoient pas capables d'affoiblir conſidérablement la France, dans les avantages qu'elle avoit par tout ailleurs ſur l'Eſpagne, ſi la contagion n'euſt paſſé du dehors au dedans, par des voyes ſecrettes, qu'il eſt important d'expliquer.

Le Conneſtable en demeurant priſonnier des Eſpagnols, avoit perdu l'une des deux choſes qu'il ne devoit pas moins conſerver que ſa propre vie, & mis l'autre au danger évident de ſe perdre. La premiere eſtoit ſa réputation, & la ſeconde la faveur de ſon Maiſtre. Quant à la premiere, les François eſtoient ſi perſuadez de ſon expérience à la Guerre, qu'ils l'euſſent ſuivi dans les plus grands périls, s'il ne leur euſt fait voir par l'expérience d'une fameuſe journée, qu'il ſçavoit commettre des fautes qu'un Apprentif en l'art militaire auroit vrayſemblablement évitées. De là vint qu'encore qu'ils le tinſſent pour un homme de bien, qui n'agiſſoit que pour l'avantage & pour la gloire de ſa patrie, ils ne voulurent plus combattre ſous ſes ordres, & ils aimerent mieux eſtre commandez par un Prince Etranger, quoyqu'ils n'ignoraſſent pas que ce Prince prétendoit à leur Monarchie, qu'il diſoit avoir eſté ravie à ſes Anceſtres.

Le Duc de Guiſe.

Pour

Pour la ſeconde on a montré au commencement de ce Régne, que le Conneſtable avoit le premier lieu dans la faveur & dans les Conſeils de ſon Maiſtre, & que la Maiſon de Guiſe n'y tenoit que le ſecond. Mais la priſon du Conneſtable l'ayant mis dans une eſpece de mort civile pour ſon païs ; & l'Amiral de Châtillon, qui ſeul pouvoit tenir ſa place, ſe trouvant enveloppé dans la meſme infortune ; la Ducheſſe de Valentinois, qui juſques-là avoit tenu les choſes en balance, fut contrainte, ne pouvant elle-même ny préſider dans les Conſeils, ny commander les Armées, de conſentir que le Cardinal & le Duc de Guiſe fuſſent employez à ces deux fonctions : d'où il arriva deux maux irréparables à la Monarchie Françoiſe. L'un fut que la fortune favoriſant la Maiſon de Guiſe, fit paſſer de ſon coſté l'inclination des peuples qui penchoit auparavant vers celle de Montmorency ; & la Maiſon de Guiſe porta de ſi dignes ſujets, que l'affection publique à leur égard alla toûjours depuis en augmentant au lieu de diminuer, juſques à ce qu'elle aboutit enfin aux Guerres civiles & aux barricades. 1558.

L'autre fut que le Conneſtable informé dans ſa priſon que la Maiſon de Guiſe eſtoit ſur le point de le ſupplanter dans le cœur du Roy, après s'eſtre miſe en poſſeſſion de ſes Charges, preſſa tellement les Eſpagnols de luy permet-

1558. tre de retourner ſur ſa parole à la Cour de France, afin d'appuyer par ſa préſence ſa faveur chancelante, qu'il l'obtint à condition de s'employer entierement, lorſqu'il ſeroit rétably dans ſon premier credit, à diſpoſer le Roy à ceder par un Traitté de paix, tout ce que Sa Majeſté & le Roy ſon pere avoient acqui par les armes, ce qui ne fut que trop ſcrupuleuſement exécuté.

Philippe Second Roy d'Eſpagne n'eſtoit pas ſi en eſtat de profiter de ſa victoire qu'on ſe le figuroit en France; & ſon Tréſor eſtoit ſi épuiſé, que l'on n'y avoit pas meſme trouvé dequoy donner aux Soldats le préſent ordinaire, aprés une victoire auſſi complete qu'avoit eſté celle de Saint Quentin. Les Soldats Allemands avoient pris à injure de ne le pas recevoir; & les Eſpagnols naturels irritez de n'avoir preſque rien contribué à la victoire, & d'en eſtre uniquement redevable aux piſtolets des Reitres, & aux lances de la Nobleſſe Flamande, ajoûterent la moquerie à l'injure, en reprochant aux Allemands que Sa Majeſté Catholique n'eſtoit pas beaucoup perſuadée de l'importance de leurs ſervices, puiſqu'elle ſe haſtoit ſi peu de les reconnoiſtre. Ce qui les toucha de ſorte qu'ils écouterent les ſemonces qu'on leur faiſoit ſecrettement de la part du Duc de Nevers, & leur Cavalerie paſſa preſque toute ſous les Enſeignes de France.

Les Eſpagnols s'en eſtant ainſi deffaits, firent tant de querelles aux Anglois, que ceux-cy preſſerent le Roy d'Eſpagne de les congedier, & menacerent, ſi on rejettoit leur requeſte, de vuider par les armes leur differend avec l'Infanterie Eſpagnole : ce que le Conſeil du Roy Catholique apprehenda de ſorte, qu'il les renvoya ſur le champ. 1558.

Gonzague ſe mit inutilement en devoir de l'empêcher, en remontrant que l'Eſpagne auroit bien-toſt beſoin de toutes ſes forces pour les oppoſer aux François, qui ne manqueroient pas de rappeller les Troupes qu'ils avoient ailleurs, ny de faire un dernier effort ſur la Frontiere de Picardie, afin de recouvrer ce qu'ils avoient perdu de réputation & de Places. On traita de terreur pannique ſon avis, tout politique qu'il eſtoit ; & bien loin de pourſuivre les Deſerteurs, on donna congé à quiconque le demandoit.

Le dépit de ce Prince Italien de voir les Eſpagnols à ce coup, contre leurs vieilles maximes, profiter ſi mal de leur victoire, s'augmenta par le retour du Courrier que le Roy Catholique avoit dépêché à Charle-Quint ſon pere en Eſpagne, pour ſçavoir ce qu'il y auroit à faire aprés la journée de Saint Laurens. Ce Courrier rapporta que cet illuſtre Solitaire s'étoit plaint d'abord qu'on le vint importuner dans ſa retraitte, en luy communiquant une

1558. nouvelle, qui toute agréable qu'elle eſtoit, ne le regardoit plus ; & qu'enſuite, il s'eſtoit enquis ſi le Roy ſon fils eſtoit déja devant Paris : Que le Courier avoit repliqué qu'on le conſultoit pour ſçavoir ſi l'Armée victorieuſe s'avanceroit juſqu'à la veuë de cette Ville Capitale de la France; & qu'il repartit que puiſqu'elle ne s'en eſtoit point encore emparée, il luy ſeroit déſormais inutile de l'entreprendre.

Cette conformité d'avis de Charles-Quint avec Gonzague, redoubla de ſorte le chagrin de celuy-cy, qu'apparemment elle ne contribua pas peu à la maladie dont il mourut incontinent aprés à l'âge de cinquante & un an. Son attachement aveugle aux intereſts d'Eſpagne au préjudice meſme de ſon Païs, fut mal reconnu ; & toute la récompenſe de tant de ſervices conſiderables qu'il avoit rendus, aboutit au Commandement de la Cavalerie Milanoiſe qui fut donné au Prince de Molfette ſon fils aîné.

Le Cardinal de Lorraine étonné de la négligence des Ennemis, preſſa la Ducheſſe de Valentinois de ſolliciter le rappel de ſon frere, ſous prétexte que les Troupes aſſemblées par le Duc de Nevers eſtoient compoſées de nouveaux Soldats, & par conſequent incapables de ſoûtenir l'irruption des Vainqueurs, lorſqu'ils ſe laſſeroient d'eſtre ſi long-temps oyſifs ; mais en effet pour deux invincibles raiſons.

L'une, parce qu'il n'y avoit point d'autre moyen de retirer avec honneur le Duc de Guiſe ſon frere du Siege de Civitelle : l'autre, que la preſence de ce même frere eſtoit abſolument neceſſaire à la Cour, pour la conſoler de l'ennuy qu'y cauſoit l'abſence du Conneſtable. 1558.

Le Duc de Guiſe n'eut pas plûtoſt reçu l'ordre de partir, qu'il leva le Siege de Civitelle. Il uſa neanmoins d'une précaution, qui fut d'avertir auparavant le Pape de la néceſſité où le Roy ſon Maiſtre eſtoit réduit de rappeller ce qu'il avoit de Troupes en Italie pour l'employer à la deffenſe de ſon Royaume. Les Caraffes qui n'attendoient qu'une ſemblable conjoncture pour executer ce qu'ils avoient concerté avec les Eſpagnols, remontrerent à leur oncle la faute qu'il avoit faite de ſe jetter entre les bras des François, qui ſe trouvoient déſormais incapables de le proteger. Ils acheverent de l'intimider, en l'aſſurant qu'il ne tenoit qu'au Duc d'Alve de le dépoüiller en quinze jours ; & la conſternation de Sa Sainteté fut alors ſi grande, qu'elle envoya les meſmes Caraffes pour conjurer la tempête ; c'eſt à dire qu'elle leur donna la commiſſion de traitter avec l'Eſpagne, qu'ils ſouhaittoient avec impatience. Ils furent neanmoins aſſez aviſez pour ne l'accepter qu'avec les Cardinaux les plus ſages du Sacré College ; & la facilité qu'ils trouverent à négocier, & à conclure en peu de

1558. jours avec le Duc d'Alve, fit assez connoistre que le Roy Catholique avoit profité du precepte que son pere luy avoit laissé, de ne se broüiller que le plus tard, & de se r'accommoder le plûtost qu'il pourroit avec le Saint Siege, parce que c'estoit une Puissance dont il seroit toûjours à la fin obligé de baiser, comme les petits enfans, les verges, après en avoir esté battu.

Dans le premier testament de Charles-Quint.

Et de fait, le Duc d'Alve qui gagnoit assez, en se délivrant du voisinage des François, ne s'amusa à aucune des formalitez qui tirent d'ordinaire en longueur les Traitez de consequence. Il se contenta du solide, qui consistoit au rétablissement des Colonnes dans tous les biens qu'ils tenoient du Saint Siege, & il abandonna tout le reste. Les fruits ne furent point restituez : on ne fit aucune mention des frais de la guerre ; & le Duc d'Alve se chargea d'aller à Rome s'acquitter au nom de son Maître de toutes les réparations & de tous les offices qui ne dérogeroient point à la Majesté de la Monarchie Espagnole.

Le Duc de Guise embarqua son Infanterie ; & divisant sa Cavalerie en deux Corps, la mena sans perte jusques sur les Frontieres de la Bresse, où elle arriva à propos pour empêcher un soulevement général. Le Duc de Savoye y avoit gagné Lusinge-des-Alimes, & quelques autres Gentils-hommes des plus consid-

Elle étoit du Royaume de France, depuis que François I. l'avoit conquise.

rables de cette Province qui la devoient faire révolter, au moment que le Baron de Poviller y entreroit avec une Armée de dix mille Hommes de pied, & de douze cent Chevaux que le Duc de Savoye avoit levez dans le Tirol & dans l'Alsace. Cette intrigue fut d'abord conduite assez heureusement, puisque l'on prit les mesures nécessaires pour surprendre la Ville de Bourg; & d'ailleurs les François, au préjudice de la neutralité qu'ils avoient jurée, donnerent passage à l'Armée de Povillier, qui entra dans la Bresse avant que les François fussent informez de sa marche: mais comme elle n'avoit point esté traversée au lieu où vray-semblablement elle devoit l'estre, elle le fut lorsqu'il ne paroissoit plus d'obstacle capable de l'arrester. 1558.

Le Duc de Nemours entra dans la Ville de Bourg avec deux mille Chevaux, le jour de devant celuy qui estoit destiné pour la surprendre; & Povillier averti que ce Duc estoit suivi du reste de l'Armée du Duc de Guise, au lieu de s'avancer dans la Bresse, rentra promptement dans le Comté de Bourgogne, où son Armée se dissipa, après avoir appris que la conspiration pour faire revolter la Bresse avoit esté découverte, & les complices punis. Il ne restoit plus en Italie d'autre Armée Françoise, que celle du Marêchal de Brissac; & le Roy qui ne la pouvoit r'appeller, sans perdre tout ce

1558. qu'il tenoit delà les Alpes, l'affoiblit de ſorte, qu'elle ne fut plus en eſtat de tenir la Campagne. Il écrivit à Briſſac de luy envoyer la meilleure partie de ſa Cavalerie, ſous la conduite de Termes & de Danville, & ſon Infanterie Suiſſe, qui pour avoir ſervi dês le commencement des Guerres de Piémont, eſtoit extraordinairement aguérie. Briſſac fit partir auſſi-toſt la Cavalerie : mais il retint les Suiſſes juſques au retour d'un Courier qu'il dépêcha à la Cour, pour repréſenter qu'ils eſtoient ſi éloignez du lieu où Sa Majeſté prétendoit les employer, qu'on n'auroit plus beſoin d'eux, lorſqu'ils y ſeroient arrivez ; & que cependant la longueur de la marche, & le changement de climat en extermineroient plus de la moitié.

La Cour n'eut pas d'égard à ſa remontrance & les Suiſſes partirent du Mont-Ferrat, où ils eſtoient, pour aller en Picardie : mais ils n'étoient pas encore arrivez à Lyon quand on les contremanda, comme Briſſac l'avoit prévû ; & la difficulté de repaſſer par des contrées ſtériles, jointe aux maladies, les affoiblit de ſorte, qu'ils demeurerent dix-huit mois inutiles. Briſſac ainſi contraint de demeurer ſans action, employa ce loiſir à former & à mettre par écrit l'avis que le Roy luy avoit demandé pour rétablir la réputation des Armes Françoiſes, conſidérablement affoiblie par la bataille de Saint Laurens. Il le dicta à Villars Boivin qui le

le porta à la Cour. Cet avis consistoit en ce que les Monarchies considérables, comme celle de France, ne pouvoient succomber par aucune révolution qui leur arrivast du dehors, si elles ne tomboient auparavant dans un mépris égal de leurs ennemis, & de leurs voisins; & que la France bien loin d'estre exposée à cet inconvenient, avoit des ressources capables non seulement de résister aux Espagnols, mais encore de les accabler à son tour par un excez de puissance : Qu'elle n'avoit pour cela qu'à lever outre les forces qu'elle avoit sur pied, trente mil Soldats François, & vingt mil Etrangers, & à doubler les Compagnies d'Hommes d'armes qui servoient actuellement : ce qui n'incommoderoit pas tant le Royaume qu'il luy profiteroit, en donnant occasion de s'exercer aux armes à la Noblesse, dont la meilleure partie languissoit dans l'oisiveté, ou ne s'occupoit qu'à la chasse : Que pour trouver le fond nécessaire à la subsistance de tant de Troupes, sans recourir aux exactions pratiquées depuis quarante ans, il n'y avoit qu'à suivre l'ancien usage de la Monarchie Françoise, c'est à dire, qu'à convoquer les Etats : Qu'il faloit demander au Clergé une année de son revenu, sans exception & sans reserve d'aucun Bénefice; & qu'encore que la Noblesse fust née exempte de toutes contributions, la conjoncture estoit assez importante pour l'obliger à se taxer, après

1558.

Dans le conseil de Brissac au Roy en 1557.

1558. qu'on luy auroit donné de ſuffiſantes ſeuretez, qu'on ne pourroit tirer à l'avenir de ce qu'elle feroit maintenant, aucune conſequence deſavantageuſe à ſes privileges. Qu'il ne croyoit pas qu'il y euſt de Gentil-homme aſſez lâche pour refuſer à ſa patrie le ſuperflu de ſon revenu : Que quant à luy, qui tiroit ſa principale gloire d'eſtre de cet illuſtre Corps, il ſe réduiroit tellement au néceſſaire, que deux mil écus par an ſuffiroient à ſon entretien, & à celuy de ſa famille. Qu'il ſupplioit très-humblement Sa Majeſté d'accepter le ſurplus de ſon revenu, & qu'il ſeroit ravi que ſon exemple perſuadaſt les autres Gentils-hommes d'aſſiſter l'Eſtat de leurs biens, comme de leurs perſonnes. Que le Tiers-eſtat plus nombreux ſans comparaiſon que les deux autres, & qui n'avoit pas les meſmes privileges, ne pourroit alors ſe diſpenſer de contribuer à proportion de ſes facultez ; & que ces trois ſources ne tariſſant point, fourniroient à la France le moyen de conſerver ſes conqueſtes, & d'en faire d'autres ſi conſidérables, que ſes ennemis ſeroient réduits à recevoir la loy d'elle, au lieu de la luy donner.

L'avis de Briſſac, & le voyage de Boivin ſon Secretaire à la Cour, furent entierement inutiles pour deux raiſons : l'une que la bonté du Roy ne put ſe réſoudre à une telle violence aux trois Eſtats de ſon Royaume : l'autre que la Maiſon de

Guiſe avoit des fins toutes contraires. Elle prétendoit s'inſinuer dans l'affection du peuple, & luy faire perdre inſenſiblement l'indifference qui luy eſtoit naturelle pour les Princes Etrangers. Cependant elle auroit mis d'abord un obſtacle invincible à ces deux deſſeins, ſi elle euſt conſenti à une exaction générale que ceux de la Faction du Conneſtable n'euſſent pas manqué de luy imputer, & qui l'euſt renduë l'objet éternel de l'abomination publique. Le Cardinal de Lorraine aima donc mieux recourir aux voyes de trouver de l'argent qui luy eſtoient ordinaires, en faiſant porter au Roy de nouveaux Edits au Parlement de Paris pour la creation de nouveaux Offices pour l'augmentation des gages, & pour l'attribution d'une Juriſdiction nouvelle aux anciens Officiers. Quelques Florentins qui avoient ſuivi la Reyne par averſion du joug des Medicis, ou pour chercher en France une meilleure fortune, avancerent de l'argent ſur les mêmes Edits, aprês qu'ils eurent eſté verifiez, dans l'eſperance du gain immenſe qu'ils feroient à les déter en détail, & ils donnerent ainſi l'origine aux Partiſans, qui furent depuis les ſang-ſuës de la France. 1558.

Dans le ſecond Volume des affaires de France avec l'Eſpagne.

L'Armée Françoiſe devint alors ſi conſiderable, que les Eſpagnols tous vainqueurs qu'ils eſtoient, furent contraints de quitter la Campagne, & de ſe renfermer dans leurs Garniſons.

1558. Le Cardinal de Lorraine qui tenoit la place du Conneſtable dans les Conſeils du Roy, ne manqua pas de flateurs qui luy voulurent perſuader de procurer au Duc de Guiſe le Titre de Vice-Roy ; mais la crainte de donner trop de priſe aux amis du Conneſtable, & de témoigner au Roy, en luy propoſant un Subſtitut qu'on le mépriſoit, empêcha le Cardinal de Lorraine de les écouter. Il ne rejetta pas neanmoins ſi fort la qualité de Vice-Roy, qu'il ne retint la choſe qu'elle ſignifioit, ou pour mieux dire il déguiſa la Vice-Royauté ſous la Charge de Lieutenant Général dans toute l'étenduë de la Monarchie Françoiſe qu'il obtint pour le Duc de Guiſe. Les Patentes qui en furent expediées, luy donnoient une authorité preſque ſouveraine dans tous les lieux où Sa Majeſté ne ſeroit pas preſente ; & celuy qui en ſouffrit plus de préjudice, fut le Duc de Nevers, qui de Général qu'il eſtoit fut réduit à la fonction de Marêchal de Camp. Comme on préſuppoſoit que les Places Eſpagnoles ſeroient mieux pourvûës que celles qui appartenoient aux Anglois ; quoyque le Mariage de Philippe Second avec la Reyne Marie ſemblaſt avoir déſormais uni les intereſts de ces deux Nations : on renouvelladans le Conſeil du Roy le deſſein d'aſſiéger la Ville de Calais que les François avoient reconnuë dans le temps que le Cardinal Polus s'eſtoit mêlé de les accommoder avec les Eſpagnols.

Mais le Duc de Guiſe qui ne ſe fioit pas entierement à leur rapport, chercha celuy qu'il ſçavoit avoir eſté fait à l'Amiral par Briquemaud tres-zelé pour la doctrine de Calvin, mais des plus experimentez à la Guerre, & veritable Chevalier d'honneur. 1558.

L'Amiral avoit toûjours penſé, depuis qu'il eſtoit Gouverneur de Picardie, à réünir cette importante Place à la France, dont il y avoit deux cent ans qu'elle eſtoit détachée, & avoit obligé Briquemaud d'y aller en habit déguiſé, & d'en examiner tous les défauts. Briquemaud s'eſtoit admirablement acquité de cette dangereuſe commiſſion; & le recit qu'il en avoit fait à l'Amiral eſtoit ſi précis, qu'on l'avoit preſſé d'en faire le plan, & de l'accompagner d'une Relation neceſſaire pour le rendre plus intelligible. Briquemaud qui deſſignoit paſſablement, avoit aſſez bien tracé le plan dont il s'agiſſoit; mais il avoit fallu que l'Amiral réformaſt le ſtile de ſa relation, afin qu'elle n'offenſaſt pas les oreilles des Miniſtres qui commençoient à ſe piquer de politeſſe. L'un & l'autre avoient été examinez dans le Conſeil d'Etat; & la ſeule difficulté qui s'y eſtoit preſentée conſiſtoit en ce que pour executer une entrepriſe ſur Calais, il falloit eſtre Maiſtre de la Campagne; & les François ne l'eſtoient point alors. Le Duc de Guiſe avoit eſté preſent à cette déliberation, & il s'en ſouvint, lorſqu'on repar-

1558. la du meſme projet. Il envoya à Châtillon le petit Feuqueres, vaillant & ſage Gentil-homme, qui ſervoit alors d'Ingenieur, pour ſçavoir de l'Amirale qui s'y eſtoit retirée durant la priſon de ſon mary, ſi l'Amiral n'avoit point gardé le plan & la relation de Briquemaud. L'un & l'autre ſe trouverent parmy ſes papiers, & le Conſeil les examina encore une fois. Mais le Duc de Guiſe y trouva une difficulté qu'il jugeoit invincible. Elle conſiſtoit en ce que l'Amiral ſoûtenoit que le deſſein ſur Calais ne devoit eſtre executé qu'au milieu de l'hyver, parce que les Anglois ne tenoient alors dans cette Place qu'une foible Garniſon. Ils ſe fondoient ſur ce que la marée, en cette ſaiſon, eſtoit ſi haute, qu'elle rendoit Calais preſque inacceſſible; au lieu que durant l'Eſté, on y jettoit un ſi grand nombre de Soldats, que l'on en pouvoit compoſer au beſoin une petite Armée. Cependant il n'y avoit aucune apparence de former le ſiege de Calais en Hyver; car outre que les François n'eſtoient point accoûtumez à combattre dans la mer, il falloit emporter en moins de huit jours la Place, avec tous les Forts qui l'environnoient, ou en lever honteuſement le ſiege; puiſque les Anglois Maiſtres de la mer eſtoient aſſurez de la ſecourir dans ce terme au plus tard.

Dans le réſultat de ce Conſeil.

Les autres Conſeillers d'Etat ſoûtinrent pourtant que cet obſtacle quelque grand qu'il fuſt,

ne devoit point arreſter un auſſi grand Général d'Armée qu'eſtoit le Duc de Guiſe, qui devoit attendre du bonheur qui l'accompagnoit par tout, & de ſa vigilance extraordinaire, l'accompliſſement d'un ouvrage qui paroiſſoit au deſſus des forces humaines. Mais le Duc de Guiſe s'humilia à proportion qu'on l'élevoit; & s'excuſa ſi conſtamment d'entreprendre le ſiege de Calais, que le Roy fut contraint de le luy commander abſolument. 1558.

Sa réſiſtance fut diverſement interpretée; & ceux qui penſoient le mieux connoiſtre, jugerent qu'il agiſſoit avec ſincerité. D'autres plus rafinez ſuppoſerent que ce Prince eſtoit aſſuré de deux choſes: l'une qu'on le forceroit d'entreprendre le ſiege de Calais; l'autre qu'il emporteroit la Place, & par conſequent qu'il travailloit par une fauſſe modeſtie, & par des refus affectez à augmenter la gloire de ſon triomphe. Ses ennemis luy imputerent un motif plus ſubtil & plus malicieux tout-enſemble, qui ſera plus commodément expliqué dans la ſuite de cet ouvrage. Il ſuffit de remarquer icy qu'il obéit, ſans en expliquer le motif; & qu'aprés avoir fait deux contre-marches pour empêcher les Eſpagnols qui l'éclairoient de preſſentir ſon veritable deſſein, il ſe préſenta, la nuit du premier jour de l'an, mil cinq cent cinquante-huit, avec deux mil hommes de pied, & un Corps de Cavalerie devant le

1558. petit fort de Nieulay ſitué ſur le bout de la langue de terre, par où ſeulement Calais eſtoit acceſſible. Ce Fort n'eſtoit gardé que par une Enſeigne de Fantaſſins Anglois ſoutenus de ſoixante Chevaux, qui ne s'attendant point à une rude attaque, lâcherent le pied au troiſiéme aſſaut, & donnerent au Duc de Guiſe la commodité d'introduire le reſte de ſon Armée dans le Territoire de Calais; & d'en envoyer une partie contre le Riſban, Fortereſſe environnée de la mer, qui deffendoit l'entrée du Port, afin d'oſter en meſme temps aux Aſſiegez toute ſorte de communication avec l'Angleterre. Les Marêchaux de Strozzi & de Termes, & les Seigneurs de Tavanes & de Senarpont qui conduiſoient ce détachement, furent obligez d'attendre la plus baſſe marée, pour éprouver ſi les Soldats pourroient arriver ſans ſe perdre juſqu'au Riſban. Divers paſſages furent inutilement ſondez: mais enfin le Seigneur d'Alégre en découvrit un par où l'Infanterie Françoiſe traverſa le marais pour monter à l'aſſaut, ſans avoir d'eau que juſques à la ceinture. Le ſuccez du ſiege de Calais dépendoit deſormais de l'adreſſe & de l'experience de Jean d'Eſtrées Maiſtre de l'Artillerie; parce qu'il faloit battre cette Place ſi furieuſement, que les aſſiegez n'euſſent le loiſir ny de ſe reconnoiſtre, ny de réparer leurs bréches.

C'eſtoit un Gentil-homme Valon que la Reine de

de France Anne de Bretagne avoit élevé Page. Il poſſedoit toutes les qualitez néceſſaires à s'acquitter dignement de ſa Charge, que l'on avoit admirées ſous le régne précedent en la perſonne du fameux Galiot de Genoüillac. Il eſtoit de la plus riche taille. Sa longue barbe le rendoit vénérable, & l'on ne voyoit point de vieillard plus beau ny de meilleure mine que luy. Il eſtoit aiſé de le diſtinguer des autres à la tranchée ou prês des batteries, parce qu'il y alloit d'ordinaire comme à la chaſſe, ou à la campagne teſte levée, monté ſur une vieille haquenée Allemande, auſſi aſſeurée que ſon maître ; puiſqu'elle ne baiſſoit jamais la teſte non plus que luy pour les coups qu'elle entendoit tirer, quoyque l'un & l'autre euſſent plus de la moitié du corps découvert. Il avoit trouvé le ſecret des fontes d'Artillerie qui pouvoient tirer juſques à cent coups de ſuite ſans ſe crever, & il en avoit fait une épreuve devant le Roy, que l'on avoit d'autant plus admirée, qu'avant luy les canons ne redoubloient leur action qu'à force de vinaigre ; & l'on perdoit la plus-part du temps à les rafraichir, outre qu'il y faloit occuper un trop grand nombre de perſonnes. D'Eſtrées avoit ainſi réduit en poudre les murailles d'Ivoy en moins de vingt-quatre heures, & rien ne manquoit jamais à ſon attirail, tant il y ſçavoit admirablement pourvoir. 1558.

Le Duc de Guiſe aprês luy avoir remontré

1558. l'importance du ſervice qu'il rendroit à l'Etat, luy ordonna de foudroyer le grand Fort de Nieulay, & le Riſban en meſme temps; ce qu'il fit de telle furie, que les Anglois reçurent par-là la premiere nouvelle, qu'on travailloit en France à les renvoyer delà la mer. Le Gouverneur de Calais, qui ſuivant le mémoire de l'Amiral dont on a parlé, s'eſtoit fié à la rigueur de la ſaiſon, & avoit permis à la meilleure partie de ſa Garniſon d'aller paſſer les Feſtes de Noël en Angleterre chacun dans ſa maiſon; fut extraordinairement ſurpris de l'attaque des François également imprévuë & violente; & comme il avoit beſoin de tous ſes Soldats pour deffendre le corps de la Place, il ne douta point au bruit extraordinaire que faiſoit l'Artillerie des François, qu'elle ne fiſt en peu d'heures une bréche raiſonnable à chacun des deux Forts. Il manda à ceux qui les gardoient d'en ſortir, & de le venir joindre: mais on n'exécuta que la moitié de ſon ordre. Car ceux de Nieulay favoriſez par un broüillard épais qui s'éleva, rentrerent ſans eſtre aperçus dans Calais: mais la bréche du Riſban s'étant trouvée raiſonnable avant que l'ordre du Gouverneur y euſt pénétré; ceux qui la deffendoient s'eſtoient rendus à diſcrétion au Duc de Guiſe, qui par une civilité extraordinaire, leur avoit accordé la vie & la liberté, à condition de marcher vers un Port de France, d'où ils ſeroient conduits en Angleterre.

La belle Artillerie qui fut trouvée avec ſon attirail dans le Fort de Nieulay, ſervit à deux fins. L'une pour laiſſer repoſer celle de France; l'autre pour dreſſer une feinte batterie contre la porte de l'abrevoir, durant qu'on en préparoit une veritable contre la Citadelle, par où le memoire de l'Amiral portoit que Calais ſeroit plus aiſement forcé, parce qu'elle manquoit de terre-plain au dedans. La fauſſe batterie abbatit des tours & des deffenſes qui furent promptement reparées; mais la veritable qui ne put eſtre en eſtat d'agir que le cinq de Janvier, foudroya ſi terriblement, que le bruit en fut entendu de la Ville d'Anvers, éloignée de trente-cinq lieuës de celle de Calais. La Bréche parut raiſonnable le ſoir du meſme jour à huit heures; & d'Andelot Colonel de l'Infanterie Françoiſe qui s'eſtoit heureuſement tiré des mains des Eſpagnols, en eſquivant par deſſous une tente, eut ordre de ſe mettre à la tête de douze cent Fantaſſins choiſis, & de la Nobleſſe volontaire, & d'aller occuper, auſſitoſt que la mer ſe ſeroit retirée, l'eſpace de terrain qui s'étendoit entre le Pont & les Dunes. Comme le peril eſtoit grand, on avoit eu recours à l'artifice pour le diminuer; & Senarpont Lieutenant du Roy dans la Picardie, avoit préparé tous les inſtrumens neceſſaires aux Fantaſſins pour ſe mettre à couvert en un lieu ſi dangereux. Il avoit encore inventé l'u- 1558.

1558. ſage de certaines clayes poiſſées, afin que l'eau ne puſt les pénétrer, qui ſervoient à traverſer les endroits où la bourbe eſtoit trop profonde ; & le Duc de Guiſe s'aviſa de faire travailler à d'autres clayes dont la ſurface eſtoit d'oziers, & le fond de papier juſqu'à la concurrence d'environ quatre doigts d'épaiſſeur. Elles eſtoient ſi legeres, qu'on les changeoit aiſément de place ; & pour les remuer, il n'y avoit qu'à lever les pieux qui les ſoûtenoient, & à les ficher en terre par les pointes de fer dont le bout eſtoit reveſtu. Les Soldats eſtoient derriere à couvert de l'Arquebuſerie Angloiſe, & tiroient par les ouvertures qu'on y avoit laiſſées.

D'Andelot aidé par tant de diverſes machines, s'empara de la Place qu'on luy avoit commandé d'occuper. Il creuſa de là une tranchée juſqu'au foſſé de la Citadelle, & il ſe mit en devoir d'en détourner de cette ſorte l'eau dans le port.

Grammont avec trois cent hommes de pied choiſis, fatigua de ſorte ceux qui gardoient la bréche, qu'il les empêcha de la reparer ; & le Marêchal Strozzi paſſa vers l'autre coſté du Pont avec autant de Fantaſſins & cent Pionniers. Mais l'Artillerie des Ennemis y battoit de ſorte, qu'il y demeura peu, ſans perdre la meilleure partie de ſes gens ; ce qui le contraignit de ſe retirer vers ſon Général, où il arriva au moment que les Troupes commandées al-

loient à l'assaut. Il obtint du Duc de Guise de les y mener ; & ce Duc se mettant à la tête du Corps destiné pour les soûtenir, entra dans la bourbe jusqu'au nombril, & se rendit par un autre endroit auprès de la bréche. Il n'y eut aucune personne de qualité qui se dispensast alors de le suivre ; & l'attaque fut si furieuse, que les Anglois furent enfin poussez de la Citadelle dans la Ville. Le Duc de Guise n'eut le loisir que d'encourager ceux qui venoient de la prendre, à la conserver jusqu'à ce que le refus luy donnast la commodité d'y mener les Troupes necessaires, pour livrer par-là la derniere attaque aux Assiegez. Il laissa ses freres d'Aumale & d'Elbeuf pour les commander ; & il rentra dans l'eau pour rejoindre son Armée, lorsque le flux estoit déja si haut, qu'il y avoit du danger à la traverser. Dunfort Gouverneur de Calais, estoit un homme de courage & d'experience, qui n'avoit fûi de la Citadelle dans la Ville, que par un de ces mouvemens indéliberez qui surprennent quelquefois la vertu des Heros, & qui ne luy devroit faire non plus de tort dans l'estime des hommes, qu'en fait un petit accês de fiévre à la santé du plus vigoureux Athelete. Il eut à peine achevé sa retraitte que la honte qu'il en reçut, le porta à la réparer, en retournant sur ses pas avec toute la Garnison Angloise pour recouvrer la Citadelle, avant que les François eussent eu 1558.

1558. le temps de ſe reconnoiſtre. Cette conjoncture luy eſtoit favorable, en ce que la meſme bréche, par où il avoit eſté chaſſé, ſerviroit à le faire rentrer, & que les François ne pourroient recevoir durant le flux aucune aſſiſtance du reſte de leurs Troupes. L'aſſaut qu'il leur donna ne pouvoit eſtre plus rude ny plus obſtiné; mais ils le ſoûtinrent avec une perſévérance qui l'obligea d'avoir recours à cet artifice. Il fit pointer ſur le pont quatre gros canons qui battoient en traverſe les deffenſeurs; & quatre autres ſur l'Eſplanade devant la Citadelle pour enfoncer les portes. Mais ces deux précautions n'empêcherent pas les François de ſe deffendre, juſques à ce que la marée eut remené le Duc de Guiſe à leur ſecours. Alors les Anglois ne pouvant éviter d'eſtre forcez, capitulerent de rendre Calais, à condition que les Soldats conſerveroient leur liberté, & que le Gouverneur avec ſes Officiers demeureroient priſonniers. Ainſi Calais fut recouvré en ſix jours, & le ſecours d'Angleterre parut un quart d'heure aprés que le Duc de Guiſe y fut entré. On n'a rien entendu de plus Chreſtien que ce que dit un Soldat Anglois qui ſortit le dernier de Calais. Il repartit à un François qui luy demandoit quand ce ſeroit que les Anglois retourneroient en France; *ce ſera*, dit-il, *quand vos péchez ſeront plus grands que les noſtres.* Une autre Relation du ſiege de Calais moins politique, à la

verité que la précedente, mais beaucoup plus exacte & plus instructive pour les gens de Guerre, porte que cette Ville avoit toûjours esté regardée comme des plus importantes de la France, à cause qu'elle estoit la plus voisine de l'Angleterre. Les premiers Rois de France de la troisiéme race y avoient employé tout ce que l'on sçavoit alors en l'art des Fortifications, c'est à dire, qu'ils l'avoient revêtuë de murailles extraordinairement larges; & que ces murailles estoient flanquées de tours rondes éloignées seulement de vingt pas les unes des autres, & percées à propos pour donner lieu aux Soldats, Archers de la Garnison, de décocher leurs fléches. 1558.

Calais s'estoit garantie de siege jusques à l'année mil trois cent quarante-six que le Roy Philippe de Vallois perdit la bataille de Cressy. Edoüard Trois Roy d'Angleterre, qui l'avoit gagnée, prévit sagement qu'il ne pourroit tirer un plus grand avantage de sa victoire qu'en se rendant Maistre de Calais, & y alla mettre le siege. Il trouva cette Place sans aucune Garnison; mais une telle négligence fut abondamment suppléée par deux accidens auxquels Edoüard ne s'attendoit pas: l'un que les Habitans ne se virent pas plûtost investis, qu'ils formerent la résolution de ne capituler qu'à la derniere extrémité, & qu'ils jurerent entr'eux de passer par les armes le premier Bourgeois

1558. qui propoſeroit avant ce temps-là de ſe rendre. L'autre que Philippe de Vallois y avoit mis en la perſonne de l'illuſtre Jean de Vienne, ſorti d'une des quatre principales Maiſons de Bourgogne, l'homme de ſon Royaume le plus réſolu, & le mieux entendu à deffendre les Places; & de fait, les Anglois ſe morfondirent durant plus d'un an devant Calais, quoyqu'ils l'attaquaſſent en meſme-temps par une Flotte de quatre-vingt voiles du coſté de la mer, & par une Armée de trente mil hommes du côté de la terre. Ils n'avoient point encore gagné un pied de terre ſur les Aſſiegez, lorſque ceux-cy aprés avoir mangé tous les animaux immondes, & meſme tous les cuirs qui s'eſtoient trouvez entre leurs murailles, ſe ſoûmirent à la diſcretion d'Edoüard, qui ne les traita pas ſi mal qu'il avoit promis de le faire. Il y a de l'apparence qu'il crut en les ménageant, & meſme en augmentant leur Ville, qu'il leur inſpireroit l'inclination Angloiſe. Il conſidera que Calais eſtoit enveloppée de trois coſtez par un profond marais, & par de petites rivieres, & que la mer couvroit le quatriéme coſté; & cette ſituation avantageuſe luy perſuada qu'avec peu de dépence il pourroit rendre Calais la plus forte Place de l'Europe. Il en fit terraſſer les murailles : on éleva par ſon ordre trois Boulevards, préciſément aux endroits où le marais & les petites rivieres aboutiſſoient :

on

on baſtit une Citadelle en un lieu commode, d'où elle commandoit également à la Ville & au Port: on prévint les ſurpriſes qu'il y auroit à craindre du coſté des François, en leur oppoſant le Fort de Nieulay, propre, non ſeulement à arréter leur premiere impetuoſité; mais encore à leur réſiſter auſſi long-temps qu'il faudroit pour demander & pour recevoir les ſecours d'Angleterre: on profita du terrain que la mer laiſſoit vuide à quelque diſtance du Port, pour le couvrir d'un autre Fort que l'on appella Riſban: enfin on ménagea vers le milieu de la Ville une place ſi ſpatieuſe qu'elle contenoit quatre à cinq mil Soldats, Cavaliers, ou Fantaſſins rangez en bataille. 1558.

C'eſtoit-là le veritable eſtat de Calais, lors que le Duc de Guiſe entreprit de l'aſſieger, non pas ſur les Mémoires de l'Amiral de Châtillon, mais ſur ceux que François de Noailles Evêque d'Acqs avoit apporté d'Angleterre, lorſqu'il y eſtoit Ambaſſadeur. Ce ne fut néanmoins qu'aprés avoir eſſuyé dans le Conſeil du Roy de fortes & de longues conteſtations; car les perſonnes de ce corps que le Conneſtable de Montmorency y avoit introduites, & que ſa priſon n'empêchoit pas de ſe déclarer hautement pour luy, ſoûtinrent par une pure jalouſie contre le Duc de Guiſe, qu'il ne faloit pas luy permettre d'aſſieger Calais & Guynes au plus fort de l'Hyver, & qu'il ſeroit à

1558. propos d'attendre une saison plus commode que celle-là. Les raisons qu'elles apporterent pour appuyer leur sentiment, consistoient en ce que les deux Places qu'il s'agissoit d'investir, estoient si bien pourvûës de Troupes & de munitions de guerre & de bouche, que l'abondance y regneroit, pendant que les Assiegeans auroient peine à trouver du pain & de l'artillerie dans la Frontiere de Picardie, qui avoit esté désolée depuis la Bataille de Saint Quentin : Que la Cavalerie Françoise dans laquelle consistoit la principale force de l'Estat, estoit tellement harrassée, qu'il luy seroit necessaire de se reposer au moins cinq ou six mois avant que de se remettre en Campagne ; & que si les Anglois formoient la résolution de la faire perir entre les marécages de Calais, comme il leur seroit aisé, pourvû que le Duc de Savoye leur envoyast une partie de ses Hommes d'Armes, la Monarchie Françoise perdroit alors sa derniere ressource, & ne pourroit par consequent éviter d'estre assujettie aux Espagnols.

Mais le Duc de Guise satisfit à ces deux raisons, en se chargeant de se rendre Maistre de Calais & de Guynes avec tant de diligence, que ny la Cavalerie Françoise n'en seroit pas beaucoup plus fatiguée, ny le Duc de Savoye n'auroit pas le loisir de tirer ses Hommes d'Armes des quartiers avantageux qu'il leur avoit donnez, pour leur faire endosser la cuirasse à con-

tre-temps. La plus importante précaution que prirent les François, fut de déguiſer leur véritable deſſein aux Eſpagnols & aux Anglois par cette ruſe. Le Duc de Nevers mena la moitié de l'Armée du coſté de la Champagne dont il eſtoit Gouverneur; & feignit de vouloir attaquer Luxembourg, Arlon & quelques autres Places voiſines de celle-là, qui n'avoient point encore eſté reparées depuis que le Duc d'Orleans & le Conneſtable de Montmorency s'en eſtoient ſaiſis. Le Duc de Guiſe s'avança de ſon coſté avec l'autre moitié de l'Armée juſqu'à la moitié de la Province de Picardie, & demeura-là aprés avoir publié qu'il prétendoit ſeulement empêcher les Eſpagnols de fortifier durant l'Hyver les Places de Saint Quentin, de Ham, & du Caſtelet, afin qu'elles coûtaſſent moins de temps, de ſang & de dépenſe aux François, lorſqu'ils eſſayeroient de les recouvrer au commencement de la Campagne ſuivante. Le Duc de Nevers fut aſſez heureux pour donner le change aux Eſpagnols, parce que comme ils le craignoient plus ſans comparaiſon qu'aucun autre des Chefs de guerre François, qu'ils n'avoient ny tuez, ny faits priſonniers à la Bataille de Saint Quentin; ils n'eurent pas plûtoſt appris par une lettre interceptée qu'il en vouloit aux Places du Duché de Luxembourg, qu'ils y firent entrer les Troupes qu'ils avoient logées dans les Provinces des Païs-bas qui n'é- 1558.

1558. toient pas Valones. Le Duc de Nevers en reçut l'avis avec toute la joye dont il eſtoit capable; & faiſant à l'heure même marcher ſes Cavaliers & ſes Soldats qu'il tenoit prês, il les remena au Duc de Guiſe en beaucoup moins de temps qu'il n'en avoit employé pour les en détacher. Le Duc de Guiſe ſe trouvant de cette ſorte à la tête d'une Armée que quelques Relations font monter à vingt, & d'autres à trente mil hommes, marcha droit vers Amiens, pour jetter, diſoit-il, du renfort dans la Ville de Dourlens, dont on aſſuroit que les Eſpagnols entreprendroient d'abord la conqueſte, ſur ce que le Roy Philippe Second l'avoit promiſe à la Reyne d'Angleterre ſa femme. La Garniſon de Dourlens fut en effet renforcée: Mais les Anglois commencerent à ſe défier du malheur qui les menaçoit, lorſqu'ils ſçurent que les François avoient également pourvû aux Villes de Boulogne & d'Ardres, quoyqu'elles ne couruſſent pas tant de riſque que celle de Dourlens. On les avertit vingt-deux heures aprês que le Duc de Guiſe avoit choiſi les plus alaigres & les plus déterminez de ſes Soldats, & qu'il les avoit luy-même conduits devant le Fort de Nieulay, en marchant toûjours à leur tête. Il trouva ſur ſa route, au Village de Sainte Agathe, un autre Fort que les Anglois avoient dreſſé & palliſſadé pour ſervir comme de dehors à celuy de Nieulay. Il

s'agiſſoit de le prendre de vive force, & ſans tarder, afin que la Garniſon de Calais n'eut pas le temps de renforcer celle de Nieulay ; & le Duc de Guiſe, ſans diſcontinuer ſon chemin, envoya un Eſcadron de Cavalerie & deux mil Fantaſſins inveſtir le Fort de Sainte Agathe. Les Anglois qui s'y trouverent au nombre de deux Eſcadrons & de ſept cent hommes de pied, firent d'abord une ſortie qui leur fut malheureuſe, puiſque les François ne les eurent pas plûtoſt apperçus, qu'ils les couperent, & les taillerent en pieces, ſans qu'il fuſt poſſible à leurs Compagnons de les ſecourir. Cet accident que le Commandant dans Sainte Agathe n'avoit pas prévû, l'intimida de ſorte, que pour éviter de ſe rendre à la diſcretion des François, il leur abandonna ſa Place, & ſe refugia dans le Fort de Nieulay, où ſa lâcheté ne fut pas punie, à cauſe que l'on eut beſoin de luy pour réſiſter à l'Armée du Duc de Guiſe, dont les Avant-coureurs parurent immediatement aprés. Le Soleil eſtoit déja ſur le point de ſe coucher, cependant le meſme Duc de Guiſe & le Marêchal de Thermes reconnurent le Fort de Nieulay avec tant de hardieſſe & d'exactitude que ſi l'Artillerie & la Mouſqueterie des Anglois ne leur euſſent pû nuire. Ils prirent leurs alignemens pour en former le ſiege ; & toute la nuit du premier au ſecond de Janvier fut em- 1558.

1558. ployée à creuſer des lignes : à diſtribuer les quartiers : à faire les approches, & à mettre l'Artillerie en eſtat d'agir au point du jour ſuivant. Il n'eſtoit pas ſeulement neceſſaire de prendre le Fort de Nieulay ; mais il falloit de plus l'inſulter, afin d'étonner les Anglois de ſorte, qu'ils n'euſſent pas le loiſir de ſe reconnoiſtre, & qu'ils perdiſſent l'eſperance de recevoir aſſez-toſt les renforts qu'on leur envoyeroient de Calais ; & le Duc de Guiſe pour y parvenir, n'occupa que la moitié de ſon Armée devant le Fort de Nieulay, aprés que cette moitié luy eut promis de ne pas perdre un moment dans l'execution des ordres qu'il luy donneroit. La moitié qu'il avoit détachée, prit ſa marche à main gauche pour ſe ſaiſir des Dunes, & pour emporter le Fort qui étoit à leur tête, que les Anglois appelloient Riſban, & qu'ils avoient bâti en un lieu ſi avantageux, qu'outre que l'on n'y pouvoit aborder que par eau ; il commandoit abſolument à tout le Port de Calais ; & il empêchoit qu'aucun Vaiſſeau de Guerre n'y entraſt, & n'en ſortiſt ſans ſon conſentement.

Ceux qui accuſerent de témérité le Duc de Guiſe ſur ce qu'il avoit diviſé ſon Armée, & l'avoit par conſequent expoſée à l'inſulte de celle des Eſpagnols, ſi elle euſt eſté aſſez à l'erte pour profiter de la victoire que l'imprudence des François luy offroit ; ne prenoient

pas garde que par la meſme raiſon que le Duc de Guiſe eſtoit le plus foible, il ſe trouvoit forcé d'attaquer en meſme-temps les Forts de Nieulay & du Riſban, dont le premier défendoit toutes les chauſſées & les avenuës de Calais par terre; & retranchoit aux Flamands l'eſpérance de ſecourir le meſme Calais, en leur oſtant le moyen d'aborder & de traverſer les marais qui luy ſervoient de rampart. Et le ſecond reduiſoit la Reine d'Angleterre dans l'impuiſſance de ſecourir ſa Garniſon de Calais, à la premiere nouvelle qu'elle recevroit du danger où elle étoit. Les plus remarquables Officiers que le Duc de Guiſe avoit retenus, eſtoient le Duc d'Aumale, Pierre Strozzi Marêchal de France, le Seigneur d'Eſtrée, Sanlec, Tavanes, d'Andelot, & Senarpont. Le Duc d'Aumale eſtoit frere puiſné du Duc de Guiſe; & ſa longue priſon en Allemagne, jointe aux belles actions qu'il avoit vû faire au Marquis Albert de Brandebourg, l'avoient rendu grand Capitaine. Le Marêchal Strozzi prétendoit recouvrer en toute maniere l'honneur qu'il avoit perdu en ſe laiſſant deffaire à la Bataille de Monte-Martiano, par le Marquis de Marignan. Le Seigneur d'Eſtrée eſtoit Maiſtre de l'Artillerie & ſon grand âge ne l'exemptoit pas de courir aux plus grands dangers avec autant de viteſſe & d'intrépidité, que s'il n'euſt eu que vingt ans, & s'il n'euſt pas ſervi durant prés de cinquan- 1558.

1558. te campagnes. L'Armée Françoiſe eſtoit en partie redevable à Sanlec, de ce qu'elle avoit ruïné celle des Anglois au ſiege du petit Leith en Eſcoſſe. Le Roy Henry Second avoit honnoré Tavanes de ſon propre collier, en ſe l'oſtant du cou, & en le luy donnant pour témoignage de la valeur extraordinaire dont il venoit de donner des marques à la bataille de Renti. D'Andelot n'avoit pas moins de mérite que l'Amiral de Châtillon ſon frere, mais il n'eſtoit pas moins malheureux que luy ; & Senarpont avoit trouvé le ſecret de ſe faire aimer par les Picards ſes Compatriotes, quoyqu'il les euſt obligé à fournir l'argent néceſſaire pour reparer toutes les Fortereſſes de leur Frontiere. L'Artillerie Françoiſe par la diligence d'Eſtrée ſe trouva preſte trois heures avant le jour quatriéme de Janvier, & foudroya de toutes parts le Fort ne Nieulay avec une égale impetuoſité. Les Anglois qui le deffendoient, en furent tellement intimidez, qu'ils imiterent la lâcheté de ceux du Fort de Sainte Agathe : ils abandonnerent à leur exemple le Fort de Nieulay, & ils ſe retirerent ſi-toſt dans Calais, que les François n'eurent pas le temps de leur en conteſter l'accez. Le Duc de Guiſe s'en conſola neanmoins ſur ce qu'il trouva dans le Fort de Nieulay une grande abondance de vivres, trente gros canons que les Anglois ne s'eſtoient point aviſez de rendre inutiles & d'encloüer.

d'encloüer. Le Marêchal de Thermes ne fut pas moins diligent que le Duc de Guiſe ; car aprês avoir fait reconnoiſtre le Fort de Riſban par le jeune d'Alégre, qui luy en fit un três-fidel rapport, il l'attaqua avec d'autant plus de furie, qu'il ſçut repréſenter à ſes Soldats qu'il y alloit de leur honneur, de montrer par expérience qu'ils n'eſtoient pas moins vaillans que ceux que le Duc de Guiſe avoit retenus auprês de luy. La ruſe de Thermes réüſſit, & la Garniſon du Riſban preſſée de tous coſtez fit ſonner la Chamade, & parla de ſe rendre à compoſition. Cette grace luy fut refuſée, & les François eſtoient ſur le point d'entrer dans le Fort, quand la Garniſon ſe rendit à diſcretion. Le mépris qu'elle avoit d'abord témoigné pour les Aſſiegeans, ſembloit exiger qu'elle fuſt paſſée au fil de l'épée, ou du moins qu'elle demeuraſt priſonniere de Guerre ; mais le Duc de Guiſe aima mieux luy rendre ſes armes, ſon bagage, & ſa liberté, & la renvoyer ſans rançon en Angleterre. Les deux Corps de l'Armée Françoiſe réünirent en ſuite, & le Duc de Guiſe aſſembla ſes principaux Officiers, pour délibérer & pour réſoudre avec eux s'il attaqueroit Calais par la Ville ou par la Citadelle. La queſtion eſtoit des plus difficiles ; & de fait, les avis ſe trouverent partagez. Ceux qui vouloient que l'on commençaſt par la Ville, ſe 1558.

1558. fondoient ſur deux raiſons auſquelles il n'étoit pas poſſible de répondre directement. La premiere eſtoit que la Citadelle ſe trouvoit ſans comparaiſon plus forte que la meſme Ville, & que par conſequent elle arreſteroit trop long-temps les François, au lieu que leur plus grand intereſt les obligeoit à ſe haſter. La ſeconde que pour inſulter la Citadelle, il faloit attendre la baſſe marée, & prendre ſi-bien ſon temps que la meſme Citadelle fuſt emportée dans l'eſpace de quatre heures, parce que pour peu que l'on differaſt davantage, le flot viendroit, & noyeroit les Aſſiegeans. Il faloit encore eſtre aſſeuré que ſi l'on prenoit la Citadelle, la Garniſon que l'on y mettroit, fuſt capable de la deffendre durant toute la nuit ſuivante, & juſqu'au lendemain que la baſſe marée revint. Car d'un coſté il n'y avoit pas lieu de douter que ſi le Gouverneur de Calais, que les Anglois appelloient par honneur *Debitis*, eſtoit chaſſé de la Citadelle, & contraint de ſe réfugier dans la Ville, il ne profitaſt de la commodité des ténébres pour aſſembler toute ſa Garniſon, pour y mêler les plus alaigres des Bourgeois pour ſe mettre à leur teſte, pour travailler avec eux à recouvrer la Citadelle, & pour ne pas diſcontinuer l'aſſaut qu'il luy livreroit, juſqu'à ce qu'il l'euſt repriſe, ce qui luy ſeroit d'autant plus aiſé, que l'Armée Françoiſe qui regarderoit le combat, ne pour-

roit autrement ſecourir les ſiens, que par les ſouhaits qu'elle feroit pour eux. 1558.

Mais ceux qui prétendoient qu'en toute maniere on attaquaſt d'abord la Citadelle, ſe fondoient ſur ce que quand elle ſeroit emportée la Ville ne tiendroit plus; & par conſequent, il ne reſteroit plus rien à faire aux Aſſiegeans; au lieu que ſi l'on s'attachoit d'abord aux ramparts & enſuite aux murailles de la Ville, il y auroit de l'occupation pour long-temps, encore n'en ſeroit-on pas beaucoup plus avancé, puiſque la Citadelle commandoit à la Ville, & que par conſequent il ſeroit néceſſaire d'y former un nouveau ſiege. Cependant les Anglois auroient plus de loiſir qu'il ne leur en faudroit pour faire embarquer ſur la Flotte qu'ils tenoient preſte, les Troupes qu'ils avoient deſtinées au ſecours des Flamands avant qu'ils euſſent appris le ſuccez de la bataille de Saint Quentin. Ces Troupes joindroient l'Armée victorieuſe du Duc de Savoye, & la renforceroient de ſorte, qu'elle deviendroit plus puiſſante de la moitié que celle du Duc de Guiſe, qui n'oſeroit l'attendre de pied ferme, à cauſe que les marais qui bordoient la Ville de Calais, empêcheroient les François de ſe joindre en un ſeul corps pour réſiſter à leurs ennemis. Ainſi le Duc de Guiſe ſeroit contraint de lever le ſiege de Calais; & comme en ce cas ſa retraite ne ſeroit ny plus aiſée ny moins dan-

1558. gereuſe que celle du Conneſtable, il y auroit lieu de craindre que les ennemis ne le défiſſent ; & n'achevaſſent d'accabler avec luy ce qui reſtoit de force à la Monarchie Françoiſe.

Le Duc de Guiſe écouta avec toute l'attention, dont il eſtoit capable, les deux raiſonnemens contraires que l'on vient d'abbreger : Il en examina le fort & le foible ; & ſa bonne fortune voulut qu'il ſe déterminaſt à l'attaque de la Citadelle préferablement à celle de la Ville. On a dit ſa bonne fortune ; car il eſt conſtant que comme le ſecours parut à la veuë de Calais un quart d'heure aprés qu'elle eut eſté renduë, ſi les François euſſent commencé par la Ville, ils auroient eſté réduits à laiſſer leur ouvrage imparfait.

Ce fut donc pour executer le réſultat du Conſeil de Guerre que le Duc de Guiſe fit avancer à l'heure même d'Andelot avec douze cent Arquebuſiers & Corcelets François, entre leſquels on mêla la jeune Nobleſſe accouruë de toutes les Provinces du Royaume pour avoir ſa part de l'honneur qu'il y auroit à renvoyer les Anglois delà la mer. D'Andelot ſe ſaiſit de toute l'eſpace qui s'étendoit le long du Quay du Port des Dunes & de la Ville. Il eſt ſurprenant qu'aucun de ceux qui furent commandez de le ſuivre, ne ſe diſpenſa d'obéïr, quoyqu'il falluſt paſſer par un lieu où il y avoit de l'eau & de la bourbe juſqu'à la ceinture ;

& où il estoit necessaire que les Soldats, outre leurs armes, portassent encore divers instrumens qui leur furent donnez pour bécher, & pour remuer la terre ; car il falloit que d'Andelot incontinent après qu'il se seroit saisi du poste que l'on vient de marquer, creusast une tranchée & une traverse qui s'étendissent jusqu'à la muraille qui deffendoit le fossé de la Ville, & par où l'Armée Françoise pourroit, sans estre exposée à l'Artillerie, ny à l'Arquebuserie des Assiegez, aller à couvert depuis le Port jusqu'aux mesmes fossez. Outre la gloire que d'Andelot se proposoit de meriter, en devenant le principal instrument de la prise de Calais, il faut avoüer que les François, qui par tout ailleurs avoient esté accusez du deffaut de prévoyance, se piquerent alors de prendre toutes les précautions imaginables pour venir à bout de leur entrepriſe. Ils ne se contenterent pas du prodigieux amas de pesles & de hoyaux dont on vient de parler ; mais de plus ils inventerent des machines dont ils tirerent beaucoup plus d'avantage que de ceux-là. Il s'agissoit de faire passer sur la glace & sur le marais les Soldats & les munitions de guerre & de bouche ; & l'on eut recours à des clayes si bien poissées, que l'eau ne les pouvoit traverser, ny gâter ce qui seroit au dessus. Il estoit encore question de couvrir les Arquebusiers François qui se trouveroient tout à fait à découvert, & 1558.

1558. inévitablement expoſez à l'Artillerie, aux Arquebuſes à croc & aux Fléches de la Garniſon de la Citadelle ; & le Seigneur d'Eſtrée s'étoit aviſé de les en garantir par de ſecondes machines que l'on appelloit pierriz & pallis faites de bois ſec. Elles eſtoient de la hauteur d'un homme ; & quoyqu'elles fuſſent épaiſſes d'un demy pied, on ne laiſſoit pas de les remuer aiſément, à cauſe que cette épaiſſeur n'eſtoit que vers le milieu où l'on prétendoit garantir le corps du Soldat qui les auroit devant luy. On les avoit couvertes au dehors de trois ou quatre doigts de papier collé que l'on avoit éprouvé ſuffiſants pour émouſer l'impetuoſité des arquebuſes. Elles avoient au bas un appuy garni d'une pointe de fer, longue d'un pied & demy, & extraordinairement aſſerée, qui ſervoit à les planter, afin que l'on enfonçaſt plus aiſément la machine dans le terrain, quelque dur qu'il fuſt : Enfin il y avoit au milieu de la machine une petite lumiere par laquelle les Arquebuſiers François miroient les Soldats qui deffendoient la Citadelle, & les tiroient ſans pouvoir eſtre réciproquement offencez par eux. Les François ſe ſaiſirent par-là du devant de la Citadelle avec moins de danger qu'ils n'avoient cru, & le Duc de Guiſe y fit paſſer incontinent l'élite de ſes forces. D'Eſtrée y conduiſit l'artillerie, & la diſpoſa avec tant d'art, qu'il n'y avoit point

d'endroits vis-à-vis la campagne qui ne fussent foudroyez dans un mesme temps; & de fait, il n'y avoit pas encore vingt-quatre heures que les canons battoient la Place, quand le Duc de Guise, qui observoit de prês leur action, apperçut qu'il y avoit une bréche raisonnable en un lieu qui s'estoit trouvé plus foible ou moins terrassé que les autres. Il résolut aussi-tost de l'attaquer aprés qu'elle auroit esté exactement reconnuë, & Grammont eut ordre de s'acquitter de cette dangereuse commission. On luy laissa choisir dans les Troupes les trois cent Soldats qu'il connoissoit pour les plus déterminez, & qu'il demanda. Il s'approcha de la bréche, & il y plaça si avantageusement ses Arquebusiers, qu'il n'estoit pas possible à aucun Anglois de monter dessus ny de s'en approcher pour la deffendre, sans estre aussitost renversé. Il donna le signal en mesme-temps à l'Infanterie Françoise qui devoit le seconder; & le Marêchal Strozzi pour ne recevoir durant l'attaque aucune incommodité des Assiegez, s'avança vers l'autre costé du Port avec trois cent autres Soldats choisis, & cent pionniers: il y trouva de petites maisons dont il se saisit; & il y travailla à une tranchée qui mit les François à couvert des canons des Vaisseaux Anglois, qui s'estoient trouvez dans le Port à la premiere approche du Duc de Guise; en quoy il fut admirablement secondé par le

1558.

1558. Capitaine Sarlabos, qui pour récompenſe de cette belle action, eut quelques années aprês, la premiere Compagnie du Regiment des Gardes. Les Aſſiegez convaincus du danger qu'ils recevroient de cette tranchée, ſortirent preſque tous pour en interrompre le travail, & contraignirent le Marêchal Strozzi & Sarlabos de ſe retirer vers le Duc de Guiſe qui venoient à leur ſecours, accompagné du Duc d'Aumale & du Marquis d'Elbeuf ſes freres, du fils aîné du Conneſtable de Montmorency & du Duc de Boüillon. On auroit obligé Strozzi & Sarlabos de retourner ſur leurs pas; mais le Capitaine Braquaſſe à qui le Duc de Guiſe avoit ordonné de reconnoiſtre la bréche aprês Gramont & d'Alegre, ſurvint à propos, & dit à ce Prince qu'il eſtoit temps d'inſulter la Citadelle; & que pour peu que l'on attendiſt, le Gouverneur de Calais y feroit infailliblement paſſer la meilleure partie des Anglois qu'il avoit laiſſez dans la Ville. Le Duc de Guiſe diſpoſa l'attaque de ſorte, que la premiere pointe eſtoit confiée à Gramont avec ſes Arquebuſiers; la ſeconde au Marêchal de Strozzi avec autant de Corcelets, & la troiſiéme à Caſtelnau, ſuivi de deux cent Soldats choiſis. Le même Duc de Guiſe marcha vers l'autre coſté de la bréche, avec mil Fantaſſins d'élite, & traverſa avec eux un endroit où il y avoit de l'eau juſqu'à la ceinture. Sa diligence fut telle, qu'elle égala celle de

Gramont

Gramont, & l'un & l'autre contraignirent ainſi les Aſſiegez de ſe partager, afin de deffendre en meſme-temps les deux endroits attaquez. L'aſſaut dura quatre heures, & l'on n'a pas ſçu préciſément combien il y mourut d'Anglois; mais les François y perdirent huit cent hommes, & ce ne fut qu'aprés une trés-longue réſiſtance qu'ils ſe ſaiſirent de la Citadelle. Dumford Gouverneur de Calais, qui s'eſtoit retiré des derniers dans la Ville, y ramaſſa toutes les perſonnes qu'il jugeoit capables de porter les armes, & ſe propoſa de recouvrer la Citadelle durant la nuit ou ſur le point du jour, avant que la mer ſe fuſt retirée, & qu'elle euſt donné au Duc de Guiſe le loiſir de renforcer & de rafraîchir ceux qu'il avoit laiſſez dans la Citadelle. Mais ce Duc qui s'en défioit, y avoit pourvû autant que l'eſtat où il s'eſtoit trouvé le pouvoit permettre. Il avoit laiſſé dans la Citadelle ceux de ſes Soldats qui s'étoient le moins fatiguez durant le jour, & il leur avoit fait diſtribuer les vivres qui s'y eſtoient trouvez, avec cette précaution néanmoins, que l'on n'avoit pas donné à chaque Soldat autant de vin qu'il en auroit falu pour l'enyvrer. Il leur avoit donné pour Chefs le Duc d'Aumale & le Marquis d'Elbeuf: Il leur avoit repréſenté l'importance qu'il y avoit pour eux de conſerver la Place qu'ils venoient de prendre; & il leur avoit juré 1558.

1558. de les ſecourir au moment que la baſſe marée luy en ouvriroit l'accez. Sa conjecture ne fut pas vaine; car il eſtoit vray que le Gouverneur de Calais s'eſtoit trouvé en perſonne à la deffenſe de la Citadelle, & qu'il y avoit pour le moins autant contribué qu'aucun autre de ſes Officiers Subalternes & de ſes Soldats. Mais il y a des exemples preſque dans tous les ſiecles, que les hommes les plus hardis ne l'ont pas toûjours eſté, & que le courage leur a quelquesfois manqué dans les occaſions où il eſtoit le plus neceſſaire qu'ils en témoignaſſent. Ce n'eſt point icy le lieu d'en rechercher ny d'en examiner la cauſe; & les loix de l'Hiſtoire permettent ſeulement de raconter que le Gouverneur de Calais voyant les trois quarts de ſa Garniſon morts, & l'autre quart fuïr vers la Ville, ſans attendre qu'il luy en euſt donné l'ordre, fut non ſeulement invité, mais encore emporté à les imiter par un de ces mouvemens indélibérez qui ſurprennent toûjours la raiſon, parce qu'ils ne luy donnent pas le temps de ſe rendre maiſtreſſe d'eux: il ſe ſauva dans Calais; mais dês qu'il y fut rentré il eut tant de honte de la lâcheté qu'il venoit de commettre, qu'il s'en falut peu qu'il n'en mouruſt de chagrin. On ajoûte que ſon deſeſpoir l'auroit porté à ſe tuer luy-meſme, s'il ne luy fuſt venu en penſée qu'il pouvoit rendre plus de ſervice à ſa patrie en ſe conſervant,

qu'en luy ſacrifiant ſa propre vie ; car outre que les François qui venoient d'inſulter la Citadelle, ſe trouvoient trop harraſſez pour rendre un long combat, quand ils ſeroient les plus vaillans hommes du monde ; il n'y auroit pour les vaincre qu'à les attaquer ſans intermiſſion durant toute la nuit, & juſqu'au retour de la baſſe marée. Ce temps eſtoit ſi long, qu'il n'eſtoit pas poſſible à la valeur humaine de réſiſter autant qu'il dureroit, & la laſſitude des François reſtituëroit infailliblement aux Anglois la Citadelle qu'ils venoient de perdre, quand leur propre valeur ne ſeroit pas ſuffiſante pour les y introduire. Ce raiſonnement eſtoit ſi plauſible, que le Gouverneur de Calais n'eut qu'à le propoſer à ſa Garniſon & aux Bourgeois, pour ſe faire ſuivre par tous ceux qui en eurent la force. Les Anglois marcherent teſte baiſſée, & livrerent un aſſaut qui dura plus de deux heures. Les François qui s'y eſtoient attendus avoient pris pour leur réſiſter deux meſures qui furent d'une égale utilité. La premiere eſtoit de ſe découvrir le moins qu'ils pourroient, & de ne s'expoſer qu'autant qu'il en ſeroit beſoin à l'arquebuſerie, & aux traits de leurs ennemis. L'autre de ne point faire de ſortie, quelqu'avantage qu'ils euſſent, tant afin de n'eſtre pas coupez, que pour ne pas perdre de vûë les endroits où d'Andelot leur Colonel les avoit placez. Ils ſe 1558.

1558. deffendirent de cette ſorte avec tant d'ordre, que le Gouverneur de Calais fut obligé de faire ceſſer, ou pour mieux dire, d'interrompre l'aſſaut. Il ne ſe repoſa pas néanmoins luy-meſme, durant qu'il donnoit aux ſiens le loiſir de reſpirer ; & il fit dreſſer deux batteries, l'une ſur le bout du pont le plus proche de la Ville, & l'autre ſur une plate-forme qui eſtoit au coin de la grand-place au devant de la Citadelle. Ces deux poſtes furent garnis d'Artillerie, & tirerent inceſſamment contre les remparts qui couvroient les François, afin que l'on euſt meilleur marché d'eux, quand on auroit une entiere liberté de les mirer. Les canons des Anglois eurent tout l'effet que l'on attendoit d'eux, puiſqu'ils renverſerent toutes les deffenſes des François, & que de plus ils enfoncerent les deux portes de la Citadelle. Mais cet accident ne ſervit qu'à juſtifier par une nouvelle expérience que le Soldat François eſt capable de tout, & par conſequent invincible lorſqu'il eſt convaincu de la capacité & de la valeur de celuy qui le commande. Ceux qui deffendoient la Citadelle, n'ayant plus de remparts, s'en firent de leurs propres corps, & ne laiſſerent pas en cette inégale poſture d'égorger les trois cent Anglois qui avoient eu la hardieſſe de monter, & de commencer un logement ſur ces meſmes remparts. Ils ſe diviſerent en ſuite en deux troupes : ils ren-

trerent dans la Citadelle par les deux portes que l'Artillerie des Anglois venoit d'enfoncer: Ils les refermerent, & les terraſſerent avec tant de promptitude & d'adreſſe, qu'ils les rendirent plus fortes qu'elles ne l'avoient auparavant eſté. 1558.

Le Gouverneur de Calais, aprés avoir reconnu de ſes propres yeux cet incroyable travail, perdit abſolument l'eſperance de recouvrer la Citadelle; & par conſequent de conſerver Calais. Il envoya propoſer au Duc de Guiſe des articles que ce Prince ne crut pas luy devoir accorder. Il en envoya de nouveaux aux Aſſiegez; & il les menaça de toutes les extrémitez où ſont expoſées les Places que l'on emporte de vive force, ſi on ne les acceptoit dans deux heures. La Bourgeoiſie ne fut pas plûtoſt informée de cette derniere réſolution du Duc de Guiſe, qu'elle preſſa le Gouverneur de s'y ſoûmettre, & le menaça de l'abandonner, s'il s'obſtinoit à la perdre. Le Gouverneur fut ravi que l'on miſt ſa reputation à couvert par cet eſpece de violence, & ajoûta ſa ſignature à celle des Magiſtrats de la Bourgeoiſie. Cette condeſcendance fut plus heureuſe que les Anglois ne penſoient; puiſque le Duc de Guiſe joignit de nouvelles graces à celles qu'il avoit déja accordées; & que le ſiege de Calais, qui avoit eſté le plus vigoureuſement pouſſé que l'on euſt vû depuis plu-

1558. ſieurs ſiécles, finit par des civilitez ſi extraordinaires entre les François & les Anglois, qu'à les voir converſer enſemble, on auroit dit qu'ils euſſent tous eſté freres. Les curieux ſeront apparemment bien aiſes d'apprendre que le Duc de Guiſe n'agit pas tant dans cette occaſion pour ſatisfaire la courtoiſie qui luy eſtoit naturelle, que pour diminuer en quelque maniere le chagrin des Anglois qui ne pouvoit eſtre plus grand; car il y avoit deux cent dix ans qu'ils prenoient plaiſir à ſe faire peindre en Portiers, qui avoient attaché à leurs ceintures la plus belle & la plus commode clef de la France. C'eſt ainſi qu'ils appelloient la Ville de Calais: Ils publioient par toutes les Cours de l'Europe qu'il dépendoit d'eux de porter la Guerre dans la Picardie quand il leur plairoit: de ſe joindre aux Flamands: de fortifier leur Armée d'autant de Troupes qu'ils jugeroient à propos d'en lever en Allemagne; & de ſe preſenter ainſi devant Paris huit ou dix jours aprés qu'ils auroient débarqué: cependant la perte de Calais les fruſtroit de tous ces avantages: Ils n'avoient plus dans la Picardie, ny dans la Normandie aucun Port où ils puſſent débarquer, & où leur Flotte demeuraſt en aſſurance, pendant que leur Armée de terre ſeroit occupée. Les Traittez qu'ils avoient faits avec les Maiſons de Bourgogne & d'Autriche devenoient inutiles: Il ne leur reſtoit plus de moyen pour le-

ver des Troupes dans l'Empire, ny pour mener contre la Champagne celles qui y auroient eſté levées; & pour comble de deſeſpoir, la Ville Capitale du Royaume de France n'étoit plus expoſée aux inſultes des Anglois, comme elle l'avoit eſté ſous les Régnes de Philippe de Valois: de Jean: des Charles Cinq: Six & Sept: de Loüis Onze: de Charles Huit: de Loüis Douze & de François Premier. 1558.

Le Duc de Guiſe nonobſtant ſa civilité, mit en uſage deux expediens, dont ſes propres Ennemis ne ſe laſſerent point d'admirer l'importance. L'antipathie que les François & les Anglois avoient les uns pour les autres; & les dix-huit batailles rangées qu'ils s'eſtoient données, avoient porté les Anglois dans une extrémité, dont les Nations les plus barbares euſſent eu de l'horreur. Ils avoient établi dans leurs Armées l'épouvantable coûtume, que l'on appelloit alors la mauvaiſe guerre; c'eſt à dire qu'ils ne donnoient point de cartier à aucun des François aſſez malheureux pour tomber entre leurs mains. Il y a de l'apparence que Henry Cinq, Roy d'Angleterre, avoit introduit, ou du moins approuvé cet inhumanité; puiſque l'Hiſtorien Froiſſard luy fait dire cette cruelle Sentence, *que la Guerre ſans embraſement, eſtoit ſemblable aux andoüilles de Troyes, quand elles eſtoient mangées ſans moutarde.* Le Duc de Guiſe avoit luy-même eſté ſur le point de perir, lorſqu'il

1558. avoit eſté bleſſé devant Bologne, parce que s'il euſt perdu le jugement, ou tombé de cheval, ſa qualité & ſon mérite n'auroient pas empêché les Anglois de le tuer. La Religion Chreſtienne l'obligeoit de remedier à cet inconvenient; & il le fit, en ſtipulant par un Article de la capitulation que le Gouverneur de Calais, & ſes cinquante principaux Officiers demeureroient priſonniers des Aſſiegeans, afin que les François, qui avoient eſté pris à la bataille de Saint Quentin, & laiſſez priſonniers aux Anglois, ne couruſſent plus riſque de leur vie. De plus la ſituation de Calais, & la force de ſes remparts l'avoient renduë la plus riche Ville de l'Europe aprés celle de Veniſe. Le principal commerce s'y faiſoit entre la France, l'Angleterre & les Païs-bas; & ç'avoit eſté pour aſſurer les marchandiſes de ces trois Nations, que l'on avoit mis dans cette Place dix fois plus de munitions de Guerre & de bouche qu'il n'en falloit. Les François avoient perdu la meilleure partie de leurs canons à Saint Quentin, & il y en avoit prés de cinq cent dans Calais. Le Duc de Guiſe en prit occaſion d'ajoûter à la capitulation qu'il ſeroit permis aux Bourgeois & aux Marchands de Calais de ſe retirer en Angleterre, s'ils le jugeoient à propos; mais que leurs proviſions & leurs marchandiſes demeureroient au pouvoir des François. Bien entendu qu'il ſeroit permis de

les

les racheter d'eux, en tout, ou en partie, pour de l'argent comptant, à condition neanmoins que le Roy Henry Second & la Reyne Marie d'Angleterre y consentissent. On suspendit de cette sorte la marche des Troupes que les Espagnols avoient tirées de leurs quartiers d'Hyver dans les Païs-bas; car comme ils ne les avoient mises en Campagne que pour sauver les principaux effets que les Marchands de Bruges & d'Anvers avoient dans Calais, ils n'eurent pas plûtost appris que ces Marchandises estoient passées au pouvoir de la France, qu'ils discontinuérent de faire marcher leurs Troupes, & les renvoyerent au lieu d'où elles venoient de sortir. Les François de leur costé ne jugerent pas à propos de s'éloigner des Espagnols, & passerent le reste de l'Hyver sur les Frontieres de la Province de Picardie. 1558.

Le Marêchal de Thermes estoit d'avis que l'Armée Françoise marchast immediatement aprês la prise de Calais vers Gravelines. Mais le Duc de Guise concevoit tant de facilité à chasser les Anglois des deux Places qui leur restoient dans le Royaume, & avançoit tellement par là le dessein de se rendre agréable aux François, qu'il voulut aller à Guines, sous pretexte que cette Place estoit, sans comparaison, plus forte que Gravelines; & que si l'on differoit davantage de l'assieger, les Anglois qui n'auroient plus aucune voye ouverte

1558. pour la ſecourir, s'en accommoderoient avec les Eſpagnols ; & ceux-cy la rendroient imprenable à deux fins : l'une, pour empêcher la communication de Calais avec le reſte de la Picardie ; l'autre, pour en faire une eſpece de Boulevard avancé à leurs Places maritimes de Flandres.

Dans la Relation du Siege de Guines.

Le Milord Gray, célébre par une bataille qu'il avoit autrefois gagnée contre les Ecoſſois, eſtoit alors Gouverneur de Guines : Il ſe fia aux remparts de la Citadelle qui paſſoit pour la plus forte de la Gaule-Belgique : Il s'y renferma avec toute ſa Garniſon ; & il laiſſa la Ville qu'elle commandoit abſolument en proye aux François au premier avis qu'ils venoient l'aſſieger. Ceux qui y entrerent les premiers, ſe mirent à piller avec ſi peu de précaution, que les Anglois les voyant en deſordre, ſortirent au nombre de trois cent, & les chaſſerent honteuſement ; mais ils furent chaſſez une demie-heure aprés à leur tour, & contraints de rentrer dans la Citadelle. Il eſt vray que ce ne fut qu'aprés avoir allumé dans la Ville un feu, qui la conſumant entierement, retarda de trois jours l'attaque que les François leur euſſent livrée ſans cet inconvenient : mais enfin le vieux Eſtrée aprés avoir diſpoſé trente-cinq canons en trois batteries, foudroya la Place avec tant de violence, que toutes les piéces détachées qui en deffendoient l'accés

tomberent par terre. La bréche parut ſi bizarre, que le Duc de Guiſe qui la conſideroit d'une éminence où il eſtoit monté, apprehenda d'expoſer à une mort certaine les vaillans hommes qu'il envoyeroit à l'aſſaut. Il ſuſpendit leur ardeur juſqu'à ce que quatre Baſques les plus agiles de l'Armée, attirez par la récompenſe qu'on leur promettoit, ſe guinderent au haut de la bréche. Ils reconnurent qu'elle n'eſtoit pas raiſonnable ; & ils furent aſſez heureux pour s'en retourner ſans eſtre bleſſez. Les canons des Aſſiegeans recommencerent leur fracas pour applanir les inégalitez que les Baſques avoient obſervées, & la Citadelle fut reconnuë une ſeconde fois. Six-vingt Soldats choiſis monterent au haut, avec autant de Pionniers qu'ils devoient couvrir pour en faciliter l'accés à l'Infanterie Françoiſe. D'Andelot eut ordre de la mener à l'aſſaut ; & il s'en acquitta d'une maniere qui ne pouvoit eſtre plus hardie. Le foſſé plein d'eau, & profond de ſoixante & dix pieds qu'il falloit traverſer, n'arreſta point l'impetuoſité des Aſſiegeans, parce qu'on avoit jetté deſſus une eſpece de Pont de Nacelles, attaché par des crampons ; & l'aſſaut dura ſi long-temps (parce que les Eſpagnols avoient eu le loiſir de renfoncer les Aſſiegez, comme on le verra bien-toſt) que le Duc de Guiſe fut obligé d'aller en perſonne au ſecours des ſiens. Sa preſence augmenta de ſorte 1558.

1558. leur courage, qu'ils emporterent enfin la Baſſe-cour du Château. Il reſtoit le Donjon, où le Milord Gray s'eſtoit retiré, avec environ mil Soldats. Mais ce ne fut que pour ſauver ſa vie & celle des ſiens en capitulant, à condition de demeurer priſonnier de guerre avec ſes Officiers; & que les ſimples Soldats ſortiroient ſans armes, & ſans équipage; ce qui luy fit perdre la réputation qu'il avoit acquiſe.

On trouva dans le Chaſteau de Guines les Clefs de celuy de Hames ſitué au milieu du marais & preſque inacceſſible, principalement en Hyver, à cauſe des ponts de bois que les Anglois avoient rompus. Mais la priſe de Guines leur oſta le courage de ſe deffendre; ils s'enfuirent honteuſement, & laiſſerent la place garnie de toutes ſortes de munitions à Sipierre qui s'eſtoit avancé avec les hommes d'armes du Dauphin pour la reconnoiſtre.

Jamais conqueſte ne fut plus agréable aux François que celle des trois Places qu'on venoit de réduire; & ſi le Duc de Guiſe n'avoit point eu d'autre fin que de s'inſinuer dans leur amitié, il ſe pouvoit vanter de l'avoir acquiſe en un point qui tenoit plus de l'excez que du deffaut; ſes amis ne ſe laſſoient point d'admirer ſa valeur; & ſes envieux qui n'euſſent oſé la revoquer en doute, de peur de devenir les objets de l'abomination publique; ne pouvant ſe réſoudre de le loüer autant que le commun, & crain-

gnant d'estre notez s'ils s'en dispensoient, inventerent cet expedient pour le moins loüer sans donner de soupçon. Ils se réduisirent à loüer son extrême bonheur, & à mettre agréablement en dispute dans les conversations les plus serieuses, qui de la felicité ou de la générosité avoient eu plus de part dans les conquestes de Calais, de Guines & de Hames. Cette difficulté n'estoit pas aisée à résoudre; parce que si les Relations dont on a touché les principales circonstances faisoient pour la générosité : voicy ce que l'on disoit de plus curieux en faveur de la fortune. On publioit & il estoit vray, que l'entrepriſe de Calais n'avoit point esté si secrette que les Espagnols ne l'eussent pénétrée. Et de fait, le Roy Catholique avoit dépêché un Exprès à la Reine d'Angleterre sa femme, pour luy donner avis que bien loin d'affoiblir durant l'Hyver où l'on alloit entrer, les Garnisons des Places qu'elle tenoit en France, elle pensast à les renforcer, parce qu'elles seroient très-certainement attaquées. Il luy offrit en suite de luy prêter les meilleures de ses Troupes pour estre employées à ce supplément, au cas qu'elle n'en eust point de prêtes, ou en attendant qu'elles eussent passé la mer. Mais les Anglois n'avoient pas cessé par le mariage de leur Reine avec le Roy d'Espagne, d'estre la plus soupçonneuse Nation de l'Europe; ils n'ai-

1558.

Dans la lettre de Philippe Second à la Reine d'Angleterre en Novembre 1557.

1558. moient pas davantage les Eſpagnols pour s'être alliez avec eux. Et la Reine d'Angleterre n'eut pas pluſtoſt communiqué à ſon Conſeil la lettre de ſon mary, que la civilité de ce Prince paſſa pour une perfidie.

On prit l'avis qu'il donnoit pour une fauſſeté toute manifeſte, parce que l'on s'imagina qu'il vouloit profiter de l'Alliance d'Angleterre, en ſurprenant Calais & les autres Places Angloiſes de Picardie, pour couvrir ſes Villes Maritimes de Flandres : Que n'oſant uſer de la force, il avoit eu recours à l'adreſſe ; & qu'en rempliſſant le vuide des Garniſons Angloiſes, il prétendoit y faire couler inſenſiblement tant de vieux Soldats Eſpagnols, que les Anglois ne fuſſent plus en eſtat de réparer la faute qu'ils auroient commiſe, lorſqu'ils viendroient à la reconnoiſtre.

Sur ces faux principes, le Conſeil d'Angleterre avoit réſolu que l'avis du Roy d'Eſpagne ſeroit négligé en apparence ; c'eſt à dire, qu'on ne laiſſeroit pas de permettre aux jeunes Anglois, qu'on mettoit dans la Garniſon de Calais pour les former aux exercices de la Guerre, qu'ils allaſſent paſſer dans les maiſons de leurs peres les Feſtes de Noël, & que le Roy Philippe II. ſeroit remercié de ſon office, ſur ce que l'Angleterre eſtoit trop fertile en gens de Guerre pour en introduire d'Eſtrangers dans ſes meilleures Places. Mais la Flotte d'Angleterre

eut un ordre ſecret de ne ſe pas beaucoup éloigner de la coſte de Douvre, & de ſe tenir en eſtat de ſecourir Calais à la premiere nouvelle qu'il ſeroit aſſiegé. La Reine d'Angleterre n'oſa contredire le réſultat de ſon Conſeil, de peur d'augmenter la défiance des Anglois, en leur donnant prétexte de s'imaginer qu'elle fuſt d'intelligence avec ſon mary, & la prévoyance du Roy d'Eſpagne demeura ainſi inutile. Mais le plus grand mal pour les Anglois, fut que leur précaution le fut auſſi. Car encore que les batteries de Nieulay & du Riſban leur euſſent ſuffiſamment appris que Calais eſtoit aſſiegé; l'horrible tempeſte qui s'éleva immediatement aprés dans la Manche, fut ſi favorable au Duc de Guiſe, qu'il y avoit un quart d'heure que les Enſeignes de France eſtoient arborées ſur les murailles de Calais, lorſque la Flotte Angloiſe en approcha: c'eſt à dire, que les Anglois n'arriverent que pour voir que la Place avoit changé de Maiſtre. 1558.

Le Roy Philippe II. fâché de la perte de Calais, comme d'un heritage qui devoit appartenir à l'enfant dont il croyoit que ſa femme fuſt groſſe, n'uſa pas de la meſme civilité à l'égard des Anglois pour la conſervation de Guines. Il n'attendit pas leur conſentement pour y jetter un puiſſant renfort ſous la conduite du fameux Mondragon, qui ſe ſignala depuis en paſſant à pied avec trois mil Soldats

1558. dans la Zuiderſée de Zelande. Mais le Milord Gray ne voulut recevoir que ſix cent Eſpagnols. Son excuſe fut que s'il en laiſſoit entrer davantage, il ne ſeroit plus maiſtre de Guines. Mondragon & ſes Eſpagnols ne l'empêcherent pas de capituler honteuſement, quoyqu'ils luy fiſſent eſperer du ſecours de Flandres dans deux ou trois jours au plus-tard, & qu'ils l'aſſeuraſſent qu'ils mourroient tous ſur la bréche plûtoſt que de ſe rendre. Enfin la terreur panique de ceux qui deffendoient le Château de Hame, acheva de chaſſer du Comté d'Oye les Anglois, avant que l'Armée des Païs-bas euſt eu le loiſir de ſe mettre en Campagne.

L'excês de la joye qu'on témoignoit par toute la France pour le recouvrement de Calais, fournit une conjoncture que le Conſeil du Roy ne voulut pas perdre ſans en profiter. Il fit acheter aux François le plaiſir d'eſtre délivrez du voiſinage des Anglois : & le Roy tint pour cela ſon Lit de Juſtice au Parlement de Paris. Le Cardinal de Lorraine aſſembla les Députez du Tiers-Eſtat, & leur remontra que le Roy aprés avoir chaſſé les anciens ennemis de ſon Royaume, eſtoit reſolu d'en chaſſer les nouveaux ; & qu'il avoit beſoin pour cette entrepriſe de trois millions d'or : Que le Clergé luy en avoit offert un million ; & que le Tiers-Eſtat qui eſtoit du moins riche au double, non ſeulement par les biens fonciers qu'il poſſedoit, mais

Dans le Regiſtre du Parlement de 1558.

mais principalement à cauſe du commerce qui luy eſtoit permis, ne pouvoit plus s'excuſer de contribuer les deux millions : Que cette ſomme ſeroit inutile au deſſein qu'on la deſtinoit, ſi elle n'eſtoit fournie en toute diligence ; & que le plus court & le plus commode moyen de la trouver, ſeroit à ſon avis, de nommer les deux mille plus riches Bourgeois de France qui payaſſent chacun mil écus comptans, à condition de reprendre ſur les Provinces & ſur les Villes du Royaume ce qu'ils auroient avancé. 1558.

Les Députez repartirent qu'ils ne pouvoient nommer tant de perſonnes aiſées, ſans s'attirer leur haine & ſans ruïner le commerce ; parce qu'il falloit ainſi mettre en évidence les facultez d'un chacun, ce que perſonne n'endureroit volontairement ; & les Marchands bien moins ſans comparaiſon que les autres, parce que le négoce de la plûpart n'eſtoit fondé que ſur leur credit.

Le Cardinal de Lorraine ne pouvant repliquer à cette réponſe, fut obligé de conſentir que les deux millions fuſſent diſtribuez par les Provinces, à proportion de leurs richeſſes & de leur étenduë, & qu'il ſe fiſt une ſous-diſtribution à chaque Ville entre les principaux Bourgeois qui fourniroient la taxe, à condition de ſe rembourcer ſur les autres, afin que le poids devint plus ſupportable, lorſque plus

1558. de gens ſeroient obligez de le ſoûtenir.

En ſuite la Cour alla prendre poſſeſſion de ſa nouvelle conqueſte à Calais, & l'on ne demeura pas long-temps ſans connoiſtre par les effets, que le recouvrement de cette Place avoit rêtably dans toute l'Europe, & principalement dans l'Italie, la réputation que les François avoient perduë à Saint Quentin : car encore que le Duc de Ferrare euſt abandonné leur party, ils n'avoient pas laiſſé de former une entrepriſe ſur Civitelle, qui ne manqua, que parce que les échelles ſe trouverent trop courtes. Les Eſpagnols eſtoient par-tout les plus foibles à la Campagne, faute d'argent ; & le Duc d'Alve craignant de recevoir un affront qui diminuaſt la gloire qu'il venoit d'acquierir, s'eſtoit démis de ſa Charge, & retiré en Eſpagne où l'importance des ſervices qu'il avoit rendus, ſeroit apparemment mieux conſiderée qu'en Flandres, où ſa fierté eſtoit inſuportable à la Nobleſſe du Pays.

Soliman avoit eſté perſuadé d'envoyer encore une fois ſa Flotte en Italie : celle de France devoit l'attendre en l'Iſle de Corſe, & prendre avec elle la route de Ville-Franche & de Nice, où le Roy s'eſtoit engagé d'envoyer en meſme-temps le Marêchal de Briſſac, pour attaquer ces deux Places par terre, pendant que l'Artillerie des deux Flottes les foudroyeroit par mer. Mais une intrigue de la Cour

déconcerta ce projet. Cent cinquante Galeres Turques parurent à point nommé sur les côtes de Naples, & prirent aux environs de Salerne quatre mil Esclaves. Elles muguetterent en suite l'Isle d'Elbe qui se trouvant trop bien pourvûë de gens de Guerre par les soins du Duc de Florence, leur fit perdre la volonté de l'attaquer. Elles se joignirent aux trente Galeres du Baron de la Garde, & vinrent en Provence, où elles furent extraordinairement surprises, en apprenant que Brissac au lieu d'estre à la teste de son Armée, avoit esté contraint de courir en poste, nonobstant ses gouttes, à la Cour, où il estoit averty que ses ennemis le calomnioient, d'avoir dessein de se cantonner dans son Gouvernement, & sollicitoient ouvertement sa déposition. 1558.

Il n'est pas étonnant que l'envie se fust déchaînée contre sa vertu, puisqu'elle en avoit toûjours usé de mesme à l'égard des personnes extraordinaires. Mais il l'est sans comparaison davantage que la Ducheſſe de Valentinois se rengeast du costé des ennemis du même Brissac, ou du moins qu'elle n'employast plus comme autrefois sa faveur pour le garentir du danger où il fut sur le point de succomber. On a vû qu'il estoit sa créature, & qu'elle luy avoit procuré la Charge de Marêchal de France, le Gouvernement du Piémont, & le Généralat de l'Armée que la France entretenoit

Dans les lettres de Brissac au Roy en 1558.

1558. dans cette Province. Ces faveurs donnoient ſujet de croire qu'elle avoit de l'inclination pour luy, & il ne luy avoit pas meſme fourny de prétexte de refroidiſſement, bien loin de devenir capable d'ingratitude à l'égard de ſa bien-faitrice. Cependant elle l'abandonna à la fureur de ſes ennemis; & la raiſon, ou pour mieux dire, le capricieux motif de cette inconſtance fut ſi ſecret, que l'Hiſtoire approuvée & la ſcandaleuſe l'ont également ignoré. Elle conſentit qu'on le décréditaſt inſenſiblement à la Cour, & qu'on luy dérobaſt la gloire de ſes plus belles actions, en l'attribuant aux Officiers Subalternes qui n'avoient vaincu que ſous ſes ordres, & à ſes deux prédéceſſeurs dans le Gouvernement du Piémont, Langey & le Prince de Melfe, pour avoir aguérri l'Armée deſtinée à la Garde de cette Province. La calomnie qui ſe voyoit à couvert ſous la protection de la Ducheſſe de Valentinois, déchargea tout ſon venin contre Briſſac. Elle l'accuſa de deux crimes dont il n'eſtoit pas moins éloigné par inclination que par vertu; ſçavoir le peculat, pour s'eſtre enrichi des montres que Sa Majeſté avoit envoyées à deſſein de payer les Soldats, & de concuſſion, pour avoir tiré des peuples qu'il avoit ſoûmis, des contributions qui eſtoient entrées dans ſes coffres. Ses amis l'avertiſſoient exactement de tout ce qui ſe paſſoit à ſon préjudice; & il

luy auroit eſté facile de répondre de loin à la premiere de ces impoſtures, en montrant ſes Soldats ſi ſuperbement veſtus, & ſi pompeuſement armez, qu'il y avoit plus d'apparence que l'on ajoûtoit à leurs montres, qu'il n'y en avoit qu'on les retranchaſt. Il pouvoit repartir à la ſeconde, en juſtifiant qu'au lieu d'augmenter les impoſitions des nouvelles conquêtes, il avoit remis la moitié de ce qu'elles avoient accoûtumé de payer aux Eſpagnols : Enfin il pouvoit rejetter toutes les deux impoſtures enſemble, en prouvant par un nombre infini de témoins irréprochables que les Loix de la bonne Guerre s'obſervoient en Piémont dans la derniere exactitude. 1558.

Mais le meilleur moyen de diſſiper la calomnie, auſſi bien que les feux folets, eſt de l'affronter ; comme au contraire on eſt aſſuré d'en eſtre continuellement inveſti lorſqu'on la fuit. Briſſac perſuadé que ſa preſence déconcerteroit ſes ennemis plus que toute autre choſe, demanda la permiſſion d'aller à la Cour ; & l'on n'oſa la luy refuſer, de peur de luy donner un trop plauſible ſujet de ſe plaindre. Il laiſſa Bonnor ſon frere, depuis Mareſchal de France ſous le nom de Coſſé, pour commander en ſa place, & il prit la poſte pour Paris. La Maiſon de Guiſe qui ne perdoit aucune occaſion d'engager dans ſes intereſts les gens de merite, ne le vid pas plûtoſt à la Cour, qu'el-

1558. le ſe declara hautement pour luy : elle le viſita : elle ſe plaignit à luy de l'injure faite à la vertu en ſa perſonne : elle le conſola, & l'accompagna lorſqu'il rendit ſes devoirs au Roy.

Briſſac encouragé par le ſupport de ſix Princes qu'il ne comptoit pas auparavant au nombre de ſes amis, ne s'amuſa pas à démontrer ſon innocence : Il demanda que l'on inſtruiſiſt ſon procez : Il offrit de ſe mettre en eſtat ; Il conjura le Roy de commander que ſes accuſateurs paruſſent, & ſe portaſſent pour parties ; & il renonça à toute la grace que ſes ſervices luy donnoient ſujet d'eſperer, en cas qu'il ſe trouvaſt coupable, pour eſtre puni ſelon les plus rigoureuſes Loix ; mais il demanda en même temps que la ſeverité des Juges ſe tournaſt contre ſes accuſateurs, s'ils eſtoient convaincus de calomnie. Le piége qu'on luy avoit tendu, n'eſtoit ny contre ſes biens, ny contre ſa perſonne : on n'en vouloit qu'à ſon Gouvernement & à ſon Généralat ; & comme on perdit l'eſperance d'obtenir qu'il fuſt dépoſé, lorſqu'on vit la Maiſon de Guiſe prendre ſi publiquement ſon party, les faux témoins diſparurent auſſi-toſt, & l'accuſation ceſſa. Le Roy délivré de la violence qu'on luy faiſoit pour l'animer contre Briſſac qui paſſoit pour le plus illuſtre de ſes Sujets, ſe mit en devoir de luy faire oublier à force de careſſes qu'on euſt eu de dangereuſes impreſſions de ſa fidelité. Sa Majeſté luy repartit qu'il ne

devoit point desirer de plus ample justification que celle qu'il recevoit de la bouche de son Maistre, qui le déclaroit innocent : Qu'il retournast promptement à son Armée, & qu'il attendist la récompense de ses faits heroïques, pendant que ses envieux seroient assez punis de le voir avec tant de gloire triompher de leur malignité. Brissac eut pour les Princes de la Maison de Guise toute la reconnoissance dont les cœurs genereux sont touchez, en recevant des bien-faits de quelque motif qu'ils procedent ; & c'est en vain que l'Histoire a cherché d'autres causes de l'étroite liaison qu'il eut depuis avec eux. La Cour luy fit esperer en partant qu'il trouveroit de l'argent à la banque de Lyon pour le renfort, & pour la subsistance de son Armée : mais les Marchands après l'avoir amusé long-temps, ne luy voulurent rien prester : ce qui l'obligea, lorsqu'il fut retourné en Piémont, de réduire tous ses actes d'hostilité à faire le dégast aux environs de Fossan & de Cony. Toute la consolation qu'il eut, fut que les Espagnols ne purent, non plus que luy, se mettre en Campagne faute d'argent. La Flotte des Turcs ne trouvant ainsi rien de prest pour la seconder à l'attaque de Nice, se plaignit à son ordinaire de la négligence des François, & se mettoit en estat d'aller décharger sa colere sur la Coste de Genes, si cette Republique ne se fust rachetée à prix d'ar-

1558.

Dans les causes de l'attachement de Brissac à la Maison de Guise.

1558. gent d'une ſi fâcheuſe viſite.

Dorie tout âgé qu'il eſtoit de cent ans, & accablé d'infirmitez, s'eſtoit fait porter au Senat, où il avoit employé ce qui luy reſtoit de vigueur, pour remontrer l'injure qu'on alloit faire aux Eſpagnols Protecteurs de Genes, en traittant ſans leur participation avec les Infideles : mais la déferance qu'on avoit toûjours euë pour les ſentimens de ce venerable vieillard, ceſſa dans une conjoncture ſi preſſante. On chercha des raiſons pour ſe diſpenſer de ſuivre ſon avis; & parce qu'il ne s'en trouvoit point de ſolide, on en ſuppoſa une également fauſſe & injurieuſe. On prétendit que Dorie ſurvivoit à luy même, & que l'appeſantiſſement de ſon corps commençoit à déregler les fonctions de ſon ame. On paſſa même plus avant, lorſqu'on eut vû que les Turcs aprés avoir touché l'argent de la République, luy tenoient exactement parole, & retournoient à Conſtantinople. On dépêcha vers Soliman pour avoir permiſſion de tirer des bleds de l'Affrique; & l'on prit pour prétexte de cette ſeconde négociation que les Eſpagnols vendoient trop cher aux Genois ceux de la Sicile : Qu'ils y apportoient des longueurs qui ruïnoient les Marchands; & qu'ils n'en laiſſoient pas tranſporter en aſſez grande quantité pour nourrir une Ville auſſi peuplée qu'eſtoit celle de Genes.

La Cour de France apprit le départ des Turcs

Turcs avec autant d'indifference que s'ils ne fuſſent pas venus à ſa ſollicitation ; & la Maiſon de Guiſe n'oublia rien de ce qui ſervoit à divertir le Roy du chagrin que luy donnoit de temps en temps l'abſence du Conneſtable. Elle joüiſſoit en paix des premieres places dans le Conſeil ; mais elle ne les poſſedoit pas ſans inquietude. Elle s'attendoit à retourner dans ſon premier eſtat, auſſi-toſt que le Conneſtable ſeroit ſorti de priſon. Et comme il n'eſt rien de ſi inſupportable aux perſonnes ambitieuſes que de décheoir d'un dégré, elle formoit de vaſtes projets pour ſe maintenir dans ſon rang : Elle prétendoit gouverner abſolument le Dauphin, lorſqu'il auroit épouſé la jeune Reyne d'Ecoſſe ; & l'évenement juſtifia depuis que ſon eſperance n'eſtoit pas mal fondée. On remarquoit en cette Princeſſe des traits propres à perſuader les yeux les plus délicats qu'elle ſeroit un jour la plus achevée beauté de l'Europe ; & le Cardinal de Lorraine ſon oncle avoit pris ſoin de former l'eſprit qu'elle avoit naturellement ſi bien tourné que pour peu qu'elle ajoûtaſt de complaiſance aux charmes dont elle eſtoit pourvûës, elle pourroit donner la loy à ſon mary : Elle avoit de l'amitié pour ſes oncles ; & quand ils luy euſſent eſté indifferents, l'intereſt l'obligeoit aſſez de vivre dans une étroite liaiſon avec eux. Il ne s'agiſſoit donc plus que d'achever ſon mariage avec le Dauphin avant le retour 1558.

1558. du Connestable, parce qu'il y avoit à craindre que ce vieux Favory qui ne connoissoit que trop les avantages qu'en tireroit la Maison de Guise à son préjudice, ne se hâtast de prendre avec les Espagnols des mesures suffisantes pour le traverser.

Il estoit aisé de gagner le Roy; parce que Sa Majesté cedoit volontiers à la raison d'Estat qui suggeroit l'union de la Couronne d'Ecosse avec celle de France, comme l'unique moyen de balancer l'union de l'Angleterre avec l'Espagne. Mais on prévoyoit des difficultez invincibles du costé de la Reyne Catherine de Medicis. Cette Princesse en qui nonobstant sa profonde dissimulation, les yeux pénétrans du Cardinal de Lorraine, observoient pour le moins autant d'ambition que d'esprit, estoit lasse de n'avoir aucune part dans les affaires, & de ne posseder dans le cœur de son mary que les restes de la Ducheſſe de Valentinois. Elle n'attendoit plus cette précieuse restitution que du temps, puisque l'âge de cette Ducheſſe, qui avoit prés de soixante & dix ans, n'y avoit rien fait; & toutes ses précautions ne tendoient qu'à prevenir les obstacles qui pouvoient l'empêcher alors de tenir, & de conserver son rang.

Celuy qu'elle apprehendoit le plus, venoit du costé de la belle fille qu'on luy destinoit; & sa crainte n'estoit pas sans cause: Elle ne pouvoit regarder sans jalousie la Reyne d'Ecosse,

lorſqu'elle remarquoit en elle, nonobſtant ſa grande jeuneſſe, tous les avantages qui luy manquoient. La Reyne d'Ecoſſe comptoit cent ſix Rois entre ſes Anceſtres ; & la Reyne de France ne deſcendoit en ligne maſculine que de perſonnes engagées dans la vie privée, excepté ſon pere qui avoit eſté revêtu d'une Souveraineté imaginaire, lorſque le Pape Leon Dix l'avoit créé Duc d'Urbin. La Reyne d'Ecoſſe apportoit en mariage une Couronne pour ſa Dot ; & la Reyne de France n'avoit apporté que des eſperances, qui s'eſtoient évanoüies quatre mois aprés ſes nôces par la mort de Clement Sept ſon oncle. La Reyne d'Ecoſſe eſtoit aſſurée de ſe maintenir par ſon Royaume héréditaire & par ſes Alliances dans toutes les Cours de l'Europe ; & la Reyne de France eſtoit démeurée à l'âge de quinze ans ſans parens, & ſans autre protection que celle de la Foy publique. La Reyne d'Ecoſſe ſortoit d'un Païs Allié depuis huit cent ans avec la France, de peuple à peuple, de Roy à Roy, & d'homme à homme : & la Reyne de France eſtoit Italienne ; c'eſt à dire d'une Nation, qui par ſes fourberies, s'eſtoit renduë l'objet du mépris & de l'averſion de la ſincerité Françoiſe. Enfin la Reyne d'Ecoſſe tenoit de ſa mere les charmes inévitables de la converſation, naturels à la Maiſon de Guiſe, & pouvoit s'abbaiſſer à traitter familiairement avec toutes ſortes de perſonnes, ſans craindre de s'ab- 1558.

1558. baiſſer ; & la Reyne de France avoit l'air froid & ſerieux, & n'oſoit rien rabattre de ſa gravité, de peur que les François, dont la familiarité dégeneroit en mépris, ne luy reprochaſt la Banque dont la Maiſon de Medicis s'eſtoit toûjours mêlée.

De ces cinq differences, comme d'autant de ſources empoiſonnées, procédoit la mauvaiſe diſpoſition de la Reyne de France à l'égard de la Reyne d'Ecoſſe ; & le mal eſtoit d'autant plus à craindre, que la Reyne de France apportoit plus de ſoin à le cacher. Elle n'oſoit s'oppoſer ouvertement au mariage dont il s'agiſſoit, parce que c'euſt eſté le moyen de le haſter : mais elle l'empêchoit indirectement par des raiſons d'autant plus efficaces, que d'un coſté elles eſtoient vrayes, & de l'autre elles ne ſouffroient point de replique. Elles conſiſtoient en ce que le Dauphin quoyque âgé de quatorze ans, eſtoit ſi foible, & d'une ſanté ſi languiſſante, pour avoir eſté conçu dans le temps des ordinaires de ſa mere, que ce ſeroit expoſer ſa vie à un danger évident que de le marier ſi toſt, principalement avec la plus belle perſonne de l'Europe, dont les charmes eſtoient trop puiſſants pour un enfant infirme : outre que la Reyne d'Ecoſſe eſtant en France, il n'y avoit aucune conſideration d'Eſtat qui ſerviſt à précipiter une affaire que l'on acheveroit toûjours quand on voudroit,

ſans que rien fuſt capable de la traverſer. La Reyne de France concluoit de là qu'il la faloit differer durant quelques années, juſques à ce que ſon fils fuſt aſſez vigoureux pour goûter les plaiſirs du mariage, ſans en recevoir d'incommodité. 1558.

La Maiſon de Guiſe ne s'amuſa point à repliquer que ce délay n'eſtoit point ſans danger: puiſque le Roy Catholique qui poſſedoit l'Angleterre à cauſe de ſa femme prendroit infailliblement ſon temps, & renoüeroit les intelligences que les Anglois avoient toûjours conſervées en Ecoſſe pour ſuborner les Ecoſſois en leur perſuadant qu'il y alloit de leur honneur de ne pas ſouffrir que la France diſpoſaſt à ſon gré de leur Reyne après l'avoir enlevée par adreſſe, & qu'il faloit obliger le Roy Henry Second à la renvoyer en Ecoſſe, & qu'il la fiſt demander en ſuite par une magnifique Ambaſſade, afin que l'alliance ſe traitaſt dignement des deux coſtez. Si la France refuſoit de renvoyer la Reyne d'Ecoſſe, il y avoit à craindre que les Ecoſſois, qui en ſeroient irritez, ne chaſſaſſent leur Regente ſa mere, comme ils prétendoient en avoir le droit, pour la punir d'avoir contribué à l'enlevement de ſa fille, & qu'ils ne ſe portaſſent après une action ſi hardie, à une générale révolte. Si la Reyne d'Ecoſſe retournoit en ſon Royaume, elle ſeroit irréparablement perduë pour la France, puiſ-

1558. qu'on l'obligeroit alors d'épouſer un de ſes Sujets : ce qui n'eſtoit pas ſans exemple dans l'Hiſtoire d'Ecoſſe. Outre que la brigue du Roy Catholique, jointe à celle des Anglois, ſeroit aſſez puiſſante pour exclure le Dauphin de l'alliance d'Ecoſſe, & pour luy faire préferer le Prince d'Eſpagne plus âgé & plus vigoureux ſans comparaiſon que luy.

Quant à l'âge du meſme Dauphin, il eſtoit ſurprenant que la Reyne de France s'en ſerviſt pour éloigner ſon mariage ; puiſque le Roy eſtoit auſſi jeune lorſqu'il l'avoit épouſée, & qu'elle devoit ſçavoir mieux qu'aucune autre perſonne, qu'on ne manquoit point à la Cour de moyens pour ſuſpendre l'uſage du mariage, lorſqu'il pouvoit eſtre préjudiciable à la ſanté.

Comme le Cardinal de Lorraine avoit pénétré le deſſein de la Reyne de France ; il luy fit dire que la Maiſon de Guiſe offroit d'entrer abſolument dans ſes intereſts, & de former une entiere liaiſon avec elle, pourvû qu'elle ceſſaſt de traverſer dans la conjoncture préſente, le mariage de la Reyne d'Ecoſſe. La Reyne de France demanda quelques jours pour ſe réſoudre ; & fit cependant réfléxion que ſi la Maiſon de Guiſe executoit de bonne foy ce qu'elle promettoit, il ne ſeroit pas impoſſible de ſupplanter la Ducheſſe de Valentinois, lorſqu'on l'attaqueroit dans la conjoncture préſen-

te où elle estoit privée du support du Connestable & de l'Amiral ; & si la Maison de Guise manquoit à sa parole, Sa Majesté ne hazarderoit presque rien ; puisque nonobstant son opposition, on ne laisseroit pas de passer outre au mariage du Dauphin son fils, avec la Reyne d'Ecosse, aussi-tost que le Connestable qui prétendroit par-là réparer le tort qu'il avoit fait au Royaume, en combattant mal-à-propos devant Saint Quentin, sortiroit de prison. 1558.

Sur ce fondement la Reyne de France ne traversa plus les Nôces de la Reyne d'Ecosse, & la Maison de Guise véquit avec elle dans une liaison qui inspira bien-tost de la jalousie à la Ducheſſe de Valentinois. Le Roy consentit aisément au mariage de son fils ; & les intrigues de la Reyne Regente en Ecosse furent si puissantes dans le Parlement de ce Royaume, que nonobstant les oppositions des Anglois & des Espagnols, le mariage de sa fille avec le Dauphin y fut agréé, sans obliger les François à la renvoyer en Ecosse. Et l'Archevêque de Glasco & l'Evêque des Orcades furent nommez pour assister aux Nôces en qualité de Députez du Clergé : les Comtes de Rothus & de Caseliſſe pour la Noblesse ; & Fleming Sothon & Dun pour le peuple. Elles furent célébrées à Paris avec une magnificence veritablement Royale ; & lorsque

1558. la nouvellle en eut eſté portée en Ecoſſe, le frere bâtard de la Mariée & le Comte d'Argail eurent ordre de porter la Couronne d'Ecoſſe au Dauphin.

Il ne reſtoit plus à la Cour aucune perſonne ſuſpecte à la Maiſon de Guiſe que le ſeul d'Andelot. Mais il n'eſtoit pas aiſé de l'en chaſſer ; car outre que le Roy l'avoit toûjours élevé dans ſa Maiſon depuis l'âge de ſept ans, & qu'il agiſſoit trop familiairement avec luy, pour le diſgracier ſur de legeres fautes, il venoit de rendre à la priſe de Calais un ſervice ſi conſidérable à l'Eſtat, qu'on ne le pouvoit maltraitter ſans une horrible ingratitude. Il eſtoit d'ailleurs aſſez prudent pour oſter à ſes ennemis les prétextes de luy nuire. Mais on évite peu ſouvent les pieges que la fortune tend. Il ne ſembloit pas que d'Andelot eût aucun intereſt à l'entrevûë que la Doüairiere de Lorraine eut à Peronne avec le Duc ſon fils : cependant on y trouva le moyen de le broüiller avec le Roy, qu'on cherchoit en vain ailleurs. Comme on ſçut en France que le Chancelier de Granvelle devoit accompagner cette Doüairiere, le Cardinal de Lorraine eut ordre d'accompagner le Chef de ſa Maiſon. Et ces deux Principaux Miniſtres des deux Couronnes ennemics, ſe voyant en préſence l'un de l'autre, chercherent mutuellement à pénétrer chacun les ſecrets de ſon compagnon.

Granvelle

Granvelle fut plus adroit ou plus heureux ; parce qu'il prit d'abord le Cardinal de Lorraine par ſon foible. Il luy repréſenta que l'aveuglement de leurs Maiſtres eſtoit également déplorable de s'amuſer à ſe faire la Guerre, au lieu de s'oppoſer de concert à l'hereſie qui les détroneroit infailliblement, s'ils la laiſſoient croiſtre dans leurs Eſtats. Le Cardinal de Lorraine ne put s'empêcher de répondre, qu'il voyoit beaucoup de vray-ſemblance dans ce diſcours ; & Granvelle qui n'attendoit que cela pour entrer en matiere, ajoûta qu'il n'y avoit point d'affaire qui duſt eſtre traitée avec autant de délicateſſe que celle-là, puiſqu'il n'y en avoit aucune qui excitaſt plus de troubles & de ſoupçons, ſi ceux qui la commenceroient n'agiſſoient dans tout le rafinement de la prudence politique. Que c'eſtoit infailliblement dans cette vûë que la Providence Divine avoit ſauvé la Maiſon de Guiſe des derniers malheurs où les plus illuſtres Familles de la France avoient eſté enveloppées, afin qu'il reſtaſt les deux uniques hommes à qui le Roy de France puſt ſe fier entierement dans une telle conjoncture, & qu'en meſme-temps il ne ſe trouvaſt perſonne à la Cour qui puſt les traverſer : Que le projet en ſeroit également avantageux à Dieu dont on conſerveroit le culte, au Roy Henry Second dont l'autorité ſeroit affermie, à la France, où l'on étoufferoit la ſemence des

1558.

Dans l'entrevûë du Cardinal de Lorraine avec Granvelle.

1558. Guerres civiles, & à la Maiſon de Guiſe qui s'inſinuëroit ſi adroitement, dans le cœur des peuples, qu'ils ſeroient peut-eſtre tentez de luy faire juſtice du Sceptre dont on avoit fruſtré ſes Anceſtres, s'il arrivoit quelque accident imprévû à la Maiſon Royale : Que le Conneſtable & l'Amiral n'eſtoient plus en eſtat de traverſer un ſi pieux deſſein, & que d'Andelot eſtoit d'autant moins à craindre, qu'il eſtoit aiſé de le perdre, en prouvant par une infinité de témoins qu'il enſeignoit l'hereſie aux Soldats de l'Infanterie Françoiſe : Que l'Eſpagne auroit ſujet de ſe réjoüir du mal de la France, s'il ne commençoit à paſſer par contagion dans les Païs-Bas, où le Roy Philippe Second n'eſtoit pas moins obligé d'apporter un prompt reméde: Qu'il ne le pouvoit qu'en agiſſant de concert avec la France, & que la France ne pouvoit non plus eſtre perſuadée de ſuivre en ce point ſes véritables intereſts que par la Maiſon de Guiſe : d'où Granvelle conclut que Sa Majeſté Catholique offroit à cette Maiſon ſon amitié, & luy demandoit la ſienne. On n'a pas ſçû préciſément ce que le Cardinal de Lorraine repartit à Granvelle : mais ſes ennemis luy reprocherent depuis qu'il eſtoit entré dans une liaiſon criminelle avec les Eſpagnols; & que pour exécuter le premier article dont ils eſtoient convenus, il dit au Roy, en luy rendant compte de ſon entretien avec Gran-

velle, que ce Miniſtre du Roy d'Eſpagne l'avoit averti que d'Andelot durant ſa priſon avoit traité de *ſtratagême du démon* le Sacrifice de la Meſſe. 1558.

Le Roy qui avoit déja oüy parler de l'attachement de ce Seigneur aux ſentimens de Calvin, le manda; & comme il le connoiſſoit d'un temperamment emporté, il luy fit dire par le Cardinal de Châtillon ſon frere, & par le Marêchal de Montmorency fils aîné du Conneſtable ſon couſin germain, qu'il priſt garde de ne pas perdre le reſpect dans les réponſes qu'il feroit; parce qu'on n'avoit pas deſſein de le perdre, mais ſeulement de témoigner aux Eſpagnols que les principaux Officiers de la Couronne de France, ne quittoient pas ſi facilement la Religon de leur Prince, qu'on le publioit. Le Cardinal de Châtillon & le Marêchal de Montmorency le preſenterent à Sa Majeſté à Monceaux, où elle diſnoit; & elle le reçut avec toute la bonté & la civilité dont elle uſoit à l'égard de ſes meilleurs & plus familiers ſerviteurs. Elle luy témoigna, mais ſans aigreur & ſans reproche, qu'il n'y avoit point de Gentil-homme en France qu'elle euſt plus obligé que luy, puiſqu'il eſtoit uniquement redevable à Sa Majeſté de ſon éducation : de l'heritiere de la Maiſon de Laval qu'il avoit épouſée, luy qui n'eſtoit que Cadet d'une pauvre Maiſon, & de la Charge de Colonnel de l'Infanterie Françoiſe : Qu'aprés

1558. tant de bien-faits, qui devoient l'avoir attaché plus fortement à ſon Maiſtre, il s'en étoit éloigné dans le point le plus délicat, qui étoit celuy de la Religion : Qu'il avoit fait prêcher l'Hereſie dans ſa chambre, les portes ouvertes, le long de la Loire, & par toute la Bretagne où il avoit paſſé : Qu'il s'eſtoit trouvé la nuit aux Aſſemblées de cinq ou ſix mil Heretiques dans le Pré-aux-Clercs : Qu'on ne luy avoit vû faire aucune fonction de Catholique depuis pluſieurs ſiecles, & qu'il avoit envoyé à l'Amiral ſon frere le Commentaire de Calvin ſur Job, après en avoir déchiré la premiere page, où étoit le nom de Calvin, ſous pretexte qu'il avoit beſoin de conſolation dans ſa priſon.

Dans l'entretien du Roy avec d'Andelot.

D'Andelot avoüa d'eſtre encore plus redevable à Sa Majeſté qu'elle ne penſoit, & qu'il en eſtoit ſi perſuadé, qu'il ne négligeroit jamais aucune occaſion d'employer ſa vie à ſon ſervice ; mais il ajoûta qu'il n'y avoit pas lieu de trouver étrange, ſi après s'eſtre acquité de ſon devoir à la Cour & à la Guerre, il s'étudioit à chercher ſon ſalut, & s'il y employoit les heures qui luy reſtoient.

Le Roy repliqua d'un ton qui marquoit un commencement de colere, qu'il priſt garde à ſes paroles, & qu'il s'accuſoit au lieu de s'excuſer. Mais d'Andelot repartit, avec plus de force & de netteté qu'auparavant, qu'il n'étoit pas permis de diſſimuler dans les occaſions

où il falloit rendre compte de sa creance : Que Sa Majesté pouvoit disposer de sa personne & de ses biens ; mais que sa Foy ne dépendoit que de Dieu qui la luy avoit inspirée, & qu'il luy falloit obéir préferablement aux Rois de la terre. Le Roy qui avoit esté nourri dans une effroyable aversion de l'Heresie, prit pour une marque de la derniere impudence qu'un de ses Sujets en eust osé faire profession en luy parlant ; & le ressentiment qu'il en eut, fut si violent, qu'il le jetta dans une espece de fureur : Il se leva : Il courut à une lance qu'il voyoit à terre : Il la leva ; & en auroit percé d'Andelot, si les Assistans, en l'arrachant de la place où il estoit, ne l'eussent dérobé, pour ainsi dire, au coup qu'il attendoit de pied ferme. 1558.

Le Roy revenu de son premier mouvement, jetta la lance avec une précipitation qui la fit rejaillir contre le Dauphin qu'elle blessa. Sa Majesté commanda à la Bordaisiere, Capitaine des Gardes du Corps, de mener d'Andelot prisonnier à Meaux, d'où il fut transferé dans le Château de Melun. Les Relations Catholiques conviennent assez des particularitez que l'on vient de remarquer ; mais les Huguenotes racontent la chose d'une maniere qui n'est pas vray-semblable, supposé le respect, qu'elles attribuënt à d'Andelot à l'égard du Roy Henry Second dans toutes les autres rencontres que celle dont il s'agit. Elles portent que ce Prin-

1558. ce s'entretint familiairement avec d'Andelot durant un quart d'heure ; & qu'enſuite Sa Majeſté ſe leva, & l'invita de le ſuivre à la Meſſe qu'elle alloit entendre : Que d'Andelot non ſeulement ne voulut point obéïr, mais que ſon emportement alla juſqu'à dire qu'il aimeroit autant aller au Sabat qu'à la Meſſe : Que les Courtiſans Catholiques qui eſtoient preſens, ne ſe mirent point en devoir d'empêcher le Roy de tuer d'Andelot, tant ſon blaſphême les avoit choquez ; mais que les Calviniſtes apprehendant que ſi le Roy faiſoit main-baſſe ſur celuy qui les avoit inſtruits de l'Hereſie, ſa fureur ne s'étendiſt enſuite ſur eux ; l'ôterent ſi promptement du lieu où il eſtoit, que le Roy ne le trouva déja plus au moment qu'il prétendoit luy enfoncer ſa lance dans le ventre.

La Maiſon de Guiſe ne chercha pas long-temps entre les perſonnes qui luy eſtoient affidées un ſujet capable de remplir dignement la Charge de Colonnel de l'Infanterie Françoiſe. Monluc avoit eſté Page de René Second, Duc de Lorraine, & s'eſtoit auſſi ouvertement déclaré pour le feu Duc de Guiſe durant ſa diſgrace, que pour ſes enfans dans leur plus haute faveur. Il ne manquoit ny d'ambition, ny de merite ; mais il craignoit de ſe commettre avec les Maiſons de Montmorency & de Coligny qu'il offenſeroit irréparablement, en acceptant la Charge d'Andelot. Il la refuſa par

cette conſideration, mais il ſe raviſa depuis; ſoit qu'il eſtimaſt que la Maiſon de Guiſe ſupplanteroit enfin les deux autres, ou qu'il préviſt qu'en réſiſtant plus long-temps à ſa bonne fortune, il irriteroit ſes Protecteurs à la Cour qui le feroient réleguer en Gaſcogne, d'où ny les Montmorencis, ny les Châtillons ne ſe mettroient point en peine de procurer ſon rappel. 1558.

Il ne reſtoit plus qu'un homme au Connêble, dont la Maiſon de Guiſe apprehendaſt l'intrigue & l'autorité. C'eſtoit le Lieutenant Civil Muſnier, qui s'eſtoit rendu fameux par le procês de la Comteſſe de Senigan. Cette Dame ſortie de la Maiſon d'Amboiſe, eſtoit veuve du frere du Duc d'Arſcot, & ſoupçonnée d'avoir procuré avec le Marquis de Treſnel ſon fils l'évaſion de ce Duc, lorſqu'il eſtoit priſonnier en France. La Maiſon de Montmorency irritée d'avoir ainſi perdu la rançon du Duc d'Arſcot, parce qu'elle auroit monté à la moitié de celle du Conneſtable, avoit mis en procês la mere & le fils; & Muſnier avoit favoriſé la vengeance qu'elle en vouloit tirer, juſqu'à ſuborner de faux témoins. La Comteſſe de Senigan & le Marquis de Treſnel auroient perdu leur vie ſur un échaffaud, ſi le Cardinal de Lorraine inſtruit de la verité, n'eût profité de la conjoncture qui s'offroit en même temps à luy, de perdre Muſnier dans les formes de la Juſtice. On appella de la Sentence

1558. de ce Lieutenant Civil au Parlement, où ſa fourberie fut miſe en évidence. Il fut condamné à toutes les peines qui ſont au deça de la mort, & le Commiſſaire Bouvot, qui avoit eſté l'inſtrument de ſon injuſtice, fut compris dans ſon Arreſt.

Le Conneſtable ne put apprendre tant de fâcheuſes particularitez, ſans appréhender de perdre la faveur du Roy Henry Second ſon Maiſtre, s'il differoit plus long-temps de le revoir. Il ſçavoit que le Duc de Guiſe avoit obtenu par les importunitez du Cardinal ſon frere d'exercer la fonction de Grand Maiſtre de la Maiſon du Roy aux Nôces du Dauphin; & il croyoit que ç'avoit eſté pour empêcher que cette Charge ne paſſaſt au Marêchal de Montmorency ſon fils aîné, ſous prétexte qu'on ne la pourroit refuſer à un Prince qui l'auroit exercée dans une action ſi ſolemnelle, ſans luy faire injuſtice, ou du moins ſans luy donner occaſion de ſe battre en duël, ſuivant la pernicieuſe coûtume de la Nobleſſe Françoiſe, contre celuy qui en ſeroit revétu.

Cette circonſtance découvroit plus clairement qu'aucune autre le deſſein de la Maiſon de Guiſe : mais pour eſtre en eſtat de le traverſer, il faloit eſtre libre, & le Conneſtable ne l'eſtoit pas. Il n'eſperoit pas meſme de ſortir autrement de priſon, que par un Traité de paix entre les deux Couronnes, qui ne

ſeroit

ſeroit point conclu pendant la faveur de la Maiſon de Guiſe, qui avoit intereſt dans la continuation de la Guerre : ou ſeroit négocié avec tant de lenteur, que le même Conneſtable mourroit avant qu'il euſt recouvré ſa liberté. L'unique expedient qui ſe préſentoit à ſon imagination conſiſtoit à demander d'eſtre relâché ſur ſa parole, & d'aller conferer avec le Roy Henry Second, à condition de ſe repréſenter dans le terme qui luy ſeroit preſcrit en partant : mais outre que ce privilege n'eſtoit plus en uſage dans les maximes de la politique moderne, on ne ſe ſouvenoit point qu'il euſt eſté accordé à d'autres Généraux d'Armée, qu'à ceux dont on avoit perdu l'eſperance de tirer la raçon par une autre voye, qu'en leur permettant de l'aller eux-meſmes ſolliciter auprês de leurs Maiſtres ou de leurs parens : ce qui n'avoit point de lieu dans la perſonne du Conneſtable qui eſtoit trop cheri du Roy, pour eſtre laiſſé dans une perpetuelle priſon ; & trop riche pour ne ſe pas rachetter, quand il arriveroit que la Cour, où l'on oublie aiſément les plus ſignalez ſervices, négligeroit de le délivrer. De plus le zele du Conneſtable pour ſa patrie, & ſon aſcendant ſur l'eſprit de ſon Maiſtre eſtoient ſi connus, qu'il n'y avoit aucune apparence de luy permettre un voyage à la Cour, où il pourroit donner des conſeils préjudiciables à l'Eſpagne qui ſeroient infailliblement ſuivis. Enfin ce

1558.

Grotius de jure belli.

1558. meſme voyage pourroit rompre les meſures priſes entre Granvelle & le Cardinal de Lorraine contre l'hereſie ; & quand le Conſeil d'Eſpagne n'euſt point eu d'autres conſidérations que celle-là pour retenir le Conneſtable en priſon, elle eſtoit ſuffiſante ; puiſqu'il s'agiſſoit, à le bien prendre, de la conſervation des Païs-Bas.

Le Conneſtable eſtoit également inſtruit & perſuadé de tout ce que l'on vient de repréſenter : mais la crainte d'une diſgrace qui luy paroiſſoit inévitable, & la jalouſie de ceder à ſes concurrens, luy fit demander une grace qui vray-ſemblablement devoit eſtre refuſée. Il eſt vray que les précautions dont il uſa ne pouvoient eſtre plus grandes, & qu'il n'oublia rien de ce qu'il jugeoit capable d'exciter le Roy d'Eſpagne à luy donner un congé limité. Il ne s'adreſſa à aucun des Miniſtres d'Eſpagne, parce qu'ils n'avoient point d'autres intereſts que ceux de leur Roy. Le Duc de Savoye luy parut plus commode ; car outre que ſes qualitez de Souverain & d'Eſtranger luy ſuggeroient des penſées plus indifferentes à l'Eſpagne, il étoit aſſez éclairé pour connoiſtre que ſi le gain de la bataille de Saint Quentin ne le rétabliſſoit dans les Eſtats que ſon pere avoit perdus, il paſſeroit le reſte de ſa vie dans les incommoditez inſéparables de la condition d'un Prince dépoüillé ; car la France ne

ſe porteroit jamais à reſtituer le Piémont dans une autre conjoncture ; & l'Eſpagne ne ſeroit pas d'humeur à rabattre aucune de ſes prétentions en faveur d'un Prince qui ne la ſervoit que par néceſſité. Cependant la priſe de Calais ſembloit avoir rendu la victoire de Saint Quentin inutile aux Eſpagnols & au Duc de Savoye ; aux Eſpagnols, parce que n'eſtant plus Maiſtres de la Campagne, & ayant laiſſé revenir les François de la conſternation où leur perte les avoit jettez, il n'y avoit plus de grands avantages à prétendre par les voyes ordinaires de la Guerre : & au Duc de Savoye, puiſque la retraite de Porviller, & la diſſipapation de ſon Armée l'avoient fruſtré de l'eſperance de rentrer par la voye des armes dans ſes Eſtats. Il ne reſtoit donc plus que la voye de la Négociation ; & le Conneſtable ne pouvoit eſtre plus favorablement écouté qu'en la propoſant. Il ne diſſimula point au Duc de Savoye le mauvais eſtat de ſes affaires : mais il luy fit obſerver enſuite qu'il y alloit de ſon intereſt & de celuy de l'Eſpagne d'empêcher qu'il ne ſuccombaſt ; parce que ſi la Maiſon de Guiſe avoit l'avantage, elle ne travailleroit qu'à ſe rendre ſi conſiderable par les armes, que le Roy Henry Second luy rendiſt la Provence, ou l'aidaſt au moins à recouvrer les Royaumes de Naples & de Sicile, qui avoient autrefois appartenu à ſes Anceſtres. Ainſi la 1558.

1558. Guerre entre la France & l'Eſpagne deviendroit éternelle ; & ny l'Eſpagne ne chaſſeroit les François d'Italie, ny la Savoye ne retourneroit ſous la domination de ſon Prince ; au lieu que ſi l'on permettoit au Conneſtable de ſortir, ſur ſa parole, de priſon pour un mois, & d'aller trouver le Roy Trés-Chreſtien à Beauvais, où il achevoit de donner ordre aux affaires de Picardie, il eſperoit durant ce peu de temps de ſe rétablir en faveur, & de punir la Maiſon de Guiſe, en la réduiſant à l'oiſiveté par la concluſion d'une paix, où la France, l'Eſpagne, & la Savoye trouveroient leur compte.

Le Duc de Savoye ne pouvoit douter ny de la ſincerité du Conneſtable, ny de ſon exactitude à tenir parole. Il y avoit beaucoup d'apparence de verité en ce qu'il diſoit, & l'on ne riſquoit rien à le relaſcher ; puiſque de l'humeur qu'il eſtoit, il auroit mieux aimé mourir, que de manquer d'un moment à ſe repreſenter dans le terme qui luy ſeroit preſcrit. Il ſe chargea donc d'obtenir le congé du Conneſtable, & le demanda au Roy Catholique, qui renvoya la Requeſte de ce Duc à la détermination de ſon Conſeil. L'affaire y fut examinée dans toutes les differentes faces que la prudence & l'artifice des hommes luy pouvoient donner ; & le Duc de Savoye l'emporta par cette raiſon, qu'il ſçut exagerer avec beaucoup d'é-

loquence : Qu'encore que le retour du Conneſtable à la Cour fuſt entierement inutile pour ce qu'il promettoit, l'Eſpagne ne laiſſeroit pas d'en tirer un fruit ſans comparaiſon plus grand qu'on ne penſoit ; puiſque ce premier Miniſtre diviſeroit au moins la Cour en deux Factions, à peu prês ſi égales, que l'une s'oppoſeroit infailliblement aux progrês que l'autre voudroit faire contre l'Eſpagne, comme il eſtoit arrivé ſous le Régne precedent, lorſque les Ducheſſes d'Eſtampes & de Valentinois s'eſtoient diviſées. 1558.

Ainſi le Conneſtable vint à Beauvais, où ſa preſence diſſipa en peu de jours toutes les intrigues que la Maiſon de Guiſe avoit tramées à ſon préjudice. La facilité qu'il y trouva procedoit de ce que la Ducheſſe de Valentinois avoit enfin découvert tout le myſtere de la liaiſon de la Reine avec la Maiſon de Guiſe. Elle n'oſoit s'en plaindre au Duc d'Aumale ſon gendre, ny luy faire des reproches qu'elle euſt eſté concluë ſans ſa participation ; parce qu'elle doutoit que ſes freres la luy euſſent communiquée.

Mais comme les Alliances ne ſervent d'ordinaire qu'à rendre les injures plus ſenſibles, la Ducheſſe de Valentinois ſe propoſoit de tirer une vengeance, dont ſon gendre ne devoit pas moins eſtre la victime que les autres Princes de la Maiſon de Guiſe. Elle n'avoit oſé s'en

1558. expliquer à d'Andelot ; car encore qu'elle n'apprehendaſt pas de vivre depuis vingt ans dans un commerce avec ſon Souverain, deffendu par les Loix de l'Evangile, elle ne laiſſoit pas de vivre dans une délicateſſe de conſcience qui ne luy permettoit pas même de parler aux perſonnes ſoupçonnées d'Hereſie. Elle n'avoit pas non plus oſé s'oppoſer à ce que le Duc & le Cardinal de Guiſe avoient entrepris durant l'abſence du Conneſtable pour ne pas ſe commettre avec eux dans un temps où elle eſtoit ſeule dans ſon party à la Cour, & où par conſequent elle pouvoit ſuccomber, & rendre par ſa chute la Maiſon de Guiſe ſi puiſſante, que le Conneſtable à ſon retour entreprendroit en vain de l'ébranler. Quand elle vit donc que ſon malheur & ſon abſence avoient plûtoſt augmenté, que diminué la tendreſſe de Sa Majeſté pour luy, elle l'informa des circonſtances qui ſervoient à juger qu'on les vouloit l'un & l'autre envelopper dans une même ruïne, & luy propoſa de s'unir plus étroitement avec elle, afin que l'un & l'autre réſiſtaſſent mieux à leurs ennemis communs.

Dans le Teſtament de cette Ducheſſe.

Mademoiſelle de Boüillon, petite fille de la Ducheſſe, eſtoit preſque nubile, & paſſoit déja pour la beauté la plus achevée de la Cour, aprés la Reine Dauphine. On ſçavoit que Danville ſecond fils du Conneſtable l'aimoit ; & la Ducheſſe de Valentinois pouvoit bien ſans crain-

dre de se mes-allier, donner sa petite fille au Cadet d'une Maison, dont l'aîné avoit épousé la fille du Roy. Ce Mariage fut resolu; & l'on prit les mesures pour travailler de concert à la disgrace de la Maison de Guise. 1558.

Le Roy pressé de l'abandonner par les deux personnes qui avoient le plus d'ascendant sur son esprit, ne leur resista pas long-temps; & la seule necessité qu'il y avoit de conserver le chef de cette Maison jusqu'à ce que le Traité de paix fust executé, empêcha qu'elle ne fust dês-lors renvoyée en Lorraine. Sa Majesté se chargea d'avertir exactement le Connestable de tout ce qui seroit entrepris à son préjudice, & s'en acquitta par un grand nombre de Lettres, dont les Originaux subsistent encore. Elle luy permit ensuite de retourner en prison; mais ce fut aprês luy avoir donné pouvoir de négocier sa liberté aux dépens de toutes les conquestes que la France avoit faites depuis soixante ans; & pour amuser le Duc de Guise, on l'envoya devant Thionville, qui estoit la plus forte Place des Païs-bas, & où l'on estoit persuadé qu'il échoüeroit.

Dans le recuëil de Monsieur de Bethune.

Il y avoit dans son Armée cinq mil Chevaux & quatorze mil hommes de pied Allemands, qui se voyant plus forts des deux tiers que les François, ne vivroient jamais dans une exacte discipline; & si les simples Gentils-hommes qui les avoient autrefois commandez, s'estoient

1558. montrez si difficiles, qu'il avoit esté presque impossible de les contenter, que n'y avoit-il point à craindre de leur costé dans une conjoncture où le Duc Guillaume de Saxe, Prince fier & interressé estoit à leur teste? La Lieutenance Générale de la même Armée avoit été donnée au Duc de Nevers, qui avoit besoin de toute sa vertu pour se contenir dans l'exercice de la seconde Charge, aprés avoir esté honnoré de la premiere, & pour contribuer sincerement à la réputation de celuy qui l'avoit supplanté. Enfin le Duc de Nemours, le troisiéme des Officiers Généraux ne sembloit pas devoir rendre de grands services en qualité de Colonnel de la Cavalerie-Legere, puisqu'il avoit obtenu cette Charge par la faveur de la Maison de Guise à l'exclusion du Prince de Condé qui en parroissoit plus digne, non seulement par sa qualité de Prince du Sang, mais encore à cause que le Duc d'Enguien son frere avoit esté tué dans la fonction de cette Charge. Et de fait la Cavalerie-Legere témoignoit tant de regret de ne l'avoir pas pour Chef, qu'il n'y avoit pas lieu d'esperer qu'elle executast rien de considerable sous un autre.

Cependant le bonheur & la conduite du Duc de Guise surmonterent ces trois étranges difficultez. En visitant son Camp à l'ordinaire, il trouva le Baron de Latzembourg principal Officier

Officier du Duc Guillaume de Saxe, à qui le vin faiſoit commettre des inſolences publiques, & il luy fit la correction qu'il méritoit : mais Latzembourg au lieu de demeurer au moins dans le reſpect & dans le ſilence, s'emporta juſqu'à proferer des paroles outrageuſes contre le Duc de Guiſe. Ce Prince ſe contenta d'y repliquer par un ſoûris mépriſant ; mais Latzembourg incapable de ſupporter la raillerie qu'il méritoit ſi juſtement, s'en offença de ſorte, qu'il mit la main au piſtolet. Le Duc de Guiſe, adroit & plus diligent, mit la main à l'épée dont il fit tomber le piſtolet de Latzembourg, & luy porta la pointe à la gorge. Montpeſat qui eſtoit preſent, voulut alors paſſer la ſienne au travers du corps de Latzembourg ; mais le Duc de Guiſe l'arreſta par un regard imperieux, & dit à Latzembourg qu'il luy pardonnoit l'injure faite à ſa perſonne, parce qu'il le tenoit à ſa merci ; mais qu'il falloit aller en priſon pour reparer le tort que le Roy venoit de recevoir dans un attentat de telle conſequence. Il n'eut pas plûtoſt donné cet ordre qu'il le fit executer ; & ne doutant point que cette détention n'excitaſt un tumulte dans le Quartier des Allemands, il y courut, ſans eſtre ſuivi que de cent chevaux. Il eſt vray qu'il fit avertir les Soldats François de ſe tenir ſous les armes, & d'eſtre preſts de combattre, s'il en eſtoit beſoin.

1558.

Dans la Relation du campement d'Amiens.

1558. Les Allemands qui n'avoient pas eu le loisir de concerter leur révolte, dissimulerent le ressentiment de l'injure qu'ils croyoient avoir reçuë dans la prison d'un de leurs meilleurs Officiers, & le Duc Guillaume de Saxe fut le premier à condamner son insolence. La liberté de Latzembourg fut poursuivie dans les formes. Tous les Capitaines de Cavalerie de son party se rendirent ses intercesseurs. Latzembourg avoüa sa faute, il s'en excusa sur le vin qui l'avoit fait commettre ; & sur cette consideration il fut élargi, aprés qu'on l'eut dépose. Sa punition obligea les Allemands à devenir plus respectueux, & l'on n'en remarqua plus depuis aucun qui négligeast les ordres de son Général.

Le Duc de Nevers se surmonta luy-mesme, en sacrifiant son ressentiment à l'interest de sa patrie : il ne se contenta pas de servir comme le moindre Officier sous celuy qui l'avoit supplanté, mais il offrit mesme de passer la Mosselle qui couloit le long des murailles de Thionville, & de commander le quartier le plus dangereux des Assiegeans. Le Duc de Guise persuadé de sa generosité accepta sa proposition ; & les Espagnols qu'il repoussa vigoureusement les trois fois qu'ils entreprirent de jetter du secours dans Thionville, justifierent qu'on avoit eu raison de se fier à sa parole. Enfin le Duc de Nemours charma si prompte-

ment par ſes inimitables qualitez la Cavalerie Legere, qu'elle ſe deſacoûtuma en peu de jours d'obéir à un Prince du Sang. 1558.

Ainſi le ſiege de Thionville fut commencé avec plus de correſpondance qu'on ne s'étoit imaginé : mais l'attaque ſe fit d'abord par l'endroit le mieux fortifié, & le plus difficile, qui eſtoit les Tours ſituées au bord de la riviere. Monluc l'avoit ſondé, & reconnu qu'on le pouvoit paſſer ſans avoir d'eau que juſques à la ceinture, quand il faudroit monter à l'aſſaut. D'Eſtrée foudroya de telle ſorte les Tours & le Ravelin qui eſtoit entre-deux, que la bréche parut raiſonnable le ſix de Juin mil cinq cent cinquante-huit, qui eſtoit le neuviéme jour du ſiége, quoy que la contre-batterie des Aſſiegez euſt plus d'une fois ruïné les Gabions, & démonté les plus groſſes pieces des François. Mais il y avoit derriere la bréche une terraſſe ſi large que trois charettes euſſent aiſément roulé deſſus en même-temps ſans ſe toucher.

Monluc eut ordre de la reconnoiſtre, & y alla avec ſon fils & les Capitaines Sarlaboux, Saint Eſtéfe, Millac, & Sipierre. Ils trouverent qu'il y avoit de l'eau dans la groſſe Tour juſques aux aiſſelles, & qu'elle y eſtoit retenuë par une forte paliſſade, à la maniere d'un bâtardeau qui s'étendoit en rond depuis la Tour juſques à huit ou dix pieds dans la Moſelle. Ils reconnurent en ſuite le rempart ſans

1558. eſtre découverts par les Sentinelles ; car outre que la nuit eſtoit fort obſcure, le bruit qu'ils pouvoient faire ſe confondoit avec celuy de l'eau qui flottoit contre la paliſſade.

Monluc ſur la fin du premier Tome de ſes Commentaires.

Monluc fit ſon rapport au Duc de Guiſe qui n'y eut pas toute la créance néceſſaire, parce que des Transfuges l'avoient aſſeuré du contraire. Il ſe contenta néanmoins de répondre à Monluc, qu'il faloit encore une fois reconnoiſtre la bréche. Mais celuy-cy ſe piquant que ſon Général doutaſt de ſon récit, prit la nuit ſuivante quatre cent Piquiers & autant de Mouſquetaires. Il plaça preſque tous les Piquiers à cent pas de la bréche le ventre contre terre : il marcha droit à la paliſſade avec les Mouſquetaires, & avec les Officiers qui l'avoient accompagné la nuit précedente. Il ne la trouva gardée que par vingt-cinq Eſpagnols qui furent tuez. Il entra dans la Tour, & il s'empara mêmes du Ravelin. Il ſeroit entré dans le corps de la Place avec la même facilité, ſi la porte du Ravelin ne ſe fuſt trouvée ſi étroite, qu'il n'y pouvoit paſſer qu'un homme à la fois ; ce qui ſervit aux Aſſiegez à la fermer ſi promptement, que les Aſſiegeans furent réduits à grimper ſur la bréche à la faveur de leurs piques. Les plus adroits d'entr'eux monterent ſur le rempart, & commencerent avec la Garniſon un combat de main à main qui dura plus d'une heure. S'ils

eussent eu cinq ou si échelles de sept ou huit pieds seulement, ils se seroient alors rendus Maistres de Thionville ; parce qu'il n'y avoit pas plus de distance du bas de la bréche au haut de la terrasse, & que les Assiegez ne la deffendirent d'abord qu'en petit nombre ; mais la plûpart de la Garnison y courut ensuite. Et Monluc plus satisfait d'avoir montré que ce qu'il avoit dit étoit veritable, que d'avoir inutilement perdu la fleur de son Infanterie par dépit contre son Général, comme il l'avoüe luy-même, se retira sans hazard. Car outre que les Piquiers qu'il avoit laissez sur le ventre le rejoignirent à propos, il avoit eu soin durant la chaleur du combat de faire rompre avec des haches la palissade, & de renvoyer ainsi dans la riviere, l'eau qui rempliſſoit la Tour. Cependant les tranchées s'avançoient toûjours pour attaquer la Tour des puces ; & Monluc les avoit disposées de sorte, qu'il y avoit des arrieres-coins à certaine distance, tantost à droite, tantost à gauche, si larges que deux suffisoient pour cacher une Compagnie de Soldats qui battroient en flanc les ennemis, s'ils entroient dans la tranchée. 1558.

Le Capitaine Lagot la deffendoit, lorsqu'elle fut attaquée en plein jour avec tant de vigueur, qu'elle auroit esté prise, s'il ne se fust avisé de courir au flanc des ennemis qui combattoient à la teste de la tranchée, & d'arrester

1558. tout court leur Cavalerie par la ſalve que luy fit ſon Lieutenant des arriere-coins où il eſtoit poſté. Ils n'eſtoient point en aſſez grand nombre pour ſoûtenir le choc par tant d'endroits differens, & leur retraitte ſe fit avec un deſordre qui tenoit de la fuite. Les Aſſiegeans arrivez au pied de la Tour, trouverent qu'elle ne pouvoit eſtre minée, & s'amuſerent à la percer à deux ou trois pieds de terre. Les Aſſiegez travaillerent en même-temps à des Caſemattes dont les canonieres répondoient juſtement au trou que l'on vouloit faire. Le Duc de Guiſe envoya un canon pour les abbattre, & des Pionniers pour dreſſer une traverſe qui favoriſaſt ceux qui monteroient à l'aſſaut. Il ne manquoit plus qu'une batterie pour foudroyer les deffenſes des Aſſiegez; & le Duc de Guiſe eſtant allé reconnoiſtre le lieu qui ſeroit plus propre pour la dreſſer, y perdit le Marêchal Strozzi, que les Aſſiegez percerent d'un coup de fauconneau tiré d'un Boulevard éloigné de cinq cent pas. La Maiſon de Lorraine luy eſtoit redevable de ſa liaiſon avec la Reine Catherine de Medicis, & la France de ce qu'il s'eſtoit ruïné à ſon ſervice : Il eſtoit le plus riche particulier de l'Europe quand il y vint, & il ne laiſſa pour tout bien en mourant que vingt-cinq mil écus à ſon fils. De toutes les vertus militaires il ne luy manquoit que la felicité; & s'il l'euſt euë, il auroit égalé les

plus Grands Capitaines de l'Antiquité, comme il ne cedoit à aucun de ceux de ſon ſiecle en intrepidité de courage, en préſence d'eſprit, en valeur, en induſtrie, & en la ſçience de la Guerre. 1558. Dans l'éloge du Mareſchal Strozzi.

Pour couvrir le canon qui tiroit au trou fait par les Mineurs à la Tour des puces, le Duc de Guiſe avoit inventé une eſpece de mantelets de bois épais de plus d'un pied : il y avoit deux petites roües qui touchoient en terre aux deux bouts ; & la même corde qui ſervoit à découvrir le canon, lorſqu'on vouloit le tirer, ſervoit encore immediatement aprês pour en ôter la veuë à l'Ennemy, & pour mettre les Canoniers à couvert de leurs arquebuſades ; mais aprês que ce canon eut tiré dix-neuf ou vingt coups, on reconnut qu'il eſtoit inutile ; parce que d'un coſté il ne touchoit point aux Caſemattes des Ennemis, qui n'eſtoient point en ligne droite du trou, & d'un autre coſté perſonne ne pouvoit approcher du même trou, ſans eſtre auſſi-toſt tué par les Soldats des Caſemattes.

Les autres François commandez pour donner l'aſſaut eſtoient preſque auſſi dangereuſement placez. Le Duc de Nevers eſtoit à la tête de quatre cent, diſpoſez entre la Tour & le Ravelin qui tiroient ſur la Platte-forme des Aſſiegez, & les tuoient à meſure qu'ils ſe découvroient pour tirer ſur les Aſſiegeans ran-

1558. gez au pied des murailles ; ce qu'ils ne pouvoient faire ſans montrer la moitié du corps. Monluc qui commandoit les Aſſaillans, qui s'étendoient depuis la Tour juſqu'à la Mozelle, & ſe trouvoit en butte à ceux de la Platte-forme ; mais il tiroit auſſi ſur les Aſſiegez qui deffendoient la Courtine. Ainſi commença l'aſſaut qui dura cinq heures, ſans que les François euſſent aucun avantage. Car encore que Pothon Sénéchal d'Agenois batiſt, ſans diſcontinuer, les deffenſes des Aſſiegez, & les empêchaſt par conſequent de paroiſtre ſur le rempart, il ne ſe preſentoit aucun Aſſiegeant pour entrer dans la Tour qui ne fuſt mis hors de combat.

L'expedient qu'inventa Monluc pour ſe tirer d'embarras, fut de commander au Capitaine Volumat de s'aller couler avec ſix Mouſquetaires & deux Hallebardiers derriere une ruïne de muraille proche les Caſemattes, & de tâcher d'y entrer par ſurpriſe. Volumat n'obéït qu'à condition qu'un autre Capitaine ſeroit envoyé dans le même temps par le ſentier de la traverſe pour le ſeconder : ce qui fut executé de bonne foy ; mais ce Capitaine n'eut pas plûtoſt montré la tête, qu'il y reçut une balle, dont il tomba mort aux pieds du Duc de Nevers. Son Lieutenant fut traité de même ; & Monluc ne laiſſa pas de crier à Volumat, pour le picquer d'émulation, que ceux qui

qui le devoient ſeconder eſtoient déja ſur le haut de la Tour. A ce mot Volumat & les ſiens cachez derriere la ruïne, ſe leverent, coururent vers les Caſemattes, & les trouverent découvertes. Ils n'eurent pas plûtoſt témoigné de ſe vouloir jetter dedans, que les Aſſiegez les abandonnerent; & Monluc en étant averti, fit entrer ſon propre fils par le trou dans la Tour, quoy qu'un de ſes meilleurs Soldats euſt refuſé de le faire pour vingt écus. Coſſeins, la Mole, Caſtel-Secret, & les Auſillones, avec dix ou douze Soldats ſuivirent le jeune Monluc dans l'eau juſqu'à la poitrine, & arriverent à point nommé dans les Caſemattes, parce que ceux qui les avoient abandonnées retournoient pour y entrer, ſur ce que leurs Camarades, bien loin de les recevoir, avoient tiré ſur eux. Mais leur Chef, dont les armes eſtoient toutes dorées, fut tué du premier coup; & les François qui recevoient toûjours du ſecours, les taillerent en piéces. C'eſtoit la Compagnie de Caderole, Gouverneur de Thionville, qui voyant les Eſpagnols & les Walons en diſpute à qui garderoit les Caſemattes, l'y avoit envoyée pour terminer le differend. 1558.

La nuit ſuivante, le Duc de Nevers & Bourdillon firent travailler à trois mines, dont les Ennemis ne voulurent point attendre l'effet: Ils capitulerent avec la ſeule condition d'em-

1558. porter leur argent, & ſortirent par conſequent ſans armes & ſans équipage le vingt-deux de Juin mil cinq cent cinquante & huit.

Arlon que le Duc de Guiſe aſſiegea immédiatement aprês, fut emporté d'abord par l'adreſſe d'un Soldat Flamand de l'Armée Françoiſe, qui ſortit pour perſuader aux Allemands, dont une partie de la Garniſon eſtoit compoſée, que l'autre partie qui eſtoit de Walons avoit fait ſon accommodement à part; ce qui les irrita de ſorte, qu'ils deffendirent négligemment leur quartier.

Cet heureux commencement de Campagne facilita l'execution d'un deſſein, qui s'il euſt eſté ſuivi, réduiſoit l'Eſpagne à la néceſſité d'accepter la paix aux conditions qu'il auroit plû à la France de luy impoſer. On avoit arreſté dans le Conſeil du Roy Henry Second, qu'aprês les conqueſtes de Thionville & d'Arlon, dont on avoit beſoin pour joindre les nouvelles Troupes qui venoient d'Allemagne, le Duc de Guiſe devoit s'approcher de l'Armée que le Duc d'Aumale ſon frere levoit aux environs de la Fere, & de s'avancer juſqu'aux Places Maritimes de la Flandre, pour appuyer par ſa preſence l'action de la troiſiéme Armée que le Marêchal de Thermes y commandoit, & pour empêcher les Eſpagnols de l'accabler par une prompte union de toutes leurs forces. Il n'y avoit rien de plus judicieuſement concerté que ce pro-

jet, puiſque la France ayant alors plus de Troupes ſur pied qu'elle n'en avoit eu depuis pluſieurs ſiecles, ſe ſeroit infailliblement établie dans le cœur de la Flandre, & y euſt fait des progrês ſi conſiderables, que les affaires auroient incontinent changé de face. 1558.

Mais le Marêchal de Thermes quelqu'habile qu'il fuſt d'ailleurs, avoit le péché d'origine à l'égard de la Maiſon de Guiſe; c'eſt à dire, qu'encore qu'il ne fuſt, à proprement parler, redevable de ſa fortune qu'à ſon propre mérite, il vivoit néanmoins dans une dépendance auſſi abſoluë des volontez du Conneſtable, que s'il luy en euſt eu toute l'obligation.

Un düel où il avoit eu l'avantage en ſa jeuneſſe, contre un Gentil-homme allié des Favoris de François I. l'avoit contraint de ſe refugier dans l'Armée de Lautrec devant Naples, d'où revenant ſur un Brigantin, il avoit eſté pris par les Corſaires de Barbarie qui l'avoient mis à la chaîne, & ſi maltraité, que ſa ſanté en fut languiſſante le reſte de ſa vie. Ce qu'il avoit de bien ſuffit à peine pour ſa rançon, & il l'aimoit ſi peu qu'il n'en deſira jamais que pour ſa ſubſiſtance. Son inclination aux armes ne ſe rebuta pas par le mauvais ſuccez de ſa premiere tentative, il alla ſervir en Piémont, où il acquit tant de réputation, que ſa ſageſſe paſſa en proverbe, auſſi-bien

1558. que la valeur d'Auſſun. Il avoit commandé à la Bataille de Ceriſoles la Cavalerie Legere, & il l'avoit menée à la charge ſi à propos, qu'il avoit eſté la principale cauſe du gain de la victoire, quoyqu'il y euſt demeuré priſonnier.

Cette ſeconde captivité ne luy avoit pas neanmoins attiré le bruit de Capitaine malheureux ; parce que le bonheur l'avoit depuis accompagné dans les quatre Armées dont il avoit eſté Général en autant de climats differens. La premiere en Ecoſſe, où il avoit terminé la Guerre civile, & repouſſé les Anglois : La ſeconde à Parme, qu'il avoit deffenduë contre les forces de l'Empereur & du Saint Siege unies. La troiſiéme dans l'Eſtat de Sienne dont il avoit favoriſé la révolte contre les Eſpagnols, & la quatriéme dans l'Iſle de Corſe qu'il avoit conquiſe ſur la République de Genes.

Comme l'Armée qu'il devoit commander en cinquiéme lieu dans la Flandre eſtoit plus conſiderable que les précédentes, auſſi l'on attendoit de luy de plus importans ſervices, & il ne trompa pas d'abord l'opinion qu'on en avoit conçuë. Il entra dans le pays ennemy avec une Armée de huit à dix mil hommes ſeulement. Il défit les Milices Walones qui s'eſtoient oppoſées à ſon paſſage de l'autre coſté de la Riviere de la Colme. Il laiſſa derriere luy les Villes de Bourbourg & de Gravelines ; & il ſe préſenta devant Dunquerque qui eſtoit déja la

plus riche Place de la contrée, à cauſe de la commodité de ſon Port. Elle demanda de capituler aprês quatre jours de batterie. Mais pendant que ſes Députez conteſtoient ſur les articles ; les François voyant la bréche mal gardée, s'en emparerent, & pillerent la Ville. Ils s'enrichirent à ſaccager celle de Bergues-Saint-Vinox, & ils y attendirent inútilement le Duc de Guiſe. 1558.

Ce Prince au lieu de marcher contre la Flandre avec ſa diligence ordinaire, s'amuſa dix-ſept jours entiers à délibérer s'il aſſiegeroit la Ville de Luxembourg, & à prendre quatre Châteaux de peu d'importance aux environs d'Arlon. Ce qui donna lieu à ſes ennemis de ſoupçonner qu'il ſupportoit impatiemment que le Marêchal de Thermes commandaſt un corps ſeparé & indépendant de luy au préjudice de ſa qualité de Lieutenant Général, qui luy ſoûmettoit toutes les forces du Royaume ; & qu'il ne ſe mettoit pas autrement en peine du ſalut d'une Armée compoſée de ce qui reſtoit d'amis au Conneſtable, dans l'eſperance qu'il ſeroit plus aiſé de le ſupplanter, lorſqu'il ſeroit demeuré ſeul de ſa Faction.

Le Conſeil d'Eſpagne avoit pénétré le véritable deſſein des François, ſans pourtant découvrir la jalouſie de ceux qui devoient l'exécuter : & comme il prévoyoit la perte des Païs-Bas infaillible, s'il n'empêchoit la jonction des

1558. trois Armées Françoiſes ; le Duc de Savoye avoit eu ordre de s'avancer juſques à Maubeuge, & de s'oppoſer en toute maniere au paſſage du Duc de Guiſe : mais lors qu'il le vit immobile aprés la priſe de Thionville, il tourna ſes penſées à l'oppreſſion du Marêchal de Thermes, que la goutte arrétoit dans Dunquerque. Le ſuccez de cette tentative dépendoit de trois choſes : la premiere eſtoit une diligence ſi grande que les François qui n'avoient que ſix lieuës à faire pour ſe mettre à couvert de l'orage, n'en euſſent pas le loiſir, lors qu'ils en ſeroient avertis. La ſeconde eſtoit une autorité aſſez grande pour obliger les Places Frontieres à prêter leurs Garniſons pour vingt-quatre heures à celuy qui marcheroit contre le Marêchal de Thermes ; & la derniere eſtoit une éloquence capable de perſuader les Payſans Walons de ſe mettre ſous les armes, & de fermer de ſorte le paſſage aux François, qu'il n'en échapât pas un ſeul.

Dans le procès du Comte d'Egmont en 1566.

Le Comte d'Egmont poſſedoit ſeul tant de belles qualitez ſi difficiles à rencontrer ; & le Conſeil d'Eſpagne fut aſſez éclairé, ou du moins aſſez heureux pour le mettre à la teſte des Troupes deſtinées contre le Marêchal de Thermes. Le Comte d'Egmont n'en eut pas pluſtoſt accepté la commiſſion, qu'il ſe mit en devoir de l'exécuter. Il partit pour ſe jetter dans Gravelines, Place juſtement ſituée

entre Dunquerque, où estoit l'Armée du Marêchal de Thermes, & Calais où elle prétendoit se retirer. Il avoit dix-sept mil Soldats, & une multitude incroyable de Walons : & le Marêchal de Thermes n'en fut averti que lors qu'il n'y avoit plus moyen de prévenir ses ennemis. La goutte ne l'empêcha pas neanmoins de monter à cheval, d'où il exhorta son Armée à faire une honnorable retraite, & à combattre les Espagnols, quoyque plus forts sans comparaison qu'elle, s'ils se présentoient à dessein de l'empêcher. 1558.

La principale difficulté consistoit à passer la riviere d'Aa qui se jette dans la mer vers Gravelines ; & le Marêchal de Thermes prit si-bien son temps qu'il la traversa sans obstacle, parce que ce fut en basse marée. Mais le Comte d'Egmont averti du trajet des François leur courut au devant, le matin du treize Juillet mil cinq cent cinquante huit, avec d'autant plus de facilité, qu'il avoit laissé son Artillerie à Gravelines. Son Armée estoit divisée en trois corps : le Comte de Pontival commandoit l'Avant-garde, le Marêchal de Camp Henriqués l'Arriere-garde, le Comte d'Egmont s'estoit mis à la teste du corps de Bataille, & la Cavalerie Flamande obéissoit aux Comtes de Benicourt & de Rœux.

Le Maréchal de Thermes ainsi forcé de combattre choisit admirablement sa place d'ar-

1558. mes ; & ſe couvrit de ſorte, qu'il avoit à dos la riviere & le marais. Son aîle droite s'étendoit juſques à la mer ; & ſes chariots & ſon bagage empêchoient l'accês de ſon aîle gauche. Son Artillerie compoſée ſeulement de ſix coulevrines, & de trois fauconneaux, fit d'abord un ſi horrible fracas, que le Comte d'Egmont qui avoit voulu faire en perſonne la premiere charge, fut démonté ; & l'infanterie de Gaſcogne qu'il avoit en tête, ſe deffendit avec tant d'obſtination, nonboſtant l'inégalité du nombre, qu'il y avoit prês de quatre heures que le combat duroit, ſans que la victoire penchaſt plus d'un coſté que de l'autre : lors qu'un accident imprévû l'acquit aux Eſpagnols.

Dans la Relation de la Bataille par Senarpont.

Dix Ramberges Angloiſes voguoient ſur la Manche, & ne penſoient qu'à s'emparer de ſix Vaiſſeaux Marchands de Normandie, que l'on diſoit avoir chargé la proye fait au paſſage de Dunquerque. Le bruit de l'Artillere Françoiſe, & la curioſité de ſçavoir ce qui en pouvoit eſtre la cauſe, les fit réſoudre à s'approcher de la côte, où les Anglois virent les deux Armées aux mains, & dans la plus grande chaleur du combat. Il leur eſtoit facile de foudroyer l'aîle droite Françoiſe, ſans en recevoir la moindre incommodité, parce que ſon flanc s'étendoit le long de la mer ſans couverture, & ſans deffenſe : & les Ramberges n'eurent qu'à s'approcher

s'approcher du bord autant qu'elles purent ſans crainte d'échoüer, & qu'à faire une décharge générale de leur canon, pour jetter une telle conſternation dans la Cavalerie, & dans l'Infanterie de l'aîle droite des François, qu'elles prirent également la fuite, ſans conſidérer qu'elles s'alloient jetter entre les bras des Païſans qui ne leur donneroient point de quartier : & de fait il ne ſe ſauva perſonne de ceux qui chercherent à éviter le peril par cette voye. Le reſte de l'Armée Françoiſe inveſti par les Ennemis, & abandonné par les Allemands qui leverent leurs piques, auſſi-toſt qu'ils virent approcher la Cavalerie Flamande à deſſein de les tailler en piéces, demeura priſonnier de guerre, à la réſerve des Fantaſſins Gaſcons qui moururent tous les armes à la main. 1558.

Le Comte d'Egmont traita civilement les Officiers Généraux qui tomberent entre ſes mains, comme le Marêchal de Thermes, Villebon, Senarpont, Annebaut, le Comte de Cani, Morvillier & quelques-autres. Mais les Anglois ne ſuſpendirent le mauvais traitement qu'ils vouloient faire à leurs priſonniers, que juſqu'à ce qu'ils les eurent menez en triomphe à Londres pour conſoler leur Reine de la perte de Calais par cette vaine montre.

Le Duc de Guiſe informé de ce dernier malheur, apprehenda que les vainqueurs ne miſſent le ſiege devant la Ville dont il portoit le

1558. nom. Il l'en préſerva par une diligence qui fut ſi grande, qu'il traverſa la Frontiere de Champagne & la Tirache ; & il ſe logea à Pierrepont, où il reçut en peu de temps des renforts ſi conſiderables d'Allemagne & d'ailleurs, que ſon Armée devint la plus belle de celles que les Rois de France avoient euës depuis pluſieurs ſiécles. Sa Majeſté qui vouloit la voir en bataille, trouva qu'elle avoit une lieuë & demy de diametre, & la fit avancer vers Amiens. Les Eſpagnols plus foibles ſans comparaiſon que les François, n'oſerent pourſuivre la victoire de Gravelines : Ils attendirent en repos que leur Flotte jointe à celle des Anglois executaſt une entrepriſe formée ſur la Ville de Breſt en Bretagne ; mais le Duc d'Eſtampes la déconcerta par une ſi prompte levée de ſept mil Chevaux & de quinze mil Fantaſſins, que les Ennemis aprés avoir perdu ſix cent hommes de ceux qu'ils avoient débarquez, chargerent le reſte ſur leurs Vaiſſeaux, & ſe retirerent ſans autre eſperance de réduire les François aux conditions qu'ils leur vouloient impoſer, que par le moyen du Connêtable de Montmorency qui travailloit à la paix d'une maniere qui faiſoit aſſez voir qu'il avoit la volonté & le pouvoir de la conclure. Il avoit donné des fortes eſperances au Duc de Savoye de le rétablir dans ſes Etats ; mais il ſoûtenoit en même temps qu'il ne pouvoit ſe mêler d'affaires qu'il ne fuſt libre, & qu'autre-

ment il courroit risque d'estre désavoüé par celle des deux parties qui se trouveroit blessée dans le Traité. Sa raison estoit si conforme aux principes de la Jurisprudence que le Conseil d'Espagne n'en pouvoit disconvenir : cependant le même Conseil ne pouvoit se résoudre à l'élargir avant la paix ; parce qu'il présupposoit que le Roy qui ne la recherchoit que pour r'avoir son Connestable, ne s'en mettroit plus en peine, aussi-tost qu'il l'auroit tiré de leurs mains ; & que durant le refroidissement de Sa Majesté, il se trouveroit infailliblement en France une personne assez affectionnée au bien de sa Patrie, pour remontrer le préjudice que recevroit l'Estat d'un Traité si desavantageux. C'estoit-là le plus grand obstacle à la liberté du Connestable ; & le Duc de Savoye eut besoin de tout son crédit pour le surmonter. Il n'oublia ny prieres, ny artifices pour fléchir le Roy Philippe Second, & il obtint enfin de luy la liberté du Connestable, aprés s'estre rendu caution (comme l'on soupçonna depuis) de la parole secrette que le Connestable luy avoit donnée, qu'il signeroit, aprés son élargissement, les articles dont il auroit demeuré d'acord en prison. 1558.

Ainsi la rançon de ce premier Officier de la Couronne de France & celle de son fils furent taxées à cent soixante & cinq mil écus, & le Royaume à qui l'on alloit faire une tres-hon-

1558. teuſe bréche, fut encore condamné à cette inutile dépenſe pour une legere formalité, & pour procurer au Conneſtable l'honneur imaginaire de ſigner la paix. On n'en demeura pas là, puiſqu'il fallut donner encore au Duc de Savoye plus d'argent qu'il n'en avoit beſoin pour s'acquitter des dettes qu'il avoit contractées par toute l'Europe durant vingt-trois ans, afin de tirer de ſes mains l'Amiral que le Conneſtable vouloit envoyer à la Cour, pour commencer à ruïner avec la Ducheſſe de Valentinois le crédit de la Maiſon de Guiſe; & le Maréchal de Saint André, dont l'adreſſe eſtoit néceſſaire pour l'oppoſer à celle du Cardinal de Lorraine, qui avoit eſté nommé par le Roy pour intervenir dans la Négociation; quoyque la France n'euſt rien débourcé pour la rançon de ces priſonniers, ſi on euſt attendu l'execution de la paix.

Tonſo dans ſa vie.

La Ville de l'Iſle en Flandre fut choiſie pour cette prétenduë Négociation, ſous prétexte que les Titres néceſſaires à l'éclairciſſement des prétentions réciproques des deux parties s'y rencontroient : mais elle fut bien-toſt aprés transferée à Sercamp, Monaſtere du Cambreſis, parce qu'il eſtoit plus proche de la Frontiere. Les deux Couronnes avoient nommé chacunes cinq Plenipotentiaires, quoy qu'il n'y en euſt qu'un de chaque coſté qui euſt le ſecret. Le Cardinal de Lorraine tenoit le premier rang

entre ceux de France, ou pour mieux dire portoit la marotte, puiſqu'on ſe ſervoit ſeulement de luy pour diſputer ſur les matieres, & non pas pour les réſoudre. Le Conneſtable, le Marêchal de Saint André, Morvillier, l'Evêque d'Orleans, & l'Aubeſpine Secretaire d'Eſtat, faiſoient les quatre autres; mais les trois derniers ne ſervoient que de nombre, & n'eſtoient dans l'Aſſemblée que pour approuver ce qui plairoit au Conneſtable. 1553.

Le Duc d'Alve eſtoit auſſi à la teſte des Plenipotentiaires d'Eſpagne; mais ny luy, ny le Prince d'Orange qui eſtoit le ſecond ne ſçavoient rien de ce qui s'eſtoit paſſé entre le Duc de Savoye & le Conneſtable de France pour la concluſion du Traité. Il n'y avoit que Ruy-Gomez-de-Silva, Prince d'Eboly, Confident du Roy Philippe Second qui tenoit le troiſiéme lieu, & l'Evêque d'Arras & le Préſident Viglius qui devoient ſuivre le mouvement que ce Favory leur imprimeroit en temps & lieu.

L'Evêque d'Ely & Thomas Havard Grand Maiſtre d'Hoſtel de la Reine d'Angleterre, avoient une inſtruction fort limitée, puiſqu'elle ne leur permettoit de rien écouter, ſi les François avant toutes choſes ne conſentoient à la reſtitution de Calais; & le Conſeil d'Angleterre s'eſtoit contenté de leur mettre en main une promeſſe du Roy Philippe Second, qui s'obligeoit à ne rien conclure ſans leur participation.

1558. Le Comte de Stropiana & le Préſident d'Aſt agiſſoient pour le Duc de Savoye, ou pour mieux dire eſtoient allez ſigner le marché conclu entre leur Maiſtre & le Conneſtable.

Le Duc de Lorraine & la Doüairiere ſa mere faiſoient l'office de Mediateurs avec d'autant plus de facilité, qu'il n'en eſtoit aucunement beſoin, puiſque les parties eſtoient déja d'accord. Le Conneſtable uſa d'une profonde diſſimulation au commencement du Traité, & ſoûtint hautement dans les premieres Conferences l'intereſt de ſa Nation. Mais il ſe relâcha inſenſiblement; & il fut ſuivi des autres Plenipotentiaires de France, excepté le Cardinal de Lorraine, qui ſe trouvant ſeul de ſon avis, fut contraint de ceder.

Le ſeul Article de Calais fut conteſté avec chaleur; ſoit que le Conneſtable s'imaginaſt en le retenant d'effacer la honte qu'il y auroit à reſtituer tant d'autres Places, ou qu'il prétendiſt ſeulement faire durer la Négociation, de peur que les moins éclairez ne reconnuſſent qu'elle n'eſtoit qu'un jeu; lorſque le ſeul accident capable de l'interrompre arriva. La Reine d'Angleterre avoit une paſſion ſi extraordinaire d'avoir des enfans, qu'elle n'avoit conſenti à l'abſence de ſon mary, que dans la creance d'eſtre groſſe. En quoy ſon aveuglement eſtoit d'autant plus déplorable, qu'elle prenoit pour une groſſeſſe le commencement

Dans la Négociation de Cercamp.

d'hydropisie, dont elle estoit malade. Elle avoit inspiré son erreur à ses Medecins; & comme les remedes qui favorisoient la grossesse augmentoient l'hydropisie, les Medecins n'avoient connu le mal qu'après que les fomentations l'avoient rendu incurable. Ainsi la Reine estoit morte; & les Espagnols en estant avertis, tinrent en suspens l'affaire de Calais, jusqu'à ce qu'ils eussent vû ce qui arriveroit en Angleterre: car si Elisabeth, qui par le Testament de Henry Huit, confirmé par le Parlement, devoit succeder à la Couronne d'Angleterre, épousoit le Roy Philippe Second son beaufrere, ce Prince estoit résolu de ne conclure la paix, qu'à condition que les Anglois rentreroient dans Calais; & si elle ne l'épousoit pas, on la laisseroit vuider sa querelle avec les François, pourvû qu'ils satisfissent l'Espagne & le Duc de Savoye, dans tout le reste de leurs prétentions. Il n'estoit pas neanmoins aisé d'amuser long-temps le tapis; car encore que les deux Armées eussent esté licentiées par un consentement mutuel; & que par consequent il n'y eust plus rien à craindre de leur proximité, l'affaire de Calais n'avoit d'elle-même aucun besoin d'éclaircissement, puisque les Plenipotentiaires Anglois ne vouloient point examiner si cette Ville leur appartenoit de droit plûtost qu'aux François. Ils soûtenoient seulement que puisqu'on restituoit à l'Espagne & au Duc de 1558.

1558. Savoye tout ce qui avoit eſté pris ſur eux ſans diſtinction & ſans reſerve, il n'y avoit pas lieu de fruſtrer l'Angleterre de la reſtitution de Calais, ni de la rendre de pire condition en ce point, que ces deux Confederez que l'on vient de nommer. C'eſt là ce qui fut cauſe de la ſuſpenſion du Traité, dont on prit prétexte ſur ce que le pouvoir des Plenipotentiaires Anglois expiroit par la mort de leur Reine, & qu'il leur faloit retourner à Londres, pour y recevoir de nouvelles inſtructions de la Reine qui luy avoit ſuccedé. Mais on ne ſe ſepara point ſans prendre des meſures pour ſe raſſembler au commencement de l'année ſuivante mil cinq cent cinquante-neuf.

Les Eſpagnols profiterent de ce délay pour obtenir une choſe entierement préjudiciable à la Monarchie Françoiſe, qui ne leur auroit jamais eſté accordée dans une autre conjoncture que celle-là. Leur deſſein avoit toûjours eſté d'oſter des Pays-Bas toutes les marques de l'ancienne dépendance des Provinces Walones à l'égard de la Monarchie Françoiſe. Charles-Quint en avoit exécuté la meilleure partie, en faiſant confirmer dans le Traité de Cambray les Souverainetez de la Flandre & d'Artois qui luy avoient eſté cedées par le Traité de Madrid. Il ne reſtoit que la Juriſdiction Spirituelle de l'Archevêque de Rheims ſur les mêmes Provinces, à cauſe des Evêchez de Cambray, d'Arras & de Tournay

qui luy estoient sujets en qualité de Suffragans ; & comme il n'y avoit ni cause ni prétexte de les en affranchir, on trouva l'expedient de représenter au Saint Siege, que l'ancien nombre de quatre Evêchez pour les dix-sept Provinces des Pays-Bas, n'estoit plus suffisant, & que la multitude des Villes y estoit tellement augmentée, que le peuple passoit plusieurs années sans voir son Pasteur. On demanda là-dessus au mesme Saint Siege qu'on multipliast les Evêchez, & qu'on érigeast de nouvelles Metropoles. 1558.

Le Pape y consentit, parce qu'il eut opinion que cela luy serviroit de dégré pour introduire l'Inquisition dans les Pays-Bas. Il forma sa Bulle sur le plan que luy présenta l'Ambassadeur d'Espagne. Il consistoit en ce que l'Evêché de Theroüanne ruïnée dans les dernieres Guerres, au lieu d'estre transferé au milieu du Dioceſe, l'avoit esté dans la Ville de Bologne située à l'extrémité pour favoriser les François, qui prétendoient toûjours retenir chez eux le Siege, pour avoir la faculté de nommer à l'Evêché : au lieu qu'il estoit aisé de les contenter, & de satisfaire en même temps le Roy d'Espagne, en formant un Evêché du Territoire de celuy de Theroüanne qui restoit sous la Domination Françoise, & deux autres nouveaux à Ypres & à Saint Omer du même Territoire de Theroüanne qui demeuroit aux

1558. Eſpagnols : on ajoûta que l'étenduë des trois Evêchez d'Arras, de Tournay, & de Cambray, eſtoit ſi vaſte qu'elle occupoit les dix-ſept Provinces de la Gaule Belgique, à la réſerve des Frontieres du coſté d'Allemagne, qui dépendoient des Evêchez de Cologne, d'Auſnabrug, de Munſter, & de Paderborn, & qu'en réduiſant le tout à dix-huit parties à peu-prês égales, on y pouvoit établir autant de Dioceſes; ſçavoir, Malines, Anvers, Harlem, Deventer, Leuverden, Groningue, Mildebourg, Bois-le-Duc, Namur, Saint Omer, Ypre, Gand, Bruges, Cambray, Arras, Utrec, Tournay & Ruremonde. Que Malines, Cambray & Utrec ſeroient autant d'Archevêchez, & que les autres quinze Evêques ſeroient leurs Suffragans.

Si l'Ambaſſadeur de France à Rome ſe fuſt oppoſé à cette nouveauté, & s'il euſt fait la moindre proteſtation contre ce qui s'y paſſeroit au préjudice de ſon Maiſtre, le Pape qui eſtoit formaliſte auroit demeuré court, de peur de mettre en compromis ſon autorité, en la hazardant mal-à-propos.

Mais le Conſeil du Roy Henry ſecond ne ſe mêla non plus de cette affaire, que ſi elle luy euſt eſté indifferente, & le Cardinal de Lorraine Archevêque de Rheims ſentant diminuer ſon autorité à la Cour de France, craignit que s'il prenoit les intereſts de ſon Egliſe

de Rheims, ſes ennemis n'en priſſent le prétexte d'achever de le faire diſgracier. Ainſi la négligence d'un coſté, & la retenuë de l'autre oſterent aux Walons la ſeule marque qui reſtoit de leur ancienne union à la Monarchie Françoiſe. Comme on n'eſtoit pas moins reſolu d'abandonner l'Italie aux Eſpagnols, on laiſſa Briſſac dans une telle neceſſité d'argent que les Suiſſes rappellerent ceux de leur Nation qui ſervoient dans ſon Armée. Les autres Mercenaires & Eſtrangers ſuivirent leur exemple, & Briſſac n'ayant plus que des François, fut contraint de les diſtribuer dans les Places qu'il avoit conquiſes. 1558.

Il ne pouvoit long-temps conſerver ſa réputation dans un ſi déplorable état : mais il ſe ſeroit neanmoins exempté de rien perdre, ſi la faute d'un de ſes principaux Officiers ne luy euſt fait recevoir un affront qu'il ne prévoyoit pas. Il avoit jetté dans l'importante Ville de Moncalve ſituée au milieu du Montferrat, douze Enſeignes de gens de pied ſous le Comte de Pequigny, & ſous le Baron Des-Adrets. Le Duc de Seſſe nouveau Gouverneur de Milan y mit le ſiege, dreſſa deux batteries, & y fit autant de bréches. Des-Adrets ſe chargea de ſoûtenir l'aſſaut de celle qui eſtoit raiſonnable : & laiſſa à Pequigni la défenſe de celle où il n'y avoit aucune apparence que les ennemis donnaſſent. Et de fait, ils n'attaquerent d'abord

1558. que Des-Adrets qui les repouſſa avec une vigueur extraordinaire : mais lors qu'ils eurẽt appris à leurs dépens qu'il n'y avoit rien à gagner de ſon côté, ils voulurent eſſayer ſi la fortune ne leur ſeroit pas plus favorable de l'autre. Ils détacherent deux ou trois cent Eſpagnols naturels pour aller obſerver la contenance de Pequigny. Et elle fut trouvée ſi peu ferme, qu'on fit mine de l'attaquer pour voir ſi la crainte dont il ne donnoit que de trop certaines marques ne dégenereroit point en lâcheté. Cette conjecture ſe trouva véritable ; & Pequigny s'enfuit ſans attendre les Aſſiegeans. Ainſi le Baron Des-Adrets qui ne penſoit qu'à deffendre ſa bréche, fut enveloppé par derriere & demeura priſonnier. On verra dans les Régnes ſuivants les ſanglantes ſuites de ce malheur ; & Briſſac empêcha durant celuy-cy, que le Duc de Seſſe n'ajoûtaſt aucune autre conqueſte à celle de Moncalve.

L'Eſpagne ne fut pas ſi heureuſe en Angleterre, & les ſoins infatigables qu'elle avoit pris depuis tant d'années pour joindre cette Couronne aux ſiennes, échoüerent par la prudence d'une fille. Le Conſeil du Roy d'Eſpagne s'eſtoit imaginé d'avoir aſſez d'amis dans le Parlement d'Angleterre pour éloigner du Thrône la Princeſſe Eliſabeth, juſques à ce qu'elle ſe fût engagée à l'épouſer. Mais à la premiere ouverture que luy en fit l'Ambaſſadeur de ce Prince, il

la trouva d'un esprit superieur aux intrigues de la politique moderne. Elle luy repartit que l'engagement qu'il luy proposoit, bien loin de l'aider à monter sur le Trône, l'en éloigneroit pour toûjours, en donnant aux Anglois un prétexte plausible de la rebuter, si elle témoignoit à contre-temps de la défiance pour eux, jusques à chercher une protection étrangere : Qu'il valoit donc mieux qu'elle leur eust l'entiere obligation de la Couronne, comme elle leur avoit celle d'avoir esté déclarée légitime, & qu'elle esperoit que le Parlement après avoir confirmé le Testament de Henry Huit, qui l'appelloit à sa Succession au défaut de la Reine Marie, maintiendroit ce qu'il avoit fait, quand ce ne seroit que pour conserver son autorité. Ensuite elle sçut si finement persuader les Catholiques qu'elle se déclareroit pour eux, & les Hérétiques, que ses interests ne pouvoient estre separez des leurs, que les uns & les autres la reconnurent pour leur Reine, sans avoir égard aux demandes des Espagnols, qu'elle donnast sa parole d'épouser leur Roy immediatement après qu'elle seroit Reine. Ce coup d'essay fut suivy d'un autre également adroit : car elle ne fut pas plûtost couronnée qu'elle se fit prier par le Parlement de choisir un Mary dans l'étenduë de l'Isle de la grande Bretagne : ce qui luy donna prétexte d'éluder les poursuites des Espagnols, & de les renvoyer sans 1558.

1558. qu'ils euſſent rien obtenu d'elle.

Le Roy Philippe Second s'imagina qu'elle ne l'avoit rebuté que parce qu'elle avoit du dégoût pour ſa perſonne. Il voulut en toute maniere procurer à un Cadet de ſa Maiſon les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande qui venoient de luy échapper par la mort de ſa femme ; & il écrivit à l'Empereur ſon oncle d'envoyer une Ambaſſade extraordinaire à la Reine Eliſabeth, ſous prétexte de ſe conjoüir avec elle de ſon avenement à la Couronne ; mais en effet pour luy propoſer l'Alliance de l'Archiduc Charles ſon ſecond fils, qui ſeroit d'autant plus agréable au Parlement d'Angleterre, qu'il auroit moins à craindre de ſa puiſſance. La Reine Eliſabeth, qui ne ſe croyoit pas aſſez établie pour ajoûter un ſecond refus au premier, répondit qu'elle recevoit avec toute la ſoûmiſſion dont elle eſtoit capable l'honneur de l'Alliance qui luy eſtoit offerte ; mais que ce ſeroit témoigner un mépris trop manifeſte du Parlement d'Angleterre, que de donner aux Anglois ſi-toſt pour Maiſtre un Prince étranger, nonobſtant l'humble priere que le même Parlement venoit de luy faire : Qu'au contraire il falloit avant toutes choſes le diſpoſer inſenſiblement à ſe relâcher ſur un ſi délicat article, & qu'auſſi-toſt qu'il auroit révoqué ſon inſtance, ou témoigné par quelque ſigne de n'eſtre plus tant jaloux d'obeïr à un

Dans l'Ambaſſade du Comte de Ladron en Angleterre.

Prince de ſa Nation, Sa Majeſté Imperiale reconnoiſtroit par experience le deſir qu'on avoit de s'unir plus étroitement avec elle. 1558.

Les honneurs extraordinaires que l'on rendit au Comte de Ladron ; & les divertiſſemens qu'on luy procura, pour luy faire digerer ce qu'il y avoit de rude dans la réponſe que la Reine Eliſabeth luy fit de ſa propre bouche, n'ébloüirent pas tellement la Maiſon d'Autriche, qu'elle n'apperçuſt qu'on prétendoit l'amuſer. Elle pénétra l'intention de la nouvelle Reine, & conclut qu'elle eſtoit bien éloignée de ſuivre l'exemple de ſa ſœur, en ce qui regardoit le Mariage. Ainſi les Plenipotentiaires d'Eſpagne au Câteau-Cambreſis eurent ordre de n'inſiſter plus ſur la ſatisfaction de la Couronne d'Angleterre ; & la Reine Eliſabeth qui s'en eſtoit deffiée, écrivit aux Plenipotentiaires de ſa ſœur, qu'elle avoit continuez dans leurs Commiſſions, en leur envoyant un autre pouvoir & une nouvelle inſtruction, pour négocier ſéparement avec les Plenipotentiaires de France. On ne ſçait ſi le Conneſtable fut ſuffiſamment informé de ces particularitez ; mais il eſt certain qu'il n'en tira pas tout l'avantage pour ſa Patrie, qu'un autre euſt pû ménager, puiſqu'il ſe contenta d'obtenir des Anglois le premier de Février mil cinq cent cinquante-neuf, un conſentement que la France demeureroit huit ans entiers en poſſeſſion de Calais & du

1559. Comté d'Oye, à condition de les rendre au bout de ce terme, ou de payer cinq cent mil écus pour le dédommagement de la Couronne d'Angleterre ; encore donna-t'on toutes les seuretez par écrit nécessaires à l'execution de cette alternative, & leur permit-on de choisir des ostages dans les meilleures & les plus riches Familles de France. Le seul obstacle qui avoit retardé la conclusion de la paix à Sercamp, estant ainsi levé, elle fut signée à Câteau-Cambresis le cinq de Février mil cinq cent cinquante-neuf, à ces conditions : Que les trois derniers Traitez conclus entre Charles-Quint & le Roy François Premier seroient confirmez dans tous les articles qui ne dérogoient point à celuy-cy ; & que la France ne feroit désormais aucune liaison avec les Infideles au préjudice de la Maison d'Autriche : Que les deux Couronnes solliciteroient de bonne foy la continuation du Concile de Trente, ou la convocation d'un autre ; & que toutes choses seroient rétablies dans le même état qu'elles estoient auparavant, excepté dans le Royaume de Naples & de Sicile, & dans le Duché de Milan, où la France ne prendroit aucun interest pour le rappel des bannis, ny pour leur rétablissement dans les biens dont ils auroient esté privez : Que le Roy Philippe Second épouseroit Isabelle, fille aînée du Roy Henry Second, avec quatre cent mil écus de Dot,

Dans le Traité entre la France & l'Angleterre en 1558.

&

& le Duc de Savoye Marguerite, sœur du même Roy, avec trois cent mil, & l'Usufruit du Duché de Berry ; & qu'en consideration de ces deux Mariages, le Roy de France restituëroit présentement à l'Espagne tout ce que son pere & luy avoient pris sur elle, & rétabliroit le Duc de Savoye dans tous ses Estats, à la réserve des Villes de Thurin, de Pignerol, de Quiers, de Chivas, & de Ville-neufve-d'Ast, où la France pourroit tenir Garnison, jusqu'à la décision du procês intenté par Loüise ayeule du Roy Henry Second. Que la France retireroit ses Troupes de l'Estat de Sienne, de celuy de Genes & de l'Isle de Corse, sans autre seureté pour ceux du Païs, qui s'estoient déclarez pour elle, que la parole qu'on luy donnoit de leur faire aucun mauvais traittement ; & que la Forteresse de Boüillon seroit restituée à l'Evêque de Liége, sans préjudice neanmoins aux droits de la Maison de la Marc, qui seroit en liberté de les poursuivre par les voyes juridiques : Que l'Infante de Portugal rentreroit en possession des biens que la Reine Eleonor, veuve de François Premier, luy avoit laissez en France ; & que le Duc de Mantoüe seroit rétabli dans le Montferrat, sans rembourcer des frais les deux Couronnes pour la fortification des Places de ce Duché, si elles n'aimoient mieux les démolir avant que de les évacuer : Que l'Heritiere de la Maison de Saint Pol recouvreroit le 1559.

Elle épousa en troisiéme nôce le

1559. Duc Eleonor de Longueville, à qui elle apporta ses Droits.

Comté dont elle portoit le nom, avec une expresse réserve des actions intentées à ses Ancêtres sur ce sujet, & de celles qui le pourroient estre à l'avenir : Que la France executeroit la premiere le present Traité dans toute son étenduë, & qu'elle n'auroit que trois mois, à compter du jour de la signature du present Traité pour s'en acquiter : Que l'Espagne accompliroit dans le quatriéme mois ce qui la regardoit, & donneroit cependant des ostages.

Ce seroit violer les Loix de l'Histoire que de disputer icy si la paix du Câteau-Cambresis fut plus honteuse à la France que celle qu'elle avoit concluë deux siecles auparavant à Eretigni avec les Anglois : mais il est de la sincerité historique de ne dissimuler aucune des playes exterieures qu'elle fit à la Monarchie Françoise. Elle la démembra d'un tiers de son étenduë pour augmenter la puissance de ses Ennemis déclarez, & de divers autres Princes qui luy estoient suspects. Elle la frustra sans sujet de plusieurs Provinces qui avoient esté conquises par le sang de cinq cent vingt-sept mil Soldats François : Elle luy fit avoüer par des effets plus éloquens, sans comparaison que toutes les paroles imaginables qu'elle avoit mal à propos troublé depuis cinquante ans la tranquillité publique, puisqu'elle se privoit volontairement de tout le fruit qu'elle en avoit tiré : Elle luy fit rendre cent quatre-vingt dix-huit Villes, Châ-

teaux, Places, ou Fortereſſes dans leſquelles il y avoit des Garniſons Françoiſes; c'eſt à dire qu'elle luy ôta d'un trait de plume ce qu'elle n'euſt pû perdre en un ſiecle de continuel malheur. Elle renouvella l'injuſtice du Traité de Madrid en le confirmant; ou pour mieux dire elle convainquit de faux tous les actes ſecrets & publics, que le Roy François Premier avoit faits pour ſe diſpenſer de l'accomplir, & pour montrer la violence que l'on avoit exercée ſur ſa perſonne en ce point durant ſa priſon: enfin elle approuva les libelles que les Emiſſaires de la Maiſon d'Autriche avoient diſtribuez dans toutes les Cours de l'Europe contre l'honneur de la France, en la faiſant renoncer à l'Alliance des Infideles, comme ſi la liaiſon qu'elle avoit euë avec eux n'euſt point eſté légitime. 1559.

De plus l'amniſtie ne fut point égale des deux coſtez; car encore qu'il fuſt deffendu en toute maniere de rechercher ceux qui avoient ſervi l'Eſpagne contre la France; il ne l'eſtoit ni de pourſuivre ni de faire mourir ceux qui s'eſtoient bannis volontairement de Naples, de Milan, & de Sicile pour ſervir la France contre l'Eſpagne.

Il n'eſtoit permis au Roy de France que de démolir les murailles d'Ivoy pour la réparation des Villes de Theroüanne & de Heſdin qu'on luy avoit entierement ruïnées: encore l'obligeoit-on à ne les rebâtir jamais,

1559. & à n'élever aucune Fotification ſur les lieux où elles avoient autrefois eſté, quoyque le même article n'exigeaſt rien de ſemblable à l'égard d'Ivoy. On ne laiſſoit pas mêmes à la France le petit Comté de Charolois, quoyqu'il fuſt tout à fait à ſa bien-ſeance ; & aprés l'avoir dépoüillée de tout ce qu'elle avoit poſſedé hors de ſon Eſtat, on retenoit ſur elle un pied au milieu de ſes Provinces de Champagne & de Bourgogne. On ne ſe contentoit pas de l'avoir épuiſée d'argent, en luy faiſant racheter les priſonniers faits aux Batailles de Saint Quentin & de Gravelines ; mais de plus on forçoit le Roy Henry Second de payer comptant les mariages de ſa fille & de ſa ſœur, & par conſequent de donner ſon Royaume en proye aux Banquiers d'Italie qui commencerent dans cette malheureuſe conjoncture à devenir Partiſans.

Dans la vie de Catherine de Medicis.

Il ſe chargeoit d'une dépenſe inutile, en retenant cinq Places dans le Piémont ſans en conſerver les Banlieuës, parce qu'il demeuroit au pouvoir du Duc de Savoye de les affamer quand il luy plairoit, par la ſeule deffence à ſes Sujets d'y porter aucuns vivres, & il luy ſeroit facile de les recouvrer ainſi ſans y former de ſieges.

On ne laiſſoit aux Siennois aucune voye de ſalut, s'ils ne retournoient à l'eſclavage, & la Maiſon d'Ornano ne tiroit aucune récompenſe des belles Terres qu'elle perdoit dans l'Iſle de

Corſe. Les Bannis de la même Iſle eſtoient 1559.
expoſez à la diſcretion des Genois, & toute la Sauve-garde qu'on leur avoit procurée conſiſtoit à faire ſouvenir leurs anciens Maiſtres des obligations qu'ils avoient à la France, comme ſi cette conſideration euſt pû les empêcher de ſe venger.

Le Prince de Salerne, le Duc de Somme, le Comte de Gayace, le jeune Strozzi, Corneille, Bentivole, & les trois Biragues ne recevoient rien en échange de ce qu'ils perdoient pour avoir confié leurs intereſts à la prudence prétenduë du Conneſtable; & la Maiſon de la Marc pour avoir pris alliance avec la Ducheſſe de Valentinois n'eſtoit pas plus favorablement traitée, puiſqu'on luy oſtoit le titre de ſon Duché, ſans luy laiſſer autre choſe qu'un procez imaginaire contre un Souverain Eccleſiaſtique plus puiſſant ſans comparaiſon qu'elle; & ce fut peut-eſtre le reſſentiment de cette injure qui la fit depuis déclarer pour l'Hereſie.

Les Eſpagnols retinrent Aſt & Verceil en Piémont, quoyque ces deux Villes leur euſſent eſté confiées en qualité d'honnorable dépoſt, qui devoit au moins expirer dans le temps que la France ſe déſaiſiſſoit de ſes conqueſtes, & l'on appaiſa le Duc de Savoye par cette chimerique raiſon qu'on ne retenoit Aſt & Verceil que pour obliger puſtoſt les François à reſtituer les cinq Places qui leur eſtoient réſer-

consentir qu'à condition qu'il entendroit la Messe avant que d'estre élargi. Il n'estoit pas facile de l'y résoudre : mais les larmes de sa femme, & l'ascendant que Ruzé, Docteur de Sorbonne, qui avoit autrefois esté son maistre, avoit conservé sur son esprit, nonobstant l'heresie, surmonterent son obstination. Il consentit que la Messe fut célebrée en sa présence, & cette action qui ne devoit passer que pour une complaisance qui n'estoit pas sincere, le justifia de même que s'il eût donné de veritables marques d'une parfaite conversion. Le plus grand obstacle à l'execution de la paix, fut l'Armée de Piémont, où les Soldats qui servoient depuis trente ans regardoient le licenciement comme le plus grand mal qui leur pouvoit arriver. 1559.

Le Maréchal de Brissac y avoit acquis la réputation du plus sage Capitaine que la France eust jamais porté ; car il ne s'estoit pas contenté de conserver hautement ce qu'on luy avoit mis entre les mains : mais il y avoit ajoûté de si belles conquestes, qu'il prétendoit s'y maintenir en un besoin, contre qui que ce fust ; & il en avoit donné d'assez belles marques en se deffendant, & mêmes en attaquant quoyque l'Empereur luy eust opposé ses plus fameux Généraux, & ses meilleures Troupes. Comme personne n'avoit sçu ménager avec plus de discretion que luy l'humeur des Officiers Subalternes & des simples Soldats, aussi per-

1559. ſonne n'avoit formé un ſi grand nombre de gens à toutes les fonctions de la Guerre. La plûpart de ceux qui luy obéïſſoient eſtoient capables de commander des Armées, & principalement les Seigneurs de Thermes, de Vaſſé, de Gondrin, d'Aſſun, de Chavigni, de la Terride, la-Motte-Gondrin, de Monluc, de Bourbon, de Bernardin Vimercat, de Salvoiſon, de Gordes, de Bellegarde pere & fils, de Renoüard, de Beſme, de Briquemaud, de Tande, de Maugiron, d'Annebaut, d'Anville, de Clermont, de Furty & de Caillat, outre les deux Cental freres, dont le jeune, tout Evêque qu'il eſtoit, excelloit à éviter les embûches des ennemis, lors qu'il menoit à la Campagne un Corps de Cavalerie. L'infatigable Bedene Albanois qui avoit la réputation de ne point dormir, parce qu'il eſtoit preſque toutes les nuits à cheval : Les deux Birons, dont le puîné ſera ſi célebre ſous les Régnes ſuivans ; Les trois Bonnivets qui n'heriterent pas moins du malheur, que de la valeur de leur pere : Le Vidame de Chartres dont il eſtoit difficile de juger s'il eſtoit meilleur Courtiſan ou Capitaine : Les trois Biragues dont les ſervices furent également importans & mal reconnus : Les Capitaines Moret Calabrois, Jean de Turin & Sampetre-Corſe-della-Vaſtelica : Les deux Saint André : Les deux de la Molle ; Les deux Richelieu ; Les deux Iſles Marivaut freres ;

freres : Les deux Villemague & de Tais cousins germains : Les cinq fils du Connestable de Montmorency ; sçavoir, le Marêchal, d'Anville, Montberon, Thoré & Meru : Les Capitaines de Bourdon : De Mortmas : De Bourdeille : De Hautefort : De Roquefeüille : D'Auroux : Les deux la Riviere freres : Puytailler : Muns : Bunon-Estauges : Bassillon : Colmes : Les deux Mouvans freres : La Chasse : Le Baron d'Espic & les cinq enfans de Monluc ; sçavoir, Marc-Antoine, Perot, le Chevalier, Fabien & Pompignan. 1559.

Les bas Officiers n'estoient pas moindres que ceux qu'on vient de nommer ; & s'ils sont maintenant inconnus, c'est que les mémoires du siecle passé n'en ont pas conservé les noms. Le moindre Soldat sçavoit se ranger au premier signe de son Commandant ; & comme il estoit indispensablement puni, s'il violoit les Loix de la Guerre, il estoit assuré de sa récompense en les observant. Il s'estoit quelquefois trouvé dans la même Armée de Brissac jusqu'à huit Princes, dont il y en avoit deux du Sang Royal ; & l'honneur qu'ils faisoient à leur Général estoit si grand, qu'on l'eust pris pour leur Roy ; ce qui contribuoit infiniment à retenir les peuples nouvellement conquis dans le devoir.

Le Comte d'Anguyen & le Prince de Condé freres.

Et de fait Brissac a esté presque le seul Capitaine François qui ait acquis & conservé jusqu'au bout le respect & l'amitié des Estrangers

1559. Dans la remontrance de Briſſac en 1559.

aſſujetis ; & cette raiſon fut une de celles dont il ſe ſervit pour diſſuader le Roy de le contraindre d'executer le Traité : car il repréſenta à Sa Majeſté pour dernier expedient, que ſi elle vouloit s'accorder en toute maniere avec ſes ennemis, elle le pouvoit bannir avec tous ceux qui la ſervoient en Italie, comme autant de rebelles, & les abandonner entierement aux Eſpagnols & au Duc de Savoye : Qu'en cet état il offroit de réſiſter à la plus formidable puiſſance de l'Europe, qui eſtoit alors celle d'Eſpagne, juſqu'à ce qu'il ſurvint une nouvelle rupture entre les deux Couronnes ; & que dans cette conjoncture, la France ſeroit ravie en le recevant en grace, & en rappellant ſes autres bannis, de trouver en Italie un établiſſement auſſi commode qu'eſtoient le Piémont & le Montferrat, pour porter d'abord la Guerre dans le Duché de Milan, qui luy ſeroit ouvert par Valence qu'elle tenoit déja.. Il ajoûta qu'encore que cet admirable projet fuſt tres-difficile, il n'étoit pas neanmoins impoſſible ; & il expliqua les moyens par où il prétendoit accomplir ſon deſſein, qui ſeroit ſans doute le plus glorieux qu'aucun Général d'Armée euſt jamais formé. Il préſuppoſoit que ſon Armée eſtoit de quinze mil hommes des plus aguerris de la Chrétienté : & il prévoyoit qu'après qu'elle auroit eſté proſcrite, il luy ſeroit aiſé de la faire ſubſiſter, de la rétablir en cas de diſgrace, & même de l'aug-

menter autant qu'il le jugeroit néceſſaire ; parce que d'un coſté les deffences de Sa Majeſté d'aller porter les armes en Italie n'empêroient point une infinité de jeunes François de hazarder leurs biens pour apprendre le métier de la Guerre ſous un Chef de réputation comme Briſſac ; & quand il n'y auroit de ce nombre que les Avanturiers & les Cadets des Maiſons, ils ſuffiroient toûjours pour les recruës. D'un autre coſté les cinq cent mil écus de contribution réglée qu'il tireroit par an du Duché de Milan & des autres Puiſſances voiſines, qui ſe ſeroient déclarées contre luy en faveur de l'Eſpagne, ſuffiroient pour entretenir ſon Armée dans l'état qu'elle ſe trouvoit ; & s'il étoit néceſſaire de la renforcer, comme elle élargiroit ſes quartiers, elle impoſeroit autant de nouvelles contributions, & trouveroit ainſi les voyes de ſubſiſter par elle-même. Briſſac ajoûta que les Princes d'Italie, bien loin de nuire à ſon Armée, la favoriſeroient ſous main autant qu'il leur ſeroit poſſible, parce qu'elle leur ſerviroit de rempart contre la puiſſance d'Eſpagne ; & que les autres Souverains de l'Europe n'auroient garde de contribuer à la diſſipation de la plus fameuſe Ecole militaire qu'il y euſt eu depuis pluſieurs ſiecles ; puiſqu'outre la commodité qu'ils auroient d'y envoyer leurs ſujets, ils ſeroient aſſurez que tant qu'elle dureroit, la Maiſon d'Autriche les laiſſeroit en paix. 1559.

1559. Mais une remontrance ſi digne de conſidération ; & toutes les autres de même nature que fit Briſſac, pour tirer un ſecret agrément de ſon deſſein, échoüérent contre deux invincibles obſtacles. Le premier fut que le Conneſtable avant que de ſortir de priſon, avoit donné ſa parole au Duc de Savoye de le rétablir dans ſes Eſtats : le ſecond que Briſſac, par les raiſons que l'on a rapportées dans le ſixiéme Livre de cette Hiſtoire, avoit eſté contraint de s'unir avec la Maiſon de Guiſe ; & que cette Maiſon ne conſervoit plus pour ainſi dire, que le dehors de la faveur. Elle n'étoit retenuë à la Cour que parce qu'on y croyoit avoir encore beſoin du Duc de Guiſe juſqu'à ce que le Traité de paix fuſt tout à fait executé ; & par conſequent, on n'avoit garde de laiſſer à cette Maiſon en Italie une reſſource auſſi grande qu'auroit eſté pour elle l'amitié du Marêchal de Briſſac, s'il ſe fuſt vû indépendant à la tête d'une puiſſante Armée, reſpecté de toutes les Monarchies & de toutes les Republiques de l'Europe, & en eſtat de faire reſpecter ceux qui auroient liaiſon avec luy.

Ce ne fut neanmoins ny de l'une ny de l'autre de ces deux raiſons, dont on ſe ſervit pour détourner le Roy d'approuver le deſſein de Briſſac : on en inventa une plus ſubtile ; & l'on fit apprehender à Sa Majeſté que ce Général ne vouluſt plus retourner à la vie privée, lorſ-

qu'il auroit une fois goûté de la Souveraineté. 1559.
On ajoûta que s'il ne ſe pouvoit maintenir dans le Piémont, comme il y avoit beaucoup d'apparence, quoyqu'il ſoûtint le contraire, que l'argent qu'il tireroit des contributions ne ſuffiroit pas à la moitié de ſa dépenſe: Que les Eſpagnols, qui ſeuls l'en auroient chaſſé, retiendroient leur conqueſte, & priveroient par conſequent les François de l'eſperance de recouvrer le Duché de Milan, en étendant leur Domination juſqu'aux Alpes: au lieu que le Roy d'Eſpagne conſentoit en conſidération de la paix que le Duc de Savoye rentraſt dans tous ſes Eſtats, & offroit de reſtituër les Places qu'il en tenoit. Mais ſi la fortune eſtoit aſſez favorable à Briſſac pour le garantir de toutes les violences au dehors & des embûches au dedans que la Maiſon d'Autriche ne manqueroit jamais de pratiquer à ſon égard, lorſqu'elle n'auroit plus en tête que cet inégal adverſaire, il ne tiendroit qu'à luy de s'en aſſurer la poſſeſſion & à ſa poſterité; parce que les Princes d'Italie aimeroient beaucoup mieux que le Piémont & le Montferrat luy demeuraſſent, que de les voir paſſer à l'une ou à l'autre des deux Couronnes; & d'ailleurs l'Eſpagne après avoir perdu l'eſperance de dépoüiller Briſſac, regarderoit comme un moindre mal de le ſouffrir à ſon voiſinage que les François; & bien loin de l'abandonner à leur diſcretion, le protegeroit contre eux.

1559. Le Roy perſuadé par cette raiſon, ou par l'autorité de ceux qui la propoſoient, commanda abſolument à Briſſac d'exécuter le Traité du Càteau-Cambreſis, & l'ordre de Sa Majeſté excita dans le cœur du même Briſſac une paſſion ſi violente, mélée de pitié, d'indignation, de regret & de tendreſſe qu'il ne put retenir ſes larmes. Ceux qui les avoient attirées en furent d'autant moins touchez, qu'ils ne penſoient qu'à ſe divertir aux Nôces des deux filles de France qui devoient à leur compte affermir la paix. Mais la Providence Divine qui travailloit à les enveloper dans les malheurs qu'ils venoient de procurer à leur patrie, troubla la joye publique pour les empêcher d'y prendre part.

Il y avoit ſeulement quatre ans que les Calviniſtes avoient établi dans Paris une Egliſe à leur mode à l'occaſion de la Ferriere, Gentilhomme du Maine qui voulant faire baptiſer ſon fils avec les cérémonies de Genêve, avoit aſſemblé dans ſa maiſon ceux de ſa Secte, & les avoit obligez à créer un Miniſtre & des anciens. Cependant cette Egliſe s'eſtoit accruë de ſorte, qu'elle avoit donné lieu à des ſeditions dans le Fauxbourg Saint Germain & dans le cimetiere des Innocents. Les Magiſtrats de Paris n'avoient appaiſé le tumulte, qu'en ſe ſaiſiſſant des plus inſolents Calviniſtes : mais lors qu'il s'eſtoit agi de les punir, la Juriſpru-

Beze dans ſon ſecond Livre.

dence du Parlement n'avoit point eſté uniforme dans l'eſpece ni dans la rigueur des peines. La Grand'Chambre avoit condamné au feu ceux qui eſtoient convaincus d'approuver les erreurs de Calvin, & la Tournelle eſtoit perſuadée que la Religion eſtoit volontaire, & qu'on pouvoit bien bannir ceux qui refuſoient de perſeverer dans celle de leur patrie, pour les empêcher d'y troubler la tranquillité publique; mais qu'il y avoit de l'inhumanité à pouſſer la vengeance plus loin, & à décerner pour ce ſeul égard le plus inſuportable des ſupplices. 1559.

Une ſi manifeſte diverſité n'eſtoit bienſéante ni à l'integrité ni à la réputation du Parlement, & l'on chercha la voye la plus ordinaire pour la faire ceſſer, qui eſtoit la Mercuriale, c'eſt à dire, une aſſemblée de toutes les Chambres, que l'on tenoit le Mercredy, pour remédier aux abus que la corruption du ſiecle, ou des Magiſtrats avoit introduits, ou eſtoit ſur le point d'introduire dans la Compagnie. Elle commença le huit de Juin, & les Conſeillers de la Cour, qui s'eſtoient préparez ſur des matieres de Foy, dont la Doctrine n'eſtoit point encore ſéparée du mauvais uſage qu'en faiſoient la plûpart des Chreſtiens, s'emporterent aiſément à confondre l'un avec l'autre. Ceux qui les entendoient, & n'eſtoient pas plus ſçavans qu'eux, les prirent incontinent pour autant d'Hérétiques; & les Eſpions que le Cardi-

1559. nal de Lorraine entretenoit dans le Parlement ne manquerent pas de l'avertir, que le myſtere d'iniquité, dont on avoit long-temps douté, venoit de ſe découvrir : ils ajoûterent que le Parlement ne pouvoit plus deſavoüer que pluſieurs membres de ſon corps ne fuſſent Lutheriens : Que l'on avoit entendu avec horreur ce qu'ils avoient dit, ou pluſtoſt blaſphémé au deſavantage de la Meſſe ; & que ſi la Mercuriale continuoit, on verroit bien d'autres impietez ſortir de leur bouche, puis qu'ils n'avoient aucun égard aux Ordonnances de l'Egliſe.

Le Cardinal de Lorraine profita de cet avis en deux manieres : car outre qu'il avoit une averſion particuliere pour l'Héréſie de Calvin, il la regardoit comme une conjoncture favorable qui rendant ſon Miniſtere neceſſaire au moins durant quelque temps, à cauſe de l'ignorance de la Cour, appuyeroit d'autant ſa fortune chancelante & celle de ſa Maiſon. Il alla trouver le Roy, & il luy repréſenta que ce qui ſe paſſoit au Parlement eſtoit de grande conſideration : Que ſi la licence que prenoient les perſonnes Layques de traiter à fond les matieres Eccleſiaſtiques, n'eſtoit retenuë, le peuple de Paris ſuivroit l'exemple de ſes Magiſtrats, & les autres Villes du Royaume en imiteroient la Capitale : Que ſi pour éviter ce deſordre on rompoit la Mercuriale, on tomberoit

beroit dans une extrémité auſſi dangereuſe, en ôtant tout à fait aux Cours Souveraines la liberté d'opiner : Que l'unique expedient pour éviter ces deux maux, conſiſtoit à ſupplier Sa Majeſté de vouloir bien eſtre preſente, lorſqu'on tiendroit la Mercuriale, parce que les Conſeillers retenus par le profond reſpect qu'ils devoient à la Perſonne ſacrée de leur Maiſtre, n'oſeroient rien prononcer d'indiſcret contre ſa Religion ; & perſonne n'auroit ſujet de ſe plaindre qu'on luy euſt fermé la bouche. 1559.

Le Roy agréa ce temperamment, & le Conneſtable auſſi, quoyque ſon ennemy l'euſt propoſé ; mais comme on n'avoit accoûtumé de rien innover dans les Cours ſouveraines, ſans en communiquer auparavant avec les Anciens de ces Compagnies, Sa Majeſté voulut preſſentir de pluſieurs, & particulierement de Chriſtophe de Thou, ſi l'expedient que le Cardinal de Lorraine avoit propoſé ne ſeroit point préjudiciable à la liberté des Suffrages. De Thou repartit avec la ſincerité & la modeſtie qui luy eſtoient naturelles, que la preſence de Sa Majeſté ruïneroit abſolument le fruit que les Inſtituteurs des Mercuriales en avoient prétendu tirer, puis qu'elle rendroit les abus abſolument incorrigibles par la crainte que l'on auroit de dénoncer ceux qui les auroient commis, & par la difficulté que feroient les accuſez de s'avoüer coupables.

1559. Mais le premier Préſident Magiſtri & ceux de ſa brigue furent d'un avis contraire, & remontrerent au Roy que la Religion Catholique ſeroit perduë en France, ſi la Mercuriale continuoit en la maniere qu'elle avoit commencé. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer ce Prince à tenir ſon Lit de Juſtice le dix de Juin mil cinq cent cinquante-neuf. Il eſtoit aiſé de lire ſur ſon viſage l'émotion extraordinaire de ſon ame, quoyqu'il priſt ſoin de la déguiſer; & la moderation de ſon diſcours ſe rallentit inſenſiblement, lorſqu'il vint à parler du zele de la Religion & de la tranquillité publique : car il ajoûta que rien ne l'embarraſſoit plus dans la paix éternelle qu'il penſoit avoir procurée à ſes Sujets, que de voir que la Guerre avoit donné aux eſprits remuants l'occaſion de découvrir leurs ſentimens extravagans ſur la Religion; & qu'il eſtoit temps d'y remedier, ſi l'on ne vouloit voir leur libertinage dégenerer en Atheiſme : Qu'il s'agiſſoit de la cauſe de Dieu; & que le Parlement ne pouvoit témoigner ſon zele en une meilleure occaſion que celle-là : Qu'il étoit venu pour le ſeconder, & qu'il offroit ſon bras pour l'execution de l'Arreſt qui ſeroit donné.

Le Cardinal-Garde-des-Sceaux Bertrandi harangua ſur le même ſujet; & les Conſeillers furent invitez à continuer d'opiner. Ils étoient

tous également perſuadez que le Roy n'eſtoit venu que pour obſerver ce qu'ils avoient dans l'ame, & pour empêcher la liberté des Suffrages. Cependant il y en eut d'aſſez hardis pour ne rien déguiſer de ce qu'ils croyoient. Ils ſoûtinrent que les abus de la Cour de Rome avoient dégeneré en de pernicieuſes erreurs, & tellement alteré l'Egliſe, qu'elle avoit beſoin d'une generale réformation ; d'où ils conclurent qu'on ne pouvoit, ſans injuſtice, condamner aux plus horribles ſupplices ceux qui ſe ſéparoient de la Communion des Romains, juſqu'à la célébration d'un légitime Concile qui purifiaſt la doctrine de l'Egliſe, & rétabliſt ſa diſcipline. Arnaud Ferron, Préſident des Enqueſtes avoit ouvert cet avis ; & les Conſeillers Antoine Fumé, Paul de Foix, Nicolas Valée & Euſtache de la Porte l'appuyerent. 1559.

Claude de Viole exagera la douceur dont Saint Auguſtin avoit cru qu'il falloit agir à l'égard des Donatiſtes ; & Loüis du Four ajoûta qu'on ne pouvoit douter que la diverſité de la Religion ne fuſt la cauſe des troubles qu'il s'agiſſoit de calmer ; mais que pour y remedier ſeurement, il falloit ſçavoir quelle eſtoit la bonne. Mais celuy de tous les Conſeillers qui parla avec moins de retenuë, fut Anne du Bourg, neveu du grand perſonnage de même nom, qui avoit eſté Chancelier

1559. de France ſous le Regne de François Premier. Il eſtoit redevable de ſa Charge aux mérites de ſon Oncle ; & il s'en eſtoit rendu ſi digne, qu'à l'âge de 34. ans, où il eſtoit alors, perſonne ne l'égaloit en doctrine, & ne le ſurpaſſoit en integrité pour rendre la juſtice. Il avoit l'eſprit pénetrant, & la mémoire heureuſe : il ſe développoit avec une égale facilité des difficultez de la Juriſprudence & de celles de la Theologie, & il eſtoit infatigable au travail. Mais ſon zele pour le Calviniſme l'avoit porté à ſe trouver ſouvent aux Aſſemblées de nuit, tenuës dans le Pré-aux-Clercs, & dans le Faux-bourg de Saint Marcel, d'où ſes ennemis avoient pris occaſion de le faire paſſer pour un Héretique déclaré. Son diſcours acheva de confirmer ce qu'ils en avoient publié : car aprés avoir admiré la Providence Divine en ce qu'elle ſupportoit ſi long-temps l'injuſtice des hommes, il fit obſerver qu'il y avoit des crimes ſi noirs, comme les blaſphêmes, les adulteres, & les parjures que les Loix n'avoient pas jugé que les plus grandes peines, c'eſt à dire celles qui joignoient l'excês de l'infamie à l'excês de la rigueur, fuſſent capables de les expier : cependant on ne ſe contentoit pas de les laiſſer impunis ; mais on les fomentoit par une honteuſe condeſcendance. Au lieu que l'on inventoit tous les jours de nouveaux ſupplices pour des malheureux qui ne pouvoient eſtre con-

vaincus d'aucun crime à les examiner par les Loix Divines & par les humaines : car on ne les accuſoit ny d'avoir indignement parlé de Sa Majeſté, dont ils ne faiſoient aucune mention que dans leurs prieres, ny de faire révolter les Provinces en ſubornant la fidelité des peuples, puiſque les plus indiſcrets de leurs ennemis ne s'eſtoient point encore ingerez de les en ſoupçonner : Qu'on ne leur reprochoit que d'avoir découvert avec le flambeau de l'Ecriture Sainte les étranges & honteux égaremens de l'Egliſe de Rome, & d'en demander la réformation. 1559.

Dans la harangue de du Bourg.

Chriſtophe de Harlay & Pierre Seguier approuverent la modération de la Tournelle dans ſes Jugemens, & ſoûtinrent qu'elle ne ſe rapportoit pas moins à la gloire de Dieu, qu'à la tranquillité du peuple. Chriſtophe de Thou parla contre les gens du Roy, & dit qu'ils méritoient une cenſure publique, pour avoir oſé accuſer de trop d'indulgence les Arreſts de la Cour. René Baillet conſentit à la ſuppreſſion de ces Arreſts, & demanda de plus amples délibérations ſur la matiere qui leur avoit ſervi de fondement. Minard demanda que les Edits contre les Hérétiques fuſſent exécutez dans toute leur étenduë, & le premier Préſident Magiſtri loüa la ſevérité de Philippe Auguſte, qui avoit fait autrefois brûler en un jour juſques à ſix cent Albigeois, & étouffer par la

1559. fumée ceux de la même Secte qui s'étoient ſauvez dans les carrieres & dans les cavernes.

Le Cardinal-Garde-des-Sceaux prit enſuite l'avis des Pairs, & tirant des mains du Greffier les feüilles où il venoit d'écrire ce qui avoit eſté dit, les mit en celles du Roy. Sa Majeſté les tenant, parla une ſeconde fois avec plus d'ardeur que la premiere : Elle ſe plaignit qu'on euſt oſé traitter d'affaires d'Eſtat ſans ſa permiſſion : Elle ajoûta qu'elle venoit de voir ce qu'elle n'avoit jamais voulu croire ; ſçavoir, qu'il y euſt des Conſeillers aſſez inſolens pour mépriſer l'autorité de l'Egliſe, & la ſienne : Que la faute n'eſtoit pas générale ; mais que comme il eſtoit neceſſaire d'en prévenir les dangereuſes ſuites, par une punition exemplaire des coupables, il y avoit lieu d'eſperer que les autres perſiſteroient dans leur devoir.

La Mercuriale ſe termina par l'ordre que donna le Roy à Mongommery, Capitaine des Gardes du Corps, d'arreſter du Bourg & du Four qui furent enfermez dans la Baſtille, & de faire prendre dans leurs maiſons Antoine Fumé, Paul de Foix & Euſtache de la Porte, auſſi-toſt qu'ils y ſeroient retournez. Ceux qui en reçurent la commiſſion s'en acquiterent mieux que leurs Compagnons, qui laiſſerent ſauver Valée, Ferron & Viole, deſtinez à la même captivité.

Ainſi Henry Second fut le premier à dimi-

nuer l'autorité de ſon Parlement, qu'il avoit plus d'intereſt à maintenir que nul autre. Il y vint en perſonne pour achever de luy ravir le peu de liberté que ſon Prédéceſſeur luy avoit laiſſé. Sa Majeſté ne ſe trouva qu'à la fin de la Mercuriale, quoyqu'il fuſt deffendu par les Loix de prononcer ſur un fait, lors qu'on n'auroit point aſſiſté au commencement de la diſcuſſion que l'on en avoit faite. Elle ne donna pas le temps aux Senateurs de dire tout ce qu'ils penſoient, leurs ſuffrages furent choiſis au lieu d'eſtre comptez : on arracha des mains du Greffier les feüilles dont il eſtoit reſponſable, on uſa de menaces ; & par une nouveauté ſans exemple, on mit la main ſur des perſonnes que leur dignité rendoit inviolables, juſques à ce que leur Compagnie leur euſt fait le procez. 1559.

Le même Parlement ne laiſſa pas neanmoins de travailler le lendemain à l'affaire de Jacques Spifame, Evêque de Nevers qui s'eſtoit marié & retiré à Genêve, ni de décerner contre luy une priſe de corps. Les Députez Lutheriens des Electeurs Palatin, de Saxe, de Brandebourg, du Duc de Virtemberg, & du Comte de Valdec qui vinrent prier le Roy de ſuſpendre la rigueur de ſes Jugemens contre les Calviniſtes, n'empêcherent point auſſi de proceder contre les Conſeillers que l'on avoit arreſtez. Sa Majeſté

Il fut depuis pendu.

1559. congedia les Députez que l'on vient de nommer, ſans leur dire autre choſe, ſinon, qu'elle envoyeroit vers leurs Maiſtres pour les informer de ſes bonnes intentions; & elle nomma bien toſt aprés des Commiſſaires, qui furent le Préſident de Saint André, qui avoit ſollicité la Cour d'aſſiſter à la Mercuriale, Jean Jacques de Meſmes Maître des Requeſtes, Loüis Gayen & Robert Boëte Conſeillers, Euſtache du Bellay qui l'avoit autrefois eſté, & qui par la démiſſion du Cardinal ſon oncle, eſtoit Evêque de Paris, & Antoine de Mouchi, Docteur de Sorbonne, qui prenoit la qualité d'Inquiſiteur de la Foy.

Le même jour que cette commiſſion fut expediée, qui fut le vingt-deux de Juin, les Commiſſaires s'aſſemblerent & voulurent procéder à l'interrogatoire d'Anne du Bourg. Mais il refuſa de les reconnoiſtre pour Juges, ſur le droit commun à tous les membres du Parlement de n'eſtre obligez à répondre que devant toutes les Chambres Aſſemblées, principalement lors qu'il s'agiſſoit de la vie. Les Commiſſaires n'oſerent paſſer outre, juſques à ce que le Procureur Général Bourdin eut obtenu un Arreſt du Conſeil d'Eſtat, qui déclaroit du Bourg déchû de ſon privilege, à cauſe que ſon crime eſtoit atroce, & commis en la préſence du Roy. Du Bourg obéit afin de ne laiſſer à ſes ennemis aucun prétexte, de luy reprocher le moindre

Dans l'interrogatoire d'Anne du Bourg.

moindre mépris de l'Authorité Souveraine, dont il avoit publié dans ſa harangue que ceux de la Religion reformée eſtoient les plus zelez deffenſeurs aux dépens même de leurs vies. Il proteſta neanmoins auparavant que ce qu'il alloit faire ne puſt apporter aucun préjudice ny à ſa perſonne ny à la compagnie dont il avoit l'honneur d'eſtre membre. L'interrogatoire fut long : car comme les Commiſſaires avoient recouvré une copie de la Confeſſion de Foy que l'on avoit dreſſée peu de temps auparavant pour les Calviniſtes de France, du-Bourg fut interrogé ſéparement ſur les quarante Articles dont elle eſtoit compoſée, & il y répondit avec une entiere conformité, ſans aucune précaution, ſinon qu'il paſſoit legerement, & qu'il évitoit d'approfondir les matieres où les Lutheriens n'eſtoient pas d'accord avec les Calviniſtes ; au lieu qu'il entroit avec plaiſir dans l'éclairciſſement des autres points, & qu'il affectoit de ſignaler ſa profonde doctrine ſur des difficultez qui paroiſſoient tout à fait éloignées de ſa profeſſion. Il luy fut permis de parler autant qu'il voulut, parce qu'on prétendoit qu'il ne diſoit pas un mot qui ne ſerviſt à ſa condamnation ; & lorſqu'il eut achevé, l'Evêque de Paris le déclara hérétique : Il ordonna de plus qu'il ſeroit dégradé des Ordres ſacrées de Soudiacre & de Diacre, & livré au bras ſéculier. du-Bourg ſoûtint que 1559.

1559. cette Sentence estoit injuste en elle-même, & prononcée contre les formes, & en appella à l'Archevêque de Sens comme Métropolitain de l'Eglise de Paris.

Cette procedure fut pourtant discontinuée, à cause que le Roy, resolu de se deffaire en toute maniere de la Maison de Guise, commença par le Cardinal de Guise, & luy fit dire doucement par le Cardinal Bertrandi de se préparer pour aller à Rome, où ses intrigues seroient moins à craindre que si on luy eust permis de se retirer en Lorraine. On eut si peu de défiance que sa disgrace & celles de ses freres fussent capables de troubler la tranquillité de l'Estat, que la Cour ne pensa qu'à se divertir, quoyqu'il y eust eu de fâcheuses prédictions; l'une ancienne, & l'autre nouvelle, qui marquoient assez distinctement le temps & la maniere de mort dont le Roy Henry Second estoit menacé. L'ancienne estoit celle de Luc Gaurico fameux Astrologue Italien, en qui la Reine Catherine de Medicis avoit beaucoup de créance. Elle l'avoit prié de faire l'horoscope du Roy son mary, & il l'avoit dressée de sorte, que ce Prince devoit recevoir, à l'âge de quarante ans dans un duël, le coup dont il expireroit. On s'estoit mocqué de Gauric sur ce que la condition Royale estoit exempte de cette sorte de hazards: mais depuis sept ou huit jours une autre prédiction

entierement conforme ſembloit avoir renouvellé la terreur de la precedente. Un Mathematicien avoit compoſé, & preſenta au Roy le thême de ſa nativité. Le Roy ſuivant ſa curioſité naturelle commença par la fin à l'examiner, & trouva qu'il mourroit bien-toſt dans un combat ſingulier. Il montra l'endroit au Conneſtable qui ſe mettant en colere, demanda à Sa Majeſté ſi elle ajoûtoit foy à des menteurs. Le Roy ſans s'émouvoir, repartit que les Aſtrologues diſoient quelquefois la verité, & qu'il aimoit autant ou mieux mourir par cette voye que par une autre, pourvû que ce fuſt de la main d'un vaillant homme, & qu'il euſt l'avantage du combat. 1559.

Le Conneſtable preſſa Sa Majeſté de jetter le papier au feu ; mais elle le donna à garder au Secretaire d'Eſtat de l'Aubeſpine. Les réjoüiſſances commencerent le lendemain, & furent terminées le vingt-neuf de Juin mil cinq cent cinquante-neuf, par un magnifique Tournoy, où les Courtiſans montrerent tout ce qu'ils avoient de force & d'adreſſe. Le Roy qui ne cedoit en cet exercice à aucun des plus fameux Cavaliers de l'Europe, en ſortit avec avantage ; mais apercevant le jeune Gabriël de Montgommery qui tenoit une lance encore entiere, Sa Majeſté rentra dans le Tournoy, & le défia de la rompre contre elle pour l'amour des Dames. Montgommery s'excuſa deux fois ; &

1559. la Reine qui estoit presente, & se souvenoit de la prédiction de Gauric envoya un de ses Ecuyers pour conjurer le Roy de ne plus courir : mais rien ne fut capable de l'arrester. Un commandement exprés ajoûté à la troisiéme semonce, contraignit Montgommery d'entrer en lice, & la rencontre fut également rude. Les lances se briserent jusqu'à la poignée ; mais un éclat de celle de Montgommery entra dans la visiere du Roy, & perçant l'œil gaude, pénetra si avant dans la tête, que Sa Majesté chancela, & fit les autres postures de ceux qui perdent la veuë. On la porta dans le Palais des Tournelles qui estoit tout proche, où elle mourut douze jours aprés de l'abcés qui se forma dans son cerveau. Elle accorda neanmoins avant que d'expirer aux instantes sollicitations du Duc de Savoye la célébration du Mariage de Marguerite de France sa sœur avec ce Prince dans la Chapelle des Tournelles sans aucune cérémonie.

Le jugement que l'on fit de Henry Second, fut qu'il n'y avoit jamais eu de Monarque plus dissemblable de luy-même dans un Regne aussi court que le sien qui ne passa pas douze années. Les commencemens en furent si heureux, que si la fin y eust répondu, il auroit surpassé tous ses Predecesseurs sans en excepter les plus illustres qui avoient esté Clovis, Charles-Ma-

gne & Philippe Auguſte. Il rétablit d'abord 1559.
ſa réputation de la France, flétrie par les malheurs de ſon pere : ſa fortune eut le même aſcendant ſur celle de l'Empereur, que la fortune de l'Empereur avoit eu ſur celle de François Premier. Il eut par tout l'avantage ſur luy : Il augmenta ſon Eſtat du tiers : Il conquit l'Iſle de Corſe : Il fit épouſer à ſon fils l'Heritiere d'Ecoſſe, & il procura par ces deux voyes differentes aux François deux établiſſemens ſolides : l'un ſur la mer Méditerranée, & l'autre ſur l'Occean : Il mit en fuite devant Ranty Charles-Quint, accompagné des vieilles & des victorieuſes Troupes d'Eſpagne, aprés l'avoir fait morfondre devant Mets, avec cent mil hommes, & il le réduiſit par deux affronts ſi ſenſibles à ſe confiner dans un Monaſtere. Il deffendit le Duc de Parme contre les forces du Saint Siege & de l'Empire unis, & le Saint Siege contre celles d'Eſpagne. Il protegea la liberté Germanique : Il fut le plus humain des Rois ; & perſonne ne s'inſinua plus avant que luy dans l'amitié des peuples : mais il obligea dans la ſuite le bonheur à paſſer du coſté de ſes adverſaires, lorſqu'il noircit la reputation de ſes premieres armes qui ne pouvoient eſtre plus juſtes par l'imprudente rupture d'une Tréve tout à fait avantageuſe à la France. Il s'engagea à la ſollicitation d'autruy dans une entrepriſe où il n'y avoit aucune apparence de

1559. réüſſir : il ajoûta foy aux promeſſes chimeriques du Cardinal Caraffe ; il hazarda ſes meilleurs Soldats ſur la parole de ce fourbe ; & ne reſervant que les moins experimentez, il s'expoſa à la perte inévitable & irréparable tout enſemble des Batailles de Saint Quentin & de Gravelines. Il abandonna honteuſement pour la liberté d'un Favory le tiers de ſon Eſtat, ſes conqueſtes & celles de ſes predeceſſeurs, cent quatre-vingt-dix-huit Villes ou Forteresſes, & les prétentions de la France ſur l'Italie. Il couvrit par l'appareil magnifique des nôces de ſa fille le tort qu'il faiſoit à ſa Couronne, en ſignant le Traitté de Paix; & il y perit en ſimple Cavalier, comme s'il euſt affecté de ſe déguiſer luy-même pour mieux ôter aux autres la connoiſſance de ſes malheureuſes affaires. Il laiſſa regner ſous ſon nom la Ducheſſe de Valentinois, & il remplit ſa Cour de luxe & de prodigalitez, qui donnerent lieu à l'avarice & à la corruption des Courtiſans : Enfin il appuya la licence des Poëtes *, en leur permettant d'alterer par leur infames vers & par leurs traductions ſcandaleuſes l'ancienne probité de la Nation Françoiſe, & en arrachant ce qui reſtoit de pudeur & de ſincerité dans les jeunes perſonnes de l'un & de l'autre ſexe.

* Dans le reproche du Marquis de Piſani au Poëte Bonnefons.

Fin de l'Hiſtoire de Henry Second.

HISTOIRE
DE
FRANÇOIS
SECOND.

Par Monſieur VARILLAS.

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, ſur le ſecond Perron
de la ſainte Chapelle.

M. DC. XCII.

HISTOIRE
DE
LA HOLLANDE
ET
DES PAYS-BAS

ARGUMENT
DU
PREMIER LIVRE
DE FRANCOIS SECOND.

LE Conneſtable de Montmorency prétend ſe maintenir dans le miniſtere, & croit ne le pouvoir faire qu'en préſervant de la vengeance de la Reine Mere la Ducheſſe de Valentinois. Ce qui le confirme dans ſa conjecture, eſt qu'il avoit apperçu que cette Reine ne ſe ſeroit pas beaucoup ſouciée des continuelles infidelitez du Roy ſon mary, ſi à cela prés il luy euſt donné place dans ſes Conſeils. Le Conneſtable & la Maiſon de Guiſe travaillent à l'envy pour gagner la Reine Mere; mais outre que les raiſons de la Maiſon de Guiſe ſont meilleures, le Conneſtable gâte luy-même ſon affaire par un excez de précaution. Il dépend du Roy de Navarre de ſe rendre le Maiſtre des affaires, & il n'a-

voit pour cela qu'à venir en toute diligence à la Cour ; mais il s'amuſe mal-a-propos à Vendome, & il donne le loiſir à la Maiſon de Guiſe de le ſupplanter, en s'accommodant avec la Reine Mere. La Ducheſſe de Valentinois ſe trouve plus heureuſe qu'elle ne penſoit, & l'on ſe contente de la renvoyer à ſa maiſon d'Anet. On ôte les Sceaux au Cardinal Bertrandi, & on les rend au Chancelier Olivier. La Reine Mere engage dans ſes intereſts le Duc de Montpenſier, en luy faiſant donner la melleure partie de la ſucceſſion du Conneſtable de Bourbon ; & le Prince de la Roche-ſur-Yon en offrant à ſa femme, qui vouloit demeurer à la Cour en toutes manieres, la Charge de premiere Dame d'honneur. Le Conneſtable de Montmorency n'épargne rien pour ſe maintenir ; mais on le relegue dans ſa maiſon de Chantilly, & on luy fait accroire qu'il avoit mal parlé de la Reine Mere. Le Cardinal de Lorraine fait députer le Prince de Condé, pour jurer au nom du nouveau Roy la paix du Câteau-Cambreſis, & ne luy donne pourtant que mil écus ; ce qui le réduit à recourir au Roy de Navarre ſon frere, dont il éprouve la liberalité ; mais le dépit qu'il en conçoit,

le rend Chef muet de la conſpiration d'Amboiſe. Le Prince de la Roche-ſur-Yon va porter au Roy d'Eſpagne le Collier de l'Ordre de Saint Michel. Le Roy de Navarre ruïne luy-même ſes affaires, en ſouffrant que ſa Maiſon devienne un Prêche des Calviniſtes, & en recevant dans ſon carroſſe le Miniſtre Chandieu. La Reine Mere & les Guiſes l'attaquent par ſon foible, en obligeant les Eſpagnols à luy faire eſperer la reſtitution de la Navarre, ou du moins un échange de cette Couronne contre l'Iſle de Sardaigne. La Reine Mere demande par une lettre la protection du Roy d'Eſpagne, & ce Roy l'accorde par une réponſe, & par une lettre à François Second, dont on examine icy le ſtile. Les Guiſes prétendent broüiller l'Amiral de Châtillon avec le Prince de Condé à l'occaſion du Gouvernement de Picardie; mais l'Amiral les prévient, en portant au Roy la démiſſion de ce Gouvernement, & en avertiſſant le Prince de Condé de l'aller demander immediatement aprés; mais le Cardinal de Lorraine le fait donner au Maréchal de Briſſac, pour oſter au Prince de Condé le prétexte de ſe plaindre. On propoſe au Conneſtable de ſe deffaire de ſa Char-

ge de Grand Maiſtre, il le refuſe d'abord; mais il y conſent enfin, de crainte qu'on ne le traite comme il avoit traité l'Amiral d'Annebaut. On travaille au procez de du-Bourg, qui ne ſe propoſe d'abord que de chicaner ſa vie, & convient d'eſtre Calviniſte; mais ſon Avocat & ſes Amis luy ayant repréſenté, qu'il pouvoit ſe tirer d'affaire, en les laiſſant faire, & en adouciſſant ſes réponſes, il retracte ce qu'il avoit dit juſques-là contre l'Egliſe Catholique. Les Calviniſtes en prévoyent la conſequence, & font entrer à force d'argent dans la priſon un Miniſtre qui rétablit du-Bourg dans ſes anciens ſentimens. Le Préſident Minard s'obſtine à vouloir eſtre de ſes Iuges, & eſt tué d'un coup de piſtolet au ſortir du Palais. Le Cardinal de Tournon Archevêque de Lyon refuſe de prononcer contre du-Bourg en dernier reſſort, & nomme pourtant des Commiſſaires, qui le condamnent en qualité d'Hérétique, & le renvoyent au bras ſeculier : il eſt exécuté, mais il meurt d'une maniere & ſi intrépide & ſi patetique, que ſon ſupplice augmente infiniment le nombre des Calviniſtes en France, qui forment la plus étrange des conſpirations. Les Iuriſconſultes de toute

l'Europe qu'ils avoient gagnez, l'approuvent en termes généraux, & on luy donne deux Chefs, l'un muet en la perſonne du Prince de Condé, & l'autre viſible, qui fut la Renaudie. Les plus adroits Calviniſtes ſe donnent rendez-vous à Nantes, où ils conferent enſemble, ſous prétexte de ſolliciter un procez. On diſtribuë aux Conjurez trois mémoires. Le premier contre la Reine Mere, pour montrer que ſon ſexe & les anciennes Loix du Royaume la rendoient également incapable de prendre aucune part dans le Gouvernement. Le ſecond contre le Duc de Guiſe, pour décrediter ſes belles actions, & luy attribuer l'ambition d'aſpirer à la Couronne; & le dernier contre le Cardinal de Lorraine, pour juſtifier par ſa précedente conduite, qu'il avoit en vûë de ſacrifier les intereſts de la France, pour s'élever à la Papauté. On raporte icy le plan de la conjuration; & l'on montre qu'elle fut ſinguliere en la plûpart de ſes circonſtances: Que l'on oublia rien de ce qui ſervoit à la faire réüſſir, & que plus de trente mil perſonnes en ſçavoient le ſecret: Que les Emiſſaires de la Maiſon de Guiſe ne furent point aſſez adroits pour la découvrir; & que les deux

meilleurs amis de la Reine Mere, qui eſtoient le Cardinal de Châtillon & Soubize manquerent cette ſeule fois de l'informer d'une affaire comme celle-là, où elle n'avoit pas moins d'intereſt que de la vie: Que l'on leva des Troupes dans toutes les Provinces du Royaume: Qu'on leur donna pour Chefs de tres-braves & tres-experimentez Colonnels: Que ces Troupes marcherent des extrémitez du Dauphiné, de la Provence, de la Guyenne & du Languedoc: Qu'elles arriverent à point nommé au lieu où l'on ſuppoſoit que ſeroit la Cour, & que neanmoins les Catholiques n'en eurent pas le moindre ſoupçon.

HISTOIRE DE FRANÇOIS II.

LIVRE PREMIER.

Où l'on voit les intrigues les plus remarquables, arrivées sous son Régne, durant le reste de l'année 1559. & une partie de 1560.

ENCORE que le Roy Henry Second se fust toûjours gouverné par les Conseils du Connestable de Montmorency, & de la Duchesse de Valentinois plustost que par son propre genie, il estoit néanmoins aisé 1559.

1559. de prévoir que sa perte seroit fatale à la France ; & jamais les Politiques ne se tromperent moins que dans le jugement qu'ils firent de François Second son fils aîné & son successeur à la Monarchie Françoise. Il n'avoit que seize ans : il estoit foible, mal-sain ; & ses Nôces anticipées avec la plus belle Princesse de l'Europe, achevoient insensiblement de ruïner le peu qui luy restoit de vigueur. Il n'avoit point esté élevé pour gouverner ; & quand on eust eu soin d'ajuster son éducation à ce qu'il devoit estre, il n'en auroit esté guéres plus capable de regner. Il aimoit éperduëment sa femme, & par là il ne se pouvoit dispenser de confier l'Administration de son Estat au Duc de Guise, & au Cardinal de Lorraine, oncles maternels de la Reine. Les François n'estoient point accoûtumez au Gouvernement des Estrangers ; & la passion dominante de la Reine Mere, Catherine de Medicis, estoit de regner sous le nom de ses enfans. La Cour estoit divisée entre les Factions de Guise & de Montmorency, dont la puissance estoit à-peu-prês égale ; & l'Héresie avoit déja fait de grands progrez dans les Villes de trafic, & dans les Provinces éloignées de Paris.

De tant de fâcheuses circonstances, il se formoit une conjoncture maligne qui donnoit lieu de prévoir aux moins éclairez, que la paix qu'on venoit d'acheter si cher ne dureroit

dureroit pas long-temps ; & que la guerre civile 1559.
ſuivroit de prés la guerre étrangere. Anne de Montmorency Conneſtable de France, qui avoit eſté Premier Miniſtre & Favory tout enſemble des deux derniers Rois par un bonheur dont il n'y avoit point eu d'exemple depuis l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe, eſtoit reſolu en toute maniere de ſe maintenir au moins dans le Miniſtere, s'il ne le pouvoit dans la faveur; & il ne le pouvoit ſans former une liaiſon de ſes intereſts avec ceux de la Reine Mere plus étroite qu'auparavant, ny ſans abandonner à cette Princeſſe irritée la Ducheſſe de Valentinois. Cependant il y auroit eu de l'ingratitude, de la mauvaiſe foy, de l'inconſtance & de la lâcheté dans cette action ; car outre que le Conneſtable avoit toûjours vécu depuis vingt ans en parfaite intelligence avec la Ducheſſe de Valentinois ; & qu'il n'avoit rien oublié de ce qui ſervoit pour entretenir l'amitié qu'il luy avoit jurée ; il l'avoit encore fortifiée par une nouvelle alliance au retour de ſa priſon ; & il ne pouvoit éviter le reproche d'infidelité ou de foibleſſe, s'il la ſacrifioit à la vengeance d'une femme dont elle avoit ſi long-temps partagé le lit. Il falloit donc eſſayer de la garantir de la foudre, & diſpoſer la Reine Mere à garder quelques meſures dans la punition de ſa Rivale. A quoy il y avoit d'autant plus d'apparence de réüſſir, que le Conneſtable avoit

1559. remarqué que cette ambitieuſe Princeſſe ne ſe ſeroit pas beaucoup miſe en peine que le Roy ſon mary aimaſt une Dame avec elle, & même plus qu'elle, s'il luy euſt donné place dans ſon Conſeil.

Ainſi le Conneſtable ne conſidera la conſervation de la Ducheſſe de Valentinois, que comme un acceſſoire à la ſienne dans le Miniſtere ; c'eſt à dire qu'il reſolut de ne parler pour ſon alliée qu'aprés qu'il auroit reglé ſes propres affaires : il ſuppoſa qu'alors il en ſeroit encore temps ; & que cependant rien ne ſe gâteroit. Il alla au Louvre, ſous pretexte de rendre ſes devoirs à ſon nouveau Maiſtre, & il y eut une longue conference avec la Reine Mere. Il luy remontra que la France attendoit ſa felicité de ſa ſage conduite ; & que pour affermir la tranquillité publique, elle n'avoit qu'à donner les conſeils néceſſaires au Roy ſon fils pour bien commencer ſon Régne : Qu'il importoit ſur tout d'empêcher que l'eſprit de ce jeune Prince ne fuſt prevenu d'aucune opinion deſavantageuſe à ſes nouveaux Sujets, & d'établir une forme de Gouvernement qui fuſt également agréable au trois Eſtats : Qu'il ne falloit pour arriver à ces deux fins que conſerver les vieux Officiers dans les fonctions qu'ils avoient long-temps exercées, parce qu'ils eſtoient tous François, & qu'il n'y avoit rien de ſi dangereux que d'introduire

des Eſtrangers au Gouvernement de l'Eſtat. 1559.

La Reine Mere comprit incontinent le ſens de ces dernieres paroles : mais elle l'étendit au delà de ce que prétendoit le Conneſtable : car au lieu qu'il n'avoit voulu parler que de la Maiſon de Guiſe, elle crut y eſtre compriſe ſous le mot d'Eſtrangers ; & qu'elle ne tiendroit pas le rang qui luy eſtoit dû dans les Conſeils du Roy ſon fils, ſi elle y ſouffroit des gens dont l'origine n'eſtoit pas Françoiſe. Sa Majeſté diſſimula neanmoins le dépit qu'elle en recevoit ; parce que dans la neceſſité où elle croyoit eſtre de s'accommoder avec l'une des deux Factions qui partageoient la Cour, elle ne s'eſtoit point encore déterminée en faveur de celle qu'elle préfereroit à l'autre. Elle renvoya donc le Conneſtable avec de magnifiques promeſſes, & ne laiſſa pourtant pas d'écouter les propoſitions de la Maiſon de Guiſe.

Ces propoſitions eſtoient ſi plauſibles d'elles-mêmes ; & le Cardinal de Lorraine les tiroit avec tant d'adreſſe de la conjoncture preſente qu'il falloit preſque renoncer au ſens commun pour n'en eſtre pas perſuadé. Il repreſentoit à la Reine mere que ſi elle entroit dans le party du Conneſtable, elle s'impoſeroit un joug plus difficile ſans comparaiſon à ſupporter, que n'avoit eſté celuy de la Ducheſſe de Valentinois, puiſqu'on ne luy laiſſeroit que l'ombre de l'Authorité Souveraine, dont ap-

1559. parament elle ne joüiroit pas long-temps : Que le Connestable & ses cinq fils n'agissoient que par les mouvemens de l'Amiral de Châtillon ; & que celuy-cy estoit comme l'intelligence qui remuoit tout son party : Qu'il ne suivoit pas sans mystere les erreurs de Calvin, & qu'il y avoit du dessein dans le soin qu'il prenoit de les inspirer à Antoine de Bourbon Roy de Navarre, premier Prince du Sang, & à Loüis de Bourbon, Prince de Condé son frere, aprés les avoir engagez dans les interests du Connestable son oncle : le Roy de Navarre, en luy procurant le Gouvernement de Guyenne qui vacquoit par la mort de Henry d'Albret son beau pere ; & le Prince de Condé, en luy faisant épouser l'Heritiere de Roye sa niéce : Que les premiers Princes du Sang avoient prétendu de tout temps au Gouvernement de la France durant la jeunesse des Rois ; & que la Reine Mere en se joignant au Connestable ne pourroit se dispenser d'introduire dans le Conseil de François II. le Roy de Navarre, le Prince de Condé & les trois Châtillons : Que ces cinq personnes estoient heretiques ; & que leurs suffrages l'emporteroient toûjours sur ceux de la Reine Mere & du Connestable qui seroient réduits à deux ; qu'ainsi la Religion changeroit en France aussi promptement, & avec la même facilité qu'elle avoit fait en Angleterre sous la minorité d'Edoüard Six : Qu'alors les Calvi-

Dans les motifs de la liaison de l'Amiral avec les Princes.

niſtes ſeroient en toute liberté de ſuivre le genie de leur ſecte, qui eſtoit d'établir un Gouvernement populaire, ou du moins d'élever ſur le Trône d'autres perſonnes que celles qui y eſtoient appellées par les Loix Fondamentales de l'Eſtat : Qu'en l'un & l'autre de ces cas, la Reine Mere ſeroit infailliblement dépoüillée de tout ce qu'elle eſtoit capable de perdre : au lieu qu'elle éviteroit tant d'horribles inconveniens en perſeverant dans l'union dont elle s'eſtoit déja ſi bien trouvée avec la Maiſon de Guiſe : Que rien ne ſeroit arreſté dans le Conſeil du Roy ſon fils contre ſes volontez ; & que comme elle ſeroit aſſeurée du concours de la Reine régnante, elle ſeroit auſſi certaine que le Roy ſon fils n'auroit point d'autres ſentimens que ceux qu'elle ordonneroit à cette charmante Princeſſe de luy inſpirer. 1559.

La Reine Mere ne pouvoit diſconvenir qu'il n'y euſt plus d'avantage pour elle à ſe déclarer pour la Maiſon de Guiſe que pour le Conneſtable ; & neanmoins elle ne l'auroit pas ſitoſt fait, ſi ce vieux Miniſtre n'euſt affoibli ſon party par les précautions inutiles qu'il apporta à deſſein de le fortifier. Il n'avoit pas plûtoſt vû le feu Roy bleſſé, que jugeant que la mort de ce Prince ſeroit infailliblement ſuivi de quelque dangereuſe révolution, il avoit dépêché un Courrier au Roy de Navarre en Bearn, où il s'eſtoit retiré mécontent de

1559. la Cour, pour le preſſer de revenir à Paris, avec tant de diligence, qu'il puſt ſe charger du ſoin du Gouvernement, lorſque l'Eſtat viendroit à changer de Maiſtre. Mais le Roy de Navarre n'avoit pas les qualitez qui luy eſtoient néceſſaires, & que le Conneſtable eût deſiré dans une ſi délicate conjoncture. Il eſtoit grand, beau, majeſtueux & intrepide; comme il n'avoit point d'autre paſſion violente que celle de l'amour volage, il vivoit auſſi dans une indifference, ou pour mieux dire dans une négligence inſupportable pour toutes les autres conſidérations humaines. Il n'étoit capable ny de récompenſer, ny de punir; & on l'offenſoit impunément par le même principe, que l'on partoit preſque toûjours mécontent d'auprês de luy. Comme il n'y avoit point de fortune à faire avec luy, peu de gens s'attachoient à ſon ſervice; & ſa qualité de premier Prince du Sang eſtoit d'autant moins conſiderée, que le Roy avoit trois freres, les Ducs d'Orleans, d'Anjou & d'Alençon, dont on eſperoit une longue vie, & par conſequent une poſterité nombreuſe. Toute l'ambition du Roy de Navarre eſtoit bornée à prétendre quelque dédommagement du Royaume que les Eſpagnols avoient uſurpé ſur l'Ayeule de ſa femme; & il s'eſtoit retiré de la Cour irrité contre le Conneſtable de ce que ce Miniſtre n'avoit fait aucune mention de luy dans le Traité du Câteau-Cambreſis.

Dans la Lettre du Conneſtable au Roy de Navarre du 29. Juin 1559.

Ainſi d'un coſté l'honneur & la bien-ſeance ne luy permettant pas de demeurer en Bearn dans la prochaine révolution dont la France eſtoit menacée : & d'un autre coſté le reſſentiment de l'injure reçuë l'empêchant de déferer entierement aux ſemonces du Conneſtable ; il prit le pire party qu'il pouvoit choiſir, c'eſt à dire, qu'il ſortit de Bearn. Mais outre qu'il marcha lentement, il s'arreſta dans ſa Ville de Vendôme, & il ne put eſtre perſuadé de paſſer outre par les Courriers & par les Gentils-hommes de créance qu'on luy dépêcha. 1559.

Le Prince de Condé ſon frere poſſedoit toutes les qualitez qui manquoient au Roy de Navarre. Et ceux qui connoiſſoient parfaitement l'un & l'autre, croyoient que la fortune ſe fuſt joüée dans leur naiſſance, en donnant pour aîné à la Maiſon Royale de Bourbon, celuy qui devoit eſtre le cadet, & pour cadet celuy qui devoit eſtre l'aîné. Il eſtoit de la plus petite taille ; mais du reſte ſi bien proportionné, qu'il ne laiſſoit pas d'eſtre l'un des plus adroits & des plus vigoureux hommes de ſon temps, quoyque des Auteurs Modernes ayent écrit ſur une fauſſe tradition qu'il eſtoit boſſu. Il aimoit la Guerre, & l'on ne pouvoit douter qu'il ne fuſt né pour cette profeſſion, lorſqu'on obſervoit qu'il s'acquitoit également bien de toutes les fonctions militaires, & qu'il en ſupportoit juſques au bout

1559. toutes les fatigues, ſans aucune alteration de ſa ſanté; encore qu'il ne les évitaſt non plus que le moindre, ou le plus déterminé des Soldats. Peu de gens l'égaloient en eſprit : mais il ſurpaſſoit tout le monde en rafinement, & dans les autres qualitez de l'ame qui contribuënt à former un parfait Courtiſan dans une Cour auſſi corrompuë que celle où il eſtoit obligé de vivre. Il n'avoit que l'exterieur de la Religion, & toute ſa morale ſe réduiſoit à deux principes : l'un de pourſuivre ſes intereſts en tout maniere, l'autre de s'accommoder au temps. Sa gentilleſſe avoit paſſé en proverbe parmy les Italiens; & s'il aimoit le travail à la Guerre, il ſembloit s'oublier luy-même dans les divertiſſements de la paix. Sa diſcretion envers les Dames ne duroit que juſques à ce qu'il euſt obtenu d'elles ce qu'il prétendoit : Il ne reconnoiſſoit que par des malices affectées les faveurs qu'il en avoit reçuës, & l'on ne luy reprochoit pas tant l'inconſtance que l'ingratitude. Il parloit beaucoup & bien. Il réüſſiſſoit dans la raillerie : Il ſouffroit d'eſtre raillé à ſon tour; mais l'ouverte ſatyre luy eſtoit inſuportable : il n'avoit ni bien ni credit, ni Charge, ni Gouvernement; & comme la conjoncture de la mort du Roy luy donnoit lieu d'eſperer ces quatre choſes, ſi le Roy de Navarre ſon frere prenoit le rang qui luy eſtoit dû dans le Conſeil; il avoit joint ſes prieres à celles

Dio ti guarda del bel gignetto del Principe di Conde.

celles du Conneſtable pour le hâter de revenir à la Cour ; mais le Roy de Navarre ruïna par ſa lenteur ſa fortune, & celle de ſon frere. Il donna le temps à la Maiſon de Guiſe de s'établir dans le Gouvernement dont elle s'eſtoit emparée au moment de la mort du Roy, & de preſſer la Reine Mere par tant de ſollicitations & d'artifices, qu'enfin cette Princeſſe ſe déclara pour elle. 1559.

Ainſi lors que l'Adminiſtration de la France fut une fois paſſée en des mains étrangeres, le Prince de Condé ſe plaignit inutilement que c'eſtoit violer les Loix les plus anciennes de la Monarchie. Le remede qu'il y voulut apporter ne ſervit de rien, par la ſeule conſideration qu'il arrivoit à contre-temps ; & lors qu'il ſe prétendit faire ſubroger aux droits de ſon frere, on luy repartit, qu'il eſtoit un ambitieux & un rebelle ; & que ſi le Roy de Navarre euſt eſté perſuadé que le Gouvernement de l'Eſtat luy appartinſt, il ne l'auroit pas cedé à un autre.

Le Conneſtable reſté ſeul de ſon party devint mépriſable à ſes ennemis, & ſon appuy manquant à la Ducheſſe de Valentinois, elle auroit eſté punie de l'alliance qu'elle avoit recherchée ſur la fin du Régne précedent avec la Maiſon de Montmorency, ſi le Duc d'Aumale ſon gendre euſt pû eſtre perſuadé de l'abandonner. Mais ce fut en vain que le Cardi-

1559. nal de Lorraine ſon frere luy repréſenta qu'il n'y avoit plus d'honneur à proteger une Courtiſanne diſgraciée, & qu'il le pouvoit ſans crainte de paſſer pour un ingrat, aprés qu'elle avoit négligé la Maiſon de Lorraine pour s'attacher à celle de Montmorency : Qu'il luy devoit ſuffire d'en avoir tiré de grands biens en épouſant ſa fille, & de s'eſtre fait conſiderer par les emplois qu'elle luy avoit procurez ; & que maintenant qu'elle avoit perdu ſa faveur en perdant Henry Second ſon Amant, on s'expoſoit en l'appuyant à l'averſion publique, outre la honte qu'il faloit eſſuyer : Qu'il importoit ſur toutes choſes de l'éloigner au plûtôt de la Cour, afin que l'alliance que la Maiſon de Guiſe avoit contractée avec elle s'effaçaſt inſenſiblement de la memoire des hommes ou qu'il paruſt du moins que cette Maiſon n'y avoit conſenti que par force, par le regret qu'elle en témoignoit auſſi-toſt qu'elle s'eſtoit trouvée en liberté de le faire.

Dans le démêlé d'Aumale avec ſes freres.

Le Duc d'Aumale repartit qu'il y alloit de la réputation du Roy Henry Second de ſacrifier à la vengeance publique une Dame qu'il avoit ſi conſtamment aimée ; & cette impreſſion ſur l'eſprit de la Reine Mere, ſoit qu'elle n'eût pas été jalouſe au point qu'elle affectoit de le paroiſtre pour mieux témoigner l'excez de ſon affection pour le Roy ſon Mary, ou qu'elle vouluſt donner un exemple de moderation, en

ne traittant pas plus mal la Ducheſſe de Valentinois que celle-cy, avoit traitté la Ducheſſe d'Eſtampes. Ainſi la clemence de la Ducheſſe de Valentinois fut récompenſée par un épanchement de la même vertu ſur elle, lors qu'il n'y avoit aucune apparence de l'eſperer; & la Reine Mere ſe contenta de luy ôter les joyaux de la Couronne qu'elle prétendoit luy avoir eſté donnez, & de la renvoyer à ſa délicieuſe Maiſon d'Anet qu'elle acheva de faire bâtir. 1559.

Il eſt vray que la Ducheſſe de Valentinois ne perdit ny le jugement ny l'induſtrie dans une ſi dangereuſe conjoncture; & que l'Hiſtoire fournit peu d'exemples de Dames qui ſe ſoient mieux précautionnées qu'elle contre la mauvaiſe fortune. Elle ne ſe plaignit ny de l'inconſtance de la Maiſon de Guiſe en général, ny de la foibleſſe particuliere du Duc d'Aumale ſon gendre: elle ne luy en fit pas plus mauvaiſe mine; & elle ne luy retrancha rien de ſa ſucceſſion dans le Teſtament qu'elle fit alors: elle eut même la diſcretion de n'engager point dans ſa querelle la Maiſon de la Marc réduite à deux jeunes garçons, ſes petits fils, de peur que l'Eſpagne n'achevaſt de leur ôter leur Souveraineté, ſi elle les voyoit en mauvaiſe intelligence avec la Reine Mere. Elle ſonda ſeulement la diſpoſition interieure du Conneſtable & de Danville; & ne les trou-

Il eſt au bout des Manuſcrits de Lomenie

1559. vant pas d'assez bonne volonté de l'appuyer quand ils en eussent eu le pouvoir ; elle s'adressa aux autres Courtisans, dont il n'y en avoit aucun qui ne luy fust redevable de sa fortune. Elle les conjura s'ils n'estoient assez hardis pour se déclarer ouvertement en sa faveur, d'empêcher au moins, par le crédit qu'ils avoient auprès de la Reine Mere, que cette Princesse ne poussast sa vengeance jusqu'à l'extrémité : mais c'estoit mettre à une trop dangereuse épreuve la reconnoissance de tant de fines gens que de l'exiger pour une vieille Courtisane disgraciée. Personne ne se picqua d'honneur ny de generosité pour la Duchesse de Valentinois ; & les moins coupables furent ceux qui n'ajoûterent ny la raillerie ny le mépris à l'ingratitude. La Duchesse de Valentinois ainsi réduite à se sauver du dernier naufrage par sa seule adresse, imita les Marchands au fort de l'orage, & jetta dans la mer une partie de ce qu'elle desesperoit de conserver. Elle possedoit à Chenonceaux un Palais magnifique que le Threſorier Boyer avoit fait bâtir lorsqu'il disposoit à son gré des Finances sous la protection de Loüise de Savoye, mere de François Premier. Saint Serge, fils de Boyer, par une sotte vanité, en avoit fait present à la Duchesse de Valentinois ; & comme il étoit situé au milieu des terres assignées pour le Doüaire de la Reine Mere, il estoit entiere-

ment à la bien-ſeance de Sa Majeſté. Et de fait la Ducheſſe de Valentinois le luy offrit, & elle l'accepta avec toutes les marques d'un eſprit preſqu'à demy-ſatisfait. Elle en témoigna de la gratitude, & la perſecution de la Ducheſſe de Valentinois ceſſa. Mais afin qu'on ne publiaſt pas qu'elle euſt acheté la paix, on la contraignit de recevoir en échange de Chenonceaux la Terre de Chaumont ſur Loire. 1559.

Les Courtiſans attachez par quelque bien que ce fuſt à la Maiſon de Montmorency ne furent pas ſi favorablement traitez : car encore qu'ils feigniſſent de changer de party, on ne laiſſa pas de les éloigner, après les avoir fruſtrez des récompenſes qui leur avoient eſté promiſes. La même ſeverité fut exercée ſur les gens qui s'eſtoient vantez d'avoir obligation au Conneſtable ; & ce fut principalement en cela que la Maiſon de Guiſe prépara ſans y penſer la matiere de la conjuration d'Amboiſe. La ſeule ſatisfaction que reçurent les gens de bien dans un changement ſi général, fut la diſgrace du Cardinal-Garde-des-Sceaux Jean Bertrandi. On ne ſçavoit ſi la Ducheſſe de Valentinois l'avoit tiré du Parlement de Thoulouſe à la priere du Conneſtable, ou ſi le Conneſtable l'avoit introduit à la Cour pour faire la ſienne à la Ducheſſe de Valentinois. Mais il eſt conſtant que jamais homme n'avoit paſſé ſi-toſt que luy par les principales Dignitez de

1559. la Robe, ſans les avoir méritées. On reconnut par ſa chûte que le Duc de Guiſe en luy procurant le Chapeau, n'avoit pas tant eu deſſein de l'obliger, que de préparer la victime qui devoit eſtre ſacrifiée; & la diſgrace de Bertrandi ſervit à rendre juſtice au Chancelier Olivier, en le rétabliſſant dans les fonctions de ſa Charge, dont il avoit eſté ſi long-temps privé.

La Maiſon de Guiſe voulut s'inſinuer par là dans l'eſprit du peuple, en luy perſuadant qu'elle n'avoit point d'autre deſſein que de gouverner avec modération, puiſqu'elle remettoit dans tous les Conſeils un homme, dont la prudence, la douceur, l'experience & l'integrité eſtoient connuës de tout le monde. Mais comme il eſtoit important que celuy qui devoit ſervir à tromper les autres fut le premier trompé; on abuſa de la condeſcendance du Chancelier Olivier, en l'obligeant, lors qu'il n'avoit plus, pour ainſi dire, que deux jours à vivre, de rentrer dans une Cour, dont il y avoit long-temps qu'il eſtoit ſorti, ſans aucune flétriſſure de ſa réputation. On luy promit qu'il auroit la même liberté d'opiner qu'il avoit euë ſous les Régnes précedens; cependant il n'y eut jamais de Miniſtre Subalterne plus eſclave que luy. On abuſa de ſon nom pour authoriſer les plus violentes réſolutions; & au lieu d'employer ce qui luy reſtoit

de momens à se préparer à la mort, il les passa dans le mépris public d'un costé, & dans un extréme danger de l'autre, pour s'estre attaché à suivre la fortune du plus hardi & du plus insolent des hommes dans la prosperité, comme il estoit le plus lâche & le plus modeste dans l'adversité. C'estoit le Cardinal de Lorraine, qui prétendoit établir hautement sa puissance, sous prétexte d'affoiblir la Royale. Ce n'est pas que le Duc de Guise son aîné, dont le genie estoit moins timide, & par consequent moins emporté, ne l'exhortast d'agir avec plus de modération : mais il n'y gagnoit rien ; & malgré l'ordre de la nature, les deux freres avoient partagé l'usage de l'Autorité Souveraine. Ils estoient demeurez d'accord que le Cardinal donneroit les conseils, & le Duc ne s'estoit réservé que l'execution. Avanson Thresorier de l'Epargne tenoit uniquement sa Charge de la Ducheſſe de Valentinois ; & cette seule consideration le fit condamner à la perdre. Le Duc de Guise estoit d'avis qu'il fust encore relegué dans une Province éloignée ; mais il avoit esté dépositaire des secrets de la Maison de Guise au temps qu'elle vivoit en parfaite intelligence avec la Ducheſſe de Valentinois ; & le Cardinal de Lorraine ne put se résoudre ny de l'éloigner, ny de le perdre, parce qu'il y avoit à craindre qu'il ne les revelast ; & d'ailleurs il y avoit sujet d'esperer qu'il ser-

1559.

Dans les chãgemens de la Cour sous François II.

1559. viroit auſſi utilement la Maiſon de Guiſe qu'il avoit ſervi la Ducheſſe & le Conneſtable.

La Reine Mere voyant ceux de la Maiſon de Guiſe remplir le Conſeil de leurs créatures, y en voulut introduire à ſon tour, & propoſa le Cardinal de Tournon. On s'étonna d'autant plus de ce choix, qu'on ſçavoit que ce Cardinal n'avoit jamais eu de liaiſon particuliere avec elle. Mais on ne pénétroit point aſſez le veritable motif de Sa Majeſté, qui n'ayant point alors de Sujet, dont elle ſe pût aſſurer, qui fuſt capable de remplir dignement une ſi importante place, elle avoit jetté les yeux ſur le Cardinal de Tournon, dans l'eſperance que n'étant ni de la Faction de Montmorency, ni de celle de Guiſe, il ſeroit infailliblement de la ſienne. Et de fait, ce Cardinal eſtoit auſſi mécontent de l'une que de l'autre. Le Conneſtable l'avoit tenu dans une eſpece d'exil à Rome & à Veniſe durant tout le Régne de Henry Second, par cette ſeule conſideration, que François Premier l'avoit mis en ſa place durant les ſix années de ſa diſgrace.

Le Cardinal de Lorraine l'avoit forcé de luy reſigner ſa Charge de Chancelier de l'Ordre. Ainſi la Maiſon de Guiſe craignant les effets de ſon reſſentiment, s'oppoſa ſous main autant qu'elle put à l'intention de la Reine Mere. Mais cette habile Princeſſe qui ne vouloit pas démordre l'emporta, aprés avoir fait comprendre

comprendre au Cardinal de Lorraine qu'il s'opposoit mal-à-propos au rétablissement du Cardinal de Tournon ; parce que la haine de ce Cardinal pour l'Héréſie l'attacheroit invinciblement à la Maiſon de Guiſe, quelque motif qu'il euſt d'ailleurs de s'en détacher. 1559.

Il ne reſtoit plus que le Marêchal de Saint André, dont la fortune eſtoit d'autant plus chancelante, qu'elle avoit uniquement ſubſiſté ſur l'inclination du feu Roy : c'eſt à dire, que tous les autres Courtiſans ſans en excepter ceux de Guiſe, s'eſtant mis ſous la dépendance du Conneſtable ou de la Ducheſſe de Valentinois, le ſeul Saint André n'avoit cherché de ſupport qu'en l'amitié du Roy ſon Maiſtre, qui avoit eſté conſtante pour luy, quoyqu'elle euſt eſté inconſtante pour tous les autres qui s'y eſtoient confiez. Comme ſon luxe eſtoit ſans meſure, & ſes voluptez rafinées, il avoit eu beſoin d'un fonds immenſe pour les ſatisfaire ; & il avoit employé les admirables talens d'eſprit & de valeur que Dieu luy avoit donnez pour acquerir du bien en toute maniere. Il avoit ſçu prendre les momens favorables pour obtenir les grandes confiſcations : ce qui luy avoit attiré des ennemis d'autant plus conſiderables dans tous les Ordres du Royaume, qu'encore que les biens des coupables fuſſent ajugez aux Roys, Leurs Majeſtez n'en profitoient jamais, & les donnoient aux

1559. Dans les ordonnances de S. Loüis.

enfans, ou aux plus proches parens de ceux qui avoient esté condamnez à la mort naturelle, ou à la mort civile. Il s'estoit extraordinairement endetté; parce que les confiscations ne luy avoient pas toûjours apporté de l'argent content. Ainsi ne pouvant éviter d'estre accablé par ses Ennemis ou par ses créanciers, s'il tomboit en disgrace, il la prévint par une honteuse transaction. Il offrit au Duc de Guise sa fille unique en mariage pour celuy de ses fils qu'il aimeroit mieux luy donner pour Gendre, & il se dessaisit de la proprieté de tous ses biens, en consideration de cette Alliance.

Ainsi la Maison de Guise s'empara du Gouvernement avec d'autant plus de facilité, que les trois Corps de l'Estat semblerent y consentir en ce qu'ils n'y firent aucune opposition. Elle gagna le Clergé par le zele qu'elle témoignoit pour l'ancienne Religion, & par la haine des Hérétiques qu'elle luy faisoit inspirer, en luy remontrant qu'ils ne tendoient qu'à le dépoüiller de son autorité & de ses richesses.

La Noblesse qui pouvoit beaucoup dans les troubles se retira d'elle-même dans ses Terres, pour s'y délasser des travaux presque continuels des quatre Régnes précedens; & ne se mit non plus en peine du Gouvernement, que si elle n'y eust point eu d'interest. Le peuple surchargé de subsides ne demandoit que d'estre

soulagé. Il luy importoit peu qui donnast les ordres pourveu qu'ils fussent moderez : & comme il ne regardoit que l'exterieur, il luy suffisoit de voir que tout se passast sous le nom du Roy. 1559.

Les Parlemens estoient composez d'Ecclesiastiques & de Laïques. Les Ecclesiastiques s'unissoient toûjours plus étroitement à la Maison de Guise à proportion que l'Heresie augmentoit, parce qu'ils ne trouvoient point de meilleur expedient que celuy-là pour conserver leurs Benefices ; & pour les Laïques les uns estoient attirez dans les interests de cette Maison, par l'esperance de s'avancer, & les autres estoient intimidez par le succez de la derniere Mercuriale. Aprés toutes ces précautions recherchées avec tant d'art, la Maison de Guise n'avoit plus rien à faire que d'établir sa réputation, en persuadant les François & les Etrangers qu'elle ne s'estoit point élevée d'elle-même au rang qu'elle tenoit, & qu'elle y avoit esté uniquement appellée par la volonté du Roy à la sollicitation de la Reine Mere.

L'artifice dont on usa pour arriver à cette fin, fut qu'on fit répondre par le Roy aux Députez du Parlement de Paris qui l'estoient allez saluër à son avenement à la Couronne, pour recevoir ses ordres : Qu'ils avertissent leur Compagnie que Sa Majesté, par le conseil de la Reine sa Mere, avoit jetté les yeux sur le Duc

1559. de Guiſe, & ſur le Cardinal de Lorraine ſes oncles, pour confier au premier le ſoin des armes, & au ſecond toutes les affaires qui regardoient les Finances, & qu'elle vouloit & commandoit à tous les Ordres du Royaume de reconnoiſtre le Duc de Guiſe en qualité de Lieutenant Général de l'Eſtat, & le Cardinal de Lorraine en qualité de Chef de Conſeil.

Le Conneſtable reconnut aſſez que cette déclaration l'obligeoit à s'éloigner de la Cour, où il ne luy eſtoit plus déſormais permis de demeurer avec honneur, puiſque le Duc de Guiſe alloit exercer ſa Charge de Conneſtable, & le Cardinal de Lorraine la fonction de Premier Miniſtre. Il n'en voulut pas neanmoins partir ſans avoir fait une derniere tentative ſur l'eſprit du Roy de Navarre, à deſſein de ſe maintenir, en oppoſant tous les Princes du Sang à l'injuſte domination de la Maiſon de Guiſe. La conjoncture n'en pouvoit eſtre plus favorable, parce qu'ils s'eſtoient retirez à Vendôme auprès de ce Roy leur aîné, ſur le mécontentement qu'ils avoient receu d'un attentat du Duc de Guiſe qui leur eſtoit inſupportable: Il eſtoit ſans exemple que d'autres perſonnes que les Princes du Sang euſſent porté la queuë de la Robe des Rois, lors que Leurs Majeſtez avoient paru en cérémonie de deüil: cependant le Duc de Guiſe avoit eſté aſſez hardi pour ſe mettre au milieu d'eux, & pour

porter ſa part de la queuë, comme s'il euſt prétendu égaler ſa dignité à la leur, quoyque les François fuſſent en poſſeſſion de ne reconnoiſtre point d'autres Princes que ceux de la Maiſon Royale. 1559.

Une entrepriſe ſi manifeſte ſur leur rang, les fit déliberer enſemble ſur les moyens de ſe maintenir; & comme ils ne le pouvoient ſans former entre-eux une union plus étroite, il falloit commencer par la réconciliation de deux d'entre-eux, broüillez depuis long-temps par un accident aſſez ordinaire.

Le Prince de la Roche-ſur-Yon à ſon entrée dans le monde, s'eſtoit trouvé tres-pauvre; car outre qu'il n'eſtoit, que le dernier de la Maiſon Royale, il n'eſtoit encore que le cadet de la branche de Montpenſier, où il n'y avoit pour tout bien que des prétentions ſurannées à la ſucceſſion du Conneſtable de Bourbon. Cet inconvenient ne pouvoit ceſſer que par un riche mariage; & le Prince de la Roche-ſur-Yon avoit recherché l'Heritiere de Laval. Mais d'Andelot le plus jeune des Châtillons l'avoit obtenuë à ſon préjudice par la faveur du Conneſtable de Montmorency ſon oncle. Mais il n'eſt rien de ſi difficile à un jeune préſomptueux que de ſe tenir regulierement à ſon avantage.

D'Andelot devoit ſe contenter d'avoir ſupplanté ſon Rival, & l'abandonner au chagrin

1559. qu'il auroit d'avoir perdu ſa Maîtreſſe : mais il ajoûta la mocquerie à l'injure ; & il luy échapa des paroles mépriſantes que le Prince de la Roche-ſur-Yon crut ne devoir pas laiſſer impuniës. Il chercha les occaſions de voir d'Andelot l'épée à la main ; & comme celuy-cy les évitoit avec ſoin, parce qu'il eſtoit ſans exemple qu'un Gentil-homme euſt dégaîné contre un Prince du Sang ; le Prince de la Roche-ſur-Yon fut obligé de courir aprês luy ſur l'avis qu'il venoit de partir pour aller à la Cour, qui eſtoit alors à Saint Germain en Laye. D'Andelot le vit venir du Bac où il eſtoit monté pour traverſer la riviere de Seine ; & craignant qu'il ne contraignîſt le Batelier de retourner en arriere pour le reprendre, il s'aviſa de couper le cable, & il évita le duël par cet artifice.

Le Roy informé de cette querelle, avoit fait de ſi particulieres deffences aux Princes du Sang de ſe battre, qu'ils n'avoient oſé y contrevenir : mais comme les reſſentimens qu'une Autorité ſuprême force de ſupprimer, demeurent plus profondement gravez dans la mémoire : auſſi le Prince de la Roche-ſur-Yon avoit toûjours témoigné une réſolution obſtinée de ſe venger de d'Andelot, dês que les cauſes qui retenoient ſa juſte colere auroient ceſſé : & la conjoncture qu'il attendoit venoit de ſe former par la mort du Roy, & par la diſgrace du Conneſtable.

Cependant la Maiſon de Guiſe eſtoit ſi puiſſante qu'on ne la pouvoit ruïner que par une réünion ſincere de tous ſes ennemis ; & le Prince de Condé qui en épouſant la Niece des Châtillons, les avoit engagez dans les intereſts de la Maiſon de Bourbon, ſervit encore d'inſtrument pour reconcilier le Prince de la Roche-ſur-Yon avec d'Andelot. Le ſuccez en fut d'autant plus aiſé, que le temps & la fortune avoient également contribué à appaiſer la colere du Prince de la Roche-ſur-Yon. Il s'eſtoit conſolé de la perte de ſa Maiſtreſſe, par la rencontre d'un party qui n'eſtoit pas moins avantageux. C'eſtoit Philippe de Monteſpedon veuve du Marêchal de Montejan qui luy avoit apporté de grands biens, & l'avoit rendu pere d'un fils qui eſtoit de la plus grande eſperance qui fuſt dans l'Europe. Ainſi le Prince de Condé l'obligea bien-toſt de ſacrifier au bien de ſa Maiſon un reſſentiment dont il n'eſtoit preſque plus touché. Mais l'intelligence n'en fut ni plus forte, ni mieux établie dans la Maiſon Royale. 1559.

Dans la réconciliation du Prince de la Roche-ſur-Yon avec Andelot.

La Reine Mere qui ſe piquoit principalement de pourvoir à l'avenir, & qui faiſoit conſiſter en ce point le fin de ſa politique avoit apporté tant de précautions pour ſe conſerver l'amitié des deux Princes freres, de Montpenſier & de la Roche-ſur-Yon, qu'elle ſe pouvoit vanter de les tenir par leur foible ; c'eſt

1559. à dire, par le moyen de leurs femmes qu'elle avoit absolument gagnées. Car en premier lieu Jacqueline de Longwi, femme du Prince de Montpensier, estoit sa plus étroite confidente; & comme elle avoit sçu par cette voye que l'inclination dominante de ce Prince estoit de posseder de grands biens, quoyqu'il eust assez de conscience pour n'en vouloir point acquerir par de mauvaises voyes, on luy proposa un moyen infaillible de devenir legitimement le plus riche de tous les Princes Chrétiens qui n'estoient pas Souverains. On luy representa que sa mere qui vivoit encore estoit heritiere testamentaire du Connestable de Bourbon; dont la memoire ayant esté rétablie par tous les Traitez faits depuis sa mort entre la France & l'Espagne; il falloit aussi que le Testament eût lieu dans toute son estenduë. Que le bien du Connestable consistoit dans son droit à la succession de sa femme heritiere de Bourbon; & qu'encore que Loüise de Savoye bisayeule du Roy luy eust intenté procez pour la même succession, il n'y avoit point eu d'Arrest définitif, mais seulement par provision: d'où la Reine Mere prit sujet d'offrir au Duc de Montpensier, que s'il vouloit se lier d'interest avec elle; on feroit juger le procez à son avantage, en obligeant le Roy de mander ses Juges pour leur déclarer de sa propre bouche qu'il renonçoit à tout ce qui luy pourroit arriver

Elle vécut cent cinq ans.

arriver de la succeſſion de la Biſayeule, & qu'il en vouloit gratifier ſon Couſin de Montpenſier : Qu'il les prioit de prononcer conformement à ſon intention ; & qu'ils n'appréhendaſſent pas de condamner Sa Majeſté, puiſqu'elle vouloit bien prendre ſa cauſe. Le Duc de Montpenſier, à qui ſa femme avoit porté cette parole poſitive de la part de la Reine Mere, n'avoit garde de donner pretexte de la violer en entrant dans un party contraire au ſien ; & ce fut pour s'en diſpenſer plus honneſtement, qu'il diſſuada autant qu'il put le Roy de Navarre d'en eſtre Chef. 1559.

En ſecond lieu la Reine Mere avoit étudié le foible du Prince de la Roche-ſur-Yon, & reconnu qu'encore qu'il ne fuſt point attaché au bien comme le Duc de Montpenſier ſon frere aîné, il n'eſtoit ni moins dépendant de ſa femme, ni moins jaloux d'avoir des emplois convenables à ſa dignité. Elle avoit donc tâché d'attirer dans ſes intereſts cette femme, en luy offrant la Charge de ſa Dame d'Honneur ; & la Princeſſe de la Roche-ſur-Yon l'avoit d'autant plus volontiers acceptée, qu'elle luy donnoit occaſion de demeurer toûjours à la Cour, dont elle preferoit le ſejour à toute autre choſe.

Le Prince de Condé à qui l'intention de la Reine Mere eſtoit aſſez connuë, s'eſtoit mis en devoir de la traverſer, en repréſentant à la

conjoncture eſtoit la ſeule capable d'affermir la paix, ou de donner un légitime pretexte à la guerre civile; puiſque ſi la Reine Mere & la Maiſon de Guiſe avoient alors toute la conſideration qu'ils devoient avoir pour la Maiſon Royale, & pour le Conneſtable, rien n'obligeroit de recourir à la violence; & ſi elles ne vouloient partager avec perſonne le Gouvernement de l'Eſtat, il ſeroit d'autant plus aiſé de les en chaſſer, que toute la France ſeroit convaincuë de leur injuſtice. Le terme que prenoit le Roy de Navarre n'eſtoit pas long, & il fut bien-toſt éclairci de ce qu'il prétendoit ſçavoir. Car à peine eut-on achevé de rendre les derniers devoirs à la mémoire de Henry Second, que la Reine Mere, de concert avec la Maiſon de Guiſe, mena le Roy à Saint Germain en Laye, ſous prétexte de ſortir de Paris, où elle avoit ſi malheureuſement perdu ſon Seigneur; mais en effet pour gouverner ſon fils avec d'autant plus de tranquillité que la Cour ſeroit moins nombreuſe. 1559.

Le Conneſtable qui craignoit de perdre la partie en la quittant, accompagna le Roy; mais Sa Majeſté luy fit ſi mauvais viſage, qu'il vit bien que l'unique expedient qui luy reſtoit à prendre, eſtoit de ſe retirer dans ſa maiſon de Chantilly. Il voulut neanmoins avant que de s'y confiner, entendre de la propre bouche de ſon Maiſtre l'arreſt de ſon exil; & il

1559. demanda une audience particuliere qui luy fut accordée pour lendemain immediatement après le diſner. Il commença ſa harangue par une recommandation tres-affectueuſe de ſes neveux de Châtillon ; & le Roy luy répondit par des témoignages d'eſtime pour leur vertu en general, & pour celle de l'Amiral en particulier. Enſuite il parla de ſes intereſts ; & il ne fut pas ſi favorablement écouté : car Sa Majeſté inſtruite par ſes Oncles de Guiſe, eut de la peine à ne le point interrompre dans la longue déduction de ſes ſervices rendus aux deux Roïs precedens. Elle luy repartit que pour ſoulager ſa vieilleſſe, en la déchargeant du poids des affaires, elle avoit commis le ſoin des armes au Duc de Guiſe, & la direction des Finances au Cardinal de Lorraine ; mais qu'elle luy avoit reſervé une place honorable dans ſon Conſeil, où il pourroit aſſiſter toutes les fois que ſa ſanté le luy permettroit.

Ce pretexte eſtoit d'autant plus mal choiſi, que le Conneſtable eſtoit le vieillard de ſon ſiecle le plus vigoureux de corps & d'eſprit. Auſſi le reproche de ſes infirmitez prétenduës luy parut ſi inſupportable, qu'il ne put s'empêcher de s'en deffendre, en diſant que les années ne luy avoient encore rien ôté des forces néceſſaires pour exercer dignement ſa Charge ; & qu'il ſupplioit tres-humblement Sa Majeſté de conſiderer qu'il ne pouvoit avec honneur,

& en qualité de Premier Officier de la Couronne, se soûmettre à des Princes Estrangers qui auparavant faisoient gloire de recevoir ses ordres. 1559.

On ajoûte, sur des memoires incertains, que la Reine Mere, pour ébranler la fermeté du même Connestable, l'accusa d'avoir donné au feu Roy de dangereux soupçons de sa chasteté, en luy disant que de tous ses enfans, il n'y avoit que la Princesse Diane qu'il avoit euë d'une Demoiselle de Piémont qui luy ressemblast : Que cette injure estoit si atroce, qu'elle ne pouvoit estre reparée que par la mort de celuy qui l'avoit faite ; mais qu'on la luy pardonnoit à cause de l'amitié que le feu Roy luy avoit portée, à condition que son importune presence n'obligeast point la personne qu'il avoit offensée à s'en souvenir. Si ce fait estoit veritable, il faudroit l'attribuer à l'adresse de la Reine Mere, qui pour satisfaire la Maison de Guise, avoit cherché un sujet éclattant de rompre avec le Connestable ; puisque toute la Cour sçavoit que le Connestable n'estoit pas un homme à parler inconsidérement ; mais comme les peuples estoient incapables de concevoir que ce vieux Officier fust encore une fois relegué par une pure intrigue de Cour, ils ajoûterent foy au bruit que l'on vient de rapporter par la seule raison qu'il parroissoit plus vray-semblable.

1559. Aprés le départ du Conneſtable, on éloigna de la Cour deux Princes du Sang, ſous prétexte de deux emplois dont il n'y avoit qu'eux qui ſe puſſent dignement acquitter. Le Prince de Condé fut envoyé vers le Roy Catholique pour jurer au nom du nouveau Roy, la paix concluë avec ſon prédeceſſeur à Câteau-Cambreſis; mais cette commiſſion n'eſtoit point proportionée à celuy qui s'en devoit acquiter, quoyqu'il ne luy manquaſt d'ailleurs aucune des qualitez perſonnelles neceſſaires pour l'exécuter à l'honneur de ſa patrie, & même avec l'admiration des Etrangers. Le Prince de Condé avoit à peine mil écus de rente de ſon patrimoine; & les eſperances qu'il avoit euës de s'enrichir en épouſant Catherine de Roye s'eſtoient évanoüies par la perte d'un procez où ſa belle-mere avoit ſuccombé. Il n'avoit donc ni les moyens, ni le credit neceſſaires pour faire la dépenſe ordinaire en de ſemblables cérémonies; & neanmoins s'il ne le faiſoit, il eſtoit aſſuré d'attirer le mépris des Eſpagnols qui n'eſtimoient les Princes Etrangers que par leur magnificence. Cependant le Cardinal de Lorraine ne fit expedier au Prince de Condé qu'une Ordonnance de mil écus, ſous prétexte que l'Epargne eſtoit épuiſée, & le réduiſit ainſi à la neceſſité de ſe ruïner ou de refuſer ſa Commiſſion. Il n'arriva pourtant ni l'un ni l'autre, parce que le Prince de Condé trop ambitieux pour

se priver d'une occasion de paroistre, qui le regardoit avec tant de bien séance, eut recours au Roy de Navarre son frere aîné ; qui l'assista avec d'autant plus de liberalité, qu'il n'avoit cru. Mais le dépit qu'il en conçut contre la Maison de Guise s'augmenta de sorte, qu'il le porta peu de temps après à accepter la dangereuse qualité de Chef muet de la conspiration d'Amboise. 1559.

Dans les motifs de l'aversion du Prince de Condé contre la Maison de Guise.

Le Prince de la Roche-sur-Yon n'eut pas tant de sujet d'estre mécontent. Car outre qu'on ne l'éloigna de la Cour que pour peu de jours, sa commission fut moins éclatante ; & par consequent de moindre dépense. Elle ne consista qu'à porter l'Ordre de Saint Michel au Roy Catholique ; & l'accüeil qu'on luy fit à la Cour d'Espagne fut d'autant plus magnifique, qu'on n'y avoit jamais vû de Prince du Sang de France porter le Collier.

La Maison de Guise s'estoit déja deffaite de toutes les personnes suspectes à sa Grandeur, par les artifices que l'on vient de représenter ; lors que le Roy de Navarre revint à la Cour. Il s'y trouva seul de son party, c'est à dire, en estat de recevoir impunément tous les affronts qu'on luy voudroit faire. Il s'attendoit que l'on vinst au devant de luy, & qu'on luy préparast à Saint Germain l'appartement le plus honnorable après celuy de Leurs Majestez. Cependant on n'eut ni l'une ni l'autre de ces

1559. déférences pour luy. Le Duc de Guiſe bien-loin de l'aller recevoir, ou d'y envoyer du moins quelqu'un de ſa nombreuſe Maiſon, mena le Roy à la chaſſe ſur la route contraire : il ne ſe contenta pas de ne point offrir l'appartement qu'il occupoit, qui eſtoit celuy dont il s'agiſſoit, il luy échapa encore de dire, qu'il aimeroit mieux perdre la vie que de ceder un logement que le Roy avoit eu la bonté de luy donner pour reconnoiſſance de ſes ſervices.

Il ne reſtoit au Roy de Navarre, que d'éviter une troiſiéme inſulte par ſa prompte retraite ; mais outre qu'il n'eſtoit pas capable d'en prendre la réſolution de luy-même, il y avoit trois perſonnes qui s'eſtoient acquis un merveilleux aſcendant ſur ſon eſprit ; ſçavoir l'Evêque de Mande fils naturel du Chancelier du Prat, le Comte d'Ecars, & Emery Bouchard. Ces trois Favoris eſtoient des inſtrumens peu propres à inſpirer une réſolution vigoureuſe à leur Maiſtre. Car comme ils le connoiſſoient parfaitement, ils eſtoient auſſi perſuadez que tous les efforts qu'ils feroient pour le tirer de ſa pareſſe, ſeroient inutiles ; ou que s'il leur arrivoit de la diſſiper, ce ne ſeroit pas pour long-temps. Sur cette préſuppoſition, ils diſpoſerent le Roy de Navarre à ſe prévaloir de la civilité du Marêchal de Saint André qui luy vint généreuſement offrir ſa maiſon.

maiſon. Leur prétexte fut que d'un coſté on n'auroit pas ſujet de luy reprocher qu'il euſt eſté ſi proche du Roy ſans le ſalüer ; & que d'un autre coſté, il auroit le temps de connoiſtre le nombre des amis qui luy reſtoient à la Cour. 1559.

Saint André ſe ſervit admirablement de l'entrée que ſa courtoiſie luy avoit acquiſe chez le Roy de Navarre, pour calmer l'eſprit de ce Prince irrité contre la Maiſon de Guiſe. Il luy repreſenta qu'elle n'avoit pû s'empêcher de retenir l'Appartement qu'elle occupoit, parce qu'en l'abandonnant, elle auroit donné ſujet à ſes ennemis de la mépriſer ; & ſe ſeroit d'elle-même déclarée indigne de la Lieutenance Generale de l'Eſtat dont le Roy l'avoit gratifiée. Il ajoûta que ſi elle n'avoit point eſté au devant du Roy de Navarre, c'eſtoit parce qu'on ne l'avoit point avertie de ſon arrivée ; ce qui ſembloit luy eſtre deu, à cauſe de ſon alliance avec la Maiſon de Bourbon, ſi proche, que les ſix Guiſes eſtoient fils de la ſœur du Roy de Navarre ; & que la chaſſe du Roy ſur une route contraire avoit eſté le pur effet de l'inclination de ce Prince qu'on n'avoit pas voulu contraindre ſans neceſſité.

Ces raiſons toutes foibles qu'elles eſtoient, agirent ſi puiſſamment ſur l'eſprit du Roy de Navarre, que ceux qui ne connoiſſoient ny ſon inclination ny ſa négligence, les prirent

1559. pour des enchantemens. Elles adoucirent ſitoſt ſon reſſentiment, que ceux qui l'avoient entendu parler avec tant d'emportement contre la Maiſon de Guiſe, & s'eſtoient offerts à luy ſuivant la coûtume de la Nobleſſe Françoiſe, pour ſervir d'inſtrument à ſa vengeance, reconnurent la faute qu'ils avoient faite de ſe déclarer ſi promptement contre de tels ennemis, pour un ſi foible Patron.

Mais comme le mal eſtoit ſans remede, ils ne laiſſerent pas de travailler à rallumer ſa colere par des remontrances, dont le ſens eſtoit, que ſa patience augmenteroit l'orgueil & l'audace des Princes de Lorraine. Le plus conſiderable d'entre-eux, eſtoit le hardi Jarnac, qui s'eſtoit ſignalé au commencement du Régne précedent par un fameux duël. Il avoit porté parole au Roy de Navarre que toutes les anciennes Maiſons du Royaume employeroient leurs Vaſſaux, leurs biens, leur crédit & leurs vies, pour le rétablir dans le Gouvernement de la France qu'avoient uſurpé trois Eſtrangers; ſçavoir une Mere ambitieuſe, un Preſtre indigne de ſon caractere & un Soldat fanfaron. Il entendoit par la premiere de ces perſonnes, Catherine de Medicis, le Cardinal de Lorraine par la ſeconde, & par la troiſiéme, le Duc de Guiſe. Jarnac avoit ajoûté que toute cette Nobleſſe ne demandoit point d'autre condition pour monter à cheval que celle d'eſtre avoüée par

le Roy de Navarre qui ſeroit le principal auteur de l'entrepriſe. 1559.

Mais le Roy de Navarre ne repartit autre choſe, ſinon qu'il iroit droit à Paris ſonder par des perſonnes interpoſées, ſi la Bourgeoiſie & les Cours Superieures de cette Ville auroient autant d'inclination pour luy qu'elles en avoient autrefois témoigné au Comte de Vendôme ſon pere, durant la priſon de François Premier. Dans le Journal de Paris en la priſon de François I.

La Maiſon de Guiſe luy avoit fait ſuggerer ce deſſein par des Emiſſaires apoſtez, ſur ce qu'elle eſtoit aſſurée que l'affection des Pariſiens avoit changé, lorſqu'ils avoient ſçu que l'on enſeignoit l'Hereſie dans la Maiſon du Roy de Navarre & du Prince de Condé: Qu'on s'y aſſembloit la nuit pour faire le Prêche, & pour y chanter les Pſeaumes de Marot: Que les Miniſtres y trouvoient un aſſuré refuge; & que la Nobleſſe Calviniſte, recherchée dans les Provinces, en execution des Edits, évitoit la perſecution, en feignant de ſe ranger au nombre de ſes Domeſtiques. Et de fait on n'eut pas plûtoſt aperçu dans Paris le Miniſtre Chandieu dans un des Carroſſes du Roy de Navarre, que le peuple traita ce Prince de fauteur d'Heretiques; & les Magiſtrats n'oſerent le viſiter de crainte qu'on ne les ſoupçonnaſt de ne luy rendre ce devoir que pour aller au Prêche. Il ſe vit donc preſque ſeul contre ſon eſperance dans une Ville où il prétendoit trou-

turbateurs de l'Eſtat. Jamais Lettre n'avoit eſté leuë dans le Conſeil d'Eſpagne avec tant de plaiſir que le fut celle-là : car enfin les Eſpagnols durant prês de ſept ſiecles avoient accoûtumé d'implorer tous les ans le ſecours des Rois de France contre les Maures ; & les Rois de France donnoient ordre qu'on les recommandaſt dans chaque Parroiſſe tous les Dimanches au Prône, à la charité des Fidelles. Mais il eſtoit ſans exemple, qu'un Roy de France euſt eu recours à l'aſſiſtance des Eſpagnols à quelque extrémité qu'il euſt eſté réduit. Auſſi le Roy Catholique perſuadé que les affaires de ſa belle-mere & de ſon beau-frere eſtoient bien mauvaiſes, puiſqu'ils ne croyoient les pouvoir rétablir ſans les Eſpagnols, qui avoient intereſt qu'elles fuſſent tout à fait déplorées, répondit d'un ſtile, où l'adreſſe & la fierté de ſa Nation eſtoient exprimées dans toute leur étenduë. Sa Lettre à la Reine ſa belle mere, étoit conçuë en des termes qui tendoient à commettre toutes les perſonnes puiſſantes de la Monarchie Françoiſe l'une contre l'autre, en leur inſpirant une jalouſie mutuelle ; & comme il expoſoit à l'averſion publique ceux qu'il repaiſſoit de l'eſperance d'un imaginaire ſecours, il mettoit auſſi les armes en la main de ceux qu'il menaçoit d'oppreſſion, & rendoit leur cauſe ſi favorable, qu'ils pourroient impunément ſe révolter, & ſolliciter leurs amis d'eſtre

1559.

Dans la réponſe au Roy Catholique à la Reine Mere du dernier Octobre 1559.

à ſon égard ſeulement qu'elle eut tout l'effet qu'on en attendoit ; puiſqu'elle en eut un directement contraire dans l'eſprit des autres François, où elle jetta les dernieres ſemences de la révolte par le dépit & l'indignation qu'ils en conçurent. 1559.

Il n'eſt point de paſſage ſi prompt ni ſi imperceptible que celuy de l'irréſolution à la crainte, parce que l'ame qui n'a point aſſez de force pour ſe déterminer, a néceſſairement au dedans une diſpoſition ſecrette, quoyqu'elle ne la connoiſſe pas, qui la fera ceder au premier danger dont elle ſera menacée. Le piege qu'on tendoit au Roy de Navarre conſiſtoit à l'obliger de renoncer aux juſtes prétentions qu'il avoit au Gouvernement de la France, par une terreur panique de perdre ce qui reſtoit de bien à ſa femme. Cependant il s'y précipita les yeux ouverts. Il ſçavoit que les Eſpagnols avoient uſurpé les trois quarts de la Monarchie, dont il portoit le nom ſur Jean d'Albret, ſans autre prétexte que celuy d'une Bulle du Pape Jules Second, qui permettoit au Roy Ferdinand, ſurnommé le Catholique, de s'en ſaiſir ; & il appréhenda que Philippe Deux ne cherchaſt point de meilleur couleur pour s'emparer de l'autre quart, qu'une ſimple déclaration émanée de la Reine Regente, & de la Maiſon de Guiſe, ſous le nom du Roy François Second, qui le noirciſt, quoyque mal-

Dans la Relation d'Alenor Correz.

1559. à propos, du crime de Leze Majeſté. Il n'en falut pas davantage pour luy faire prendre la réſolution d'accourir à la prétenduë deffenſe du reſte de la Navarre, & de s'enſevelir ſous les ruïnes de la derniere Place qu'il perdroit. Et la Maiſon de Guiſe avertie par les Emiſſaires qu'elle entretenoit auprês de ce Prince, qu'il eſtoit preſt de quitter la partie, acheva de le déterminer en ſuggerant au Roy de luy offrir la commiſſion de mener la Reine d'Eſpagne à ſon mary.

Il l'accepta d'autant plus volontiers, que ſon Conſeil corrompu, luy perſuada qu'il en tireroit trois grands avantages. Le premier de couvrir par là ce qu'il y avoit de honteux dans ſa retraite de la Cour : le ſecond d'oſter aux Eſpagnols le prétexte d'achever la conqueſte de la Navarre, puiſqu'il n'y auroit plus lieu de le déclarer rebelle ; & le Roy Catholique n'oſeroit maltraiter un Prince qui le ſerviroit actuellement en luy conduiſant ſon épouſe ; & le troiſiéme, de repréſenter ſi fortement à ce Monarque dans les entretiens qu'il auroit avec luy l'injuſtice qu'il luy faiſoit, en luy retenant ſa Couronne, qu'il le porteroit enfin à la reſtituer, ou du moins à luy en donner une honnête récompenſe.

La Maiſon de Guiſe ſe deffit ainſi du plus dangereux de ſes ennemis ; & jugeant aſſez que les autres ſans luy, ne luy pouvoient apporter de

de dommage conſiderable ; elle réduiſit toute ſa politique à ſe deffendre des inſultes imprévûës par de rigoureuſes Ordonnances qui deffendoient, ſur peine de la vie, les piſtolets & les autres armes, dont le coup ne pouvoit eſtre ni prévû ni paré, & d'avoir des manteaux & des hauts de chauſſes propres à les cacher. Elles révoquoient auſſi les alienations du Domaine Royal faites à des particuliers, pour quelque cauſe de penſion, ou de donation à titre de récompenſe qu'elles euſſent eſté faites. On n'y avoit inſinué que deux exceptions ; l'une des Appanages des Fils, & de la Dot des Filles de France ; L'autre des Doüaires des Reines Mais le deffaut d'une troiſiéme exception empêcha le fruit qu'on devoit attendre d'une Loy auſſi juſte & auſſi néceſſaire qu'eſtoit celle de recouvrer les anciens & les veritables Domaines de la Couronne. On oublia d'excepter les récompenſes dûës aux actions extraordinaires de vertu, & les biens accordez aux Princes du Sang pour ſuppléer à la petiteſſe de leurs partages. Cependant on révoqua ces deux ſortes de gratifications avec une ſéverité qui donna de l'indignation à tout le monde, pendant qu'on laiſſoit joüir des plus belles Terres, & des meilleures entrées de la Couronne des perſonnes qui ne les avoient obtenües des Rois précedents, que par des oppreſſions publiques & des infames commerces : pour cela ſeulement, 1559.

1559. que ceux qui en joüiſſoient avoient eu le bonheur de plaire à la Maiſon de Guiſe, ou l'adreſſe de s'inſinuer dans ſes intrigues.

Et de fait, on remarqua que l'éloignement du Roy de Navarre avoit mis ſes ennemis en eſtat de tout entreprendre. Ils menerent le Roy à Rheims pour les cérémonies du Sacre, & ſur le chemin ils firent un dernier effort pour deſunir l'Amiral de Châtillon d'avec le Prince de Condé. Ils repréſenterent à l'Amiral que ce Prince nonobſtant l'amitié qu'il luy avoit promiſe, travailloit ſous-main à le dépoüiller de ſon Gouvernement de Picardie, & qu'il preſſoit la Cour d'y donner ſon conſentement pour deux raiſons. L'une que l'Amiral ne pouvoit en même-temps poſſeder ce Gouvernement avec celuy de l'Iſle de France, dont le feu Roy l'avoit honnoré au commencement de ſon Régne. L'autre que le Comte de Vendôme & le Roy de Navarre ayant gouverné la Picardie plus de quarante ans à l'avantage de la Cour, & à la ſatisfaction des peuples, ſembloient avoir merité que le Prince de Condé, fils du premier & frere du ſecond, fuſt préferé aux autres.

Cet artifice eſtoit trop groſſier pour agir dans toute ſon étenduë ſur une ame auſſi éclairée qu'eſtoit celle de l'Amiral : il réüſſit néanmoins d'abord ; mais la fin en fut conforme aux actions de ſemblable nature, c'eſt à dire,

qu'elle tourna au desavantage de ses Auteurs. L'Amiral eut dépit d'entendre que son meilleur Amy cherchast à s'enrichir de sa dépoüille; mais parce qu'il auroit découvert par un éclaircissement sincere avec le Prince de Condé, que le Cardinal de Lorraine avoit inventé tout ce qui lui avoit esté dit sur l'article de ses Gouvernemens; il prévit que l'intention de la Cour estoit de luy en oster un; & que s'il ne s'en démettoit volontairement, on l'y contraindroit. Sur cette présuppositon, il résolut de prévenir le mal qu'il ne pouvoit éviter, & de le prévenir de sorte, que ses ennemis eussent plus de chagrin de voir passer le Gouvernement de Picardie, en la personne de France qu'ils redoutoient davantage, qu'ils n'auroient eu de joye de le luy oster.

1559.

Dans la derniere division de la Maison de Guise avec celle du Connestable.

Il alla trouver le Roy : il luy remontra qu'on luy avoit confié plus de Provinces qu'il n'en pouvoit gouverner, il remit à Sa Majesté les provisions du Gouvernement de Picardie, & il la conjura d'en gratifier le Prince de Condé. Le fin de cette contre-ruse consistoit en ce que l'Amiral avoit averti le Prince de Condé de ce qu'il alloit faire; & l'avoit exhorté d'entrer dans la Chambre du Roy, au moment qu'il l'en verroit sortir, & de demander à Sa Majesté le Gouvernement de Picardie, avant qu'elle eust le loisir de parler à sa mere & à ses oncles; ce que le Prince exécuta à point nommé.

1559. On ne doutoit point que le Roy n'accordaſt la Requeſte, ou qu'il ne donnaſt au moins de bonnes paroles. Si l'effet y répondoit, le Prince de Condé demeureroit redevable à l'Amiral de ſa démiſſion, & de l'avis qu'il luy avoit donné de ſolliciter le Gouvernement de Picardie, & leur liaiſon deviendroit plus forte & plus néceſſaire. Si l'effet n'y eſtoit point conforme, l'Amiral y trouveroit encore ſon compte; en ce que le Prince ſuppoſeroit que le Roy n'auroit eſté détourné de le favoriſer, que par ſa mere & par ſes oncles; & ce nouveau refus ajoûté à tant d'anciens mécontentemens combleroit la meſure, en rendant le Prince de Condé irréconciliable avec la Maiſon de Guiſe.

Mais la prévoyance du Cardinal de Lorraine n'eſtoit ni moins active ni moins pénétrante que celle de l'Amiral de Châtillon. Le Roy ne luy eut pas pluſtoſt fait le recit de ce qui s'eſtoit paſſé dans l'Audience que le Prince & l'Amiral luy avoient ſucceſſivement demandée, qu'il jugea ſainement de leur veritable intention. Sa Majeſté ajoûta qu'elle avoit accepté la démiſſion de l'Amiral, & remis à un autre temps de répondre poſitivement au Prince; & le Cardinal de Lorraine auroit eſté plus aiſe qu'elle ſe fuſt expliquée par un refus. Car après cette démarche, il luy auroit eſté facile de faire paſſer le Gouvernement de Picardie

à quiconque il auroit voulu, ſans conſiderer ni la naiſſance, ni le merite : au lieu que le Roy n'ayant pas rejetté d'abord la requeſte du Prince, ne le pouvoit exclure de ce Gouvernement avec bien-ſéance, ni ſans témoigner qu'il en euſt eſté diſſuadé par ſa mere & par ſes oncles, à moins que de ſe prévaloir de l'unique expedient que la prudence humaine ſuggeroit dans une ſi dangereuſe conjoncture. C'eſtoit de faire donner le Gouvernement de Picardie à un homme dont la vertu fuſt ſi heroïque, & les ſervices rendus à l'Etat ſi conſiderables, que perſonne n'oſaſt murmurer qu'on l'euſt préferé au Prince. Il n'y en avoit point d'autre en France que le Maréchal de Briſſac ; & la Maiſon de Guiſe qui eſtoit d'ailleurs obligée de procurer une retraite honnorable à cet incomparable Général d'Armée, trouvoit deux avantages à l'établir dans la Picardie, qui eſtoit le poſte le plus jaloux de la Monarchie Françoiſe. 1559.

Le premier en ſignalant ſon credit par l'injurieux refus d'un Prince du Sang : le ſecond, en réduiſant Briſſac à demeurer ferme dans ſon party, aprés qu'il ſe ſeroit déclaré d'une maniere ſi publique contre celuy du Conneſtable. Et de fait, le Prince de Condé n'oſa ſe plaindre que Briſſac luy euſt eſté préferé, & il renferma dans luy-même tout le mécontentement qu'il en reçut. Il paſſa mêmes plus avant

1559. en ce qu'il ne ſçut point mauvais gré à Briſſac d'avoir accepté à ſon excluſion le Gouvernement de Picardie ; & qu'il réſerva toute ſa vengeance contre ceux, qui en le procurant à Briſſac, n'avoient point eu d'autre deſſein que d'en fruſtrer un Prince du Sang.

Ce choix de la Maiſon de Guiſe, tout malicieux qu'il eſtoit, n'auroit pas neanmoins laiſſé d'avoir le principal effet qu'elle s'eſtoit propoſé, c'eſt à dire, de jetter de la poudre aux yeux du vulgaire, ſi elle ne ſe fuſt portée peu de jours après à une violence ſi manifeſte, que les moins credules ne douterent plus de ſon ambition. Il y avoit long-temps que le Duc de Guiſe aſpiroit à la Charge de Grand Maiſtre de la Maiſon du Roy, & ſon deſir s'eſtoit augmenté par la permiſſion qu'on luy avoit donnée de l'exercer durant la priſon du Conneſtable. Elle luy eſtoit abſolument néceſſaire : pour attirer à ſa Faction tous les Officiers de Sa Majeſté : pour s'aſſurer de ceux qui luy pourroient eſtre utiles : pour obſerver les ſuſpects, & pour ne pas manquer de prétexte, afin de les éloigner en temps & lieu. Il preſſa la Reine Mere de preſſentir du Conneſtable s'il ne ſeroit pas d'humeur à s'en deffaire ; & cette Princeſſe qui s'eſtoit trop engagée avec luy, pour refuſer de le ſervir dans une affaire qui luy eſtoit tellement à cœur, l'entreprit avec autant d'adreſſe que de chaleur, quoyqu'elle en prévîſt aſſez

les dangereuſes ſuites. Elle avoit encore beaucoup de créance auprés du Cardinal, & de l'Amiral de Châtillon, nonobſtant qu'elle ſe fuſt ouvertement déclarée contre le Conneſtable leur oncle; parce qu'ils eſtoient perſuadez qu'elle n'avoit point d'autres ſentimens de la Religion, que ceux de Calvin: qu'elle n'avoit que le dehors de Catholique: qu'elle ne diſſimuloit que par maxime d'Etat; & qu'elle ne ſe verroit pas pluſtoſt en liberté de vivre ſelon ſa foy, qu'elle leveroit le maſque. Les conjectures, ou pour uſer de leurs termes, les aſſurances qu'ils penſoient avoir de cette prétenduë verité, conſiſtoient en ce que durant la longue ſterilité de la Reyne Mere, & lors qu'on avoit parlé de la répudier, elle avoit recherché l'amitié de ceux que l'on perſécutoit pour la Religion, & pris plaiſir à chanter leurs Pſeaumes, principalement le cent quarante & un, qui ſembloit avoir plus de rapport à ſon eſtat que les autres; & aprés que Dieu l'avoit gratifiée d'une heureuſe fecondité, elle n'avoit point à la verité témoigné ſon zele au Calviniſme par tant d'actions exterieures qu'auparavant; mais outre qu'on l'excuſoit aiſément à cauſe de la neceſſité où elle eſtoit réduite de vivre en parfaite intelligence avec le Roy, ennemy irréconciliable de la nouvelle Religion; les Calviniſtes ſe tenoient aſſurez de poſſeder ſon cœur tout entier, parce qu'elle 1559.

1559. feignoit de n'avoir de confiance qu'en eux, & qu'ils eſtoient en effet les dépoſitaires de ſes ſecrets.

Ainſi le Cardinal de Châtillon ne s'eſtoit preſque point éloigné de ſon chevet durant ſa dangereuſe maladie ; & l'Amiral avoit toûjours eu la meilleure part dans ſes conſeils, lors même qu'elle parroiſſoit plus étroitement unie avec la Maiſon de Guiſe. Soubiſe ſe vantoit qu'elle luy avoit promis de ſe déclarer Calviniſte, lorſqu'elle le pourroit impunément ; & il demeuroit auprès d'elle, en attendant cette conjoncture. Enfin la Ducheſſe de Montpenſier qui la gouvernoit abſolument, confirmoit tous les jours les Heretiques dans l'opinion qu'ils avoient de la Reine, & donnoit lieu de croire qu'elle n'eſtoit point elle-même moins diſpoſée à changer de Religion.

Mais ſi l'Amiral eſtoit prevenu de l'eſperance que la Reine Mere deviendroit un jour Calviniſte, il n'avoit pas moins perdu l'eſperance que le Conneſtable ſon oncle le fuſt jamais ; & il en avoit trois preuves qui ne pouvoient eſtre plus évidentes. L'une qu'il haïſſoit le Calviniſme naturellement, & ſans raiſon ; ce qu'on attribuoit à ſa profonde ignorance : l'autre qu'au premier mot qu'il entendoit dire contre l'ancienne Religion, il entroit dans une colere qui le rendoit incapable d'inſtruction ; & la derniere que ceux de Genêve, où Calvin avoit

avoit établi ſon ſejour, ayant demandé l'Alliance du feu Roy peu de temps avant ſa mort, le Conneſtable à qui Sa Majeſté les avoit renvoyez, les avoit traitez de Coquins, & leur avoit dit avec un viſage extraordinairement refrogné, qu'ils devoient plûtoſt venir, la corde au cou, demander miſericorde. 1559.

Ainſi l'Amiral reſolu de ſervir la Reine Mere préferablement à ſon oncle, ſe chargea de repreſenter au Conneſtable qu'il pouvoit infailliblement arreſter la perſecution dont il étoit menacé, en ſacrifiant une Charge qui luy ſeroit déſormais inutile dans ſon éloignement de la Cour; & que c'eſtoit là l'unique moyen d'engager la Reine Mere à prendre ſa protection contre quiconque entreprendroit de le pouſſer plus avant. Le Conneſtable ſçut d'abord mauvais gré à l'Amiral de s'eſtre mêlé de l'affaire dont il eſtoit queſtion; & il luy répondit, en avoüant que la Charge de Grand Maiſtre luy ſeroit inutile dans ſon exil; mais il ajoûta qu'il ne s'agiſſoit pas tant de ſon intereſt que de celuy de ſon fils aîné, à qui le Roy Henry II. en avoit donné la ſurvivance; & que la dureté, dont la Cour uſeroit à ſon égard, ſeroit ſans exemple, ſi elle obligeoit un pere, le premier & le plus ancien Officier de la Couronne, d'uſer de l'autorité que la nature luy donnoit ſur ſon fils, pour le faire renoncer à la principale Charge de la Maiſon du Roy,

1559. au lieu de contribuer de tout ſon pouvoir à l'avancement de ſa fortune.

L'Amiral que la Reine avoit préparé contre cette excuſe, repliqua que l'on récompenſeroit Montmorency d'un Baſton de Marêchal de France, en attendant qu'un âge plus meur l'euſt rendu capable de ſucceder un jour à la Charge de Conneſtable. Cet artifice eſtoit trop groſſier pour ſurprendre un vieux Miniſtre perſuadé d'ailleurs que la Maiſon de Guiſe n'avoit garde de ſouffrir que ſon fils fuſt revêtu d'un titre qu'elle avoit privé de ſon effet, en ſe faiſant donner la Lieutenance Générale de l'Etat. Et de fait il rompit l'entretien, en déclarant que ſa derniere réſolution eſtoit de mourir Grand Maiſtre. Mais aprês qu'il eut évaporé ſon reſſentiment dans les Allées de Chantilly, où il ſe promenoit trois ou quatre heures par jour, & qu'il eut l'eſprit aſſez libre, pour penſer ſerieuſement que ſes ennemis luy pouvoient ôter, ſous couleur de juſtice, la même choſe, dont ils luy offroient une récompenſe proportionnée; il changea d'avis; & il ſe condamna le premier à porter la peine de la faute qu'il avoit commiſe au commencement du Regne de Henry Second. Il avoit conſenti à l'Edit fait pour l'incompatibilité de deux Charges en une même perſonne, parce qu'il croyoit n'y avoir aucun intereſt; & ſon opinion ne pouvoit apparemment eſtre mieux fondée, puiſ-

qu'il eſtoit aſſuré de la faveur de ſon Maître, qui l'excepteroit toûjours de la régle generale ; & que d'ailleurs il n'eſperoit pas de luy ſurvivre, eſtant âgé de trente-cinq ans plus que luy. Cependant il s'eſtoit trompé dans ſa derniere conjecture ; & par la même loy qu'il avoit contraint le Marêchal d'Annebaut de renoncer au Bâton de Marêchal de France, on le pouvoit contraindre de ſe défaire de la Grande Maiſtriſe. Sur ce principe il adora la Juſtice Divine de l'avoir traité de même qu'il avoit traité ſon Concurrent dans le Miniſtere : Il donna ſa démiſſion ; & il diſpoſa ſon fils à donner la ſienne, aprés l'avoir convaincu qu'il y alloit de leur commune réputation de ne point attendre qu'on les y forçaſt. La ſeule précaution qui fut apportée, conſiſtoit dans la forme de la démiſſion pure & ſimple entre les mains du Roy, ſans aucune mention du Duc de Guiſe. Tant le Conneſtable fut jaloux de garder le dehors dans une intrigue où il ſuccomboit entierement, & d'éviter les moindres termes qui ſignifioient une inceſſion volontaire à ſon ennemy. 1559.

Aprés que la Maiſon de Guiſe ſe fut élevée par les differentes voyes que l'on vient d'abreger, à toutes les Dignités que ſon ambition preſente luy ſuggeroit ; elle ne travailla déſormais qu'à ſe faire des creatures. Le Thréſor Royal eſtoit trop épuiſé, pour diſtribuer de l'argent

1559. aux gens de ſervice qu'elle prétendoit gagner ; & les Charges ne ſe pouvoient donner aux uns ſans les ôter aux autres, ny par conſequent ſans s'attirer un auſſi grand nombre d'ennemis qu'on ſe feroit d'amis. Il ne reſtoit que la multiplication des Chevaliers de l'Ordre ; & la Maiſon de Guiſe en ajoûta tout d'un coup dix-huit aux Anciens : elle rendit ainſi mépriſable la ſeule marque d'honneur, dont on avoit accoûtumé de recompenſer en France les actions heroïques.

Dans les bons mots de la Roche du Maine.

La Roche du Maine qui eſtoit le plus ancien Chevalier de l'Ordre de Saint Michel ne le diſſimula point, lors qu'aſſiſtant à la ceremonie ; & raillant à ſon ordinaire, il luy échapa de dire que le Collier de Saint Michel eſtoit dégeneré en licou.

Le Sacre du Roy, qui ſe fit le vingt de Septembre mil cinq cent cinquante-neuf, n'eut d'extraordinaire que les particularitez du changement de Grand Maiſtre que l'on vient de repreſenter ; & le Serment qu'y fit Sa Majeſté de conſerver l'ancienne Religion, redoubla dans les principales Villes du Royaume la perſecution contre les Calviniſtes. Le préſident de Saint André, & l'Inquiſiteur de Mouchi, remplirent les priſons de Paris de perſonnes ſuſpectes d'Héréſie, ſur la dépoſition de deux Apprentifs qui revelerent les endroits où ſe faiſoient les Aſſemblées de nuit ; & la Maiſon

d'un nommé le Vicomte au Faux-bourg Saint Germain, fut forcée sur le même prétexte. Tout y auroit passé au fil de l'épée, sans la résolution de deux Gentils-hommes, freres, sortis de la Maison de Soucelles en Anjou, qui en deffendirent l'entrée avec tant de valeur, qu'ils donnerent le loisir à leurs Compagnons de se sauver par dessus les thuiles; & ils se firent ensuite voye, à la faveur de leurs épées, au travers des Archers du Lieutenant Criminel Bragelone. Les Villes de Poitiers, de Thoulouse & de Narbonne, ne cederent pas en violence à la Capitale du Royaume, & firent tant d'outrages aux corps des Calvinistes qui avoient esté massacrez, qu'en réduisant au desespoir ceux qui restoient, elles les engagerent dans la résolution déterminée, dont on parlera bien-tost. 1559.

Comme le Duc & la Duchesse de Lorraine avoient honnoré de leur presence la Ceremonie du Sacre, la Cour crut estre civilement obligée de les conduire jusqu'à Bar, où l'affection particuliere de la Reine Mere pour la Duchesse sa fille, & le dessein de la Maison de Guise d'établir celle de Lorraine dans une entiere Souveraineté, acheverent de donner à leurs ennemis plus de prétextes qu'il n'en faloit pour les traiter de pestes publiques. Le serment que les six freres Guises avoient fait, de conserver inviolablement les Droits de la Cou-

Dans les Memoires de Chantereau le Fevre.

1559. ronne : l'aîné, comme Duc de Guiſe : le ſecond, en qualité d'Archevêque de Rheims, & Premier Pair de France : le troiſiéme, comme Duc d'Aumale : le quatriéme, en qualité de Duc de Langres : le cinquiéme, comme Lieutenant General en Normandie ; & le dernier, en qualité de Grand Prieur & de General des Galeres de France, ne les empêcha ny de ſouffrir que l'on propoſaſt au Roy de ceder au Duc de Lorraine ſon beau-frere la Souveraineté du Barrois, ni de conſentir que le Roy promiſt non ſeulement d'en donner ſa démiſſion auſſi-tôt qu'il ſeroit à Paris ; mais encore de la faire verifier aux Parlements de France. Le Roy au ſortir de Bar, paſſa par Châlons ſur Marne, & s'arreſta à Fontainebleau, où le Cardinal de Lorraine accablé de la multitude des gens de guerre, revenus des Armées licentiées, & des Places renduës, qui demandoient la récompenſe de leurs ſervices, s'aviſa d'un expedient néceſſaire, à la vérité, mais encore plus dangereux que néceſſaire, pour ſe délivrer tout d'un coup de tant d'importuns. Son frere & luy firent publier, ſous le nom du Roy, un Edit, dont la ſubſtance eſtoit, que quiconque, de quelque qualité, ou pour quelque cauſe que ce fuſt, ſuivoit la Cour, à deſſein de demander à Sa Majeſté, quoyque ce fuſt en pure gratification, ou par forme de récompenſe, ou même pour le payement de quelque dette, euſt à ſe retirer

dans vingt-quatre heures sur peine de la vie ; & pour ajoûter la terreur à la menace, on dressa sur la place une potence pour y attacher le premier qui contreviendroit à cet Edit. 1559.

Il faut avoüer icy à la décharge de la Maison de Guise, qu'elle fut presque forcée à cette espece de banqueroute, & qu'elle mit en usage tout ce qui pouvoit empêcher les personnes de mérite de s'en scandaliser. Le Trésor Royal estoit vuide, & l'Estat devoit quarante millions de livres. Les Rois Henry Second & François Second avoient épuisé les bources de leurs Créanciers par les dépenses faites aux Nôces de la Reine d'Espagne, & de la Ducheſſe de Savoye. De plus il estoit d'autant plus juste de satisfaire les Venitiens préferablement aux autres Créanciers de la Couronne, quoyque les sommes qu'ils demandoient fussent excessives, qu'elles avoient esté prestées en secret, & au hazard d'irriter la Maison d'Autriche, si elle eust sçu que le Senat fournissoit de l'argent à ses ennemis pour luy continuer la Guerre. Il y avoit prês de cinq ans que les Suisses n'avoient rien touché des pensions que la France leur avoit promises ; & comme on estoit bien averti qu'il y avoit des intelligences formées avec les Principaux d'entr'eux, pour les détacher de l'alliance de la Couronne de France, il faloit se resoudre à les perdre entierement, ou à leur amasser un fonds

1559. capable d'acquitter à leur égard en deux ou trois ans le principal & les arrerages.

On devoit encore beaucoup aux Banquiers de Lyon; & ſi on differoit davantage à les ſatisfaire, leur credit ceſſeroit, & le commerce de leur Ville paſſeroit dans celle de Genêve. Le Duc de Guiſe employa d'ailleurs l'éloquence qui luy eſtoit naturelle à perſuader les gens de Guerre de ſe retirer ſans bruit, en leur promettant qu'auſſi-toſt que les plus échauffez Créanciers de la Couronne ſeroient appaiſez, on manderoit les bons Soldats & les vieux Officiers, pour reconnoiſtre les ſervices de chacun en particulier par tout ce que la Cour auroit à diſtribuer de graces, de Charges, de Gouvernemens, & d'argent. Néanmoins ces remedes irriterent la douleur publique au lieu de la guerir; & les gens de Guerre qui ſe fuſſent payez de remiſes ne purent ſupporter le refus dont on uſoit à leur égard.

On ne reconnoiſt jamais mieux la foibleſſe de l'homme, qu'en ce qu'il aime beaucoup mieux d'être trompé par de vaines promeſſes, que d'être renvoyé; parce que la fourberie ſe contente de leur faire injure, & que le renvoy y ajoûte le mépris. Le Roy fut malade à Fontainebleau d'une fiévre quarte, qui luy laiſſa des rougeurs extraordinaires au viſage, dont on crut que l'air de Blois, où il eſtoit né, le guériroit. On l'y conduiſit, & ce fut là qu'il reçut

reçut les premieres marques du mécontentement de la plus grande partie de ſes Sujets. Il courut un bruit impudent & malin que Sa Majeſté eſtoit malade de la lépre ; & il ſe trouva des gens aſſez inhumains le long de la Loire, pour arracher des enfans de l'âge de ſix ans & au deſſous d'entre les bras de leurs meres ; pendant que des Emiſſaires apoſtez diſoient à l'oreille des ſpectateurs, que les Medecins avoient ordonné que l'on préparaſt au Roy un bain du ſang de ces enfans. Cette calomnie eſtoit d'autant plus vray-ſemblable, que le peuple eſtoit perſuadé que la Reine Mere, aprés dix ans de ſterilité, n'avoit conçu le Roy, que parce que le premier Medecin Fernel avoit conſeillé à Henry Second de coucher avec elle durant ſes ordinaires, & que les perſonnes engendrées de la ſorte eſtoient ſujettes à cette honteuſe maladie. On fit une exacte recherche des coupables, & on les punit du dernier ſupplice ; mais leurs divers teſtamens de mort donnerent lieu au parti du Conneſtable & des Princes, & à celuy de la Reine Mere & des Guiſes, de s'imputer mutuellement l'un à l'autre une telle impoſture. 1559.

La Maiſon de Guiſe accuſa les Calviniſtes d'avoir voulu rendre odieuſe la Perſonne Sacrée du Roy, ſuivant les principes de leur Secte, qui tendoit à deſtruire la Monarchie, par tout où elle la trouvoit établie, &

1559. à ſubſtituer en ſa place la Démocratie. Les Calviniſtes au contraire accuſerent la Maiſon de Guiſe d'avoir fait ſoupçonner le Roy d'un mal & d'un remede ſi déteſtable, pour ſonder ſi les François ne ſeroient pas d'humeur de luy reſtituer un Sceptre qu'elle prétendoit avoir eſté uſurpé ſur elle.

Dans le memoire contre la tyrannie.

Les Factions ainſi déclarées chercherent à ſe fortifier ; & la Maiſon de Guiſe crût ne pouvoir mieux engager les Catholiques dans ſa querelle qu'en hâtant le ſupplice du Conſeiller du Bourg, qui pour avoir parlé plus hardiment que les autres Conſeillers du Parlement, ſes Collegues, en faveur des Calviniſtes, dans la fameuſe Mercuriale ſur la fin du Régne précedent, avoit eſté plus étroittement reſſerré. Mais il n'eſtoit pas aiſé d'opprimer ſi toſt, & ſi aiſément par les voyes de la juſtice un homme qui les ſçavoit trop bien pour ne pas long-temps chicaner ſa vie. La Sentence d'Euſtache du Bellay Evêque de Paris qui le condamnoit en qualité d'Héretique ne l'étonna point, quoyque le procez luy euſt eſté fait en huit jours : il en appella comme d'abus au Parlement, aprés avoir déclaré qu'il ne luy reſtoit point d'autre voye pour ſe tirer d'affaire, que celle qui eſtoit en uſage dans le Royaume depuis tant de ſiecles, pour reſſerrer dans ſes limites la Juriſdiction Eccleſiaſtique, lors qu'elle entreprenoit de les paſſer.

Le Parlement revit le procez de du Bourg, les Chambres assemblées, & les Cardinaux de Lorraine & Bertrandi s'y trouverent. Le premier, comme Archevêque de Rheims, & Premier Pair de France; & le second en qualité de Garde-des-Sceaux. Du Bourg les voyant rangez entre ses Juges, les recusa, sur ce qu'ils estoient ses parties secretes. Personne ne doutoit qu'il ne dist vray: cependant comme il ne le pouvoit prouver dans les formes, sa recusation n'eut point de lieu. On jugea que l'appel, comme d'abus de du Bourg, avoit esté mal interjetté; & on renvoya l'affaire à l'Archevêque de Sens, Metropolitain de l'Evêque de Paris; c'est à dire qu'elle fut mise pour la troisiéme fois entre les mains du Cardinal Bertrandi, qui estoit alors Archevêque de Sens. 1559.

Du Bourg le recusa encore pour Juge, & luy remontra qu'il ne pouvoit l'estre, puisqu'il avoit présidé aux deux Jugemens précedens; & que les maximes de la Jurisprudence Françoise y estoient absolument contraires. Le Cardinal Bertrandi répondit qu'il pouvoit juger, & présider une troisiéme fois; parce qu'il ne l'avoit fait la premiere qu'en qualité de Commissaire; & la seconde qu'en qualité de Garde-des-Sceaux, & de Chef de la Justice de France; mais qu'il le feroit la troisiéme en qualité d'Archevêque de Sens. Et de fait, il ne laissa pas

1559. de passer outre, & de confirmer la Sentence de l'Evêque de Paris.

Du-Bourg en appella de rechef comme d'abus, & ses ennemis ayant reconnu que la procedure seroit longue, si deux de ses freres parfaitement instruits dans la chicane, avoient la liberté de solliciter pour luy, on leur ordonna de sortir de Paris dans trois jours, sur peine de l'indignation du Roy, & d'estre privez de leurs Charges. Après qu'on luy eust ôté ce secours, on le remena de la Bastille à la Conciergerie du Palais; & la Grand'Chambre examina son second appel.

Dans les deffenses de du Bourg.

*Mais il presenta des causes de recusation générales contre la Grand'Chambre qu'il prétendoit ne pouvoir travailler seule à son procez; & particulieres, contre Gilles le Maistre Président, qu'il accusoit d'un grand nombre de crimes. Il offrit de les prouver; & il demanda qu'en ce cas on luy donnast Conseil.

Bertrandi, qui n'avoit esté rétabli dans les affaires, que pour travailler à ce procez, voyant combien la recusation du Premier Président l'éloigneroit d'estre Juge, essaya de l'éluder, en persuadant au Chancelier Olivier d'aller au Parlement, accompagné de plusieurs Maistres des Requestes qu'il croyoit à sa dévotion.

Du-Bourg obligé par là de comparoistre devant une si grande multitude de personnes

qui luy eſtoient ſuſpectes, ne manqua ny de courage, ny de préſence d'eſprit. Il revit encore une fois le Cardinal-Garde-des-Sceaux entre ſes Juges, & il luy dit qu'il s'étonnoit que luy, qui eſtoit ſon ennemy mortel, ſa partie, ſon accuſateur, & principal ſolliciteur, pour luy faire perdre la vie, vouluſt encore eſtre ſon Juge. 1559.

Le Cardinal Bertrandi ne put alors s'empêcher de blémir; mais il ſe remit incontinent, & il repartit à du Bourg qu'il ſe trompoit. Il ajoûta qu'il eſtoit ſon meilleur amy; & que neanmoins puiſqu'il eſtoit perſuadé du contraire, il vouloit bien luy donner la ſatisfaction de ſe recuſer luy-même. Il ſe retira en achevant ces mots: ſon abſence déconcerta les meſures qu'il avoit priſes; & il y eut un Arreſt prononcé par le Chancelier Olivier qui reçut du Bourg en ſes cauſes de recuſation, & luy donna pour conſeil le célebre Avocat de Marillac; c'eſt à dire l'homme du Palais qui eſtoit le plus capable de le ſervir.

Et de fait Marillac remontra d'abord à l'accuſé que ſa conduite ne tendoit qu'à reculer ſon ſupplice de quelques ſemaines; & que cependant il s'agiſſoit de l'éviter, en adouciſſant ce qu'il y avoit répondu de trop rude dans ſon Interrogatoire contre la Religion Catholique: Que quelques propoſitions équivoques ſuffiroient pour le tirer d'affaire; & qu'il ne

1559. pouvoit refuſer, à la priere de ſes amis, un écrit qui corrigeaſt ce qu'il y avoit d'inſupportable à ſes Juges dans la Confeſſion de Foy qu'il avoit faite depuis ſa priſon : Qu'enſuite on n'exigeoit plus de luy autre choſe, ſinon qu'il n'interrompiſt point le Plaidoyer de ſon Avocat. Les amis de du Bourg l'importunerent tellement, qu'il leur accorda l'écrit qu'ils luy demandoient ; & de plus il promit de demeurer dans le ſilence.

Ainſi Marillac, flatté de l'eſperance de réüſſir, employa toute ſon éloquence pour ſervir ſa partie. Il déclama contre la maniere de ſon empriſonnement qui n'avoit jamais eſté pratiquée, & contre le Cardinal Garde-des-Sceaux, qui n'avoit point eu honte de joüer tant de perſonnages differens, en aſſiſtant à trois Jugemens d'une même perſonne. Il produiſit des cauſes d'abus qui ſembloient évidentes : Il prouva la nullité des Sentences & des Arreſts précedens ; & il ſoutint qu'il falloit caſſer toutes les procedures, puiſqu'on n'y avoit obſervé aucune formalité de Juſtice, & recommencer le procez de du Bourg. Aprés que Marillac eut diſpoſé l'eſprit de ſes Juges à la compaſſion pour ſa partie, par l'expoſition de la maniere dont elle avoit eſté traitée, il eut recours pour elle à la clemence du Prince, & à la miſericorde de la Cour. Il avoüa que du Bourg avoit beaucoupoffenſé Dieu,

mépriſé l'Egliſe, irrité le Roy, & deſobéï à ſon Evêque; & il conclut, en demandant pour luy, de rentrer dans la Communion de l'Egliſe. 1559.

Du Bourg ne deſavoüa pas Marillac; & le Plaidoyer de celuy-cy fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit des Juges, qu'ils députerent deux perſonnes de leur Corps, pour avertir le Roy de la prétenduë converſion de du Bourg, & pour demander ſa grace au nom de la Compagnie. Mais les Calviniſtes qui craignoient les conſequences de ce changement; introduiſirent à force d'argent, dans la priſon de du Bourg, le plus adroit de leurs Miniſtres *, à deſſein de luy repreſenter qu'il ne devoit point abandonner la cauſe de Dieu par une honteuſe déſertion, ny ceder en courage à tant de perſonnes de la lie du peuple, qui l'avoient ſoûtenuë au milieu des feux ſous les deux Regnes précedens: Qu'il y avoit plus à eſperer du coſté du Ciel, que de la part des hommes, pourvû qu'il perſeveraſt dans une conjoncture, où les yeux de toute l'Europe eſtoient attachez ſur luy: Que s'il demeuroit conſtant, les plus animez de ſes Juges n'oſeroient le condamner; & qu'en ce cas, la France deviendroit preſque toute Calviniſte; & ſi Dieu les aveugloit juſqu'au point de permettre qu'ils le condamnaſſent, ce ne ſeroit que pour accourcir le temps de ſon pelerinage, & pour confirmer les Fideles dans la veritable lumiere de l'Evangile.

* Jean Malon qui avoit eſté Carme.

1559. Ce discours du Ministre l'emporta dans l'esprit de du Bourg sur les conseils de son Avocat, & sur les remontances de ses amis. Il écrivit à ses Confreres Calvinistes, que le délay dont il avoit usé, & la maniere ambiguë dont il s'estoit expliqué, n'avoit esté ni pour conserver, ni pour allonger sa vie; mais seulement pour n'estre point homicide de luy-même, en oubliant quelque formalité nécessaire à la conservation de son droit; & pour rendre sa Religion d'autant plus connuë, qu'elle seroit plus souvent & plus long-temps examinée. Et de fait, il desavoüa par une Requeste présentée à ses Juges, le Plaidoyer de son Avocat, & la confession de foy ambiguë, que l'importunité de ses amis avoit, disoit-il, arrachée de sa foiblesse. Il en fit une autre écrite & signée de sa main entierement conforme à celle que les Eglises Calvinistes de France avoient dressée l'année précedente, excepté qu'elle contenoit de plus une satyre des plus emportées contre l'Eglise Catholique, qu'il confondoit avec la Cour de Rome pour la rendre plus odieuse. Il fut mandé sur sa Requeste: il vit le Président Minard entre ses Juges; & il le recusa sur deux chefs. L'un qu'il avoit esté le principal instrument des violences exercées dans la derniere Mercuriale. L'autre qu'il menoit une vie trop licentieuse pour n'estre pas soupçonné de corruption. Minard n'imita pas la modération du Cardinal Garde-

Dans le desaveu de du Bourg.

Garde-des-Sceaux qui s'eſtoit enfin déporté du Jugement : il perſiſta à vouloir eſtre jugé ; & comme les cauſes de récuſation n'eſtoient pas ſuffiſantes aux termes de la Juriſprudence Françoiſe, on ordonna qu'il pourroit demeurer. 1559.

De quoy du Bourg irrité, luy dit, que s'il ne s'abſtenoit volontairement, il y pourroit eſtre contraint. L'aprês-dinée du même jour dix-huit d'Octobre mil cinq cent cinquante-neuf, Minard revint au Palais, & fut tué à la ſortie d'un coup de piſtolet. Les Calviniſtes publierent que du Bourg luy avoit prédit ſa mort par un eſprit prophetique ; & les Catholiques ſoupçonnerent que le même du Bourg auoit eu avis de l'aſſaſſinat : on n'en pût découvrir l'auteur, parce qu'il le commit ſans eſtre vû, &. il diſparut incontinent aprês à la faveur des ténébres. Mais toutes les conjectures tomberent ſur Robert Stuard Gentilhomme Eſcoſſois, le plus zélé & le plus déterminé tout enſemble des Calviniſtes, qui s'eſtoit rendu fameux par l'invention de certaines bales chimiques propres à percer aiſément les armes les plus impénétrables. Il y avoit d'autres aſſaſſins deſtinez pour tuer le premier Préſident le Maiſtre, & le Préſident de Saint André ; mais ſoit qu'ils euſſent un preſſentiment ſecret du danger dont ils eſtoient menacez, ou qu'il leur fuſt ſurvenu des affaires capables de les retenir au logis, ils n'allerent point l'aprês-dinée au Palais.

1559. Le lendemain il fut dit que du Bourg avoit eſté bien jugé par ſon Metropolitain, & qu'il en avoit mal appellé ; & ſon recours fut un troiſiéme appel devant le Primat de Lyon. On s'imaginoit que ce n'eſtoit que pour gagner encore du temps ; puiſque le Cardinal de Tournon eſtoit Archevêque de Lyon, & que la haine irréconciliable de ce Cardinal pour les Calviniſtes n'eſtoit ignorée de perſonne.

Mais il y avoit une raiſon plus forte & plus ſecrete. Elle conſiſtoit en ce que les Calviniſtes avoient beſoin de ce délay, pour exécuter l'entrepriſe qu'ils avoient formée d'enlever du Bourg. Elle eſtoit ſi bien concertée, que rien ne l'auroit empêché de réüſſir, s'ils ne l'euſſent eux-mêmes découverte par un mal-entendu. Le principal des Conjurez s'appelloit Durand ; & ſes complices l'avertiſſoient de temps en temps de ce qu'ils contribuoient à l'avancement de l'affaire. L'un d'entre eux ne pouvant l'aller trouver, luy écrivit un billet, & le donna à porter au plus fidele de ſes Domeſtiques. Mais celuy-cy trompé par la reſſemblance des noms, & ne connoiſſant point le Calviniſte Durand ; au lieu de luy mettre le billet entre les mains, le mit en celles d'un autre Durand qui eſtoit Procureur & zelé Catholique, qui le porta auſſi-toſt au Préſident de Saint André. Les Gardes de du Bourg furent un moment après redoublées : on le mit dans

une cage de fer ; & ſi ceux qui paſſoient devant la Baſtille s'arreſtoient à conſiderer le lieu où il eſtoit enfermé, on les retenoit priſonniers ; & l'on uſoit même de menace à l'égard de ceux qui le regardoient tant ſoit peu, parce qu'il eſtoit écrit dans les Propheties de Noſtradamus, *le bon Bourg ſera loin* ; & quelques perſonnes credules s'eſtoient aviſées d'appliquer ces paroles à du Bourg. 1559.

Le Cardinal de Tournon qui ſe voyoit Juge en dernier reſſort d'une affaire ſi jalouſe uſa d'une moderation que les Calviniſtes n'attendoient pas. Il ſe recuſa luy-même ; & s'il nomma des Juges déleguez, ce ne fut que pour conſerver les droits de la Primatie de ſon Egliſe. Du-Bourg n'en tira pas néanmoins beaucoup d'avantage, & les Juges déleguez le renvoyerent au bras ſeculier, aprés avoir confirmé les précedentes Sentences. Il eut pour une quatriéme fois recours à l'appel comme d'abus ; mais encore que la Saint Martin approchaſt ; & que les Vacances du Parlement fuſſent ſur le point d'expirer, encore que les anciens privileges de cet Auguſte Corps portaſſent en termes exprés, que quiconque auroit l'honneur d'en eſtre ne puſt eſtre jugé en matiere criminelle, que dans les Seances de la Cour les Chambres aſſemblées ; il y eut des lettres expediées à la Chancellerie, qui donnoient commiſſion à des Préſidens & à des

Dans la troiſiéme Sentence contre du Bourg.

1559. Conſeillers choiſis, de juger toutes autres affaires ceſſantes, celle de du Bourg, & de parfaire ſon procez, quoyque le Parlement ne fuſt point encore aſſemblé, & quelques privileges qu'il y euſt au contraire.

Cette précipitation fut diverſement interpretée ſuivant que les perſonnes eſtoient bien ou mal affectionnées à l'égard de du Bourg. Elle paſſa chez les uns pour une marque de la ſoif qu'on avoit de ſon ſang, & chez les autres pour un témoignage de crainte qu'il ne contribuaſt à la perverſion d'un plus grand nombre de perſonnes, ſi ſa condamnation eſtoit differée. Mais elle procedoit de deux cauſes plus ſenſibles & plus efficaces. La premiere étoit l'avis d'une ſolemnelle députation au Roy de la part de l'Electeur Palatin, & de quelques Princes Proteſtans d'Allemagne, pour ſupplier Sa Majeſté de leur accorder la vie & la perſonne de du Bourg, dont ils avoient deſſein de faire un Profeſſeur en Theologie dans l'Univerſité de Heidelberg. Et cette demande eſtoit de celles, qu'il eſt également dangereux d'octroyer & de refuſer. La ſeconde conſiſtoit en des vers trouvez ſur la table du Cardinal de Lorraine, qui le menaçoient d'une balle ſemblable à celle qui avoit percé le cœur de Minard. D'où l'on concluoit qu'il eſtoit neceſſaire d'arreſter l'inſolence des aſſaſſins, en leur oſtant le prétexte de ſauver la vie de

Prens-toy garde brave Cardinal d'une Minarde à la Guarde.

du Bourg, dont ils se couvroient pour commettre leurs crimes. Les Lettres patentes du Roy furent signifiées à du Bourg le quatorze d'Octobre, & il demanda deux ou trois feüilles de papier pour y répondre. Ce qui fit juger que se voyant au bout de ses deffaites, il vouloit retourner aux termes de son Avocat. Mais ce n'estoit que pour repartir à quelques lettres de consolation qu'il avoit receuës. On les trouva sur luy, & cela suffit au Procureur General Bourdin pour prendre de nouvelles conclusions. Il s'imagina qu'elles venoient de Genêve, & qu'il y en avoit de Calvin. Du Bourg luy remontra qu'elles venoient des Ministres & des anciens de l'Eglise Calviniste de Paris, & qu'elles ne parloient point des affaires d'Estat, mais seulement de celles de la conscience. On n'y ajoûta point de foy, & l'on joignit à son accusation d'héresie celle de criminel de Leze-Majesté, & de traistre à sa patrie, qui avoit intelligence avec les Etrangers contre son serment & contre les Edits qui deffendoient toutes sortes de communication sur le fait de la Religion avec ceux de Genêve. 1559.

Sur l'information de ce dernier crime, jointe aux précedentes, il intervint l'Arrest de mort contre du Bourg, qui le condamnoit à estre pendu & brûlé. Il luy fut prononcé, sans qu'il parust aucune émotion sur son visage. Il dit qu'il pardonnoit de bon cœur à ses Juges; &

1559. il ſouhaitta d'eſtre ſeulement le dernier condamné pour le fait de la Religion. La crainte que les Calviniſtes ne l'enlevaſſent, obligea de dreſſer en divers lieux des Potences & des Buchers, à deſſein de tenir en ſuſpens les perſonnes ſur l'endroit où l'on feroit l'execution. On en cacha le jour avec la même exactitude; & le vingt & un d'Octobre eſtant arrivé, deux cent Chevaux & quatre cent Hommes de pied bien armez, menerent du Bourg de la Conciergerie du Palais à la place de Gréve, où il s'acquita de la parole qu'il avoit donnée de ne point haranguer le peuple: il ſe contenta de dire qu'il mouroit pour la cauſe de l'Evangile; & il ſe deshabilla luy-même. Les dernieres paroles qu'on luy entendit prononcer, furent celles-cy, *mon Dieu ne m'abandonnez point, de peur que je ne vous abandonne;* & ſon ſupplice arracha beaucoup de larmes à ceux qui prévoyoient combien il coûteroit de ſang à la France.

Comme les autres Conſeillers priſonniers ne s'eſtoient pas ſi ouvertement expliquez que du Bourg dans la Mercuriale, il leur fut auſſi plus aiſé de ſe deffendre. Ils s'eſtoient contentez de remontrer les abus qu'ils prétendoient s'eſtre gliſſez en la Religion, & de donner leur avis pour les reformer par un ſaint & libre Concile. Ils ſoûtirent qu'on ne pouvoit faire leurs procez ny ſur l'un ny ſur l'au-

tre de ces deux Chefs, parce que tous les Catholiques convenoient du premier ; & le ſecond eſtoit contenu en termes exprès dans le dernier Traité avec l'Eſpagne, où Leurs Majeſtez Tres-Chreſtienne & Catholique promettoient de faire aſſembler un Concile univerſel pour terminer les differens ſur le fait de la Religion. 1559.

Dans l'Article ſecond du Traité du Câteau-Cambreſis.

Et de fait leurs informations ne ſe trouverent chargées d'aucun dogme particulier contre la Foy ; & leurs Commiſſaires ne voulurent pas répandre d'autre ſang que celuy de du Bourg, ou furent touchez de compaſſion pour leurs Confreres. Il y eut Arreſt d'abſolution prononcé en leur faveur ; & l'on n'exigea point autre choſe du Conſeiller de la Porte, ſinon qu'il ſe dédiſt de la ſeverité dont il avoit accuſé la Grand'Chambre, en ce qu'elle puniſſoit de mort les Calviniſtes. On obligea de Foix à déclarer en plein Parlement les Chambres aſſemblées, qu'après la conſecration de l'Euchariſte, la forme eſtoit inſéparable de la matiere ; & que cette conſecration ne ſe faiſoit valablement que dans la forme de l'Egliſe Catholique. Il avoit diſtingué deux ſortes d'erreurs en matiere de Religion : l'une qui regardoit la ſubſtance des Myſteres ; & l'autre qui n'en regardoit que la maniere : il avoüoit que la premiere méritoit la mort ; mais il ſoûtenoit que la ſeconde eſtoit aſſez punie par le ban-

1559. niſſement ; & ce fut pour cela qu'il fut interdit durant un an des fonctions de ſa Charge. Du Four fut ſemblablement élargi, à condition de retracter ce qu'il avoit dit, que les Calviniſtes ne pouvoient eſtre juridiquement punis, qu'aprés la célébration du Concile ; & Fumée le fut auſſi, mais ſans aucune condition, à cauſe que Soubiſe, Confident de la Reine Mere, employa tout le crédit de cette Princeſſe pour le tirer d'affaire.

Mais ces quatre exemples de douceur ne firent aucune impreſſion ſur les eſprits qui étoient déja trop irritez par l'execution de du Bourg. Les Calviniſtes ſe trouvoient déſormais en trop grand nombre pour ſe cacher, & neanmoins trop foibles pour exciter ſeuls une révolution dans l'Eſtat. Cependant ils ne pouvoient éteindre par une autre voye que celle-là les feux que l'on allumoit contre-eux par tout le Royaume : l'unique expedient qui leur reſtoit, conſiſtoit à former une conſpiration ſi plauſible, que les Catholiques mécontens fuſſent excitez d'y entrer auſſi bien qu'eux ; & ſi ſeure, que ſi elle réüſſiſſoit, ils ſe miſſent pour l'avenir entierement à couvert de la perſecution des Catholiques ; & ſi elle ne réüſſiſſoit pas, ils n'euſſent hazardé que les vies de quelques Officiers & Soldats, braves à la verité, mais à cela prés de peu de conſideration entr'eux. On n'a pas aſſez de lumiere pour

écrire

écrire affirmativement ſi cet étrange projet fut conçu dans la teſte d'un ſeul homme, ou ſi pluſieurs y eurent part ; s'il fut l'ouvrage de l'Amiral de Châtillon, ou de la Nobleſſe Françoiſe refugiée à Genêve pour le fait de la Religion. Mais il eſt conſtant que le monde n'en avoit point encore vû de ſi merveilleux dans toutes ſes circonſtances ; & que l'on ne peut aſſez blâmer l'ambition de ceux qui en furent la cauſe ou le prétexte ; on ne ſçauroit aſſez loüer leur prudence, & leur hardieſſe à le concerter. 1559.

On avoit trouvé à Paris le ſecret d'empêcher qu'aucun Calviniſte n'allaſt par les rües, en élevant aux coins des rües des images de la Vierge, où le menu peuple, & ſur tout les petits enfans, chantoient des prieres. Quiconque paſſoit ſans ſe découvrir, eſtoit auſſi-toſt battu & renverſé dans les boües, & l'on ne traitoit guéres mieux ceux qui refuſoient de mettre dans la boëte pour contribuer à la dépenſe des cierges que l'on allumoit devant ces images. Outre les inſultes que l'on vient de marquer, on menaçoit les peuples d'une plus ſevere Inquiſition.

On avoit éloigné de la Cour tous les Princes du Sang ; & l'on témoignoit tant de mépris pour les Etats Géneraux, qu'il ſuffiſoit d'en demander la convocation pour eſtre criminel au ſentiment des plus dévoüez à la Maiſon de Guiſe.

1559. Les Magiſtrats qui s'eſtoient déclarez pour elle, eſtoient les plus corrompus. Les Finances ne ſe diſtribuoient plus ſelon la raiſon, mais par l'ordre du Cardinal de Lorraine, & ce Cardinal avec le Duc ſon frere nommoient généralement aux Charges & aux Benefices du Royaume. Ce furent là les veritables cauſes, qui unirent avec les Calviniſtes, les ennemis que la Maiſon de Guiſe avoit entre les Catholiques; & qui leur firent prendre de nouvelles meſures pour l'exterminer, ou du moins pour la renvoyer en Lorraine.

Le premier ſoin de cette puiſſante Faction fut ſi étendu, qu'il alloit à ne pas laiſſer d'exécuter l'entrepriſe de vive force, au cas qu'elle fuſt découverte; & le ſecond de chercher les voyes neceſſaires pour y faire entrer en ſeureté de conſcience, les perſonnes à qui la Maiſon de Guiſe eſtoit indifferente, de quelque Religion qu'elles fuſſent. Pour arriver à cette fin, on fit des actes & des procedures ſecrettes qui ſervirent de fondement pour conſulter les plus celebres Juriſconſultes de l'Europe, & les plus fameux Docteurs des Univerſitez Chrétiennes, ſur la queſtion, s'il eſtoit permis, ſans violer la Majeſté Royale, & l'autorité legitime des Magiſtrats, de prendre les armes pour le ſalut & pour la liberté de la patrie: de ſe ſaiſir du Duc & du Cardinal de Guiſe, & de les obliger en toute maniere à rendre compte

de leurs actions, & du Gouvernement qu'ils avoient publiquement usurpé. Les Jurisconsultes & les Docteurs, soit qu'on eust gagné leurs suffrages à force d'argent, ou que ce fust en effet leur avis, répondirent que l'on pouvoit opposer la force à la domination illegitime de ceux de Guise, pourvû que cela se fist par l'autorité des Princes du Sang, à qui la naissance donnoit en ce cas la qualité de Magistrats nez & legitimes; & par le consentement de la plus grande, ou du moins de la plus saine partie du Clergé, de la Noblesse & du peuple; puisqu'il estoit inutile de s'adresser au Roy qui n'avoit ni l'âge, ni l'experience nécessaire pour y remedier, outre qu'il estoit tenu comme captif, & que par consequent il n'y avoit plus aucun lieu de recourir à la justice ordinaire. 1559.

Dans les fondemens de la conspiratiõ d'Amboise.

Ainsi la conspiration fut composée de trois sortes de personnes qui contribuérent presque également à l'augmenter. Les premieres n'agissoient que par un zele prétendu de servir Dieu, leur Prince & leur patrie, & Soubise, la Noüe, Morvillier, & Mouvans estoient de ce nombre. Les secondes comme Castelnau, Maseres, Genlis, & Chastelier par une fine ambition qui leur persuadoit que la paix leur ayant osté les moyens de faire une plus haute fortune par les talens extraordinaires pour la Guerre qu'ils possedoient, il ne leur restoit

1559. plus d'autre voye pour s'avancer, que celle des desordres civils : & les troisiémes, comme Des-Adrets, Mongommery, d'Acier & d'Ancone n'avoient point d'autre but, que de se venger des injures qu'ils prétendoient avoir reçuës de la Maison de Guise, ou de ceux qu'elle protegeoit. Et c'est sur un mélange si disproportionné, que le plus adroit des Ecrivains Calvinistes, * est contraint d'avoüer qu'il n'y a pas sujet de s'étonner qu'une conspiration si bien concertée dans son projet, fut confuse dans son progrez, & tragique dans son issuë.

* Brac.

La principale difficulté consistoit à trouver un Chef, qui suivant le projet de la conspiration, ne devoit estre pris que de la Maison Royale. On auroit choisi le Roy de Navarre préférablement à tous les autres, à cause de sa dignité & de son rang, s'il n'y eust eu deux invincibles obstacles qui ostoient presque également l'esperance de l'attirer dans le complot, & de l'y retenir long-temps, quand même il y seroit entré. L'un estoit la promesse que les Ministres d'Espagne luy avoient faite, que pour le récompenser de la peine d'avoir conduit leur Reine jusqu'au milieu des Pyrenées, on luy cederoit l'Isle de Sardagne, afin de le dédommager de ce qu'on luy avoit osté de la Navarre. Le Roy Philippe Second n'avoit aucune intention d'executer cette promesse ; mais il n'avoit pas laissé de consentir que ses

Miniſtres la fiſſent de vive voye en ſon nom; 1559.
ſur ce que l'Ambaſſadeur de France luy avoit repreſenté que cet officieux menſonge maintiendroit la Maiſon de Guiſe dans le Gouvernement, & empêcheroit le Roy de Navarre de ſe mettre à la teſte des Calviniſtes.

Et de fait, ce Prince credule, s'il en fut jamais, s'eſtoit ſi bien perſuadé que l'on agiſſoit ſincerement avec luy, qu'il avoit chaſſé de ſa maiſon les Miniſtres David & Chandieu qui y faiſoient le Prêche, de peur de donner aux Eſpagnols le moindre prétexte de luy manquer de parole. De plus il n'y avoit aucune apparence de luy découvrir la conſpiration, puiſqu'il l'auroit auſſi-toſt revelée à l'Evêque de Mende & à Décars; & ces deux perſonnes avoient trop de liaiſon avec la Maiſon de Guiſe pour luy celer le complot de ſa perte: outre que quand il leur en euſt fait d'abord un ſecret, il n'eſtoit pas capable de garder à leur égard le ſilence auſſi long-temps qu'il auroit eſté néceſſaire; & en ce cas ils l'euſſent incontinent obligé de renoncer à la conſpiration.

Ainſi les Complices jetterent d'abord les yeux ſur le Prince de Condé, qui ne pouvoit eſtre ny plus mécontent de la maniere dont l'Eſtat eſtoit gouverné, ny plus ennemy de la Maiſon de Guiſe. Comme il n'avoit le moyen ny de faire ny de procurer du bien, perſonne ne s'eſtoit preſenté pour eſtre ſon Favo-

1559. ry ; & ſa fermeté eſtoit aſſez connuë, pour ne laiſſer aucun lieu de douter de ſa perſeverance dans la conſpiration s'il y entroit. Sur tout, il eſtoit d'humeur à faire plûtoſt une injure que de la ſouffrir ; & c'eſtoit là le caractere du Chef que l'on cherchoit.

Mais les Calviniſtes eſtimoient la perſonne du Prince de Condé trop précieuſe, & trop néceſſaire à leur Party, pour l'expoſer à un peril évident, ſi l'entrepriſe eſtoit découverte ; & l'on évita cet inconvenient, qui auroit étouffé l'Hereſie dans ſon berceau, en pratiquant la même ruſe dont les Colonels Allemands avoient uſé, lors qu'ils avoient voulu faire des levées pour la France, dans leur Païs, ſous l'Empire de Charles-Quint. Cette ruſe conſiſtoit en ce que les Officiers Subalternes enrôloient les Soldats ſous le nom d'un Général muet ; c'eſt à dire qui reſervoit à ſe nommer, juſqu'à ce que les Troupes fuſſent arrivées au lieu où elles devoient eſtre employées. Ainſi l'on ſe contenta de tirer promeſſe du Prince de Condé, qu'il ſe trouveroit à l'endroit où l'entrepriſe devoit eſtre executée ; & qu'il ſe découvriroit au moment de la priſe de ceux de Guiſe, ou immediatement aprês qu'ils ſeroient arreſtez. On ne luy demanda qu'une procuration en blanc, pour celuy, qui en qualité de ſon Lieutenant diſpoſeroit toutes choſes à l'execution ; & l'on ne rechercha pas long-temps un perſonnage

Dans le Plan de la Conſpiration.

propre à la remplir. Il ſe preſenta de luy-même en la perſonne de Godrefoy du Barry, Seigneur de la Renaudie, Gentil-homme des plus qualifiez du Perigord; & pour dire la verité dans toute ſon étenduë, il faut avoüer que l'on ne pouvoit jetter les yeux ſur un autre, ſans luy faire tort en particulier, & à tout le party Calviniſte en géneral. Il avoit toutes les qualitez de corps & d'eſprit que la Republique de Rome avoit apprehendées dans ſon Catilina; c'eſt à dire, que comme il avoit aſſez de lumiere pour entreprendre le plus éclatant, & le plus difficile des crimes, il avoit auſſi le courage néceſſaire pour l'executer. On a déja remarqué qu'il avoit eu un procez de longue diſcuſſion avec Jean du Tillet, Greffier en chef du Parlement de Paris. C'eſtoit pour la Cure de Champiners en Angoumois de ſix mille livres de rente; & la Renaudie aprés avoir promené ſa partie par toutes les Juriſdictions Souveraines du Royaume, ſous prétexte qu'elle y avoit des parens, obtint enfin une évocation au Parlement de Dijon, où il fut dans les formes convaincu de fauſſeté. 1559.

Du Tillet qui avoit ſujet de craindre la vengeance de la Renaudie, s'il demeuroit dans le païs, ne perdit pas une ſi belle occaſion de ſe ſaiſir de ſa perſonne. Il le fit prendre priſonnier; & la Renaudie ne pouvoit éviter d'être condamné à la mort, s'il n'euſt imploré le

1559. ſecours du Prince de Joinville, qui par bonheur pour luy eſtoit allé en Bourgogne viſiter le Duc de Guiſe ſon pere, Gouverneur de cette Province. Le Prince de Joinville connoiſſoit la Renaudie, & l'eſtimoit un des plus vaillans hommes du Royaume. Il luy ajoûta plus de foy qu'il ne devoit, lors qu'il le fit prier de venir viſiter dans la priſon un malheureux opprimé par la chicane. Il reçut pour des veritez les menſonges qu'il luy dit, à deſſein de prouver ſon innocence prétenduë, & par un trait de jeune homme, il le tira de priſon en plein midy, lors que ceux qui euſſent pû empêcher cette violence, eſtoient à la Proceſſion de la Feſte-Dieu.

La Renaudie ſe ſauva par la Franche-Comté dans la Suiſſe, juſqu'à ce qu'il obtint par le crédit de ſon liberateur des Lettres de réviſion ſur la fauſſeté dont il eſtoit convaincu, qui le rétabliſſoient dans ſes biens & dans ſa renommée. Il revint en France pour faire enteriner ces Lettres : mais au lieu de témoigner ſa reconnoiſſance à la Maiſon de Guiſe, il ne ſe contenta pas d'entrer dans le party formé pour l'exterminer, mais il s'en déclara même le Chef viſible.

Ce n'eſt pas qu'il n'euſt de la repugnance à commettre une ſi horrible ingratitude ; mais enfin le zele du Calviniſme qui le devoroit, & le deſir de l'établir ſans obſtacle par tout le Royaume

Royaume, lors que ceux de Guiſe ne ſeroient plus, l'emporta dans ſon eſprit ſur toutes les autres conſiderations humaines & divines. Il ſe traveſtit ; il changea ſon nom en celuy de la Foreſt : il fit deux fois le tour du Royaume avec une extréme diligence : il viſita ceux qu'il avoit connus dans ſon long ſejour à Lauſanne & à Genêve, où la crainte des feux alumez en France contre les Calviniſtes, les avoit contraints de ſe retirer. Il trouva de l'accês vers les autres qu'il ne connoiſſoit pas à la faveur des Lettres de Creance qui luy furent données ; & il les attira tous dans une entreveuë par l'eſperance dont il les flata de leur procurer la liberté de Conſcience. Le rendez-vous pour achever de prendre toutes les meſures de la conſpiration, fut donné à Nantes pour le premier jour de Février mil cinq cent ſoixante ; & cette Ville fut préferée aux autres, parce qu'il n'y en avoit point, où tant de gens ſe puſſent aſſembler avec moins de ſoupçon que dans celle-là. Elle eſtoit ſcituée à l'extrémité du Royaume ; & comme le Parlement de Bretagne y réſidoit alors, il n'y avoit point d'autre prétexte à chercher pour y démeurer impunément, que de feindre de ſolliciter un procez. 1560.

Mais de peur que la multitude des prétendus Plaideurs ne paruſt trop grande aux amis que la Maiſon de Guiſe avoit à Nantes auſſi-bien

1560. qu'ailleurs ; on affecta d'y célébrer un Mariage où les principaux des Conjurez ſe trouverent en qualité de parens de l'Epoux ou de l'Epouſe ; & les autres eurent la diſcretion de faire porter aprês eux de vieux ſacs pleins de papiers. Lors qu'ils ſe rencontroient dans les ruës, ils ne ſe ſalüoient non plus que s'ils ne ſe fuſſent jamais connus ; ce fut-là la maniere dont ils tromperent ſi finement les Eſpions de la Maiſon de Guiſe, qu'elle ne reçut aucun avis de ce qui ſe tramoit en Bretagne à ſon préjudice.

Dans les Memoires trouvez ſur la Bigne.

Le premier ſoin de la Renaudie, aprês qu'il les eut tous aſſemblez, fut de leur perſuader qu'ils eſtoient la plus ſaine partie du Royaume, & qu'en cette qualité ils en repréſentoient les trois Etats : enſuite il leur remontra qu'ils eſtoient legitimement aſſemblez, puiſque c'étoit par l'ordre des perſonnes les plus qualifiées du Royaume qui ſe découvriroient en temps & lieu, & que c'eſtoit ſeulement pour faire le procez à des Etrangers qui s'eſtoient emparez du Gouvernement, au préjudice de la Maiſon Royale ; & que la procedure en eſtoit tellement avancée, qu'il ne s'agiſſoit plus que de prononcer la Sentence, & de l'executer, puiſque l'on avoit en main des informations irreprochables plus que ſuffiſantes contre les deux Chefs de la Maiſon de Guiſe. Il les produiſit ; il lut les avis des Juriſconſultes. Il n'oublia rien de ce qui pouvoit eſtre reproché à la

Reine Mere, au Duc de Guiſe, & au Cardinal de Lorraine en particulier ; & venant au point eſſentiel, il preſſa la compagnie de déclarer, ſi au cas qu'il ſe préſentaſt un Prince du Sang, ou un Gentil-homme legitimement autoriſé de luy, elle voudroit l'aider à ſe ſaiſir de ces Etrangers, juſques à ce qu'on euſt aſſemblé les trois Etats du Royaume, pour les condamner dans les formes ; & cependant à pourvoir le Roy d'un Conſeil legitime durant ſa jeuneſſe, conformement à l'uſage qui avoit été obſervé dans une entiere exactitude ſous les Regnes précedents, & ſur tout ſous celuy de Charles Huit. 1560.

Comme cette matiere eſtoit d'une extrême importance, on donna du temps aux Conjurez pour déliberer, & l'on communiqua cependant à chacun d'eux trois memoires dont il eſt néceſſaire de rapporter icy l'abregé : car outre qu'ils furent les principaux inſtrumens dont on ſe ſervit depuis pour allumer les Guerres civiles en France, le Procureur Géneral Bourdin, aprés les avoir examinez, avoüa que la ſcience & la malice, aprés avoir agi de concert, n'avoient pû rien produire de plus artificieux contre la Monarchie Françoiſe, que ces trois pieces. Le premier memoire attaquoit la Reyne Mere, & prouvoit qu'elle s'eſtoit emparée du Gouvernement par force, & contre les Loix du Royaume, ſur ce que les François, aprés

1560. avoir chaſſé les Romains des Gaules, & s'etre mis en leur place, ne s'eſtoient aviſez de donner à leur Géneral la qualité de Roy, que parce qu'ils n'avoient pas eſperé de pouvoir conſerver autrement leurs conquêtes. Mais qu'ils avoient tellement limité la puiſſance Royale, qu'elle n'avoit pas plus d'autorité qu'en ont maintenant les Doges à Veniſe. Car elle eſtoit purement élective, quoyque les plus proches parens paternels du deffunt fuſſent ordinairement préferez aux plus éloignez, lors qu'ils eſtoient capables de ſoûtenir le faix, c'eſt à dire, de porter les Charges de la Couronne; & les Rois n'avoient droit de commander que pour faire obéir les Loix auſquelles ils eſtoient preſques autant ſoûmis que leurs Sujets. Que la Loy fondamentale de la Monarchie Françoiſe avoit exclu pour toûjours de la ſucceſſion de la Couronne les femelles & toute leur poſterité; parce que les François, dont l'Etat eſtoit purement militaire lors qu'ils entrerent dans les Gaules, avoient tant de mépris pour l'autre Sexe, qu'ils ne le ſouffroient que pour la ſeule neceſſité de conſerver le leur. D'où il eſtoit arrivé, que pour l'empêcher de prétendre au Gouvernement, ſous quelque prétexte que ce fuſt, ils ne s'eſtoient pas contentez de luy oſter l'eſperance de la Souveraineté, de peur qu'elle ne paſſaſt par quelque mariage à des Etrangers; mais ils n'avoient pas même voulu conſentir

que les Dames eussent aucune part dans les affaires publiques : Ils n'avoient pas même cru suffisamment pourvoir à l'honneur & à la seureté de leur Nation, si après avoir frustré les femmes de succeder à la Couronne de France, ils leur permettoient d'aspirer au Gouvernement pour quelque temps, sous prétexte de travailler à conserver le bien de leurs enfans. 1560.

Et de fait, lors que l'âge des Rois s'estoit trouvé incapable de pourvoir aux affaires, on avoit jetté les yeux sur leur plus proche parent paternel ; & on luy avoit confié le soin de l'Etat, parce qu'on supposoit qu'il y avoit plus d'interest qu'aucun autre. On n'avoit pas craint qu'il attentast sur la vie de son pupille : car outre que cette sorte de crime estoit alors inconnuë aux François, ils n'eussent eu garde de choisir pour leur Roy, celuy qui en auroit esté soupçonné, & le parricide se fust par consequent éloigné du Trône, au lieu de s'en approcher.

Le même premier mémoire ajoûtoit que le second soin des François avoit esté d'empêcher que le Thrésor du Roy, & les richesses du Royaume ne fussent épuisez ; c'est à dire de prévenir les nouvelles impositions, en instituant l'Assemblée des trois Estats, afin de moderer par un temperamment si salutaire la puissance d'un seul, lorsqu'elle viendroit à se déborder ; & que toutes les affaires, dont l'importance estoit

1560. publique, y fuſſent reglées : Que cette forme de Gouvernement avoit eſté ſi agréable aux François, qu'ils avoient mieux aimé perir que d'endurer qu'on y fiſt la moindre alteration. Comme il n'y avoit point entre-eux d'homme de bien, & de vertu extraordinaire qui ne fuſt appellé à ſon tour à ſoulager le Roy de quelque portion du faix de la Souveraineté ; auſſi les particuliers avoient le même ſoin du public que de leur Domeſtique, & ne conſideroient pas tant leur Roy comme leur Souverain que comme leur pere. Ils l'aimoient d'une affection ſi tendre & ſi reſpectueuſe tout enſemble, qu'elle donnoit de l'admiration à tous les peuples voiſins ; & l'Hiſtoire ne remarque pas qu'il y ait jamais eu de Nation qui ait approché de la Françoiſe en ce point : Que les Loix avoient ſagement deffendu aux Mineurs de choiſir un Tuteur ; & que les Rois avoient encore moins de droit de s'en diſpenſer que les autres, puiſ qu'il falloit ſans comparaiſon plus de ſageſſe & d'experience pour régler les affaires publiques que les particulieres, & qu'il ſembloit eſtre preſque également oppoſé à la nature & à la raiſon qu'une perſonne à qui la Loy oſtoit la liberté de diſpoſer de luy-même, fuſt en eſtat d'exercer un pouvoir abſolu ſur tant de millions de ſujets dont la France eſtoit compoſée : Que l'uſage de cette Monarchie avoit toûjours eſté de ſuppléer à la jeuneſſe des Rois

par l'adminiſtration des Princes du Sang & des Eſtats ; & qu'au contraire il avoit toûjours eſté non ſeulement injuſte ; mais encore honteux d'y recevoir des Princes Eſtrangers : Qu'en mil trois cent vingt-ſept, Charles le Bel eſtant mort, & ayant laiſſé la Reine Jeanne d'Evreux ſa femme enceinte, il y eut conteſtation pour la tutelle de l'enfant qu'elle mettroit au monde, dont on ignoroit le ſexe, & pour l'adminiſtration du Royaume : Qu'Edoüard Trois Roy d'Angleterre prétendit l'une & l'autre en qualité de plus proche parent du deffunt dont il eſtoit neveu ; c'eſt à dire fils d'Iſabelle de France ſa ſœur aînée : Que Philippe de Valois au contraire, quoyque plus éloigné d'un degré, puiſqu'il n'eſtoit que fils de Charles de Valois frere de Philippe le Bel, pere de Charles le Bel, ſoutint que la tutelle & le Gouvernement luy appartenoient, ſans apporter d'autre raiſon que celle de la Loy Fondamentale de la Monarchie Françoiſe qui l'appelloit immediatement à la Couronne, ſi la Reine n'accouchoit que d'une fille, & qui traittoit Edoüard Trois de Prince Eſtranger. 1560.

Dans la Chronique manuſcrite de S. Denis.

Que les Eſtats aſſemblez prononcerent en faveur de Philippe de Valois ; & qu'Edoüard Trois, quoyque mâle, fut exclu, parce qu'il tiroit ſon droit d'une femelle : Que Charles Cinq, ſurnommé le Sage, laiſſant Charles Six ſon fils en bas âge, avoit bien preveu qu'il

1560. ne pouvoit ôter la Regence à Loüis d'Anjou ſon frere, & la luy avoit en effet laiſſée par ſon Teſtament; mais qu'il avoit cru qu'il en pouvoit ſeparer la tutelle, pourvû qu'il la donnaſt à un Prince de ſon ſang: Et ſur ce fondement, il avoit jetté les yeux ſur le Duc de Bourbon ſon beau-frere: Qu'il avoit autrefois appris à ſes dépens combien il eſtoit dangereux de laiſſer pour un temps le Gouvernement entre les mains de ceux que la nature n'y avoit point appellez; & que par cette raiſon il avoit aboli la Regence, par un Edit qui portoit que les Princes du Sang Royal deviendroient majeurs au moment qu'ils ſeroient appellez à la Couronne, quelque âge qu'ils euſſent; & que toutes choſes ſe feroient en leur nom: Que les Eſtats du Royaume aſſemblez pour verifier cet Edit en avoient reçu une partie, & rejetté l'autre: Qu'ils l'avoient approuvé quant à l'abolition du Nom de la Regence; mais qu'ils avoient voulu que l'effet de cette Regence; c'eſt à dire que le ſoin de l'Eſtat & de la perſonne de Charles Six, demeuraſt à Loüis d'Anjou ſon plus proche parent, juſqu'à l'âge de vingt-deux ans accomplis; & les écrits du temps ſur cette fameuſe action ajoûtent qu'on y limita la minorité de Charles Six à un terme plus court de trois ans que celuy des particuliers, par un privilege tout ſingulier, & ſans tirer à conſequence pour les Rois ſuivans

ſuivans ; & que les Eſtats eurent de la complaiſance pour l'incomparable beauté de ce jeune Prince, & pour la douceur extraordinaire de ſes mœurs en un âge ſi tendre : Que les mêmes Eſtats donnerent un Conſeil à Loüis d'Anjou pour l'Adminiſtration publique comme s'ils euſſent preveu les diviſions qui devoient ſurvenir, lorſque les François ſe relâcheroient juſqu'à conſentir que la Regence paſſaſt aux femelles ; & que de fait, quand aprés la mort de Loüis Onze, qui laiſſa Charles Huit ſon fils en bas âge, Anne de France, Comteſſe de Beaujeu, ſœur du jeune Roy, & Loüis, Duc d'Orleans ſon plus proche heritier, diviſerent l'Eſtat en deux Factions pour la Tutelle & pour la Regence ; les Eſtats aſſemblez à Tours, pour terminer une ſi délicate & ſi dangereuſe querelle, accorderent à la Comteſſe de Beaujeu l'éducation du Roy, & la priverent abſolument de la Regence : Ils déclarerent enſuite qu'elle appartenoit au Duc d'Orleans ; mais parce que ce Prince n'avoit alors que vingt-deux ans, on le fruſtra de la Regence auſſi-bien que la Comteſſe de Beaujeu ; & l'on ordonna que les Princes du Sang & les Grands du Royaume auroient cependant le ſoin du Gouvernement. D'où l'on concluoit que la Reine Mere en devoit eſtre privée à plus forte raiſon, puiſque non ſeulement elle eſtoit femme, mais encore Eſtrangere. 1560.

1560. Le Memoire contre le Duc de Guise contenoit, que la puissance qu'il avoit usurpée, étoit d'autant plus suspecte à tous les gens de bien, qu'il ne se contentoit plus comme autrefois de dire à l'oreille de ses creatures qu'il descendoit en droite ligne de Charles-Magne, & qu'on luy feroit justice, si on luy restituoit une Couronne que la Maison des Capets occupoit depuis tant de siecles sur ses Ancêtres; mais il débitoit en public un mensonge si dangereux; & il ne falloit point douter qu'il ne corrompist bien-tost les Historiens, afin qu'ils l'inseraſſent dans leurs ouvrages de la même maniere que René Second, Duc de Lorraine son ayeul avoit fait alterer presque tous les Exemplaires de Guillaume de Tyr, * pour y mettre une généalogie qui ne fut jamais : Qu'il avoit pris le nom & les armes d'Anjou, afin de s'insinuer insensiblement dans la Maison Royale; & qu'il avoit abusé de l'amitié que le feu Roy n'étant encore que Dauphin avoit pour luy jusqu'à tirer de ce jeune Prince une promesse par écrit, de luy restituer la Provence incontinent aprés son avenement à la Couronne : Que le droit avoit sagement deffendu de recevoir à la Tutelle ceux qui avoient des actions intentées, ou des prétentions contre leurs pupilles; & que cette comparaison plus nécessaire pour le salut des Princes & de leurs Estats, que pour la conservation des biens des familles particulieres,

Dans le memoire de la Maison de Guise.

* L'Original, où cette Généalogie ne se trouve point, est gardé dans la Bibliotheque de Saint Victor.

puiſque le danger eſtoit infiniment plus grand; & que toutes les perſonnes qui compoſoient l'Eſtat y eſtoient également interreſſées : Qu'on s'eſtoit plus d'une fois ſervi de ce prétexte pour détrôner les Roys ; & Tarquin le vieux n'en avoit point cherché d'autre pour enlever la Couronne aux enfans d'Ancus Martius : Que peu s'en eſtoit fallu que Rufin & Stilicon ne s'élevaſſent à l'Empire par cette voye ; & que Hieron Roy de Sicile, ayant ordonné par teſtament qu'Athenodore ſon beau-frere, & quatorze des principaux Siciliens ſeroient Tuteurs du jeune Hieronime ſon fils ; Athenodore avoit perſuadé à ſon pupille de ſe défaire de tant de Tuteurs, ſous prétexte de regner en ſa jeuneſſe avec plus de liberté : Qu'Hieronime trop credule avoit ſuivi le conſeil de ſon oncle ; mais qu'il avoit eu ſujet de s'en repentir, parce qu'Athenodore après luy avoir fait commettre le crime, s'en eſtoit ſervi de prétexte pour le ſupplanter : Que c'eſtoit apparemment pour une ſemblable occaſion que le Duc de Guiſe ménageoit la Cour de Rome, afin que comme elle avoit autrefois favoriſé la dépoſition de Chilperic, elle conſentiſt encore à la dépoſition de François Second, lorſque toutes choſes y ſeroient diſpoſées : Qu'il avoit ſollicité de commander l'Armée que le Roy Henry Second avoit envoyée au ſecours du Pape Paul Quatre dans la penſée que Sa Sainteté 1560.

1560. mourant, il luy ſeroit aiſé d'élever ſur la Chaire de Rome le Cardinal de Lorraine ſon frere, qui l'aideroit enſuite à conquerir le Royaume de Naples, & l'en inveſtiroit en qualité de Roy, qu'il avoit mené delà les Alpes les principales forces du Royaume, & la fleur de la Nobleſſe Françoiſe, & par conſequent expoſé l'Eſtat de ſon Maiſtre au reſſentiment des Eſpagnols qu'il venoit d'irriter par la rupture de la Tréve : Qu'il s'eſtoit amuſé durant ſix ſemaines devant Civitelle, pendant que la France avoit eſté ſur le point de ſuccomber, en perdant la Bataille de Saint Quentin : Qu'il n'étoit pas tant revenu pour ſecourir ſa Patrie dans une telle extrémité, que pour achever de la pouſſer dans le précipice ; puiſqu'on ne pouvoit attribuer la défaite de Gravelines qu'au ſejour inutile de dix-ſept jours qu'il avoit fait devant Arlon, comme pour donner le loiſir aux Eſpagnols de tailler cependant en pieces l'Armée du Marêchal de Thermes : Que le Roy avoit eſté par là contraint de conclure une paix, beaucoup plus mauvaiſe ſans comparaiſon que la guerre, puiſqu'outre l'infamie de rendre les conqueſtes de trente ans, elle apportoit avec elle tous les maux de la guerre civile : Que les ſervices du Duc de Guiſe qu'on vantoit ſi fort, avoient plus d'éclat que de ſolidité : Que la défenſe de Mets contre toutes les forces d'Alemagne eſtoit un pur ouvrage de

la fortune : Que cette Place eſtoit des plus fortes de l'Europe ; & qu'on y avoit jetté la fleur de la Nobleſſe & l'élite des Troupes du Royaume en beaucoup plus grand nombre qu'il n'eſtoit néceſſaire pour la conſerver : Que l'Empereur qui l'attaquoit avoit autrefois eſté un grand Capitaine ; mais qu'il n'avoit plus alors la force de cacheter une lettre, bien loin de porter les armes, & d'animer ſes gens à livrer l'aſſaut : Que le Siege de Mets avoit eſté formé par un pur motif de deſeſpoir de ce vieux Prince ennuyé de ſurvivre à ſa honteuſe fuitte d'Inſpruc ; & que c'eſtoit l'Hyver & la famine qui avoient ruïné ſon armée, & non pas les Aſſiegeans : Que le Duc de Guiſe n'avoit eu qu'à ſe tenir dans ſon poſte où il étoit à couvert des injures de l'air, & qu'à ſe mocquer des vaines tentatives des Imperiaux, puiſqu'il étoit aſſuré de les réduire à lever le ſiege : Que le Conneſtable le luy avoit bien ſçu reprocher, en s'attribuant la veritable gloire d'avoir fait lever le ſiege de Mets ; & qu'après tout, elle luy étoit incomparablement mieux deuë qu'au Duc de Guiſe, puiſqu'en ſe campant aſſez proche de l'Empereur pour enlever ſes vivres, & pour empêcher la Cavalerie Alemande d'aller au fourage, il avoit introduit l'effroyable mortalité dans le camp des Aſſiegeans qui les avoit contraints de ſe retirer : Qu'à la bataille de Ranty, le Duc de Guiſe s'eſtoit emporté plus

1560.

Dans la Relation de l'Amiral de Châtillon.

1560. loin qu'il ne falloit ; & que l'Amiral de Châtillon l'avoit fait appercevoir de ſa faute ſur le point qu'il alloit eſtre envelopé par un gros de huit mil Chevaux Alemands, & luy avoit donné le temps de rejoindre l'Armée Françoiſe, en diſpoſant ſur le bord d'un ruiſſeau douze cent Arquebuſiers, dont la furieuſe décharge avoit arreſté la Cavalerie Alemande : Qu'un ſi grand bien-fait avoit attiré la plus noire des ingratitudes ; & que le Duc de Guiſe, au lieu de remercier ſon liberateur & ſon intime amy, avoit alors commencé de luy porter une haine qui dureroit autant que ſa vie : Que Calais avoit eſté pris ſur les memoires du même Amiral ; & que nonobſtant d'Andelot ſon frere, après y avoir ſi utilement ſervi, avoit eu la priſon pour récompenſe ; Que Thionville avoit eſté forcée à capituler par le ſeul endroit que le Marêchal Strozzi avoit découvert où les fortifications eſtoient défectueuſes ; & qu'immediatement après cet incomparable ſervice rendu, on l'avoit envoyé reconnoiſtre une batterie, où il avoit eſté tué : Que le Marêchal de Thermes avoit ſuccombé par la négligence du Duc de Guiſe, qui vouloit qu'il ne reſtaſt plus dans le Royaume d'autre Capitaine que luy ; Que le même Duc avoit pris l'occaſion de la captivité du Conneſtable, pour le dépoüiller de la Charge de Grand Maiſtre ; & qu'il ne s'en eſtoit déſiſté, que parce que le Roy Henry

Second s'estoit scandalisé de son audace. 1560.

Le memoire contre le Cardinal de Lorraine supposoit pour principe cette Loy fondamentale de la Monarchie Françoise, qui deffendoit d'appeller au Gouvernemnt des personnes engagées par serment à un Prince Etranger. Il s'étendoit ensuite à prouver avec combien de sagesse les derniers Conquerans des Gaules avoient prévû que si leur Estat devoit estre un jour renversé par une autre voye que celle des armes, se feroit infailliblement par les attentats de la Cour de Rome sur la Jurisdiction seculiere, & que par consequent on ne pouvoit empêcher trop tost les principaux Ministres de cette Cour de prétendre sous quelque prétexte que ce fust à l'administration des affaires publiques. Qu'ainsi le Roy Jean avoit osté les Sceaux au Chancelier des Dormans, parce qu'il estoit devenu incapable de les garder par sa promotion au Cardinalat qui l'engageoit par un nouveau serment à un Prince Estranger contre le précepte de l'Evangile, qui mettoit de l'impossibilité à servir deux Maistres en même-temps. Que les Rois Loüis Onze de France, & Henry Huit d'Angleterre avoient esté contraints de punir les Cardinaux Baluë & Volsey aprés les avoir élevez au premier rang du Ministere & de la faveur, & qu'il resultoit des procez de l'un & de l'autre que les Estats qu'ils avoient gouvernez n'avoient jamais esté si miserables qu'en-

Dans le memoire contre le Cardinal de Lorraine.

1560. tre leurs mains : Que le Senat de Veniſe dont on admiroit depuis tant de ſiecles la prudence civile, avoit exclu du Gouvernement les perſonnes engagées dans les Ordres ſacrez ; & témoignoit tant de crainte qu'une loy ſi ſalutaire ne fuſt abolie, qu'il la renouvelloit de temps en temps : Que Jean des Granges avoit eſté le principal inſtrument des Guerres civiles arrivées ſous le Regne de Charles Six, & que ſes crimes ayant eſté trop longuement ſupportez par les trois Factions d'Orleans, de Bourgogne & d'Angleterre qui déchiroient le Royaume ; on avoit enfin eſté contraint de l'en chaſſer. Mais on luy avoit permis d'emporter les immenſes tréſors qu'il y avoit amaſſez par toutes ſortes de voyes, & ce perfide s'en eſtoit ſervi pour fomenter durant ſon abſence les maux que ſa préſence y avoit introduits : Qu'en un mot la France n'avoit porté que deux Cardinaux qui euſſent eu de l'égard à la dignité de la Couronne, ou qui du moins, n'en euſſent pas entierement ſacrifié les droits aux prétentions de la Cour de Rome. C'eſtoit ceux d'Amboiſe & du Prat ; & que cependant les Rois Loüis Douze & François Premier n'avoient jamais voulu qu'ils entraſſent dans le Conſeil, lors qu'il y avoit eu la moindre conteſtation entre Leurs Majeſtez & le Saint Siege, quoyque ces Princes les aimaſſent uniquement, & que d'ailleurs ils n'euſſent rien de reſervé pour eux :

Que

Que la conduite du Cardinal de Lorraine avoit amplement juſtifié les précautions de tant de Rois dont on vient de parler ; puiſqu'il avoit commencé ſon adminiſtration, en oſtant la Charge de Chancelier de l'Ordre au Cardinal de Tournon ſon confrere, qu'il l'avoit continuée par la dépoſition du premier Préſident Liſet, dont l'innocence avoit paru dans toute ſon étenduë ; en ce qu'aprés avoir demeuré vingt ans à la teſte du Parlement, il s'eſtoit trouvé qu'il n'avoit aucuns biens ; & que la ſeule choſe qu'on luy avoit reprochée en le dépoüillant, eſtoit qu'il avoit inviolablement maintenu l'ancienne coûtume, en interrompant l'Avocat du Cardinal de Lorraine qui luy attribuoit la qualité de Prince, & en luy diſant, que la Cour ne reconnoiſſoit point d'autres Princes que ceux du Sang : Que le même Cardinal de Lorraine avoit enfin relegué le Chancelier Olivier dans ſa Maiſon ſur la ſuppoſition que ce vénerable vieillard ne relâcheroit rien de l'ancienne ſeverité dont il avoit accoûtumé d'uſer : mais qu'il s'en eſtoit repenti auſſi-toſt qu'il avoit apperçu qu'en ſe privant d'un homme ſi univerſellement eſtimé, il s'eſtoit oſté l'unique prétexte dont il pourroit uſer pour empêcher les perſonnes éclairées d'examiner ſa propre conduite, & de cenſurer ſes actions, ce qu'elles n'auroient oſé faire durant qu'elles les euſſent vûës au- 1560.

1560. toriſées en quelque maniere par la préſence d'un ſi grand perſonnage : Qu'il s'eſtoit donc aviſé de le rappeller, en luy faiſant un affront plus atroce que le précedent, c'eſt à dire, en ne luy rendant ſa place dans le Conſeil, que pour le faire ſervir d'inſtrument à ſes violences: Qu'enfin il ne falloit rien eſperer de bon d'un homme qui travailloit uniquement à s'élever à la Papauté ; & qui n'y ayant pû réüſſir par la Guerre déclarée aux Eſpagnols, venoit de former une étroite union avec eux : Qu'il avoit ſuppoſé qu'ils favoriſeroient ſon ambition, en quoy ſon aveuglement eſtoit d'autant plus déplorable, qu'il prenoit plus de plaiſir d'eſtre trompé.

Les trois memoires que l'on vient d'abreger eurent tant d'effet ſur l'eſprit de ceux qui les lurent, qu'ils témoignerent tous un zele extraordinaire de changer le Gouvernement de l'Eſtat. Ils en firent un ſerment ſolemnel ſur la Bible, & la Renaudie leur découvrit enſuite que le Prince de Condé devoit eſtre leur Chef. Il montra la procuration que ce Prince luy avoit donnée pour agir en ſon nom, & pour ſe mettre à la teſte des Conjurez juſques à ce qu'il y fuſt luy-même : & les Conjurez s'engagerent à luy obéïr en qualité de Chef viſible de conjuration & de Lieutenant du Prince. Il ne reſtoit qu'à prendre les meſures pour l'execution ; & la Renau-

die les concerta avec des perſonnes de chaque Province qui luy furent données pour conſeil. On réſolut que le quinze de Mars mil cinq cent ſoixante, une multitude de peuple Calviniſte ſans armes & ſans équipage entreroit dans la Ville de Blois, où l'on ſuppoſoit que la Cour ſeroit encore, & préſenteroit au Roy une Requeſte en des termes modeſtes, pour obtenir la liberté de conſcience : Que, ſoit que la Requeſte fuſt accordée ou non, les Conjurez qui devoient accourir en armes de toutes les Provinces du Royaume vers Blois, ſe préſenteroient immediatement aprês eux aux portes de cette Ville, où ils ſeroient introduits par ceux de leur Faction, qui s'y trouveroient en plus grand nombre que ne pourroient eſtre les amis de la Maiſon de Guiſe : Qu'ils iroient tous de compagnie au Roy, & luy mettroient en main une autre Requeſte contre le Duc de Guiſe & contre le Cardinal de Lorraine : Que ſi ces deux Princes ſe ſoûmettoient à rendre compte de leur adminiſtration, on ſe contenteroit de les arreſter priſonniers, & d'aſſembler les Eſtats pour faire leur procez ; mais s'ils témoignoient la moindre répugnance à ſouffrir qu'on les dépoſât, on feroit main-baſſe ſur eux, & l'Eſtat ſeroit remis *en ſon ancienne forme de Gouvernement.* 1560.

Dans la premiere Requeſte des Calviniſtes.

Il n'eſt pas neceſſaire d'expliquer plus ouvertement ce que ſignifioient ces dernieres &

1560. terribles paroles ; & les curieux les entendront assez, lors qu'ils sçauront que toute cette Tragedie se devoit joüer avant que le Prince de Condé se déclarast. La derniere application des Conjurez fut à partager entre les principaux d'entre-eux les Provinces d'où ils tireroient des Troupes pour les mener à Blois. La Gascogne échut au Baron de Castelnau : Le Bearn au Capitaine Mazeres : Le Poitou à Mesmy : La Touraine à Chivray : La Normandie à Sainte Marie : La Picardie à Coqueville : La Champagne au jeune Maligny : Le Dauphiné à Mouvans ; & la Provence à Château-Neuf.

Tous ceux que l'on vient de nommer estoient des plus vaillans & des plus experimentez Colonnels du Royaume ; & les Calvinistes n'avoient rien oublié pour les gagner, parce qu'ils estoient persuadez qu'il n'y en avoit point de meilleurs en France qu'eux pour une prompte execution. On laissa des Troupes dans les Provinces pour empêcher les Catholiques de se remuer : on détourna tous les secours qui pourroient arriver à ceux de Guise : on disposa des embûches autour des Châteaux de ceux de leurs amis, dont le credit estoit assez grand pour assembler la Noblesse. On commit des gens, qui le même jour devoient s'emparer par tout des deniers Royaux. On ordonna aux Ministres qu'ils préchassent publiquement l'Heresie

dês le lendemain que la conjuration ſeroit exe- 1560.
cutée, & qu'ils continuaſſent enſuite leurs Aſſemblées à la veuë de tout le monde ; & la préſomption de pluſieurs alla juſqu'à s'imaginer que dans deux mois aprês l'exécution, il n'y auroit plus d'exercice de la Religion Catholique en France.

Les Conjurez ſortirent de Nantes avec auſſi peu de bruit qu'ils en avoient fait en y entrant, & retournerent avec une extrême diligence dans leurs maiſons préparer les Troupes & les autres proviſions dont ils s'eſtoient chargez. Il n'y en eut pas un qui manquaſt à ce qu'il avoit promis ; & la Renaudie qui eſtoit couru à Paris, pour rendre compte de l'Aſſemblée de Nantes au Prince de Condé & au Miniſtre Chandieu, viſita pour la troiſiéme fois avec un ſoin infatigable les principaux complices de la conjuration ſur la fin de Février, & au commencement de Mars. Il trouva toutes les choſes diſpoſées pour l'exécution de ſon deſſein, qui dans toute autre conjoncture que celle-là, auroit eſté capable de faire trembler le plus hardi d'entr'eux.

Il ſembla même que la fortune vouluſt favoriſer les complices de la conjuration: car encore que l'Eſtat n'euſt ſouffert aucune ſecouſſe au dedans ; & que la Puiſſance Souveraine y fuſt univerſellement reſpectée : encore que les Magiſtrats n'euſſent rien perdu de leur autorité ; &

1560. que le peuple n'eût point d'exemple de rebellion: Encore que la Nobleſſe ne reconnuſt point d'autre chef que ſon Roy, & n'attendiſt ſon avancement que de luy ſeul ; neanmoins trois cent Gentils-hommes, traveſtis en Plaideurs à Nantes, eurent l'audace, le crédit, l'adreſſe & la commodité de former un attentat, d'où il s'en ſeroit infailliblement ſuivi la dépoſition de François Second, & la ruïne de la Monarchie Françoiſe, ſi la Providence Divine qui veilloit à la conſervation de l'une & de l'autre ne les euſt détournées comme par miracle dans une conjoncture, où la Reine Mere & le Duc de Guiſe vivoient à leur ordinaire dans une confiance qui les auroit livrez en peu de jours à la diſcretion de leurs ennemis.

Et de fait jamais ſecret, non pas même celuy des fameuſes Veſpres de Sicile, n'avoit eſté communiqué à tant de perſonnes, ſans eſtre découvert que celuy-là. Toute la Nobleſſe Calviniſte, en quelque coin du Royaume qu'elle fuſt confinée ; tous les Miniſtres : tous les anciens : tous les Surveillans : & tous les Diacres prétendus Réformez, non ſeulement de France, mais encore de Genêve & de Suiſſe en eſtoient informez. On avoit enrôlé dans chaque Province le nombre d'hommes de combat, qui devoit s'aſſurer des meilleures Places de France immediatement aprês le ſuccês de l'entrepriſe ; & cela ne s'eſtoit pû faire, ſans que les Egliſes

Calviniſtes de chaque Province en euſſent conferé enſemble, du moins par Députez. Il avoit fallu choiſir à la pluralité des voix les nouveaux Chefs qui demeureroient ſur les lieux, pendant que ceux qui avoient eſté élus à l'Aſſemblée de Nantes iroient à Blois ; & chaque pere de Famille Calviniſte avoit contribué à proportion de ſes facultez, à lever, à nourrir & à équiper les unes & les autres Troupes. Les volontaires qui eſtoient en tres-grand nombre ne s'eſtoient point engagez, ſans avoir auparavant approfondi tout le myſtére ; & les intelligences ſur les Places dont les Catholiques eſtoient les Maiſtres, n'avoient eſté concertées, & ne ſe maintenoient que ſur des indices certains d'une prochaine révolution : Enfin la Reine avoit deux amis particuliers dans le Party Calviniſte qui luy avoient juré de luy reveler tout ce qui s'y paſſeroit à ſon préjudice. C'eſtoient le Cardinal de Châtillon & Soubiſe ; & le dernier des deux eſtoit le meilleur amy de la Renaudie. 1560.

La Maiſon de Guiſe avoit auſſi des Eſpions dans les Provinces qui l'avoient juſques-là averti exactement des moindres nouveautez ; & comme il y avoit plus de Calviniſtes en Dauphiné qu'en aucun autre lieu, elle avoit donné la Lieutenance de ce Gouvernement à la Motte Gondrin le plus vigilant de ſes Emiſſaires : cependant le ſecret de la conjuration fut ſi bien

1560. gardé en France, que le Cardinal de Lorraine ſe mocqua de ceux qui luy écrivoient d'Italie, d'Alemagne & d'Eſpagne que l'on attentoit ſur ſa perſonne, juſqu'à ce qu'un Chicaneur, tout Calviniſte qu'il eſtoit, ayant horreur du crime ; & ne pouvant plus réſiſter aux remors de ſa conſcience, fit par le ſeul motif de la décharger ; ce qu'aucun autre n'avoit voulu faire, pour meriter les grandes récompenſes qu'il ne pouvoit ignorer eſtre attachées à une ſi importante revelation.

Fin du premier Livre.

ARGUMENT

ARGUMENT
DU
LIVRE SECOND.

LA Renaudie retourné à Paris, loge chez l'Avocat Avenelles, à qui il ne peut celer les principales particularitez de la Conjuration. Avenelles s'imagine que, ſoit qu'elle réüſſiſſe, ou qu'elle ne réüſſiſſe point, il ne laiſſera pas d'eſtre perdu avec toute ſa Famille; & ce ſeul motif le porte à la découvrir: on le mene à la Cour: il y raconte tout ce qu'il ſçavoit; & il la jette dans la plus étrange conſternation où elle euſt eſté. Mais par bonheur pour la France, le Cardinal de Lorraine s'eſtoit aviſé deux jours auparavant de transporter la Cour de Blois à Amboiſe; ce qui ſauva la Monarchie Françoiſe, parce que les Calviniſtes nonobſtant que leur complot euſt eſté découvert, n'auroit pas laiſſé d'enlever le Roy dans

Blois, s'il y eust demeuré ; ce qu'ils ne purent faire après que Sa Majesté fut entrée dans Amboise. Le Cardinal de Lorraine gagne un Gentil-homme du Duc de Nevers, qui luy découvre les particularitez de la Conjuration que la Renaudie avoit cachées à Avenelles. Le Duc de Guise mande huit cent amis qu'il avoit dans les Provinces ; & il se sert d'eux pour tailler en pieces les Troupes Calvinistes à mesure qu'elles marchoient séparement, pour assister au rendez-vous général. La Reine Mere écrit aux Châtillons de la venir trouver ; & ils sont ravis du prétexte qu'elle leur fournit pour se trouver à la Cour, sans donner de soupçon. Le Chancelier Olivier, persuadé que l'on n'arresteroit la Conjuration, que par un Edit favorable aux Calvinistes, en propose à la Cour un, qui contenoit une Amnistie générale, une défence de rechercher les coupables, & la promesse d'un prochain Concile ; mais l'exception que l'on y fait le rend presque inutile. Sipierre entre le plus fort dans Orleans, & empêche le Prince de Condé, qui le suivoit de près, de surprendre cette Ville. On conseille à la Renaudie de differer l'execution de son

entrepriſe ; & non ſeulement il ne le veut pas faire, mais de plus il perſuade aux Conjurez de ſe hazarder auſſi generalement, que s'ils n'euſſent point eſté découverts. Mazeres & Caſtelnau arrivent à Tours, où le Comte de Sancere ſe met inutilement en devoir de leur conteſter le paſſage, puiſqu'aucun des Bourgeois ne le veut ſeconder : Ils arrivent à Nozoy, où le Duc de Nemours les aſſiege avec tant de diligence, qu'il ſe ſaiſit de Mazures. Caſtelnau perd le jugement, & dépêche à la Renaudie un Courrier, qui ruïne les affaires des Complices : Il change d'avis une heure aprés ; & il ſe laiſſe perſuader de ſe rendre ſur la parole du Duc de Nemours. La Cour déſavoüe ce Duc, & fait mettre aux fers tous ſes priſonniers : Il s'en plaint au Conſeil de Guerre : Il y débite ſes raiſons ; mais il eſt condamné à la pluralité des voix. La Renaudie traverſe la Foreſt de Château-Renaud, & rencontre Pardaillan, qu'il tuë ; mais le Valet de Pardaillan le tuë à ſon tour. Les Conjurez, pour exécuter la Conſpiration d'Amboiſe, font un ſecond plan, qui n'eſt ny moins régulier ny exécuté avec moins de hardieſſe que le premier ; mais la ré-

ſiſtance du Duc d'Aumale eſt telle, que le Prince de Condé n'oſe ſe déclarer pour les Conjurez, qui ſe voyant abandonnez par leur Chef, ne laiſſent pas de faire leur retraitte. On fait le procez dans les formes aux quatre principaux Complices; & l'on raconte icy ce qui arriva de plus ſingulier à leur mort. Maligny pour les venger, ſe propoſe d'aſſaſſiner le Duc de Guiſe; mais ſon deſſein eſt découvert: un Domeſtique de ce Duc l'en informe; & il ſe ſauve à Genêve. Le Duc de Guiſe offre de ſervir de ſecond au Prince de Condé, qui cherchoit à ſe juſtifier dans les anciennes formes de la Chevalerie; & le Cardinal de Lorraine, pour mettre Avenelles en ſeureté, luy procure une Charge de Iuge dans le Barois, où il meurt Calviniſte. La Maiſon de Guiſe & le Conneſtable ſe broüillent de nouveau à l'occaſion d'une même Terre que l'on avoit cedée à l'un & à l'autre. Michel de l'Hoſpital eſt fait Chancelier de France, & diſpoſe par adreſſe les Guiſes à conſentir que l'on publie l'Edit de Romorantin. Les Guiſes ſe repentent de l'avoir élevé à la Chancelerie; & l'Amiral de Châtillon aprés avoir obtenu que l'on aſſembleroit les Nota-

bles, propoſe au Roy de Navarre de s'y trouver, ſur l'eſperance que ſon train & celuy du Conneſtable donneront la loy aux Guiſes; mais le Roy de Navarre découvre ſon ſecret à Décars, qui le révele au Cardinal de Lorraine; & l'on ſe ſert des Eſpagnols pour retenir en Bearn le Roy de Navarre. François Second aſſemble les Notables; & l'on rapporte icy les avis les plus importans qu'ils donnerent. On publie enſuite l'Edit du vingt-ſept Aouſt, qui ſe trouve préjudiciable à la France, quoy qu'on l'euſt jugé ſalutaire. La Sague trompé par Bonneval, découvre le deſſein des Princes du Sang; & la fauſſe tentative de la Ferriere ſur la Ville de Lyon, oblige la Maiſon de Guiſe de chercher à ſe défaire du Prince de Condé, & de convoquer ſincerement les Eſtats. Elle ſe ſert de tant de ruſes, qu'enfin le Roy de Navarre trompé par ſes cinq principaux Domeſtiques, que le Cardinal de Lorraine avoit gagnez, non ſeulement va trouver la Cour, mais y mene le Prince de Condé malgré luy. Ce Prince eſt arreſté dés le lendemain de ſon arrivée, & chicane ſa vie autant qu'il peut; mais il n'auroit pas laiſſé de la perdre, ſi le Roy ne fuſt mort

par un abcês qui ſe décharge de ſon cerveau ſur ſon oreille droite. Le Cardinal de Lorraine veut perſuader le Duc de Guiſe ſon frere de s'emparer de la Couronne par deux raiſons ; l'une qu'il le pouvoit, & l'autre qu'il ſeroit infailliblement perdu, s'il ne le faiſoit ; mais le Duc de Guiſe demeure inflexible, & fait l'action la plus heroïque qui ſoit dans les derniers ſiecles : Il en eſt récompenſé dês cette vie ; & ſon propre mérite le garantit des attentats de ſes Ennemis.

HISTOIRE DE FRANCOIS II.

LIVRE SECOND.

Où l'on voit les choſes les plus curieuſes arrivées ſous ſon Régne durant les ſix derniers mois de mil cinq cent ſoixante.

LE temps deſtiné pour executer la conſpiration dont on vient de rapporter le plan dans le premier Livre de cette Hiſtoire approchoit, quand la Renaudie après avoir diſpoſé toutes choſes dans les Provinces vint prendre ſes 1560.

1560. dernieres meſures avec les Calviniſtes de Paris. La crainte d'eſtre à contre-temps empriſonné pour le fait de la Religion ; & la neceſſité de prendre un logis éloigné du grand monde, où la multitude des perſonnes qui avoient affaire à luy puſt aborder ſans ſoupçon, l'obligerent à choiſir le ſien au Fauxbourg Saint Germain, chez un Avocat nommé Avenelles.

Cet Avocat avoit beaucoup de ſcience & s'eſtoit engagé dans l'Hereſie ; parce que d'un coſté il avoit aſſez de lumiere pour connoiſtre les abus introduits dans l'Egliſe Catholique ; & que de l'autre il n'en avoit pas aſſez pour juger que le moyen d'y remedier n'eſtoit pas de ſe ſeparer de cette Egliſe ; & c'eſtoit-là l'écuëil où preſque tous les hommes Doctes vers le milieu du ſiecle paſſé faiſoient un pitoyable naufrage. Il eſtoit habile en ſa profeſſion ; mais pour eſtre entré dans le Parlement, pauvre & ſans appuy, il eſtoit peu connu, & n'avoit pas beaucoup de pratique : ainſi ne gagnant point aſſez pour entretenir ſa nombreuſe famille, il avoit eſté réduit à loger des Provinciaux en Chambre garnie.

Le loiſir qu'il avoit d'obſerver ſes Hoſtes, & la multitude des perſonnes qui viſitoient la Renaudie à des heures indûës, luy donnerent les premiers ſoupçons que l'on tramoit quelque grand projet dans ſa maiſon ; & les paroles ambiguës

ambiguës qu'il leur entendoit prononcer le confirmerent dans ſa deffiance. Enſuite il s'imagina qu'on luy faiſoit tort de luy celer l'affaire dont il s'agiſſoit, & qu'il avoit aſſez bien merité de la nouvelle Religion, en s'expoſant au danger qu'il y avoit à loger ceux qui en eſtoient, pour eſtre éclairci de ſes plus importans myſteres. 1560.

Il s'en expliqua en ces termes à la Renaudie, qui luy diſſimula d'abord la verité; mais il ſe contenta ſi peu de ce qu'on luy repartit à diverſes fois là-deſſus, que la Renaudie reconnut qu'il faloit quitter ſa maiſon, ou l'engager dans la conſpiration, en la luy découvrant; puiſqu'autrement il eſtoit impoſſible d'empêcher qu'un homme ſubtil & curieux comme étoit Avenelles ne la pénétraſt par une infinité de démarches qui ne luy pouvoient eſtre cachées. Dans la Relation des Avenelles.

Cependant il n'eſtoit plus temps de changer de logis; car outre que la conjuration devoit eſtre éxecutée dans quinze jours, il y avoit beaucoup de Miniſtres cachez chez Avenelles, qui courroient riſque d'eſtre pris, ſi leur Hoſte eſtoit tant ſoit peu mécontent des Calviniſtes. Ainſi la bonne opinion qu'on avoit de luy, & la neceſſité où l'on eſtoit de ſa confiance firent qu'on ne luy céla rien de la conſpiration.

Il ne put éviter de paroiſtre infiniment ſurpris, en conſiderant la grandeur de l'entrepriſe qu'on luy découvroit: la puiſſance de ceux

1560. qu'elle vouloit perdre : & la difficulté du ſuccez. Mais il fit effort pour ſe raſſurer, lors qu'il vint à penſer que la Renaudie après luy avoir revelé ſon ſecret, le tuëroit infailliblement s'il le voyoit plus long-temps en balance. Il témoigna donc d'avoir eſté d'abord tellement charmé de la beauté de l'entrepriſe, qu'il en avoit perdu l'uſage de la parole : Il en loüa le plan : Il l'approuva dans toute ſon étenduë : Il offrit ſa perſonne & ſon peu de bien pour la ſeule ſatisfaction qu'il recevroit en y contribuant ; & il jura de n'en communiquer en aucune ſorte avec qui que ce fuſt, ſans la participation de la Renaudie.

Mais après que ſa converſation avec la Renaudie eut fini, il examina de plus prês ce qu'il avoit promis, & il trouva qu'il s'eſtoit imprudemment engagé par deux invincibles raiſons ; l'une, qu'il ſe perdroit avec ſa famille, ſoit que la conſpiration réüſſiſt, ou qu'elle ne réüſſiſt pas, puiſqu'il ſeroit toûjours en butte aux Catholiques qui regarderoient ſa maiſon comme l'Arſenal où ſe ſeroit forgée la foudre qui les auroit accablez : l'autre que le Calviniſme dont il eſtoit ébloüi, ne l'empêchoit pas de voir que c'eſtoit une action abominable de conjurer contre ſon Souverain, de quelque prétexte qu'on tâchaſt de la pallier.

Il n'y avoit pas d'autre moyen de ſe tirer d'affaire, que de reveler ce qu'il ſçavoit ; & pour y proceder ſeurement Avenelles alla trou-

ver Eſtienne l'Alemand, Seigneur de Vouzé, Maiſtre des Requeſtes, Confident du Cardinal de Lorraine, & luy dit qu'il avoit à luy communiquer un ſecret d'une extrême importance, où toute la Maiſon de Guiſe eſtoit interreſſée. Vouzé craignant qu'on ne luy tendiſt un piege, repartit qu'il ne pouvoit l'écouter ſans la participation de Milet, Secretaire du Duc de Guiſe, qui par hazard eſtoit à Paris. Avenelles conſentit que Vouzé mandaſt Milet; & il découvrit à l'un & à l'autre toutes les particularitez de la conſpiration juſques au jour qu'il parloit. Après ce recit, Vouzé & Milet conferererent quelque temps enſemble: Ils remercierent Avenelles du ſoin qu'il prenoit de conſerver la Maiſon de Guiſe: Ils l'aſſurerent qu'elle n'en ſeroit point ingrate; & ils luy firent eſperer une récompenſe proportionnée à la qualité du ſervice qu'il rendoit. Ils ajoûterent neanmoins que l'attentat, dont il venoit de parler eſtoit ſi peu croyable, que la prudence ne leur permettoit pas d'effrayer la Maiſon de Guiſe par une ſi ſurprenante nouvelle, ſur la dépoſition d'un ſeul homme quelque irreprochable qu'il fuſt d'ailleurs. 1560.

Avenelles avoüa qu'ils avoient raiſon; & il propoſa pour expedient, que l'un d'eux vint ſe cacher dans ſa maiſon, & qu'il le placeroit en un lieu d'où il luy ſeroit facile d'entendre, ſans eſtre vû, par la bouche des Con-

1560. jurez, la confirmation de ce qu'il leur avoit appris.

Sa propoſition fut acceptée, & Milet le ſuivit. Avenelles l'enferma dans un bouge, d'où il remarqua à ſon aiſe les allées & les venuës des complices : enſuite il ſe gliſſa derriere une tapiſſerie, où il entendit leurs conferences ; & il remarqua qu'ils ſe réjoüiſſoient par avance de la victoire, comme ſi elle euſt eſté certaine, parce que leurs meſures eſtoient priſes de telle ſorte, qu'ils ne laiſſeroient pas d'executer l'entrepriſe, quoyqu'elle fuſt découverte. Il retourna chez Vouzé ; & comme le temps preſſoit, & qu'Avenelles ſoûtenoit que l'affaire devoit eſtre exécutée dans dix ou douze jours ; il fut arreſté que Milet le meneroit en poſte à la Cour, où il expoſeroit mieux que nul autre le plan de la conſpiration.

Dans la Relation de Milet.

Le Cardinal de Lorraine avoit reçu de nouveaux avis des Païs Etrangers, qu'il y avoit des embûches dreſſées contre ſa Maiſon, qui éclateroient en peu de jours ; & quoyqu'il ne fiſt pas beaucoup d'eſtat de ces avis, parce qu'ils n'eſtoient conſiderables par aucune circonſtance qui fuſt diſtinctement marquée ; il ne laiſſa pas neanmoins par la timidité qui luy eſtoit naturelle, d'obliger la Cour à ſortir de la Ville de Blois, qui eſtoit grande, & de trop difficile garde pour aller à Amboiſe qui eſtoit plus petite & plus forte ſans comparaiſon, & ſur tout

deffenduë par un assez bon Château, où la Cour trouveroit une retraite asseurée en cas de surprise. On reconnut depuis que ce conseil tout intereſſé qu'il estoit, sauva la Cour, qui n'auroit pu demeurer à Blois sans tomber en la puissance des Conjurez ; car le peu de force qu'il y avoit alors auprês du Roy, n'auroit pas empêché les Calvinistes de prendre une si foible Ville, nonobstant que leur complot eust esté découvert, s'ils l'eussent attaquée avec la même furie qu'ils attaquerent celle d'Amboise. 1590.

Ainsi Milet & Avenelles partis de Paris en poste, rencontrerent la Cour en chemin de Blois à Amboise ; & le Cardinal de Lorraine aprês avoir écouté Avenelles, le retint à dessein de le punir, si l'avis qu'il avoit donné estoit faux, ou de se servir de son témoignage pour la conviction des coupables, si le même avis se trouvoit veritable. Le Duc de Guise apprit cette nouvelle avec aussi peu d'émotion, que si elle ne l'eust point touché : mais il y remedia avec toute la prudence, & toute la diligence, dont le plus habile des hommes auroit esté capable, si le danger n'eust esté que pour luy. Il appella auprês de sa personne huit cent Gentils-hommes distribuez dans les Provinces, dont il avoit acquis l'amitié par ses inimitables qualitez, & par les graces qu'il leur avoit procurées ; & comme aucun de

1560. ces vaillans hommes ne luy manqua au beſoin, ce furent eux qui déconcerterent principalement la conſpiration, en taillant en pieces la meilleure partie des Troupes des Rebelles, à meſure qu'elles partoient des lieux particuliers de leur aſſemblée, pour ſe trouver au rendez-vous géneral. Sans cette précaution les Troupes du Roy n'auroient pas ſuffi pour opprimer les Calviniſtes, lors qu'après leur jonction ils euſſent marché contre Amboiſe, ny par conſequent pour empêcher qu'ils n'euſſent enlevé la Cour.

Il fit encore envoyer un ordre au fils aîné du Conneſtable de mener en ſeureté à la Cour trois priſonniers Calviniſtes d'importance, Stuard, Soucelles, & le Prevôt de Saint Aignan. Stuard avoit apparemment tué le Préſident Minard, & menacé du même traitement le Cardinal de Lorraine. On avoit trouvé Soucelles chargé des trois memoires, dont on a rapporté l'abregé dans le précedent Livre, & l'on ſoupçonnoit qu'ils eſtoient de ſa façon, ou qu'au moins il y avoit beaucoup contribué; & le Prevôt de Saint Aignan eſtoit en peine pour le même ſujet. Il y avoit apparence qu'ils étoient complices de la conjuration; & la précaution que l'on apporta, fut de les mener ſéparément à Amboiſe, afin qu'ils ne puſſent avoir aucune communication enſemble par les chemins.

Avenelles en nommant les complices qu'il

connoiſſoit, avoit fait mention d'un Gentil- 1560.
homme du Berry, qui avoit un frere domeſtique du Duc de Nevers. Le Cardinal de Lorraine manda ce frere, & gagna beaucoup plus qu'il ne penſoit en l'attirant à ſon party. Car outre qu'il ſçavoit tout ce qui avoit eſté revelé de la conſpiration à Avenelles, il n'ignoroit aucune des particularitez qui avoient eſté cachées à cet Avocat; parce qu'ayant feint de ſuivre le Calviniſme, & d'entrer dans la conſpiration pour complaire à ſon frere aîné, celuy-cy en avoit eſté ſi touché, qu'il luy avoit tout déclaré, ſans rien excepter. Ainſi pour meriter la grace que le Cardinal de Lorraine luy fit obtenir; & pour ſe rendre neceſſaire, il offrit d'avertir la Cour des nouvelles meſures que prendroient les Conjurez, lors qu'ils ſe verroient découverts, pourvû qu'on ne l'obligeât à rien qui donnaſt ſujet à ſon frere de ſe défier de luy; & ce fut par-là que les principaux complices tomberent dans le piege que la Cour leur tendit.

La Maiſon de Guiſe n'eſtoit pourtant pas encore aſſurée d'éviter le mal qui la menaçoit, tant qu'elle ſeroit incertaine de la conduite des trois Châtillons. Car d'un coſté elle ne pouvoit douter qu'ils ne fuſſent de la conſpiration; & d'un autre elle ne pouvoit ſçavoir poſitivement s'ils devoient aſſiſter en armes avec leurs amis à l'exécution, ou attendre à ſe déclarer

1560. qu'elle euſt eſté faite. Ils ne s'eſtoient expliquez à perſonne là-deſſus, non pas même à la Renaudie, & par conſequent ni Avenelles, ni le Gentil-homme du Duc de Nevers n'en ſçavoient rien.

Il n'y avoit plus d'autre moyen de s'en éclaircir, ni de rompre leurs meſures, que de leur mander de venir à la Cour; & l'on eſtoit preſque aſſuré qu'ils n'obéïroient point, ſi l'on n'employoit pour cela le miniſtere de la Reyne Mere. Cette Princeſſe eſtoit encore dans la frayeur que luy avoit inſpirée la nouvelle de la conſpiration; & comme elle avoit pour le moins autant à craindre que la Maiſon de Guiſe, elle n'eſtoit pas en eſtat de luy refuſer rien de ce qui regardoit leur commune conſervation. L'Egliſe Calviniſte de Paris luy avoit écrit une lettre qui la ſommoit de s'unir au petit troupeau, comme elle avoit promis; & la menaçoit d'une prompte & terrible vengeance, pour peu qu'elle differaſt davantage. Sa Majeſté n'avoit pas compris d'abord le veritable ſens de ces paroles: mais aprés qu'elle avoit entendu la dépoſition d'Avenelles, il luy eſtoit échapé de dire, malgré toute ſa diſſimulation, qu'*à ce qu'elle voyoit les Calviniſtes eſtoient gens de promeſſe.*

Ainſi elle préta volontiers ſa plume à la Maiſon de Guiſe, & elle écrivit de ſa propre main des lettres au Cardinal de Châtillon, à l'Amiral

l'Amiral & à d'Andelot, pour les prier de la venir trouver en toute diligence ; parce qu'elle avoit à leur communiquer une affaire d'extrême importance. Ils obeïrent, soit qu'ils se doutassent que l'entrepriſe fust découverte, ou que n'ayant en effet reſolu de se déclarer qu'après qu'elle seroit executée ; ils fussent ravis du prétexte qu'on leur offroit de se trouver sur le lieu, sans donner de soupçon. Leur premiere converſation avec la Reyne, fut si secrette, qu'il n'en est resté que cette seule circonstance, qu'elle dura trois heures. Mais à la seconde, où se trouva le Chancelier Olivier ; l'Amiral parla avec une fierté qui n'auroit pû estre plus grande, quand il eust esté à la tête des Conjurez. Il exagera la violence & la nouveauté du Gouvernement, dont on usoit alors en France ; & il soûtint, qu'elle estoit l'unique cause du mal dont on venoit de découvrir les premiers symptômes. Mais de peur qu'on ne le soupçonnast d'y avoir trempé, il ajoûta que neanmoins il ne le croyoit point incurable, pourvû que l'on éteignist les feux allumez dans toutes les Provinces contre les Calviniſtes, & que l'on accordast indifferemment à tous les Sujets du Roy, la liberté de conscience, qui seule estoit capable de les rétenir dans leur devoir, jusqu'à ce que toutes les difficultez excitées dans les derniers temps, sur le fait de la Religion, fussent terminées par un legitime Concile. 1560.

Ces dernieres paroles toucherent le Chancelier ; par ce qu'il avoit de plus sensible. Car la refor-

1560. mation Eccleſiaſtique avoit toûjours eſté le plus ardent de ſes deſſeins : & d'ailleurs, il n'eſtoit pas perſuadé que l'on puſt faire mourir legitimement un homme pour ſa Religion, lors que ſa foy n'eſtoit point contraire à celle des Symboles des Apôtres & de Nicée. Ces deux conſiderations l'obligerent à ſe charger de remontrer à ceux de Guiſe, qu'encore que la conſpiration fuſt découverte, leur vie n'eſtoit gueres moins en danger ; puis que dans une ſi grande multitude de Gens, qui avoient conjuré de la ravir, il eſtoit preſque impoſſible que quelque Calviniſte en particulier n'executaſt ce que le Calviniſme en general auroit manqué de faire. Il adjoûta que puis qu'il ne s'agiſſoit pas moins de la ſeureté de l'Eſtat que de celle de la Maiſon de Guiſe, il ne falloit hazarder ny l'un ny l'autre ; & qu'il importoit ſur tout de prévenir le mal, par une voye qui deſarmeroit la plûpart des Complices, avant qu'ils fuſſent arrivez au rendez-vous.

Elle conſiſtoit à publier un Edit, diviſé en trois parties ; dont la premiere contint une entiere & ſincere abolition de tout ce qui ſe trouveroit avoir eſté entrepris contre le Gouvernement, juſqu'au jour de la publication de cet Edit : La ſeconde, donnaſt liberté de Conſcience juſqu'à la Celebration d'un Concile : Et la troiſiéme, fiſt eſperer, que ce Concile ſeroit bien-tôt convoqué.

Le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine, approuverent la propoſition du Chancelier, ſoit

qu'ils la jugeaſſent propre à radoucir les eſprits, ou qu'ils ne penſaſſent qu'à détourner en quelque maniere que ce fuſt l'orage, preſt à fondre ſur eux, ſur l'aſſeurance qu'aprés avoir évité une ſi dangereuſe conjoncture, ils expliqueroient l'Edit au ſens qui leur ſeroit le plus commode. 1560.

Leur civilité paſſa juſqu'à proteſter en preſence du même Chancelier, qu'ils aimoient mieux ſe bannir volontairement de la France, & ſe ſoûmettre à telle Juſtice qu'il plairoit au Roy, que de ſouffrir que ſa perſonne Sacrée & ſon Eſtat couruſſent le moindre riſque à leur occaſion. Ce furent là les veritables cauſes du premier Edit, favorable à l'Héreſie, que l'on publia le onze de Mars, mil cinq cent ſoixante. Il contenoit les trois choſes que l'on vient de rapporter ; Et de plus, il excluoit du pardon les Miniſtres & les Prêcheurs qui ſeroient convaincus d'avoir parlé ſous prétexte de Religion, contre le Roy, la Reyne Mere, & la Maiſon Royale: qui auroient tenu des Conſeils directs contre la Majeſté Souveraine: qui auroient arraché des Priſonniers à la Juſtice: qui auroient intercepté les Paquets, & retenu les Courriers du Roy. Dans le premier Edit pour l'Hereſie.

Cependant les hommes de commandement avoient reçu des Lettres du Duc de Guiſe pour faire des Levées, & les Senéchaux avoient ordre de faire monter à Cheval toute la Nobleſſe de leur reſſort, & de courrir ſus à quiconque ſeroit trouvé marchant en équipage de Guerre du coſté d'Amboiſe à pied ou à Cheval. Sipierre avoit eſté

1560. envoyé dans la Ville d'Orleans, dont on appre-
hendoit principalement que les Conjurez ne s'em-
paraſſent, & on luy avoit donné preſque la moitié
de la Cavalerie, que le Duc de Guiſe avoit pû
aſſembler dans une telle extrêmité. A peine eut-
il donné les ordres abſolument neceſſaires pour
la conſervation de cette Place, que le Prince de
Condé y arriva avec une ſuitte capable de s'en
rendre Maître, s'il y fuſt entré le premier. Il n'en-
treprit neanmoins rien, parce qu'il ne ſe trouva
pas le plus fort ; & il pourſuivit ſon voyage à la
Cour, de peur d'augmenter la défiance qu'on au-
roit euë de luy, s'il tournoit en arriere. Ce ne fut
pas neanmoins ſans avertir auparavant la Renau-
die, que la Conſpiration eſtoit découverte. La
Renaudie le ſçavoit déja, & les Eſpions qu'il
entretenoit à la Cour, l'avoient exactement in-
formé de toutes les meſures que prénoit la Mai-
ſon de Guiſe pour déconcerter ſon deſſein.

Ses Amis luy conſeilloient d'en remettre l'exe-
cution à une autre temps. Mais ſon obſtination
l'emporta ſur leurs remonſtrances : Il leur répartit
que l'Edit n'eſtoit qu'un piége que ceux de Gui-
ſe tendoit pour arreſter les imprudens, & que l'en-
trepriſe ayant eſté formée pour eſtre executée en
toute maniere ; on ne pouvoit s'en diſpenſer ſans
être parjure : Il ajoûta d'un ton décifif, que tout le
changement qui s'y devoit apporter étoit, que les
Conjurez n'ayant plus de reſſource qu'en leur propre
valeur, redoublaſſent leur hardieſſe & leurs efforts.

Il n'eſtoit pas ſurprenant, que le deſeſpoir euſt

précipité la Renaudie dans une résolution si déterminée ; puis qu'enfin il ne pouvoit éviter de perir, s'il n'achevoit ce qu'il avoit si bien conduit jusques-là. Mais il est infiniment plus étrange, & la posterité aura de la peine à croire que son exemple eut tant de force à l'égard des autres Conjurez, qu'encore qu'ils fussent exactement informez des précautions que la Maison de Guise avoit prises pour les accabler, & que toutes les apparences humaines conspirassent à leur persuader qu'ils s'alloient exposer inutilement à des dangers inévitables ; il n'y en eut cependant aucun qui manquast de courage, & qui ne se mist en chemin avec l'équipage qu'il avoit promis, pour se rendre à point nommé aux Portes d'Amboise. 1560.

Cet exemple est tellement singulier, que l'Histoire des autres Nations n'en a point de semblable ; & l'on n'admirera jamais assez, que l'humeur Françoise ait absolument cessé d'estre inconstante dans une conjoncture, où les plus fermes Estrangers eussent fait gloire de se retracter. La Renaudie envoya la nuit de devant le jour de l'execution cinq cent Cavaliers tous Gentilhommes, & deux mille Fantassins choisis, se cacher dans un Bourg prés d'Amboise ; & lors que le Prince de Condé fut averty du nombre d'hommes que pouvoit contenir la Maison qu'on luy avoit marquée dans Amboise, il y fit couler le jeune Maligny avec soixante Gentilhommes ou Capitaines, qui furent distribuez dans la Cour & dans le Grenier.

1560. Un autre des principaux Conjurez, qui n'eſt point nommé dans le Procés-verbal de la conjuration, ſe chargea d'introduire trente Officiers de Guerre Calviniſtes dans le Château d'Amboiſe, & de les y cacher. La Renaudie s'eſtoit reſervé une Troupe d'élite qu'il conduiroit au Château de Nozoy, dans le même temps que le Baron de Caſtelnau, & le Capitaine Mazeres y arriveroient avec les leurs. Le reſte des Conjurez devoit ſe trouver le lendemain quinze de Mars au point du jour aux Portes d'Amboiſe, où ils ſeroient introduits par des Perſonnes de leur intelligence, ſans commencer pourtant l'entrepriſe qu'à l'heure de midy, que la Renaudie ſe preſenteroit à la Porte des Bons-hommes ; dont il s'empareroit aprés avoir détaché Caſtelnau pour ſe ſaiſir du Château, à la faveur de trente Gentilhommes qui y ſeroient cachez : & Mazeres pour arreſter le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine.

Dans le Procés-verbal de la conſpiration.

Aprés que ces trois choſes euſſent eſté executées, on auroit arboré le Drapeau de la Conſpiration ſur le Château d'Amboiſe. C'eſtoit-là le ſignal dont on eſtoit convenu pour avertir tous les Complices qui ſe ſeroient retirez en attendant dans la Foreſt voiſine, d'accourir en diligence à la Porte d'un parterre, d'où ils ſe couleroient ſans eſtre veûs juſqu'à la Porte du Château ; où ils n'entreroient que pour ſe jetter de là dans la Ville, & pour achever de vaincre tout ce qui feroit reſiſtance. Toutes ces particularitez furent confir-

mées par le Capitaine Lignieres, qui mit entre les mains de la Reyne Mere le dernier ordre, dreſſé pour executer la conjuration d'Amboiſe ; qui contenoit le nombre des Conjurez : les divers lieux de leurs aſſemblées : les noms de leurs Chefs, & les differentes routes qu'ils tiendroient en allant à Amboiſe. Le détail en eſtoit ſi exact, & ſe trouva ſi veritable, que le Duc de Guiſe n'eut autre choſe à faire qu'à diſtribuer la multitude de la Nobleſſe Catholique, accouruë de toutes parts au bruit du peril du Roy, par les lieux deſignez ſur le papier de Lignieres ; afin de tailler en piéces les Conjurez à meſure qu'ils arriveroient au rendez-vous, & de les ſurprendre errans dans les tenebres au plus épais de la Foreſt. 1560.

Il ne s'agiſſoit plus que de tirer adroitement de la Cour les Seigneurs ſuſpects à la Maiſon de Guiſe, & le pretexte dont on uſa fut ſi ſpecieux qu'ils n'eurent aucun ſujet de ſe plaindre. On envoya le Comte de Sancerre à Tours, la Vieville à Orleans, le Marêchal de Thermes à Blois, le Duc de Montpenſier à Angers, Barbezieux à Bourges, & Burie à Poitiers. C'eſt-à-dire, qu'on éloigna de la preſence du Roy les Amis du Connêtable, & qu'on leur commit le ſoin d'empêcher que les Calviniſtes ne s'emparaſſent des principales Villes du Royaume, dequoy l'on eſtoit aſſuré qu'ils s'acquitteroient fidellement. La derniere précaution que l'on apporta, fut de changer les Gardes du Roy & de la Ville, & de murer les Portes du parterre & de la Foreſt.

1560. Le Comte de Sancerre apprit en arrivant à Tours, qu'il y avoit une Troupe de Gens armez au Faux-bourg du Pleſſis, & il y courut avec le peu de Gens qui l'avoient accompagé. Il rencontra Mazeres & Caſtelnau, la Cuiraſſe en doſſée ſous le manteau ; & comme il les avoit connus dans les dernieres Guerres d'Italie, il leur demanda où ils alloient. Mazeres & Caſtelnau répondirent froidement, *Nous allons à la Cour* : & ils ſe mirent en devoir de paſſer outre. Mais le Comte de Sancerre après s'eſtre mis au devant d'eux, leur montra l'ordre qu'il avoit d'arreſter tous ceux qui iroient à la Cour en équipage de Guerre. Il voulut commencer par eux ; mais il avoit affaires aux plus braves Gens du party Calviniſte, qui le contraignirent auſſi-tôt de rentrer dans la Ville. On ajoûte même qu'ils l'auroient tué, s'ils n'euſſent apprehendé que ſa mort ne leur attiraſt ſur les bras une querelle capable d'arreſter leur marche.

Dans la relation du Comte de Sancerre.

Le Comte de Sancerre qui avoit du dépit de laiſſer aller en paix des Gens qui ſe vantoient de luy avoir paſſé ſur le ventre, preſſa la Bourgeoiſie de Tours de luy preſter main forte, & menaça de traitter de Criminels de Leze-Majeſté, ceux qui refuſeroient de ſe joindre à luy. Mais il n'y en eut aucun qui ſortiſt de ſa maiſon, ce qui donna lieu à ce Comte de ſoupçonner que la Ville de Tours eſtoit d'intelligence avec les Conjurez. Il en écrivit en ce ſens au Duc de Guiſe, & il luy manda que s'il prétendoit la conſerver

conſerver, il y fit paſſer auſſi-tôt de nombreuſes Troupes, ſous un Chef de réputation. Le Duc de Guiſe y envoya le Maréchal de Saint André, dont la marche fut inutile ; parce que Mazeres & Caſtelnau, ſans perdre un moment de temps avoient traverſé la Loire, & ne s'eſtoient point arreſtez, qu'ils ne fuſſent aux Portes du Château de Noſoy, où ils avoient trouvé d'autres Troupes Calviniſtes, ſous la conduite du Baron de Rannay. 1560.

Le Duc de Guiſe averty par ſes Eſpions, qu'ils n'eſtoient qu'à une lieüe d'Amboiſe, choiſit le plus hardy & le plus diligent de ſes Amis pour les enlever. Ce fut le brave Duc de Nemours, qu'il avoit engagé dans ſes intereſts, en luy faiſant donner le Généralat de la Cavalerie Françoiſe. Ce Prince prit les plus leſtes Troupes du Roy, & parut devant le Château de Noſoy, avec ſi peu de bruit, qu'il ſurprit Mazeres & Rannay, dans le temps qu'ils faiſoient le tour des Foſſez du Château, pour en obſerver les défauts. Il les fit tous deux Priſonniers, & ne ſentant pas ſes Troupes ſuffiſantes pour forcer les autres Conjurez dans le Château ; il ſe contenta de l'inveſtir, de ſorte que rien n'y puſt entrer. Il mena ſa priſe à Amboiſe, d'où il retourna le même jour devant Noſoy, avec un renfort de cinq cent Chevaux & de quelque Infanterie.

Caſtelnau plus troublé de la perte de Mazeres, que ſi on luy euſt taillé en piéces la moitié de ſes Soldats, perdit le jugement ; & ne fit plus de démarche qui ne le conduiſiſt au précipice. Il

1560. dépêcha un Gentilhomme à la Renaudie, pour luy demander du secours, & ce Gentilhomme usa de tant d'adresse & de diligence, qu'il traversa le Blocus sans estre arresté. Il s'acquitta admirablement de sa commission ; mais ce fut au malheur commun de Castelnau & de la Renaudie. Car d'un costé, la Renaudie n'ayant point assez de Troupes pour dégager son Amy, fut reduit à la necessité d'en aller chercher, sans estre accompagné que d'un Valet, afin de marcher avec moins de bruit ; & il s'engagea par cette seule consideration dans la Foreſt, où il fut tué. D'un autre costé, Castelnau après avoir dépêché le Gentilhomme, dont on vient de parler, s'imagina qu'il luy seroit impossible de rencontrer la Renaudie ; & cette fausse présupposition le jetta si avant dans le desespoir d'estre secouru, qu'il demanda à parlementer une heure après que le Duc de Nemours fut retourné devant Nosoy.

Le Duc de Nemours qui n'avoit pas moins d'esprit que d'experience militaire, & qui s'attendoit à perir en forçant l'élite des Troupes Calvinistes dans Nosoy, ou du moins à perdre les deux tiers de ses Gens, ne put assez admirer sa bonne fortune qui luy préparoit le triomphe, sans l'exposer au hazard du Combat. Il employa dans l'entretien qu'il eut avec Castelnau, toute la douceur & la civilité qui luy estoient naturelles : Il caressa les autres Conjurez, & bien loin de leur reprocher à contre-temps leur rebellion ; il se contenta de leur dire, que puis qu'ils n'avoient

Dans la Relation du Duc de Nemours,

prétendu que presenter une trés-humble Requeste au Roy, ils le pouvoient par une autre voye, sans comparaison plus facile & moins dangereuse; c'est-à-dire, sans armes & sans se détourner des grands chemins, au lieu qu'en prenant un équipage de Guerre, ils donnoient à leurs Ennemis un pretexte plausible de les accuser d'attentat sur la Monarchie, & d'infidelité à l'égard de leur Souverain. Ensuite il leur offrit s'ils posoient les armes de leur accorder, non seulement, toute sorte de seureté; mais encore de les mener à Sa Majesté, & de leur obtenir audience. Castelnau répondit au nom de tous, que ceux de leur païs les avoient chargez de representer à Sa Majesté des choses importantes sur l'ambition de la Maison de Guise, & sur les mesures qu'elle prenoit pour s'emparer un jour de l'Estat : Qu'on avoit esté contraint de prendre les armes; parce que cette Maison estoit devenuë trop puissante pour estre desormais choquée avec impunité, & qu'on n'avoit pû differer davantage; puis qu'en la souffrant plus long-temps user de l'autorité Royale selon son caprice, elle se seroit tellement affermie, qu'il eust esté impossible de la dépoſer. 1560.

Le Duc de Nemours ne manqua pas de repliquer, que les armes leur estoient presentement inutiles; puis qu'il offroit de les conduire devant le Roy, de les garentir de toutes les injures qu'ils avoient à craindre, & de leur donner sa parole, que quoy qu'il arrivast de leur Requeste; il leur seroit permis de retourner en toute liberté dans

1560. le fonds de la Guyenne. Les Conjurez avoüerent qu'il avoit raiſon. Ils ſe rendirent ſur ſa parole, & ſe laiſſerent mener avec Caſtelnau à Amboiſe, où bien loin qu'on leur tint promeſſe, on les arreſta Priſonniers, & on leur mit les fers aux pieds. Le Duc de Nemours irrité, que la Cour euſt eu ſi peu d'égard à ſon honneur, ſe rendit leur ſolliciteur. Il ſoûtint qu'elle eſtoit obligée à dégager ſa parole, qu'il avoit donnée pour Elle, & il fit tant de bruit, que l'on aſſembla le Conſeil de Guerre, où les Marêchaux de France, les Chevaliers de l'Ordre, & les Capitaines luy ſoûtinrent, qu'il n'avoit pû donner ſa parole ſi prês de la perſonne du Roy, & pour ainſi dire à la veuë de Sa Majeſté : Que le Château de Noſoy ſervoit comme de Citadelle à celuy d'Amboiſe où elle eſtoit ; Que luy Duc de Nemours, avoit eſté envoyé contre des Criminels de Leze-Majeſté, pour les prendre vifs ou morts, & non pas pour capituler avec eux, ſans avoir demandé ou obtenu de nouveaux ordres ſur ce point : Qu'il ne l'avoit pas fait ; & que par conſequent, le Roy n'eſtoit non plus lié par la promeſſe faite en ſon nom, que l'avoient eſté Loüis Onze, ſon Predeceſſeur, & Ferdinand le Catholique Roy d'Eſpagne, d'approuver les traittez faits par les Comtes de Baujeu, avec le Comte d'Armagnac ; & par le grand Capitaine Gonzalve, avec le Duc de Valentinois. Le Gentilhomme dépêché par Caſtelnau, avoit cependant joint la Renaudie, & l'avoit bien obligé de ſe haſter : mais il ne l'avoit point

Dans le Conſeil tenu ſur le fait de Caſtelnau.

intimidé ; parce que la Renaudie croyoit avoir encore assez de Troupes pour dégager ses Amis, si le Château de Nosoy n'estoit point encore forcé ou pour les tirer des Prisons d'Amboise, où ils auroient esté menez, en surprenant cette derniere Place, & la Cour dedans, par le moyen des intelligences qu'il y avoit. Il traversa pour les assembler de nouveau la Forest de Château-Renard, où il rencontra son parent & son ennemy Pardaillan, que la Maison de Guise avoit envoyé garder ce passage, avec une Troupe de Cavalerie. 1560.

Pardaillan le reconnut de loin, & courut à luy à toute bride pour luy décharger un coup de pistolet : mais le pistolet manqua, & la Renaudie prévenant Pardaillan dans le temps qu'il portoit la main à l'autre pistolet, luy perça le cœur d'un coup d'estocade. Le Valet de Pardaillan, voyant tomber son Maître, le vangea par un coup de pistolet, dont il tua la Renaudie. Les Complices qui l'avoient accompagné se deffendirent tous jusqu'à la mort ; quoy que la partie ne fust point égale. Mais ses deux Secretaires demanderent quartier, & l'obtinrent d'autant plus aisément qu'ils estoient chargez de tous les Memoires de la Conspiration.

Le corps de la Renaudie fut porté dans Amboise, & attaché à une Potence sur le Pont, avec un écriteau qui le qualifioit chef de la Rebellion. Après qu'on se fut lassé de le faire servir de spectacle, on le démembra, & l'on en at-

1560. tacha les quartiers à des pieux hors de la Ville, sur le grand chemin de Tours, pour intimider les Passans.

Son premier Secretaire appellé la Bigne, ne répondit pas assez nettement aux Commissaires qui luy avoient esté donnez, & fut appliqué à la question. Il ne trouva point d'autre moyen pour s'en délivrer, que d'expliquer le chiffre de son Maître. Et l'on apprit par cette voye le changement qu'il y avoit eu dans la Conspiration, & les derniers ordres qui avoient esté donnez pour l'executer. On sçut que Daugny devoit assembler ses Troupes à la Fredonniere, & l'on y envoya des Gens qui l'enleverent avec les vingt Gentilhommes, qu'il avoit commencé à ranger sous ses Enseignes. On trouva dans la Foreſt des sentiers disposez, de sorte que les Complices n'y devoient marcher que deux à deux, pour observer plus de silence. Et l'on dressa des embûches aux avenües, où ces miserables n'étoient pas plutôt tombez qu'on les saisissoit au corps : on les attachoit à la queuë des Chevaux, on les traînoit ainsi dans Amboise ; & on les y pendoit avec leurs bottes & leurs éperons. Les Chefs de la Conjuration subordonnez à la Renaudie furent gardez dans les Prisons, par le conseil du Chancelier Olivier, qui vouloit qu'on attendist à les punir que la Conspiration fust tout fait à éteinte.

Le Duc de Guise estoit d'avis contraire ; & comme il y avoit toûjours à craindre que leurs

Amis ſecrets ne les tiraſſent de Priſon, il obtint du Roy des Lettres Patentes, qui le confirmoient dans la Lieutenance Generale de l'Eſtat. Elles luy donnoient auſſi le même pouvoir de punir la Conſpiration d'Amboiſe, que le Roy Henry Second ſon pere, avoit donné au Conneſtable de Montmorency, de venger la Rebellion de Bourdeaux. Ces Lettres furent expediées par Florimond Robertet, Seigneur du Freſne, ſans que le Chancelier Olivier, dont la Maiſon de Guiſe commençoit à s'ennüyer, en euſt aucune connoiſſance. Ce qui le toucha, de ſorte que quand elles luy furent preſentées il refuſa de les ſceller, ſoit qu'il les regardaſt comme un mépris fait à ſa perſonne, & une diminution de ſa Charge, ou qu'il craigniſt que la Maiſon de Guiſe n'ajoûtaſt l'extrême violence au pouvoir, ſans limites, qu'elle ſe faiſoit donner. 1560.

Dans les ſecondes proviſions du Duc de Guiſe.

Mais elle adoucit ce premier Officier de la Robe, en luy promettant de faire modifier les Lettres Patentes qu'on luy preſentoit à ſceller, par un Edit au nom du Roy, datté du même jour dix-ſept Mars mil cinq cent ſoixante, où l'on accorderoit une abolition entiere & ſincere, à ceux qui par zele de Religion & par ſimplicité, plutôt que par mure deliberation, s'eſtoient aſſemblez en armes; pourvû qu'ils les poſaſſent dans vingt-quatre heures, qu'ils ſe retiraſſent chacun dans ſa maiſon: & que pour éviter toute ſorte de ſoupçon, ils ne marchaſſent que deux ou trois enſemble. Qu'avec ces précautions, Sa Majeſté

1560. consentiroit qu'ils luy fissent leurs trés-humbles Requestes, & promettroit d'y avoir tout l'égard d'un bon Prince à ses fideles Sujets.

Comme ceux qui avoient esté pris dans le Château de Nosoy, n'estoient pas compris dans cette abolition, on les pendit tous aux Arbres de la Forest d'Amboise, excepté leurs trois Chefs, Castelnau, Mazeres & Rannay, dont le Chancelier fit differer le supplice, par une pure obstination à contre-temps, quoy que le Duc de Guise luy representast que ces trois Officiers de Guerre estoient de trés-dangereuse garde. Et de fait, soit que ceux qui restoient de la Conspiration ne pussent supporter l'infamie du supplice, dont un si grand nombre de leurs Complices avoit esté puny, soit qu'ils estimassent assez Castelnau, Mazeres & Rannay, pour les délivrer, s'il estoit possible, au hazard de leurs vies, ou qu'enfin ils fussent persuadez que le Prince de Condé, les Châtillons, & tous leurs Amis leveroient le masque, aussi-tôt qu'ils les verroient attaquer une Porte d'Amboise, ils refuserent absolument de profiter du bien-fait de l'Edit, & rendirent inutile la pitié que le Chancellier avoit euë d'eux. Ils resolurent encore une fois d'executer leur dessein dans toute son estenduë; Et le second plan qui en fut dressé, portoit en termes exprés, que le Capitaine la Mothe entreroit dans Amboise, avec des Soldats déguisez, le soir du vingt-un Mars, & passeroit la nuit dans les maisons de ceux de son party, où il demeureroit caché jusqu'à minuit : Qu'il sortiroit

sortiroit en équipage de Guerre : Qu'il marche- 1560.
roit droit à la Porte de Vendôme, pour l'ouvrir aux Troupes de Picardie, commandées par Coqueville, & à celles de Provence & de Languedoc, sous les ordres de Chasteau-Neuf, qui s'avanceroient pour entrer par la même Porte, après avoir occupé le Faux-bourg, & le Pont de ce costé-là : Que Chandieu, frere du Ministre de Paris, avec les Poitevins de Mesmy, les Tourangeaux de Chivray, & les Normands de Sainte Marie, précedez par une Troupe de Gentilhommes avec des écharpes blanches, se presenteroient à la Porte des Bons-hommes : Qu'ils feroient couler les plus hardis des leurs le long de la riviere, & qu'ils envoyeroient se saisir d'une fausse Porte negligée, depuis long-temps, & reconnuë si foible qu'on pouvoit l'enfoncer d'un coup de pied.

On n'estoit pas moins assuré du succez de cette tentative que de la précedente : Cependant elle se déconcerta d'elle-même par un mal-entendu. Coqueville & les siens donnerent à point nommé, & le Capitaine la Motte se mit en devoir de leur ouvrir la Porte de Vendôme. Mais le Duc d'Aumale qui s'estoit chargé cette nuit de garder la même Porte, se defendit avec une vigueur qui ne sera jamais assez loüée. Il fit front des deux costez par où il estoit attaqué : Il soûtint l'assaut durant quatre heures ; il ne cessa d'agir, & d'encourager les siens ; & il leur remontra si vivement, que le salut de la France dépendoit uniquement de leur valeur ; qu'aucun

1560. de sa Troupe ne se declara contre luy, quoy qu'ils ne fussent pas tous de son party. Le plus dangereux de tous, fut le Prince de Condé, qui par une hardiesse sans exemple accourut au lieu où estoit le Duc d'Aumale, & luy dit qu'il venoit à son secours. Ce Duc, persuadé que le Prince de Condé pensoit à se mettre à la tête des Calvinistes s'ils entroient, le fit observer; & le Prince ne le pouvant souffrir, s'emporta jusqu'à dire, que quiconque le soupçonnoit, en avoit menti: mais le Duc ne l'entendit pas, ou feignit judicieusement de ne le pas entendre.

Il y a des Relations qui porte, que le Duc d'Aumale & le Marquis d'Elbeuf son frere, qui l'accompagnoit, avoient ordre de tuer le Prince de Condé au premier signe, qu'il feroit en faveur des Rebelles. La consternation fut d'abord égale dans la Cour & dans la Ville: mais l'assaut n'estant livré que d'un costé, il y courut tant de Gens, que la Motte & Coqueville furent enfin contraints de lâcher le pied. Leur retraite proceda, de ce que Chandieu qui venoit du costé de Blois n'arriva point à minuit, comme il le devoit, pour attaquer le quartier des Bons-hommes, dans le même temps que Coqueville attaqua le Faux-bourg de Vendôme; parce que les Troupes du Roy, qui n'estoient obligées par aucune diversion à se diviser de ce costé-là, tomberent toutes sur les bras du même Coqueville & le repousserent. Le jour estoit déja grand, lors que Chandieu, dont la marche avoit esté retar-

dée ; parce que ſes Gens qui n'alloient que trois à trois au rendez-vous, de peur d'eſtre reconnus, eſtoient venus plus tard les uns que les autres, fit avancer ſes écharpes blanches, qui n'entendant aucun bruit de l'autre attaque, qui avoit déja ceſſé, & voyant fondre ſur elles toute la Cavalerie du Roy, commandée par le Duc de Nemours, ſe douterent de la retraitte de Coqueville, & firent la leur avec tant d'ordre, qu'ils ne perdirent que dix ou douze Soldats. 1560.

Après cette tentative qui avoit mis encore une fois le Royaume en un extrême peril, le Chancelier n'oſa plus s'oppoſer à l'execution des Chefs des Complices. Et le dernier Edit, fait en faveur des Calviniſtes, fut revoqué par un Edit nouveau, qui les declaroit indignes de la clemence du Souverain, par l'obſtiné refus qu'ils avoient fait d'en profiter. Tous ceux qui venoient d'eſtre pris furent noyez, & l'on envoya la meilleure partie de la Cavalerie du Roy, aux trouſſes des Fuyards, pour les arreſter ſur les chemins à meſure qu'ils ſe diviſeroient, à deſſein de retourner dans leurs maiſons. Villemongé, frere puîné de Briquemaud, fut pris de cette ſorte ; & de peur que la multitude de ceux que l'on faiſoit mourir à tous momens n'inſpirât de l'horreur, on donna main-forte au Maître des Eaux & Foreſts d'Amboiſe, pour viſiter exactement les lieux de ſon reſſort, avec ordre d'attacher aux premiers arbres, ſans autre forme de procés, tous ceux qu'il y rencontreroit armez. Ainſi furent pendus des

1560. Marchands trés-Catholiques, l'argent dont ils estoient chargez les faisant passer pour Calvinistes.

La garde du Roy fut augmentée de deux cent Arquebusiers à Cheval, sous le commandement d'Antoine de Richelieu, surnommé le Moine, à cause qu'il avoit esté Religieux profez de l'Ordre de Saint Benoist. Il avoit plus de témerité que de veritable valeur; & quoy qu'il n'eust pas toutes les qualitez necessaires pour la Charge qu'on luy donnoit; on n'avoit pas laissé de le choisir, sur ce que l'on présuppoſoit, que le Roy ne luy donneroit point d'ordre si dangereux, & si nouveau contre qui que ce fust, qu'il refusast d'executer. La Cour avoit besoin d'un homme de cette sorte, pour inspirer de la terreur au Prince de Condé, qui estoit d'autant plus à craindre, qu'il se trouvoit prévenu de la pensée, que sa qualité de second Prince du Sang, le rendoit d'elle même inviolable, quoy qu'il pust entreprendre. Les Chefs des Complices avoient esté reservez, jusqu'à la dissipation entiere de l'entrepriſe; parce que le Cardinal de Lorraine s'estoit imaginé, qu'ils n'apprehenderoient plus de dépoſer contre le Roy de Navarre, & contre le Prince de Condé, lors qu'il n'y auroit plus ny d'esperance pour eux, ny de ressource à leur projet.

Le premier, dont on instruisit le Procés, fut le Baron de Rannay, à qui l'on promit abolition s'il vouloit nettement avoüer toute la Conspiration. On luy confronta la Bigne, & il demeu-

ra d'accord de tout, excepté l'attentat contre la Perſonne du Roy, la participation du Roy de Navarre & du Prince de Condé, & la Conſpiration d'Amboiſe, qu'il ſoûtint eſtre chimerique. Ce langage qui n'eſtoit point au gré de ceux qui l'interrogeoient, luy attira la queſtion ordinaire & extraordinaire ; mais l'une & l'autre ne ſervirent qu'à luy faire avoüer que le deſſein eſtoit formé d'exterminer la Maiſon de Guiſe, ſans forme de Juſtice, quoy qu'on euſt propoſé d'en ſoûmettre le jugement à la déciſion des Eſtats. Il n'en fallut pas davantage, pour faire révoquer l'impunité qui luy avoit eſté promiſe, & pour l'envoyer ſur l'échaffaut, aprés qu'il eut eſté confronté à Mazeres & à Caſtelnau. Mazeres s'étoit chargé de tuer le Duc de Guiſe ; c'eſt à dire, ſuivant les termes dont il uſa dans ſon interrogatoire, de ſacrifier cette grande victime à ſa nouvelle Religion, quoy qu'elle ſe vantaſt de n'avoir point de ſacrifice. 1560.

Il avoit une bizarrerie d'humeur, qui dégeneroit quelques fois en folie ; & c'eſtoit peut-eſtre pour guerir de cette maladie, qu'il avoit fait le voyage du Levant, avec l'Ambaſſadeur Aramon. Il avoit paſſé de là en Piémont, ſous la diſcipline de Briſſac, où il avoit acquis la réputation d'Officier, propre aux entrepriſes les plus hazardeuſes. Le Duc de Guiſe averty qu'on l'avoit pris à Nozoy, avec une épée au coſté extraordinairement longue, le voulut voir, & luy témoigna qu'il ne pouvoit comprendre par quel caprice un brave Officier Dans le Procés de Mazeres.

1560. comme luy s'estoit accommodé d'une longue épée qu'il n'eust pû tirer ny remüer si aisement, dans la presse, qu'une courte qui avoit moins de prise pour estre saisie. Mazeres répartit qu'il n'avoit point ignoré cela : mais qu'ayant esté destiné pour le tuer, & ne l'osant joindre de prés, il avoit pris la plus longue épée qui s'estoit presentée, dans la résolution où il estoit de se servir même d'une pique, si ses Complices y eussent voulu consentir.

Lors qu'il fut mis sur la sellette, il nia aussi-bien que Castelnau, que le Roy de Navarre & le Prince de Condé fussent participans de la Conspiration ; mais il se retracta à la question, en ce qui regardoit le Prince de Condé ; & il confessa que la Renaudie luy avoit dit, que ce Prince se seroit déclaré, si la Conspiration eust réüssi. Il fut condamné à la mort, qu'il devoit souffrir incontinent aprés qu'il auroit esté confronté à Castelnau, & les Assistans le virent trembler, lors qu'on luy prononça son Arrest. Un d'entre-eux, qui avoit admiré son courage intrepide dans les Guerres d'Italie, ne put s'empêcher de luy dire, qu'il s'estonnoit d'une si prodigieuse métamorphose. Mazeres s'excusa galamment, de ce prétendu deffaut, sur ce qu'il n'avoit jamais aperçu d'ennemy en Piémont, à qui il n'eust fait du moins la moitié de la peur ; mais que les bonnets carrez qu'il voyoit, disposoient si absolument de sa vie, qu'ils luy faisoient la peur toute entiere, sans qu'il leur en pust faire le quart.

Castelnau se deffendit avec plus d'art & de chicane qu'on n'en attendoit d'un homme, qui avoit toûjours témoigné fort peu d'attachement à la vie. Il réprocha Rannay & Mazeres à la confrontation : & il montra par des raisons tirées de la Jurisprudence, que la déposition de ces deux hommes qui l'avoient chargé n'estoit pas recevable ; sur ce qu'en premier lieu Rannay estoit son ennemy déclaré, qu'il l'avoit tant de fois outragé : qu'enfin il l'avoit contraint de se battre en duël contre luy : qu'il n'estoit pas sorty du duël à son avantage ; & que pour s'en vanger il cherchoit à perdre son vainqueur, par une infame déposition. Il ajoûta en second lieu, que Mazeres estoit un fou public ; & il en rapporta une infinité de preuves, qu'il offrit de justifier. Ensuite il parla de sa Religion, & il l'appuya sur tant de passages de l'Ecriture Sainte, que le Chancelier surpris qu'un homme nourry dés l'enfance parmy les armes en sçût tant, luy demanda par raillerie en quelle Université il avoit estudié en Theologie. 1560.

Castelnau répartit sérieusement, qu'aprés avoir esté pris à la Bataille de Saint Quentin, & confiné dans une dure Prison en Flandres, il avoit tâché d'en soulager l'ennuy par la lecture des Livres Sacrez. Il ajoûta qu'il l'avoit dit au même Chancelier, quand aprés son élargissement il l'estoit allé visiter par honneur dans sa maison de Leuville. Que le Chancelier ne s'estoit point alors lassé de le loüer, de ce qu'il employoit si utilement le Dans le Procês de Castelnau.

1560. temps, & que maintenant il y avoit un plus beau sujet de railler le Chancelier, de ce que nonobstant sa prudence & sa probité, il osoit blâmer à la Cour, & par la seule crainte de déplaire à la Maison de Guise, ce qu'il avoit approuvé dans sa maison ; lors qu'il pensoit estre mal avec la fortune, & qu'estant si proche de sa fin, il aimoit encore mieux plaire aux hommes qu'à Dieu.

Le Chancelier ne repliqua rien à ces paroles : car outre que Castelnau disoit vray, il estoit difficile qu'il fust convaincu par un Magistrat, persuadé que les Calvinistes avoient raison en un sens, & tort en l'autre. Ils avoient raison, suivant le Chancelier, de poursuivre la reformation d'un trés-grand nombre d'abus, qui s'estoient introduits dans la Discipline Ecclesiastique, principalement en ce qui regardoit l'usage des Sacremens. Mais ils avoient tort, suivant le même Chancelier, en ce qu'ils avoient recours à deux déteſtables moyens, qui estoient les Armes & la Rebellion, pour arriver à une si loüable fin. Le Cardinal de Lorraine au contraire jugeant des Calvinistes par la haïne qu'il avoit pour eux, & par l'interest de sa Maison, leur attribuoit le tort en toutes choses, & ne laissoit passer aucune conversation sans les y faire entrer, pour avoir lieu d'exercer contre-eux son humeur satyrique. Et de fait, il répondit à sa mode à Castelnau, au défaut du Chancelier, qu'il voyoit garder le silence ; c'est à dire, qu'ils eurent ensemble une conference, qui commença avec beaucoup de chaleur

chaleur de part & d'autre ; & qui se termina neanmoins sans fruit & sans éclaircissement. 1560.

Castelnau ne manquoit point de puissans Solliciteurs : Et Leonor d'Orleans Duc de Longueville, s'estoit mis à leur tête. Les Chastillons n'oublioient rien en public ny en secret pour le sauver : & le Duc d'Aumale s'estoit détaché en ce point des interests de sa Maison, tant il avoit d'estime & d'amitié pour Castelnau. Ces deux Princes & ces trois Seigneurs, representoient pour obtenir sa grace, qu'il n'avoit point eu de mauvaise intention, & que le zele de la Religion l'avoit engagé dans l'entreprise d'Amboise : Qu'il estoit un des meilleurs Capitaines du Royaume ; & que le Marêchal de Brissac avoüoit de n'avoir point eu d'Officier plus prudent ny plus fidele que luy : Qu'il n'y avoit point de là la Loire de Maison plus feconde en vaillans hommes que la sienne : & que seize ans auparavant, son frere aîné & luy même, avoient accompagné de nuit le feu Duc d'Orleans dans la même Ville d'Amboise ; lors qu'il avoit pris fantaisie à ce Prince de donner la chasse aux Filoux, suivant quelques-uns de nos Historiens, ou de contrefaire le tireur de Laine selon les autres : Que les personnes à qui le Duc d'Orleans avoit demandé la bourse, s'estoient deffenduës avec tant de vigueur, que Castelnau l'aîné avoit esté tué, & le cadet, qui estoit le même dont il s'agissoit maintenant, avoit esté dangereusement blessé, en faisant au Duc d'Orleans un rampart de son propre corps, & en luy

1560. sauvant ainsi la vie. La Reyne Mere se laissa fléchir par tant de prieres & de raisons. Mais le Roy fut inexorable, soit que la grandeur du peril l'eust effarouché, ou qu'il fust prévenu de la pensée qu'il hazarderoit trop, en donnant la grace qu'on luy demandoit. Ainsi Castelnau suivit au supplice Rannay & Mazeres, sans ouvrir la bouche, si ce n'est lors qu'on luy prononça son Arrest, en qualité de criminel de Leze-Majesté, où il répartit qu'il n'avoit attenté sur aucune des Personnes Royales ; mais seulement à la vie de deux Estrangers, qui usurpoient le Gouvernement : Qu'il les faloit reconnoistre pour Rois, avant que de condamner de Leze-Majesté ceux qui les offenseroient, & qu'il laissoit à d'autres le soin d'empêcher qu'ils ne le devinssent ; puis qu'il ne luy restoit plus rien à faire que de bien mourir. On trouva dans son caleçon l'ordre qui devoit estre executé, contre la Maison de Guise en particulier : & Villemongé qui monta sur l'échaffaut le dernier, tendit le cou au Bourreau, après avoir remply ses mains du sang de ses Camarades, & l'avoir jetté contre le Ciel, en demandant vengeance.

On trouva tout à fait estrange, que les trois freres du Roy eussent regardé les executions, dont on vient de parler, d'une jalousie où l'on découvrit enfin qu'ils estoient ; comme si la Maison de Guise eust eu dessein de les accoustumer de bonne-heure à répandre le sang des François : Et de tant de Seigneurs & de Dames, dont la Cour

eſtoit compoſée, qui y aſſiſterent, il n'y eut que la Ducheſſe de Guiſe, à qui l'on vit les larmes aux yeux. 1560.

Le Prince de Condé n'eſtoit ny Priſonnier ny libre : car encore que le reſpect de ſa naiſſance euſt empêché de l'arreſter, on n'en eſtoit pas moins aſſuré de ſa Perſonne, par un nombre de Gens affidez que l'on avoit mis auprès de luy pour ne le perdre jamais de veuë, & même pour le retenir s'il penſoit à s'échaper. Ces Eſpions à force de l'importuner, l'avoient obligé de ſe mettre à une feneſtre du Château, d'où il vid mourir ſes quatre Amis. Il en fut ſi vivement touché, quoy qu'il n'euſt pas beaucoup de tendreſſe, qu'il luy échappa de dire, que le Roy eſtoit mal conſeillé, de ſe défaire de tant de vaillans hommes, qui l'avoient ſi fidellement ſervy ; & que ſi les Eſtrangers attaquoient le Royaume, ils le mettroient aiſement en proye, s'ils eſtoient ſoûtenus par quelque Prince. Ces paroles altieres furent ſuivies d'un évenement, qui montra que la Conſpiration d'Amboiſe n'eſtoit point encore appaiſée. On découvrit le même jour, que le jeune Maligny, favory du Prince de Condé, avoit réſolu de ſe gliſſer la nuit ſuivante dans une Galerie, par où paſſoit le Duc de Guiſe, lors qu'il ſortoit ſeul à minuit de la Chambre du Roy, pour ſe retirer dans la ſienne : d'y poignarder ce Duc : de ſortir enſuite du Château, à la faveur des Domeſtiques du Prince de Condé, & de ſe ſauver ſur un Courſier qu'on luy tiendroit preſt. Le billet que

1560. reçut le Duc de Guise de ce dernier attentat, estoit certain : mais comme il avoit esté jetté sous la table de ce Duc, qu'il n'estoit point signé, & qu'on n'en reconnoissoit point l'écriture ; on envoya arrester Maligny, sur la déposition de plusieurs Personnes, qui l'avoient chargé d'estre des plus engagez dans la Conspiration d'Amboise.

Mais la France estoit déja travaillée d'un des plus grand maux de la Guerre civile, qui consiste en ce qu'il y a des Traistres dans toutes les grandes Maisons. Maligny fut informé par un Domestique du Duc de Guise qu'il estoit perdu, s'il n'esquivoit promptement. Il alla à l'Ecurie du Prince de Condé ; il y prit le meilleur Cheval, du consentement de l'Ecuyer Devaux, qui luy donna des Gens pour l'escorter jusques à cinq ou six lieües, & il se retira à Genêve, où il se noya dans le Lac, en y prenant le divertissement du bain. L'Ecuyer Devaux convaincu d'avoir facilité l'évasion de Maligny, fut arresté dans le logis même du Prince, par La Trousse Prevost de l'Hôtel : & le Cardinal de Lorraine irrité de l'obstination des Calvinistes, à faire perir son frere, tâcha de les prévenir par la perte du Prince de Condé. Il remontra à la Reyne Mere, que ce Prince s'estoit trop déclaré pour estre souffert plus long-temps, dans un estat dont il avoit esté sur le point de renverser les fondemens ; & que plus il estoit proche de la Souveraineté, plus il devoit estre puny pour l'avoir desirée à contre-temps ; c'est à dire, avant que la Loy du Royaume l'y appellast : Qu'il avoit

formé un party dans l'Estat, & que ce party n'étoit pas si mépriſable qu'il ne puſt allumer en même-temps la Guerre dans toutes les Provinces : Qu'il y avoit un grand nombre d'armes cachées dans ſon appartement, & que ſes Domeſtiques équipez en guerre faiſoient toutes les nuits la ronde au tour du Château d'Amboiſe : Qu'il falloit ſe réſoudre à le perdre, ou à le laiſſer faire, & que la Conſpiration d'Amboiſe ſeroit toûjours renouvellée, juſqu'à ce qu'elle fuſt étouffée dans le ſang de ſon Chef. 1560.

La Reyne Mere perſuadée que le Prince de Condé ne luy en vouloit pas moins qu'à la Maiſon de Guiſe, l'abandonna à la vengeance du Cardinal de Lorraine, après qu'elle eut tenté toutes les voyes imaginables pour le dégager du party Calviniſte. Elle eut là-deſſus une longue conference avec luy, dont il n'y eut point d'autre témoin que le Cardinal de Lorraine. Elle luy montra tout ce qu'il y avoit contre luy dans les diverſes informations, qui avoient eſté faites du complot d'Amboiſe, & elle le conjura de ne plus entretenir de commerce avec les Perturbateurs du repos public. Enſuite le Cardinal de Lorraine ſe mit de la partie, & feignant de l'amitié pour le Prince, prévint la réponſe qu'il pouvoit faire : Que les informations n'eſtoient pas veritables, en luy diſant qu'il n'avoit qu'à ſe mettre derriere la tapiſſerie : Que l'on feroit venir cinq ou ſix des Conjurez, dont le procés n'eſtoit point encore inſtruit : Que la Reyne Mere les interrogeroit, & qu'il verroit. Dans la Relation de Nangis.

1560. par la conformité de leurs reparties, le mépris tout visible que faisoient ces Scélerats du sang Royal en sa personne.

Le Prince de Condé qui prévoyoit les dangereuses suittes de cette experience la refusa, sous prétexte que comme sa dignité le mettoit hors d'atteinte, elle luy deffendoit aussi de se cacher, pour entendre des dépositions controuvées par des miserables, qui pensoient s'exempter du supplice, en accusant un Prince du Sang d'estre conplice de leur crime.

La conversation ne passa point plus avant, parce que ny la Reyne ny le Cardinal, ne voulurent point alors pousser plus loin le Prince de Condé, qui de son costé faisant une plus serieuse réflexion, sur ce qu'on venoit de luy dire, assembla les Châtillons, Soubise, & ses autres plus intimes amis, pour déliberer s'il estoit à propos, pour luy, d'entreprendre de se justifier, ou s'il valoit mieux laisser évanoüir avec le temps le bruit qui courroit à son préjudice. Ses amis luy conseillerent de dissimuler, & c'estoit en effet le meilleur avis : mais il fut empêché de le suivre par deux évenemens. Le premier, fut que les Ministres des Princes Estrangers à la Cour de France, avoient écrit par toute l'Europe, que le Prince de Condé estoit le Chef de la Conspiration d'Amboise, & qu'il estoit necessaire de désabuser le monde, par une action publique. La seconde, que le Roy chagrin ou de ses indispositions ordinaires, ou d'entendre qu'il se découvroit tous les jours de nouveaux

Conjurez, manda le Prince de Condé, & luy dit, par forme de reproche, qu'il n'estoit que trop informé de ses pernicieux desseins, & que tout jeune qu'il estoit, il ne laisseroit pas de luy faire sentir, combien il estoit dangereux à un homme comme luy, qui n'estoit que le huitiéme Prince de la Maison Royale, d'aspirer à la Couronne. 1560.

Le Prince de Condé repartit, qu'il estoit bien malheureux, que Sa Majesté eust presté l'oreille à cette calomnie : mais que comme d'un costé il estoit innocent, & que de l'autre, il avoit l'honneur d'estre de son Sang, il falloit que sa justification fust publique. Il supplia Sa Majesté, de luy accorder sur ce sujet une audience publique, où fussent invitez les Princes, les Officiers de la Couronne, les principaux de la Cour, & les Ambassadeurs ou Residens des Princes Estrangers.

Il avoit devant luy le Roy François Second: le Duc d'Orleans, qui fut depuis Charles Neuf: le Duc d'Anjou, qui fut Henry Trois, & le Duc d'Alençon: le Roy de Navarre; & le Prince de Navarre, qui fut depuis Henry Quatre, & le Cardinal de Bourbon.

Le Roy accorda sa Requeste : mais le Cardinal pour avoir en main dequoy le convaincre, fit envoyer Beauvais Nangis, Gentilhomme de la Chambre, à l'apartement du Prince de Condé, pour visiter son Cabinet, & pour examiner ses papiers. Les Domestiques de ce Prince, firent difficulté de permettre à Nangis d'executer sa commission : mais le Prince de Condé qui survint au fort de cette contestation, ouvrit luy même son Cabinet, où il ne se trouva rien de ce que l'on cherchoit. Jamais homme persuadé de son innocence, ne parla avec plus de hardiesse que luy, devant l'assemblée, dont il avoit demandé la convocation. Quoy qu'il fust convaincu, qu'il n'y

1560. avoit presque personne entre ses Auditeurs qui ne le jugeast coupable. Il se purgea du crime de Rebellion, en le rejettant tout entier sur ceux de la Conspiration, qu'il sçavoit estre morts, & principalement sur la Renaudie. Il subtilisa sur l'adresse de ce Gentilhomme de Perigord, qui n'ayant pas assez de naissance, de valeur, de réputation ny de credit, pour se mettre à la tête d'une faction si nombreuse, s'estoit ingeré de dire, qu'il n'estoit que le Lieutenant d'un Prince du Sang, & de supposer de fausses Lettres du même Prince, afin d'obliger par cet artifice ceux dont en toute autre rencontre, il auroit receu les ordres, à les recevoir de luy. Il demanda justice contre sa memoire, & contre tous ceux qui trompez par ses impostures, ou prévenus par son exemple, se disoient estre les complices du Prince de Condé. Il supposa qu'un des privileges des Princes du Sang, estoit de se justifier par serment, de toute sorte de crimes; puis faisant quelque pas à la mode des Chevaliers errans, & se dégantant la main droite, il declara que quiconque, exceptées les Personnes du Roy, de Messieurs ses freres & des Reynes, l'avoit accusé d'estre Chef des Rebelles contre Sa Majesté & contre l'Estat, avoit faussement & malheureusement menty. Il offrit de déroger à sa dignité, de combattre en champ clos, ceux qui oseroient luy soûtenir le contraire, & de leur faire avoüer à la pointe de l'épée ou de la lance, qu'ils estoient eux-mêmes coupables du crime qu'ils luy imposoient.

Dans la harangue du Prince de Condé.

Il

Il n'y avoit rien de plus éloigné de la vray-semblance, que de croire que le Duc de Guise deust servir de second au Prince de Condé, dans une conjoncture, où leurs interests estoient tout à fait differens. Car encore qu'ils fussent Cousins germains, le Duc de Guise ne pouvoit douter que le Prince de Condé n'eust conjuré sa mort ; Qu'il ne fust son plus dangereux ennemy : Qu'il ne cesseroit jamais de procurer en toute maniere la ruine de la Maison, & qu'il n'exerceroit jamais sa Lieutenance Generale dans toute son étenduë, tant que le Prince de Condé seroit en liberté. Le Duc de Guise sçavoit aussi, que l'affaire où le Prince de Condé s'estoit engagé luy avoit esté suscitée par le Cardinal de Lorraine son frere ; & il y avoit à craindre, que s'il traversoit le même Cardinal, dans un dessein qu'il prenoit tout à fait à cœur, la Maison de Guise ne se divisast, & ne s'exposast, par consequent à la discretion de tant d'ennemis qu'elle avoit en France. 1560.

Cependant un mouvement de generosité, dont il n'y a peut-estre point d'autre exemple que celuy-là dans l'Histoire, l'emporta dans l'esprit du Duc de Guise sur l'interest, sur l'amitié fraternelle, sur la vengeance, & sur la necessité de conserver sa propre vie. On ne sçait s'il agit par principe de Religion ; s'il ne put souffrir qu'un Prince du Sang perist à sa consideration ; s'il se piqua de tirer des mains de la Justice, comme il avoit fait autrefois en la personne de la Renaudie, un trés-vaillant homme ; quoy qu'il fust son

1560. irreconciliable ennemy, dans la penſée qu'ils auroient un jour l'occaſion de vuider leur querelle l'épée à la main : ou s'il voulut témoigner qu'il ne le craignoit pas aſſez pour vouloir s'en deffaire, quoy qu'il le puſt par une voye legitime : mais il eſt certain, qu'il offrit de combattre pour ce Prince, aprés avoir déclaré qu'il eſtoit honteux à la Maiſon Royale, qu'il fuſt ſoupçonné de Rebellion.

Toute l'aſſemblée en fut également ſurpriſe & muette. La Reyne Mere entra dans la défiance : le Cardinal de Lorraine dans une extrême colere ; & ſi le Prince de Condé n'eut pas alors aſſez de liberté d'ame pour ſe reconcilier avec le Duc de Guiſe, il en eut aſſez pour le remercier ſincerement, d'une aſſiſtance qu'il n'avoit point attenduë de luy. Perſonne ne ſe preſenta pour accepter le gage de deux ſi vaillans Champions ; & le Prince de Condé ſe retira aprés avoir conjuré le Roy, de le tenir pour homme de bien, & de ne preſter plus à ſon égard l'oreille à la calomnie.

Il eſtoit aiſé de montrer par la dépoſition des témoins, & par d'autres indices, que le Roy de Navarre ſon frere, avoit trempé dans la Conſpiration d'Amboiſe. Mazeres eſtoit ſon Domeſtique, & comme l'on diſoit alors ſon ; *épée de chevet*. Il luy avoit fait épouſer une riche heritiere en Bearn, quoy qu'il n'euſt point de bien, & il luy avoit permis de vivre dans ſa maiſon de Pau en Calviniſte. On ſçavoit d'ailleurs, que Caſtel-

nau n'avoit pû tirer des Terres de ce Roy, tant de vaillans hommes ſans ſa permiſſion, ou du moins ſans ſa condeſcendance ; & l'on auroit envoyé des Emiſſaires en Guyenne, pour l'éclairer de plus prês, s'il n'euſt conjuré la tempeſte, par un trait plus hardy que l'on n'attendoit de ſa non-chalance. Il n'eut pas plutôt appris, que la Conſpiration d'Amboiſe eſtoit découverte, qu'il tailla en piéces deux mil hommes, qui s'eſtoient aſſemblez par l'ordre de la Renaudie en armes, aux environs d'Agén, pour y faire prêcher publiquement le Calviniſme : & la Cour ſatisfaite d'une execution ſi ſubite, perdit, où pour mieux dire, diſſimula le ſoupçon qu'elle avoit conçû de ſa fidelité. 1560.

Dans les memoires de l'Evêque de Maymat.

Le ſoin qu'elle prit immediatement aprês, de la ſeureté d'Avenelles, merite d'eſtre icy remarqué. Elle conſidera, que le nombre des ennemis que cét Avocat s'eſtoit attirez, en révélant la Conſpiration eſtoit ſi grand, qu'il ne pourroit preſque éviter d'eſtre aſſaſſiné dês qu'il paroiſtroit en public ; & pour luy rendre plus ſupportable l'exil volontaire, où la neceſſité de ſauver ſa vie le reduiſoit, le Cardinal de Lorraine luy procura une Judicature dans le Duché de Bar, où la maniere dont il véquit, acheva de convaincre les moins credules, qu'il n'avoit manqué de foy à la Renaudie, que parce qu'il eſtoit perſuadé que ſon deſſein eſtoit criminel, ſur quelques principes de Religion ancienne ou nouvelle qu'on l'examinaſt. Car il perſevera juſqu'à la mort dans le Cal-

1560. viniſme, & il ſoulagea de tout ſon pouvoir la miſere de ceux de ſa ſecte, qui voyant la Guerre civile s'allumer en France quelques années aprês, avoient mieux aimé renoncer à leur patrie, & chercher un ſéjour moins commode en Allemagne, què de tirer l'épée contre leur Souverain.

La dignité du Chancelier Olivier, ne l'auroit pas-vray-ſemblablement excepté, de courir autant de riſque que d'Avenelles, ſi la mort ne l'en euſt à propos délivré. Comme il eſtoit né avec une inclination naturelle pour la juſtice, & qu'il ne s'en eſtoit éloigné que par les violences, que le Cardinal de Lorraine luy avoit faites en diverſes rencontres; auſſi le regret dont il fut touché, parut ſi ſenſible au yeux de tout le monde, qu'à le voir trembler & remüer ſon lit, avec une eſtrange impétuoſité, on auroit pris pour une convulſion d'un homme trés-vigoureux, ce qui n'eſtoit en luy que l'abattement d'une profonde vieilleſſe, uſée par de longues maladies. Le Cardinal de Lorraine le viſita dans cette extremité: mais les Perſonnes les plus adroites ne diſſimulent plus quand elles approchent de la mort.

Le Chancelier Olivier au lieu de le recevoir civilement à ſon ordinaire, luy tourna le dos, & luy reprocha qu'il eſtoit la cauſe de l'inquiétude où il ſe trouvoit. Il expira dans cette poſture en gemiſſant: & ſes propres ennemis avoüerent, qu'il ne luy auroit rien manqué pour obſcurcir la gloire de tous ceux qui avoient eſté Chanceliers, depuis l'eſtabliſſement de la Monarchie Françoiſe, s'il

fust né dans un autre siécle, ou s'il eust rencontré des favoris mieux disposez à recevoir ses conseils. 1560.

Mais ces deux deffauts furent abondamment suppléez par son Successeur : & la France eut cet unique avantage entre tant de maux, dont elle fut depuis accablée, de voir élevé à la premiere dignité de la Robe, celuy des hommes qui meritoit le mieux de la remplir. Ce ne fut pourtant qu'au refus de Jean de Morvilliers, Evêque d'Orléans, sur qui la Cour jetta d'abord les yeux. La Maison de Guise avoit une particuliere confiance en luy ; & le jugeoit plus propre à l'execution de ses desseins, que n'avoit esté Olivier Elle n'oublia rien de ce qui servoit pour luy persuader d'estre Chancelier ; c'est à dire, qu'elle luy promit tout ce qu'elle jugeoit capable de fomenter son ambition. Mais Morvilliers estoit un homme qui s'aimoit plus luy-même qu'il n'aimoit la dignité qu'on luy proposoit : Il avoit de l'antipathie pour les grandes agitations, & la douceur de son esprit luy faisoit apprehender de se commettre avec le Cardinal de Lorraine, qui demandoit de ses creatures une soûmission aveugle, lors qu'il les avoit introduites dans le Conseil. Il se connoissoit assez, pour juger qu'il n'auroit pas la force de tenir la balance droite ; & comme il prévoyoit une partie des maux, dont son païs estoit menacé ; il estimoit au dessus de soy, & par consequent, il fuyoit une Charge qui luy en attireroit infailliblement presque toute l'envie.

1560.

Dans le Teſtament de Michel de l'Hôpital.

Il remercia donc la Cour, & il la mit en eſtat de jetter les yeux ſur Michel de l'Hôpital, celebre pour avoir eſté le ſeul qui fit fortune en France, aprés avoir ſuivy chez les Eſtrangers le Conneſtable de Bourbon. Il eſtoit fils d'un Juif, qui avoit eſté ſon Medecin : Et la haine des Romains contre les Domeſtiques de ce Prince, ne l'avoit pas empêché d'eſtre Auditeur de Rotte, d'où le Cardinal de Grammont l'avoit tiré, pour le remener en France, ſous promeſſe de luy procurer un meilleur employ que celuy-là. Mais ce Cardinal eſtant mort immediatement aprés, Michel de l'Hôpital demeuré ſans ſupport & ſans eſperance, avoit eſté reduit à frequenter le Barreau, en qualité d'Avocat au Parlement de Paris, où trois ans d'exercice le rendirent ſi fameux, que le Lieutenant Criminel Morin, luy donna ſa fille en Mariage, avec une Charge de Conſeiller au même Parlement. Il exerça cette Charge neuf ans, & il fut aprés envoyé en qualité d'Ambaſſadeur à Boulogne, où le Concile devoit eſtre transferé.

Il y demeura ſix mois inutilement, & il fut ſi mal reçu à ſon retour, par ceux qui gouvernoient ſous le Roy Henry Second, qu'il auroit langui dans l'oiſiveté, ſans Madame Marguerite de France, ſœur du Roy, qui le fit Intendant de ſa Maiſon, & luy procura bien-tôt aprés la Charge de Chef, & ſur-Intendant des Finances de Sa Majeſté, en ſa Chambre des Comptes.

Il accompagna cette Princeſſe en Savoye, où

il estoit encore, lors que Jacqueline de Longwy, Duchesse de Montpensier, entreprit de le faire Chancelier. Ce dessein estoit digne d'elle, & comme elle avoit obligation à la Reyne Mere, des grandes richesses qui venoient d'entrer dans sa Maison, elle n'en pouvoit aussi témoigner plus de reconnoissance, qu'en appliquant toute son industrie à maintenir la Reyne Mere, dans toute l'autorité qu'elle s'estoit acquise. Son interest y estoit mêlé, en ce que personne n'estant mieux qu'elle auprès de Sa Majesté, on la considereroit à proportion qu'elle seroit plus ou moins en estat de servir. Cependant, elle prévoyoit que la Conspiration d'Amboise, n'ayant pû ruïner la Maison de Guise, la rendroit infailliblement plus puissante, qu'elle n'avoit esté jusques-là, & diminüeroit d'autant le credit de la Reyne Mere. 1560.

L'unique remede à ce mal, consistoit à mettre un Chancelier de la main de Sa Majesté : & la Duchesse de Montpensier l'y disposa bien-tôt, en luy remontrant l'inconvenient inévitable, dont elle estoit menacée d'estre supplantée, ou de demeurer seule de son avis dans le Conseil, si elle n'y estoit appuyée par celuy qui seroit Chancelier. La Reyne Mere n'estoit que trop persuadée de ce que luy disoit la Duchesse de Montpensier : mais il y avoit deux mesures à prendre, absolument necessaires pour le succez de cette affaire. La premiere, consistoit à prévenir le Roy : car si la Maison de Guise luy proposoit par avance une

1560. de ſes creatures, il s'engageroit aiſément, & ſe piqueroit enſuite d'accomplir ſa promeſſe. La ſeconde, eſtoit de propoſer à ce jeune Prince, une perſonne agreable à la Maiſon de Guiſe. Car encore que la Reyne Mere ne le trouvaſt point engagé, elle ſçavoit bien qu'il ne luy accorderoit pas d'abord ſa Requeſte, & qu'il prendroit du temps pour en conferer avec le Duc de Guiſe, & avec le Cardinal de Lorraine, qui donneroient toûjours l'excluſion à celuy dont ils auroient tant ſoit peu de défiance.

Cependant l'adreſſe de la Reyne Mere, & le bonheur de Michel de l'Hôpital, ſurmonterent ces deux étranges difficultez. Le Duc & le Cardinal n'avoient point encore convenu du Sujet qu'ils éleveroient à la dignité de Chancelier, lors que la Reyne Mere fit au Roy la propoſition dont elle s'eſtoit chargée, & le Roy ſe trouva dans la diſpoſition de gratifier Michel de l'Hôpital. Car outre qu'il avoit autant d'eſtime pour luy que pour aucun autre de la Robe ; Sa Majeſté avoit ſi bien reçu les vers Latins, que cet Excellent Poëte avoit compoſez pour ſon éducation, qu'elle avoit même voulu les apprendre par cœur. Elle parla de luy à Meſſieurs de Guiſe, comme d'un homme admirable, qu'elle ſeroit ravie de préferer aux autres : & le Cardinal de Lorraine l'agrea, dans la penſée que Michel de l'Hôpital, luy ayant fait regulierement ſa cour depuis qu'il eſtoit dans le Miniſtere, vivroit dans une dépendance aveugle à ſon égard, & dans

dans une entiere ſoûmiſſion à ſes ſentimens. 1560.

Le Duc de Guiſe qui ne ſe méloit que des Charges militaires, approuva le choix de ſon frere ; & cette conjoncture eſt d'autant plus remarquable, que ce fut là la ſeule fois que la Maiſon de Guiſe s'abuſa, dans le jugement qu'elle faiſoit des hommes.

La Reyne Mere qui voyoit la conſequence de ce qu'elle venoit d'obtenir, ne voulut pas perdre le merite de ſon action. Elle dépêcha un Courrier ſecret en Piémont, pour avertir Michel de l'Hôpital, qu'il luy eſtoit entierement redevable de ſa fortune, & pour luy témoigner qu'elle attendoit de ſa reconnoiſſance, qu'il préferaſt les intereſts du Roy, & ceux de ſa bien-faitrice, à toutes autres conſiderations.

La Maiſon de Guiſe ne manqua pas de luy mander la même choſe, en luy envoyant les proviſions de ſa Charge. Mais comme il avoit eſté préciſement informé de la verité, par une dépêche à part de la Ducheſſe de Montpenſier, il reſerva pour la Reyne Mere ſes ſinceres remercimens, & il ne fruſtra pas la Maiſon de Guiſe, de ceux qu'elle attendoit de luy ; quoy qu'elle ſe fuſt contentée de ne le pas traverſer.

Il trouva à ſon retour les affaires dans la plus fâcheuſe diſpoſition où elles euſſent eſté depuis le Regne de Charles Sept. Les deux partis formez dans l'eſtat qui eſtoient ceux du Calviniſme & de la Maiſon de Lorraine, ſe trouvoient preſque également à craindre, & les Sages prévoyoient aſ-

1560. ſez, que celuy qui auroit l'avantage renverſeroit infailliblement les Loix fondamentales de la Monarchie Françoiſe. Si le Calviniſme triomphoit il ne faloit attendre qu'une democratie ; & ſi la Maide Guiſe devenoit toute-puiſſante, en levant par la ruïne de la nouvelle Religion, le ſeul obſtacle qui s'oppoſoit à ſes deſſeins ; rien ne la pourroit empêcher de monter ſur le Trône, qu'elle prétendoit avoir eſté uſurpé ſur ſes Anceſtres par la Maiſon des Capets, qui regnoit encore.

Le tiers party que la Reyne vouloit former, ne devoit pas eſtre meilleur que les deux autres : car outre que cette Princeſſe ne demandoit qu'à regner, & qu'elle ne le pouvoit que dans le trouble ; il eſtoit aiſé de prévoir, que ſon adminiſtration fortifieroit les factions du Calviniſme & des Guiſes, au lieu de les affoiblir, & les éleveroit à un tel point, qu'il ne ſeroit plus poſſible de les empêcher de vuider leur querelle aux dépens de la Monarchie.

Le ſeul expedient, en de ſi facheuſes extremitez, qu'il y avoit à prendre pour un homme de bien, conſiſtoit à tenir d'un coſté la Maiſon de Guiſe, & les Calviniſtes en un équilibre de puiſſance, s'il eſt permis d'uſer de ce terme, qui les empêchaſt d'augmenter leur credit, & de ſe choquer par l'oppoſition & par la crainte mutuelle qu'ils ſe donneroient, juſqu'à ce que le temps fuſt venu, & que l'on euſt trouvé les moyens de les affoiblir. Il conſiſtoit d'un autre coſté à favoriſer le deſſein de la Reyne Mere, en ce qu'il avoit de

commun, avec les intereſts du Roy ſon fils, ſans oublier de les traverſer dans les occaſions, en ce qu'il auroit de contraire ; & ce fut-là préciſement, ce que le Chancelier de l'Hôpital commença à faire auſſi-tôt qu'il fut introduit dans les affaires. Il trouva le Prince de Condé & l'Amiral de Châtillon partis de la Cour : le Prince pour aller en Guyenne, dans les Terres du Roy de Navarre ſon frere, & l'Amiral pour viſiter la Normandie, où les Calviniſtes après avoir dreſſé des Egliſes à leur mode dans toutes les Villes, luy avoient mandé qu'il pouvoit demeurer ſeurement, & qu'il y avoit cinquante mille hommes à ſon ſervice. 1560.

Il eſtoit aiſé de comprendre que pour abaiſſer la Maiſon de Guiſe, il falloit deſarmer les Calviniſtes, & que pour arracher les armes des mains des meſmes Calviniſtes, il falloit uſer de quelque condeſcendance à leur égard.

Dans le ſecond Edit en faveur des Calviniſtes.

Le Chancelier propoſa donc de leur accorder un Edit, qu'il dreſſa en des termes, dont le ſens eſtoit, que le Roy ne vouloit point ſoüiller du ſang de ſes Sujets le commencement de ſon Regne ; & que Sa Majeſté ayant éprouvé, que la clemence eſtoit plus propre, ſans comparaiſon, à les remettre dans le droit chemin, que la ſeverité des Loix ; elle leur accordoit une abolition generale de tous les crimes, que le zele de la fauſſe Religion leur avoit fait commettre, pourvû qu'ils retournaſſent à la Communion de l'Egliſe Catholique. On croyoit que le Cardinal de Lorraine traverſeroit la publication de cét Edit : & le Chan-

1560. celier s'eſtoit preparé pour luy remontrer, dans un long entretien, qu'il n'y avoit point d'autre voye que celle-là, pour arreſter les eſtranges ſuites de la Conſpiration d'Amboiſe. Mais la peur avoit déja diſpoſé le Cardinal de Lorraine à donner un conſentement, que l'éloquence du Chancelier ne luy auroit peut-eſtre point arraché.

Stüard, Soucelles & les autres Complices de la Renaudie, que l'on reſervoit en Priſon, pour dépoſer contre le Prince de Condé, s'il obligeoit le Roy, par ſa mauvaiſe conduite, à commander que l'on inſtruiſiſt ſon Procès; ſe ſauverent avec des cordes que leurs Amis leur avoient envoyées. Ils ne ſe contenterent pas d'avoir trompé la vigilance du Cardinal de Lorraine; mais de plus, ils ajoûterent la mocquerie à l'injure, en luy écrivant qu'ils avoient vû fuïr les Complices de la Conſpiration d'Amboiſe : & que ſçachant le déplaiſir qu'il en recevroit, ils s'eſtoient mis à leurs trouſſes pour les reprendre : Qu'ils les avoient atteints, & qu'ils eſperoient de les luy ramener en ſi bonne compagnie, que perſonne n'oſeroit les enlever.

Dans la Lettre de Stüard au Cardinal de Lorraine.

Ces paroles qui menaçoient la Maiſon de Guiſe, d'une attaque plus dangereuſe que la précedente, intimiderent le Cardinal de Lorraine, & la querelle qui ſurvint entre le Duc de Guiſe ſon frere & le Conneſtable de Montmorency, acheva de le déconcerter.

Philippe de Boulainvilliers, & Oudart de Rambures, freres uterins, plaidoient pour le Com-

té de Dammartin ; & montroient chacun une donation que leur mere leur en avoit faite. Boulainvilliers apprehenda le credit de Rambures, & vendit à vil prix, ſon droit au Conneſtable de Montmorency. Rambures de ſon coſté qui n'eſperoit plus de juſtice contre ſa nouvelle partie, ſe jetta entre les bras du Duc de Guiſe, qui acheta ſes prétentions beaucoup plus cher que le Conneſtable n'avoit fait celles de Boulainvilliers. Ce Duc prit neanmoins auparavant toutes les précautions neceſſaires pour ne ſe pas broüiller, dans une affaire ſi délicate, avec le Conneſtable. Il luy fit la civilité toute entiere : Il luy demanda ſon conſentement pour traitter avec Rambures, & il déclara qu'il eſtoit preſt de s'en déporter, s'il le trouvoit mauvais. 1560.

Mais le Conneſtable n'en fut pas moins irrité ; parce qu'on luy rapporta, que la civilité du Duc de Guiſe n'eſtoit pas ſincere ; & que ce Prince qui n'eſtoit pas content d'avoir acquis le droit de Rambures, ſollicitoit ſous-main Boulainvilliers de pourſuivre la caſſation de ſon Contrat avec le Conneſtable, ſous prétexte qu'il y eſtoit lezé de plus de la moitié du juſte-prix, & de faire une donation pure & ſimple de ſon droit au Cardinal de Lorraine, aprés qu'il ſeroit convenu avec ce Prélat de la recompenſe qu'il en recevroit.

Le Conneſtable & le Duc de Guiſe, obtinrent aiſément de la Cour des Lettres, pour eſtre ſubrogez en la place de leurs Ceſſionnaires. Mais le Parlement ne crut pas y devoir déferer ; parce

1560. qu'il prévit ſagement, qu'il ſeroit impoſſible d'empêcher les parties de ſe battre, ſi elles ſe rencontroient accompagnées de cette foule de Gentilhommes, qui venoient de toutes parts à Paris, pour aſſiſter l'une ou l'autre dans l'occaſion. On les détourna de cette ſorte d'en venir aux mains: mais la haine que l'on concût contre la Maiſon de Guiſe redoubla, lors qu'on vint à conſiderer qu'elle n'eſtoit pas ſatisfaite d'avoir chaſſé de la Cour le Conneſtable de Montmorency, & qu'elle ſembloit prendre plaiſir d'inſulter à un malheureux.

Le Chancelier de l'Hôpital la voyant étonnée, de ce que le nombre de ſes ennemis augmentoit de jour en jour, luy tendit un piége ſi ſubtil, que tout le rafinement du Cardinal de Lorraine ne l'exempta pas d'y tomber. Granvelle avoit ſouvent écrit à ce Cardinal, d'introduire l'Inquiſition en France, & le Cardinal de Lorraine en avoit d'autant plus hardiment formé le deſſein, qu'il ne voyoit point d'autre voye que celle-là, pour ſe maintenir avec ſon frere dans le poſte qu'ils occupoient. Il en avoit communiqué familierement avec le Chancelier de l'Hôpital, qu'il croyoit eſtre dans les intereſts de ſa Maiſon: & ce Chancelier qui n'eſtoit pas moins éclairé dans les matieres de la Juriſprudence Canonique, que dans celles de la Civile; avoit écouté la propoſition du Cardinal de Lorraine, comme la plus dangeureuſe de celles qu'il eſtoit capable de faire; puis qu'elle alloit à ſapper les fondemens de la Monarchie Françoiſe, en excluant la branche Royale de Ven-

dôme de ſucceder à la Couronne ſous prétexte d'hereſie, & que d'ailleurs elle tendoit à ruïner les libertez de l'Egliſe de France, en l'aſſujettiſſant même pour la diſcipline à celle de Rome. Il n'y avoit pourtant pas d'apparence de contredire ouvertement le Cardinal de Lorraine ; parce que de l'humeur qu'il eſtoit, une oppoſition à contretemps n'auroit ſervy qu'à l'obſtiner : & le Chancelier ſe contenta de luy remontrer qu'en entreprenant d'eſtablir en France, le Tribunal de l'Inquiſition ; il s'attireroit également la haine des bons & des mauvais François. Au lieu que ſans heurter mal-à-propos contre un ſi dangereux écüeil, il pouvoit executer ſon deſſein par une voye plus ſeure, ſans comparaiſon, & plus commode que celle-là : Que l'Inquiſition eſtoit regardée que comme un moyen d'exterminer l'Hereſie en ſecret & ſeverement : & qu'il falloit avoüer que les Parlemens n'eſtoient propres à ſervir d'inſtrumens, pour arriver ny à l'un ny à l'autre de ces deux fins ; puis qu'en premier lieu, leur ſtile eſtoit d'adoucir les peines, au lieu de les augmenter : Qu'en ſecond lieu, l'ignorance de la plûpart des Conſeillers des Cours Superieures, en ce qui regardoit les matieres Eccleſiaſtiques, les empêchoit de ſorte de conſiderer l'Hereſie, comme le plus grand des maux ; qu'ils la croyoient aſſez punie par le banniſſement : Que pour y remedier, il ſuffiſoit d'oſter aux Parlemens la connoiſſance de ce crime, & de l'attribuer aux Evêques, chacun dans ſon Dioceſe :

1560.

Dans les cauſes de l'Edit de Romorantin.

1560. Qu'avec cet expedient on seroit asseuré que les Prélats, qui estoient les Personnes les plus interessées du Royaume, à prévenir l'accroissement de l'Heresie de Calvin ; parce qu'elle attaquoit en même-temps leur spirituel, en niant leur caractere, & leur temporel en inspirant aux Seculiers d'usurper leurs biens ; travailleroient de toute leur puissance à l'extirpation de l'Heresie : Que de plus les François, quelques bons ou mauvais qu'ils fussent, n'oseroient se plaindre de ce changement ; puis qu'après tout, les Evêques estoient les Juges naturels des erreurs, que l'on introduisoit, & des abus que l'on commettoit dans leurs Dioceses, sur le fait de la Religion.

Le Cardinal de Lorraine charmé de la bienseance & de la facilité de l'expedient que luy suggeroit le Chancelier, l'approuva d'abord : & le Chancelier plus heureux qu'il n'avoit esperé, continua de representer au même Cardinal, que pour seconder l'authorité des Evêques ; il estoit necessaire de deffendre, sur peine de la vie, les assemblées séditieuses, sous prétexte de Religion : d'ordonner aux Magistrats de les prévenir, & de promettre quelque recompense aux Délateurs, pourvû qu'on les assujettist à souffrir le même supplice qu'ils auroient voulu procurer aux autres, s'il leur arrivoit de dénoncer à faux.

Le Cardinal qui trouvoit sa propre seureté dans toutes ces précautions, les autorisa sur le champ : & le Chancelier ayant ainsi fait approuver l'Edit qu'il méditoit, le dressa à Romorantin en Berry,

où

où la Cour estoit alors, & luy donna le nom de cette petite Ville. Cet Edit contenoit, que le Roy François Second, n'ayant rien tant à cœur que la pieté & la tranquillité publique ; ordonnoit que les Evêques seroient desormais seuls Juges de son Royaume en matiere d'Heresie : & ostoit la connoissance de ce crime aux Parlemens, &aux autres Cours Superieures : Qu'il deffendoit les levées des gens de Guerre, & les assemblées séditieuses, sous prétexte de Religion. Qu'il obligeoit les Prevosts des Marêchaux, & les autres Officiers de Robe-Courte, à faire une exacte recherche des Coupables, & à mettre leurs biens à l'encan ; & qu'il en accordoit même une partie aux Dénonciateurs. Mais de peur que cette amorce ne les disposast à la calomnie, Sa Majesté les assujettissoit au même supplice, s'ils estoient convaincus de faux. Enfin elle commandoit aux Pasteurs, de redoubler le soin qu'ils devoient prendre de leurs Troupeaux, & de confirmer les foibles dans la Foy, par leur présence, par leur exemple, par l'integrité de leurs mœurs, & par une prédication assiduë des veritez de l'Evangile. 1560.

Mais le Chancelier aussi-bien que Caton d'Utique, avoit trouvé l'estat trop malade pour profiter des remedes qu'il luy prétendoit appliquer. Non seulement, il ne réüssit pas dans la fin qu'il s'estoit proposée : mais il se fit même des ennemis qui le traverserent ouvertement, & sous-main, dans tous les desseins qu'il forma depuis. Le Parlement de Paris, qui avoit attendu de luy le rétablis-

1560. ſement de ſon autorité, que l'on avoit violée en tant de manieres ſous les Regnes précedens, ne put ſupporter que pour ſon coup d'eſſay, il luy enlevaſt la Juriſdiction ſur les Heretiques, qui étoit celle qui le rendoit alors plus conſiderable : & les zelés Catholiques prétendirent qu'en deffendant les ſeules aſſemblées ſéditieuſes, il avoit approuvé toutes les autres. De là vint qu'on le ſoupçonna d'eſtre de leur Secte, & qu'au proverbe qui diſoit, *Dieu me garde des Patenotes du Conneſtable, du Cure-dent de l'Amiral, des Careſſes du Prince de Condé*, on ajoûta, *& de la Meſſe du Chancelier.*

La Maiſon de Guiſe commença même à ſe deffier de luy, auſſi-toſt qu'elle eut reconnu la faute qu'elle avoit faite, d'avoir laiſſé échapper le Prince, dans une conjoncture où ſon procés pouvoit eſtre fait ſous couleur de Juſtice : Elle reconnut de s'eſtre trompée au premier avis que ſes Emiſſaires luy donnerent, que ce Prince en paſſant par Mont le-hery, avoit eu une ſecrette conference avec Danville, ſecond fils du Conneſtable. Elle ſoupçonna qu'il ſe formoit une Ligue, pour ſa ruïne entre les Maiſons de Bourbon, de Montmorency, de Châtillon & les Calviniſtes ; & elle ne crut pas eſtre aſſez puiſſante pour s'en garantir, ſi la Reyne Mere & le Chancelier y entroient. Elle ne vid point d'autre moyen de prévenir tous ces maux, que d'attirer encore une fois à la Cour ceux qu'elle en avoit laiſſé ſi legerement ſortir ; & comme pour y réüſſir, elle a-

voit beſoin d'une trés-profonde diſſimulation, elle changea tout d'un coup ſa maniere d'agir. Le Cardinal de Lorraine bien loin de déclamer à ſon ordinaire contre les Calviniſtes, reçut dans ſa Maiſon leurs Paſteurs, & il eut avec eux de longues conferences, qui commençoient toûjours par des matieres de controverſe, mais qui finiſſoient le plus ſouvent par celles d'Eſtat. Il ſouffrit qu'ils luy repreſentaſſent la neceſſité d'aſſembler les trois ordres du Royaume: & pour témoigner qu'il en eſtoit perſuadé, il obtint du Roy la convocation des Notables à Fontaine-bleau, pour y déliberer ſur tout ce qui regardoit l'utilité publique. 1560.

La Reyne Mere qui voyoit paſſer le Cardinal ſi promptement & ſans ſujet, d'une extrêmité à l'autre, ſoupçonna qu'il y avoit du myſtere ; & pour en eſtre plutôt éclaircie, elle ſe mit à l'imiter. Elle fit prier par Chatelus ſon Maître des Requeſtes, l'Egliſe Calviniſte de Paris, de luy envoyer le Miniſtre Chandieu, afin qu'elle puſt apprendre de ce perſonnage, également docte & ſincere, les veritables cauſes des mouvemens qui troubloient l'Eſtat, & les meilleurs remedes qu'on y pouvoit apporter. Mais Chandieu qui craignoit pour ſa vie, s'eſtoit retiré à Genêve, & le Pleſſis d'Albiac qui luy avoit ſuccedé, refuſa de hazarder ſa perſonne ſur la parole de la Reyne Mere. Les Calviniſtes ne laiſſerent pas neanmoins d'envoyer à cette Princeſſe un écrit, qui attribuoit les mouvemens paſſez, & ceux qui

Dans les memoires du Pleſſis d'Albiac.

1560. pouvoient arriver dans la ſuite, au manquement de la parole tant de fois donnée aux Calviniſtes de ne les plus inquieter ; à la ſuppreſſion de l'effet des Edits qui leur eſtoient favorables, aux modifications que les Parlemens avoient apportées en les verifiant ; & à la chicane affectée pour opprimer les trois cens vaillans hommes, que le Duc de Nemours avoit pris par compoſition au Château de Noſoy, ſous prétexte que la proximité du Roy lioit les mains à un Géneral d'Armée dans l'exercice de ſa Charge, quelque important que fuſt l'uſage qu'il en faiſoit.

Mais il s'en fallut peu que la Reyne Mere & le Cardinal de Lorraine, ne donnaſſent dans le piége qu'ils tendoient à leurs ennemis ; parce que l'Amiral de Châtillon ne fut pas plutôt averty de la convocation des Notables, qu'il la regarda comme la conjoncture la plus favorable, qui pouvoit s'offrir à ſon party, pour executer ce qu'il avoit manqué de faire à Amboiſe. Il perſuada le Conneſtable ſon Oncle, d'aller à Fontaine bleau ſi bien accompagné, que la Maiſon de Guiſe reſtât tout à fait convaincuë, que ſa diſgrace ne luy avoit rien oſté du credit qu'il avoit acquis parmy la Nobleſſe. Et le Conneſtable qui aimoit naturellement les actions d'éclat, aſſembla juſqu'à huit cent Gentil-hommes. Ce nombre luy donna courage d'envoyer ſon fils d'Anville à la Cour, pour repreſenter à Sa Majeſté ; que puis que la Maiſon de Guiſe s'eſtoit ſi publiquement déclarée contre celle de Montmorency dans l'affaire de Dammartin,

elle ne pouvoit plus assister aux déliberations du Conseil, dans lesquelles la Maison de Montmorency seroit interessée. 1560.

Le jeune Granvelle Ambassadeur d'Espagne en France, qui ne cherchoit qu'à jetter de l'huile dans le feu, dit en même temps à la Reyne Mere, que le Roy Philippe Second son Maître, ne jugeoit pas qu'il y eust d'autres moyens pour appaiser les troubles, que d'obliger la Maison de Guise à se retirer de la Cour, & de restablir le Connestable dans toute l'autorité qu'il avoit euë sous les deux précedens Regnes.

Dans l'Ambassade de Chantonnay.

L'Amiral avertit ensuite le Roy de Navarre & le Prince de Condé, par le plus adroit de ses Emissaires, de venir hardiment à Fontaïne-bleau : mais d'y venir avec un train qui les empêchast de rien craindre, de la part de qui que ce fust. Mais le Roy de Navarre n'eut rien de secret pour Descars, qui corrompu par la Maison de Guise, ou convaincu que son Maître acheveroit de perdre ce qui luy restoit de la Navarre, s'il entroit dans un party, où les Calvinistes seroient les plus forts ; écrivit au Cardinal de Lorraine, qu'il prist garde à ce qu'il faisoit ; parce que le Roy de Navarre & le Prince de Condé, ne pouvoient aller à la Cour, sans y mener la Noblesse Gasconne, qui les voudroit suivre en toute maniere : & que cette Noblesse estant presque toute Calviniste, le nombre en seroit si grand, qu'elle donneroit infailliblement la Loy à la Cour, si elle y paroissoit secondée par les amis du Con-

1560. neſtable, dont on eſtimoit que la multitude ne ſeroit pas moindre que celles du Roy de Navarre & du Prince de Condé.

Le Cardinal de Lorraine communiqua cette Lettre au Duc de Guiſe, & ils avoüerent tous deux que Deſcars avoit raiſon : parce que les Garniſons qu'ils avoient diſpoſées dans les Villes, ſur la route de Bearn à Fontaine-bleau, n'eſtoient pas aſſez fortes pour diſputer le paſſage à la ſuite du Roy de Navarre ; & d'ailleurs ſi cette ſuite ſe joignoit à celle du Conneſtable, la Maiſon de Guiſe ne pourroit éviter de périr. Ils convinrent donc que le temps n'eſtoit point encore venu ; c'eſt à dire, qu'ils n'avoient pas aſſez-bien pris leurs meſures pour arreſter le Prince de Condé ; ils remirent la partie à l'aſſemblée des Eſtats ; dont ils ne doutoient point que l'aſſemblée de Fontaine-bleau ne fit inſtance ; & ils répondirent à Deſcars, que le plus important ſervice qu'il leur pouvoit rendre, eſtoit d'empêcher le Roy de Navarre d'aſſiſter à l'aſſemblée des Notables.

Il ne fut pas difficile à Deſcars de les ſatisfaire en ce point : & l'Eſpagne ſans y penſer luy en fournit le prétexte. Elle fit prendre les alignemens d'une Citadelle reguliere à Pampelune. Et le Roy de Navarre s'imagina, qu'il pourroit détourner par la voye de la negociation l'execution de ce deſſein, qui luy oſteroit l'eſperance de récouvrer ſa Couronne. Pour y réüſſir plutôt, & avec plus de bien-ſeance, ſa préſence eſtoit neceſſaire en Bearn, où ne relevant de perſonne, il

pourroit traiter d'égal avec le Roy Catholique : & il ne chercha point d'autres raiſons, que celle-là, pour ſupplier le Roy François Second, de le diſpenſer de ſe rendre auprês de Sa Majeſté. On le prit au mot, & le vingt-un d'Aouſt, jour deſtiné pour l'ouverture de l'aſſemblée, le Conneſtable & les Châtillons arriverent à Fontainebleau, avec un train qui tout ſuperbe qu'il eſtoit, fut inutile ; parce que n'eſtant aſſiſtez d'aucun Prince du Sang, ils n'oſerent rien entreprendre. 1560.

L'ouverture de l'aſſemblée des Notables, ſe fit dans la Chambre de la Reyne Mere, où ſe trouverent leurs Majeſtez : celle de la Reyne Mere : les trois fils de France : les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine & de Guiſe : les Ducs de Guiſe & d'Aumale : le Conneſtable : le Chancelier : l'Amiral : le Colonnel de l'Infanterie Françoiſe : les Marêchaux de Saint André & de Briſſac : les quatre Conſeillers d'Eſtat : du Moutier : Morvillier Evêque d'Orleans : Marillac Archevêque de Vienne, & Monluc Evêque de Valence : les Chevaliers de l'Ordre, & le reſte des Notables. Le Roy leur dit, en peu de mots, qu'il les avoit mandez pour prendre leurs bons & ſinceres avis, ſur le Gouvernement de ſon Eſtat, & la Reyne Mere les conjura de maintenir par leurs ſages conſeils la Couronne au Roy ſon fils, & de chercher les moyens de ſoulager le Peuple, & de reſtablir dans le cœur de la Nobleſſe l'ancienne affection qu'elle avoit témoignée à la Monarchie.

1560. Le Chancelier aprés avoir fait une vive peinture des maux de l'Eſtat, ajoûta que le remede eſtoit d'autant plus difficile à trouver : Que la cauſe en eſtoit moins connuë : Que les uns troubloient la France, par le ſeul dégouſt du Gouvernement preſent, & les autres par la crainte de l'avenir : Que les ſimples ſe laiſſoient emporter au torrent de la nouvelle Religion ; & les plus éclairez ne s'en ſervoient que comme d'un prétexte plauſible, pour couvrir leur ambition. Que les gens de bien avoient raiſon de demander le ſoulagement du Peuple, & que c'eſtoit principalement pour les ſatisfaire, que l'aſſemblée preſente avoit eſté convoquée : Que ceux qui devoient opiner avoient à conſiderer deux choſes. La premiere, que la conſervation de l'Eſtat dépendoit de celle de l'autorité Royale. La ſeconde, que le même Eſtat ne pouvoit manquer d'eſtre floriſſant, pourvû qu'on reſſerraſt les trois ordres, dont il eſtoit compoſé dans les bornes, que les anciennes Ordonnances leur preſcrivoient.

Dans la harangue du Chancelier aux Notables.

Enſuite le Duc de Guiſe parla comme Lieutenant General de l'Eſtat : Il rendit un compte exact des forces du Royaume, des lieux où elles eſtoient diſtribuées, des ſoins qu'il avoit pris pour conſerver les vieux Soldats, & des munitions de guerre & de bouche, dont les Places Frontieres eſtoient pourvûës.

Le Cardinal de Lorraine employa le reſte du temps à repreſenter l'ordre qu'il avoit eſtably dans les Finances : Il montra clairement que quelque ménage

ménage qu'on y puſt apporter, la dépenſe excedoit de deux millions & demy de livres la recepte. 1560.

Le lendemain le Roy fit ſigne aux Conſeillers d'Eſtat, de dire leurs avis. Et l'Evêque de Valence, qui eſtoit le dernier, ſe diſpoſant à parler, l'Amiral de Châtillon le prévint ; il s'avança vers le Trône du Roy, tenant en main deux Requêtes, il mit deux fois le genoüil à terre, & dit à Sa Majeſté, qu'au voyage qu'il venoit de faire par ſes ordres en Normandie, il s'eſtoit enquis de la cauſe des troubles, & qu'on luy avoit fait connoiſtre avec évidence, qu'ils ne procedoient ny de l'averſion des Peuples pour la Maiſon Royale, ny de l'inconſtance qui leur eſtoit naturelle ; mais des violentes pourſuites contre les Calviniſtes : ſans que la raiſon pour laquelle on les brûloit euſt eſté déclarée pertinente par aucun Tribunal Juridique. Il ajoûta qu'une grande multitude des mêmes Calviniſtes l'eſtoit venu trouver, & l'avoit preſſé de préſenter à Sa Majeſté leurs Requeſtes, & qu'il s'en eſtoit chargé ſur l'aſſurance qu'il n'y avoit rien dans leur Doctrine & dans leur Diſcipline, qui ne fuſt entierement conforme à l'Ecriture Sainte, & à la Tradition Eccleſiaſtique des quatre premiers ſiécles.

Le Roy prit les Requeſtes, & les donnant au Secretaire d'Eſtat l'Aubeſpine, luy commanda de les lire.

La premiere Requeſte des Calviniſtes, contenoit que ceux de la nouvelle Religion, qui prenoient

1560. la qualité de Réformez, avoient pris l'occaſion de l'Aſſemblée des Notables, pour remontrer au Roy, leur Souverain Seigneur, que la ſeule cauſe des feux allumez, contre-eux, par tout le Royaume, eſtoit qu'ils cherchoient la pureté de la Doctrine auſſi-bien que celle de la vie : Qu'ils ne demandoient autre choſe, ſinon, qu'on examinaſt la leur par la regle de l'Ecriture Sainte, & qu'on la trouveroit entierement oppoſée aux prénicieux ſentimens qu'on leur imputoit, de vouloir abolir tout ce qu'il y a de ſevere dans le Chriſtianiſme, & reſtablir une entiere égalité parmy les hommes.

La ſeconde Requeſte tendoit à deux fins : L'une, de faire ſurſeoir la perſecution contre les Calviniſtes, juſqu'à l'éclairciſſement des matieres dans un Concile : L'autre, d'obtenir la liberté de Conſcience, le libre exercice de la Religion, & l'uſage de quelques Temples, afin que leurs ennemis n'euſſent plus deſormais prétexte de les accuſer, qu'ils commettoient une infinité d'abominations dans leurs ſecrettes aſſemblées.

Dans les Requeſtes de l'Amiral pour les Calviniſtes.

Le Roy au lieu de répondre, tourna les yeux vers l'Evêque de Valence, pour témoigner qu'il eſtoit preſt de luy donner audience : & l'Evêque qui n'eſtoit pas moins habile Theologien que politique, ſoûtint que les troubles procedoient de l'aliénation des eſprits entre-eux, & contre le gouvernement, plus grande qu'elle n'avoit jamais eſté, & qu'elle ne ceſſeroit jamais, ſi l'on n'ôtoit la confuſion qui s'eſtoit gliſſée dans les trois

ordres du Royaume : Que la ſédition d'Amboiſe avoit eſté heureuſement étouffée par la diligence & par la prudence de la Reyne Mere, & de Meſſieurs de Guiſe : mais que la cauſe qui l'avoit produite ſubſiſtoit encore dans toute ſon étenduë : Qu'elle ne pouvoit eſtre arrachée par les voyes humaines, ny de l'entendement, ny des cœurs, dont elle s'eſtoit emparée ; & que par conſequent il eſtoit à craindre qu'elle n'attendiſt une plus favorable conjoncture pour recommencer : Que la fauſſe Religion n'eſtoit ny moins prompte ny moins efficace à remüer les inclinations que la veritable, & que ceux qui avoient le plus d'intereſt à l'en déraciner ſembloient s'eſtre uniquement appliquez depuis un demy ſiécle à la fomenter : Que le Saint Siége au lieu de maintenir en paix les deux premieres Couronnes de la Chrêtienté, les avoit continuellement animées, l'une contre l'autre ; & que l'Hereſie qui ſans cette mauvaiſe intelligence n'auroit oſé paroiſtre, avoit preſqu'en un moment occupé tous les Eſtats, dont le gouvernement n'eſtoit point abſolu : Qu'elle s'eſtoit de là inſinüée dans les autres, & qu'elle y avoit tiré les occaſions de s'accroiſtre des feux qu'on avoit allumez contre-elle : Que les Magiſtrats n'avoient pas commis une moindre faute en la puniſſant par des peines immoderées, que s'ils l'euſſent tout-à-fait negligée : & que le deſir de profiter de la dépoüille des Condamnez, ne les avoit que trop ſouvent portez à confondre les Innocens avec les Coupables : Que les Evêques 1560.

1560. ne penſoient à leurs Troupeaux que pour les tondre, & que pour montrer leur averſion à reſider dans leurs Dioceſes, il ſuffiſoit de remarquer qu'en un temps où leur preſence eſtoit abſolument neceſſaire dans leurs Dioceſes, il y en avoit plus de quarante à la Cour ou dans Paris, enſevelis dans l'oiſiveté ou dans les délices : Que les Benefices à charge d'Ames, eſtoient conferez à des enfans & à d'autres perſonnes indignes, & que les Curez ſuivoient leurs exemples ; parce qu'ils ne croyoient pas eſtre plus obligez au ſoin de leurs Paroiſſes, que l'eſtoient les Evêques à la direction de leurs Dioceſes : Que l'Egliſe de France manquoit ainſi de colonnes pour la ſoûtenir, & de Bergers qui fuſſent attentifs à la garde de leurs Troupeaux, & qu'elle ſe trouvoit expoſée aux inſultes des Loups ; c'eſt-à-dire, que la Nobleſſe & le Peuple n'eſtant point inſtruits de la Religion Catholique, & ne connoiſſant preſque que les abus que l'on y commettoit, ſe laiſſoient facilement abuſer, par ceux qui ſe diſoient envoyez de Dieu pour les corriger. Qu'il falloit donc commencer par la reformation de l'Eſtat Eccleſiaſtique, ce qui ne ſe pouvoit qu'en aſſemblant les plus pieuſes perſonnes du Royaume, pour examiner les remedes que l'on y pourroit apporter, & qu'en conjurant le Roy, dont la Cour devoit ſervir de modelle aux Familles de ſes Sujets, de ne plus ſouffrir qu'on y blaſphêmaſt le Nom de Dieu : Qu'il dépendoit de Sa Majeſté de donner ordre, qu'au lieu que l'éloquence commençoit à

s'insinüer dans les Prédications, on y enseignast la doctrine Catholique dans toute sa pureté, sans y mêler les superstitions & les traditions humaines, dont on avoit pris plaisir de l'embarrasser : Qu'au lieu des chansons prophanes & dissoluës, qui blessoient en tous lieux, & principalement à la Cour, les oreilles les plus chastes ; on pouvoit chanter les Pseaumes traduits en langue vulgaire, & que si la paraphrase qui en avoit esté faite ne suffisoit ou ne plaisoit pas ; il y avoit assez d'habiles Gens en France pour en dresser une meilleure : Que le Concile general estoit un remede que l'Eglise avoit toûjours employé, pour appaiser les differens survenus en matiere de Religion, & qu'il ne sçavoit pas avec quelle seureté de conscience le Pape pouvoit le differer d'un moment ; puis qu'il estoit obligé de rendre compte de tant d'Ames, qui se perdoient tous les jours faute de cette unique ressource : Que si Sa Sainteté ne s'acquittoit point de son devoir, le Roy n'estoit pas dispensé du sien, ny d'assembler à l'exemple de Charles-Magne, & de Loüis le Debonnaire ses Predecesseurs, un Concile national, où les plus sçavans Calvinistes fussent appellez : Que l'Empereur Theodose avoit eu recours à cet expedient, pour la convocation du Concile de Constantinople, où les Heresies d'Arrius & de Macedonius furent condamnées ; quoy que la premiere l'eust esté solennellement dans le Concile de Nicée ; & qu'à parler sincerement, il n'estoit pas possible d'approuver en France la conduite des Calvinistes ny

1560.

Dans la harangue de l'Evêque de Valence à Fontainebleau en 1560.

1560. celle des Catholiques : Que les Calviniſtes troubloient la tranquillité publique, en prenant les armes contre le precepte de Saint Paul, qui les obligeoit à prier Dieu pour leur Roy, & à luy obéïr, quoy qu'il fuſt extraordinairement ſevere à leur égard & de contraire creance : Et que dans les dix celebres perſecutions où l'on avoit conté onze millions de Martyrs, aucun ne s'eſtoit imaginé qu'il luy fuſt permis de deffendre avec les armes ſa cauſe, quelque juſte qu'il la creuſt, & qu'elle fuſt en effet ; & que tous ne s'eſtoient ſervis que de la patience. Mais que les Catholiques n'eſtoient pas plus excuſables, de traitter indifferemment tous les Heretiques, & de ne mettre aucune difference pour l'énormité des ſupplices entre ceux qui ſéduiſoient les autres en qualité de Miniſtres, & ceux qui par une fauſſe prévention couroient avec joïe ſur le bûcher, où ils devoient eſtre conſumez : Que bien loin de diminüer par là le nombre des Calviniſtes, ils l'avoient augmenté ; parce que pluſieurs perſonnes de leur communion voyant de bonnes Gens ſupporter les flammes avec tant de conſtance, avoient eu la curioſité de ſçavoir le motif de leur fermeté, & s'étant faits inſtruire du Calviniſme, en avoient ſuivy les erreurs : Que les Conciles generaux de Nicée, de Conſtantinople & de Calcedoine, n'avoient pas cru qu'il fuſt permis d'employer d'autres armes contre les Heretiques, que celles de la parole de Dieu : Et que les Empereurs Conſtantin, Valentinien, Theodoſe & Marcien n'a-

voient pas cru les pouvoir punir d'autres peines que de celle du banniſſement: Que ſi l'exil ne ſuffiſoit pas pour arreſter l'inſolence des Calviniſtes, il falloit au moins diſtinguer entre leurs Aſſemblées celles qui n'avoient pour motif que le ſeul exercice de la Religion, & celles où ſe prenoient de tres-dangereuſes meſures contre l'Etat. 1560.

Charles de Marillac Archevêque de Vienne eut ordre de parler aprês l'Evêque de Valence: il préſuppoſa que la Monarchie Françoiſe eſtoit dans un extrême danger, puiſque l'on ébranloit en meſme temps ſes deux principales colonnes, qui eſtoient la Religion & l'obeïſſance des Sujets à l'égard de leur Souverain. Il ajoûta que pour affermir la Religion, un Concile ſeroit bien le meilleur remede; mais que la convocation en eſtoit devenüe deſormais ſi difficile, qu'il y avoit plus de lieu de la deſirer que de l'eſperer: Qu'il s'eſtoit trouvé en Ambaſſade à la Cour de Charles-Quint, lors que cet Empereur avoit fait tous les efforts imaginables pour diſpoſer le Saint Siege à cette convocation: Mais qu'il n'y avoit point de ruſe de Cabinet, ni de deffaite que les Papes n'euſſent mies en uſage pour éluder une Aſſemblée qu'ils regardoient comme le contrepoids, & qu'ils craignoient comme le correctif de leur exceſſive puiſſance: Outre que le mal de la France eſtoit trop violent pour attendre que des Medecins de ſi loin la ſoulageaſſent, dans les juſtes cauſes qu'elle avoit de douter qu'ils vinſſent: Qu'il ne reſtoit donc plus que le Concile de la Nation que le Roy avoit ſolemnellement

Dans la Harangue de Marillac.

1560. promis, & qui ne pouvoit plus estre differé dans les effroyables extrémitez où l'Eglise de France estoit réduitte par la négligence de ses Pasteurs: Que Sa Majesté ne feroit rien d'extraordinaire en ce point, puisque ç'avoit esté long-temps la coûtume de cette Eglise de s'assembler en Concile de cinq ans en cinq ans, dans un nombre plus ou moins grand, selon l'exigence des affaires: Que la necessité les avoit obligez quelquefois d'y assister tous: mais que d'ordinaire il s'y en estoit trouvé la moitié, ou du moins tous ceux d'une Province: Que l'on sçavoit bien que la Cour de Rome n'oublieroit rien de ce qu'elle jugeroit capable de traverser ce dessein, mais qu'il falloit surmonter tous les obstacles qu'elle feroit naistre, & essuyer par une invincible perseverance toutes les fausses alarmes qu'elle donneroit: Qu'on devoit cependant obliger à la résidence tous les Officiers à charge d'Ames; & que pour tirer de cette résidence tout le fruit qu'il y avoit sujet d'en attendre, il la falloit rendre si generale & si severe que personne n'en fust dispensé; Qu'il estoit insupportable à tous les gens de bien de voir que les Italiens possedoient le tiers des Benefices du Royaume, & que neanmoins ils n'avoient jamais passé les Alpes, bien loin d'instruire leurs troupeaux: Que c'estoit principalement dans leurs Evêchez que les peuples ne connoissoient pas même le nom de leurs Pasteurs: Et que comme ils n'avoient eu depuis cinquante ans personne qui leur prêchast la parole de Dieu, ils s'estoient émancipez par un aveuglement

ment déplorable, juſqu'à l'aller chercher dans les Aſſemblées clandeſtines des Calviniſtes: Que la réformation de l'Egliſe devoit commencer par une tres-rigoureuſe deffence à ſes Miniſtres de ne rien prendre ſous couleur de préſent ou de récompenſe pour l'adminiſtration des Sacremens, & par le retranchement de l'infame commerce pour les Meſſes, & de la ſimonie pour le prix & pour les proviſions des Benefices: Que le Concile d'Ancyre avoit ſi ſagement préveu le ſcandale que les fidelles prendroient, s'ils avoient le moindre ſoupçon que l'on diſtribuaſt les choſes divines pour de l'argent, qu'il n'avoit pas même voulu que l'Aumône ſe fiſt dans le temps deſtiné pour les Sacremens, de peur que ce qui n'eſtoit qu'un pur exercice de charité, ne fuſt pris par quelques eſprits malfaits pour une apparence de ſimonie: Que Saint Loüis avoüoit de n'avoir point eu d'autre veuë que l'adminiſtration gratuite des myſteres en deux Ordonnances qu'il avoit inſerées dans ſon Code, & qu'il avoit pris un extrême ſoin de les faire obſerver; l'une que les Prélats ſous quelque cauſe ou pretexte que ce fût ne s'abſentaſſent pas de leurs Dioceſes; l'autre qu'il ne paſſaſt aucune ſomme d'argent de ſon Royaume à Rome: Que le Pape Paul Trois pour éluder la tenuë d'un Concile general dont il eſtoit extraordinairement preſſé, s'eſtoit aviſé d'aſſembler les neuf perſonnes de l'Europe les plus conſiderables en ſcience & en pieté, & de leur demander leur avis par écrit ſur les maux de l'Egliſe & ſur les remedes plus propres à les guerir: Qu'elles eſtoient conve- 1560.

1560. nuës de répondre, que rien ne ſe pouvoit & devoit faire dans les fonctions Eccleſiaſtiques à prix d'argent : Que cependant le Cardinal Caraffe qui avoit eſté des neuf Députez avec les Cardinaux Contaren, Sadolet & Polus, eſtant devenu Pape ſous le nom de Paul Quatre, avoit négligé une réformation ſi neceſſaire pour s'adonner au luxe & à la guerre : Que ſi Pie Quatre ſon Succeſſeur l'imitoit, il eſtoit à craindre que JESUS-CHRIST ne fuſt obligé de revenir chaſſer avec un foüet les vendeurs & les acheteurs du Temple : Que les ſimples Preſtres devoient avoir recours à leurs armes ordinaires, qui ſont les prieres, les jeûnes & les larmes : Et ſe ſouvenir que la menace de l'Evangile, la cognée va couper la racine de l'arbre, eſtoit ſur le point d'avoir ſon effet, s'ils ne le détournoient par une prompte penitence : Que pour les remedes humains on attendoit de la prudence & de l'exactitude des Magiſtrats que les ſeditieux fuſſent punis dans toute la ſéverité des Loix, & que les peuples fuſſent perſuadez de cette importante maxime, qu'il n'eſtoit permis en aucune rencontre de prendre les armes ſans l'ordre, ou du moins ſans la permiſſion de leur Souverain : Que l'ancienne affection des François pour leur Roy eſtoit notablement diminüée, & qu'il n'y avoit point d'autre voye pour la rétablir que l'Aſſemblée des Eſtats : Que c'eſtoit là le ſeul Tribunal inſtitué pour écouter les plaintes de toute la nation, & pour y ſatisfaire, comme les autres Tribunaux l'eſtoient pour vuider les procez ſurvenus entre les particuliers ;

Dans l'avis des neuf Députez à Paul III.

Que les anciens Fondateurs de la Monarchie Françoiſe ne s'eſtoient réſervez que ce lieu où ils partageaſſent avec le Roy l'authorité abſoluë qu'ils luy avoient donnée : où ils entraſſent dans une eſpece d'égalité neceſſaire pour réparer ce que le Prince avoit uſurpé ſur ſes Sujets, où ce que les Sujets avoient uſurpé ſur le Prince ; où enfin, le pouvoir ſuprême & ſans bornes dont ils l'avoient reveſtu, ne les empêchaſt pas de négocier, & de conclure avec luy des Traittez obligatoires de part & d'autre : Que cette liberté moderée avoit maintenu depuis onze cens ans la Couronne par le merveilleux contrepoids dont elle avoit balancé le pouvoir & la ſoumiſſion ; & que comme les plaintes des Sujets ne s'eſtoient pas toûjours trouvées aſſez bien fondées, ils s'en eſtoient quelquefois retournez ſatisfaits des raiſons que le Prince leur avoit données, & s'eſtoient volontairement déportez de leurs demandes : Que ſouvent la connoiſſance que le Prince leur avoit donnée de ſes affaires les avoit obligez à s'épuiſer, pour l'aſſiſter ; & que par le même mouvement le Prince touché de leurs remontrances s'eſtoit relâché de ſes prétentions : Qu'il falloit préſumer que la convocation des Eſtats auroit la même force pour remédier aux maux publics qu'elle avoit autrefois euë : Et que quand Dieu pour punir le Royaume la rendroit à ce coup inutile en qualité de remede ; elle ſerviroit du moins à faire connoiſtre & diſtinguer les veritables ennemis de la patrie d'avec ceux qui ne l'eſtoient pas. Le diſcours de Marillac fut 1560.

1560. comme le chant du Cigne : Car il mourut peu de temps aprés regretté de tous les gens de bien. Ce ne fut pas neanmoins ſans faire un dernier effort dont il ſera parlé en ſon lieu, pour ébranler la fortune de la Maiſon de Guiſe.

L'Amiral parla le lendemain, & commençant par les Requeſtes qu'il avoit preſentées, ajouſta qu'il avoit bien préveu que de l'importance qu'elles eſtoient, elles devoient eſtre ſignées; mais que cela ne s'eſtoit pû faire ſans que le Roy euſt auparavant permis aux ſupplians de s'aſſembler: Qu'on l'avoit neanmoins aſſuré, que ſi Sa Majeſté avoit la bonté de ſouffrir que les Calviniſtes s'aſſemblaſſent pour la ſeule ſouſcription des meſmes Requeſtes & ſans tirer à conſequence, il s'en trouveroit juſqu'à cinquante mille dans la Province de Normandie : Qu'il n'y avoit rien de plus pernicieux à la Monarchie Françoiſe que de la traveſtir à la mode de celle des Barbares, où le Souverain & les Sujets ſe craignoient mutuellement: Et que ſi nos Ancêtres reſſuſcitoient, ce qu'ils trouveroient plus étrange ſeroit de voir le Roy ; environné jour & nuit de gardes: Que ce ſpectacle arrachoit inſenſiblement du cœur des vivans l'inclination naturelle qu'ils avoient pour leur Roy ; & que comme les François eſtoient les moins propres de tous les peuples à demeurer dans l'indifference, il ne falloit pas douter que leur haine ne ſuccédaſt à leur amitié: Que les dominations n'étoient pas de longue durée quand elles ne ſubſiſtoient plus que ſur la crainte; & que les Sujets n'eſtoient pas long temps ſans ſe diſpenſer

Dans la Harangue de l'Amiral aux Notables en 1560.

d'obeïr, lors qu'on exigeoit leur soûmission par d'autres voyes que celles des anciennes Loix du Royaume; d'où l'Amiral conclut à casser les Gardes du Roy, & à convoquer les Estats. 1560.

Le Duc de Guise à qui l'esprit de l'Amiral estoit suspect pour les raisons que l'on a déja remarquées, s'attacha à refuter sa harangue, comme s'il eust eu dessein d'insinuër qu'elle estoit insolente. Il dit que l'éducation du Roy n'estoit pas si négligée que l'on s'imaginoit, & que la Reine sa mere qui en prenoit le soin ne luy suggeroit, ni la crainte, ni l'aversion de ses Sujets, mais qu'elle l'instruisoit & le faisoit instruire des plus sages preceptes des Loix divines & humaines: Que veritablement il auroit esté à desirer que le Roy n'eust point d'autre sureté de sa personne que la veneration des peuples, à l'exemple de ses Prédecesseurs; mais qu'il auroit aussi falu que les peuples fussent demeurez dans la disposition de leurs Ancestres, & qu'ils n'eussent pas presté l'oreille à des erreurs qui leur faisant changer de Religion, leur inspiroient en mesme temps une invincible haine pour le Gouvernement Monarchique: Que les papiers dont le Secretaire la Bigne avoit esté trouvé saisi, & les dépositions des témoins ne justifioient que trop le parricide projet de la conspiration d'Amboise: Et qu'encore que ce ne fust pas de son fait de parler de la Religion, il osoit neanmoins proteſter que les Conciles n'auroient jamais assez d'authorité sur luy pour l'obliger de renoncer à l'ancienne créance, principalement en ce qui regardoit le

1560. myſtere de l'adorable Euchariſtie: Qu'il ſçavoit que la convocation des Eſtats eſtoit une pure grace qui devoit eſtre uniquement attenduë de Sa Majeſté: & que comme elle pouvoit avoir ſes utilitez, il eſtoit à craindre que l'alienation des eſprits n'en fiſt naiſtre d'eſtranges deſordres.

La plûpart des Hiſtoriens ont écrit que le Duc de Guiſe ajoûta que ſi les Calviniſtes de Normandie s'aſſembloient au nombre de 50. mil pour appuyer leur Requeſte, il marcheroit contre eux avec cent mil Catholiques pour les exterminer: mais il n'eſt pas croyable que ceux qui ramaſſerent avec tant d'exactitude juſqu'à la moindre parole des Notables, pour l'inſérer dans leur Journal, euſſent oublié celle-cy, ſi elle euſt eſté proferée.

Le Cardinal de Lorraine encherit ſur le diſcours de ſon frere, & prétendit que les Autheurs des Requeſtes eſtoient de veritables rebelles, de quelque modeſtie apparente dont ils ſe couvriſſent, puiſqu'ils ne promettoient d'obeïſſance qu'à condition d'eſtre ſoufferts dans la profanation des Loix divines & humaines: Que c'eſtoit approuver leur Héreſie que de leur accorder des Temples, & qu'ils ne les demandoient qu'à deſſein de corrompre plus de perſonnes, & de faire dégenerer leur conjuration en une guerre ouverte: Que pour ceux qui ne les écoutoient que par une fauſſe prévention, il eſtoit d'avis que l'on adouciſt leurs peines, & qu'il eſtoit preſt de donner juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang pour les deſabuſer: Que ſi les Evêques & les Gouverneurs des Provinces vouloient

s'acquitter exactement de leur devoir; il ne seroit pas necessaire d'assembler de Concile. Mais qu'en cas que celuy de la nation fust résolu, il estoit important d'avertir les Evêques & les Curez d'envoyer dans deux mois au Roy des mémoires des abus qu'ils reconnoissoient s'estre glissez dans leurs Dioceses & dans leurs Parroisses: Que la convocation des Estats Generaux luy paroissoit absolument necessaire, & qu'il seroit ravy d'y rendre un compte exact, afin de convaincre les ennemis & ceux de sa Maison, qu'il avoit graces à Dieu les mains nettes en ce qui regardoit les Finances. 1560.

Les autres Notables, & principalement les Chevaliers de Saint Michel dirent qu'ils estoient de l'avis du Cardinal de Lorraine: Et le Roy & la Reyne Mere aprés avoir remercié l'Assemblée, la congedierent, en l'assurant qu'ils suivroient ses conseils.

Et de fait, il y eut un Edit du vingt-sept Aoust pour la convocation des Estats Generaux à Meaux, au commencement du mois de Decembre suivant, pour disposer les Evêques de France, à se trouver au lieu qui leur seroit bien-tost assigné, pour aller de là au Concile General, si le Pape le convoquoit pour la fin de l'année: ou s'il ne le convoquoit pas d'en tenir un de la nation, suivant la permission que l'on en attendoit de Rome: Que personne cependant ne seroit recherché pour la Religion; mais que les Magistrats auroient toûjours lieu d'agir contre ceux qui seroient convaincus d'avoir pris les armes & sollicité les peuples à la révolte.

Dans le Journal des Notables.

1560. Cet Edit fut justement appellé l'écuëil de la sagesse, parce que les plus judicieux l'avoient jugé salutaire, & personne n'avoit prévéu les deux inconveniens, ausquels il se trouva sujet. Le premier estoit que Soubize & les autres personnes de qualité qui s'estoient contentées de faire en secret profession du Calviniſme, se declarerent, & attirerent par leur exemple plusieurs de leurs vassaux & de leurs amis : Le second, que ceux qui de peur des supplices, n'osoient avoüer d'avoir esté de la Conspiration d'Amboise, les voyant relâchez, se découvrirent, & leur prodigieux nombre jetta la Maison de Guise dans une telle consternation, qu'elle ne put estre assurée qu'en prenant des précautions pour sa seureté, qui n'eussent pas esté plus grandes quand elle auroit eu dessein d'usurper la Couronne : c'est à dire, que ses ennemis la réduisirent à se mettre dans une posture qui la rendoit capable d'executer tout ce qu'elle entreprendroit sans aucune exception. Car elle envoya de la Cavalerie dans toutes les Provinces, & la distribua de sorte, que ceux qui luy estoient suspects seroient infailliblement opprimez au premier soulevement avant qu'ils eussent le loisir de s'assembler.

Le Duc de Montpensier partit pour son Gouvernement de Touraine avec sa Compagnie d'hommes d'Armes, celles de Gonnor & de Vassé, & l'Infanterie Ecossoise.

Le Prince de la Roche-sur-Yon entra dans Orleans avec sa Compagnie, & celles du Duc d'Orleans, de la Trimoüille & du Vidame de Chartres.

Le

Le Duc de Nevers se jetta dans Troyes avec sa Compagnie & celles du Prince de Condé, du Prince de Ferrare, de la Roche du Maine, & de Beauvais. 1560.

Le Marêchal de Montmorency demeura dans son Gouvernement de l'Isle de France, avec sa Compagnie seulement & celle du Connestable son pere; parce que le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine n'apprehendoient pas qu'il y remüast, tant qu'ils seroient maistres de Paris, & l'aversion de cette grande Ville pour le Calvinisme leur estoit une suffisante garantie de sa fidelité. Le Marêchal de S. André fut dépêché à Moulins en Bourbonnois avec les Compagnies d'Anville, de Bourdillon, de Villars & de Monluc. Brissac alla en Anjou avec sa Compagnie, & celles de Senarpont, de Morvillier, de Humieres, de Cauny & de Genlis.

Termes prit le Chemin de Loches, pour observer, disoit-on, Montpensier avec sa Compagnie & celles du Prince de Navarre, de Sensac, de la Rochefoucaud, de Randan, de Charny, du Lude & Descars. Villebon alla en basse Normandie avec sa Compagnie, & celles d'Elbeuf, d'Annebaut & de la Messeraye: Et la Vieuville eut ordre d'entrer dans Roüen avec les Compagnies de Châtillon sur Seine & d'Estrée.

Ce n'est pas qu'il n'y eût dans ces divers Corps beaucoup de Noblesse suspecte à la Maison de Guise: Mais outre qu'elle estoit assurée du plus grand nombre; ceux qui luy estoient suspects se

1560. trouvoient obſervez de ſi prés, qu'ils n'euſſent oſé remüer ſans s'expoſer au peril évident de ſe faire maſſacrer : Car outre qu'ils eſtoient environnez de toutes parts, il y avoit un ordre exprés de les tuer au moindre ſigne qu'ils feroient de favoriſer les Calviniſtes.

Avec toutes ces précautions, il eſtoit neanmoins encore douteux, ſi la Maiſon de Guiſe hazarderoit la convocation des Eſtats, lors que la fortune acheva de l'y reſoudre, en luy mettant en main le moyen qu'elle avoit inutilement cherché de perdre ſon plus redoutable ennemy, ſous couleur de Juſtice. Le Prince de Condé alla en poſte auprés du Roy de Navarre ſon frere, & envoya de là la Sague Gentilhomme de Gaſcogne, à la Comteſſe de Roye ſa Belle-Mere, pour la conjurer de luy donner une partie des dix mille écus qu'elle avoit touchez, en engageant au Conneſtable ſa Terre de Germiny. La Sague au retour de ſa commiſſion, rencontra le Capitaine Bonneval, qu'il avoit connu particulierement en Piémont, & ſe promit de l'engager dans les intereſts de ſon Maître ; avec d'autant plus de facilité qu'un Enſeigne de la Colonnelle du même Piémont nommé du Rocher, l'avoit aſſuré que Bonneval eſtoit mécontent de la Maiſon de Guiſe, & qu'il ſeroit ravy de prendre party avec le Roy de Navarre. Bonneval feignit d'écouter la propoſition qu'on luy faiſoit : Et la Sague croyant que c'eſtoit tout de bon, ne ſe contenta pas de luy reveler tout ce qu'il ſçavoit du ſecret du Roy

de Navarre & du Prince de Condé : mais il paſſa même juſqu'à l'impudence de debiter ſes conjectures pour des veritez, & d'ajoûter que ces deux Princes ne pouvoient plus ſouffrir le tort que la Maiſon de Guiſe leur faiſoit ; Qu'ils ſe préparoient pour en tirer eux-mêmes la reparation ; & que leurs meſures eſtoient ſi bien priſes, qu'ils ne laiſſeroient pas d'executer leur deſſein dans toute ſon étenduë, quoy que toutes les particularitez en fuſſent découvertes, comme il eſtoit arrivé en la Conſpiration d'Amboiſe. 1560.

Dans la dépoſition de Bonneval.

Bonneval qui venoit d'eſtre informé de ce qu'il jugeoit capable de contribuer davantage, ſans comparaiſon, à ſon avancement, que tous les ſervices qu'il avoit rendus en Italie, alla trouver le Marêchal de Briſſac ſon ancien Général ; & luy raconta le détail de toutes les converſations qu'il avoit eües avec la Sague. Briſſac le ména à l'Hôtel de Guiſe, où le Duc aprés l'avoir chargé de preſens & de promeſſes, le conjura de continüer à feindre une ſincere intelligence avec la Sague, & d'y faire s'il ſe pouvoit entrer comme tiers du Croc, Chef du Gobelet de la Reyne ; parce qu'il falloit deux témoins pour le convaincre en Juſtice. Bonneval promit d'introduire du Croc dans l'amitié de la Sague, & n'y travailla pas long-temps ſans ſuccez, parce que l'humeur de ce Gentilhomme eſtoit de faire confidence avec tout le monde.

Ces deux faux amis l'entretinrent de l'eſperance de l'accompagner en Bearn, juſqu'à ce qu'ils eu-

1560. rent penetré dans tous ſes ſecrets, & tiré par adreſſe de ſes papiers de ſuffiſantes preuves pour le convaincre : Enſuite ils firent naiſtre d'invincibles obſtacles à leur prétenduë intention, & ſe ſéparant de la Sague le laiſſerent aller juſqu'à Eſtampes, où du Croc courut aprés luy, & l'arreſta par un ordre exprés, ſigné de la main du Roy.

Il ſe trouva chargé des Lettres que les amis du Roy de Navarre & du Prince de Condé leur écrivoient, & principalement de celles du Connêtable & de ſes enfans. Dequoy la Maiſon de Guiſe fut d'autant plus ſatisfaite, qu'elle s'imagina d'y trouver des preuves évidentes d'une intelligence formée contre l'Eſtat, entre les Maiſons de Bourbon & de Montmorency. Mais elle ſe trompa dans ſa ſuppoſition ; parce que les Lettres du Connoſtable & de ſes enfans, ne contenoient que des complimens ſi naïfs, qu'il n'eſtoit pas poſſible de leur impoſer un mauvais ſens : Mais celles du Vidâme de Chartres n'eſtoient pas de même ſtile. Cet inimitable Cavalier eſtoit ennemy de la Maiſon de Guiſe, depuis qu'il s'eſtoit broüillé en Piémont avec le Duc d'Aumale, ſur la Charge de Colonnel de la Cavalerie-Legere, que l'un & l'autre briguoient; & que d'Aumale avoit emportée par la faveur de la Ducheſſe de Valentinois ſa Belle-Mere. L'Experience que le Vidâme avoit acquiſe en pluſieurs negociations, dont il s'eſtoit acquitté avec beaucop de réputation, luy avoit inſpiré d'écrire avec tant d'artifice, que ſes Lettres ne pouvoient eſtre entenduës que du

Roy de Navarre & du Prince de Condé, à cau- 1560.
se du rapport qu'elles avoient avec de certains faits qui n'estoient connus que d'eux ; & si elles tomboient en d'autres mains elles passeroient pour un pur galimatias, puis qu'elles ne contenoient rien d'évident, sinon que le Vidâme estoit prest de les seconder dans tout ce qui regardoit le service du Roy. Mais il y avoit déja long-temps que la Maison de Guise en general, consideroit le Vidâme comme son plus dangereux ennemy aprés le Prince de Condé. Elle estoit fondée sur le rapport exact & fidelle, qui luy avoit esté fait d'une secrette conference entre le Vidâme & Montberon, troisiéme fils du Connestable, où ces deux esprits aigris avoient déchargé leur bile avec d'autant mois de précaution, qu'ils croyoient n'estre point entendus. Cependant il y avoit un Espion caché derriere la tapisserie, qui n'en perdit pas une seule parole.

Dans les causes de la disgrace du Vidâme.

Le Vidâme s'estoit estendu sur l'insolence prétenduë de la Maison de Guise ; & pour la montrer avoit rapporté, que le premier Duc de ce nom, durant la Prison de François Premier, avoit exposé à la discretion des Espagnols vainqueurs, les Provinces de Bourgogne & de Champagne, dont il estoit Gouverneur, en menant jusques dans l'Alsace toutes les Troupes qui les gardoient, au secours du Duc de Lorraine son frere : Qu'il avoit osé accepter la dépoüille de l'Amiral de Chabot vivant, & donné par cet attentat un prodigieux scandale à la Noblesse Fran-

1560. çoiſe, qui faiſoit profeſſion de mourir plutôt que de commettre une ſemblable lâcheté. Que le preſent Duc de Guiſe avoit enchery ſur l'impudence de ſon pere, en ſe faiſant donner le Gouvernement du Dauphiné, après l'avoir fait oſter à Maugiron ; & que parlant de chaſtier les Calviniſtes, il avoit dit, qu'il falloit commencer par ceux de la Guyenne, & par le Comte de Grammont leur Chef, beau-frere du Vidâme qui étoient les plus lâches, & dont on attendoit moins de reſiſtance, mépriſant ainſi la Maiſon des Aſtez la plus ancienne de Bigorre, dont eſtoit ce Comte, quoy que le Cardinal de Grammont l'euſt jugée digne de porter ſon nom & ſes armes, en luy faiſant épouſer l'heritiere de ſa Maiſon : Que le même Duc avoit laſſé la patience du Vidâme, en maltraitant les Malignis fils de ſa ſœur, & que le temps eſtoit venu de ſe joindre aux Princes du Sang pour l'en punir.

Cette converſation fit juger à la Maiſon de Guiſe, qu'il y avoit plus dans les Lettres interceptées du Vidâme, que ce qui y paroiſſoit. Ils n'eurent pas neanmoins peu de difficulté à perſuader la Reyne, de leur abandonner ce Galant-homme, qui eſtoit celuy pour qui elle avoit autrefois eu plus d'eſtime. Mais ſoit que cette Princeſſe euſt changé d'opinion, ou que le Vidâme l'euſt offenſée dans la circonſtance que le beau ſexe a plus de peine à pardonner, qui eſt celle de la médiſance ; il eſt certain qu'elle conſentit à ſa Priſon, & que l'ordre de ſe ſaiſir de ſa perſonne,

fut auſſi-tôt donné à Pothon Sénéchal d'Agenois, qui le prit dans ſa maiſon de Paris, un matin qu'il dormoit encore ; & l'enferma dans la Baſtille. On hâta après cette détention le Procès de la Sague, & la ſeule veuë des inſtrumens de la queſtion qui luy furent preſentez, après qu'on l'eut interrogé & confronté avec Bonneval, luy fit faire ce que l'on devoit attendre d'un homme qui n'avoit rien de Noble que la naiſſance : c'eſt-à-dire, qu'il avoüa tout ce que l'on voulut, & par conſequent plus qu'il ne ſçavoit. Il confeſſa que le Roy de Navarre & le Prince de Condé, prétendoient venir à la Cour en poſture d'y donner la Loy, & que les Troupes qu'ils aſſembloient eſtoient deſtinées pour ſurprendre en paſſant les trois Places plus importantes à leur deſſein, qui eſtoient celles de Poitiers, de Tours & d'Orleans : Que le Conneſtable prénoit ſes meſures en même-temps, pour ſe rendre le plus fort dans Paris, par les intrigues de ſon fils, qui en eſtoit Gouverneur : Que le Comte de Tende ſon beau-frere, devoit auſſi faire révolter la Provence ; le Duc d'Eſtampes la Bretagne : Senarpont & Bouchavanes la Picardie : & la plûpart des Gouverneurs des Provinces & des Places fortes, ſe déclarer pour les Princes du Sang : Qu'on obligeroit alors la Maiſon de Guiſe, à ſe retirer de gré ou de force, & qu'enſuite on aſſembleroit les Eſtats, où il ſeroit ordonné que les Maiſons Eſtrangeres, ne pourroient avoir deſormais aucune part au Gouvernement de France. 1560.

1560.

Dans la déposition de la Sague.

La Sague ajoûta qu'on luy avoit aussi commandé de sonder les Officiers des Troupes, dont la Maison de Guise se tenoit la plus assurée ; & il s'attira par consequent un si grand nombre d'ennemis, que la Maison de Guise dont il prétendoit par là éviter la violence, n'auroit pas esté capable de le garentir de leur fureur, quand elle l'eust voulu.

Bonneval fut plus adroit & plus malicieux tout ensemble, en ce que n'osant demeurer en France, aprés ce qu'il venoit de faire ; il se procura une retraitte assurée dans le Marquisat de Saluſſes, par une insigne perfidie. Garigny Gouverneur de Versoüil, Place importante, scituée entre le Mont-Cenis & Carmagnole, estoit son intime amy, & luy avoit confié un blanc-signé, pour tirer de l'Espargne ce qu'on voudroit payer de ses appointemens. Mais au lieu de l'employer à cette fin, Bonneval le changea en une démission, que Garigny luy faisoit de son Gouvernement, sous le bon plaisir de la Cour. Il la porta au Duc de Guise, & il luy demanda pour toute recompense de la faire agréer au Roy. Le Duc ravy de se défaire à si bon marché d'un homme qui n'estoit plus capable que de l'importuner, le fit expedier au plutôt, & Bonneval avec ses provisions obtenuës par surprise, partit en poste, leva des Soldats en Piémont, prit l'occasion que Bazigny estoit sorty de Versoüil, & se presentant à la porte demanda de parler à la Gouvernante. Cette Dame qui connoissoit Bonneval pour le meilleur amy

ámy de ſon Mary, & qui d'ailleurs croyoit n'avoir rien à craindre en pleine paix, introduiſit Bonneval dans la Place, qui l'en chaſſa & s'en rendit Maître. 1560.

Garigny privé de ſon Gouvernement, par une ſi noire trahiſon, allá demánder au Duc de Guiſe qu'on luy fiſt Juſtice & qu'on le reſtabliſt: mais ce Duc n'eſtoit en eſtat d'executer ny l'un ny l'autre. Ce qu'il avoit de Troupes luy eſtoit abſolument neceſſaire pour ſa propre conſervation, & il ne pouvoit ſans une extrême imprudence en détacher une partie pour le Siége de Verſeüil. Cette conſideration l'obligea de contenter ou pour mieux dire, d'amuſer par de belles paroles Garigny, qui s'en eſtant laſſé, retourna de là les Alpes, où vray-ſemblablement il ſuborna les aſſaſſins, qui tuerent Bonneval dans Revel. La Sague fut ainſi vengé, ſans qu'il s'en mêlaſt, & ce qui ſurvint quatre jours aprés ſon interrogatoire montra qu'il avoit dit plus vray qu'il ne penſoit. La Ferriere Confident du Prince de Condé, avoit formé une intelligence avec les Calviniſtes de Lion, pour ſurprendre cette riche Ville ; & il ſe diſpoſoit à l'executer lors qu'il reçut une Lettre du Prince de Condé, qui luy commandoit de ſurſeoir. La cauſe de ce changement vint du Conneſtable, qui s'imaginant d'obtenir des Eſtats, l'éloignement de la Maiſon de Guiſe, pourvû que les Princes du Sang y fuſſent preſents, leur avoit écrit de venir à la Cour en toute maniere, & de ſe garder ſur tout de rien entreprendre, de peur de don-

1560. ner gain de cauſe à leurs ennemis, qui les perdroient de réputation s'ils pouvoient juſtifier que dans le temps que les Princes du Sang accuſoient la Maiſon de Guiſe, d'uſurper l'Adminiſtration de l'Eſtat ; ils en ſurprenoient eux-mêmes les principales Places.

Le Prince de Condé convaincu de cette raiſon, avoit écrit à la Ferriere, de ſe contenter de tenir le deſſein en eſtat d'eſtre executé au premier ordre. Mais un accident imprevû, contraignit la Ferriere de hazarder à contre-temps ſon entrepriſe. Il faiſoit reporter de nuit, pour obeïr au Prince de Condé, les armes qu'il avoit diſtribuées aux Conjurez, dans une maiſon d'où on les avoit tirées, lors qu'un des Porte-faix dont il ſe ſervoit, en avertit d'Achon Abbé de Savigny, fils de la ſœur du Marêchal de Saint André Gouverneur de Lion, qui prenoit le ſoin des affaires publiques de la Ville, en qualité de Lieutenant de ce Marêchal, pendant ſon abſence.

Dans la relation du premier complot des Calviniſtes contre Lion.

D'Achon qui n'avoit pas moins de préſence d'eſprit que de défiance, manda à Proſt Capitaine du Quartier, où eſtoit cette maiſon, de l'inveſtir avec trois cens hommes, ce qui fut executé ſur le champ. La Ferriere qui logeoit dans la maiſon prochaine, ſçachant qu'il n'y avoit que trente Soldats dans celle que l'on inveſtiſſoit, courut à leur ſecours avec ſoixante autres ſeulement : Il les dégagea : Il mit en fuitte Proſt : Il ſe ſaiſit du Pont ſur le Rône, & demeura toute la nuit

Maître de la partie de Lion, qui eſt entre cette Riviere & celle de la Saone. Il attendit juſqu'au lendemain que les autres Conjurez le ſecouruſſent; & s'ils l'euſſent fait, ſon deſſein auroit infailliblement réüſſi : mais d'Achon y mit ſi bon ordre, qu'aucun Calviniſte n'oſa ſortir de ſon logis. La Ferriere ſe voyant abandonné, demanda la permiſſion de ſortir. Et d'Achon ravy d'éviter ſi facilement l'extrême danger où il ſe trouvoit, fit incontinent ouvrir la Porte à la Ferriere & à ſes quatre-vigt-dix Soldats. Cette fauſſe tentative hâta la Maiſon de Guiſe d'executer le deſſein qu'elle avoit formé contre le Prince de Condé, & la fit réſoudre à une ſincere convocation des Eſtats, qu'elle n'avoit auparavant propoſée que par feinte, & pour découvrir ſes veritables ennemis. Les trois principales raiſons qui la diſpoſerent à changer d'avis, conſiſtoient en ce qu'elle diminüoit conſiderablement le nombre de ſes ennemis, en oſtant toute ſorte d'excuſe à ceux qui n'en avoient point d'autre pour prendre les armes, que le refus de convoquer les mêmes Eſtats. Elle n'avoit point de meilleur ſecret que celuy-là, pour attirer à la Cour les deux premiers Princes du Sang : pour les faire déclarer Rebelles, s'ils refuſoient d'y aſſiſter, & pour ſe ſaiſir de leurs Perſonnes s'ils y venoient. Enfin elle ſe promettoit de l'induſtrie de ſes Emiſſaires, diſperſez dans tous les Baillages & dans toutes les Provinces de France : Que tous les Députez y ſeroient choiſis à ſa devotion ; & que par conſequent ſon 1560.

seureté. Mais la Comtesse répondit, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il se remist encore une fois à la discretion de ses capitaux ennemis, en retournant seul à la Cour, où la Maison de Guise avoit les Gens de Guerre à sa discretion. 1560.

Elle s'expliqua davantage dans la Lettre qu'elle écrivit sur le même sujet à la Reyne Mere. Car elle ajoûta que Sa Majesté ne devoit point douter, que le Prince de Condé n'assistast aux Estats, si le Roy le commandoit absolument; puis que sa qualité l'obligeoit de montrer aux autres l'exemple d'une parfaite obeïssance : Mais que Sa Majesté ne devoit ny trouver estrange, ny prendre pour une insolence la necessité où ce même Prince seroit reduit de venir si bien accompagné, qu'il se pût garantir en un besoin de l'insulte de ses ennemis. Dans la Lettre de la Dame de Roye à la Reyne Mere.

La Reyne Mere justement offensée d'une si libre déclaration, répartit qu'un Sujet quelque grand qu'il fust, ne devoit point chercher d'autre seureté auprès de son Souverain, que celle de ses bonnes graces ; & que si le Prince venoit plus accompagné qu'il ne falloit, il trouveroit que le Roy le seroit encore assez pour luy donner la Loy.

Ce qui faisoit écrire la Reyne Mere en des termes si peu conformes à la conjoncture d'alors, où la dissimulation estoit si necessaire, estoient les nouvelles causes de chagrin qui venoient de luy estre suggerées. La Sague intimidé par les ménaces, ou corrompu par les promesses de la

1560. Maiſon de Guiſe, avoit revelé que ſi l'on trempoit dans l'eau les Lettres du Vidâme de Chartres au Prince de Condé, tout le ſecret de la Conſpiration contre la Maiſon de Guiſe, y paroiſtroit écrit de la propre main de Firmin d'Ardois, Secretaire du Conneſtable. L'enveloppe ſe trouva par hazard chez le Secretaire d'Eſtat l'Aubeſpine, dans le lieu où l'on balioit les ordures, & l'on y lut, aprés l'avoir trempée dans un ſceau d'eau, que le Conneſtable perſiſtoit dans la reſolution de faire perir la Maiſon de Guiſe dans l'Aſſemblée des Eſtats, & qu'il prenoit ſi bien ſes meſures, que la choſe s'executeroit ſans violence & par l'ordre des mêmes Eſtats, quelque oppoſition qu'il y euſt de la part du Roy & de la Reyne Mere, pourvû que le Roy de Navarre & le Prince de Condé, animaſſent par leur preſence ceux qui ne ſe hazarderoient qu'à leur conſideration. D'Ardois aprés avoir écrit cela au nom de ſon Maître ajoûtoit en ſon nom, & par forme de commentaire, que le ſentiment du Conneſtable n'eſtoit pas le plus commun : Et que la plûpart de ſes amis & des ſerviteurs des Princes, eſtoient d'avis qu'à leur arrivée à la Cour, ils attaquaſſent ouvertement ceux de Guiſe ; parce que les Courtiſans qui n'avoient encore oſé ſe déclarer, le feroient infailliblement pour le Sang Royal, & que le Conneſtable même ſeroit ravy qu'on le vengeaſt par une voye plus courte, que celle qu'il propoſoit, pourvû qu'on ne l'en euſt point auparavant averty.

Cet éclairciſſement fit reſſerrer le Vidâme, de ſorte que ſa femme même n'eut plus la liberté de le voir, quoy qu'elle offriſt de demeurer Priſonniere avec luy. On l'interrogea ſur l'enveloppe, dont on vient de parler, & il répondit que comme il n'y avoit rien deſſus écrit de ſa main ny de celle de ſon Secretaire, & qu'elle n'eſtoit point fermée de ſon cachet, on ne pouvoit dans les formes le contraindre de l'avoüer pour ſienne. On le preſſa ſur l'équivoque de ſa Lettre ; & il répondit, qu'il n'y en avoit point à la bien prendre ; parce qu'il avoüoit que Meſſieurs de Guiſe eſtoient ſes parens & ſes amis : Mais que cette alliance ne pouvant entrer en comparaiſon, avec celle qu'il avoit l'honneur d'avoir avec la Maiſon de Bourbon, on ne devoit pas trouver étrange qu'il ſe déclaraſt pour celle-cy, au préjudice de ceux-là ; & que dans le differend ſurvenu pour l'Adminiſtration des affaires publiques, il offriſt aux Princes du Sang de les ſervir envers & contre tous, excepté le Roy leur commun Maître. 1560.

La Maiſon de Guiſe le voyant imprénable de ce coſté-là, l'attaqua par un autre par où il n'étoit point en garde. Elle fit une exacte recherche de ſes folies de jeuneſſe : Elle trouva beaucoup de violences, dont il ne s'eſtoit poins mis en peine de prendre abolition : Elle en pourſuivit la punition, ſous le nom des perſonnes intereſſées, & elle reduiſit ainſi le Vidâme aux termes de ſe voir bien-tôt condamné ſous couleur de Juſtice. Ses amis le voyant en danger luy ſuggererent une

1560. défaite, dont il se prévalut admirablement. Il presenta Requeste au College des Chevaliers de l'Ordre de Saint Michel. Il leur representa, que les divers procês que l'on instruisoit contre-luy tiroient à une longueur insupportable, & que la maladie où il estoit ne luy permettoit pas de demeurer plus long-temps en prison, sans s'exposer au peril évident de perdre la vie. Ensuite il demanda, que puis qu'il avoit l'honneur d'estre de leur Corps ; il luy fut permis de joüir d'un des Privileges de l'Ordre, qui donnoit pouvoir à ses Collegues d'examiner son procês en premiere instance, & deffendoit à tous autres Juges de s'en mêler, jusqu'à ce que les mêmes Collegues eussent déclaré qu'il avoit commis des crimes contre la Majesté Royale, qui méritoient que l'Ordre luy fust osté.

Dans le procês du Vidâme de Chartres.

L'Ordre de S. Michel s'assembla extraordinairement sur ce sujet, & la Requeste du Vidâme fut leuë par le Cardinal de Lorraine, en qualité de Chancelier de cet Ordre. Le Connestable opina le premier, & conclut qu'on ne devoit point refuser cette grace, au dernier d'une des plus Illustres Maisons du Royaume, recommandable par ses belles qualitez, par son merite, par son alliance avec la Maison Royale, & par de grands services rendus à la Couronne, tant par la voye des armes, que par celle des negociations, sous les Regnes précedens. Il ajoûta des termes qui blâmoient indirectement la procedure tenuë contre l'Accusé. Et le Cardinal de Lorraine qui s'en sentit piqué, y répondit avec tant d'aigreur, que si le

Duc

Duc ſon frere ne l'euſt obligé de ſe taire, il y euſt eu dés lors une manifeſte rupture, entre les Maiſons de Guiſe & de Montmorency. L'avis du Conneſtable fut ſuivy, & le Cardinal qui en imputoit la cauſe, à ce qu'il n'y avoit point eu aſſez de Chevaliers à ſa devotion, en fit créer dés le lendemain dix-huit, entierement dévoüez aux intereſts de la Maiſon de Guiſe, quoy que le Conneſtable ſe plaigniſt qu'une promotion ſi nombreuſe & ſi tumultuaire, n'eſtoit qu'une profanation de l'Ordre. 1560

La Maiſon de Guiſe employoit ainſi toute ſon induſtrie à ſe maintenir. Cependant elle ne faiſoit aucune démarche, qui ne multipliaſt le nombre de ſes ennemis. Le procês du Vidâme luy en attira tant de nouveaux ; ou pour mieux dire, augmenta de ſorte la hardieſſe de ceux qu'elle avoit déja, que ne ſe croyant point en ſeureté, quelque ordre qu'elle euſt mis dans les Provinces, elle reſolut de renforcer les Troupes qu'elle avoit prês du Roy. Celles qu'elle tira des Provinces ſans les trop dégarnir, conſiſtoient en deux Corps, dont l'un eſtoit compoſé des Garniſons tirées des Places, que l'on avoit reſtituées en Italie ; & l'autre de l'Armée qui revenoit d'Ecoſſe, où elle n'eſtoit plus neceſſaire aprês la Paix concluë entre ce Royaume & celuy d'Angleterre. La Maiſon de Guiſe ne manquoit que de prétexte pour ſe diſpenſer de la licentier, & la fortune luy en fournit deux à point nommé.

Charles Dupuy Seigneur de Monbrun, Chef

1560. des Calviniſtes du Dauphiné prit les armes pour ſe délivrer de la pourſuitte du Parlement de Grenoble qui avoit donné contre luy un Arreſt de priſe de corps. Comme il ſe ſentoit trop preſſé par les Trouppes Catholiques qu'il eut auſſi-toſt ſur les bras; il ſe jetta dans le Comtat d'Avignon, où il tranſporta le théâtre de la Guerre.

Antoine Durechien cadet de la Maiſon de Mouvans, Chef des Calviniſtes de Provence, qui s'étoit ſoûlevé avec deux mille hommes pour appuyer le ſuccez prétendu de la Conſpiration d'Amboiſe, la voyant étouffée n'avoit pas voulu remettre l'épée au fourreau. Il s'eſtoit mis à deſoler les Egliſes Catholiques du plat-païs, ſous couleur d'en abattre les Images. La Maiſon de Guiſe en eſtant avertie fit marcher dans ces deux Provinces une partie de l'Armée du Piémont, & manda le reſte avec celle d'Ecoſſe, ſans en donner d'autre raiſon que celle du danger où le Roy ſeroit expoſé s'il ne renforçoit ſa garde au milieu de tant de troubles. Mais la principale confiance de la Maiſon de Guiſe conſiſtoit dans les aſſurances que les Miniſtres du Roy de Navarre luy avoient données de diſpoſer ce Prince à venir, & à mener le Prince de Condé ſon frere aux Eſtats. Car ſans ces précautions les voyages du Comte de Cruſſol & du Cardinal de Bourbon en Guyenne euſſent eſté inutiles. Cette Province la plus ſpatieuſe du Royaume eſtoit peuplée de Calviniſtes qui ne ſe cachoient plus pour s'acquitter des exercices de leur Secte, parce que le Roy de Navarre avoit preſque

formé le deſſein de ſe déclarer pour elle. Il n'alloit que tres-rarement à la Meſſe ; il avoit laiſſé ſéduire ſes Sujets de Bearn, d'Armagnac, de Foix & de Bigorre, par les Miniſtres Boiſnormant, Henry, la Gaucherie & la Fontaine. Il enduroit que l'on menaſt au Prêche le Prince de Navarre ſon fils qui n'avoit que ſix ans ; & pour derniere marque de ſon égarement, il avoit fait venir de Genêve le Miniſtre Theodore de Beze, Favory de Calvin, pour eſtre Précepteur du meſme Prince de Navarre, & il le faiſoit prêcher publiquement dans Nerac. 1560.

Le Cardinal de Bourbon ſon frere qui l'alla trouver dans la meſme Ville luy reprocha avec tant de force le tort qu'il faiſoit à ſa Maiſon, en abandonnant à contre-temps la Religion de ſes Ancêtres, qu'il le fit retourner à la Meſſe, & ce fut la premiere marque que l'on eut de luy qu'il ne ſeroit pas impoſſible de l'attirer à la Cour.

Cruſſol le preſſa là deſſus d'aſſembler ſon Conſeil, où le Prince de Condé & les amis qu'il avoit acquis auprês du Roy de Navarre depuis ſon arrivée en Guyenne, ſe mirent inutilement en devoir de repreſenter qu'il y auroit de la vanité, de l'indiſcretion, de la témérité & de la folie à ſe trouver aux Eſtats dans la conjoncture preſente : ils s'expliquerent, en ajoûtant qu'il y auroit de la vanité à préſumer que les Eſtats fuſſent aſſemblez pour autre choſe que pour affermir la Maiſon de Guiſe dans le Gouvernement au préjudice de la Maiſon Royale : Qu'il y auroit de l'indiſcretion à s'imagi-

1560. ner que le Cardinal de Lorraine ne cherchaſt pas les voyes de réparer les fautes qu'il avoit faites en laiſſant échapper la proye qu'il avoit tenuë, lors que le Roy de Navarre & le Prince de Condé s'étoient imprudemment venus jetter entre ſes bras : Qu'il y auroit de la témérité à prétendre eſtre les plus forts, en un lieu où leurs Ennemis appelleroient infailliblement les meilleures Troupes de l'Eſtat, & qu'enfin il y auroit de la folie à monter de ſon propre mouvement ſur le meſme échaffaut, dont on n'eſtoit deſcendu que par miracle.

Mais le Comte d'Ecars, & le Chancelier Bouchard oppoſerent à ces quatre invincibles raiſons, qu'il falloit obeïr au Roy, & par une ſoûmiſſion aveugle fermer la bouche à la calomnie qui noirciſſoit horriblement la Maiſon Royale de Bourbon, en imputant au Roy de Navarre & au Prince de Condé de ne tramer depuis un an que des deſſeins de rebellion : Qu'il n'y avoit point d'exemple que la Foy publique euſt eſté violée en des perſonnes de leur rang, & que les affaires n'étoient point aſſez affermies au dedans du Royaume pour donner occaſion à la Cour de commencer par eux à devenir infidele. Qu'il valloit mieux ſans comparaiſon que l'un & l'autre ſe hazardaſſent ſur la parole du Roy & ſur un ſauf-conduit que Sa Majeſté avoit generalement accordé à toute la Nation Françoiſe, que s'ils s'expoſoient à l'abomination publique par une honteuſe deſertion, & s'ils ſe releguoient eux-mêmes dans un coin du Royaume où ils ſeroient bien-toſt accablez.

La belle-mere & la femme du Prince de Condé ne pouvant détourner le Roy de Navarre de suivre le dernier de ces avis se retrancherent à luy remontrer que puisqu'il estoit inébranlable dans sa résolution, il laissast du moins le Prince son frere en Guyenne, & que c'estoit là la meilleure précaution qu'il pouvoit prendre pour la sûreté de sa vie, puisque la Maison de Guise n'oseroit attenter à sa personne tant qu'elle verroit le Prince de Condé en estat de se venger. 1560.

Mais le Roy de Navarre soûtint que le Prince de Condé estant le principal accusé ne pouvoit s'absenter sans fournir luy-même une entiere conviction de son prétendu crime. Ainsi les deux premiers Princes du Sang se mirent en chemin sur la fin du mois de Septembre 1560. & l'Archevêque de Vienne qui prévoyoit leur perte voulut employer les derniers momens de sa vie à prévenir s'il estoit possible les malheurs qu'elle attireroit sur sa patrie. Il estoit malade à Melun, & quoyqu'il n'eust pas encore cinquante ans, sa santé s'estoit tellement affoiblie dans les Ambassades de Constantinople, d'Angleterre & de Madrid, qu'il avoit exercées avec une réputation extraordinaire, qu'il ne doutoit pas que sa fin ne fust proche. Il se fit donner une plume: il choisit le plus adroit & le plus fidelle de ses serviteurs, & il le fit porteur d'une Lettre à la Ducheſſe de Montpensier pour la faire souvenir qu'elle luy avoit plusieurs fois promis de s'opposer de toute sa force aux entrepriſes de la Maison de Guise, aussi-tost que le

1560. Duc ſon mary auroit eu raiſon des biens que le Conneſtable de Bourbon avoit laiſſez par Teſtament à Charlotte de Bourbon ſa mere: Que cette conjoncture eſtoit arrivée; & que quand elle ne le ſeroit pas, le danger de l'Eſtat eſtoit ſi preſſant qu'il n'y avoit point de bon François qui ne duſt négliger ſes propres affaires pour y remédier: Que le Prince de Condé ne ſeroit pas plûtoſt arrivé à la Cour qu'on l'arreſteroit priſonnier, & que le Roy de Navarre ſeroit obſervé de ſi prés, qu'il ne pourroit non plus remüer que s'il eſtoit en priſon: Qu'il y avoit peu de fondement à faire ſur le Cardinal de Bourbon: Car outre qu'il eſtoit de trop petite vertu pour ſauver ſes freres, la Maiſon de Guiſe eſtoit aſſez perſuadée du peu d'inclination qu'il avoit pour eux, puiſqu'elle s'eſtoit ſervie de luy comme d'un Inſtrument pour les perdre. Que la Maiſon de Guiſe faiſoit ſi peu d'eſtime du Duc de Montpenſier ſon mary & du Prince de la Roche-ſur-Yon ſon beau-frere, qu'elle ſe vantoit d'amuſer le premier avec des Melons de Touraine, & le ſecond avec du Cotignac d'Orleans. C'eſt ainſi qu'elle ſe moquoit des deux Gouvernemens qu'elle leur avoit procurez: Que l'authorité de la Reyne Mere ne dureroit qu'autant que la Maiſon de Bourbon ſeroit redoutable à celle de Guiſe: Et que comme celle-cy cherchoit l'appuy de la Nobleſſe, celle-là ne ſe pouvoit auſſi conſerver que par le même appuy: Que ſi les Princes du Sang ne s'éloignoient pas de leurs veritables intereſts, ils trouveroient encore en France des Pothons & des Vignoles:

Dans la Lettre de Marillac à la Ducheſſe de Montpenſier.

Que le Conneſtable de Montmorency languiſſoit dans une fatale pareſſe, & que cependant on ſçavoit que la Sague l'avoit compris dans ſa dépoſition: c'eſt à dire qu'il eſtoit écrit ſur le papier rouge. Qu'on luy feroit l'honneur en qualité de premier Officier de la Couronne de s'attaquer à luy immédiatement aprês que l'on ſe ſeroit défait du Roy de Navarre & du Prince de Condé, & que ny ſes biens, quoyqu'il fûſt le plus riche particulier de l'Europe aprês le Duc de Montpenſier, ny ſes enfans, quelques vaillans qu'ils fuſſent, ne ſeroient plus capables de le garentir d'une entiere ruïne aprês qu'il auroit perdu ſes deux Protecteurs: Que ſi le Roy de Navarre n'eſtimoit pas aſſez ſa vie pour eſtre touché du deſir de la conſerver, il ne devoit point au moins négliger le ſalut de ſon fils unique, ny ſortir de la Guyenne ſans l'avoir enfermé dans la forte Place de Navarrins: Que le Prince de Condé devoit pour la meſme raiſon envoyer ſes enfans à Sedan; & que comme la Maiſon de Guiſe pour ſe maintenir avoit formé une étroite liaiſon avec l'Eſpagne: auſſi la Maiſon de Bourbon à ſon exemple ſeroit peut-eſtre bien conſeillée d'avoir recours aux Princes de l'Empire, ſi les forces qu'elle leveroit en France n'eſtoient point égales à celles que la Maiſon de Guiſe avoit déja levées ſous le nom du Roy. 1560.

Ces deux Seigneurs avoient autrefois garanty le Royaume de l'oppreſſion des Anglois.

La Ducheſſe de Montpenſier animée par ces invincibles raiſons dépêcha un Gentil-homme au Conneſtable, avec ordre auſſi-toſt qu'il auroit négocié avec ce premier Officier de la Couronne;

1560. de passer à Sedan, sous prétexte d'aller aux eaux de Spa. Ce Gentilhomme n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuër au succez de sa Commission. Mais il fut assez mal-heureux pour ne pouvoir tirer ny le Connestable de son assoupissement, ny le Duc de Boüillon de la crainte de s'attirer la guerre contre la Doüairiere de Lorraine, s'il donnoit retraitte aux ennemis de la Maison de Guise.

Ainsi la prudence & l'adresse de la Ducheſſe de Montpensier échoüerent également contre ces deux grands obstacles, & l'Archevêque de Vienne las de souffrir que le malheur de sa patrie l'emportast sur les conseils qu'il suggeroit pour l'en délivrer, en conçut un chagrin qui acheva de le mettre au tombeau.

La Maison de Guise ainsi délivrée d'un Conseiller d'Estat dont elle apprehendoit le génie & la fermeté, fut enfin avertie par ses Espions que le Roy de Navarre & le Prince de Condé s'estoient mis en chemin pour assister aux Estats; mais que le nombre des Gentils-hommes presque tous Calvinistes & des gens de guerre qui les accompagnoient estoit si grand, que rien ne les empêcheroit de surprendre les Villes importantes qui se trouveroient sur leur passage, s'ils en avoient formé le dessein.

Comme Poitiers estoit la premiere de celles qui courroient risque, on y envoya le Marêchal de Thermes avec un Corps considerable à deux fins. L'une de persuader les Princes à force de remontrances qu'ils renvoyassent leur Cortege; l'autre d'observer

d'obſerver ſi curieuſement leur marche qu'il leur fuſt impoſſible de s'emparer d'aucune Ville de conſequence, ſi la fantaiſie leur en venoit : Mais le Marêchal de Thermes trouva l'eſprit du Roy de Navarre tellement ſoûmis qu'au premier témoignage qu'on luy rendit du ſoupçon que la Cour avoit conçu de ſon eſcorte, il la renvoya toute entiere, & ne retint que les domeſtiques qui luy eſtoient abſolument neceſſaires. 1560.

Le Prince de Condé ſuivit l'exemple de ſon frere, quoyqu'il ne fuſt pas de meſme ſentiment que luy, ſoit qu'il ne luy vouluſt pas céder dans l'apparence meſme de la généroſité, ou qu'il jugeaſt aſſez qu'il luy ſeroit impoſſible de ſe deffendre avec l'eſcorte qu'il avoit menée, puiſqu'elle eſtoit preſque toute compoſée des feudataires du Roy de Navarre.

La Maiſon de Guiſe avertie que les deux freres concourroient à leur perte, l'aîné faute de conduite, & le cadet par un mouvement mêlé de deſeſpoir & de faux courage, fit transferer les Etats de Meaux à Orleans. Le nombre des Calviniſtes eſtoit ſi grand dans cette Ville, que le Roy pour y entrer apporta les meſmes précautions que s'il eût eu deſſein de la ſurprendre. Il y fit d'abord couler ſecrettement des Gens de guerre traveſtis : & Sipierre qui en eſtoit Lieutenant ſe preſenta enſuitte avec de leſtes Troupes devant l'une des Portes qui luy fut ouverte. Il y laiſſa des Gardes ; il marcha droit à la Maiſon de Ville : il commanda aux Habitans d'y porter leurs armes, & il fit

1560. la visite par leurs maisons, sous prétexte de voir s'ils n'en avoient point retenu. Le Prince de la Roche-sur-Yon y mena le reste de la Cavalerie, & la Cour y fit son entrée le dix-huit d'Octobre mil cinq cent soixante, après que tout y eut esté disposé de la mesme maniere que s'il eust esté question de soûtenir un siege.

Comme il n'y avoit eu personne dans le Royaume plus opposé aux Calvinistes que le Cardinal de Tournon, la Maison de Guise le rappella d'Italie, où elle l'avoit confiné depuis douze ans, & n'oublia rien de ce qui servoit à luy faire oublier une si longue persecution. Mais le Cardinal de Tournon ne se rendit pas tant à ses caresses qu'à la Justice de la cause qu'il luy voyoit embrasser; il crut qu'elle n'avoit point d'autre motif que d'étouffer l'Heresie. Et il luy proposa qu'il n'y avoit plus d'autre voye pour arriver à cette fin prétenduë que de faire signer dans le Royaume la confession de Foy dressée en Sorbonne en mil cinq cent quarante & un: Puisque les Calvinistes ne croyant pas la pouvoir signer en seureté de conscience, seroient découverts & opprimez à mesure qu'ils refuseroient de se soûmettre.

La Maison de Guise agréa cet expédient; car encore qu'il ne partist que du zele dont le Cardinal estoit transporté, elle le regardoit neanmoins comme un secret de se deffaire de tous ses ennemis, & d'éviter en mesme temps la haine qui luy en reviendroit. Elle le mit en pratique; mais soit qu'il ne fust plus de saison, ou qu'il fist trop d'éclat,

il produisit un effet contraire à celuy qu'on en attendoit. Il jetta la deffiance dans les esprits, & il servit comme de signal à ceux qui auparavant estoient demeurez fermes à la Cour pour les avertir que l'heure de s'en retirer estoit venuë. 1560.

Les moins intelligens apperçurent que la Maison de Guise estoit sur le point de lever le masque, & de forcer les Estats à luy accorder ce que la modestie & les Loix du Royaume luy deffendoient d'espérer.

L'Amiral de Châtillon partit sous pretexte d'une violente maladie qui survint alors à sa femme, & d'Andelot le suivit immédiatement après. Il se plaignit hautement qu'on travailloit à corrompre les Officiers de l'Infanterie Françoise, afin qu'ils n'obéïssent plus à ce qu'il leur commanderoit. Le départ de l'Amiral & de d'Andelot ne fut pas si secret que le Cardinal de Lorraine n'eust pû les faire arrester s'il eust voulu. Mais il apprehenda d'effaroucher le Roy de Navarre, & le Prince de Condé qui venoient de Guyenne, & de leur donner occasion de retourner sur leurs pas. Il se contenta de donner des ordres dans les Provinces de Bourgogne & de Bretagne, où les Châtillons s'acheminoient pour la détention de quiconque s'y soûleveroit sans exception & sans réserve, pour l'instruction extraordinaire de leurs procez, & pour le rasement de leurs Maisons.

Il usa presque de la mesme précaution à l'égard de la Ville de Paris & de l'Isle de France, dont Montmorency fils aîné du Connestable estoit Gou-

1560. verneur. Car outre qu'il échappoit de temps en temps des termes à ce jeune Seigneur qui donnoient sujet de douter de sa Religion ; sa liaison avec ses cousins germains de Châtillon estoit trop étroite, & trop universellement connuë pour empêcher qu'on ne le soupçonnast d'estre de leur party, quoyque le respect qu'il devoit à son pere, passionné Catholique s'il en fust jamais, le retint au dehors dans l'ancienne Communion de l'Eglise.

On écrivit au Parlement de veiller à la seureté de Paris, & de s'opposer en toute maniere aux Assemblées des Calvinistes durant la nuit qui tendoient à s'en emparer. On fit visiter les Maisons où l'on avoit mis des magazins d'Armes cachées ; & quoyqu'il ne s'y en trouvast point, on avertit la Bourgeoisie de vivre avec autant de deffiance jusqu'à la conclusion des Estats, que si elle estoit sur le point d'estre attaquée.

Mais comme le Prince de Condé avoit autant d'Espions qu'il y avoit de Calvinistes dans le Royaume, & qu'il y avoit à craindre que s'il communiquoit à son frere ; les avis qu'il recevoit de tant d'innovations, il ne l'obligeast à retourner en arriere, ou du moins à s'arrester en chemin, la Maison de Guise prévint ces deux inconveniens par autant d'artifices. Le premier fut de chasser d'auprès du Roy de Navarre le fameux Theodore de Beze que les Calvinistes regardoient comme le présomptif Successeur de Calvin. Il estoit passé de Genêve où il exerçoit le Ministere en Guyenne ;

où il pervertit les deux tiers de la Province en moins de temps qu'il n'en auroit fallu pour expliquer la difference de ces dogmes d'avec ceux des Catholiques, tant il y avoit pour lors de disposition à l'Héréſie dans les esprits des Gascons. La joye d'avoir changé en Prêche la principale Egliſe de Nerac, & de ſe voir écouté de la plus illuſtre Nobleſſe luy avoit inſpiré la hardieſſe de ſolliciter le Roy de Navarre de preſſer avant ſon départ la Cour qu'elle fiſt executer l'Edit de Fontaine-Bleau dans toute ſon étenduë. Mais les trois favoris du Roy de Navarre gagnez par la Maiſon de Guiſe, ou craignant que Beze ne les ſupplantaſt ſe ſervirent de l'occaſion qui ſe preſentoit d'elle-même pour le ruïner dans l'eſprit de ce Prince. Ils luy remontrerent que Beze ne tendoit qu'à le commettre avec la Cour, en luy faiſant faire une demande inutile & à contre-temps: Puiſque perſonne ne pouvoit douter que l'affaire de la Religion qui n'avoit eſté qu'ébauchée par l'Edit de Fontaine-Bleau, ſeroit entierement réglée aux Eſtats. 1560.

Bouchard même le mieux aimé des trois Favoris fit mine de vouloir quitter le ſervice du Roy de Navarre, & de ſe retirer en ſon païs, ce qui acheva de reſoudre ce Prince à l'éloignement de Beze. Il le congédia; mais comme il ne luy pouvoit donner une Eſcorte capable de le garentir des inſultes des Catholiques, & qu'il n'y avoit plus de ſeureté pour Beze s'il ne retournoit à Genêve, il ſe vid bien-toſt réduit à de fâcheuſes extrémitez:

1560. Il ne chemina que de nuit; & ſes traites furent irrégulieres ſelon que les Châteaux des Gentils-hommes de ſa connoiſſance où il oſoit ſeulement loger eſtoient plus ou moins éloignez, du dernier lieu où il arrivoit. Il ſe traveſtit pluſieurs fois: mais ſa barbe longue & fourchüe qu'il s'obſtina de conſerver à cauſe de la gravité qu'elle luy donnoit en prêchant le fit connoiſtre, & le mit ſouvent en danger de ſa vie: ſon bonheur & ſon adreſſe le tirerent neanmoins de peril, & le ramenerent à Genêve où ſes amis le pleuroient déja comme mort.

Le deuxiéme artifice de la Maiſon de Guiſe fut d'envoyer le Cardinal d'Armagnac attendre le Roy de Navarre à Verteüil, Maiſon de plaiſance du Comte de la Rochefoucaud en Angoumois. Ce Cardinal eſtoit entré dans le monde en réputation d'homme extraordinairement vain & parfait courtiſan. Ceux qui luy attribuoient la premiere de ces qualitez ſe fondoient ſur ce qu'il avoit commencé de prendre le nom de ſa Maiſon, quoyqu'il ne ſortiſt que d'un bâtard d'Armagnac, au lieu que les autres Cardinaux s'eſtoient contentez du nom de leur Titre, ou de leurs Evêchez lors qu'ils en avoient. Ceux qui luy reprochoient l'humeur courtiſane prétendoient avoir remarqué qu'il n'y avoit point de complaiſance qu'il n'euſt renduë à tous ceux qui depuis quarante ans qu'il faiſoit ſa cour, avoient eu la principale direction des affaires politiques. Il n'avoit rien de plus conſiderable que l'honneur d'eſtre allié du Roy de Navarre; & ſon

plus grand ſoin eſtoit de témoigner à ce Prince l'eſtime qu'il en faiſoit par un empreſſement extraordinaire à luy rendre ſervice, & par la recherche des moindres auſſi-bien que des plus éclatantes occaſions qui pouvoient ſervir à témoigner ſon zele. La Maiſon de Guiſe qui connoiſſoit ſon génie s'en ſervit comme d'inſtrument pour éluder le dernier effort du Comte de la Rochefoucaud, & des autres amis du Prince de Condé qui prétendoient retenir dans l'Angoumois le Roy de Navarre, par l'exemple des Châtillons, dont le départ de la Cour ne pouvoit eſtre imputé qu'à une raiſonnable deffiance. Mais on n'écoute rien avec tant de plaiſir que ce qui flatte nos deſirs: Et le Cardinal d'Armagnac par l'eſperance qu'il donnoit au Roy de Navarre d'obtenir par ſa ſeule preſence tout ce qu'il ſouhaitteroit de la Cour & des Eſtats, l'emporta ſur les juſtes ſoupçons de la mort ou de la priſonque ſes amis tâchoient de luy ſuggerer. Il conduiſit ces deux Princes à Poitiers dont Montpeſat Gouverneur de la Ville, & Lieutenant des Gendarmes du Duc de Guiſe leur fit fermer les portes ſous pretexte d'un ordre general qu'il diſoit avoir reçu de la bouche de Sa Majeſté & de celle de la Reyne Mere, de ne recevoir dans Poitiers aucune perſonne de qualité. 1560.

Dans le voyage du Cardinal d'Armagnac à Vertueüil.

Le Roy de Navarre irrité de ce refus ſe retira à Luſignan, & y attendit le Courrier qu'il avoit dépêché à Fontaine-Bleau pour la révocation de l'Ordre, qui luy défendoit l'entrée de Poitiers.

Le Prince de Condé ſe prévalut du retardement

1560. & de la colere du Roy de Navarre, & luy repreſenta encore une fois qu'il falloit profiter de la conjoncture & du délay que donnoient leurs ennemis pour ſe tirer de leurs mains: Que c'eſtoit le le dernier avis ſalutaire que la fortune leur pouvoit donner, & que leur retour en Guyenne ne paſſeroit ny pour une inconſtance, ny pour un mépris de la volonté du Roy: Mais pour une juſte précaution fondée ſur la malignité des ordres envoyez à Montpeſat qu'on ne pouvoit douter avoir eſté ſollicitez & dictez par la Maiſon de Guiſe; il ajoûta que la Cavalerie de Thermes qui n'eſtoit pas moins affidée que Montpeſat à cette Maiſon, les obſervoit & les tenoit preſque inveſtis de toutes parts: Et que s'ils en tendoient davantage on ſe ſaiſiroit de leurs perſonnes, ſans entendre leur juſtification, & l'on en diſpoſeroit au gré de leurs ennemis.

Mais le Cardinal d'Armagnac éluda ces conſiderations par d'autres dont le ſens eſtoit, que comme le caractere du crime que l'on imputeroit au Roy de Navarre & au Prince de Condé, conſiſteroit à reculer; celuy de leur innocence ſeroit d'avancer & d'aller à la Cour la teſte levée: Que comme la Maiſon de Bourbon n'avoit rien fait contre le Roy, elle ne devoit rien apprehender des Eſtats, & que ſa querelle avec la Maiſon de Guiſe eſtoit une affaire particuliere dont une ſi illuſtre Aſſemblée n'avoit garde de ſe mêler autrement que pour maintenir les Princes du Sang dans leurs anciens privileges: Que la Maiſon de Guiſe travailleroit aſſez à ſe garentir de la diminution dont l'authorité

qu'elle

qu'elle uſurpoit eſtoit menacée : & que ſi elle étoit aſſez heureuſe pour corrompre plus de la moitié des Députez, elle dreſſeroit aux Princes du Sang, un pont d'or pour ſe retirer en Guyenne : bien loin de ſe charger des ſoins inutils qu'exigeroit une plus atroce perſecution : Que ſi le Roy de Navarre & le Prince de Condé, retournoient preſentement ſur leurs pas ; ils s'engageroient à contre-temps, dans une Guerre qu'il leur ſeroit impoſſible de ſoûtenir, puis qu'ils n'avoient ny prétexte plauſible, ny argent, ny munitions ny Troupes reglées. 1560.

L'éloquence du Cardinal d'Armagnac n'auroit pas neanmoins remporté tout l'avantage, ſi le Courrier qu'il avoit envoyé à la Cour, n'en fuſt revenu dans le même-temps, avec des dépêches où l'on n'avoit rien oublié de ce qui ſervoit à ſatisfaire le Roy de Navarre, & à calmer ſon chagrin. Le Roy & la Maiſon de Guiſe, deſavoüoient l'ordre que Montpeſat prétendoit avoir reçu, & ſoûtenoient luy en avoir envoyé un directement contraire.

Leurs Majeſtez par d'autres Lettres écrites au Marêchal de Thermes, luy mandoient d'entrer dans Poitiers : de dépoſer Montpeſat pour le punir de ſon inſolence : d'y faire préparer aux Princes une entrée ſolemnelle : & de les y recevoir avec tant de magnificence, que l'accüeil qu'ils recevroient réparaſt l'incivilité, dont on avoit uſé à leur égard.

Thermes qui n'eſtoit pas moins Courtiſan que

1560. Géneral d'Armée, acheva de reſtablir le Roy de Navarre, dans la confiance que le Cardinal d'Armagnac luy avoit inſpirée, & luy perſuada que les Troupes qu'il avoit menées au devant de luy, n'étoient que pour luy faire rendre de plus grands honneurs dans le Poitou. Aprês l'avoir prévenu de la ſorte, il l'accompagna juſqu'à Loches, en marchant toûjours neanmoins à coſté des Princes, dans une raiſonnable diſtance, de peur qu'il ne ſemblaſt les méner Priſonniers, au lieu de les eſcorter. Ils arriverent à Orleans le vingt-neuf de Novembre mil cinq cent ſoixante, ſans que d'autres perſonnes fuſſent ſorties pour les recevoir, que les Princes de la Maiſon de Bourbon : Et la Cour ne leur fit rendre ny les honneurs ordinaires, ny les civilitez bien-ſeantes à leur retour, aprês une ſi longue abſence. Ce mépris leur fut toutefois plus ſupportable que le refus qu'on fit au Roy de Navarre, de le laiſſer entrer à Cheval dans la cour du logis où eſtoit le Roy ; quoy que ce privilege ne luy euſt point encore eſté conteſté. Le Capitaine de la porte commanda, à la verité, qu'elle luy fuſt ouverte : mais ceux qui feignoient de luy obéïr mélerent la ſerrure, & perdirent tant de temps à feindre de la vouloir ouvrir, que le Roy de Navarre ennüyé d'attendre, fut obligé de mettre pied à terre, & de paſſer avec ſon frere par le guichet. L'accüeil qu'ils receurent du Roy François Second, fut extraordinairement froid : Et Meſſieurs de Guiſe qui eſtoient derriere Sa Majeſté, ne bougerent

pas de leur place, nonobſtant qu'ils euſſent accoûtumé de s'avancer, pour embraſſer des perſonnes de moindre qualité ſans comparaiſon, que n'eſtoient les Princes du Sang. 1560.

Le Roy aprés leur avoir dit peu de choſes, les ména à l'appartement de la Reyne Mere, où ceux de Guiſe ne les ſuivirent pas. Ce premier abord coûta des larmes à la Reyne Mere, qui furent diverſement interpretées. Les Calviniſtes s'imaginerent que la compaſſion de l'eſtat où elle ſçavoit que les deux Princes alloient bien-tôt eſtre reduits, les avoit arrachées : Et les Catholiques ſuppoſerent qu'elles eſtoient de joïe, & que la Reyne ne concevoit rien de plus avantageux pour conſerver ſon autorité, que d'avoir en ſa puiſſance les deux ſeules perſonnes qui la pouvoient diminüer. François II. parla des accuſations formées contre le Prince de Condé, qui eſtoient de telle nature, que ce Prince devoit chercher les occaſions de s'en purger, au lieu de les éviter comme il avoit fait à l'Aſſemblée de Fontaine-bleau, par une prompte retraitte en Guyenne. Sa Majeſté ajoûta qu'elle l'avoit mandé pour ce ſujet : Et le Prince de Condé auſſi fier que s'il n'euſt eu rien à craindre, répartit que les calomnies dont on travailloit à le noircir, eſtoient ſi ridicules qu'il n'avoit pas cru qu'il fuſt neceſſaire d'y répondre d'une autre maniere qu'en les mépriſant : Que perſonne n'auroit oſé les produire, ſi elles n'euſſent eſté appuyées par Meſſieurs de Guiſe, ſes parties ſecrettes ; & que cette conſideration

1560. devoit ſuffire pour empêcher Sa Majeſté de leur ajoûter foy en cet article : comme elle devoit être ſuffiſamment convaincüe de l'innocence de l'accuſé ; puis qu'il ſortoit librement d'une Province, où il auroit pû vivre en ſeureté, s'il ſe fuſt ſenty coupable ; pour ſe mettre entre les mains de ſes ennemis, ſur la parole de Sa Majeſté.

Le Roy ne repartit rien à cela ; & le Roy de Navarre & le Prince de Condé s'eſtant bien-tôt retirez ; parce que leur viſite n'eſtoit que de pure cerémonie, le Prince de Condé fut arreſté Priſonnier au bas du degré.

Le Roy de Navarre extraordinairement ſurpris, de l'avoir ainſi conduit dans le piége qu'on luy dreſſoit, offrit en vain de le prendre en ſa garde, & d'eſtre ſa caution. On ne l'écouta point, & la liberté qu'on laiſſa à luy même n'eſtoit qu'en apparence ; puis qu'on l'environna de Gens qui obſervoient toutes ſes démarches, & qui rapportoient juſqu'à la moindre de ſes paroles.

Bouchard ſon Chancelier fut en même temps arreſté dans Saint Jean d'Angely, nonobſtant ſon intelligence ſecrette avec la Cour : Et le malheur de celuy-cy, vint de l'eſperance que conçurent le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine, de trouver dans ſes papiers, & de tirer de ſes dépoſitions une entiere conviction du crime de Leze-Majeſté, en la perſonne du Prince de Condé. Chabot eut ordre de le méner à Orleans, avec tant de ſoin qu'il ne parlaſt à qui que ce fuſt ; & l'on faiſoit l'eſſay de la nourriture qui luy de-

voit estre presentée, de peur qu'il ne s'empoisonnast. Carrouge & Renoüard se saisirent du Château d'Anisi, où la Doüairiere de Roye s'estoit retirée, & conduisirent cette Dame à Saint Germain en Laye, où elle fut étroitement gardée. 1560.

Groslot Bailly d'Orleans, fut encore une fois empriſonné, ſous prétexte d'avoir favorisé l'accroiſſement de l'Hereſie dans ſa Juriſdiction, quoy qu'il ſe fuſt purgé de ce crime en plein Parlement : & la Haye Conſeiller au Parlement de Paris, fut traitté de même, ſans qu'on luy réprochaſt autre choſe, que les lumieres particulieres qu'il avoit des affaires du Prince de Condé.

Le Cardinal d'Armagnac incapable de ſupporter la haine publique, dont il s'eſtoit chargé, ſe mit en devoir de l'éviter en ſe banniſſant de la Cour, & en ſe plaignant hautement de la Maiſon de Guiſe. Mais une place dans le Conſeil, qui luy fut offerte peu de jours après ſa retraitte, ſuffit pour l'en tirer & pour le ſatisfaire ; de maniere que cette ſoudaine inconſtance donna lieu de douter, ſi ſon dépit avoit eſté ſincere.

Dans la commiſſion pour le procês du Prince.

On donna des Commiſſaires au Prince de Condé, à deſſein d'abreger ſon procês ; & l'on affecta de prendre les mêmes qui avoient ſervy à celuy du Vidâme de Chartres. Le Chancelier : le Préſident de Thou : les Conſeillers d'Epeſſes & Viole : le Procureur General Bourdin, & le Greffier en Chef du Tillet, furent nommez pour l'interrogatoire. Mais le Prince de Condé refuſa de les reconnoiſtre & de répondre, à cau-

1560. se du privilege indispensablement attaché à la Maison Royale, de ne pouvoir estre jugé en matiere criminelle, que par le Parlement garny de Pairs, les Chambres assemblées, & le Roy seant en son lit de Justice, comme il avoit paru dans la mémorable affaire du Duc d'Alençon.

Cette défaite qui ne tendoit qu'à reculer le Jugement, fit apprehender aux ennemis du Prince de Condé qu'il ne cherchast à chicaner sa vie par autant de tours que le Conseiller du Bourg en avoit inventez. L'unique voye pour l'en empêcher, consistoit à faire donner un Arrest au Conseil privé, qui déclarast le même Prince dêcheu de son privilege, à cause du crime de Leze-Majesté : mais comme cet Arrest eust supposé manifestement ce qui estoit en question, les Commissaires mêmes ne jugerent pas à propos d'en solliciter l'expedition, & le Prince de Condé eut la liberté d'appeller autant de fois qu'il voulut, jusqu'à ce que le Procureur General requist, que faute de répondre devant les Commissaires, son silence passast pour un aveu formel & judiciaire du crime ; & que cependant on procedast au récolement, & à la confrontation des témoins. Cette Requeste fut accordée, & la Princesse de Condé pour éluder autant qu'il luy seroit possible la perte de son Mary ; se jetta aux pieds du Roy, & obtint par ses larmes, qu'il seroit permis aux deux plus celebres Avocats du Parlement, Robert & Marillac, de luy donner conseil. On les fit venir de Paris, & le premier conseil qu'ils donnerent à l'ac-

cuſé, fut de conſentir de répondre devant les Commiſſaires, pourvû qu'on luy accordaſt auparavant une conference avec ſa Femme, & avec le Roy de Navarre & le Cardinal de Bourbon ſes freres, en preſence des témoins qu'il plairoit au Roy de nommer pour y aſſiſter. Cette grace luy fut refuſée, & comme ſi on euſt eu deſſein de l'avertir, qu'il n'en devoit plus attendre aucune, on luy oſta juſqu'à ſon Valet de Chambre, & l'on ne permit plus à perſonne de luy parler. Une ſi extraordinaire dureté, acheva d'ouvrir les yeux à la Reyne Mere, & luy fit écouter avec plus d'attention qu'auparavant les remonſtrances de la Ducheſſe de Montpenſier, qui ne ceſſoit de luy dire que ſon autorité ceſſeroit infailliblement dans la conjoncture preſente avec la vie du Prince de Condé : Que ceux de Guiſe ne reſpectoient Sa Majeſté, & celle du Roy ſon Fils, que par la crainte du ſeul Prince du Sang, qu'ils jugeoient capable de traverſer leurs deſſeins, & qu'ils ne l'auroient pas plutôt veu perdre la tête ſur un échaffaut, qu'ils leveroient le maſque : Qu'ils s'eſtoient aſſurez du Peuple & des Troupes : Et que la Sur-Intendance des Finances leur avoit donné le moyen de corrompre une partie de la Nobleſſe. 1560.

Dans la ſeconde Requeſte du Prince de Condé.

Mais le mal eſtoit devenu ſi grand, qu'il ſembloit deſormais incapable de remede ; Et le Chancelier de l'Hôpital conſulté par la Reyne Mere, n'en trouva point d'autre, que de ſe jetter entre les bras du Conneſtable, de regagner la confiance des Calviniſtes, par le moyen de Soubiſe, que

1560. la Reyne Mere tenoit toûjours auprès d'elle, pour s'en ſervir au beſoin : de demander du ſecours aux Princes d'Allemagne, contre la Maiſon de Guiſe, & d'avertir le Prince de Condé de ce que l'on tramoit pour luy ſauver la vie.

Le dernier de ces quatre expediens, fut le premier executé, & le Prince de Condé reçut de la main d'un de ſes Gardes un billet, qui l'avertiſſoit de ne deſeſperer ny de ſa vie ny de ſa liberté ; puis que l'on formoit pour le délivrer un party, qui bien-tôt ne ſeroit point inferieur à l'excez de la puiſſance, que la Maiſon de Guiſe avoit uſurpée.

Le Prince de Condé fut d'autant plus ſurpris de ce retour de bonne fortune, qu'il avoit moins ſujet de l'attendre. La diligence dont on uſoit pour inſtruire ſon procês, & la ſoif de ſon Sang que ſes ennemis ne cachoient plus, avoient rallenti ſa fierté : mais il la réprit toute entiere, dans la Lettre qu'il écrivit incontinent aprês à ſa Femme : & les Calviniſtes les moins éclairez, qui ne ſçavoient pas l'avis qu'il avoit reçu, prirent cette Lettre pour une prophetie, tant elle ſe trouva conforme à l'évenement. Elle eſtoit toute de conſolation : Le Prince de Condé ne ſe plaignoit que de l'affliction de la Princeſſe ſa Femme. Il luy donnoit l'eſperance prochaine d'un bonheur ſurprenant & ineſperé ; & il luy déclaroit que plus il approcheroit du ſupplice, plus Dieu travailleroit à proteger ſon innocence.

Les deux Avocats Robert & Marillac, à qui le Prince celoit la cauſe de ſa joïe, n'en furent

pas

pas moins eſtonnez que la Princeſſe de Condé : Ils eſtoient au bout de leur chicanne, & l'expérience ne leur fourniſſoit plus aucune deffaitte pour éluder le jugement du procez dont il s'agiſſoit. Ils avoient avoüé ingenuëment à l'accuſé, qu'il ne leur reſtoit plus d'autre conſeil à luy donner que celuy d'avoir recours à la miſericorde du Roy, & d'eſſayer s'il pourroit ſe tirer d'affaire „ en offrant de retourner à la Communion de l'Egliſe Catholique. Le Prince de Condé qui n'eſtoit que Calviniſte de cabale n'avoit pas témoigné de répugnance à ſa converſion ; & ſes Avocats aprés luy avoir laiſſé le temps neceſſaire pour y penſer ſerieuſement, attendoient qu'il leur en fiſt l'ouverture, lors qu'il leur dit avec toute l'éloquence & la gayeté d'eſprit qu'il avoit recouvrées, que la priſon ne luy eſtoit plus importune, parce qu'il la regardoit, non pas comme la punition d'aucun crime qu'il euſt commis, mais comme une épreuve de ſa conſtance : Qu'il ne s'eſtimoit point en danger, puiſqu'il avoit ſa conſcience nette ; & qu'il avoit réſolu d'attendre dans une profonde tranquillité l'effet de la Providence Divine ſur ſa perſonne, ſans l'interrompre par aucun trait d'inconſtance ou de lâcheté. Il les congédia là deſſus : & le même jour ſept de Novembre, le Roy ſortit d'Orleans ſous pretexte d'aller à la chaſſe : Mais en effet pour n'eſtre pas dans la Ville, lors qu'on executeroit à mort le Bailly Groſlot. Sa Majeſté n'eut pas pluſtoſt traverſé le Fauxbourg, qu'elle ſentit à l'oreille droite un mal ſi violent qu'on fut contraint de la remener dans la 1560.

1560. Ville & de la coucher. La Maiſon de Guiſe ne fut pas ſi touchée de cet accident, qu'elle ne priſt ſoin de déguiſer la meilleure partie de ſa douleur, & de publier par ſes Emiſſaires qu'il n'y avoit rien à craindre : Que la maladie du Roy ne procedoit que du catharre, qui durant ſon enfance luy eſtoit tombé ſur l'oreille droite, & qu'il eſtoit aiſé de diſſoudre & d'attirer au dehors l'humeur maligne qui s'y eſtoit jettée.

Mais les amis du Prince de Condé avoient trop d'Eſpions dans la Chambre meſme de Sa Majeſté pour n'eſtre pas avertis que la maladie eſtoit mortelle, & qu'elle tiroit ſa veritable cauſe d'un abcez formé dans le cerveau qui ſuppurant par l'oreille droite y mettroit la gangrenne. Ils le manderent au Conneſtable qui n'eſtoit point encore arrivé à Orleans, quelqu'inſtance que le Roy luy euſt fait d'y venir ; & quoyque Sa Majeſté luy euſt envoyé le Marêchal de Saint André pour le haſter. Il eſtoit ſorti à la verité de ſa délicieuſe Maiſon de Chantilly : Mais il s'arreſtoit à Paris juſqu'à ce qu'il euſt jugé par le traittement que l'on feroit au Prince de Condé celuy qu'il devoit attendre luy-meſme de la Maiſon de Guiſe qui n'avoit pas moins d'intereſt de le perdre, quoyqu'elle n'en euſt pas le même prétexte.

Mais l'inévitable changement qu'il prévoyoit bien que la mort du Roy apporteroit dans les affaires l'obligea de s'avancer juſques à Eſtampes pour eſtre plus proche d'Orleans. Il réſolut neanmoins de n'y entrer qu'aprés qu'elle ſeroit arrivée.

Le Roy de Navarre qui se trouvoit plus proche du danger, & qui s'estoit luy-mesme jetté par sa propre confiance entre les mains de ses ennemis, fut aussi tiré d'un embarras, sans comparaison plus grand que n'avoient esté ceux du Prince de Condé & du Connestable de Montmorency. Personne ne l'osoit ny visiter, ny parler à luy, de crainte d'estre noté, & toute sa Cour estoit réduite au Cardinal & à l'Amiral de Châtillon qui luy tenoient compagnie dans sa Maison, & l'accompagnoient en public, quoyqu'ils fussent assez avertis qu'il n'échappoit aucune parole à ce Prince qui ne fust malicieusement interpretée & rapportée aussi-tost à la Cour, dans le sens le plus desavantageux que la malignité luy pouvoit donner. 1560.

Cependant on n'eut pas plûtost desespéré de la vie du Roy que tous les Courtisans coururent à luy sur la présupposition qu'il devoit estre Régent du Royaume durant la Minorité du Roy futur, qui n'avoit que dix ans. Peu s'en falût neanmoins qu'un concours si general ne perdist le Roy de Navarre: parce que le Cardinal de Lorraine à qui la peur representoit la mort du Roy comme la ruine inévitable de sa Maison, ne pouvant, ny se résoudre de quitter sitost la partie, ny souffrir que ses plus grands ennemis prissent dans le Conseil la place qu'ils luy auroient ostée, se porta par jalousie, ou par desespoir à la derniere violence dont il estoit capable. Il connoissoit l'ascendant de son esprit sur celuy de la Reyne Mere; & prenant cette Princesse par son foible, qui estoit la passion insur-

1560. montable de ne laiſſer à ſes enfans que le titre de Roys, & de dominer en leur place; il luy remontra que Sa Majeſté ne couroit pas moins de riſque que la Maiſon de Guiſe; & que puiſque le péril & l'intéreſt de l'éviter eſtoient communs, il falloit prendre le meſme ſoin & les meſmes meſures pour l'éviter. Il ajoûta que la Maiſon de Bourbon ne regardoit celle de Guiſe que comme l'inſtrument dont la Reine Mere s'eſtoit ſervi pour oſter la direction des affaires au Roy de Navarre, & n'avoit conçu une haine implacable contre le Duc de Guiſe & contre le Cardinal de Lorraine que pour cet unique ſujet, au lieu que les Princes du Sang conſideroient la Reyne Mere comme la cauſe principale d'une injure ſi ſenſible, & que par conſéquent ils tourneroient contre elle les plus dangereux traits de leur vengeance: Qu'il n'y avoit point d'autre moyen de les en empêcher que de les prévenir: & que pendant qu'il reſtoit encore au Roy quelques jours de vie, & que les Troupes eſtoient dans la diſpoſition d'obeïr au Duc de Guiſe il falloit arreſter le Roy de Navarre, & joindre ſon procez avec celuy du Prince de Condé: Qu'ils eſtoient tous deux coupables du meſme crime: Que les mêmes témoins avoient dépoſé contre l'un & contre l'autre: Qu'il y avoit plus de preuves qu'il n'en falloit pour les faire condamner au dernier ſupplice, & que leur mort, quelque bruit qu'elle fiſt d'abord, ſeroit enfin excuſée, puiſqu'elle eſtoit juſte & neceſſaire tout enſemble.

Dans le diſcours du Cardinal de Lorraine à la Reyne Mere en Decembre 1560.

La Reyne Mere demanda au Cardinal de Lor-

raine quelques heures pour ſe réſoudre: c'eſt à dire que ſe trouvant extraordinairement embarraſſée, elle voulut conſulter le Chancelier de l'Hoſpital, avant que de ſe déterminer. 1560

Elle propoſa à ce Magiſtrat en pleurant, ce qu'elle venoit d'entendre; & le Chancelier plus étonné qu'émeu, repartit que la prudence ne conſiſtoit pas à franchir un ruiſſeau pour ſe noyer dans une Riviere: Et que ſi l'authorité eſtoit à craindre entre les mains de la Maiſon de Bourbon irritée, elle le ſeroit bien davantage à Sa Majeſté meſme entre les mains de la Maiſon de Guiſe, après que par la perte des deux premiers Princes du Sang, elle ſe ſeroit délivrée du contrepoids qui l'avoit auparavant obligée d'agir avec quelque ſorte de moderation: Qu'il n'eſtoit ny raiſonnable, ny bienſéant d'exciter une guerre civile pour tirer la Maiſon de Guiſe de l'extrémité où l'excez de ſon ambition l'avoit engagée: Que le Roy de Navarre n'eſtoit pas ſi coupable qu'on le faiſoit: Qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il euſt ſçû la Conſpiration d'Amboiſe: Et que ſi ceux qui la formerent, euſſent eu l'indiſcretion de luy en faire la moindre ouverture, on n'euſt pas demeuré ſi long-temps à la découvrir, & les premieres nouvelles en fuſſent venuës par la voye de Deſcars: Que ce Prince eſtoit un homme ſans fiel, & que par conſéquent le temps qui s'écouleroit depuis la maladie juſqu'à la mort du Roy ſeroit plus utilement employé à rechercher le meſme Roy de Navarre d'une étroite liaiſon qu'il accepteroit volontiers; qu'à ſe mettre inu-

1560. tilement en devoir de le perdre, puiſque les François perſuadez de ſon innocence ſe ſoûleveroient infailliblement en ſa faveur.

Ce diſcours tout ſolide qu'il eſtoit n'auroit eu que la moitié de l'effet que le Chancelier s'en eſtoit promis, ſi la Ducheſſe de Montpenſier ne l'euſt ſoûtenu de tout ſon crédit. Cette habile Princeſſe connoiſſoit aſſez le génie de la Reyne Mere pour juger que ce qui la tenoit en ſuſpens, n'eſtoit pas tant le Roy de Navarre qu'elle n'eſtimoit pas aſſez pour le craindre beaucoup, que le Prince de Condé dont l'humeur indocile oſtoit l'eſperance de ſe réconcilier ſincerement avec luy: outre qu'il luy eſtoit échappé dans ſa priſon des parolles qui ne menaçoient pas moins la Reyne Mere que la Maiſon de Guiſe. Il falloit donc avant toutes choſes effacer de l'eſprit de Sa Majeſté toutes les juſtes cauſes de deffiance qui s'y eſtoient gliſſées à l'égard du Prince de Condé. Et la Ducheſſe de Montpenſier y réüſſit, en offrant l'entremiſe du Dauphin d'Auvergne ſon fils unique, jeune Prince de grande eſperance, qui avoit eu l'adreſſe de s'inſinüer preſqu'également dans l'amitié de tous les aînez de ſa Maiſon. Le Roy de Navarre l'aimoit, parce qu'il avoit un fond de bonté ſemblable à la ſienne: Le Cardinal de Bourbon à cauſe de ſon attachement à la Foy Catholique: Et le Prince de Condé, parce que ſa diſcretion le rendoit capable d'une entiere confiance; & qu'il n'eſtoit point homme à reveler des ſecrets d'importance, lors meſme qu'il ne les approuvoit pas. Comme il pou-

voit négocier seurement & sans estre soupçonné : parce que la Maison de Guise n'avoit garde de s'imaginer qu'on mist entre les mains d'une personne sans experience une affaire si délicate ; il tira du Roy de Navarre une promesse de consentir à la Régence du Roy futur, en faveur de la Reyne Mere, pourvû que cette Princesse engageât la sienne, que le premier Acte de la même Régence seroit de luy donner la Lieutenance Generalle de l'Etat, par où l'on commenceroit à dépoüiller la Maison de Guise. Ensuitte le Dauphin d'Auvergne eut aisément la permission de visiter & d'entretenir en particulier le Prince de Condé sous pretexte de le disposer à son retour dans la Communion de l'Eglise. Il le trouva parfaitement informé de la maladie du Roy, quelque soin qu'eussent pris ses Gardes de la luy céler : Mais au lieu que cette nouvelle devoit apparemment avoir augmenté sa fierté ; elle l'avoit diminüée : Parce que raisonnant sur l'avenir avec toute la pénétration qui luy estoit naturelle ; il avoit supposé que l'établissement en France de la Maison de Guise ne dureroit pas plus long-temps que la vie de François Second, & qu'elle seroit incontinent après accablée sous la multitude des ennemis qu'elle s'estoit attirée, ou contrainte de les prévenir par une honteuse retraitte en Lorraine. Il avoit de plus crû que toute l'authorité seroit infailliblement devoluë au Roy de Navarre ; & qu'encore que la Reyne Mere se réservast la Régence, elle ne la pourroit long-temps conserver, & n'en retiendroit enfin que le

1560.

Dans la premiere négociation du Prince Dauphin.

1560. nom : d'où il concluoit que le Roy de Navarre eſtant un Prince trop ennemy du travail, & trop adonné aux plaiſirs pour ſoûtenir le poids des affaires, ſe déchargeroit d'abord ſur luy comme ſur un autre luy-même des plus importantes, & luy céderoit enfin le tout, ſans retenir que la qualité de Lieutenant General qui ſuffiroit pour ſatisfaire ſon ambition.

Ainſi le Prince de Condé n'eſtimant pas qu'il fuſt beſoin de faire un Traitté particulier avec le Dauphin d'Auvergne, luy repartit qu'il s'en rapportoit au Roy de Navarre, & donna ſa parole de ſigner & d'executer de bonne foy ce que ſon aîné concluroit avec la Reyne Mere.

Le Dauphin d'Auvergne ayant de cette ſorte eſté plus heureux qu'il ne penſoit dans ſa premiere négociation remplit la Ducheſſe de Montpenſier & la Reyne Mere de la joye & de la confiance qu'un ſi bon & ſi facile ſuccez eſtoit capable d'inſpirer à deux ambitieuſes Princeſſes.

Mais la France eſtoit déja ſujette au mal ordinaire aux guerres civiles, qui conſiſte en ce que les réſolutions les plus importantes ne ſont pas plûtoſt formées dans l'un des deux partis, qu'elles ſont divulguées dans l'autre. Le Cardinal de Lorraine apprit l'intrigue de la Reyne Mere avec les deux premiers Princes du Sang, & la voyant fondée ſur la ruïne ou ſur l'exil de ſa Maiſon ; ces deux extrémitez qu'il apprehendoit également firent une ſi terrible impreſſion ſur ſon eſprit, qu'il ne douta plus s'il devoit s'emparer tout-à-fait du Gouvernement

nement de l'Etat, mais comme il ne le pouvoit que par l'assistance du Duc de Guise, il l'alla trouver, il luy raconta ce qu'il venoit d'apprendre : Il exagera l'ingratitude & l'inconstance de la Reyne Mere, & il conclut que cette Princesse sacrifieroit la Maison de Guise à celle de Bourbon si elle n'étoit prévenuë. 1560.

Mais le discours du Cardinal de Lorraine ne fut capable ny d'exciter l'ambition du Duc de Guise, ny de le soûlever contre l'ingratitude de la Reyne Mere. Il fallut que le mesme Cardinal de Lorraine ajoûtast avec plus d'éloquence que la conjoncture de lier les mains aux ennemis de la Maison de Guise ne pouvoit estre plus favorable qu'elle l'estoit alors : Que le Roy estoit sur le point d'expirer : Et que son Successeur n'avoit que dix ans : Que des deux premiers Princes du Sang le plus dangereux estoit prisonnier, l'autre le pouvoit estre quand on voudroit, & tous deux se trouvoient chargez par des informations capables de les faire condamner à la mort en qualité de criminels de Leze Majesté : Que les autres Princes de la Maison de Bourbon n'étoient point à craindre : Qu'ils seroient aisément opprimez au premier signe qu'ils feroient de se soûlever, quoi qu'il y eût plus d'aparence qu'ils demeureroient en repos : Que toutes les Places fortes & tous les plus importans Gouvernemens étoient entre les mains de la Maison de Guise, ou de ses plus étroits confidens : Qu'elle avoit rempli de ses creatures le Conseil, les Parlemens, la Maison du Roy & les Finances : Qu'elle avoit à sa devotion une in-

1560. finité d'autres perſonnes, qui luy eſtoient obligées des faveurs, des gratifications, des richeſſes & des dignitez qu'elles avoient obtenuës par ſon moyen : Que l'Amiral de Châtillon avec toute ſa prudence s'eſtoit venu engager dans le piege, & que ſans luy le Conneſtable demeureroit comme un corps ſans ame : Qu'il y avoit dans Orleans vingt Enſeignes de Gens de pied qui venoient de ſoûtenir dans le petit Leïth en Ecoſſe ſix mois de Siege contre toutes les forces d'Angleterre qu'elles avoient diſſipées & forcées à la retraitte : & que ces braves Soldats eſtoient preſts d'executer tout ce que le Duc de Guiſe ordonneroit ſans aucune exception : Que toute la Gendarmerie du Royaume diſperſée aux environs d'Orleans eſtoit dans la meſme diſpoſition excepté les compagnies des Maiſons de Bourbon, de Montmorency & de Châtillon : Mais qu'outre qu'on avoit eu ſoin d'y faire enrôler des Cavaliers gagnez qui s'oppoſeroient à l'action de leurs camarades ; on les avoit logées en des lieux où il eſtoit aiſé de les deſarmer & de les démonter ſans violence : Que la plûpart des autres François eſtoit Catholique ou Calviniſte : Que les Catholiques ſupporteroient le changement du Souverain par la crainte qu'ils auroient de voir périr l'ancienne Religion ſous une minorité dont le Roy de Navarre ſeroit Régent, & que les Calviniſtes ne s'y oppoſeroient pas d'abord, ſur l'eſpérance que le nouveau Roy pour s'établir uſeroit de condeſcendance à leur égard.

Dans le diſcours du Cardinal de Lorraine à ſon frere en 1560.

Le Duc de Guiſe ne pouvoit douter que la plû-

part des choſes que ſon frere luy diſoit ne fuſſent veritables; & il en fut tout-à-fait convaincu huit jours aprés la mort du Roy dans le pelerinage qu'il fit à pied à Noſtre-Dame de Clery, où le changement de ſa fortune n'empêcha pas tout ce qu'il y avoit preſque de Nobleſſe & de Gens de main auprês du nouveau Roy de le ſuivre; & la Cour demeura ſi deſerte que Charles-Neuf, tout jeune qu'il eſtoit en murmura. Le Duc de Guiſe ſçavoit encore que la conjoncture dont il s'agiſſoit eſtoit de celles qui ne ſe preſentent qu'une ſeule fois aux plus grands hommes; & que s'il la laiſſoit échapper, elle ne retourneroit jamais: Enfin pour achever de dépeindre ſa diſpoſition interieure; il prévoyoit qu'il n'y avoit point de milieu pour luy entre la Couronne & la mort, & qu'à compter le nombre, & à peſer la puiſſance de ſes ennemis, s'il ne ſe laiſſoit volontairement élever ſur le Thrône, on le contraindroit malgré luy de monter ſur l'Echaffaud. 1550.

Cependant ſa vertu ne ſuccomba point ſous cette tentation la plus dangereuſe qui ſoit dans l'Hiſtoire; & l'on peut dire ſans le flatter qu'il ſe montra plus grand que le Sceptre qu'il négligea. Il repartit au Cardinal de Lorraine qu'il ne pouvoit ſe reſoudre de commettre une injuſtice, non pas même pour regner: Et lors que le Cardinal luy repliqua que s'il ne tenoit qu'à la conſcience, les plus celebres Theologiens de France aſſureroient qu'elle n'eſtoit point interreſſée en ce qu'on luy propoſoit. Il luy ferma la bouche, en diſant que les conſultations de

1560. tous les Docteurs ne seroient pas capables de le garentir du remords dont il seroit éternellement rongé, s'il dépoüilloit des enfans dont il avoit reconnu le Pere & l'Ayeul pour ses Rois légitimes.

La récompense d'une action si heroïque fut la conservation de la Maison de Guise, sous le Regne suivant, dans l'authorité où elle s'estoit élevée: Quoyque toutes les apparences conspirassent à prédire sa ruïne, & que les plus éclairez aussi bien que les simples la tinssent déja pour perduë. Le Duc de Guise attendit avec une immobilité qui surprit également ses amis & ses ennemis, la mort du Roy qui arriva le cinq de Decembre mil cinq cent soixante.

Son peu d'âge & la briéveté de son Regne ne donnerent pas lieu de juger s'il eust esté bon, ou mauvais Prince: Et l'on ne remarqua point en luy d'autre passion violente que l'amour pour la Reine sa femme, qui s'augmentant de jour en jour, & ne s'accordant pas avec la foiblesse de sa complexion & avec ses autres infirmitez, fut plus vray-semblablement l'occasion de sa mort, que la poudre empoisonnée que l'on soupçonna luy avoir esté subtilement soufflée dans l'oreille par son Barbier.

FIN.

De l'Imprimerie de PIERRE LE MERCIER.

A01 147262

L. 72.